MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES,

DES ARTS

ET

DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. J. Borgnet, archiviste de la province de, et à Namur.
J. Buse, candidat en droit, à Gand.
Ul. Capitaine, bibliographe, à Liége.
R. Chalon, président des Bibliophiles belges, à Bruxelles.
Léon de Burbure, compositeur, à Anvers.
Ch. de Chênedollé, à Bruxelles.
D. De Haerne, membre de la Chambre des Représentants, à Courtrai.
Mgr De Ring, antiquaire, à Strasbourg.
Le Chan. J. J. De Smet, membre de la Comm. royale d'hist., à Gand.
O. Delepierre, consul de Belgique, à Londres.
A. Du Bois, avocat, à Gand.
E. Gachet, chef du bureau paléographique, à Bruxelles.
V. Gaillard, secrétaire de la Commission des Monuments, à Gand.
P. Génard, sous-bibliothécaire de la ville d'Anvers.
Gyselynck, à St-Genois (Flandre occidentale).
H. Helbig, bibliographe, à Liége.
Isid. Hye, agrégé à l'Université de Gand.
Ed. Joly, archéologue, à Renaix.
J. Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie royale, à Bruges.
F. Lecouvet, professeur à l'athénée royal de Gand.
Le Glay, archiviste-général du département du Nord, à Lille.
F. Nève, professeur à l'Université de Louvain.
J. Petit-de Rosen, à Liége.
M. L. Polain, archiviste de la province de, et à Liége.
Alex. Pinchart, second commis aux Archiv. du royaume, à Bruxelles.
Henry Raepsaet, avocat, à Audenarde.
Charl. Rahlenbeck, consul de Saxe, à Bruxelles.
J. E. G. Roulez, professeur à l'Université de Gand.
Arn. et Alex. Schaepkens, archéologues, à Bruxelles.
P. Scheltema, archiviste de la ville d'Amsterdam.
A. Siret, chef de bureau, à Namur.
Félix Stappaerts, à Bruxelles.
Ed. Van Cauwenberghe, à Audenarde.
P. Van der Haeghen, à Bruxelles.
D. J. Vander Meersch, docteur en médecine, à Audenarde.
Edm. Van der Straeten, à Audenarde.
Pr. Van Duyse, archiviste de la ville de Gand.
Edw. Van Even, archiviste de la ville, à Louvain.
Th. Van Lerius, avocat, à Anvers.
C. Vervier, président de la Commission des Monuments, à Gand.
L. A. Warnkoenig, professeur à l'Université de Tübingue.
A. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles.
M. Wolters, ingénieur en chef de la Flandre Orientale, à Gand.

MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES,

DES ARTS

ET

DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE.

Recueil publié par

MM. J. DE SAINT-GENOIS, Professeur-Bibliothécaire à l'Université;
C. P. SERRURE, Professeur d'histoire à l'Université;
A. VAN LOKEREN, Avocat, Échevin et Archiviste honoraire de la ville;
P. C. VAN DER MEERSCH, Avocat et Archiviste de la Flandre orientale;
et PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE;
A GAND.

Année 1853.

Gand,
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK,
Rue des Peignes, 6.

FUNÉRAILLES

D'UN GRAND SEIGNEUR D'AUTREFOIS.

Parmi les solennités privées de nos ancêtres, aucune n'était soumise à plus de cérémonial, à plus de formalités que les funérailles. Une noble famille ne se séparait d'un père aimé, d'un frère chéri, qu'après lui avoir rendu les plus grands honneurs; elle voulait que son dernier adieu fût imposant et digne de la douleur qu'il provoquait. Ainsi après le décès d'un gentilhomme, son écusson était exposé, entouré de draperies noires, pendant six semaines au-dessus de la grande porte de son hôtel. Le mort placé sur un lit de parade, était visité par tous ceux qui l'avaient aimé ou connu pendant sa vie. — S'il était le dernier de sa race, le héraut d'armes se mettait au bord du caveau où allait être déposé le cercueil et criait par trois fois, se tournant vers la foule et prononçant le nom du défunt : *Où êtes-vous?* Puis, ne recevant pas de réponse, il ajoutait : *N. ne répond plus, N. est éteint,* — et les armoiries descendaient alors pour toujours avec la bière dans la tombe antique. Des pleureurs et des moines sans nombre suivaient le convoi funèbre; chaque famille avait son caveau, chaque défunt avait enfin pour son écusson une place réservée dans son église paroissiale.

La description de la pompe funèbre qui eut lieu à la mort de messire Oudart de Bournonville, à Bruxelles, pourra donner une idée de ces lugubres et imposantes solennités.

Conseiller d'état, chef des finances de S. M., gouverneur-général d'Artois, capitaine d'une compagnie de bandes

d'ordonnances, Bournonville était un des plus puissants, des plus nobles et des plus riches seigneurs des Pays-Bas. Il avait épousé Marie-Chrétienne d'Egmont, fille de l'infortuné comte Lamoral d'Egmont.

Nous donnons ici, d'après un document contemporain (1), la description de ses funérailles.

« Le 28 décembre 1585, environ les douze heures du midy, décéda en la ville de Bruxelles, hault et puissant seigneur, Messire Oudart de Bournonville, chevalier, comte de Hennin-Liétart, viscomte de Barlin, baron dudit lieu et de Houllefort, seigneur de Capres, Ranchicourt, Divion, Fournes, Maisnil, Ruys, Gouy-Seruin, Montigny, Guarguetel, Wasquehal, Bondues, etc., premier conseiller du conseil d'estat, seul chef des finances de sa Majesté, gouverneur-général du pays et comté d'Artois, capitaine d'une compagnie des bandes d'ordonnance, gouverneur et capitaine des ville et cité d'Arras; âgé de cincquante ans, ou environ. Le corps duquel fut porté pour estre mis en sépulture, en l'église paroichiale de ladite comté de Hennin, et le dixième de féburier 1586, haulte et puissante dame Madame Marie Chrestienne d'Egmont, comtesse dudit Hennin, veufve dudit feu seigneur, fit célébrer ses obsecques et pompes funèbres en l'église paroissiale de Nostre Dame de la Chapelle, audit Bruxelles, en l'ordre et manière qui s'en suit :

» La nef de ladite église où se célébrèrent lesdites obsecques, pour la petitesse du chœur, fut tendue tout à l'entour de drap noir, de la haulteur de cincq largeures de drap, et d'une largeur de velour au-dessus, semée des armes dudit feu seigneur, ensemble garnie tout à l'entour du lambris de plaques et luminaires, de deux pieds en deux pieds.

(1) Nous avons déjà publié, en 1838, dans le *Messager des Sciences*, un document du même genre : Sur les funérailles de Louis de Male, comte de Flandre, communiqué par Mr A. B. T. Schayès.

» Ci fut dressé un autel au devant du dossal (jubé) en ladite nef, haut, eslevé de trois appas, iceluy tendu de velour noir, tant en dessus qu'en dessoubz dudit autel, armoyez des armes dudit feu seigneur en broderies.

» Item, une chapelle ardante au milieu de ladite nef, de la haulteur de trente-trois pieds et autant de large, au dessus de laquelle fut posé un chapeau ou couronne comtale et tendue en dessoubz de drap noir, et d'une pièce de velour par dessus tout, à l'entour si fut posée la représentation eslevée de deux degrés, couverte d'un grand pal de velour noir, avec une toile à fond rouge, icelle garnie de plusieurs luminaires, portant en nombre de cineq cens, comprins ceux à l'entour de ladite église; item, de trente-quatre haches ardantes, blasonnées de blasons moufflez.

» Le 9e dudit mois de féburier, sur les trois heures après midy, furent chantées en ladite église, par les prestres d'icelle, les vigiles à neuf psaulmes et neuf leçons, auxquelles assistèrent en premier lieu les trois héraux d'armes cy après nommez, ayans leurs cottes d'armes plyées sur leur bras, puis après ses domestiques, officiers, receveurs, baillys, advocats, procureurs, pages, secrétaires, gentilhommes, maistre d'hostel dudit feu seigneur, et plusieurs ses parens et amis, chacun en leur ordre.

» Le jour ensuivant, dixième dudit mois, sur les huict heures du matin, commença à partir de la mayson mortuaire dudit feu seigneur : en premier lieu, les frères Prescheurs, puis les Carmes, suivis des frères Mineurs. Item, le clergé de ladite paroisse de la chapelle, suivy du collége des chanoines de Ste Gudule. En après soysante pauvres, revestus de robbes de deuil, chaperons en teste, portans chacun une torche ardante, armoyez de doubles blasons des armes susdites.

» Item, les domestiques, officiers, receveurs, baillys, procureurs, advocats, pages, secrétaires, gentilhommes, en

ordre comme le jour précédent, suivis de Louis de Cruchyer, escuyer, seigneur du Constantin, maistre d'hostel, seul, garny de son blason de maistre, armoyé des armes dudit seigneur.

» Item, le seigneur de Quiery, aussy seul, portant sur l'espaule dextre l'enseigne d'infanterie, de taffetas noir à la croix rouge, signifiant : ledit feu seigneur avoir été collonel d'un régiment de quinze enseignes d'infanterie walone et duquel régiment ledit de Quiery avoit esté capitaine d'une compagnie.

» Après iceluy marchoient deux trompettes, ayans leurs trompettes et banières dudit feu seigneur, pendans aux cols.

» Item, marcha le hérault d'armes de Gueldres, revestu par dessus son deuil de la cotte d'armes dudit feu seigneur comte, lequel fut suivy par Monseigneur Absalon à dextre, portant le pennon des plaines armes dudit seigneur défunct.

» Et au costé senestre marcha Mr Prouvin, portant la cornette des couleurs et devises dudit seigneur défunct.

» Item, marcha Mr Aymez de Joigne à dextre, et portant l'estendart d'homme d'armes des couleurs et devises dudit seigneur comte, peintes richement, et avec deux images, de la Vierge Marie et de Ste-Chrestienne.

» Item, marcha à senestre Mr Vandernoot, portant le guidon d'homme d'armes des devises et couleurs comme dessus.

» Puis marchoient ensemble Mr Corpel, portant les gantelés dorés, et Mr Longin, le puisné, portant les esperons dorés.

» Item, marcha à dextre Mr Spreuck, portant l'armet de teste, et à senestre Mr Zempe, portant la targe des couleurs.

» Puis marchoient parensemble Mr Serclaes et Mr de May, qui menoient par les resnes le premier cheval de guerre, caparachonné des armes dudit feu seigneur comte, chamfrain d'acier et plumaches des couleurs desdites armes, qui sont blanc et noir.

» Après marcha Mr Emelot, portant à dextre la banière de la viscomté de Barlin, qui est de sable à trois chevrons d'or.

» Et quant et quant Mr d'Ittre, maistre d'hostel de Mr le comte de Houtkerke, portant la banière de la baronnie de Houllefort, qui est de geule à la bande d'or, chargée de trois tourteaux de geule.

» Item, marcha seul Mr Zempe, l'aisné, et portoit la banière de la comté de Hennin-Liétart, qui est d'argent à un cheval saillant de sable, bridé, sellé et enharnaché de mesme.

Quatre Quartiers en escus.

» Puis marcha à dextre Mr Marcq de Crise, portant l'escu des armes de Sucquet, et à senestre marcha Mr Longin, l'aisné, portant l'escu des armes de Noyelles.

» Item, marcha Mr Stradeault, portant à dextre l'escu des armes de Bournonville, et à senestre Mr Genecq, portant l'escu des armes de Ranchicourt.

Quatre Quartiers en banières.

» Item, marcha à dextre un gentilhomme duquel je ne scay pas le nom, portant la banière des armes de Sucquet, qui sont de gueule à la croix d'or.

» Item, marcha à senestre Mr Galle, portant la banière des armes de Noyelles, qui sont escartelées d'or et de gueule.

» Item, marcha à dextre Mr Buselayde, le jeusne, et portoit la banière des armes de Bournonville, qui sont de sable au lyon d'argent, couronné, armé et lampassé d'or.

» Item, marcha à senestre Mr Dongleberghe, le jeusne, portant la banière des armes de Ranchicourt, qui sont d'argent au chevron de gueule, accompagné de trois tourteaux de mesme, deux de chef et un de pointe.

» Item, le hérault de Brabant seul, revestu de cotte d'armes dudit feu seigneur comte, par dessus son deuil.

» Puis marchoient ensemble les deux frères de Molle, guidans par les resnes le cheval d'honneur, couvert jus-

ques au pasturon des couleurs et devises dudit feu seigneur comte, chanfrin d'acier, et plumaches des mesmes couleurs, qui sont orange, blanc et iris de lin.

» Mr Dongleberghe, l'aysné, marcha à dextre et portoit l'espée d'armes avec le pendant.

» A senestre Mr Damant, portant la coste d'armes sur une potence eslevée.

» Item, marcha Mr de Court à dextre, portant le grand harnachement de guerre, timbrez d'un demy lyon des armes sortant d'une courone d'or.

» Item, marcha un gentilhomme, duquel ie ne scay le nom, portant le grand escu des plaines armes, couronnées de chapeau du comte.

» Item, venoient par ensemble Mr Barlinghem et Mr Buselayde, l'aysné, menant le cheval de deuil couvert de drap noir jusques en terre, à la croix d'Armoisin rouge, randissant au milieu, embelly de quatre armoyries entre les membres de la croix.

» Item, marcha seul Mr de Poucques, gouverneur de la comtée de Hennin, portant la banière de la mayson et armes dudit feu seigneur comte.

» Item, après marcha seul Mr Jean du Mont-St-Éloy, seigneur du Metz-Callant, lieutenant-général dudit feu seigneur comte en la ville et gouvernemt d'Arras, portant le chapeau de comte fait de perles, pierreries et basty fort richement, assis sur un carreau de velour noir à lambeaux de velour noir pendant.

» Item, marcha seul Guillaume Rughier, hérault d'armes du comté de Haynaut et de la ville et chastelenie de Lille, maistre des cérémonies, revestu de cotte d'armes du feu seigneur comte, par dessus son manteau de deuil.

» Et pour chef du deuil, à cause de la minorité de monseigneur Alexandre de Bournonville, fils dudit feu seigneur comte, et l'absence de noble seigneur messire Jean de

Rouffel, seigneur de la Cauchye, gouverneur d'Hardelot, comme proche parent dudit feu seigneur, fut noble homme Claude de Rouffel, seigneur de Bedouatre, capitaine d'une compagnie de chevaulx légers au service de Sa Majesté, frère puisné dudit seigneur de la Cauchie, conduit par hault et puissant prince, Messire Philippe, sire de Croy, duc d'Arschot, comte de Beaumont, chevalier de l'ordre de la Toison d'or.

» Item, après marchoient les parens, amis et alliez, comme Mr d'Aubers, Mr de Marles, Mr de Croix, Mr le chanoine de Sevelengens, Mr de Noircarmes, Mr le comte Charles d'Egmont, Mr le comte de Herlyes, Mr le prince de Chimay, Mr le prince d'Aremberghe, Mr le marquis de Warenbon, Mr le marquis de Berghes, Mr le comte de Bairlemont et messieurs des Consaulx d'estat, privés et de finances de Sa Majesté, avec autres évocqués.

» Ausquelles obsesques n'y comparurent en premier lieu monseigneur le prince de Gavre, comte d'Egmont, frère de ladite dame, comtesse de Hennin, pour son indisposition, comme aussy à raison de la diversité du temps, causée des grandes neiges de ladite année, et longueur des chemins, ne comparurent et assistèrent aussy messieurs d'Estourmel, gouverneur de Peronne, Roye et Mondidier, de Semerspont, comte de Chausne, les seigneurs de Sancourt, de Noyelles, gouverneur de Bapaumes, du Plantin, de Helfault, de Sonastre et autres évocqués.

» La messe fut chantée en musicque par les chantres de Ste-Goulde (*Gudule*) et célébrée par monseigneur l'archevesque de Malines, assistez pour diacre et soubdiacre des abbés de Dilleghem et de Grimberghes, tous revestus en pontificaux avec leur mitres et croces.

» A l'offrande de la messe furent présentées par les mesmes gentilhommes chacune des pièces susdites, saulf les quartiers, tant en escus qu'en banières, qui demeurèrent

posées aux quatre coings de la chapelle ardente, comme aussy ne fust offert, ne présenté à l'offrende le chapeau de comte, ains demeura aussy posé sur le chef de ladite représentation et raporté du depuis par ledit seigneur du Mets-Galant, pour estre rendu à l'héritier.

» Et après la présentation desdites pièces mondit seigneur duc d'Arschot conduit ledit seigneur de Bedouatre à ladite offrande, y présentant son sierge de cire blanche, dedans lequel estoit fiché un double doublon d'Espagne.

» Ce fait, Mr Moschus, chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Arras, fit l'oraison funèbre qui fut ouy en grande attention, tant pour sa grande doctrine qu'éloquence.

» Ladite oraison funèbre achevée, ladite messe fut parensuivie, y assistant au devant de l'autel les six pages dudit feu seigneur à genoux tenans chacun une hache ardente en la main.

» Et par après fut par monseigneur l'archevesque fait l'absolution à l'entour du tombeau comme il est de coustume, puis chacun se mit en ordre et fut reconduit le deuil en ladite mayson mortuaire, où se fit un bancquet fort somptueux de toute sorte de vivres qui se pouvoient recouvrer, et après grâces dictes par monseigneur l'archevesque, ledit sieur chanoine Moschus recomença derechef une oraison funèbre, en tel cas requis.

» Le lendemain furent mises et assises en un grand tableau tout au-dessus du grand autel du cœur et à lentour d'iceluy, en lieux fort éminens, toutes et chacunes les armes quartiers et banières susdites.

» Comme elles ont aussy esté posées à l'église paroichiale dudit Hennin, où ladite dame sa consorte luy fit ériger une honorable sépulture (1) et représentation. »

J. D. S. G.

(1) Décrite dans Dancoisne, *Recherches sur Henin-Liétard*, p. 142-143.

Notice

SUR ANDRÉ VANDER MEULEN,

POËTE FLAMAND DU XV^e SIÈCLE.

André Vander Meulen, auteur d'un opuscule en vers flamands cité avec éloge dans un estimable mémoire de M. Snellaert, était fils illégitime de Georges Vander Meulen, bourgeois modeste d'Audenarde (1), et naquit fort vraisemblablement en cette ville sur la fin de la première moitié du XV^e siècle.

Plus jaloux sans doute de plaire à ses contemporains, que soigneux de sa gloire future, comme le furent en général tous les écrivains du moyen-âge, ce poëte ne nous a laissé aucun renseignement sur sa personne ni sur ses écrits. A peine retrouvons-nous quelques traces de sa vie publique dans les archives communales d'Audenarde.

Le nom d'André Vander Meulen apparaît pour la première fois dans un registre de cautionnement de l'ancienne baronnie de Pamele, en 1465 (2). Huit ans plus tard, il figure dans les comptes de la ville d'Audenarde avec le titre d'huis-

(1) Registre aux actes et contrats, année 1512, fol. 279 v°. Archives d'Audenarde.

(2) « Andries Vander Molene, f^s Joerys, es schuldich Louwys Coster kinderen XLVIII lib. par. Ghedaen XV^sten van maerte, anno LXV. »

On écrivait alors indifféremment *Vander Molen, Vander Muelne, Vander Muelen, Vander Meulen*, etc.

sier d'armes de la cour de Gand (1), fonctions assez lucratives qui procurèrent dans la suite au poëte audenardais une existence honnête, comme le démontrent les diverses acquisitions d'immeubles qu'il fit sur la fin du XV^e^ siècle.

André Vander Meulen entretenait habituellement les registres des dizainiers (2), et publiait, au son de la trompette, tout ce qui émanait du souverain ou du magistrat (3). Dans les temps difficiles, les échevins l'associaient souvent à leurs travaux en qualité de scribe au greffe communal (4). En 1482, il assista Baude De Grospré, procureur à la chambre du conseil, dans les instructions que celui-ci fit contre l'introduction furtive de laines anglaises (5). En 1500, il instruisit le procès que le chevalier Arnoud d'Escornaix intenta contre un de ses vassaux, qui pendant les troubles de 1484, avait passé à Gand avec tous ses meubles, où il soutenait ouvertement le parti contraire au prince. Enfermé d'abord pendant dix-huit jours dans le château de Bourgogne, puis dans celui du baron de Pamele, le transfugé obtint

(1) Item betaelt Andries Vander Muelne, huissier d'armes, voor eene exploite by hem ter executie gheleit en mandement vercreghen by scepenen, up den persoon van Inghel Hauweel, binnen der stede van Ghent, van drie daghen.... III lib. par. (Comptes de la ville, année 1475).

(2) Item betaelt Andries Vander Muelne, van dat hy by laste van minen heer den capitain, bailliu ende scepenen, nieuwe boueken ghemaect heeft van den dyscynen van den insetenen deser stede, ende diversche billetten te diversche stonden ende 's avonds ter auweet uutghelesen, over zyne pyne ende moyte.... XII lib. par. (Id. année 1478).

(3) Betaelt Gillis Van Huuse ende Andries Vander Muelne, die elc met eenen trompette, ten tween stonden, publiceerden de inninghe van der subventien ende ordonnantie van den hauweete.. . XXVIII sch. par. (Id. année 1482).

(4) Item betaelt Andries Vander Muelne, van dat hy by laste van scepenen ghecopieert heeft diversche privilegien, vonnessen, acten en diversche andre instructien ghemaect in den name van der stede, ende de welcke gheproduceert ghesun hebben voor commissarissen die audicie ghehoort hebben.... XII lib. par. (Id. année 1485).

(5) Item betaelt Andries Van der Muelne, die by laste van scepenen als adjoinct heeft met meester Baude de Grospre, infermacien aengaende den inghelschen lakenen.... XLVIII sch. par. (Id. année 1482).

sa grâce moyennant une amende de vingt-quatre livres de gros (1).

André Vander Meulen a dû jouir d'une haute considération auprès des habitants d'Audenarde. Il était receveur de la société de St-Georges, dont les commencements glorieux se lient si intimement à l'histoire de cette ville, et fut choisi, en mainte circonstance grave, comme arbitre ou comme pacificateur. Il rédigeait en outre, pour plusieurs communautés religieuses, les titres de rentes, de donations, etc. En 1494, le 2 février, quand il s'unit en légitime mariage avec Marie Vanderponten, le magistrat lui rendit un honneur qui n'était réservé d'ordinaire qu'aux personnages de distinction : il envoya une députation à ses noces pour le complimenter et lui offrir le vin d'honneur (2).

La conduite qu'il tint dans les troubles qui alarmèrent la Flandre en 1484, justifie cette flatteuse distinction. Vivement attaché à la cause de ses souverains légitimes, André Vander Meulen avait embrassé sans hésitation le parti de Maximilien dans la querelle qui s'éleva pour la tutelle des enfants de Marie de Bourgogne, résumant en cela l'opinion de la généralité de ses compatriotes, dont la devise était : *Fidelis usque ad mortem*. Après la surprise d'Audenarde par Maximilien, ceux-ci avaient prêté le serment à l'archiduc. De là une inimitié sans égale entre les Gantois et les Audenardais, inimitié qui se traduisit bientôt en actes de violence de toute espèce. Piqué des accusations sanglantes dont les Gantois accablaient ses concitoyens, André Vander

(1) Registre aux actes et contrats, année 1500, folio 67.

(2) « Item ghepresenteert Andries Vander Muelne als hy hundde, tsynder maeltyt, den andren in sporele, XCIIII, vier stoepe wyns.... XL sch. par. »

Il se maria vraisemblablement alors pour la seconde fois, car nous voyons dans les comptes de l'hôpital N. D. (1485-1486), au chapitre de dons pour noces, qu'une somme de trois livres lui fut accordée pour les dépenses de son festin :

« Item ghesonden... ter maeltyt van Andriese Vander Muelne.... III lib. »

Meulen lança contre les premiers un écrit satirique d'une violence extrême. Les Gantois répliquèrent. Notre poëte ne se tenant pas pour battu, en lança un second qui porta au comble l'animosité des deux villes. On en vint malheureusement à des atrocités qui font tache dans l'histoire de la Flandre. Tous les Audenardais que les Gantois surprirent, furent massacrés sans pitié. On en agit de même à Audenarde. Dix-sept Gantois, liés les uns aux autres, y furent précipités impitoyablement dans l'Escaut. L'un d'entr'eux s'étant sauvé à la nage, fut tué à coups de lance (1).

L'auteur de la chronique locale qui rapporte ces scènes regrettables, nomme André Vander Meulen un rhétoricien *excellent*. Ce jugement sera respecté par la postérité. Il s'applique aux services éminents que le poëte audenardais rendit aux chambres de rhétorique d'Audenarde, autant qu'aux ouvrages dont il enrichit la littérature flamande.

La ville d'Audenarde était, au milieu du XV^e^ siècle, un petit foyer littéraire peut-être sans égal dans le pays. Malgré l'épaisse barbarie qui enveloppait encore une grande partie de l'Europe, les beaux-arts y étaient en vénération, et formaient, avec les amusements du tir, l'unique récréation de nos pères.

On y comptait déjà quatre associations dramatiques en 1464, savoir : à Audenarde proprement dit, la chambre

(1) « Om dezen eedt wille ende halianche met Maximiliaen, was suleken nydt tusschen die van Ghent ende van Audenaerde, dat heyschelyck is om seryven. Andries Vander Muelne, een excellent retoricien van Audenaerde, sereef een bitter invective teghen die van Ghent; die van Ghent antwoorden daer op; den voornoemden Andries repliquierde wederom. Men was zo bloetdorstich op malcandren dattet wonder es om lesen. Wat die van Ghent vinghen van Audenaerde, sy doodent; wat die van Audenaerde vinghen van Ghent, sy deden tselve. Soo dat myn vader op eenen tyt ghesien heeft seventhien of neghenthien Ghentenaers deen aen dander ghebonden, steken van de steenbrugghe in de Schelde, alwaer sy verdronken; daer was eenen die ontbant ende soude uutgheswommen hebben; maer wiert terstont doot ghesteken met pyeken. » Chronique MS^te^ d'Audenarde, folio 147.

de rhétorique appelée plus tard *Pax vobis,* et les *ghesellen* du marché aux tripes; à Pamele, la chambre connue depuis sous le nom de *la Marguerite;* et à l'*Eyndriesch,* quartier populeux faisant partie de la ville, les *ghesellen* du *Droogenboom* (1).

M. le docteur Vander Meersch n'en distingue que deux en 1471, la première et la seconde (2), et ne dit mot, dans le cours de son long et consciencieux travail, des deux autres écoles ou chambres, dont la dernière existait pourtant encore en 1516. Une cinquième association dramatique s'établit en 1482, sous le titre de *la Jeune École;* mais son existence ne fut qu'éphémère. On pourrait y ajouter une sixième, à la même époque, appelée *l'École du St-Esprit;*

(1) « Ghesonden der *Retoryken*, XII sch. par. Item ghesonden der ghesellen van der *Peinchmaeret* ende van den *Droghenbome*, XVIII sch. par. » Comptes de l'hôpital N. D. A l'année 1468-1469, on rencontre la variante qui suit : « Item den *Retorycken* van Audenaerde ende van Pamele, ghesonden te huerlieden feesten..... XXIII sch. par. »

Citons encore quelques variantes caractéristiques qui se complètent l'une par l'autre. Nous les extrayons également des comptes de l'hôpital N. D.

« 1469-1470. — Item ghegheven allen den boden binnen ter cappellen in hoesscheden te huerlieder nieuwen jare, midsgaders der *Rhetoryken, Peinchmaeret* en de ghesellen van Pamele, draghen te samen.... V lib. IIII sch. par.

» 1470-1471. — Item alle den boden.... midsghaders den ghesellen van den *Heyndriessche,* Pamele ende andre.... IIII lib. XVII sch. par.

» 1471-1472. — Item betaelt van diverschen oncosten ghelye hier naer volgt, te weten : der Rhetoryken van der *Peynsmarcht;* item den ghesellen van der *Kerssauwen* van Pamele; item ter Koning fiesten uit grau zusteren huis. .. LIII sch. par.

» 1477-1478. — Item alle de bode.... midsgaders der ghesellen van den *Heyndriessche,* Pamele ende meer andere, naer costume van der retoryke ende andersins.... VII lib. XII sch.

» 1505-1506. — Item andre ghiften in hoffscheden aen dien van dien der *scholen* van *Pax vobis*, dien van den *Kersauwen,* dien van den *Drooghenboome,* themlieder feesten.... LV sch. VI den. par.

» 1516-1517. — Item den scolen van den *Kerssauwe*, *Pax vobis, Drooghenboom* ende anderen, thaerlieder feesten ende esbatementers, in dertien avont.... XXXVI sch. par. »

(2) *Kronyk der Rederykkamers van Audenaerde, van de vroegste tyden af tot omtrent* 1850. Gent, 1844, p. 21.

mais il faut croire que cette dénomination n'est qu'une variante de la devise *Pax vobis,* qui prévalut dans la suite. En effet, Jésus Christ en prononçant ces paroles : *Que la paix soit avec vous,* n'a-t-il pas ajouté immédiatement : *Recevez le St-Esprit* (1), et le blason de *Pax vobis* ne représente-t-il pas le S^t^-Esprit sous la forme d'une colombe entourée d'une auréole éclatante?

Ces associations dramatiques atteignirent un haut degré de célébrité dans le pays, vers la fin du XV^e^ siècle. M. Snellaert place Anvers et Audenarde parmi les villes où la poésie et les représentations théâtrales étaient cultivées avec le plus de succès (2). La plus florissante d'entre elles était *Pax vobis.* André Vander Meulen était probablement facteur de cette chambre, du moins y entretenait-il une noble émulation. Grâce à son impulsion, la chambre *Pax vobis* parut avec éclat dans les concours les plus remarquables du pays, et eut la gloire de remporter plusieurs fois la palme. Elle prit part aux luttes dramatiques qui s'ouvrirent à Malines, en 1493, à Courtray, en 1495, et à Anvers, en 1496, où ses membres jouèrent le mystère de l'Incarnation, composé vraisemblablement par notre compatriote, en réponse à cette question : « Quel est le plus grand mystère et l'œuvre la plus étonnante que Dieu accomplit pour le salut de l'homme? » (3).

Nous disons que cette pièce de circonstance a été vraisemblablement composée par notre compatriote. En effet, la ville lui paya, la même année, douze livres « pour certains bons services qu'il rendit à la Rhétorique. » Plusieurs autres rhétoriciens pourraient, on en convient, avoir coopéré à ce travail, notamment Jean Van Asselt, un des principaux soutiens de *Pax vobis,* cité conjointement avec Van der Meu-

(1) Joan. XX, v. 19 à 23.
(2) *Verhandeling over de nederlandsche Dichtkunst in België,* p. 155.
(3) *Belgisch Museum,* 1^e^ deel, p 149 et suiv.

len pour le concours qu'il prêta aux chambres de Rhétorique (1); Arend Van Willebeke, excellent traducteur, dont le talent fut souvent mis à profit dans nos établissements religieux (2), et Jean Van Spiere, arpenteur et tisserand en laine (3), qui remplaça Vander Meulen dans ses fonctions de facteur de *Pax vobis*. Mais rien ne fait supposer que ces rhétoriciens aient écrit une pièce quelconque; partant, les plus fortes présomptions penchent en faveur de Vander Meulen. Cinq ans plus tard, celui-ci composa un refrain pour célébrer les fiançailles de Charles d'Autriche avec Claudine, fille aînée de Louis XII. On sait que le refrain était un poëme divisé en strophes de dix à vingt vers. La ville lui vota, à titre de reconnaissance, une somme de douze escalins (4). Citons encore comme pièces représentées pour la première fois à l'époque où florissait Vander Meulen, l'ébattement allégorique que la société *Pax vobis* joua à l'occasion de l'événement cité plus haut (1501), et le mystère de la Passion de N. S., dont les représentations, poursuivies durant cinq après-midis consécutifs, attirèrent un concours nombreux de spectateurs des villages environnants (5).

André Vander Meulen passa ainsi la plus grande partie de sa carrière entre les occupations de son ministère et les récréations dramatiques. Devenu vieux et fatigué du tumulte de monde, notre poëte aura soupiré sans doute après le repos. Depuis l'année où il célébra par la poésie le mariage

(1) Castelyn le range parmi les bons poëtes de son temps. Mort avant 1512.

(2) Registre aux actes et contrats, folio 312. — Comptes de l'hôpital N. D., année 1493-1494.

(3) Son fils Pierre continua d'exercer l'emploi d'arpenteur. — Id., années 1501-1502 et 1511-1512.

(4) « Item betaelt Andries Vander Meulen voor trefrain by hem ghemacet ter bliscap van den huwelicke van den dochtre van den coninck van Vrankrycke ende den hertoghe Kaerle van Luxembourch.... XII sch. par. » Comptes de la ville, année 1501.

(5) *Kronyk der rederykers van Audenaerde, van de vroegste tyden af tot omtrent den jare* 1850, door Dr D. J. Vander Meersch. Gent, 1844, p. 40.

de Charles d'Autriche, son nom ne figure plus dans les comptes de la ville, pour des services rendus aux associations théâtrales. Il aura trouvé, au déclin de la vie, de dignes soutiens dans son fils Georges, chapelain de l'église de Ste-Walburge (1), et membre de *Pax vobis,* ainsi que dans sa fille Barbe, mariée à Pierre Vander Guchten, négociant en grains.

En 1509, il toucha encore une rente annuelle de douze escalins à charge de la ville (2). L'année suivante, cette rente est payée à sa veuve et à ses héritiers (3). On peut donc placer l'époque de sa mort entre 1509 et 1510 (4). La fixation définitive de cette date intéressante rectifie plusieurs erreurs qui ont été commises à cet égard.

Ce fut vraisemblablement dans le calme où il coula ses derniers jours, que le poëte audenardais composa l'ouvrage qui fait revivre aujourd'hui sa mémoire et qui forme le seul monument littéraire qu'on possède de lui. C'est un opuscule en vers flamands portant pour titre : *Een zuverlic boucxkin vander ketyvigheit der menschelicker naturen, overghezett uten latyne in vlaemsche dichte, duer Andries Vander Meulen.* Cet opuscule, dans lequel le poëte s'est complu à retracer, sous des couleurs sombres, les misères et les vicissitudes de la vie humaine, est une paraphrase ou traduction libre d'un de ces écrits ascétiques, si communs au moyen-âge, et qui auront fait partie de l'enseignement philosophique donné à son fils, à savoir l'ouvrage du pape

(1) Registre aux actes et contrats, année 1511, folio 230.

(2) « Item Andries Vander Meulen van den huusekine onder dhalle ende van der plecke behuust III cappoenen, telken Kerssavont, heft... XII sch. par. » (Comptes de la ville, année 1509).

(3) « Item de weduwe ende hoirs van Andries Vander Muelne van den huus ende plecke onder dhalle, III capproenen, te Kerssavond.... XII sch. par. » (Id. année 1510).

(4) Deux ans avant sa mort, on comptait à Audenarde sept chambres de Rhétorique.

Innocent III intitulé : *De contemptu mundi, seu de miseriâ hominis, libri III* (1). M. Willems cite comme échantillon du talent poétique de notre compatriote, les vers suivants :

Den droom die Nabugodonozor zach /
Maecte hem int herte zo groot gheclagh /
Want van zijnen hoofde het vysoen
Heeft hem zeer beroert in alle zijn doen /
Ende hy bleef verwaert / ontrust / ontstelt /
Voor tspellen (2) oock als hy hem was ghespelt.

Ces vers sont une traduction libre, mais énergique, du passage contenu dans le paragraphe XXIII, relatif à la terreur des songes : « *Nabucodonosor somnium vidit, quod eum valdè præterruit, et visiones capitis conturbaverunt eum* (3). » Nous regrettons beaucoup de n'avoir point obtenu l'avantage de parcourir à loisir l'œuvre de Vander Meulen, et d'être forcé par là de renoncer à une étude comparative qui trouvait naturellement sa place ici. Le sujet que le poëte s'imposa paraît peu propre à être exprimé en poésie; mais il nous révèle entièrement son caractère intime. André Vander Meulen aimait la vertu, et cherchait à y ramener les autres. Ne se sentant plus assez de verve pour atteindre ce but dans les jeux allégoriques, il aura tâché de suppléer à cette insuffisance en consignant dans un petit livre mo-

(1) Ce livre a été successivement publié à Anvers en 1545, à Louvain en 1574, à Cologne en 1581 et à Douai en 1635, où on en fit une sixième édition. Voici le titre que porte celle de Cologne : *Contemptus mundi, ab Innocentio papa III, per humanæ vitæ miserabilem ingressum, culpabilem progressum ac damnabilem egressum, olim demonstratus nunc autem cum adjuncta camœnæ rythmica, hâc nitidissimâ novæ lucis editione mundi contemptoribus denuò oblatus à T. M. D.* (Theodoro Mensinck, missionis Belgicæ presbytero). Coloniæ, apud viduam et hæredes Joannis Antonii Kinckii, sub monocerote, anno M D C LXXXI, in-18. Bibliothèque de Gand.

(2) Spellen, *uytleggen, verklaeren*. Willems, *Verhandeling over de nederduytsche tael- en letterkunde*, 1e deel, p. 245.

(3) § XXIII, DE TERRORE SOMNIORUM, édition de Cologne, précitée, p. 57.

deste les derniers reflets de son âme calme et sereine. On regrettera toujours qu'il ne nous soit resté aucun monument où le poëte a donné un libre essor à sa muse, au fort de son âge et au milieu de ses triomphes dramatiques. Ses vers respirent une exaltation pieuse qui est le caractère distinctif du livre d'Innocent III et de tous les écrits ascétiques de son temps. Ils ont une allure franche et dégagée de cette multitude de mots barbares qui corrompaient alors la langue maternelle. Inférieurs, au jugement de M. Snellaert, à ceux d'Anne Byns, qui est rangée parmi les meilleurs poëtes flamands de la première moitié du XVI^e^ siècle, ils surpassent toutefois ceux de la plupart de ses contemporains (1).

Les trois éditions connues jusqu'ici, attestent la vogue dont cet opuscule jouit au XVI^e^ siècle. Voici celle que M. Voisin mentionne dans le *Messager des Sciences historiques*, année 1842 : *Een zuverlic boucxkin vander ketyvigheit der menschelicker naturen, overghezett uten latyne, in vlaemsche dichte, duer Andries Vander Meulen. Ghe-prent te Ghend, tegen over Tstadhuus, by Joos Lambrecht, lettersteker.* 1545. In-8°, à longues lignes, 87 feuillets non chiffrés, avec réclames et signatures AII-LIIII. Caractère gothique. Orné de 33 figures gravées en bois.

Une autre est citée par M. Willems : *Van der ketyvigheyt der menschelicker naturen, eerst ghemaeckt in latyne by Paus* Innocentius *den III.* Gent, 1545; in-8° (2).

Une troisième a été communiquée à M. Voisin par feu M. D'Huyvetter, ancien directeur de l'Académie de dessin : *De ketivigheyt der menschelicker naturen ende versmadenisse*

(1) « Deze verzen kunnen tegen die van Anna Byns op verre niet aen. Vander Meulen's trant is evenwel beter dan van vele tydgenooten. » *Verhandeling over de nederlandsche dichtkunst*, p. 215. M. Willems dit de son côté : « Hy schynt de bastaerdwoorden maer zelden gebezigd te hebben. » *Verhandeling over de nederduytsche tael- en letterkunde*, I^e^ deel, p. 245.

(2) *Verhandeling over de nederduytsche tael- en letterkunde*, I^e^ deel, pp. 242 et 243.

des weerelts : Eerst ghestelt in latyne, by Lotharium Diaconum, ende nu overgheset in vlaemschen dichte by Andries Vander Meulen. Te Ghendt, by de weduwe van Gheraert Salenson, op de Hooghpoorte, in den Bybel. 1576. — *Typis Gualteri Manilii.* Petit in-16, de 96 feuillets non chiffrés.

On aura remarqué que la plus ancienne de ces éditions remonte seulement à 1545, tandis que l'auteur expira, comme nous venons de le constater, vers 1510. Cette édition a-t-elle été imprimée d'après un manuscrit, ou bien n'est-elle qu'une réimpression de celle qui vit le jour du vivant de Vander Meulen? Nous penchons pour la dernière hypothèse. On peut lire en effet dans la préface de l'éditeur des œuvres de Castelyn, publiées à Rotterdam en 1612 (1), que Vander Meulen fut un des rares auteurs qui livraient leurs écrits à l'impression. Il est donc à supposer que cet opuscule précieux est perdu comme tant d'autres d'une valeur non moins grande. Cette perte est d'autant plus regrettable que, dans le principe, les imprimeurs bornaient le tirage des exemplaires à un fort petit nombre.

Matthieu Castelyn qui se forma à l'école de Vander Meulen, ou qui du moins recueillit, peu de temps après sa mort, le dépôt des traditions laissé par son compatriote, dit, en parlant de ses écrits :

Andries Vander Meulen, nu int hemels choor rijcke /
Wiens ziele Godt brenghe ter hoochster glorien /
Colligierde vele uten Fleur van historien /
Eenen boeck zoo gheheeten / men vinten publijck.
Hem bevelick Godts moeder / der reinder ciborien /
In dat cas / maer anders doe icx hem bezwijck /
Want ten es niet authentijck (2).

(1) Chez Sambix. Une autre édition publiée à Rotterdam en 1616, chez Jan Van Waelberghe le Jeune, contient la même préface.

(2) *Baladen van Doornycke*, Rotterdam, 1616, *Bal.* LXV.

Ce témoignage du législateur du Parnasse Flamand, est précieux pour nous. Mais il est à remarquer qu'il s'agit ici seulement des recherches que Vander Meulen a faites dans un ouvrage historique intitulé : *Fleur van Historien,* et non d'un livre qu'il aurait publié sous ce titre. C'est M. le docteur Vander Meersch qui, le premier, a relevé l'erreur que MM. Snellaert et Voisin ont commise à cet égard, le premier dans son estimable mémoire déjà cité; le second, dans sa notice intéressante sur les travaux de l'imprimeur Josse Lambert, insérée dans le *Messager des Sciences historiques,* année 1842. Il est probable que Vander Meulen a puisé dans la *Fleur van Historien* les sujets de ses jeux allégoriques, car, comme le fait observer l'auteur de l'*Histoire de la Littérature flamande :* « L'habit historique s'adaptait très-bien au jeu allégorique, qui s'empara à la fois de la Bible, de l'histoire ancienne et des annales du pays. »

Le talent d'André Vander Meulen n'aura pas été inutile à l'imprimeur Arnoud De Keyzer qui transporta, comme on sait, ses presses à Audenarde en 1479, et y livra au jour plusieurs ouvrages dont on se dispute aujourd'hui la valeur. MM. Serrure et le docteur Vander Meersch présument que le roman *Dijstorie van Saladine,* sorti des presses de De Keyzer entre les années 1480 et 1482, a été rimé par notre compatriote. Si l'avenir sanctionne cette attribution, André Vander Meulen ajoutera à la gloire d'avoir servi utilement son pays comme fonctionnaire, comme moraliste et comme auteur dramatique, celle d'avoir composé, dans sa langue maternelle, et publié par la presse, le premier roman de chevalerie.

Edmond Vander Straeten.

Notice

SUR

LES VOYAGES FAITS EN BELGIQUE PAR DES ÉTRANGERS,

A DIFFÉRENTES ÉPOQUES (1).

III.

XVII^e SIÈCLE.

Voyage de Sir Thomas Overbury, dans les Pays-Bas espagnols, vers 1609.

La Belgique partage avec l'Italie le privilége d'avoir été depuis longtemps un des pays les plus visités de l'Europe; c'est que de toutes les contrées situées en deça des Alpes, il n'en est aucune qui ait des mœurs plus hospitalières, qui offre à l'étranger un séjour plus agréable et plus sûr, des sujets d'observation plus instructifs et plus variés.

Le savant explore avidement nos archives et nos bibliothèques, car notre histoire est liée à celle de toute la chrétienté; l'artiste parcourt avec enthousiasme nos églises, nos collections publiques et particulières et proclame partout un des titres les plus incontestables de notre gloire nationale; le militaire étudie avec intérêt la topographie de notre pays, qui depuis des siècles a été le champ de bataille des nations voisines; l'économiste, en visitant les ateliers de nos

(1) Voir le *Messager des Sciences historiques*, année 1847, page 12, et année 1848, page 59.

villes, les fermes-modèles de nos campagnes, s'émerveille à la vue d'une population agglomérée et florissante; le politique, le philosophe enfin, ne se contentent pas d'observer, ils remontent à la cause des événements accomplis dans notre patrie.

C'est à cette dernière catégorie de voyageurs qu'appartient *Sir Thomas Overbury;* nous offrons ici à nos lecteurs la traduction de la partie de ses *Observations* de voyage qui se rapporte à la Belgique. — Le nom de cet auteur étant probablement inconnu, quelques détails biographiques, quelques mots sur les circonstances dans lesquelles se trouvait la Belgique à l'époque de son voyage, peuvent se placer ici par forme d'introduction.

Sir Thomas Overbury naquit à Compton-Scorson, dans le comté de Warwick, en l'année 1581. Vers 1595, il alla étudier la philosophie à l'université d'Oxford, où il prit en 1598 le grade de *bachelier ès arts.* Il entra plus tard dans le célèbre collége de *Middle-Temple,* à Londres, pour s'y livrer à l'étude du droit.

Après avoir terminé son cours, Thomas entreprit, à l'exemple des jeunes gens de sa condition (1), plusieurs

(1) L'aristocratie anglaise a adopté depuis des siècles, pour l'éducation de ses enfants, le système qu'elle suit encore avec tant de succès de nos jours et auquel elle doit en grande partie la haute position qu'elle occupe et qu'elle occupera longtemps encore dans son pays. Ceux qui ont vu l'Angleterre, savent que la noblesse ne s'y distingue pas seulement par ses possessions territoriales et ses richesses, mais aussi par une instruction supérieure et par une grande expérience de la vie; c'est là sans doute une des causes de la stabilité des institutions politiques de ce pays. Algernon Percy, Xe comte de Northumberland, reçut de son père, avant son *tour d'Europe,* des instructions précises relativement aux objets qui devaient surtout attirer son attention à l'étranger et sur la manière de s'y prendre pour retirer de ses voyages la plus grande somme d'instruction possible; ce document curieux se trouve dans la collection suivante :

The Antiquarian Repertory, a miscellaneous assemblage of topography, history, biography, costums and manners a of old times, by Francis Grose and Thomas Astle. — 4 vol. in-4°. Londres, 1808. — Voir vol. IV, p. 374.

voyages sur le continent, dans le but d'achever son éducation; il revint en Angleterre *gentleman* accompli, au dire des écrivains de sa nation.

Grâce à la protection de sir Robert Carr, favori du roi Jacques I, ce prince prit Overbury en affection; il le fit chevalier et le nomma juge au pays de *Wales*, fonctions qu'avait occupées son père.

Thomas ayant remarqué la grande intimité qui régnait entre son patron R. Carr, devenu vicomte de Rochester, et l'épouse de Robert comte d'Essex, femme d'un caractère peu recommandable, chercha à rompre cette liaison. Le vicomte prit mal ses avis, et il en donna connaissance à la dame; dès-lors sa perte fut résolue.

Il arriva, vers cette époque, que le roi eut besoin d'envoyer un ambassadeur en Flandre d'après les uns, en France ou en Russie d'après les autres. Rochester fit nommer son protégé à ce poste, mais en lui annonçant sa nomination, il l'engagea à ne pas accepter, promettant de lui faire faire mieux son chemin en Angleterre. Overbury y crut et refusa; mais le vicomte présenta ce refus au roi sous un jour si odieux, que ce prince fit enfermer sir Thomas dans la Tour de Londres, le 13 avril 1613; le malheureux y languit jusqu'à ce que la comtesse d'Essex s'en fut débarrassée par le poison, ce qui arriva le 15 septembre de la même année. Deux années plus tard seulement cette infernale manœuvre fut découverte; plusieurs personnes qui avaient trempé dans ce crime furent exécutées; la peine de mort prononcée contre Robert Carr et contre la comtesse d'Essex fut commuée en bannissement de la cour.

Sir Thomas Overbury passait pour savant et homme d'esprit; il laissa entre autres écrits des *Observations* faites durant ses voyages dans les Pays-Bas et en France. Ces observations ont été publiées pour la première fois dans la célèbre collection du comte d'Oxford, intitulée :

A Collection of Voyages and Travels, compiled from the library of the late earl of Oxford (1).

En général l'auteur néglige les descriptions topographiques, les détails de mœurs, les portraits historiques, qui occupent tant de place dans les relations de voyage, pour résumer en quelques pages les observations qu'il a été à même de faire.

On croit devoir placer l'époque du voyage de sir Thomas Overbury dans les Pays-Bas espagnols vers le temps où l'on décréta la prolongation de la trêve de 1609.

Une trêve de huit mois avait été conclue en 1606, entre les États-Unis de Hollande et le Roi d'Espagne, et publiée le 15 mars de l'année suivante; on espérait que des conférences ouvertes à La Haye conduiraient à une paix définitive, mais les difficultés qui s'élevèrent étaient si nombreuses qu'on jugea préférable de prolonger cette trêve pour douze années, le 15 avril 1609.

« Ainsi demeura assoupy pour quelque temps, dit le » cardinal de Bentivoglio, l'embrassement de la guerre de » Flandre, n'ayant pu estre tout-à-fait esteint, guerre si » longue et pleine d'un si grand nombre et de si mémora- » bles accidens, que la mémoire de notre siècle en restera » plus illustre aux yeux de la postérité, que de tout ce qui » est arrivé de nostre temps. Et véritablement, on peut dire » que la Flandre, en ce siècle, a esté comme une scène tra- » gique de guerre dans l'Europe, qui quarante ans durant, » jusqu'à la conclusion de la trefve, a représenté sur le théa- » tre de l'univers toutes les nouveautés et spectacles plus » remarquables qui se soient jamais veus en aucune autre » guerre passée, et qui se puissent jamais voir à l'avenir. »

(1) Voir dans le premier volume de la collection, page 231 : « *Sir Thomas* » *Overbury's Observations in his travels upon the state of the seventeen Pro-* » *vinces, as they stood anno* 1609. »

Avant de s'occuper des Pays-Bas espagnols, gouvernés alors par les archiducs Albert et Isabelle, le voyageur anglais présente quelques considérations générales sur les États-Unis de Hollande qu'il venait de traverser.

« Tout concourt, dit-il, à l'élévation et à la consolida-
» tion du nouvel état : l'industrie et la frugalité du peuple,
» nonobstant son humeur séditieuse; la nature du pays, dé-
» fendu de toute part par les eaux; sa position géographique,
» qui lui permet de tirer du Nord tout le matériel nécessaire
» à l'équipement des navires et des ressources de toute es-
» pèce; la politique de la France et de l'Angleterre, qui par
» crainte de la puissance espagnole lui vient en aide; l'éloi-
» gnement du souverain de ses états; le changement de reli-
» gion, qui coïncide avec le soulèvement politique; et tout
» récemment, l'avènement d'un prince protestant, du duc de
» Brandebourg, au duché de Clèves.

» Les premiers symptômes du mécontentement des Pays-
» Bas se manifestèrent après le départ du roi d'Espagne,
» sous le gouvernement de la duchesse de Parme. Le duc
» d'Albe fut envoyé pour les faire disparaître; mais il les
» fomenta davantage par la tentative d'introduire dans ce
» pays l'inquisition espagnole, par la décapitation du comte
» d'Egmont et du comte de Horn, par les persécutions qu'il
» suscita aux religionnaires et enfin, par l'exécution d'un
» plan de construire des citadelles dans le voisinage des
» principales villes du pays; il réussit à Anvers (1), mais à
» Flessingue, la bourgeoisie se révolta contre cette dernière
» mesure et dans l'intervalle la guerre éclata. Cependant, la

(1) Il est à remarquer que la citadelle construite par le duc d'Albe à Anvers avait déjà été projettée quelque temps auparavant; on trouve en effet dans la correspondance de Marguerite de Parme avec Philippe II, publiée par M. Gachard, qu'un plan de cette citadelle avait été par elle envoyé en Espagne et approuvé par le Roi; d'après ce plan, la citadelle devait être construite sur l'emplacement de la ci-devant abbaye de St-Michel.

» révolte générale doit se placer après la mort de Don Louis » de Requesens et à l'époque du retour de Don Juan d'Au- » triche; alors, par suite de la mise à sac d'Anvers et d'au- » tres insolences de la soldatesque, toutes les provinces, à » l'exception du Luxembourg, déclarèrent les Espagnols » traîtres à la patrie et ennemis du Roi. Une partie des » Pays-Bas n'échappa toutefois à la couronne d'Espagne » qu'un ou deux ans après. »

Sir Thomas Overbury entre ensuite dans des considérations particulières aux États-Unis de Hollande; nous les passons sous silence, parce qu'elles ne rentrent pas dans notre cadre et nous reprenons les *Observations* à son arrivée en Belgique.

« A mon entrée, dit-il, dans les états des archiducs, qui » commencent après avoir passé le fort de Lillo, je ne tar- » dai pas à m'apercevoir que je me trouvais dans une pro- » vince affligée par le fléau de la guerre : le peuple abattu » éclatait plutôt en murmures contre ses gouverneurs, qu'en » cris de vengeance contre ses ennemis; la valeur semblait » avoir abandonné la noblesse, comme l'industrie avait fui » le marchand; le laboureur ne cultivait ses terres que pour » soutenir son existence, sans songer à s'enrichir pour le » profit d'un autre; les villes, indépendamment de leur po- » sition fortifiée, tombaient en ruines; et finalement, le peu- » ple chargé de moins d'impôts, devenait plus pauvre que » lorsqu'il partageait les charges d'un état florissant.

» Cette guerre a tenu le roi d'Espagne en haleine depuis » qu'elle commença, il y a déjà presque trente-huit ans; il » y a dépensé les trésors des Indes, et sacrifié tout ce que » l'Espagne et l'Italie ont pu lui fournir de troupes; elle l'a » empêché de songer à quelqu'autre entreprise, car il ne » pouvait abandonner celle-ci, sans renoncer aux moyens » d'entreprendre par la suite quoi que ce soit contre la

» France et l'Angleterre, sans abandonner à tout jamais » l'espoir d'un empire occidental (1).

» La cause des grandes dépenses de cette guerre est l'é- » loignement de ces provinces de l'Espagne; il en résultait » que chaque soldat espagnol ou italien coûtait cent couron- » nes au Roi avant d'avoir mis le pied dans les Pays-Bas, » et sur dix hommes il y en avait à peine un qui s'y ren- » dait réellement utile à sa cause; de plus, à raison de la » grande distance une partie de l'argent qui devait servir à » leur solde était dépensée par les officiers chargés de les » conduire et de les payer. Les raisons de la persistance de » cette guerre se trouvent non seulement dans la force de » l'ennemi, mais en partie aussi dans l'intérêt qu'ont les » commandants espagnols à prolonger les hostilités pour se » maintenir en position et se rendre nécessaires; enfin, dans » cette circonstance que le peuple des Pays-Bas espagnols » désire bien plutôt secouer lui-même le joug que de le voir » imposer à ses frères des États-Unis de Hollande (2).

(1) On lit dans les mémoires du temps que l'on remontra à Philippe II que la conservation des Pays-Bas était inséparable de la conquête de la France; on lui exposait « que le royaume de France est une barrière entre » le royaume d'Espaigne et le pays de Flandres, et que ceste barrière est si » nuisible que jamais il ne sera bien à son ayse, ni bien obéy en ses pays, » ny aura moyen de s'agrandir s'il ne l'oste et s'il ne se fait maître de la » France et s'il ne se fraye un chemin libre pour passer d'Espaigne en » Flandres. »

(V. *Histoire de Flandre*, par M. Kervyn de Lettenhove; 6 vol. in-8°. Bruxelles, 1850 — vol. IV, p. 177).

(2) « C'était en effet dans l'intérêt de l'Espagne et contre les vœux hautement manifestés des Belges, que la guerre contre les Etats-Unis de Hollande avait été continuée sous le gouvernement des Archiducs, princes souverains des Pays-Bas; il était donc juste que le gouvernement espagnol supportât la plus grande partie des frais auxquels elle donnait lieu. Mais les subsides n'arrivaient pas souvent à temps : ce qui mettait toujours les Archiducs dans de cruels embarras : on en trouve la preuve dans les lettres originales de l'archiduc Albert au duc de Lerma, conservées dans la Bibliothèque royale de Madrid. »

(V. Gachard, *Bulletins de la Commission d'histoire*, t. IX, n° 2).

» Le revenu ordinaire des provinces soumises aux archi-
» ducs, monte à 1,200,000 couronnes par an; en outre, on
» envoie chaque mois de l'Espagne 150,000 couronnes
» pour soutenir les frais de la guerre; dans le principe, la
» somme montait à 500,000 couronnes, mais à l'époque où
» le traité fut conclu, elle avait été nécessairement réduite
» par 50,000 couronnes à la fois, à la somme susmention-
» née. La Flandre contribue plus aux frais de la guerre que
» les autres provinces, il en est de même pour la province
» de Hollande dans les États-Unis. Aucun Espagnol ne fait
» partie du Conseil d'État, on n'en compte aucun parmi les
» gouverneurs des provinces; mais, dans le conseil de guerre
» à qui seul appartient une influence active, il n'y a que
» des Espagnols. Ils ont entre les mains toutes les villes
» fortes et les châteaux de ces provinces, dont les gouver-
» neurs ne portent à vrai dire que le titre.

» L'armée des Archiducs est composée principalement
» d'Espagnols et d'Italiens, jaloux les uns des autres, comme
» le sont du côté de leurs ennemis les Anglais et les Fran-
» çais, et parmi les habitants des Pays-Bas, les Bourguignons
» et les Wallons. L'influence du Pape et les préférences de
» Spinola ont fait que les Italiens sont placés ici presque
» sur le même rang que les Espagnols, relativement au com-
» mandement des troupes.

» Les gouverneurs pour le roi d'Espagne ont été succes-
» sivement : le duc d'Albe, don Louis de Requesens, don
» Juan d'Autriche, le prince de Parme, l'archiduc Ernest,
» le cardinal André d'Autriche et le cardinal Albert jusqu'à
» son mariage avec l'Infante.

» Là où se séparent les états des Archiducs du territoire
» des États-Unis, là aussi change la nature du pays; ce chan-
» gement a lieu aux environs d'Anvers. En-deça tout le pays
» est plat, il n'y a que prairies et marécages; au-delà le
» terrain commence à s'élever et se déroule en plaines. Par

» une conséquence naturelle, les habitants y sont plus » éveillés; ils ont l'esprit plus vif, comme le prouvent les » Flamands, les Brabançons, les Wallons. La ville la plus » remarquable de ce côté est Anvers, qui s'éleva après la » décadence de Bruges. A la fois forte et belle, elle est de- » meurée ainsi grâce à sa primitive grandeur, bien qu'elle » ait été deux fois pillée par les Espagnols et que les Fran- » çais aient tenté de lui faire subir un pareil désastre. La » citadelle, bâtie par le duc d'Albe, fut reconstruite par le » prince de Parme après un siége de dix-huit mois. La ville » a préféré un château fort à une garnison établie au milieu » d'elle. Il y a encore dans cette ville 30,000 citoyens en » état de porter les armes, dont 600 montent la garde cha- » que nuit; ils ne souffrent ni canons ni magasins à poudre » sur les remparts, mais dans la citadelle il y a 200 pièces » de calibre et d'ordinaire 7 à 800 soldats. Les Flandres » sont les meilleures d'entre les dix-sept provinces des Pays- » Bas, mais ses ports sont mauvais. »

Ici se terminent les observations de sir Thomas Overbury, concernant la Belgique; le voyageur qui visita ensuite la France, fait sur l'état de ce royaume des remarques analogues, qui dénotent sa sagacité politique et la connaissance qu'il avait acquise des véritables intérêts des nations dont il parcourait le territoire. « Il a semblé plus d'une fois, » dit son biographe, qu'un esprit prophétique dirigeait sa » plume, et que les événements se soient chargés de réaliser » ses prévisions. »

***

Sur la Restauration

DE

L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE TONGRES (1).

Comme pour la plupart de nos édifices du moyen-âge, les trois siècles passés ont été pour Notre-Dame de Tongres une période de ravages et de crise. Tandis que l'ancien ameublement s'en allait pièce à pièce, on le remplaçait par des boiseries sans caractère, des revêtements en marbre, des autels corinthiens, d'immenses tableaux dans le style du Poussin et de grandes toiles peintes imitant des tapisseries. A l'extérieur, on adossa aux latéraux une lourde sacristie et un porche de style rococo; on coiffa d'un clocher ridicule la belle tour ogivale, l'honneur de la basilique et de la cité, et à ses pieds, les arches des portes latérales furent masquées par deux maigres maisons bourgeoises. Enfin les ravages de la guerre et le feu du ciel ébranlèrent l'édifice (2).

(1) Cette note a été communiquée à la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique; d'accord avec ses commissaires, la classe a reconnu qu'il ne lui appartenait pas d'exercer un contrôle sur la mission qui incombe à la Commission royale des monuments, et que l'insertion de ce travail pourrait donner lieu à un fâcheux conflit avec cette institution. Sans émettre d'opinion sur la notice, elle s'est par conséquent bornée à charger son secrétaire-perpétuel de transmettre ses remercîments à l'auteur (Lettre du 14 décembre 1852).

(2) On trouvera de longs détails sur ces désastres et ces restaurations dans la *Notice historique sur l'église de Notre-Dame, à Tongres* (43 pag. et une vue de la façade restaurée), qui termine l'Almanach de la province de Limbourg, année 1853. Tongres, in-12.

Aussi, quoiqu'il eût échappé aux coups des démolisseurs républicains du dernier siècle, d'importantes réparations étaient urgentes. Au lieu de s'en occuper, on enrichit la sacristie de quelques pièces d'argenterie, on accrocha dans les nefs des lithographies coloriées, on remplaça les anciens autels en bois encore debout par d'autres en marbre d'un style inqualifiable; on rasa le baptistère de S^{t}-Materne pour percer une ruelle; et lors de la construction du Palais de Justice, on démolit, pour les reconstruire sur un autre alignement, les grands murs du chapitre, derniers vestiges du *Castellum* romain (1) : l'appareil antique fut imité avec soin; mais on y ouvrit une double rangée de fenêtres de ce dessin soi-disant ogival, que l'on a baptisé de gothique de pendule.

Après tant de mutilations et un abandon aussi prolongé, les exclamations des étrangers et quelques pierres qui se laissèrent choir, réveillèrent enfin l'administration locale. La restauration du monument fut décidée. Les souscriptions des Tongrois se joignirent aux subsides du gouvernement, et en 1846, on se mit à l'œuvre d'après les plans dessinés par M. Dumont, architecte de la Commission des monuments, et approuvés par ladite commission.

On commença par la tour. Les deux maisons bourgeoises qui en encombraient la base furent démolies. Le clocher fut respecté; mais on en arrondit les quatre lucarnes pour y encadrer les cadrans d'horloge; à la place que ceux-ci occupaient auparavant tout au sommet de la tour, on perça des œils de bœuf carrés, dans lesquels une boiserie peinte en jaune dessina un quatre-feuilles. La statue de la Vierge, qui couronnait la porte d'honneur, était détruite : un sculpteur habile, M. Puyenbroeck, fut chargé de copier ou plutôt d'imiter l'antique statue en bois qui décore un autel des

(1) Une tour fut seule épargnée; encore y perça-t-on une porte à ogive.

transsepts. On fut moins heureux pour le rétablissement d'une galerie qui se déroulait à la hauteur de cette statue, sur trois faces de la tour, et sur laquelle on avait à peine quelques données vagues. Elle n'est figurée, croyons-nous, que sur une seule des anciennes vues de Notre-Dame de Tongres (1); autant que l'on en puisse juger par ce dessin assez grossier, cette galerie présentait une suite d'arcades très-simples, peu élevées, posées sur une balustrade à jour et supportant un toit qui en faisait une sorte d'allée couverte, où l'on exposait les reliques du Trésor. C'eût été, semble-t-il, faire preuve de science et de bon sens, que de chercher à préciser ces renseignements incomplets, en s'appuyant sur d'autres exemples de galeries empruntés à des tours de la même époque. On aima mieux élever, un peu au hasard, une suite d'arcades, d'un dessin incorrect, imitation enjolivée du *triforium* qui règne au-dessus des arcs de la plupart de nos églises ogivales; on en festonna le sommet d'un ornement sans grâce et d'une authenticité douteuse; de plus, l'exécution est très-négligée; en plus d'un endroit, les tores simples et élégants, qui assouplissent les formes, ont été supprimés, et les blocs de sable sciés carrément, comme une pièce de bois, alourdissent l'ensemble; on peut enfin, sans être puriste, mettre en doute la parfaite concordance du style de cette restitution avec celui de la tour. Le même scrupule est bien permis aussi pour les œils de bœuf que l'on a ouverts au-dessus de cette galerie, sur les trois faces de la tour; à la place qu'ils occupent, on reconnaît très-distinctement une fenêtre ogivale sur la gravure citée plus haut.

Après le dessin de la restauration, il reste à en examiner les procédés.

(1) Dans les *Délices des Pays-Bas*, Liége, 1769, in-12, t. IV. La planche qui représente Notre-Dame de Tongres est gravée par J. Harrewyn, de Bruxelles, et datée de 1711.

« Les restaurations même les meilleures de notre époque nous font peur, écrit un archéologue français (1). Les pierres ébréchées sont trop souvent remplacées par des blocs sortis d'une autre carrière et d'un grain différent : ce qui au bout de quelques hivers produit, avec les pierres voisines, un effet de forme et de couleur choquant. Le travail grossier des pierres neuves contraste en outre avec la délicatesse des anciennes sculptures : il reste alors la ressource d'un grattage barbare. Les vives arêtes sont raclées indignement, les détails fragiles brisés, et les creux fouillés avec un art infini sont agrandis, parce qu'un instrument trop grossier n'en pourrait pas, sans cela, blanchir les replis et les profondeurs. L'infériorité du travail nouveau n'est plus alors écrasée par le voisinage des sculptures que l'ouvrier n'avait qu'ébauchées, et qu'un artiste habile avait achevées patiemment, sculptures que notre époque fait retoucher, mais au rabais et par des manœuvres. Les restaurations d'églises à notre époque sont l'analogue des restaurations que les badigeonneurs ont faites, au dernier siècle, à tant de tableaux perdus maintenant aux yeux des artistes. Le maquignonage des retoucheurs est passé de la peinture à l'architecture (2). »

Telle est la métamorphose que l'opération désastreuse

(1) M. Raymond Bordeaux, *Sur les réparations de la cathédrale d'Evreux*, dans le *Bulletin monumental*, publié à Caen, par M. de Caumont.

(2) « Un tableau de maître, même frotté, même usé, retient pourtant en partie la pensée du maître; il en est l'expression incomplète, mais intègre. Un repeint va dénaturer cette expression à tout jamais. C'est pourquoi le plus dangereux ennemi des maîtres, ce n'est pas le temps, c'est leur ami le marchand de tableaux, israélite ou non. » R. Topffer, *Réflexions et menus-propos d'un peintre génevois, ou Essai sur le beau dans les arts;* Paris, 1848, in-12, t. I, p. 276, chap. XXV : *Du repeint et des Israélites.* — Cette théorie est universellement admise aujourd'hui pour les tableaux et les statues, et nous nous étonnons tous que si longtemps on ait adopté le système destructeur des restaurations. Cette expérience serait bien faite pour nous rendre circonspects, quand il s'agit de nos monuments nationaux.

du grattage a fait subir à la tour de Tongres. Au lieu de la couleur sombre et harmonieuse qui s'alliait si bien avec son antiquité et ses lignes aériennes, elle se présente maintenant, du haut en bas, travestie par une teinte d'un jaune clair tout-à-fait désagréable et choquant. Les tuyaux des gouttières, les larges clefs en fer des agrafes que l'on a établies en plusieurs endroits, et jusqu'aux toitures en zinc de deux tourelles, sont enduits d'une couche de couleur nankin. Le conduit du paratonnerre a été seul épargné; mais par contre, on a jugé convenable de ne pas le prolonger jusqu'au sommet de la croix qui couronne la tour!

On nous demandera peut-être quelle figure ferait un damier de moellons noircis et de moellons neufs? Mais outre que la valeur artistique du monument est sacrifiée par le grattage, on n'évite même pas cette bigarrure tant redoutée; déjà sur les premières faces de la tour que l'on a ainsi défigurées, se dessinent, sous les corniches, de longues et sâles traînées verdâtres de poussière délayée par la pluie. S'il vous fallait à tout prix une teinte uniforme, que ne noircissiez-vous plutôt les moellons neufs qui remplacent les pierres ébréchées ou consommées (1).

(1) A ce propos, émettons le vœu que, dans les restaurations monumentales, tous les débris de quelque importance soient religieusement conservés, comme on en a donné l'exemple en réparant l'hôtel-de-ville de Louvain et la cathédrale de Tours. M. J.-J. Bourassé insiste sur ce sujet, dans une notice sur la *Conservation des monuments* (*Annales archéologiques de Didron*, t. II, p. 272 à 279), où l'on trouvera une exposition très-claire des conditions nécessaires à une bonne restauration; il dit en parlant du petit musée archéologique et architectural, fondé à la cathédrale de Tours, par M. Guérin, l'architecte-restaurateur : « Les pierres sculptées qu'il a jugé à propos d'arracher et qui conservaient encore quelques parcelles bien conservées, ont été par lui déposées au Musée de la cathédrale, où elles demeurent pour servir de contrôle à celles qui les remplacent. Ces fragments qui ne périront pas, restent comme pièces justificatives. Cette manière d'agir atteste la fidélité de l'œuvre nouvelle. Il n'est pas de minime fragment, s'il présente quelque forme bien arrêtée, quelque profil un peu net, quelque

Et lorsque de l'ensemble on passe à l'examen des détails, on voit que la plupart des moulures ont revêtu un aspect dur et maigre; que les arêtes, autrefois si vives et si nettes, sont tremblottantes et indécises. Que devient alors l'harmonie de l'ensemble, qui réside dans la précision des détails? Mais comment en pourrait-il être autrement, lorsque par ci, par là, un moellon a été glissé à la place d'un autre arraché, que les interstices ont été, tant bien que mal, remplis avec du mortier, et que le tout a été labouré à grands coups de grattoir (1)?

L'aspect de l'édifice a tout perdu à cette opération, sans y rien gagner; car le regard saute avec moins de fatigue par dessus une pierre ébréchée, qu'il ne suit les lignes indécises des profils, des arêtes ainsi remaniés. Du moins, le monument est-il consolidé? Mais il n'y a guères que le re-

feuillage intact, ne fût-ce que deux ou trois pétales d'une riche corolle, qui n'ait été respecté et placé dans ce musée. » — Les allées du cloître de Tongres seraient un local très-convenable pour un musée de ce genre. Il va sans dire que la provenance de chaque fragment devrait être soigneusement notée.

(1) Le lecteur a sans doute présents à la mémoire les nombreux passages des *Annales archéologiques* de M. Didron, où ces procédés sont vivement combattus; mais il ne sera peut-être pas inutile de rappeler une page que le célèbre adversaire de la littérature facile écrivait, dès 1835, à propos de la restauration de l'amphithéâtre de Nimes : « .... Ce qui ne se répare point, c'est le vandalisme des recrépisseurs qui défigurent respectueusement une belle ruine et font de la barbarie selon les principes de l'art, à-peu-près comme ces médecins qui tuent le malade dans les règles. Il fallait conserver et non pas créer; il fallait guérir les blessures et respecter les cicatrices du colosse, et non pas faire des expériences et des projets de restauration sur son cadavre, *tanquam in animâ vili*..... Les portiques paraîtraient croulants, mais ils seraient solides en réalité, par l'effet de soutiens qui se cacheraient modestement, au lieu d'étaler un luxe ridicule d'architecture; des arêtes écornées par les temps ou par les Barbares vaudraient bien des arêtes regrattées ou recollées à l'édifice, comme un nez de carton à un visage d'homme; la mousse remplacerait bien le plâtre de la truelle municipale; et l'amphithéâtre, sans donner plus d'inquiétudes à ceux qui ont peur de passer près des ruines, pourrait donner moins de regrets à ceux qui les respectent comme les plus belles pages de l'histoire des hommes. » D. Nisard, *Mélanges*, t. I : *Souvenirs de voyage*, Paris, 1838; in-8°, p. 115.

vètement qui en ait été rétabli, et ce n'est pas par là que périt une bâtisse. D'ailleurs si l'extérieur a pu être raffermi, le grattage et les autres opérations déjà signalées ont ébranlé l'édifice plus qu'on ne pourrait croire (1); et si les nouveaux matériaux ne sont pas excellents, la ruine du monument n'aura pas été arrêtée : on l'aura provoquée! D'après des renseignements que nous avons des motifs de croire exacts, c'est ce qui serait à craindre pour la tour de Tongres. Les nouveaux moellons mal assis et de médiocre qualité, résisteront-ils à la masse qui pèse sur eux, ne se briseront-ils pas un jour ou l'autre? Et alors, si les quatre ogives qui supportent toute la tour ne résistent pas au choc, elle sera ébranlée.

Certes, nous ne sommes pas de ces admirateurs jaloux, qui ne voient dans nos cathédrales qu'une œuvre d'art et un monument historique; qui laisseraient périr ces pierres consacrées par le génie et les souvenirs, plutôt que d'y porter la main et de risquer une bévue. Cette réserve absolue est convenable pour une statue, un tableau, une ruine purement historique, souvenir d'une civilisation éteinte ou d'une foi morte. Mais pour un monument civil ou religieux, que gagnerait-on à respecter des mutilations qui le mettraient hors de service, à laisser faire le temps qui en amènerait la ruine. Un compromis est ici nécessaire. Mais quoi qu'exigent les besoins actuels ou que réclame l'ébranlement de l'édifice, il faut le conserver aussi intact que possible aux études et à l'observation, en n'agissant qu'avec la plus scrupuleuse réserve, en s'abstenant de toute addition

(1) « La superficie des pierres sculptées à la sortie de la carrière, dit M. R. Bordeaux dans la notice citée, devient une espèce d'écorce ou de croûte dont la résistance s'augmente avec le temps, et qui contribue à la conservation des monuments, comme la *patina*, à la conservation des statues de bronze. Lorsqu'au contraire un édifice est gratté, la pierre dépouillée désormais s'égrène et se délite, et la durée des sculptures est diminuée d'autant. »

mensongère ou douteuse, en se méfiant de notre science bien incomplète encore. En un mot, il faut réparer l'édifice dans les limites que fixeront les nécessités de sa destination et de son existence même. Rien de plus. Mais le restaurer, le refaire à neuf, pierre par pierre, c'est un mensonge et une profanation qui équivalent la plupart du temps à une destruction irréparable.

Restaurer un édifice! c'est une conception qui ne pouvait se faire jour qu'à une époque, comme la nôtre, où l'éclectisme et la science ont pris la place de l'invention et du génie; où de maladroits pastiches, de serviles copies empruntés aux âges passés, sont, ou peu s'en faut, les seules traces d'activité artistique, comme si le cercle du développement de la pensée était clos pour nous. Jusqu'ici, on ne s'était avisé que de *réparer,* c'est-à-dire de consolider ou d'approprier un édifice; et lors même que ces travaux étaient exécutés avec le moins de science et de goût, du moins ne s'attaquaient-ils qu'à certaines parties du monument, dont le style était métamorphosé. Si l'aspect général était souvent abâtardi par ces retouches, du moins les fragments épargnés sont venus jusqu'à nous dans toute leur originalité, et du premier coup-d'œil l'archéologue le moins exercé fait la part de la création primitive et des réparations successives.

Mais que font trop souvent nos architectes, au lieu de ces réparations maladroites qui excitent à juste titre leur colère? Se contentent-ils d'effacer les atteintes que le temps et la main des hommes ont portées au monument? D'en prévenir ou d'en arrêter la ruine, en remédiant aux accidents qui en ont compromis la solidité? De lui rendre son unité primitive, en effaçant les réparations antérieures, entachées d'anachronisme; enfin de restituer fidèlement les mutilations qu'il a subies?

Hélas! que la restauration de la tour de Tongres s'éloigne

de cette modeste mission, où la fantaisie et les caprices n'auraient nulle place; de cette œuvre patiente, exacte et réservée de consolidation et d'appropriation, derrière laquelle s'effacerait complétement l'architecte restaurateur! Rajeunie, refaite à neuf, la tour de Tongres n'est plus aujourd'hui qu'une pâle copie de ce qu'elle était naguères. Pour cette partie la plus brillante de la basilique, la dévastation est consommée : les deux arches latérales restent seules à restaurer; le mal est donc irréparable. Mais avant que l'on ne profanât de même le vaisseau ogival et le cloître roman de l'antique collégiale, nous avons cru de notre devoir d'appeler, sur ce sujet, l'attention des hommes compétents.

Nous nous méfierions tout les premiers d'idées qui nous seraient personnelles; et si les observations émises dans cette note étaient neuves, il y aurait lieu de se mettre en garde contre quelque erreur. Mais une expérience chèrement acquise les a consacrées, depuis plusieurs années, en France, en Allemagne et en Angleterre. Le mode de restauration que nous avons flétri, a été condamné du jour où les résultats ont pu en être appréciés à la cathédrale de S^t^-Denis. Non seulement cette basilique, de l'aveu de tous les archéologues, est complétement perdue pour l'art et pour la science, depuis qu'on l'a refaite à neuf par les mêmes procédés qui ont été employés pour la tour de Tongres; mais une des deux flèches fut ébranlée, elle se lézarda lorsque les maçons martelaient encore l'antique abbatiale, et l'on ne prévint un écroulement que par une démolition totale. — *Felix quem faciunt aliena pericula cautum.*

P. S. — M. Roelandt, membre de la Commission des monuments, a lu à l'Académie, dans la séance du 2 décembre dernier de la classe des Beaux-Arts, un rapport sur la

note qui précède (*Bulletin de l'Académie,* t. XIX, III[e] partie, p. 527); il nous parvient pendant l'impression.

La première page de ce travail critique n'est que le résumé des premiers paragraphes de la note. Seulement le rapporteur prétend, contre notre assertion, que « c'est sur l'initiative prise par la Commission royale des monuments et sur ses instructions que l'on a rédigé les plans d'une restauration complète, approuvée par elle après un mûr examen. » Nous persistons à dire que cette initiative, si elle peut être revendiquée, était au moins de seconde main; et malgré tout, peut-on croire qu'une Commission royale des monuments ait dirigé « par ses instructions, » et approuvé « après un mûr examen » les plans et les procédés de la restauration de Notre-Dame de Tongres?

On ajoute que les quatres lucarnes de la tour n'ont nullement été arrondies pour les enrichir de cadrans; mais que ceux-ci ont été posés provisoirement dans les fenêtres de la flèche. Nous n'avions pas dit autre chose, nous avions parlé du clocher et non de la tour.

Quant à la galerie aux reliques, ainsi qu'au système de grattage et de badigeonnage, on se contente de nier ce que nous avançons, ce qui est peu concluant. On insiste beaucoup sur la ruine certaine dont la tour de Tongres était menacée, et l'on nous demande sérieusement, si nous eussions « mieux aimé voir crouler sous peu la tour que d'y faire la consolidation que l'on y a faite. » Cet argument est fautif à double titre : 1° nous n'avons point nié la nécessité d'une restauration, mais attaqué le système que l'on a mis en œuvre; 2° si ébranlée que fût la tour, elle ne tombait pas avant la restauration : *aujourd'hui elle se lézarde.*

On voit que l'honorable rapporteur se borne à contredire les assertions dont nous donnons les preuves, et à retourner quelques-unes de nos phrases, en y ajoutant une négation.

Réflexions faites, nous comprenons que l'Académie ne puisse guères dépenser son temps en polémique; toutefois nous avions sincèrement cru qu'il y avait ici une question de nature à intéresser l'art en général. Mais la Commission des monuments a prononcé : *Roma locuta est.*

Ce qui n'a pas empêché qu'au moment où l'honorable rapporteur signalait à l'Académie « l'inexactitude et l'exagération de nos assertions, » l'événement avait déjà justifié trop complétement les craintes qui nous avaient déterminés à signaler la vicieuse restauration de notre basilique.

Alors que les maçons bouleversaient les dernières pierres de la tour, un mouvement s'est déclaré dans le côté du midi; des lézardes s'y sont ouvertes, des moellons ont été fracassés et l'ogive mise hors plomb. L'architecte a été mandé en toute hâte. Un nouveau recrépissage, un nouveau remaniement du revêtement extérieur ont bientôt dissimulé aux yeux le danger que la tour avait couru, mais ne l'ont pas arrêté, si l'on en juge par la prudente détermination que l'on a prise de ne pas ouvrir les deux portes latérales de la tour. On y laissera le mur qui les a fermées lors de la construction des deux maisons bourgeoises que le chapitre y avait adossées, et une boiserie postiche figurera une porte, à l'intérieur comme à l'extérieur.

J. Petit-de Rosen.

Des Moeres et de leur desséchement.

Entre Dunkerque et Nieuport se trouvaient autrefois deux lacs auxquels on avait donné les noms de Grande et de Petite Moere, et dont le premier couvrait une étendue de près de 3000 hectares de terrain, traversé aujourd'hui par la ligne qui sépare la Belgique de la France (1). Ce que les eaux ont couvert pendant des siècles, est devenu un beau village, entouré de vastes et riches fermes, au milieu de champs qui ne se distinguent de la campagne environnante que par leur extrême fertilité et la régularité symétrique des routes et des canaux qui les sillonnent.

Le desséchement d'un lac d'une lieue et demie de longueur sur une lieue de largeur, situé au-dessous du niveau de la haute-mer et assez profond pour être navigable (2), est une conception qui ne manquait point de hardiesse et de grandeur, et dont l'exécution mérite une place dans l'histoire des entreprises mémorables. Si le lac d'Haerlem desséché de nos jours, a une étendue beaucoup plus grande que les deux Moeres réunies, la vapeur et les perfectionnements de la mécanique ont mis aux mains des ingénieurs de notre temps des ressources nouvelles; n'oublions pas que les 3000 hectares de la grande Moere ont été desséchés au moyen de machines moins puissantes que les nôtres,

(1) La partie française de la Grande Moere contient 1911 hectares; la partie belge 1190.

(2) Marchantius rapporte que Jacques Waverans, bourgmestre de Nieuport, y périt dans une tempête vers la fin du XVI^e^ siècle.

sans que, dans ces difficiles travaux, on ait pu se guider sur aucun précédent. En raison de la grandeur de l'entreprise, le récit de ce desséchement, s'il nous avait été conservé exact et complet, présenterait déjà cet intérêt qui s'attache à toute lutte difficile de l'homme contre les forces de la nature. Mais ce récit intéresserait encore à un autre titre : ce ne serait point, croyons-nous, un chapitre inutile de l'histoire des grands travaux publics, que l'indication technique des moyens que Wenceslas Coebergher (1) et d'Héronville employèrent pour surmonter les immenses difficultés que devait présenter le desséchement de 3000 mille hectares de terres situées plus bas que la mer, à une distance de près de deux lieues du seul point qui pût servir à la décharge des eaux. Ce récit ne nous a pas été conservé; mais pour celui qui voudrait combler cette lacune l'extrait qui suit contient des détails précieux et peu connus, qui sont puisés aux meilleures sources.

Un procès soumis à la décision de la Cour d'appel de Gand, et dont l'objet est quelques hectares de terres situées dans l'une des Moeres, a amené M. l'avocat-général Donny à faire des recherches curieuses sur le desséchement des deux lacs. Portant dans l'examen de ces points historiques, la scrupuleuse exactitude dont il fait preuve dans toutes les causes soumises à son examen, M. Donny a donné, à l'audience du 23 décembre 1852, lecture de conclusions dont toute la partie historique mérite de survivre au débat soumis à la Cour de Gand, d'autant plus que la plupart des détails en sont puisés dans des documents qui n'ont pas été imprimés (2). C'est ce qui nous a engagé à extraire de

(1) Les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 2e série, t. I, p. 79, contiennent une notice sur W. Coebergher, qui mériterait d'être plus connue.

(2) Ces conclusions ont été prises devant la première chambre de la Cour d'appel de Gand, présidée par M. Roels, en cause du bureau de bienfaisance d'Adinkerque contre les héritiers du comte De Chastenet-De Puységur; plaidants : MM. Balliu, Van den Bossche et Rollin.

son travail les parties qui ne contiennent que des détails purement historiques, en conservant l'indication des sources partout où M. Donny en invoque d'autres que les pièces de la procédure (1) :

« Du temps des archiducs Albert et Isabelle, les deux Moeres faisaient partie du territoire belge; elles sont plus tard passées à la France, à l'exception de cette partie de la Grande Moere qui se trouvait à l'orient d'une ligne droite allant du clocher d'Honschote à la cheminée d'une ancienne ferme connue sous le nom *Hoog Moer-hof*, ligne adoptée en 1760 pour former frontière entre les deux pays (2).

» Les archiducs Albert et Isabelle ayant projeté le desséchement des deux lacs, l'on commença par constater, au moyen d'une procédure de purge, les droits que des particuliers ou des communautés pouvaient exercer sur le lit du lac : cette procédure eut pour résultat une sentence de purge rendue le 12 mars 1616 par le conseil de Flandres (3).

» Par octroi du 22 avril 1619 (4), le desséchement des *Moeres* fut concédé à une compagnie d'entrepreneurs représentée par Roland Gérard, mais dirigée principalement par le baron Wenceslas Coebergher (5).

(1) On peut consulter :

1° Sur l'état actuel des Moeres et ce qu'elles étaient avant le desséchement : l'*Histoire de Dunkerque*, par M. Vict. De Rode (Lille, 1852), pages 24-31, qui cite : l'*Annuaire du département du Nord de* 1829; — Dieudonné, *Statistique*, I, p. 330; — et la *Dunkerquoise*, n° 4282.

2° Sur leur desséchement : un article de M. l'abbé Van de Putte, publié dans les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 2e série, I, p. 33. — Merlin, *Répertoire de Jurispr.*, v° *Moeres*.

(2) Terrier d'Adinkerque. fol. 138 recto.

(3) Page 1 d'un *Recueil des documents officiels concernant les Moeres*, imprimé à Dunkerque en 1761.

(4) Même recueil, page 11.

(5) Coebergher n'est pas nommé dans l'octroi de 1619; mais c'est à lui que le desséchement est attribué par Merlin (*Rép.*, v° *Moeres*) et par l'auteur in-

» L'art. 2 de cet octroi charge les entrepreneurs de faire à leurs frais toutes les digues fossés, *rinkslooten,* et canaux nécessaires, sans être tenus de suivre aucune autre trace que celle qu'eux-mêmes trouveront convenable. — L'art. 4 porte : « En récompense desquels frais, leur avons octroyé, » cédé et transporté, octroyons, cédons et transportons par » cestes, les restantes mesures desdites *Moeres* et terres ad- » jacentes, à nous appartenantes outre et pardessus les dites » 5/5 et mesures 50, » c'est-à-dire outre et pardessus la part qu'une disposition qui précède immédiatement cet article, avait réservée au souverain.

» Pour dessécher les Moeres, Coebergher procéda de la manière suivante :

» Il entoura chacune des *Moeres* d'une digue (*berm ofte dyk*), et à l'extérieur de cette digue il creusa un large fossé; double ceinture qui reçut les noms de *Rinckskloot, Rincks-gracht* et *Waterkiste.* Il plaça ensuite, dans les endroits les plus convenables, un nombre assez considérable de moulins au moyen desquels les eaux étaient déversées dans le fossé extérieur du *Rinckskloot,* d'où elles étaient conduites au port de Dunkerque (1).

» Il paraît que les entrepreneurs usèrent largement de la faculté que leur donnait l'art. 2 de l'octroi, de ne *suivre autre trace que celle qu'eux-mêmes trouveraient convenable,* et qu'ils enclavèrent dans l'enceinte de leur *Rinckskloot,* 2956 arpents, 65 censes, et plusieurs fiefs de la châtellenie de Furnes et de celle de Bergues, circonstance qui excita des

connu du *Précis historique de Dunkerque,* imprimé en 1792, brochure qui renferme des indications curieuses, mais dont les dates ne concordent pas toujours avec les documents officiels. Le nom de Coebergher figure dans les lettres-patentes du 8 août 1622 (p. 23 du *Recueil de* 1761) et dans quelques pièces postérieures.

(1) Le précis historique de 1792 porte le nombre de moulins à vingt, mais on en compte vingt-deux, pour la Grande Moere seulement, sur une carte gravée par Van Does.

plaintes de la part des administrateurs de ces châtellenies (1). C'est probablement ce qui fit recourir à une seconde procédure de purge, suivie d'une sentence rendue le 26 juin 1621 par le conseil de Flandres, et applicable aux *possesseurs de terres situées près desdites Moeres comprises dans le Rinck-sloot ou dicage d'icelles* (2).

» L'art. 4 de l'octroi, qui fesait la part des entrepreneurs dans les terres à dessécher, fut modifié par des lettres-patentes de Philippe IV du 8 août 1622 (3), aux termes desquelles les entrepreneurs devaient obtenir d'abord la petite *Moere* à titre de préciput; ensuite une moitié de la grande *Moere* à titre de partage; et enfin, encore 350 mesures à prendre dans la moitié que le partage aurait attribuée au souverain. Ces dispositions reçurent leur exécution, d'abord par des lettres-patentes du 17 décembre 1627, contenant le partage des terres desséchées, dont Phillippe IV s'attribua le lot ou *Kavel noord-oost tirant vers Furnes*, érigeant le restant des Moeres en deux seigneuries au profit des entrepreneurs; et ensuite par d'autres lettres-patentes du 12 avril 1628 qui leur ont accordé, octroyé et désigné 350 mesures prises dans la part domaniale de la Grande Moere (4).

» Ce premier desséchement des Moeres produisit d'heureux résultats; mais ils ne devaient pas être de longue durée. Le 4 septembre 1646, le marquis de Lede, chargé de la défense de Dunkerque, inonda les environs de cette place (5); les deux *Moeres* furent submergées par cette inondation, et restèrent couvertes d'eau pendant plus d'un siècle.

» Après plusieurs concessions inutilement faites à d'autres particuliers, le desséchement des *Moeres* fut concédé

(1) Brochure de 1792, page 87.
(2) Recueil de 1761, page 6.
(3 et 4) Même recueil, pages 25, 32 et 38.
(5) Brochure de 1792, pages 18 et 95.

au comte d'Héronville. Pour ce qui concerne le territoire belge, la concession fut accordée par lettres-patentes de Marie-Thérèse du 14 juillet 1760 (1). D'Héronville obtint par cet octroi la jouissance de tout le lit de la Moere belge, mais cette jouissance était de nature différente selon que les terres à dessécher appartenaient au domaine ou à d'autres particuliers. Quant aux terres domaniales, elles lui étaient données en pleine propriété pour former un territoire indépendant de toute châtellenie; et quant aux autres terres, les lettres-patentes lui en assuraient la jouissance pendant vingt-cinq années à compter du jour que le desséchement serait achevé (art. 1, 2, 3, 8). — Le concessionnaire était d'ailleurs autorisé à refaire l'ancien *Rincksloot* ou digue de ceinture (art. 14), et la souveraine déclarait qu'elle ferait incessamment les dispositions nécessaires pour constater et fixer la consistance et l'étendue des *Moeres* relativement à la châtellenie de Furnes (art. 15).

» Cette dernière disposition fut en effet promptement exécutée. Le général-major Delaing, agissant avec le concours du conseiller De Keirle, tous deux commissaires impériaux, indiqua les alignements de la limite séparant la *grande Moere* d'avec les terres adjacentes. Cette indication fut faite le 16 août 1760, par une plantation de piquets; et le même jour encore les commissaires impériaux donnèrent au magistrat de Furnes l'ordre écrit de remplacer le plus tôt possible ces piquets par des *corniers de bois consistant en des pilots chassés en terre;* ordre qui fut exécuté dès le 9 août par la plantation de trente-cinq corniers le long de la partie orientale de la dite Moere (2). Enfin un décret

(1) Recueil de 1761, page 145.

(2) Il se trouve aux archives de l'État un procès-verbal ou rapport fait par Delaing. Cette pièce qui est annexée à une carte, ne fait mention d'aucune délimitation précédente, soit du lac, soit des communes limitrophes, soit des propriétés riveraines. Il est probable d'après cela, que le général Delaing

du 5 juillet 1762 déclara que ces corniers fixeraient les limites de la châtellenie de Furnes relativement aux Moeres.

» Le desséchement fut achevé en 1766, mais seulement d'une manière imparfaite. Le comte d'Héronville ne parvint même jamais à le compléter convenablement et il fut obligé, faute de ressources suffisantes, de rétrocéder à l'Impératrice tout ce qu'il possédait dans la Moere belge, à l'exception de 1025 mesures 191 verges, déjà vendues à la compagnie Courtois. Cette rétrocession fut acceptée et le desséchement, concédé à Vander Mey par lettres-patentes du 11 mai 1780; acte qui prolongea jusqu'au 1er octobre 1800, la jouissance accordée aux entrepreneurs des terres non domaniales situées dans la *Moere* desséchée. Après le décès de Vander Mey, le curateur à sa succession vacante vendit ses propriétés dans la Moere à Falanpin Dufresne par adjudication du 21 juin 1824, et la veuve de celui-ci le revendit, par adjudication du 23 avril 1834, au comte de Dechastenet-De Puységur. »

Après cet exposé historique, M. Donny passe à l'examen et à la discussion des moyens plaidés pour les deux parties; à l'occasion d'un de ces moyens il recherche si avant le second desséchement, les Moeres n'avaient point une étendue plus grande que lors de la concession faite à Coebergher, question qu'il résout affirmativement d'après la comparaison des cartes, et les considérations qui suivent :

« Avant l'époque du premier desséchement, le port de Dunkerque était profond et fournissait aux eaux surabondantes des *Moeres* une excellente voie d'écoulement; mais cette issue leur fut enlevée au commencement du XVIIIe siècle, voici

aura simplement suivi le contour de l'eau, sans s'inquiéter de ce qui s'était fait plus d'un siècle avant lui. C'est ce que semblent indiquer aussi les termes des procès-verbaux de la plantation des corniers.

comment. Le traité signé à Utrecht le 11 avril 1713, contenait une stipulation conçue en ces termes :

» Art. 9. — Le Roi Très-Chrétien fera raser les fortifica-» tions de la ville de Dunkerque, combler le port, ruiner » les écluses qui servent au nettoiement du port, le tout à » ses dépens et dans le terme de cinq mois après la con-» clusion de la paix : savoir les ouvrages du côté de la mer, » dans l'espace de deux mois, et ceux de terre, avec les » écluses, dans les trois mois suivants, à condition encore » que lesdites fortifications, le port et les écluses ne pour-» ront jamais être rétablies. » Pour veiller à l'exécution de cette clause, les lords Amstrong et Clayton furent envoyés à Dunkerque; en 1713, les écluses furent applanies jusqu'aux fondations, et chaque canal fermé par un bâtardeau. En 1714, on forma un bâtardeau à travers le havre pour couper toute communication entre le port et la mer; de 1714 à 1716, on creusa au canal de Dunkerque à Mardick, canal dont l'ouverture est décrite en ces termes dans le *Précis historique* de Dunkerque : « 1716. — Le 6 février l'on » donna la première chasse aux eaux du pays qui n'avaient » pas eu d'écoulement depuis le 6 août 1714 et avaient » croupi dans les canaux, d'où heureusement pour les ha-» bitants, elles se déchargeaient dans les lacs de la Moere » lors des pluies subites et violentes. »

» En 1717, l'on diminua considérablement l'ouverture des écluses de Mardick, en exécution du traité de la Triple Alliance, signé à La Haye le 4 janvier de la même année; par contre, le bâtardeau qui fermait le port, fut rompu par une tempête au commencement de 1720; mais en définitive l'écoulement des eaux intérieures était resté tellement imparfait, qu'en 1755 on prit le parti de creuser autour de Dunkerque un canal qu'on nomma la *Cunette* et qui avait pour objet de donner un écoulement aux eaux de la *Moere* et de purifier l'air, corrompu par les exhalaisons des eaux

stagnantes dans les anciens fossés des fortifications détruites (1). Cette *Cunette* qui fut encore comblée plus tard en exécution de l'art. 15 du traité de Versailles du 10 février 1763 pouvait bien améliorer la situation des *Moeres* en 1755; mais n'ayant d'autre issue que le port, alors très-peu profond de Dunkerque, elle ne pouvait remplacer complétement l'écoulement existant un siècle auparavant, lorsque ce port avait encore toute sa profondeur.

» Il nous semble permis de conclure de ces faits historiques, que les eaux des *Moeres* avaient, avant le desséchement par Coebergher, des facilités plus grandes de se rendre à la mer, qu'elles n'en ont eu avant le desséchement par d'Héronville, et que par suite elles ont dû s'élever plus haut et s'étendre davantage au XVIII^e^ siècle qu'au XVII^e^. »

***

(1) Argument de l'octroi de concession (art. 3) et d'une note au folio 148 recto du vieux registre des comptes de la bienfaisance d'Adinkerque.

Coup d'œil

SUR

L'HISTOIRE DE L'ART MONUMENTAL EN BELGIQUE.

Les pages suivantes appartiennent à un splendide ouvrage d'art, publié par la maison Muquardt, sous le titre de : *Monuments d'architecture et de sculpture en Belgique. Dessins d'après nature par F. Stroobant; texte par Félix Stappaerts.*

En détachant ce travail de son cadre primitif et en le plaçant dans un nouveau jour, l'auteur du texte doit demander grâce pour ses omissions, pour la concision obligée de ses aperçus, et aussi pour le caractère trop absolu que cette concision a prêté à quelques-unes de ses assertions; il lui a fallu trancher certaines difficultés, faute de temps et d'espace nécessaire à pouvoir les dénouer scientifiquement.

Les dessins de la nouvelle publication étant consacrés à reproduire les principaux édifices romans et ogivaux de notre pays, l'on a dû dans le texte, prendre le même point de départ historique, et laisser en quelque sorte dans l'oubli les périodes celtique, germanique et gallo-romaine, sur lesquelles les beaux travaux de MM. Roulez et Schayes ont répandu une si éclatante lumière! L'élégance typographique ayant nécessité le sacrifice des notes placées au bas des pages, l'on a dû également s'abstenir de reconnaître, à chaque fois, les renseignements puisés dans les consciencieux écrits de MM. Carton, De Busscher, Delsaux, Dumortier, Alex. Henne, Le Maistre d'Anstaing, Polain, Piot, Renard, Jules de St-Genois, Schaepkens, Schayes, Van der Meersch, Van Even, Van Overstraeten et Wauters. Enfin, ainsi qu'il a été dit plus haut, le défaut d'espace a forcé de présenter sous la forme de théorèmes certaines questions controversées par les maîtres de la science. Parmi ces questions, qui eussent exigé une discussion approfondie, l'on citera notamment celles qui se rattachent au symbolisme chrétien et à l'organisation de confréries maçonniques. En effet, tandis que quelques archéo-

logues, amoureux du merveilleux, se laissent emporter par leur imagination, retrouvent des symboles dans les moindres formes architectoniques, et entassent les éléments fabuleux pour expliquer, à leur manière, les merveilles réalisées pendant le moyen-âge, il en est d'autres qui n'admettent que les preuves écrites, qui récusent les opinions les plus accréditées, et qui prétendent ne laisser entrer dans le domaine de la science que les faits établis par pièces justificatives. Par une étrange coïncidence, c'est tout à la fois en Allemagne que les rêveries archéologiques ont été le plus fréquemment émises et dissipées. Un écrivain justement estimé, M. Schnaase, a surtout fait une rude guerre aux hypothèses et, peut-être même, malgré l'autorité acquise à un juge aussi compétent, pourrait-on trouver qu'il a attaché trop peu d'importance à la tradition. Entre la crédulité qui se grise de ses propres inventions, et le pyrrhonisme qui veut toucher du doigt les documents authentiques, il y a encore place pour la vérité. Pour tout esprit non imbu de tendances systématiques, il doit notamment être difficile d'assimiler complétement les francs-maçons aux autres corporations industrielles du moyen-âge et de n'admettre le symbolisme de monuments chrétiens que comme un fait secondaire ou accidentel.

La domination romaine a laissé peu de traces en Belgique; quelques routes militaires, quelques débris, autels votifs et pierres sépulcrales, voilà tout ce qui subsiste d'un empire de quatre siècles. Nous omettons à dessein les fondations de deux ou trois *villas,* dont la poussière, récemment déterrée, exerce la sagacité des archéologues. Pour ceux qui se complaisent peu à de telles énigmes, l'étude de nos monuments ne commence que plus tard, alors que les yeux et l'esprit trouvent des éléments comparables, c'est-à-dire à l'époque où un art nouveau succède à la décadence de l'art ancien. Dès le VI^{e} siècle, cette transformation se fait; au X^{e}, elle est accomplie. A ce moment, la féodalité et la commune s'organisent, la société moderne naît, et, sans cesse plus assouplie aux nécessités des mœurs et du climat, l'architecture imprime la marque de chaque temps dans la physionomie de chaque édifice.

La révolution qui s'opère est d'abord peu sensible. Quoique devenues chrétiennes, les constructions religieuses ne subissent aucun changement radical; « les premières églises de l'Occident ne sont que des temples retournés; » les colonnes passent du dehors au dedans et l'intérieur s'agrandit, parce que la foule, autrefois reléguée sous le péristyle, s'entasse maintenant sous la voûte. C'est, en un mot, la forme de la basilique latine, qui subsiste. Cette appropriation à une foi nouvelle sera nécessairement transitoire; à mesure que le culte gagnera en autorité, sa manifestation extérieure sera plus apparente; il y aura plus d'accord entre la forme et l'idée. Bientôt, en effet, ce progrès se réalise, et il a lieu non seulement par l'influence morale, mais par les mains mêmes du clergé : beaucoup d'évêques sont architectes.

Dès le VII^e^ siècle se multiplient ces monastères destinés à nous conserver tout l'héritage scientifique du passé. Au VIII^e^ siècle se fondent de nombreuses maisons chapitrales, et, à la même époque, le génie de Charlemagne étend son rayonnement sur une grande partie de l'Europe. Sous son règne, l'ordre s'établit, et le progrès recommence. Longtemps encore ce progrès sera partiel, peu sensible, souvent suspendu; mais ces longues périodes de désorganisation et de stérilité intellectuelle auront au moins cessé. Nous n'avons conservé aucun des monuments que ce grand homme a édifiés dans nos contrées; mais les effets de l'impulsion imprimée par lui à tous les arts sont restés sensibles. L'organisation sociale due à son pouvoir n'a pas eu moins d'influence, et c'est vraisemblablement à elle qu'il faut attribuer le calme relatif dont la Belgique a joui pendant les deux siècles suivants, alors que tant d'autres pays étaient livrés au plus affreux désordre. On sait qu'à ce moment une idée superstitieuse poussait les peuples à la démoralisation : toute la chrétienté croyait à la fin du monde

et considérait l'an 1000 comme devant être l'époque du jugement dernier. Quelques esprits supérieurs combattaient seuls cette opinion, et parmi ceux qui s'efforçaient le plus efficacement d'en atténuer les effets, il faut citer les deux évêques auxquels Liége doit son premier développement : Éracle et Notger.

Dans la plupart de nos villes, et jusqu'au développement des associations de francs-maçons, le clergé est ainsi partout le grand bâtisseur; lui seul possède la connaissance des arts, et c'est grâce à lui que la cité s'agrandit et que la maison de Dieu s'élève. Nous possédons, principalement dans les provinces wallonnes, quelques types remarquables de cette architecture primitive du moyen-âge. Tournai et Liége sont richement dotées sous ce rapport, et leur supériorité résulte, croyons-nous, des progrès plus rapides du christianisme dans ces contrées : le clergé avait, depuis longtemps, converti les habitants à la foi nouvelle, que le culte d'Odin et de Thor était encore en honneur dans le Brabant, les Flandres, la Campine. Quelle que soit la rareté des constructions romanes dans ces dernières provinces, l'ensemble de notre pays en possède néanmoins assez pour étudier ce style et ses différentes nuances. Du X^e^ au XI^e^ siècle, l'architecture est sortie de la voie des tâtonnements; devenue plus mystique et plus austère, elle a prêté le caractère du génie septentrional aux éléments empruntés à Rome et à Byzance. Elle veut émouvoir l'intelligence, et use du symbolisme : à la forme rectangulaire de la basilique succède la forme cruciale qui rappelle le divin sacrifice du Rédempteur; le maître-autel se place à l'orient, afin que les fidèles aient la face tournée vers le berceau du christianisme; enfin, la brosse et le ciseau vivifient de mille images emblématiques les nefs de l'église. Les ornements s'épanouissent sur les archivoltes des arcades; les modillons grimacent sous les corniches; les chapiteaux et les bases

des colonnes prennent les reliefs les plus variés : les fleurs, les fruits, les chimères, les figures y apparaissent brillants de tout l'éclat de la peinture. L'on ne saurait énumérer toutes les variétés de forme, tous les motifs de décoration que les architectes accumulent et amalgament pour arriver à une grande splendeur. Et cependant, soumis à des règles, l'art suit dès lors une voie rationnelle : tous les détails ne sont que des corollaires de la pensée première de l'artiste; ils servent à la rendre plus compréhensible, ils complètent le caractère et la destination de son œuvre.

Autrefois le monument remplaçait le livre, et, pour parler à l'esprit des fidèles, il fallait d'abord s'adresser à leurs regards. Cette mission civilisatrice s'accomplit par l'intermédiaire de la statuaire. Elle devient, comme on le disait au moyen-âge, l'image ou le miroir de l'univers. Constamment expressive et vouée à une pensé morale, même quand elle brave l'honnêteté dans ses sujets, on la voit passer successivement du symbole à la légende, de la légende au fabliau et à la satire. Ici elle représentera, sous une forme allégorique, les mystères de la Passion et de la Résurrection. Plus loin, après avoir raconté le péché originel, elle indiquera à l'homme comment il peut encore se racheter par le labeur : les douze signes du zodiaque lui apparaîtront accompagnés de la représentation des travaux champêtres pendant les douze mois de l'année. Ailleurs enfin, à mesure que l'art entrera davantage dans le domaine des artistes laïques, l'opposition se manifestera contre le pouvoir du clergé; l'on verra des prêtres à têtes de renard prêcher des paroissiens sous formes d'oies et de dindons. Ces trois phases de l'inspiration correspondront en même temps à trois caractères plastiques différents. Pendant la période romane, la statuaire se produira sous deux types distincts : l'un, court et rond, dû à des artistes inhabiles; l'autre, noble et élancé, continuant en quelque sorte l'art

grec à travers la tradition byzantine. Au XIII[e] siècle, la tradition byzantine sera, à son tour, abandonnée; le sculpteur cédera aux influences nationales et donnera à son travail un caractère plus historique. Enfin, au siècle suivant, l'artiste atteindra à la vérité naïve du portrait, et l'exécution continuera à se perfectionner, alors même que le goût se pervertira. En passant ainsi de la simplicité à la richesse, de la richesse à la prodigalité, l'art caractéristique de chaque époque arrivera par une pente insensible à la nécessité d'une transformation. Ainsi, quand le style roman sera parvenu au plus haut degré de somptuosité, l'ogive s'introduira, d'abord accidentellement, puis avec prédominance, ensuite exclusivement. Plus tard, quand l'art ogival à son tour aura, par excès de richesse, dénaturé ses éléments, l'on verra surgir la renaissance. En outre, et par une inflexible loi, chacune de ces grandes modifications architectoniques annoncera l'heure de quelque grande réforme sociale : le style roman est le résultat du christianisme; le style ogival apparaît au moment de l'émancipation des communes; la renaissance surgit alors que l'autorité religieuse se meurt, et qu'il se fait, par l'érudition, un retour vers les idées païennes.

Nous signalons ces coïncidences, nous ne venons pas les expliquer; le désir d'une ingénieuse interprétation a trop souvent fait confondre les effets et les causes. L'introduction de l'ogive a notamment provoqué d'innombrables hypothèses, en général plus ingénieuses que rationnelles. Il est inutile d'en grossir le nombre. Que l'ogive soit d'origine orientale ou même indienne, qu'elle ait été importée à la suite des croisades ou que sa naissance ait eu lieu accidentellement, voilà des problèmes dont la démonstration absolue n'est guère possible. Ce que les faits forcent seulement d'admettre, c'est que son développement complet ne se produisit qu'en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre

et dans l'ouest de la France. Acclimatée ou indigène, l'architecture ogivale apparaît là comme une plante du sol; elle s'y épanouit à plaisir; elle y a de la sève et de l'exubérance. Dans le midi, au contraire, elle est rare et étiolée, elle semble en désaccord avec ce qui l'entoure, et ses éléments y offrent une sorte d'incohérence quand ailleurs on les voit harmonieusement groupés.

De l'éclosion simultanée du style ogival et de la liberté des communes, quelques archéologues sont arrivés à conclure que le nouveau style était principalement dû à la sécularisation de l'art; d'autres, au contraire, ont affirmé que cette sécularisation n'avait eu aucun effet, le clergé étant resté tout puissant, même après la transformation de l'architecture. Les uns circonscrivent trop rigoureusement la cause dans un fait unique; les autres méconnaissent à certains égards la logique des événements. Les artistes laïques étaient évidemment impuissants à modifier le principe et les formes de toutes les constructions; mais la réforme politique opérée dans la société devait nécessairement s'empreindre dans l'art. Celui-ci offre, dans tous les temps, la contre-épreuve de l'état social.

Rien ne contraste plus vivement avec l'architecture romane que celle qui la remplace : à des formes rondes, épatées, bombées, succèdent les combinaisons de lignes sveltes, ténues, effilées, superposées en chaînes infinies, et se coupant dans toutes les directions. La basilique romane semblait, ainsi que les catacombes des premiers chrétiens, coupée dans le roc; la cathédrale ogivale est pareille à une forêt dont les mille rameaux se rejoignent et s'enlacent. Comme toute révolution durable, celle-ci s'accomplit néanmoins par transitions adoucies; l'ogive s'introduit d'abord timidement, et, pendant plus de cent ans, alterne avec le plein cintre. A la longue, l'un de ces deux éléments, qui satisfait mieux le regard, qui réunit davantage la force à

la légèreté, qui tend, s'il est permis de s'exprimer ainsi, avec plus de ferveur vers le ciel, triomphe et subsiste seul. Ainsi qu'au début de tout art nouveau et de toute société nouvelle, les constructions les plus importantes sont d'abord consacrées au culte. Au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, le clergé possède des richesses considérables et peut souvent, par ses propres ressources, édifier de grands monuments; quand celles-ci sont insuffisantes, lorsqu'il lui faut recourir à l'assistance des fidèles, un zèle passionné et un indicible enthousiasme se manifestent. Non satisfaits de contribuer à la construction par leurs offrandes, les gens de toute condition accourent alors pour prendre part aux travaux les plus pénibles et il se forme de pieuses associations d'ouvriers en tous genres, qui ont pour but de racheter ainsi leurs fautes et d'obtenir des grâces spirituelles.

Cet élan religieux des populations eût été néanmoins insuffisant pour produire tous les résultats obtenus, si, par un étrange contraste, il n'y avait eu alors, au milieu du désordre, de la dépravation et du conflit de toutes les violences, l'habitude de la hiérarchie et l'esprit de discipline. On ne discutait aucun pouvoir, et tous s'inclinaient devant Dieu. Les rois et les seigneurs lui consacraient leurs richesses, le clergé son savoir, le peuple ses labeurs. Par le concours de toutes ces forces, convergeant vers un seul et même but, s'édifièrent, pendant des guerres incessantes, tant de constructions que notre époque essaie de copier, mais dont elle ne saurait plus égaler ni la richesse, ni la variété, ni l'abondance. Au XV^e^ siècle, Jacques Cœur, argentier du roi Charles VII, comptait dix-sept cent mille clochers dans le royaume de France, et le duché de Bourgogne était à la même époque plus riche et plus prospère.

L'organisation hiérarchique, dont nous venons d'indiquer les merveilleux effets, s'étendit dans le domaine des arts par l'influence de l'Église; c'est elle qui vint en fournir

l'exemple et le précepte. Dès que les aumônes et les quêtes, autorisées par l'évêque, avaient réuni la somme nécessaire à la construction d'un nouveau temple, c'était presque toujours un prêtre qui en dressait le plan. Désigné sous le nom de Maître de l'OEuvre, il répartissait les travaux, subdivisait les moines par escouades, les transformait en manœuvres, maçons, taille-pierres, et ceux-ci, aidés des fidèles d'alentour, s'attachaient pieusement à leur tâche jusqu'à ce que l'édifice fût animé d'une sorte de symbolique existence. Ces moines bâtisseurs, en allant d'un couvent à l'autre, initièrent graduellement les laïques à leurs secrets; ils favorisèrent ainsi l'établissement des confréries de franc-maçons, d'abord privilégiées par les souverains et les papes, mais qui, grandissant avec la lumière et la liberté, manifestèrent bientôt leur esprit d'opposition contre tous les pouvoirs.

Dès l'année 1140, on trouve des traces de ces confréries en Angleterre et en Écosse; au XIII^e^ siècle, elles existent plus puissantes sur une partie du continent, et leur développement s'y continue pendant l'espace de deux cents ans. Parvenues à ce terme, elles ne forment plus seulement des corporations locales entre gens de même métier, mais de véritables ligues européennes d'artistes. En 1452, Jodoque Dotzinger, maître des œuvres de la cathédrale de Strasbourg, établit une alliance entre toutes les loges maçonniques de l'Allemagne. En 1459, on règle à Ratisbonne les statuts de ces corporations et leurs rapports avec les corporations étrangères. Ces rapports, étendus jusqu'à l'Italie, embrassaient dans un même rayon toutes les villes des bords de la Moselle, du Rhin, et celles de la Westphalie, de la Bavière, de la Suisse; quoique rien ne l'établisse, il y a lieu de croire qu'ils comprenaient aussi les villes des Pays-Bas. Dans les comptes relatifs à la construction de l'église S^te^-Gudule à Bruxelles et de l'église Notre-Dame à Anvers, les architectes et les ouvriers sont qualifiés de

maitres et d'ouvriers des loges (*meesters en gezellen van de logien*). D'autres faits viennent encore ajouter à la probabilité de notre hypothèse : la parenté établie entre les écoles de peinture de Cologne et de Maestricht, ainsi que l'analogie de nos monuments avec ceux des pays voisins. Les édifices du nord de l'Europe révèlent, presque partout, un art soumis aux mêmes règles, basé sur les mêmes principes et, par suite, exercé par des ouvriers placés dans des conditions analogues.

Les corporations ouvrières et maçonniques suivirent en quelque sorte dans leur développement les différentes périodes de l'architecture ogivale. L'art et la commune grandirent simultanément. L'enthousiasme éveillé par le style nouveau devint, en même temps, l'occasion d'une prodigieuse activité : partout on se mit à édifier ou à reconstruire. Des églises encore solides furent démolies, pour être immédiatement relevées sous la forme nouvelle; d'autres, en voie d'achèvement, furent envahies par l'ogive et marquèrent l'époque de la transition qui s'opérait. A Tournay, on modifia le chœur de la cathédrale bâti, ainsi que les nefs et les transepts, dans le plus splendide style roman; à Liége, on commença l'église S^{t}-Paul; à Bruxelles, à Gand, à Bruges, à Tongres, dans d'autres villes encore, on entreprit de vastes constructions, qui ne devaient être complétées que quelques siècles plus tard. Ça et là on y travaillait à de longs intervalles, à mesure des ressources acquises; pendant ce temps, le goût changeait et l'édifice, tout en se continuant, subissait le joug de ces changements. Telle église, dont la base est simple et austère, se couronna ainsi d'ornements et d'efflorescenses. Au moyen-âge, on croyait à la stabilité, on avait foi dans l'avenir, et les générations se transmettaient l'une à l'autre, comme une sainte pensée, l'achèvement de quelque belle œuvre d'art.

Le XIV^{e} siècle eut moins d'initiative que le précédent;

il se voua surtout à des travaux complémentaires. L'art se perfectionna cependant et l'habileté des ouvriers ne cessa de progresser. La transition entre la sévérité native et le style fleuri se fit ainsi par gradations. Arrivée au dernier degré d'épanouissement, l'architecture ogivale prodigua les broderies, les dentelles, les statuettes. Et tous ces détails, fruits d'une imagination inépuisable, n'enrichirent plus seulement les édifices consacrés au culte et à la prière, mais les constructions civiles, les beffrois, les hôtels de ville, les halles. Une société nouvelle s'était constituée; le serf et le vassal étaient devenus ou fermier ou bourgeois; la commune étalait les preuves matérielles de sa puissance.

Cette puissance avait grandi par degrés, et l'art monumental permet d'en suivre tous les progrès. Les beffrois forment en quelque sorte le symbole des premiers affranchissements; c'est à leur sommet que résonnait la cloche du ban et du couvre-feu, le tocsin pour l'incendie, le bourdon des réjouissances. Parfois, à la suite des coalitions populaires, la cloche était enlevée, le beffroi abandonné ou démoli, et la plèbe retombait sous le régime du bon plaisir. Quand, au lieu de ces libertés passagères, immunités ou priviléges, la commune se fut véritablement constituée, quand elle eut une organisation et des attributs : une charte, une milice, une juridiction et des magistrats pris parmi les bourgeois, il fallut une maison communale. L'hôtel de ville se construisit et augmenta de splendeur, de somptuosité, selon l'importance et la richesse de la population. Tout s'enchaîne dans ces grandes familles qui forment des cités ou des nations : les garanties sociales obtenues par la bourgeoisie donnèrent bientôt la mesure de son bien-être; les communes les plus libres furent aussi les plus prospères, et dans leur enceinte s'élevèrent de nombreux édifices consacrés au commerce et à l'industrie. Le bourgeois puisait déjà sa force dans l'association, mais le luxe indi-

viduel n'était pas encore né pour lui : des lois somptuaires, sans application pour les prélats et les nobles, avaient été faites à son usage.

Pendant que les églises s'enrichissaient de mille œuvres d'art, que les châteaux dressaient fièrement dans les airs leurs tours et leurs créneaux, les villes ne formaient encore qu'un assemblage irrégulier de maisons faites en torchis, couvertes en chaume, et, ça et là, entrecoupées de rues boueuses dépourvues de pavés. Cet aspect ne se modifia qu'au XV^e^ siècle. L'emploi du chaume fut défendu, mais la brique ne se substitua complétement au bois qu'à la suite d'une révolution dans le goût : le retour aux formes gréco-romaines.

Comment eut lieu cette transformation désignée sous le nom de renaissance? Par la simultanéité des différents faits, par le travail incessant de la civilisation. L'émigration des artistes grecs après la prise de Constantinople, l'invention de l'imprimerie, la découverte de l'Amérique, et d'autres causes secondaires avaient opéré une plus grande diffusion des connaissances et des richesses; les trésors littéraires de l'antiquité s'étaient répandus; enfin l'Italie avait vu un nouveau siècle d'Auguste, et les lettres, les arts, les mœurs mêmes, s'étaient renouvelés aux sources du paganisme. Les pérégrinations des artistes et les guerres de Charles-Quint, de François I^er^, d'Henri VIII, répandirent en partie ces idées et ces mœurs dans d'autres pays. En France, le changement s'introduisit bientôt, grâce au goût personnel du monarque et aux artistes italiens qu'il appela autour de lui. En Belgique, il rencontra plus de résistance. L'architecture ogivale s'y était en quelque sorte enracinée, et un art nouveau, d'un caractère méridional, ne pouvait être adopté que par l'influence continue de la mode. Dès 1550, le cardinal Granvelle se faisait construire à Bruxelles un magnifique autel par l'architecte italien Pastorana; ailleurs encore quelques édifices du même style s'élevaient, et cependant

jusqu'à la première moitié du XVII^e^ siècle, alors que les maisons dites gothiques commencent à disparaître, la forme de l'ogive reste usitée. Rien même ne s'éloigne plus de l'ordonnance du style classique que les habitations de cette époque avec leurs pignons à gradins et leurs croisillons en pierre. Enfin, quand plus tard la Renaissance prévaut, elle s'accommode au goût de la nation; le style perd de sa pureté, de sa sobriété, de sa correction, et revêt plus d'ampleur, d'apparat, d'exubérance.

Il en fut de même pour les transformations qui devaient faire passer la Renaissance, d'abord au style somptueux, mais recherché de Louis XIV, et, plus tard, au style maniéré de Louis XV. Ces types du goût français, imités pour ce qui concerne le luxe des ameublements, ne furent que rarement suivis pour l'ensemble des constructions; l'on ne saurait citer qu'un petit nombre d'hôtels et quelques châteaux entourés de jardins à la manière de Lenôtre.

Les édifices construits d'après les plans de Rubens ou de ses imitateurs ont, par contre, un caractère national qui éclate dans leur ornementation. Il en est de même pour les maisons des corporations et des métiers qui furent élevées avec tant de somptuosité à Bruxelles, à Gand, à Malines, à Lierre, pendant la durée du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle; elles offrent un entassement d'allégories, d'emblèmes, d'inscriptions, qui semble exclusivement appartenir à notre pays. Les monuments religieux, bâtis d'après des types mieux déterminés, offrent comparativement plus de sévérité, mais là cependant aussi un sentiment particulier se révèle; ce qu'il a de spécial s'apprécie aisément si l'on compare les œuvres de nos architectes avec celles des architectes étrangers. L'église de S^t^-Aubin à Namur, édifiée par le Milanais Pizzoni, peut fournir à cet égard l'occasion d'un parallèle.

Les colonnes et les grands ornements sculptés, particuliers au style de la Renaissance, nécessitèrent un plus fréquent emploi des pierres de taille; par suite, le plâtrage,

le badigeon, qui donnent à la brique le même aspect, s'introduisirent à cette époque et s'étendirent bientôt jusqu'à l'intérieur des églises : un encroûtement blanchâtre et périodique se substitua dès lors à la polychromie. La peinture à l'huile, usitée un peu plus tard, ne fut que le développement de ce barbarisme en matière de goût. En déguisant la couleur et la nature de ses matériaux, l'architecture était sortie de la voie rationnelle et s'était privée des moyens d'effet dus à la richesse variée des teintes; elle ne tarda guère à s'appauvrir aussi sous le rapport des formes : l'ornementation devint rare, les moulures maigres, les lignes géométriques, et l'appauvrissement se continuant, l'on arriva bien vite à la froide et anguleuse nudité des constructions contemporaines. L'art était descendu jusqu'au métier, l'architecte se borna à être constructeur.

En ces derniers temps, une réaction s'est faite et quelques constructions ont montré un retour à plus d'élégance, à plus de richesse. Cette réaction, si louable par son dégoût du présent, a néanmoins manqué jusqu'ici de principes, de théorie, de système : elle s'est bornée à puiser indistinctement à toutes les sources du passé. Or, l'érudition sans un sentiment intime des besoins de chaque époque et de chaque pays, c'est le chaos ! c'est la négation de l'harmonie et de l'unité, conditions essentielles du beau. Ainsi sont faites nos villes : l'église du moyen-âge, le temple grec, la maison à l'italienne, tout s'y touche, tout s'y heurte. Dans le monde moral et dans le monde artistique, il y a la même confusion, la même incohérence. Selon une invariable loi, que nous avons cherché à faire ressortir, l'architecture continue ainsi, par son désordre même, à offrir l'image fidèle du siècle, et la raison en est facile à saisir : dans la société, tout naît du mouvement des esprits, et les monuments, ainsi que les autres faits, ne constituent que l'enveloppe matérielle des idées.

F. Stappaerts.

Cuivres ciselés

DU

TOMBEAU DE GUILLAUME WENEMAER ET DE SA FEMME,

A GAND.

—

Il y a deux ans, visitant un jour avec des étrangers la célèbre chapelle souterraine ou crypte de la cathédrale de S^t^-Bavon à Gand, j'aperçus dans la demi-obscurité qui règne toujours dans ce lieu plein de souvenirs et de silence, deux jeunes gens agenouillés sur les dalles de pierre bleue sculptées qui recouvraient le sol, et si absorbés dans l'occupation à laquelle ils se livraient, qu'ils ne paraissaient pas même remarquer ma présence.

Ils avaient étendu sur ces vastes dalles d'immenses feuilles de papier blanc, fixées aux quatre coins de chaque pierre tumulaire au moyen d'une matière collante. Ils en frottaient à tour de bras la surface, avec une boule de cuir enduite d'une couleur grasse et noire. Au bout de quelques instants de ce singulier exercice apparaissaient sur le papier des lignes d'abord vagues, tronquées, incohérentes, qui peu à peu devenaient moins confuses, se rattachaient entre elles, et finissaient, en moins de vingt minutes, par reproduire, avec la plus scrupuleuse exactitude, les moindres détails des caractères et du dessin de l'inscription funéraire. L'opération terminée, ils roulaient leurs feuilles de papier et s'en allaient plus loin daguerrotyper, pour ainsi dire, de la même manière les pierres sépulcrales voisines.

Ces curieux fac-similes étaient ensuite réunis par ordre d'ancienneté ou d'origine. Nos jeunes gens, tous deux Anglais et dont l'un était neveu du cardinal Wiseman, avaient formé ainsi pour chaque pays, pour chaque ville qu'ils avaient visitée des collections spéciales, qui offraient un spécimen fidèle de l'état de la gravure et de la ciselure à des époques anciennes différentes.

Nous ferons remarquer ici que le mérite d'avoir mis le premier ce procédé, si simple dans son application, en exécution, revient, paraît-il, à l'honorable M. Albert Way, directeur de la Société des Antiquaires de Londres, dont nous aurons occasion de parler plus au long dans la suite de ce travail. M. Isidore Hye nous a donné sur cette opération quelques détails intéressants dans une notice qui sera mentionnée tantôt et qu'il a publiée dans les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges,* 2e série, VII, 134, note 1.

Les deux Anglais, dignes émules de M. Way, voyageaient depuis quelque temps pour étudier tout particulièrement les antiquités chrétiennes du Continent. Ils avaient déjà parcouru une grande partie de l'Europe et étaient parvenus à copier de la manière que nous avons signalée, les inscriptions funéraires et les plaques de cuivre les plus intéressantes. Si notre mémoire est fidèle, le nombre de ces pièces qu'ils avaient recueillies dans leur portefeuille, s'élevait à plus de 1800.

M. Albert Way, qui est aussi l'un des directeurs de l'*Archæological Journal,* prenait dans le même temps et de la même façon le fac-simile de deux monuments en cuivre ciselé que l'on conserve aujourd'hui dans l'hospice de Wenemaer, dit de St-Laurent, à la place Ste-Pharaïlde, à Gand. Sous le titre de *Notices of foreingn sepulchral brassse especially of a remarquable exemple at Ghent,* ce savant estimable a consacré dans l'*Archæological Journal,* de Londres, une description détaillée à ces intéressants monu-

ments et l'a enrichie de deux planches gravées, représentant Guillaume Wenemaer et Marguerite De Brune ou Serbrunen, sa femme, fondateurs de cet hospice.

Après s'être étendu sur les monuments funéraires en pierre ou en cuivre ciselé que l'on trouve en Angleterre, en Écosse, en Irlande et en France, et sur le parti qu'on peut en tirer pour étudier la manière de graver et de ciseler de nos anciens artistes, d'exécuter les portraits de personnages célèbres, de reproduire les détails héraldiques et autres, l'auteur est surpris d'en trouver si peu de vestiges en Allemagne et en Italie, contrées où pourtant l'art de la calligraphie fut si tôt et si rapidement développé. Car selon lui, la ciselure peut être considérée comme le prototype, si pas comme l'art précurseur de la typographie. C'est en Flandre, ajoute-t-il, que ceux qui étudient les productions de la ciselure, doivent rechercher les ouvrages de ce genre; car par l'inspection des plus belles plaques de ce genre, aujourd'hui encore conservées en Angleterre, on peut se convaincre qu'elles portent le cachet de leur origine flamande. La vue seule des magnifiques cuivres ciselés que l'on trouve incrustés dans les murailles de la chapelle des Cordonniers à S^t^-Sauveur, à Bruges, donne à M. Way la presque certitude que beaucoup de monuments de la même espèce de l'Angleterre, entre autres ceux de S^t^-Alban, à Lynn, sont dus à des ciseleurs flamands.

Un de nos jeunes savants les plus recommandables, M^r^ Isidore Hye, confirme pleinement l'opinion de M. Way, dans le travail qu'il a fait paraître dans les *Annales de la Société d'Émulation*, 2^e^ série, VII, p. 153, sous le titre de: *Notice sur les dalles tumulaires de cuivre, ciselées et gravées par des artistes flamands en Angleterre*. Dans ce travail qui est accompagné de deux planches gravées, l'auteur, pour le dire en passant, flétrit énergiquement la déplorable manie des restaurateurs modernes qui, sous prétexte d'enjoliver

le pavement de nos antiques églises, violent les tombeaux et en vendent les pierres sépulcrales à l'encan, au mépris des droits acquis et du respect qui est dû au souvenir des morts. Il passe ensuite en revue les dalles de cuivre ciselé qu'il a pu admirer en Angleterre et que des artistes flamands exécutèrent pour ce pays aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles. A ces détails est jointe une courte notice des dalles de la même espèce que l'on trouve encore dans certaines localités de la Flandre et dont quelques-unes sont aussi citées par M. Way.

Un savant modeste, dont nous taisons le nom, puisqu'il n'a pas jugé convenable de se faire connaître, a donné, aussi dans les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 2^e^ série, VIII, 221, un article curieux intitulé : *Notice sur une dalle tumulaire en cuivre du XV^e^ siècle qui se trouve au Béguinage de Bruges*. Il y signale aux amateurs l'existence d'un petit monument du genre, consistant en une lame de laiton de 44 cent. de longueur sur 26 cent. de largeur.

« Ce petit chef-d'œuvre, dit-il, peut-être unique, eu égard » à ses proportions réduites, appartient au commencement » du XV^e^ siècle; il ne le cède pas, quant à la beauté du » dessin et à la pureté de l'exécution, aux plus belles dalles » de la cathédrale de S^t^-Sauveur et de l'église de S^t^-Jacques, » à Bruges. Sous un dais découpé à jour, l'artiste a figuré, » dans une élégante niche d'architecture gothique, une fem- » me drapée d'un vêtement fort ample. A ses côtés se dérou- » lent les rinceaux d'un dessin à la fois gracieux et sévère. » Un ruban placé entre les mains de la défunte, pieusement » jointes sur la poitrine, porte l'inscription suivante, tracée » en caracteres gothiques :

MATER JHESU, ORA PRO NOBIS.

» Au bras gauche est suspendue une aumônière qui res- » semble à un manipule; une légende flamande, disposée en » forme de cordon, nous apprend que ce monument désigne » la sépulture d'une démoiselle Griete Van Rendesceure. »

Une jolie planche gravée accompagne cette notice.

Une autre magnifique dalle de cuivre, ciselée, parfaitement restaurée et haute de 9 pieds environ et pesant plus de 105 kil., fait aujourd'hui partie du cabinet déjà si riche de Mr Charles Onghena, à Gand. Elle est ciselée avec une rare perfection et représente, selon l'inscription latine qui se trouve au bas, Léonard Betten, abbé de St-Trond, décédé en l'an 1607. Les armoiries et les ornements ont été coloriés au moyen d'ingrédients assez solides pour résister à l'action du temps, bien qu'on ne puisse point les considérer comme des substances dont on se servait alors pour l'émaillage. Ce qui rend ce monument de ciselure particulièrement intéressant, c'est qu'il est signé du nom de l'artiste : *Libert Van Eghem me fecit Mechliniae.* Il est probable que c'est une des dernières lames de cuivre tumulaires de cette espèce qui aient été exécutées en Belgique (1).

Nous revenons maintenant aux cuivres de l'hospice Wenemaer décrits par M. Way. Après avoir rendu hommage au talent de nos anciens ciseleurs flamands, ainsi qu'aux consciencieuses recherches historiques de Mr Félix Devigne sur les costumes, l'auteur entre au sujet de l'accoutrement militaire de Wenemaer dans des détails techniques si curieux que nous avons cru devoir les traduire ici en entier : « Le remarquable aspect qu'offre le costume militaire » de Wenemaer demande quelques explications. Les parti- » cularités qui caractérisent l'intéressante période de transi- » tion entre l'armure composée de mailles et celle formée de » plaques engencées, sont ici nettement indiquées. Le soin » minutieux avec lequel chaque détail est exprimé, permet » de conclure que le ciseleur avait sous les yeux un accou- » trement complet de l'époque, probablement l'équipement

(1) L'épitaphe de L. Betten se trouve tout au long dans les *Annales* citées, t. VIII.

» même du brave Wenemaer. La pose et le dessin paraissent forcés et assez peu naturels. Dans les figures monumentales anglaises du même temps, on reconnaît aux » jambes croisées les traces des modes locales, tandis que » la disgracieuse pose contournée du personnage représenté » ici, est tout-à-fait conforme à l'attitude qu'affectent fréquemment tant en France qu'en Allemagne, de pareils » sujets. Les têtes sont d'une grandeur proportionnée au » reste du corps; le chevalier mesure en hauteur 6 pieds » 7 pouces (1m,90), sa tête est nue; les traits sont fortement » marqués. Il est hors de doute que l'artiste a eu l'intention » d'exécuter le portrait même du défunt (1). L'armure qui » recouvre le corps se compose d'un haubert ou tissu de » mailles, au-dessus duquel on aperçoit un vêtement bourré, » probablement un pourpoint, piqué en côtes longitudinales » dont les points sont très-distinctement marqués. Les manches de ce vêtement serrent très-juste et apparaissent sous » les manches, plus courtes, du haubert, qui s'étendent » jusqu'à la partie du bras entre le coude et le poing. La » défense de la main et du reste du bras était probablement » complétée au moyen de gantelets à manchettes.

» Dans les figures anglaises, on rencontre peu ces manches serrant si juste; mais on les trouve souvent dans » les monuments étrangers, comme dans les figures françaises si admirablement reproduites par feu M. Kerrich. » Les pans de ce pourpoint apparaissent sous ceux du haubert et tombent au-dessus des genoux. Le vêtement de » dessus est un surcot à manches courtes et percé de trous » aux deux côtés de la poitrine; à travers ces trous passent » les chaînettes qui semblent attachées au haubert et dont » l'une retient la poignée de l'épée et l'autre le poignard.

(1) L'inscription en vers latins que nous donnons plus bas, semble le prouver d'une manière incontestable.

» Cette marque de précaution pour obvier au danger de lais-
» ser tomber ces armes défensives dans la chaleur du com-
» bat, se rencontre moins souvent en Angleterre qu'en France
» ou en Allemagne. Parfois on trouve trois chaînettes de
» sûreté, dont une attachée au heaume. On voit une seule
» chaîne de ce genre sur l'effigie de sir Jean de Northwode,
» en 1330, à Westminster (gravé par Stothard); mais ce
» cuivre paraît indiquer un dessin d'une origine étrangère.
» Sir Roger de Trumpington (cuivres de Waller) est repré-
» senté avec cette chaîne de sûreté de son casque rattachée
» à sa ceinture.

» Une *rondelle* est fixée au bras à la hauteur du coude;
» c'est un détail propre à cette époque, mais dont il n'est
» pas facile de définir l'usage. Il est probable pourtant que
» cette rondelle servait à protéger la jointure du bras. Les
» pans du surcot s'ouvrent à la fois de côté et sur le devant;
» c'est une mode dominante à l'étranger, tandis qu'ordinai-
» rement en Angleterre, il s'ouvre par devant et par derrière,
» pour faciliter les mouvements du guerrier armé. Les ge-
» noux et le devant des jambes sont protégés par des pla-
» ques; celles des jambes sont ajustées au moyen de cour-
» roies autour des mollets. Il n'est pas facile de déterminer
» ce qui se trouvait sous les *jambières* pour protéger les
» jambes et les pieds. Il est probable que c'était du cuir
» ou des bas d'une étoffe très-forte. Aux pieds du reste, on
» n'aperçoit pas de trace d'armure quelconque.

» Guillaume Wenemaer est représenté, portant son glaive
» tiré et droit; sur la lame on lit le vers suivant :

Horrebant dudum reprobi me cernere nudum.

» La croix qui en forme la garde, est d'une forme bizarre,
» qu'on retrouve dans quelques sujets écossais, comme il a
» été curieusement démontré par plusieurs exemples, pu-
» bliés récemment dans l'intéressant ouvrage de M. Graham,
» dans les *Antiquités de l'Ionie*. . . . . .
» . . . . . .

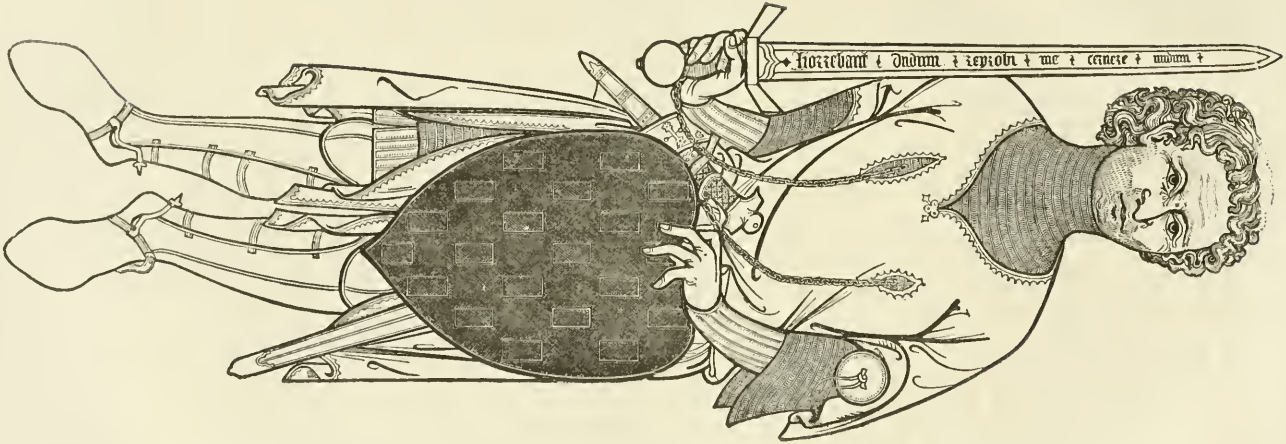
horrebam ✝ dnum ✝ cepiobi ✝ me ✝ cenere ✝ mdum ✝

» La position de la main gauche de Wenemaer rend la » forme précise de l'écu quelque peu douteuse. Dans tous » les cas elle offre bien certainement l'apparence d'un » cœur, ce qu'on rencontre rarement sur le Continent et » dont jusqu'ici je n'ai point trouvé de trace en Angleterre. » Elle a échappé aux recherches de feu M. Kerrich. On ne » trouve point d'écus de cette espèce dans sa monographie » sur les *Boucliers-écus*. Cependant dans les manuscrits » enluminés du XIII^e^ siècle, on les rencontre occasionnelle- » ment accompagnés d'une sorte particulière d'ailettes. On » voyait autrefois un écu de cette forme dans l'ancienne » église des Dominicains à Gand, sur la *portraiture* sépul- » crale de Busere de Bassevelde, mort en 1513 (1)....

» On doit cependant en conclure que c'est une forme con- » ventionnelle, adoptée plutôt pour représenter la convexité » de l'écu, qui, il faut le noter ici, avait rarement une sur- » face plate, mais très-souvent au contraire bombée pour » la convenance du guerrier. L'écu que porte Wenemaer » est chargé de ses armoiries; le métal a des fines hachures » entrecroisées, destinées à recevoir des couleurs; mais de » celles-ci aucune trace n'est restée. En haut entre les deux » figures, est placé un écusson probablement du même temps » que l'inscription du dessous; il est de synople aux billettes » d'argent, avec les armes de son épouse, représentant un » buste de femme, la tête échevelée et ayant un joyau au » cou. L'effigie de Marguerite Wenemaer, qui survécut vingt- » huit ans à son époux, porte dans ce dessin des traits de » ressemblance frappants avec des *portraitures* sépulcrales » du XIV^e^ siècle en Angleterre. Sa coiffure consiste en un » couvre-chef avec barbes, mode qui trahit son état de veuve. » La robe de dessus a des manches courtes et flottantes, tan- » dis que la robe de dessous a des manches serrant juste au

(1) F. Devigne, *Vademecum du Peintre*, II, pl. 39.

» poignet, au moyen de nombreux petits boutons. Le costume » qu'on voit sur les plaques sépulcrales de cuivre de Mar- » guerite de Camoys (1310) et de Jeanne de Cobham (1320) » est le même, sauf que dans ces spécimens les cheveux et le » front sont visibles et les longs pans de la robe ne sont pas » relevés et ramassés sous le bras, variété de dessin qu'on » peut remarquer dans les figures de la femme de sir Jean » de Creke (circa 1325), Marguerite Brannche (1364) à » Lynn, et d'autres monuments anglais. »

Ici finit l'intéressante description de M. Way; elle est surtout curieuse sous le rapport de l'art, parce qu'elle s'appuie toujours sur des points de comparaison utiles à consulter.

M. Félix Devigne avait reproduit une première fois les figures de Wenemaer et de sa femme dans son *Vademécum* ou *Costumes du moyen-âge* (1), toutefois avec moins de netteté et de précision que dans la notice de M. Way. Celui-ci a eu l'obligeance de mettre à notre disposition les clichés de ces deux gravures et nous avons cru pouvoir les reproduire dans notre *Messager des Sciences historiques*. Ces deux belles lames de laiton, hautes de 1m,90, recouvraient (comme semble l'indiquer la deuxième inscription funéraire en vers latins qui suit) le tombeau de ces deux personnages; selon toute apparence, elles étaient incrustées avec l'écusson qui les accompagne dans une grande dalle de pierre. Pendant les troubles religieux qui ensanglantèrent notre cité au XVIe siècle, les institutions de bienfaisance mêmes n'échappèrent pas aux ravages sacriléges des Iconoclastes, et dans cette terrible tourmente révolutionnaire qui vit périr tant d'œuvres d'art, disparut aussi la sépulture des fondateurs de l'hospice Wenemaer, dit de St-Laurent. Ces deux cuivres furent, on ne sait comment, sauvés du naufrage. Quelques années après le rétablissement de l'autorité de Philippe II,

(1) Gand, 1840, in-4°, p. 17, pl. 40.

SH UTTING
DEL ET SC

les administrateurs de l'hospice firent placer ces deux antiques débris dans le vestibule de l'hospice, où on les voit encore aujourd'hui, avec l'inscription suivante qui porte la date de 1589 et qu'on voit sous les deux figures :

Memorie van Mer Willem Wenemaer die verslaghen was / van Robrecht van Cassel, te Reckeleyn den 5 july / a° 1525, *ende van Mervrouwe Margeriete Sbrunen, zyne / gheselnede, die overleet op Onser Vrouwen avont / in september* 1552. *Ende hebben dit hospitael met / beede huerlieder goeden ghefondeert en gesticht / Ende Mervrouwe noch* 28 *jaren tamelick beleet in habyte en meestersceppe van Mer Willems doot voorseyt / Bidt over de ziele.* 1589.

De chaque côté de ces figures on a scellé dans la muraille une pierre qui porte les belles inscriptions latines suivantes.

Sur l'une de ces pierres on lit :

EPITAPHIUM GENEROSSIMI MILITIS GUILLELMI A WEDEMAERE, HUJUS DOMUS FUNDATORIS.

Invida virtutis mors, claris æmula factis,
Quid merui, cur me, mors violenta, premis?
Nonne ego Gorduni sum principis arma secutus?
Inque rebellantes arma cruenta tuli?
Nonne reluctantes populos armisque frementes
Aggressus domui, quid domuisse juvat?
Quid juvat Herculeis me quondam virtutibus usum
Specula non potui, mors, superare tua.
Ergo pio patriæ jacui instaurandus amore,
Munere confossus, Castellane, tuo;
Sed jacuisse nihil : mors omnibus equa propinquat!
Turbatur tumulus, post tria sæcla, meus.
Sacrilegi rapiunt, sparguntur busta per agros
Ossaque; nunc sparsis ossibus urna vacat.
Erigitur tumulus, surgentis imago sepulcri,
Umbratenùs nostri quæ simulachra tenet,
Erigitur tumulus ne vana recidat in auras
Fama levis, precibus ne mea busta vacent.

L'autre inscription porte :

EPITAPHIUM NOBILIS DOMICELLÆ SERUNEN, PRIMÆ HUJUS XENODOCHII FUNDATRICIS AC MAGISTRI.

Has ego cœlestis Paridisi (1) nominis ædes
Delitias generi pauperibusque dedi
Quondam æternum in terris paradisi dulce viretum
Æternis lustrans hoc meditabar opus.
Hic ego, crudeli deleto morte marito,
Cincta comas vittis planta novella fui,
Planta novella fui Paradisi primaque sacræ
Et domina et famula et fida magistra domûs.
Nil nisi cœlestis spirabam vertice ad oras,
Solamen miseris, dux, via, vita, salus,
Vita opibus, dux consiliis, solamen in arctis,
Exemploque salus consilioque via;
Cumque animum immitis nexosque resolveret artus
Atropos et vitæ flamina Parca ferox,
Hic sacro condebar humo; verum impia bustum
Posteritas rapuit, post tria secla, meum.
Jamque nihil restat veteris nisi imago sepulchri,
Quæ memorem, lector, te facit esse mei !

Guillaume Wenemaer n'est guère connu dans l'histoire de Flandre et dans celle de Gand que par la fondation de l'hospice de S^t^-Laurent et par sa courageuse mort au pont de Rekeling, près de Deynze, en 1325. Nous verrons tout à l'heure qu'il joua cependant un rôle considérable dans les annales de cette époque.

En 1325, il convertit avec sa femme Marguerite Serbrunen, en hospice pour les pauvres des deux sexes, une maison qu'ils habitaient à Gand près de l'église de S^te^-Pharaïlde et qui portait le nom de *het Paradys*. Louis de Crécy, comte de Flandre, en confirmant cette fondation par lettres du 5 août de la même année, y qualifie Wenemaer *de bon ami et preudhomme*.

(1) On sait que le nom vulgaire de cet hospice était *Le Paradis*.

On voit par cette pièce que ce personnage était justement considéré par le comte. En effet, nous le trouvons déjà dixième échevin de la Keure en l'année 1312, puis second échevin des Parchons en 1315, premier échevin de la Keure en 1318 (1) et encore échevin du même banc en 1321 (2) :

« Par lequel, dit l'Espinoy, la dicte ville a esté très-bien » servie tant en guerre qu'en paix.... Il fut grand capitaine » pour le service du comte et de la ville (3). »

C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un citoyen à une époque où il était bien difficile d'être à la fois fidèle aux intérêts de la commune et à ceux du prince.

Guillaume Wenemaer semble avoir appartenu à une famille qui faisait partie de la maison du comte de Flandre. Dans un compte rendu à Courtrai le 15 février 1307, Adrien Patins, receveur de Robert, comte de Flandre, énumère les sommes promises par ce prince, entre autres, à trois reprises différentes, à Daniel Wenemaer (4).

Peut-être ce Daniel dont nous venons de parler, était-il le père de notre Guillaume, qui eut aussi deux frères, nommés Jean et Baudouin. Descendait-il des deux châtelains de Gand, également nommés Wenemaer et qui vivaient au XII[e] siècle? C'est ce que nous ne saurions affirmer (5).

En 1314, Guillaume Wenemaer exerçait les fonctions de juge à la Halle aux draps (*Halheer*), charge considérable quand on songe à l'importance que l'industrie drapière avait à Gand à cette époque. Nous le voyons en cette qualité envoyé auprès du comte en son parlement à Male, avec les

(1) Diericx, *Mémoires de la ville de Gand.* — L'Espinoy, *Noblesse de Flandre*, 384.

(2) *Stads-rekeningen van Gend*, 1314-1315, fol. 77-78. — *Memoriebouck der stad Gent*, p. 19 et 23 (Gent, 1852).

(3) L'Espinoy, ibid.

(4) Archives du Conseil de Flandre, chartes de Rupelmonde, carton A, n° 54.

(5) Diericx, *Mémoires*, I, 43 et 44.

échevins G. Compere, Seger Masch et maître Henri Van Lemberghe, Hugues Blaubaert, Jean Van Coyeghem et Baudouin Van Raveschoot, — tous *Halheeren,* — pour défendre les intérêts de la corporation des Drapiers contre les Brugeois, qui y voulaient porter atteinte (1).

Nous le trouvons au commencement d'août de l'an 1315 au parlement d'Ypres, où le comte Robert avait convoqué tous les représentants du pays de Flandre (2).

Cette même année il est élu deuxième échevin des Parchons, au renouvellement du magistrat qui avait lieu le 15 août.

Dès l'année 1321, nous trouvons Guillaume Wenemaer qui avait déjà été trois fois échevin, mêlé plus activement encore à toutes les affaires politiques, administratives et militaires, non seulement de la ville de Gand, mais encore de la Flandre.

Les comptes de cette ville nous fournissent à ce sujet les détails les plus minutieux et nous montrent que, si Wenemaer était le défenseur de l'antique commune, il n'en restait pas moins fidèle à la cause du comte de Flandre, quand celle-ci était menacée. Au moyen de ces documents, nous pourrons ici décrire les principaux actes de cette période de sa vie.

Sous le rapport de la police et du régime militaire, la vieille cité gantoise était, dès le commencement du XIV^e^ siècle, divisée en cinq sections principales qui correspondaient aux cinq paroisses de la ville, à savoir : S^t^-Jean (S^t^-Bavon), S^t^-Michel, S^t^-Jacques, S^t^-Nicolas et S^t^-Sauveur. On sait quel parti Jacques Van Artevelde sut tirer plus tard de cette organisation pour la défense de la commune. Chacune de ces sections (*wyken*) était placée sous le commandement

(1) *Stads-rekeningen,* 1314-1315, fol. 19.
(2) Ibid., fol. 50.

d'un chef-homme (*hooftman*), qui avait un certain nombre d'individus soldés sous ses ordres.

En 1521, Guillaume Wenemaer exerçait les fonctions d'*hooftman,* conjointement avec Salomon Borluut, S. Jours, Jean De Mets et Jean Van Coudenhove; ils reçurent de ce chef : *Over hare coste die sij hebben ghad binnen den jare, van haren cnapen die sij houden omme de stede in ruste en in peyse te houdene en over hare pine ende hare neeringhe die sij verletten :* 1006 lib. *payements* (1).

Cinq receveurs étaient ordinairement préposés à la recette de tous les biens et revenus de la ville. C'était aux *hooftmannen* que cette partie de l'administration était confiée; deux d'entre eux étaient chargés du recouvrement des rentes, et les trois autres de la recette de toute espèce de droits et redevances (*zoengeld en issuen*). Nous trouvons en cette dernière qualité, pour les années 1521-1522 et 1522-1523 : Guillaume Wenemaer, Jean De Mets et Salomon Borluut exerçant ces fonctions, sous le contrôle de leurs collégues, les deux autres *hooftmannen :* S. Jours et J. Van Coudenhove (2) :

Ces trois receveurs reçurent en cette qualité :

En 1521-1522 : 50,866 liv. *payements.*
En 1522-1523 : 47,710 liv. id.

Ces fonctionnaires étaient, comme les magistrats, soumis à une élection qui avait lieu tous les ans, au mois d'août.

Comme *hooftmannen,* ils recevaient leur uniforme de la caisse de la ville, en même temps que leurs agents. Nous voyons qu'en 1521-1522, on paya à Wenemaer et à ses collégues de ce chef pour : 6 *curten blauwen laken daer sij tabbarden te winter adden,* 186 liv. 8 s. 9 den. *payements* (3).

(1) *Stads-rekeningen,* 1514-1525, p. 81 v°.
(2) Ibid., p. 72, 111 et 115.
(3) Ibid., 81.

Répétons ici que Wenemaer fit aussi partie du magistrat en 1521-1522, comme échevin, bien que l'Espinoy n'en fasse pas mention (1).

On sait que l'infortuné Louis de Nevers, fils de Robert de Béthune, accusé d'avoir voulu empoisonner son père, avait été enfermé au château de Rupelmonde (2). A la fin d'août 1521, Guillaume Wenemaer, accompagné du sous-bailli de Gand et d'autres personnages considérables, tels que Salomon Borluut, Giselbert de Grutere, Jean van Artevelde et autres, se rendit auprès du comte de Flandre à Courtrai pour traiter avec lui de la délivrance du malheureux prisonnier. A la suite de cette conférence, il partit avec ses compagnons au commencement de septembre, pour le château de Rupelmonde et alla demander à Louis de Nevers s'il consentait à s'en remettre à la décision de son père pour tous les reproches de félonie (*evelmoede*) que ce prince croyait être fondé à lui faire.

Après de nombreuses allées et venues, ce ne fut que le 11 avril 1522 que Wenemaer et les autres délégués parvinrent à réconcilier le vieux comte avec son fils et à obtenir l'élargissement de ce dernier (3).

Au reste, nous trouvons Wenemaer, pendant tout le courant des années 1521, 1522 et 1523, chargé des missions les plus délicates, allant tantôt à Courtrai, Menin et Ypres, tantôt à Rupelmonde, à Audenarde, à Bruges et à Grammont, tant pour les intérêts du comte que pour ceux des communes et surtout de la ville de Gand.

Le 13 septembre 1522, il se rend à Courtrai à la grande réunion que le comte Robert, quinze jours avant de mou-

(1) *Stads-rekeningen*, 77-78.

(2) On trouvera sur ce personnage un long article, publié par nous, sous forme de *nouvelle*, dans la *Revue de Bruxelles*, 1840, avril, p. 1-48. Voir aussi notre *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 363.

(3) *Stads-rekeningen*, fol. 75-77.

rir, y avait convoquée pour régler les affaires du pays (1). Il y est accompagné de Gelnot d'Amman, J. De Pape et P. Van Oesterseele, échevins, Jean Van Bost, doyen des tondeurs, P. Van der Meersch, Salomon Borluut et J. De Temmerman (2).

Le comte Robert meurt à Ypres le 29 septembre 1322 (et non le 19, comme l'assurent quelques historiens).

Le vendredi avant S^t^-Luc (15 octobre), Wenemaer est délégué avec plusieurs échevins pour se rendre à Courtrai et de là à Menin, afin d'aller recevoir Louis de Crécy qui était parti la veille d'Arras pour revenir dans sa patrie, recueillir la succession de son père (3).

A la fin du même mois d'octobre, il est envoyé à Bruges pour traiter de la délivrance de Jean de Flandre, comte de Namur, grand oncle de Louis de Crécy, qu'on y retenait en prison à la suite des difficultés qu'il avait avec les Brugeois au sujet de la seigneurie des Eaux de l'Ecluse.

La veille de la Toussaint, il se rend avec d'autres députés au parlement que le nouveau comte de Flandre avait convoqué à Ypres pour traiter avec le comte de Hainaut et le roi d'Angleterre, et pour s'occuper du renouvellement des priviléges des villes de Flandre.

Le même motif l'appelle à Bruges, au commencement de décembre (4), auprès du comte qui se proposait de se rendre à Paris, où le roi de France l'avait invité à comparaître devant lui avec tous ceux qui étaient chargés des intérêts de la Flandre.

Enfin, pendant les longs démêlés que Louis de Crécy eut à cette époque avec le roi de France, avec son oncle Robert de Cassel et avec les Communes, nous voyons, par

(1) V. Despars, *Cronyke*, II, 220.
(2) *Stads-rekeningen*, 1314-1325, fol. 118 v°.
(3) Ibid.
(4) Ibid., 119.

les comptes de la ville de Gand, que le nom de Wenemaer était activement mêlé à ces tristes débats, et que tous ceux qui l'employaient, avaient pleine confiance dans son expérience et dans son courage.

La procession annuelle de Notre Dame à Tournai, qui avait lieu le dimanche après la S^te^-Croix (14 septembre), était une grande solennité à laquelle la ville de Gand avait coutume d'envoyer, — sans doute pour faire acte de soumission à l'évêque à la juridiction duquel elle était soumise, — quelques-uns de ses magistrats en qualité de délégués, pour aider à porter la châsse (*fiertre*) de la Vierge et offrir des présents à l'évêque.

En 1522, les échevins Hugues Van der Most, Gilles Honinc, L. Bevelande, et les *hooftmannen* Wenemaer et Jean Van Coudenhove sont chargés de cette mission. Ils restèrent deux jours à Tournai et y donnèrent un repas au jeune Louis de Nevers ou de Crécy, fils du prisonnier de Rupelmonde, et à sa compagnie; à cette occasion il fut dépensé une somme de 230 liv. 10 s. (1).

En 1523, il fit encore partie de la deputation envoyée à l'*Ommeganck* ou procession de Tournai. Ils donnèrent le soir de leur arrivée, un somptueux repas, où figurèrent 54 plats:

« En van d'hovesceden die sij daden in d'erberghe ende » den menestruelen, den garsoenen, en van den 3 trompe- » nieren perduren en hovesceden ende van cappen, coffers, » waslichte en andere dingen te voerne met wagenen, met » scepenen, en weder te bringene te Ghend... »

Ce compte est précédé du détail de la dépense qu'entraînèrent les présents faits à cette occasion, entre autres pour une robe en draps d'or avec accessoires, une chappe, un étendard, etc. (2). La dépense totale de la fête de Tournai s'éleva pour l'année 1523, à 187 liv. 7 s. 2 d.

(1) *Stads-rekeningen*, fol. 79 v°.
(2) Ibid , fol. 126.

Nous ferons remarquer que ces dépenses figurèrent aux comptes de la ville pendant de longues années, jusqu'à ce que cette coutume tomba en désuétude vers la moitié du XV^e^ siècle.

Wenemaer et Salomon Borluut furent encore nommés receveurs des rentes de la ville pour l'année 1523-1524 (1).

Dans le même compte est émargée une somme pour frais d'habillements de Wenemaer, comme *hooftman* et des hommes (*cnapen*) qu'il avait sous ses ordres.

En qualité de receveur, il reçoit pour le même exercice 1523-1524 une somme de 160 liv. *payements* pour ses gages (2).

Le 23 août 1523, une députation d'échevins et de doyens de métiers se rend auprès du comte de Flandre à Deynze pour le prier de faire venir les cinq *hooftmannen,* parmi lesquels Guillaume Wenemaer, et de les engager à rester dans ces fonctions qu'ils remplissaient depuis longtemps et qu'ils avaient probablement résignées pour un motif qui nous est inconnu. Le lendemain, ces cinq fonctionnaires se rendent au désir de Louis de Crécy et promettent de continuer leur mandat (3).

A cette époque le comté était en pleine guerre civile. M. Kervyn de Lettenhove a longuement traité ce sujet dans son *Histoire de Flandre,* t. III, 120-125. Les habitants de la West-Flandre, excités sous main par l'ambitieux Robert de Cassel, oncle du prince, s'étaient révoltés sous la conduite de Zannekin et de Janssone et s'étaient portés à de nombreux excès. En novembre 1523, trois *hooftmannen* de Gand : Wenemaer, J. Van Condenhove et P. Van der Meersch, se rendent en mission à Bruges et de là parmi

(1) *Stads-rekeningen,* fol. 150.
(2) Ibid., fol. 162 v°.
(3) Ibid., fol. 168.

les révoltés du Franc-de-Bruges, pour conclure une paix honorable au sujet de ces tristes dissensions. La fin de cette année et le commencement de l'année 1324 se passent en démarches de toute espèce, tantôt auprès du comte, tantôt auprès des insurgés pour apaiser les troubles qui avaient surtout éclaté dans le *Veurne-Ambacht* (pays de Furnes). Wenemaer continue à y prendre une part active (1).

Nous arrivons enfin à l'année 1325, qui vit tomber le malheureux Wenemaer sous les coups des Communes révoltées contre l'autorité de Louis de Crécy.

Robert de Cassel, oncle du comte, s'était placé à la tête des Brugeois qui l'avaient élu *Ruwaert* de Flandre. Les Gantois, qui étaient restés fidèles à la cause du comte, avaient chargé un de leurs cinq *hooftmannen,* le valeureux Wenemaer, du commandement de la petite armée qu'ils voulaient opposer aux rebelles, alors occupés à assiéger Audenarde et à piller une partie de la Flandre, restée étrangère à la révolte. Autant par son courage que par son imposante stature qui lui donnait l'aspect d'un géant, il semblait être digne de cette mission, — *homo fortis ut gigas et animosus valdè* (2). — « En laquelle charge de ca- » pitaine se comporta si bien, ajoute l'Espinoy, qu'il fut » créé chevalier (3). »

Wenemaer et ses soldats s'étaient portés vers Nevele au commencement de juillet 1325. Aussitôt Robert, qui avait levé le siége d'Audenarde, s'avança vers Deynze pour y attaquer les Gantois. Le 5 du même mois, les deux armées se rencontrèrent au pont de Rekeling, non loin de cette dernière ville, et s'y livrèrent un combat acharné. Les partisans du comte, malgré la supériorité de leur nombre, malgré les

(1) *Stads-rekeningen*, fol. 168-169.
(2) Kervyn, *Histoire de Flandre*, III, 127, note 1.
(3) Ibid., p. 397.

prodiges de valeur de leur chef, furent vaincus. Guillaume Wenemaer succomba dans la mêlée, tué de la main même de Robert de Cassel, s'il faut ajouter foi à la tradition. — Son corps fut rapporté à Gand et inhumé dans la chapelle alors nouvellement construite de l'hospice qu'il avait fondé deux ans auparavant.

Nous allons entrer, au sujet de l'expédition des Gantois contre les révoltés, dans quelques détails qui ne seront pas sans intérêt pour l'histoire militaire de cette époque.

C'est au moyen des comptes de la ville de Gand, — source authentique précieuse dont nous nous sommes servi aussi il y a quelques années pour notre travail sur la bataille de Roosebeke (1), — que nous donnerons quelques renseignements sur cette cruelle guerre intestine de 1325, entre le comte de Flandre et les Gantois d'une part, et Robert de Cassel et les Brugeois d'autre part, guerre cruelle dont Guillaume fut une des dernières victimes.

Au compte de l'année 1325 (2), nous trouvons une rubrique spéciale, intitulée : « *De cost vander ervarde tAsse-* » *nede ende van Deinze ende van alle dingen die daertoe be-* » *horen* (frais des expéditions d'Assenede et de Deynze et de » tout ce qui s'y rapporte). »

1° A Jean Versaren et à Philippe, le *faiseur de flèches*, pour 1078 bois de flèches (*scachtoute*) et pour leur confection et pour 25 hampes d'étendards. . . . . 152 lib. 16 s. 2 d.

2° A Ruebin *le coutellier*, et à G. Pillin, pour faire 1100 fers de flèches. 66 l.

3° A Thomas De Hont, pour *sindal* (3) noir, franges et *tolen* (?), destinés à des étendards avec les armes de la ville. . . . . 21 lib. 5 d.

4° A Jean Compere, pour confectionner ces 10 étendards. 11 lib. 13 s. 4 d.

5° Au même, pour *sindal* jaune, destiné à la confection de 5 étendards avec les armes du comte (de Flandre) . . . . . 5 lib. 13 s. 4 d.

(1) *Messager des Sciences*, année 1844.

(2) *Stads-rekeningen*, 1314-1725, fol. 192.

(3) Espèce d'étoffe de soie.

6° A Simon *l'armurier*, pour la confection de ces étendards et franges. 10 l.

7° A Thomas De Hont, pour *sindal* noir, franges, fil bleu, destinés à la confection de 1016 pennons (*ponioenen*) avec les armes de la ville. 128 l. 12 s. 8 d.

8° A Bernard De Zadelerre et à Jean Compere, pour confection de ces pennons. 87 lib. 6 s. 8 d.

9° A Thomas (De Hont), pour *sindal* noir, franges, *tolen* (?) destinés à la confection de 16 autres étendards avec les armes de la ville. 35 lib. 16 s. 8 d.

10° A Jean Compere, pour confection de ces étendards . . . . 20 lib. 40 d.

11° Au même, pour confection de 15 petits étendards avec les armes de la ville, à 15 gros chacun, et pour 2 étendards avec les armes du comte. 44 lib. 40 d.

12° Pour 2 étendards avec les armes de la ville, avec étuis (*tassee*) . . . 6 lib. 15 s. 4 d.

13° A Gilles *le menuisier*, pour 1000 flèches (*vlieken*) et pour les enpenner pour compte de la ville. . . . . 4 lib.

14° Au petit bailli, pour 6000 flèches et pour les enpenner, chaque 1000 à 20 gr.

15° A P. De Kersmaker et à Ghiselin De Kersmaker, pour 2000 flèches et pour les enpenner. . . . . 6 lib. 12 s. 16 d.

16° A Boidin De Droghere, pour 14,000 flèches et pour les enpenner, à 20 gr. le 1000.

17° A Pierre De Bloc 6000 flèches, à 20 gr. le 1000, — 9000 à 18 gr. — et 7000 à 16 gr.

18° A Pierre De Camscerpere, pour 48,000 flèches (*scichten*), à 25 gros le 1000 . . . . . 200 lib.

19° A Guillaume De Vos, pour 3000 *scichten*. . . . . 12 lib. 10 s.

20° A 51 artilleurs (*selscutters*), qui furent choisis pour se rendre à Ardenbourg, mais qui quoique enrôlés, restèrent chez eux, — pour les indemniser de leur perte de travail et des frais qu'ils firent pour préparer leurs chariots et chevaux. . . . . 26 lib.

21° A Jean De Cousmakere, pour draps rayés qui servirent à faire des *tabbards* aux 51 artilleurs et à P. de Varnewyk (leur commandant) . . . 189 liv.

22° Pour frais de 6 chariots qui conduisirent les armures (*harnasch*) des *selscutters*, ainsi que l'artillerie, de Gand à Ardenbourg. . . . . 24 lib.

23° Pour un étui (*burse*) dans lequel on porta l'étendard de la ville. 15 s. 4 d.

24° Aux sonneurs de trompe (*trompenieren*) qui accompagnèrent les artilleurs . . . . . 15 s. 4 d.

25° Pour chariage et chargement de l'artillerie, arrêtée dans la glace. 20 s.

26° Aux 45 artilleurs, chacun 3 gr. par jour, aux 5 *coningstavelen* (1) et à Jean Van Everghem qui portèrent leurs étendards, à chacun 6 gr. tourn. par jour, quand ils partirent au commencement de janvier pour Ardenbourg, pour défendre cette ville et sauvegarder les droits du comte. 2280 lib.

27° A P. De Vaernewyc, qui fut 16 jours avec eux. . . . . 8 liv.

28° A une sentinelle, pour un jour . . . . . 8 s. 11 d.

29° A maître Gilles Van Hage, leur chirurgien, pour ses peines . . 40 liv.

30° Gratification aux 50 artilleurs. . . . . 200 lib.

31° Id. à Jean Van Everghem. porte-étendard. . . . . 24 lib.

32° Pour torches et *menestruelen* (valets?) qui étaient avec eux. . . . 6 lib.

33° Pour 11 chariots qui rapportèrent leurs armures à Gand . . . . 22 lib.

34° Pour leur train d'artillerie (*zelscutte*) qui se brisa. . . . . 12 lib.

35° A Liévin Van den Velde, pour la blessure qu'il y reçut . . . . . 10 lib.

1° A Guillaume Wenemaer, pour draps blancs pour faire des chaperons aux 100 chaperons blancs, et à Nicolas Bagelard, leur chef . . . . . 70 lib.

2° Aux 90 chaperons blancs chacun 4 *ingel.* par jour et aux 10 *coningstavelen* 2 gr. par jour et à Nicolas Bagelard, leur chef (*overconingstavele*), 6 gr. par jour, lorsqu'ils allèrent, le dimanche après St-Amand, à Deynze, pour défendre cette ville et sauvegarder les droits du comte, pour 38 jours de solde. . . . . 924 lib. 13 st. 4 d. *payements.*

3° A Guillaume Wenemaer, pour 4 draps blancs dont on fit des *tabbards*, pour les 50 artilleurs cantonnés à Deynze et pour les 150 qui restèrent à Gand, pour les 3 sonneurs de trompes, Persemier et son fils. . . 94 lib.

4° A Hugues Van den Abeele, pour 8 draps blancs. 219 l. 6 s. 8 d. *payements.*

5° A Daniel Van Hueseldonck, pour 3 draps blancs. 77 l. 11 s. 2 d. *payements.*

6° A Jean De Mortere, pour 13 draps rayés. . . . . 325 lib. *payements.*

7° A Catherine Van der Linden, pour 4 draps rayés. . . 96 lib. id.

8° Pour mesurer et couper ces draps. . . . . 10 s.

9° Pour préparer leurs 15 chariots . . . . . 46 lib 16 s. 4 d.

10° Pour conduire avec une brouette les draps ci-dessus de Gand à Deynze aux artilleurs . . . . . 25 s.

(1) Littéralement : *connétables* (chefs de compagnie).

11° A Jean Utendale, pour 15 aunes de draps rayés pour les 3 sonneurs de trompe, Persemier et son fils . . . . . 9 lib. 40 d.

12° Pour 4 draps rayés qui servirent à faire des *tabbards* pour le roi des Ribauds et ses suppôts (1) . . . . . 84 lib.

13° Aux 55 artilleurs, chacun 3 gr. tourn. par jour, aux *coningstavelen* et à Jean Deere, qui porta leur étendard, chacun 6 gr. tourn. par jour, lorsqu'ils sortirent de Deynze le lundi après St-Amand, pour défendre la ville et sauvegarder les droits du comte, pour 37 jours de solde . . . . . 1054 lib. 10 s. *payements.*

14° Pour conduire les armures des artilleurs à Deynze et les rapporter. 5 l.

15° Aux 69 sergents, 2 gr. par jour, à leurs 8 *coningstavelen* et à Jean de Ertoghe, leur *overconingstavele,* qui porta l'étendard, chacun 3 gr. par jour, lorsqu'ils se rendirent à Deynze le lundi après St-Amand, pour garder la ville de Deynze, leur solde de 37 jours. 1017 lib. 10 s. *payem.*

16° Pour 21 sergents qu'on leur envoya en aide, et qui y eurent un séjour tantôt de 5, 4, 3 et 2 jours. . . . . 26 lib. 15 s. 4 d.

17° A Gilles Van Erdenborgh, pour faire les pavillons et les tentes de la ville de Gand . . . . . 4 lib.

18° Pour 10 bêches, 9 haches et 6 *bieken,* avec lesquels le roi des Ribauds et ses suppôts devaient ouvrir les routes. . . . . 8 lib. 10 s.

19° Pour planches, bois, clous, matériel de tentes et autre servant à cette expédition, pour transporter et dresser des machines de guerre, pour les ferrailles, chariots, affûts. . . . . 21 lib. 31 s. 18 d.

20° Pour réquisition et frais de 67 juments et chevaux pendant plusieurs jours . . . . . .

21° Pour torches et chandelles consommées dans l'armée. 18 lib. 13 s. 4 d.

22° Pour pois, sel, fromage, ail et viande consommée dans l'armée . . . . . 9 lib. 56 s. 13 d.

23° Au roi des Ribauds et à ses suppôts, pour chercher à la maison échevinale et y rapporter les tentes (*pauwellioenen*). .

24° Pour les 3 *hooftmannen*, pour les frais qu'ils firent dans l'armée et gratification. . . . . 400 lib.

25° Au roi des Ribauds et à ses 16 suppôts, pour leur salaire à Gand et à Deynze. . . . . 30 lib.

(1) Leur office, en temps de guerre, correspondait à celui de nos sapeurs-mineurs.

26° Aux 18 artilleurs, à leur *coningstavelen* et à Liévin Stoute, porte-étendard, qui partirent le mercredi après St-Jean-Baptiste, pour défendre la ville d'Audenarde, pour 32 jours de solde. . . . . 384 lib.

27° Aux 9 *zelscutters,* qui partirent avec Pierre Van den Velde, leur *coningstavel,* pour aller occuper le château de Gavre, 22 jours de solde. 78 l. 10 s.

Et aux 9 artilleurs, qu'on envoya à leur secours avec Pierre De Visscere. 162 lib. *payements.*

28° Aux ouvriers qui se rendirent à Rekeling-brugghe et environs et en route, pour enterrer les morts qui étaient au nombre de 26 et plus . . 13 lib.

29° A Arnoud Van der Leene, chirurgien de la ville, pour les peines qu'il se donna pendant l'expédition . . . . . 12 lib.

30° A Nicolas De Zaudeniere, artilleur, pour la blessure qu'il reçut à Deynze. . . . . 10 lib.

31° A monseigneur Siger de Tronchiennes, maréchal de la ville, pour secours à ses dépens. . . . . 160 lib.

La somme des frais de ces différentes expéditions monte à 11,781 liv. 9 s. 2 d.

On le voit par ces comptes, l'armée des Gantois ne s'élevait point, comme l'ont prétendu la plupart des historiens, à 20,000 hommes, mais à un chiffre immensément plus restreint.

Toutefois il est nécessaire d'ajouter aux différents corps militaires énumérés dans cet état, tels qu'artilleurs, chaperons blancs et sergents, les gens de métiers armés aux frais de leurs corporations respectives, et qui pouvaient porter l'effectif des troupes gantoises, tout au plus, à 4000 ou 5000 hommes.

En examinant ainsi pour les différentes phases de l'histoire militaire de Gand les comptes de la ville, on arriverait à rabattre considérablement de l'exagération que les chroniqueurs ont mise au jour chaque fois qu'il s'est agi d'indiquer le chiffre des combattants qui prirent part aux batailles et aux luttes intérieures des Flamands. Il semble que pour ces écrivains toute la gloire d'un triomphe, toute la honte d'une défaite résidât dans le nombre des vain-

queurs ou des vaincus, plutôt que dans leurs actes de courage.

Nous avons dit tantôt que Wenemaer fut transporté à Gand après sa mort et inhumé dans la chapelle de l'hospice dont lui et sa femme étaient les fondateurs.

Les deux cuivres ciselés dont nous avons parlé, sont les seuls vestiges qui soient restés de leur première sépulture.

Au commencement du siècle dernier, on leur éleva dans cette chapelle un riche monument funéraire qui existe encore intact. C'est un vaste cénotaphe en marbre, massif et sans goût, en forme d'obélisque et orné de deux médaillons en marbre blanc qui représentent un portrait de fantaisie de Wenemaer et de sa femme.

La face du monument porte l'inscription suivante :

D. O. M.
ET
AETERNÆ MEMORIÆ
D. GUILLELMI WENEMAER, EQUITIS AURATI
ET
D^E MARGUARITE SBRUNE
CONIUGUM
HUJUS DOMUS FUNDATORUM
OBIIT ILLE V JULII 1525,
HÆC VII SEPTEMBRIS 1552.
R. I. P.

Nous ignorons le nom du sculpteur, mais l'artiste semble avoir été quelque peu brouillé avec les saines notions de l'histoire, car il donne à Wenemaer la qualification très-gratuite de chevalier de la Toison d'or (*eques auratus*), plus de cent ans avant la fondation de cet ordre.

Dans un ancien manuscrit contenant des chartes de l'hospice de S^t-Laurent et appartenant aujourd'hui aux archives des hospices civils de Gand, on remarque deux grandes miniatures d'une composition élégante; l'une représente Wenemaer à genoux devant un autel, sur le devant duquel on lit : *O beate Guillam̄.* A côté de lui est debout S^t-Guillaume,

son patron, tenant en main la bannière de Bourgogne et de Portugal, ce qui fait, à juste titre, supposer que cette peinture fut exécutée vers 1430, c'est-à-dire à l'époque d'Isabelle de Portugal, femme de Philippe-le-Bon. Sur l'autre miniature on voit Marguerite Sbrunen, aussi agenouillée aux pieds de Ste-Marguerite, sa patronne, qu'on reconnaît au dragon qui accompagne cette figure. A l'arrière-plan apparaissent à une fenêtre deux personnages, que nous prenons pour les deux fondateurs, dont l'écusson occupe le coin de cette peinture.

Wenemaer et sa femme sont encore en grande vénération parmi les sœurs et les prébendières de l'hospice; aussi en parlant d'eux, celles-ci les nomment-elles toujours par excellence Monsieur et Madame (*Mynheer en Mevrouw*). Elles conservent religieusement deux chapelets, l'un en grains rouges, l'autre en grains noirs, qu'elles assurent avoir appartenu aux fondateurs. Mais il est difficile de déterminer de quelle matière ils sont faits. En vous exhibant ces reliques, elles ne manquent pas de vous faire remarquer que quelques grains du chapelet noir portent les traces du coup de hache que Wenemaer reçut à la bataille de Rekeling-Brugge, où il périt.

Jules de Saint-Genois.

Version

EN VERS FLAMANDS D'UNE LÉGENDE DU MOYEN-AGE, REPRÉSENTÉE DANS DEUX TABLEAUX DE THIERRY STUERBOUT.

1468.

Thierry Stuerbout est incontestablement l'un des peintres les plus remarquables de notre école du XV^e^ siècle. Cet artiste, que M^r^ Liévin de Bast a pour ainsi dire évoqué du sein des ténèbres d'où il semblait ne devoir jamais sortir (1), avait vu le jour à Haerlem vers 1405. Il se fixa avant 1462 à Louvain et y obtint le poste honorable de peintre de la ville. L'artiste mourut dans la grande Commune Brabançonne en 1479. Nous avons publié ailleurs des renseignements sur plusieurs membres de sa famille (2).

Stuerbout peignit en 1468 deux grands tableaux pour être placés dans la Salle du Conseil à l'Hôtel de ville de Louvain. Il puisa les sujets de ces peintures dans une légende de la chronique de Godefroy de Viterbe (3), qui a trait à une prétendue épouse de l'empereur Othon III. Cette légende est à la fois tragique et merveilleuse. Elle a été fort répandue pendant le moyen-âge. L'évêque de Vi-

(1) *Messager des Sciences et des Arts,* année 1832, pp. 17-22.

(2) Voyez *Les Artistes de l'Hôtel de ville de Louvain.* Louvain, 1852; in-12, p. 73 et suiv.

(3) Godefroy, évêque de Viterbe, mourut en 1191. Il laissa une chronique universelle depuis le commencement du monde jusqu'en 1186. Elle fut éditée par J. Hérold, en 1569. On la retrouve dans la collection des *Scriptores Rerum Germanicarum*, de J. Pistorius, éd. de Ratisbonne, 1726; in-folio, t. II. Notre légende y est insérée pp. 328-330.

terbe l'a rédigée en vers latins; mais il en existe bon nombre de versions. L'une des plus exactes est celle d'un légendaire hessois du XV^e^ siècle, publiée dans le *Messager des Sciences historiques*, par M^r^ Warnkœnig, professeur à l'Université de Tübingen (1).

Nul, parmi ceux qui se sont occupés des tableaux de Stuerbout, n'a su que le Magistrat de Louvain avait fait placer sous ces peintures, deux plaques en cuivre sur lesquelles était gravée une version en vers flamands de la légende de Godefroy de Viterbe. Guillaume Boonen, l'un des Greffiers de notre commune, nous a conservé le texte de cette version. On la trouve dans son histoire manuscrite de Louvain (2), intitulée : *Memoriael, inhoudende de afcompste der Hertoghen ende Hertoginnen van Brabant, met sommighe Privilegien by hen dyen van Loven verleent; den ouderdom der stadt Loven; den tyt haerder bemueringhe; vermeederinghe der selver; sommighe auctentyke Memorien den Privilegien van sinte Peetersmannen der voorschreven stadt Loven aengaende; den oorspronck vande seven oude originele Geslachten ende Peetersmans der selver stadt, mette gene daeraen geallieert, met alle hunne wapenen, ende declaratien, in wat staete sy der stadt Loven gedient hebben, ende anderssints.* 2 vol. in-folio (3).

(1) Année 1833, p. 150. — La légende est apocryphe. L'empereur Othon III mourut célibataire en 1002.

(2) Reposant aux archives communales de la ville de Louvain. *Inventaire général*, n° 75.

(3) T. II, pp. 370-371. Ce volume du travail de Boonen, qui avait disparu de nos archives en 1830 et que l'on avait déjà considéré comme perdu à tout jamais, a été restitué à la ville en 1851. Il avait été trouvé dans la bibliothèque de M^r^ le baron de Reiffenberg, à Bruxelles. M^r^ Pierre Marcelis, ancien secrétaire communal, l'avait prêté à ce savant. Le volume renferme une suite de dessins coloriés figurant la célèbre calvacade (*Ommegang*) de Louvain. Ces dessins ont une haute importance pour l'histoire des costumes. Nous nous proposons de publier une notice sur la vie et les travaux de Guillaume Boonen.

L'historiographe, qui acheva son travail en 1594, ne cite pas l'auteur de la version flamande; mais il est assez probable qu'elle appartient à un membre de l'une de nos chambres de Rhétorique. La fabrication l'indique suffisamment. Le versificateur prouve qu'il est parfaitement connu avec la prosodie de Mathieu de Castelyn, d'Audenarde, le législateur du Parnasse flamand au XVI^e^ siècle.

Nous allons transcrire sa version avec le préambule de Boonen; nous croyons que les amateurs de l'histoire de la littérature flamande ne la liront pas sans intérêt :

Anno 985 *wert de Keijserinne des Keijsers Ottons den iij^en^ huijsvrouwe metten brande geexecuteert, om dat sij met valscheijt een grave des hove t'onrechte ter justitien doen bringhen hadde, ende onthoofden; waer van ij exellente stucken schilderijen te Loven, inde Raetscamere vanden Stadhuijse staen, waerop de naervolgende Rijmen staen :*

Alsmen negen hondert Jaer gesereven » heeft,
En LXXXV, naer serifts oireonden » waer,
Men Otto den derden keijser sien leven » heeft,
Tot Roomen seer wonderlijek bevonden » d'aer;
Het is een spiegel tot allen stonden » elaer,
Voer alle riehters, hoort wat hij bedreven » heeft,
Doer sijn valsche vrouwe, wilt dit doergronden » swaer,
Hij trecht mishandelt ende seer doen sneven » heeft,
Want hij haer te vele geloofs gegeven » heeft,
Soo dat sij sijn wijsheijt heel eost verdooven.
Een smeeekende vrouwe en wilt niet gelooven.

Dese vrouwe in liefden ontsteken » was,
Op eenen Grave int Hoff, vermaert » seere,
Van Venus wereken dat allen haer spreken » was,
Segghende : U ionste te mijwaerts baert » heere.
Hij refuseerde haeren valsehen aert » teere,
Dinekende dat sij van quaeden treken » was;

Dus heeft sij hem bijden Keijser beswaert » meere,
Van fortsen, dwelck scheen aen haer gebleken » was,
Dus die Keijser haestich daer aent vreken » was,
Ende dede hem onthoofden en stortten sijn » bloet;
Een groote saecke verhaest en was noijt » goet.

Doen die Keijser te rechte geseten » was,
Quamp de Vrouwe en bracht haers mans hoot » daer,
En seijde : blust mijn begeerte om weten » ras;
Wat verbuert die een ontschuldich bringht ter doot » swaer?
Lijff en goet, spraek hij, oft hij cleijn oft groot » waer!
Ghij hebt dat ghedaen, en vreesdij der schanden » niet,
Want ick sal hier maecken u quaet exploot » claer;
Met een geloijende ijser in mijn handen » siet,
Swoer sij bijden levenden Godt, sonder verbranden, » iet;
Dies sij allen verwondert waeren mans en vrouwen.
Wij salse beschaemen die op Godt betrouwen?

Den Keijser de sijn wijff examineren » wel
Op dat sij de waerheijt te rechte belijden » sau,
En dede haer metten brant executeren, » sfel;
Soo dat hij sijn eere, daer met bevrijden » wau;
En sprac : ick sal voer mijn bruijt noch verblijden » au;
Maer sij bleeff in haers mans liefde constant vroet.
Doen spraek hij tot haer : wilt mij eastijden, nau!
Sijn heeren verbaeden aen haer voer tgheel lant » goet,
En gaven haer vier sloten sterck en plaisant » soet,
Om sijn wijsheijt wille vermaert seer loffelijck.
Als die wijse dolen, dolen sij groffelijck (1).

Voilà cette version. Elle est de nature à compléter les renseignements sur les tableaux de Stuerbout, publiés par le *Messager des Sciences historiques*.

L'Administration communale de Louvain céda les deux admirables peintures de l'artiste au roi Guillaume, pour une somme de 10,000 florins. L'acte de vente est daté du

(1) Le versificateur n'a pas suivi le texte de Godefroy de Viterbe.

13 avril 1827 (1). Elles furent immédiatement restaurées, sous la direction de Mr C.-J. Nieuwenhuys, et placées dans la Galerie du Prince d'Orange à Bruxelles. Les deux peintures qui ornaient, depuis 1841, la Galerie du Château royal de la Haye, furent vendus à la vente de la Collection du roi Guillaume II, le 14 août 1850, au prix de 9000 florins. Elles brillent actuellement dans la Galerie particulière de S. M. la Reine-Douairière des Pays-Bas (2).

Louvain, 27 mars 1853.

Edward Van Even.

(1) La somme fut payée sur les fonds votés pour la construction du Palais du Prince d'Orange à Bruxelles. Elle était destinée à la réédification du local de la *Table-Ronde* à Louvain (*Arrêté royal du* 13 *avril* 1827).

(2) *Les Artistes de l'Hôtel de ville de Louvain*, p. 222.

De la Gravure en Belgique.

RÉPONSE DE M. VAN KERCKHOVEN.

A la Rédaction du MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES (1).

Messieurs,

Les observations que j'ai insérées dans la 3e livraison du tome XVII du *Vlaemsche Rederyker,* au sujet de l'article de M. Siret, publié dans votre journal sous le titre de : *La Gravure en Belgique, sa situation, son avenir,* ont été de votre part l'objet d'une note et de la part de M. Siret d'un *post-scriptum* qui, si l'on n'y rencontre point cette rudesse flamande dont on me fait un crime, ont au contraire le mérite d'être hypocritement malveillants et d'une mauvaise foi insigne.

Je tiens à prouver cette accusation, Messieurs, et j'ose espérer que l'impartialité, que vous paraissez tenir en grande estime, vous fera un devoir d'insérer les quelques lignes qui suivent dans votre prochain numéro.

Permettez-moi de vous dire d'abord, Messieurs, que je n'ai point *cru pouvoir relever;* mais que j'*ai relevé* des

(1) Nous avons accueilli la réponse de M. Siret aux observations insérées par M. VAN KERCKHOVEN dans le *Rederyker;* de même, nous nous faisons un devoir d'admettre dans notre recueil la réponse de ce dernier, dans le but surtout de donner une preuve de notre impartialité, bien que M. Van Kerckhoven se permette de la révoquer en doute. — M. Siret y répondra à son tour, s'il le juge convenable. Mais dès maintenant nous déclarons que là doit s'arrêter cette polémique irritante.

LA RÉDACTION.

erreurs flagrantes et manifestes dans lesquelles M. Siret était tombé. Les faits que j'ai avancés pour prouver tout ce qu'il y avait d'incomplet, tout ce qu'il y avait d'erroné, tout ce qu'il y avait de légèreté historique dans les aperçus mal digérés de votre collaborateur, ces faits vous étiez en état de les vérifier. Vous n'aviez, pour ce qui regarde la *Noord-star*, qu'à ouvrir cette publication, qui vous a été adressée dans le temps, et pour les autres faits que j'ai avancés, si vous ne les saviez déjà, vous n'aviez qu'à parler au premier artiste venu de quelque mérite, à un amateur quelconque d'eaux-fortes, pour obtenir à cet égard des renseignements plus complets peut-être que ceux que j'ai cru devoir vous fournir.

Je ne puis que repousser l'idée que vous me prêtez, en voulant donner le change sur mes intentions, d'avoir voulu attaquer M. Siret comme écrivain. Je me reconnais incompétent pour juger nos littérateurs belges qui écrivent en français; leurs juges et maîtres siégent à Paris, et l'art qu'ils cultivent n'a point ses racines dans le pays. Mais M. Siret serait un littérateur célèbre, dans le véritable sens qu'il faut attacher à ce mot, il serait un poëte distingué, ce que je désire de tout cœur, que cela m'engagerait encore plus à lui signaler ses erreurs qui, pour être bien dites, n'en seraient alors que plus pernicieuses. La vérité ne reconnaît point d'idiome et la logique doit être plus respectable que toutes les formes littéraires.

Quant aux *préventions personnelles,* dont il vous plait de me gratifier, je ne vois point, quand même elles existeraient, quel mal elles pourraient faire aux vérités que j'avance ou quel bien les erreurs de M. Siret pourraient en recevoir. Je tâche autant que possible de mettre en pratique la charité chrétienne; mais je ne la pousse pas encore assez loin pour mettre des hommes que je ne saurais estimer au-dessus des intérêts de la vérité, de si peu d'impor-

tance que cette vérité pourrait être. Si le nom de M. Conscience, qui n'avait rien à y faire, s'est rencontré dans ma réponse, cela n'a pas été de ma faute, et si M. Siret avait eu assez d'impartialité pour respecter la vérité historique, ce nom ne se serait point présenté sous sa plume, ni sous la mienne, ni sous la vôtre surtout, Messieurs, qui y avez trouvé l'occasion de me prouver que vous êtes tout-à-fait exempts d'esprit de parti et de préventions personnelles.

Voilà pour les insinuations de la note. Maintenant quelques mots en réponse au *post-scriptum* de M. Siret.

A l'exemple de la rédaction du *Messager,* mon antagoniste tâche également de porter la question sur le terrain littéraire. Je n'ai plus rien à répondre à ce sujet. Il ne s'agit point du talent littéraire de M. Siret, mais tout simplement d'une question artistique; il s'agit des erreurs avancées par M. Siret, et non pas des formes sous lesquelles il a présenté ces erreurs; il s'agit ici d'une injustice faite à un certain nombre d'artistes et contre laquelle j'ai cru devoir protester. Tout comme la rédaction, M. Siret veut aussi me donner une leçon de politesse et voici comment il s'y prend :

« M. Van Kerckhoven a trouvé le moyen de relever quel-» ques légères erreurs dans lesquelles j'étais tombé selon » lui, *avec un fiel et une méchanceté indignes* d'un journal » sérieux. » — Qu'on ne s'y trompe point; ces mots soulignés sont à mon adresse. — Et ces erreurs! on croirait peut-être que ce sont des choses importantes? Nullement! M. Siret est un homme qui connaît son métier et, procédant avec la bonne foi dont il ne se départ jamais, il va vous arranger cette affaire. Naturellement on ne peut pas exiger qu'il s'occupe à réfuter des choses irréfutables; aussi il ne s'en occupe point, et toutes les erreurs que je lui ai indiquées, toute la légèreté dont je l'ai accusé, tout cela il le résume en quelques petites peccadilles dont il *croit* pouvoir

se disculper, en quelques petites accusations dont il va sortir blanc comme neige : « J'ai avancé, dit-il, que cer-» tains ouvrages de M. Conscience étaient illustrés d'eaux-» fortes. M. Van Kerckhoven assure que je me trompe, » tandis qu'au contraire c'est lui qui manque de mémoire. » Voici les eaux-fortes dont j'ai parlé : 1° Le frontispice de : » *Hoe men Schilder wordt,* par E. Dujardin; 2° la gravure » du roman populaire de : *Wat eene Moeder lyden kan,* par » E. De Block; et 3° une eau-forte de Noterman dans le » *Schoolmeester.* » — Cela peut paraître étonnant à M. Siret, mais je me trouve forcé de lui dire, que la mémoire ne me manque nullement et que c'est lui qui se trompe encore une fois.

1° Le frontispice de : *Hoe men Schilder wordt,* appartient pour l'idée, pour la composition à M. Dujardin, mais a été *gravé,* et il s'agit ici de gravure, par Mr H. Brown, et pour s'en assurer, M. Siret n'avait qu'à ouvrir les yeux et lire ce qu'il y a sur la gravure en question, si toutefois il a jamais vu cette gravure. 2° La gravure, non pas du roman populaire, mais d'une petite nouvelle très-intéressante : *Wat eene moeder lyden kan,* a été exécutée par M. De Block, pour la revue de la *Noordstar* et n'a paru que dans cette revue, dont M. Conscience était collaborateur et où cette nouvelle a d'abord été insérée; et, si je ne me trompe point, c'est le tableau esquissé de M. De Block qui a fourni l'idée de ce sujet à l'écrivain. 3° Il en est de même de la gravure de M. Noterman, qui a servi à illustrer une boutade de quelques pages, mais très-spirituelle, du même écrivain et qui a été également insérée dans la *Noordstar.* — Je demande pardon à mon antagoniste si j'ai encore été forcé de faire intervenir le nom de cette dernière publication périodique, qui a le malheur, paraît-il, de ne point lui être très-sympathique. Il peut s'en venger en répétant encore une fois qu'il voit percer le bout de l'oreille.

M. Siret trouve encore une rectification à faire et il y

est tout aussi heureux : « J'ai dit, » ainsi s'exprime-t-il, « que M. Dujardin avait commencé à publier ses travaux » en 1842 ou 1843. M. Van Kerckhoven me dit *brutale-* » *ment* que M. Dujardin est connu depuis 1841. » M. Siret n'a pas lu mon article ou ne l'a point compris, ce qui revient au même; car j'y dis tout le contraire de ce qu'il avance, à savoir que M. Dujardin n'a point fait à ma connaissance des eaux-fortes, et que ce n'est que *plus tard que* 1843 qu'il a commencé à dessiner des illustrations sur bois et sur pierre. Et cela je le lui dis de la manière la plus calme; comme je lui dis aussi en ce moment, sans aucune brutalité, que sa défense n'est point une défense, que c'est tout bonnement une récrimination impuissante, une réplique de mauvaise foi, faite sur un ton qui ne lui permet point de donner des leçons de savoir-vivre à ma rudesse flamande qui a le tort à ses yeux d'appeler les choses par leur nom. Et maintenant je dirai avec lui, car en ceci nous sommes d'accord : que le *lecteur apprécie,* que le public lise l'attaque du *Vlaemsche Rederyker* et la défense de M. Siret, et qu'il *prononce.* C'est tout ce que je demande.

M. Siret finit en m'annonçant qu'il s'occupe à mettre en ordre les matériaux concernant un livre intitulé : *Essai sur l'histoire de la Gravure et des Graveurs en Belgique depuis* 1830, *avec un Catalogue raisonné des principales gravures publiées dans le pays depuis cette époque.* — Je le félicite de bien bon cœur de tout ce que le titre de son travail a déjà gagné en modestie, et pour prouver à M. Siret qu'aussi bien que lui je suis sans rancune, sous peine même de faire percer encore le malheureux bout d'oreille, je lui dirai que je tiens à sa disposition une collection des eaux-fortes qui ont paru dans la *Noordstar* et dont jusqu'à ce jour il a ignoré l'existence, comme il a ignoré l'existence des quatre cinquièmes des gravures à l'eau-forte, publiées dans notre pays depuis 1830.

P. F. Van Kerckhoven.

Un Mot

À propos de l'ouvrage intitulé : *Biographie de Thierry Martens, d'Alost, premier imprimeur de la Belgique, suivie de la bibliographie de ses éditions,* par F.-A. Van Iseghem. Malines, Hanicq, 1852; in-8° de 354 pp.

Et pius est patriæ facta referre labor.

Un écrivain appartenant à cette célèbre pléiade poétique qui jeta un si vif éclat sur le règne d'Auguste, regardait comme le plus pieux des devoirs de consacrer son intelligence à célébrer les événements glorieux de la patrie. Ce fut sans doute sous l'inspiration de ce noble sentiment de patriotique devouement que M. Van Iseghem entreprit le travail remarquable dont nous nous proposons de donner ici une analyse sommaire.

L'idée de publier un ouvrage destiné à faire connaître la vie d'un homme qui doit à la presse ses plus beaux titres de gloire, peut paraître étrange, aujourd'hui surtout où ce redoutable instrument de dévorante publicité et de hardie discussion est partout si mal mené; mais, hâtons-nous de le dire, la presse militante et échevelée n'était pas encore née à l'époque où Martens introduisit l'art d'imprimer en Belgique, et le père de la typographie nationale, plus heureux en cela que Dolet et Van Liesvelt, n'eut jamais à craindre ni les flammes du bûcher, ni les rigueurs d'une bastille, ni les oubliettes de l'Inquisition.

L'illustre typographe alostois appartient à cette classe d'hommes véritablement utiles, devant lesquels la postérité reconnaissante s'incline avec respect et dont le souvenir

mérite d'être perpétué par le bronze ou le marbre. Cependant, malgré les services incontestables que Martens rendit à sa patrie en la dotant de bonne heure du premier atelier typographique, malgré le rang distingué qu'il occupa dans la république des lettres, comme savant et surtout comme profond philologue, malgré la part glorieuse qu'il prit à la diffusion des lumières et au progrès des études, cet homme remarquable n'eut peut-être jamais été apprécié à sa véritable valeur, si M. V. I. ne s'était chargé de réunir en un faisceau compact les titres nombreux qu'il a acquis depuis longtemps à la reconnaissance nationale.

L'ouvrage de M. V. I. est divisé en deux parties également intéressantes : la première renferme tous les détails relatifs à la vie artistique, littéraire et professorale de Martens; la seconde comprend l'énumération, par ordre chronologique, de toutes les éditions sorties des presses actives du célèbre typographe alostois.

On se tromperait singulièrement si, sur la foi du titre, on ne croyait trouver dans le livre de M. V. I. qu'une sèche biographie de Martens, contenant un certain nombre de particularités racontées d'une manière plus ou moins spirituelle, ou présentées sous une forme plus ou moins piquante. M. V. I. a eu à cœur de donner à son travail des proportions plus larges et une portée plus sérieuse; il a voulu faire une œuvre à la fois d'érudition et de bonne critique littéraire; et disons-le, il a parfaitement réussi. Ainsi au lieu d'adopter ce système commode suivi par quelques biographes, consistant ou à reproduire des détails qui ont traîné dans tous les livres, ou à affirmer doctoralement certains faits, parfois très-contestables, au risque de les voir renverser le lendemain, M. V. I. paraît s'être imposé pour règle de n'admettre aucun fait sans l'avoir préalablement soumis au creuset d'une critique serrée et souvent impitoyable, mais une fois admis, — car M. V. I. est un logi-

cien redoutable, — il en déduit une série de conséquences, les unes plus ingénieuses que les autres, que l'on se voit obligé d'admettre souvent malgré soi. Ensuite l'auteur a minutieusement étudié les procédés typographiques employés par Martens, et au moyen des connaissances techniques qu'il a acquises par cette étude, il est parvenu à éclaircir plusieurs points obscurs de la bibliographie martinienne, à détruire ou à rectifier une foule d'erreurs, à faire quelques découvertes de détail qui ne sont pas sans importance. On en jugera par l'analyse que nous donnons ici de son travail.

Préface. — Il existait autrefois à Alost un homme qui avait poussé jusqu'au fanatisme son admiration par Martens; M. De Gand, — car c'est de lui que nous voulons parler, — avait recueilli toutes les traditions, tous les renseignements qu'il avait pu découvrir sur le compte de son illustre compatriote, et en avait formé une espèce de monographie qui ne manquait certes pas d'un certain mérite, mais qui malheureusement avait été rédigée sans le moindre esprit de critique et surtout sans tenir compte des découvertes dont la bibliographie s'était enrichie. MM. De Smet et Van Iseghem publièrent cet ouvrage en 1845. Dans une analyse que nous en publiâmes dans ce recueil, nous nous permîmes d'engager les éditeurs à refondre entièrement le travail de M. De Gand, à remettre en œuvre les matériaux qui y sont contenus et à en faire un livre digne du personnage célèbre à qui la ville d'Alost se fait honneur d'avoir donné le jour. C'est ce que M. V. I. vient de faire avec un succès qui ne sera contesté par personne, et auquel tous les admirateurs de Martens applaudiront de grand cœur. Notons seulement ici que l'édition de 1845, dont l'auteur reconnaît tout le premier les inexactitudes et les imperfections, est condamnée à être supprimée; de manière que les exemplaires qui échapperont à la suppression, ne tarderont pas à être comptés au nombre des livres rares.

Chap. I. *Nom et naissance de Martens.* — Martens a signé de son nom environ deux cents éditions; mais il l'écrit tantôt *Martinus* et *Martini,* tantôt *Mertens* et *Martens.* M. V. I. prouve par la souscription de la seule édition flamande parvenue jusqu'à nous, et par l'inscription qui se trouve sur la pierre sépulcrale incrustée dans le mur de l'église de S^t^-Martin à Alost, qu'il portait le nom de *Martens.* Quant au lieu de sa naissance, il ne peut y avoir de doute; malgré l'assertion de l'abbé de Feller, de Delvenne et d'autres écrivains, qui le font naître à Assche, il est bien certain qu'il naquit à Alost vers l'année 1450.

Chap. II et III. *Éducation de Martens, son apprentissage à Venise.* — Martens reçut son éducation chez les pères Guillelmites à Alost; après y avoir fait de rapides progrès dans l'étude des Belles-Lettres, il se rendit à Venise pour y apprendre, sous la direction d'un maître habile, les principes de l'art qu'il devait exercer plus tard avec tant de distinction. Il a eu soin de nous faire connaître cette particularité dans la souscription d'un des premiers livres qu'il publia à son retour d'Italie :

Hoc opus impressi Martins Theodoricus Alosti,
Qui Venetum scita flandrensibus affero cuncta.

Qui l'initia dans les secrets de son art, qui dirigea ses premiers pas dans la carrière qu'il allait parcourir d'une manière si glorieuse? C'est là une question intéressante que M. V. I. n'a pas essayé de résoudre. Il est certain que Martens rentra dans sa patrie au plus tard en 1473; il a donc dû apprendre les procédés typographiques, alors en usage, chez un des imprimeurs établis à Venise avant cette année; ces artistes étaient : Jean et Vendelin de Spire, Nicolas Jenson, un des graveurs des monnaies de Louis XI; Christophe Waldarfer, de Ratisbonne; Jean de Cologne; Clément, prêtre de Pavie; Adam d'Ambergau, en Bavière; Bartholomé de Crémone; François Renner, de Hailbrun; Léonard

Achates, de Bâle; Gabriel et Philippe de Piero, de Trévise, et Jacques le Rouge.

En comparant les caractères dont ces artistes se sont servis avec ceux employés par Martens à son retour d'Italie, on parviendrait peut-être à éclaircir la question que nous nous bornons à indiquer ici.

Chap. IV. *Atelier de Martens à Alost.* — Quand aujourd'hui on veut monter un atelier d'imprimerie, il suffit d'acheter des caractères, une presse, de l'encre, du papier, etc., et de se mettre à l'œuvre. Il n'en était pas ainsi autrefois : l'imprimeur devait tout créer par sa propre industrie; M. V. I. entre à ce sujet dans des détails extrêmement curieux qu'on lira avec intérêt : « Après avoir gravé les » poinçons, dit-il, l'artiste devait faire les matrices et fon- » dre les caractères; ensuite il devait fabriquer des *cases* » pour la distribution des lettres, des garnitures ou châssis » pour encadrer les pages, une presse d'impression avec » ses accessoires, de l'encre d'impression, des *balles* ou » tempons pour encrer la *forme,* enfin du papier propre à » l'impression. Qu'on ajoute à ces préparatifs, continue » l'auteur, la lecture et l'intelligence du manuscrit, la com- » position ou juxtaposition des lettres, la mise en page, la » correction des épreuves, l'impression elle-même, le sé- » chage et l'assemblage en cahiers des feuilles imprimées, » et on aura une idée des travaux immenses et des connais- » sances variées qu'il fallait à l'époque où vécut Martens, » pour pouvoir fonder un établissement typographique. »

Chap. V. *Premières éditions de Martens.* — Ce chapitre est sans contredit un des plus importants de l'ouvrage de M. V. I.; il est plein d'aperçus nouveaux et de considérations très-ingénieuses.

Martens, après son retour d'Italie, imprima à Alost en 1475, avec un caractère tout neuf, approchant du semi-gothique alors en usage dans l'état vénitien, les quatre

ouvrages suivants : le *Speculum conversionis peccatorum,* le *Beati Augustini de Salute,* le *Libellus de duobus amantibus,* d'Æneas Silvius, *In fratrum ordinis, deifere virginis Marie de Carmelo tabulare,* et l'année suivante le *Textus summularum editarum a fratre Petro Alfonci hispano,* qu'il imprima en association avec Jean de Westphalie.

D'après M. V. I., Martens céda à Jean de Westphalie le caractère qui avait servi à l'impression des cinq ouvrages que nous venons de mentionner, et il paraît que pendant la longue carrière parcourue par l'artiste de Louvain, celui-ci n'en employa pas d'autre, preuve, prétend-on, qu'il ignorait l'art de fondre des caractères. La cession de ce caractère à Jean de Westphalie est accompagnée de deux circonstances dignes d'être notées : 1° Aussi longtemps que Martens fit usage de son caractère, il ne s'y trouvait pas un seul *v;* avant de le céder à son ancien associé, il fabriqua cette lettre qui se rencontre en effet dans toutes les éditions de Jean de Westphalie; 2° après l'impression de l'*Opus ruralium commodorum,* exécutée à Louvain en 1474, avec le même caractère dont Martens s'était servi à Alost, tous les A majuscules disparaissent comme par enchantement et sont remplacés dans les éditions suivantes par des A majuscules d'une autre forme. M. V. I. conclut de ces deux faits, d'abord que Martens a fait subir à son caractère cette double modification afin de constater la priorité de sa propriété, ensuite qu'en cédant son caractère à Jean de Westphalie, il avait eu soin d'en conserver les matrices.

Ce système est sans doute très-ingénieux, mais nous n'oserions pas affirmer qu'il soit entièrement conforme à la vérité. Et en effet la simple inspection de l'*Opus ruralium commodorum* suffit pour se convaincre, que le caractère qui a servi à l'impression de cet ouvrage est beaucoup moins usé que celui que Martens employa pour imprimer le petit traité sur l'ordre de Notre Dame du mont Carmel. Or ce

dernier traité a évidemment paru avant l'ouvrage de Pierre de Crescentiis, cela est hors de doute; comment ce fait-il donc que le caractère qui a servi à l'impression de ce dernier ouvrage paraisse moins usé que celui employé par Martens pour l'exécution du premier? Nous croyons que, après la dissolution de l'association de Martens et de Jean de Westphalie, le caractère *cicéro* semi-gothique, avec lequel avaient été imprimés les ouvrages publiés en 1473, aura été refondu et qu'il en aura été fabriqué celui dont Jean de Westphalie a fait usage jusqu'à la fin de sa carrière; et il est probable que Martens aura profité de cette circonstance pour faire subir à son caractère les modifications signalées par M. V. I. Ce qui semble confirmer cette supposition, c'est que le caractère primitif et à moitié usé de Martens ne paraît plus dans aucune de ses éditions. Quoiqu'il en soit de cette conjecture, après l'aliénation de ce caractère, Martens en fabriqua trois nouveaux dont il se servit presque sans interruption depuis 1476 jusqu'en 1518.

Chap. VI. *Martens, graveur et fondeur de lettres.* — Dans ce chapitre l'auteur démontre par des preuves irrécusables, que Martens fut réellement le graveur et le fondeur des divers caractères dont il se servit pendant sa longue carrière typographique. Et en effet les écrivains contemporains ne l'appellent pas seulement *typographus,* imprimeur, mais aussi *chalcographus,* c'est-à-dire graveur sur métal.

Chap. VII. *Martens, premier imprimeur de la Belgique.* — L'abbé Lambinet, dans un ouvrage qui a été souvent invoqué, a essayé de ravir à Martens la gloire d'avoir été le premier imprimeur de la Belgique; d'après ce bibliographe, l'honneur d'avoir fondé le premier établissement typographique reviendrait à Jean de Westphalie.

On sait qu'à l'occasion de ce système, qui a réuni quelques partisans, on a épuisé à l'égard du pauvre abbé Lambinet tout le vocabulaire des injures; au lieu de le combattre

avec des armes courtoises, on l'a accablé de la manière à la fois la plus injuste et la plus outrageante; il y a plus, on a été jusqu'à mettre en doute la sincérité de ses convictions et l'honorabilité de son caractère. M. V. I. a eu le bon esprit de ramener la question sur le terrain d'une discussion sérieuse, il a compris que la cause qu'il avait à défendre ne pouvait que gagner à être traitée avec calme et modération.

M. V. I. se livre d'abord à un examen impartial du système de Lambinet, et en fait ressortir les nombreuses contradictions; ensuite il entre dans de longues considérations pour prouver que le berceau de l'imprimerie nationale doit être irrévocablement fixé à Alost, et que la gloire d'avoir doté la Belgique du premier établissement typographique revient à Thierry Martens. Nous regrettons que les limites qui nous sont tracées ne nous permettent point de reproduire, au moins en partie, quelques-uns des arguments que l'auteur fait valoir à l'appui de sa thèse. Disons seulement que ce chapitre est un des plus importants de l'ouvrage, et un de ceux qui sera lu avec le plus d'intérêt, même par les personnes qui ne partagent pas entièrement la manière de voir de l'auteur.

Chap. VIII et IX. *Martens à Anvers. — Des lacunes dans les éditions de Martens.* — Martens quitta Alost en 1476, pour aller s'établir à Anvers, où il imprima la même année les opuscules de Rodolphe Agricola et quelques autres ouvrages.

Quelles sont les causes qui ont déterminé Martens à quitter sa ville natale pour aller s'établir dans la métropole commerciale de la Belgique? Était-ce dans l'espoir d'y écouler plus facilement ses productions? On l'ignore absolument. Est-il venu se fixer à Anvers, afin d'y pouvoir donner un plus grand essor à son industrieuse activité? On devrait le supposer, si les faits ne tendaient pas à prouver le contraire; et en effet on ne trouve non seulement aucune édition sortie de ses presses depuis l'année 1476 jusqu'en 1487, mais

pendant cette période décennale aucun fait, aucune circonstance, aucun indice même ne vient révéler son existence. Qu'a-t-il fait pendant ce long intervalle? a-t-il parcouru le monde, comme le suppose l'abbé Lambinet? On en est réduit à cet égard à de simples conjectures. M. V. I. attribue à l'action du temps la perte de quelques livres imprimés par Martens, mais il ne peut cependant admettre que, s'il eut fait rouler ses presses pendant l'espace compris entre les années 1476 et 1487, tous ses travaux exécutés pendant cette période eussent pu entièrement disparaître, et il en conclut que Martens se sera occupé, pendant cet intervalle, de fondre des caractères pour d'autres imprimeurs, et entre autres pour Gérard Leeu.

A Dieu ne plaise que nous voulions combattre l'hypothèse très-plausible que fait M. V. I.; que Martens se soit occupé de la fabrication de caractères pendant l'année 1477 et suivantes, nous l'admettons très-volontiers, mais on ne nous persuadera pas que ses presses soient restées inactives pendant près de dix ans, comme l'a soutenu Lambinet.

Il peut paraître extraordinaire au premier abord, qu'on ne connaisse aucune édition sortie de ses presses pendant ce long intervalle; mais si l'on pouvait connaître le nombre immense d'éditions que le temps a détruites, on expliquerait facilement ces fréquentes lacunes qu'on remarque, non seulement dans la carrière artistique de Martens, mais encore dans celle d'un grand nombre d'imprimeurs du XV^e^ siècle. On connait 16 ou 17,000 incunables qui sont tous plus ou moins rares; il y en a beaucoup dont on connait à peine un seul exemplaire, d'autres ont entièrement disparu. Nous avons cité ailleurs un ouvrage imprimé à Gand en 1490, au nombre de 300 *exemplaires,* dont on n'en connait plus un seul (1). M^r^ Ph. Kervyn de Volkaers-

(1) Voyez notre notice sur une édition inconnue, imprimée en 1490 par la veuve d'Arnoud de Keysere, dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. I, p. 217 et suiv.

beke a décrit un livre, qui doit avoir été tiré à grand nombre, dont pas un seul exemplaire n'est parvenu jusqu'à nous (1); les bibliographes citent une édition du Donat que Sweynheym et Pannartz tirèrent à 300 exemplaires, qui ont tous disparu à l'exception d'un fragment conservé dans une Bibliothèque d'Italie (2); nous pourrions encore citer une édition de *Glanvilla de proprietatibus rerum,* imprimée à Cologne en 1470, les *Triumphes de Pétrarque,* imprimés à Lucques en 1477, une bible latine, exécutée, la même année, à Valence, par Lambert Palmar; l'histoire de Valentin et Orson, imprimée à Londres, par Wynkyn de Worde, et d'autres dont on ne connait plus un seul exemplaire; nous possédons les matériaux nécessaires pour faire une bibliographie très-curieuse des livres perdus ou détruits; et pour ce qui concerne spécialement les éditions de Martens, ne pourrait-on pas dire d'elles avec le poëte : *apparent rari nantes in gurgite vasto;* et en effet, n'en connait-on pas un grand nombre dont il existe à peine un seul exemplaire, quoique de l'aveu même de l'imprimeur il en tirait souvent jusqu'à mille? M. V. I. en cite pour sa part 90, dont il n'a pu découvrir qu'un seul exemplaire. Qu'y a-t-il donc d'étonnant que quelques-uns des ouvrages sortis des presses du typographes alostois aient été entièrement détruits, — comme le *Bréviaire de l'ordre des Prémontrés* a failli l'être, — surtout quand on tient compte de cette circonstance que Martens imprimait ordinairement des livres en petit format, destinés à se trouver entre les mains des écoliers. Quoiqu'il en soit, le hasard fera peut-être découvrir un jour quelques éditions qui viendront combler les lacunes signalées par M. V. I.

(1) Kervyn de Volkaersbeke, *Joyeuse Entrée de l'empereur Maximilien I à Gand en* 1508 (Description d'un livre perdu), dans le *Messager des Sciences historiques*, 1850, p. 1 et suiv.

(2) *Bulletin du Bibliophile belge*, t. I, p. 218.

Chap. X. *Retour à Alost, mariage.* — Après avoir séjourné pendant près de dix ans à Anvers, Martens revint dans sa ville natale, vers l'année 1487, et y publia, depuis cette année jusqu'en 1490, plusieurs ouvrages. Toute cette partie de sa vie est enveloppée d'obscurité et de mystère, que toute l'érudition de M. V. I. n'est pas parvenu à dissiper.

Chap. XI. *D'Anvers à Louvain.* — Martens transporta de nouveau ses presses à Anvers en 1493, et y publia la même année l'ouvrage intitulé : *Textus Alexandri cum sententiis et constructionibus.* Dans quelques-unes des éditions qu'il exécuta en cette ville vers la fin du XV^e^ siècle, on remarque une gravure représentant le château d'Anvers. Comme cette planche figure aussi dans plusieurs ouvrages imprimés par Gérard Leeu, M. V. I. en conclut que l'atelier de cet artiste passa, au moins en grande partie, entre les mains de Martens. Il nous est difficile de partager cette opinion : d'abord on ne cite aucune édition de Martens imprimée avec les caractères dont Gérard Leeu s'est servi à Anvers; ensuite le fait d'avoir inséré dans quelques-unes de ses productions la gravure qui décore aussi plusieurs livres imprimés par Leeu ne prouve pas, selon nous, que Martens a acquis tout ou partie du matériel de l'imprimerie de cet artiste, car cette gravure qui représente tout bonnement les armes de la ville d'Anvers, figure également dans quelques éditions de Vorsterman, et on ne soutiendra pas sans doute que Martens est devenu aussi le propriétaire de l'atelier de cet imprimeur. Du reste il est constaté qu'en 1493 tout le matériel de l'imprimerie de Gérard Leeu passa à Adrien Van Liesvelt, qui en fit usage, l'année suivante, dans l'*Horarium secundum usum Leodiensis ecclesie* (1).

(1) Voyez un article sur Gérard Leeu que nous avons publié dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. III, p. 461 et suiv.

Chap. XII. *Atelier de Louvain.* — Ce chapitre est plein de détails intéressants : l'auteur y décrit d'abord les différentes marques dont Martens se servit pendant son séjour à Louvain, ensuite il fait connaître le nombre d'exemplaires qu'il tirait ordinairement des ouvrages qu'il mettait sous presse, le nom des correcteurs qu'il employait, le genre de livres qu'il publia à Louvain et une foule d'autres particularités que l'on chercherait vainement ailleurs.

Chap. XIII. *Imprimerie grecque et hébraïque.* — L'édition de Lactance imprimée au monastère de Subiaco en 1465, et les Offices de Cicéron imprimés l'année suivante à Mayence, sont les premiers livres où l'on trouve quelques phrases imprimées en caractères grecs; le premier livre entièrement imprimé en grec ne parut qu'en 1476, c'est la première édition de la grammaire de Lascaris. Josse Bade introduisit à Paris l'usage des caractères grecs; mais l'emploi de ce caractère ne devait encore être que très-peu usité, puisque dans les notes de Laurent Valla sur le Nouveau Testament imprimé à Paris en 1505, le docte imprimeur parisien s'excuse de ce que quelques accents ne se trouvent point placés comme ils devraient l'être, *par la raison qu'il ne possédait pas encore tous les caractères qui lui étaient nécessaires : Chalcographorum erratis præsertim in accentibus græcanicis, ob penuriam characterum humaniter ignosces.* Deux années après, Gilles Gourmont fit paraître à Paris le premier livre entièrement imprimé en grec; il contient les *Sentences des sept sages de la Grèce,* les *Vers d'or de Pythagore* et d'autres opuscules.

Cependant six ans avant Gilles Gourmont et quatre ans avant Josse Bade, Martens avait déjà fait usage de caractères grecs. En effet dans le *Philippi Beroaldi opusculum eruditum,* exécuté à Louvain en 1501, on trouve plusieurs passages entièrement imprimés en caractères propres à la langue grecque. Depuis lors il publia plus de cinquante

différents ouvrages, formant ensemble plus de six mille pages, parmi lesquels on distingue outre la grammaire de Lascaris et d'Adrien Amauri de Soissons, les œuvres complètes d'Homère, de Théocrite, d'Aristote, de Lucien, etc. C'est donc à bon droit qu'on a appelé Martens *le Père de l'imprimerie grecque dans le Nord et l'Alde des Pays-Bas.*

La littérature hébraïque lui a également de grandes obligations. L'on sait que les premières impressions en langue hébraïque furent faites, vers l'année 1480, par des Juifs, à Soncino, petite ville de l'ancien duché de Milan. Gilles Gourmont, aidé par François Tissard, fit les premiers essais à Paris en 1508. En 1517 Jérôme Busleyden, d'Arlon, fit un legs considérable à l'Université de Louvain, pour lui donner les moyens d'y fonder un collége destiné à l'enseignement des langues latine, grecque et hébraïque. M. V. I. croit que Martens s'occupa dès l'année suivante de l'impression de livres en langue hébraïque, mais ces premières productions ne sont pas parvenues jusqu'à nous; les seuls ouvrages concernant la littérature sacrée qui nous ont été conservés portent les dates de 1528 et 1529, ce sont les grammaires de Jean Van Campen, d'Overyssel, et de Nicolas Cleynarts, de Diest, et un dictionnaire hébreu que Martens composa lui-même pour l'usage des étudiants de l'Université de Louvain.

Chap. XIV. *Amis de Martens.* — « Martens vivait à » Louvain dans l'intimité des savants que l'Université réu- » nissait dans cette ville. Toutes ses éditions témoignent de » l'empressement avec lequel ils l'assistaient dans ses tra- » vaux typographiques : il en est peu qui ne présentent en » tête quelques pièces de vers, quelques épîtres dédicatoi- » res, composées par l'un de ces amis qui, de concert avec » lui, surveillaient ses impressions. » Parmi les illustres amitiés dont s'honorait Martens, M. V. I. cite entre autres celles du célèbre Erasme, dont toutes les lettres respirent

l'affection la plus vive et le dévouement le plus empressé pour le docte typographe alostois; de Martin Dorp, le président du collége du Saint-Esprit. Cet *homme universel*, comme l'appelait Barland, donna en maintes occasions à Martens des témoignages non équivoques de sa sincère estime; de Josse Bade, le compatriote et l'émule de Martens; de Pierre Gilles, le célèbre greffier d'Anvers, un homme aussi distingué par les nobles sentiments de son cœur, que par les éminentes qualités de son esprit; d'Adrien Barland, de Gérard de Nimègue, de Corneille De Schryver (Graphæus) et d'autres célébrités littéraires de cette époque.

Ce chapitre est encore un des plus intéressants de l'œuvre; l'érudition et le savoir de M. V. I. y éclatent à chaque ligne.

Chap. XV. *Martens savant et professeur.* — Martens n'était pas seulement un habile imprimeur, il était encore un savant d'un grand mérite et un linguiste très-distingué. « Il se sert de presque toutes les langues, écrivait Martin » Dorp à Erasme, il nous parle allemand, français, italien, » latin; on croirait voir ressuscité un de ces hommes du » temps des apôtres qui avaient le don des langues; il pour- » rait provoquer un S^t^-Jérôme, quelque polyglotte qu'il fut, » si non pour l'élégance de la diction, du moins pour le » nombre de langues qu'il connait. »

Comme écrivain, continue M. V. I., nous ne pouvons juger Martens que sur ses épîtres dédicatoires, car tous ses écrits sont perdus; le style en est aussi pur et aussi coulant que celui d'Erasme et des autres écrivains de la Renaissance. Mais ce qui les rend surtout remarquables, c'est le cachet d'originalité dont elles sont toutes également empreintes; ce sont certaines expressions et tournures libres, franches, hardies, saillantes, qui mettent son caractère à nu.

Après avoir mis en relief le mérite littéraire de Martens,

M. V. I. s'appuyant sur un passage de Guichardin, essaie de prouver qu'il occupa aussi une place distinguée dans la carrière de l'enseignement. Si l'auteur n'est pas parvenu à dissiper entièrement les doutes qui existent à cet égard, il a du moins réussi à réunir un certain nombre d'indices qui donnent à sa thèse une grande apparence de fondement.

Chap. XVI. *Caractère et écrits de Martens.* — Le style c'est l'homme, a dit Buffon; en effet le caractère de l'homme se reflète tout entier dans ses écrits; aussi pour tracer le portrait de Martens, M. V. I. a-t-il pu se borner à donner la traduction de toutes les épîtres qui se trouvent en tête de ses nombreuses éditions; nous voyons par là que l'imprimeur alostois était le type véritable du caractère flamand : « Probe, juste, religieux; travailleur robuste et in-» fatigable, mais la journée faite, gai compagnon, joyeux » buveur, franc jusqu'à la rudesse, mais ami dévoué, géné-» reux et serviable; tenace dans ses entreprises au point de » lutter toute sa vie contre les obstacles; loyal et désintéressé » dans les affaires, mais exigeant le juste prix de son tra-» vail; aimant à voir apprécier ses productions, sans toute-» fois s'affliger du succès de ses concurrents; ferme dans » sa foi religieuse, mais entièrement étranger à la contro-» verse; en un mot un bon Flamand sans gêne, qui sert » Dieu, aide son prochain, fait sa journée et ne s'inquiète » guère du reste. »

Nous venons de dire que Martens n'était pas insensible aux séductions de la bouteille; il paraît que pour lui Bacchus était le premier Dieu de l'Olympe : sur sa marque représentant la double ancre, qui décore la plupart de ses éditions, on lit deux devises en grec, dont les sens est :

Le vrai du vin est l'apanage.
Dans les flots de Bacchus souvent on fait naufrage.

Voulait-il par hasard faire allusion aux nombreux naufrages que les flots de Bacchus lui firent faire? A la fin de la

grammaire de Jean Van Campen, on lit une phrase hébraïque, que l'on peut traduire ainsi : *avec ou sans bouteille, je suis un homme actif.* Mais le trait suivant dépeint entièrement l'homme : « Pendant que nous causions en tête-à-tête, » écrivait Martin Dorp à Erasme, Thierry, l'initié de Bac- » chus, aussi faisait bravement son métier, il buvait sec, » tout en prenant part à notre conversation. » *Et ecce dum nos fabulamur maxime, Theodoricus potitat maxime.* — On le voit, les grands hommes mêmes ne sont pas exempts de certaines faiblesses.

Chap. XVII. *Retraite et mort de Martens; honneurs rendus à sa mémoire.* — Dans ce chapitre qui termine la première partie de l'ouvrage, M. V. I. fait connaître les dernières années de la longue et laborieuse existence de Martens. Cet homme remarquable mourut le 28 mai 1534, à l'âge d'environ quatre-vingt-cinq ans; il fut enterré dans le couvent même des Guillelmites, à Alost, où il s'était retiré après lui avoir légué tous ses biens, ses livres, ses manuscrits, ses presses, ses caractères et tout le matériel de son imprimerie. Son ami Erasme lui consacra une épitaphe latine. La reconnaissance nationale lui élèvera bientôt un monument qui rappelera à la postérité les immenses services qu'il a rendus à sa patrie, et quand il s'agira d'honorer la mémoire de son plus illustre citoyen, la ville d'Alost se souviendra de ces paroles mémorables d'Adrien Barland : *Alostum ad posteros nobile reddidit tot excusis in omni prope disciplinarum genere pulcherrimis libris Theodoricus alostensis typographus.*

La seconde partie de l'ouvrage dont nous venons de faire connaître en partie le contenu, comprend, comme nous l'avons dit, le catalogue, par ordre chronologique, de toutes les éditions sorties des presses laborieuses de Thierry Martens. Ce travail, qui n'est pas la partie la moins importante de l'œuvre de M. V. I., et qui est, sous certains rapports,

la plus utile et la plus intéressante, contient la description bibliographique de 210 différents ouvrages : comme l'auteur est parvenu à se faire ouvrir les portes, non seulement des bibliothèques publiques, mais encore des collections particulières, il a eu naturellement sous les yeux presque toutes les éditions qu'il décrit; aussi avons-nous pu nous assurer que ses notices sont faites avec un soin minutieux et surtout avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Pour ceux de nos lecteurs qui désirent savoir où se trouvent actuellement les perles précieuses qui forment la couronne artistique de Martens, nous leur dirons que M. Vergauwen, à Gand, en possède 87; la Bibliothèque royale de Bruxelles, 68, dont environ une vingtaine provenant de l'ancienne Bibliothèque de la ville; celle de l'Université de Gand, 15; M. Borluut de Nortdonck, 12; et s'il était permis de nous citer, nous dirions que nous sommes parvenu à en recueillir 44, parmi lesquelles il y en a 8 dont il n'existe plus que notre seul exemplaire.

En présentant ici une courte analyse critique de l'ouvrage que M. V. I. vient de consacrer à une de nos illustrations les plus pures, nous avons eu surtout pour but d'attirer l'attention du public lettré sur une œuvre aussi sérieuse par la forme qu'éminemment nationale par le fonds. Tous ceux qui s'intéressant à notre glorieux passé, sauront gré à l'auteur, nous en sommes certain, d'avoir entrepris ce travail, et le féliciteront de l'avoir conduit à si bonne fin. En déposant la plume, M. V. I. a pu dire avec le poëte : *exegi monumentum ære perennius;* car lorsque la main du temps aura renversé le bronze qui transmettra bientôt aux générations futures le souvenir glorieux de Martens, grâce à la merveilleuse simplicité des procédés typographiques, le livre de M. V. I. sera encore là pour rappeler les titres nombreux que le célèbre imprimeur alostois a acquis à la reconnaissance et à l'admiration de la postérité.

P. C. Van der Meersch.

Histoire de la ville et du comté d'Alost

DE Mr F.-J. DE SMET.

Un bon et aimable vieillard qui a consacré la meilleure partie de sa vie à l'étude de la Jurisprudence, a voulu léguer un souvenir à ses concitoyens, en publiant un petit volume intitulé : *Description de la ville et du comté d'Alost, depuis son origine jusqu'à l'entrée des armées françaises en Belgique* (1794), *par F.-J. De Smet, avocat à Alost, membre effectif de l'Académie d'Archéologie de Belgique* (1).

L'auteur s'était déjà fait connaître dans le monde savant par la publication d'une dissertation sur l'émigration des Belges et des Hollandais vers l'Allemagne au XIIe siècle, mémoire d'un anonyme qu'il a traduit du latin.

Dans les quelques lignes d'introduction de son dernier ouvrage historique, M. De Smet dit qu'il est enfin parvenu à coordonner des matériaux, réunis depuis longtemps, pour écrire les annales de sa ville natale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il ajoute que le lecteur y trouvera bien des détails généralement ignorés, puisés tant dans les archives de la ville et de la châtellenie du pays d'Alost que dans des livres ou manuscrits.

Depuis que les études historiques sont devenues dans notre pays une science intimement liée au développement de notre nationalité, différentes personnes ont fait ou refait des monographies de leur lieu natal. Parmi les villes qui

(1) Alost, Spitaels-Schuerman, 1852; p. II et 149.

ont joui de cet avantage, l'on compte Bruxelles, Louvain, Audenarde, Grammont, Ingelmunster, Poperingue, St-Trond, Ostende, Courtrai, Termonde et même Bergues St-Winoc, cette ancienne sœur de nos villes flamandes; tandis que les *Annales de la ville et châtellenie de Furnes,* écrites au XVIe siècle, en flamand, par Heindricx, sont en voie de publication, et que l'histoire d'Anvers, rédigée dans la même langue et confiée à deux plumes éminentes, prendra les larges proportions de 8 volumes in-8°. Et certes, écrire l'histoire de la ville qui fut son berceau n'est pas le moindre tribut de gratitude qu'un bon citoyen puisse lui payer.

Dans ce modeste volume, M. De Smet ne vise pas à la gloire: un sentiment plus délicat, plus grand peut-être parce qu'il est plus intime, a présidé à sa composition.

Ainsi que l'auteur l'annonce, nous y avons rencontré effectivement bien des détails intéressants, restés inconnus, surtout dans la relation qu'il donne des scènes dont Alost et le comté furent le théâtre pendant les troubles du XVIe siècle.

L'auteur, en rapportant quelques légendes populaires, n'est entré dans aucun détail à leur égard et s'est abstenu de toute réflexion : il aura sans doute senti qu'en pareille matière le bon sens public n'a plus besoin de guide.

M. De Smet relève, avec les égards dus à la science, l'erreur commise par M. Schayes, au sujet de la date donnée par ce savant à la construction du Beffroi d'Alost. Il établit aussi d'une façon authentique que le carillon d'Alost existait déjà en l'année 1467. Or, ouvrez tous les dictionnaires des origines, à partir de celui rédigé à Paris en 1777 par une société de gens de lettres jusqu'à celui de Noël et Carpentier, réimprimé à Bruxelles en 1828, et publié avec des additions de Puissant fils, par Hanicq et Compe (1837), et vous verrez d'édition en édition se traîner dans l'ancienne ornière, l'articulet dans lequel on avance que le premier

carillon, dont l'invention est due au génie flamand, a été fait à Alost en 1487. Là comme ailleurs, les erreurs de la lettre moulée sont perpétuées. La nouvelle découverte, non pas de l'année de l'invention du carillon, mais de son existence à Alost en 1467, est donc un fait avéré, qu'on peut vérifier sur l'un des registres de l'hôtel-de-ville d'Alost : faisons des vœux pour que le premier nouvel éditeur du Dictionnaire des inventions en ait connaissance; sachons surtout gré à l'investigateur du passé glorieux d'Alost d'avoir établi d'une manière précise les droits que cette ville possède pour citer l'existence dans ses murs de cet orchestre aérien à une époque aussi reculée.

Puisque nous parlons carillon, nous dirons que M. De Smet accorde une place fort honorable, parmi les célébrités de sa ville natale, à Barthélemi Coecke (mort à Alost en 1507), qu'il désigne comme l'inventeur de ce ménestrel bruyant des anciens jours, dont le confrère de Malines a inspiré, sur les lieux mêmes, de si jolis vers à Victor Hugo (XVIII, *Les rayons et les ombres*). Nous pardonnons volontiers à M. Colin de Plancy d'écrire à sa guise et au gré de son imagination sur l'invention qui nous occupe (1); grâce à l'absence de preuves, absence que nous présumons du moins, nous lui permettons d'inventer lui-même et de broder à sa fantaisie. Mais quant à M. De Smet, nous eussions aimé qu'en pareille occurrence il citât ses autorités,

(1) *Chroniques de l'Industrie en Belgique* (Bruxelles, Société nationale pour la propagation des bons livres, 1858, p. 1-17). Après avoir parlé du carillon, l'auteur anonyme (assez connu d'ailleurs) traite de l'Imprimerie à sa façon.

La date découverte par M. De Smet réfute évidemment un passage de l'ouvrage attribué à Blootacker et Vernimmen, et portant pour titre : *Chronijke van Vlaenderen* (Bruges, V, II, p. 562, in-folio), où l'on lit sous la date de Mars 1478 : « Op desen tijdt hoordemen binnen Duynkerke in West-Vlaenderen » het eerste klok-spiel sang-ghewijs sijnen galm uytgheven, tot vermaek en » groote verwonderinge van een yder. Den konstigen uytvinder en maeker » van dit spelgetuyg was eenen jong-man Jan van Beveren ghenoemt. » *Tantae molis erat....*

sauf à répéter ensuite avec le *bonhomme* au susdit Colin : Chacun peut-il en dire autant?

Il y a plus : nous regrettons que parmi les sources où l'auteur a puisé, il n'ait pas eu soin de nous rappeler, chaque fois que son sujet l'exigeait essentiellement, que ces matériaux lui étaient fournis par les comptes de la ville. On peut voir qu'il a consulté ceux qui sont encore conservés dans le dépôt des archives communales (1); mais nulle part il n'a cité, ce nous semble, les comptes de la ville d'Alost conservés aux Archives générales du royaume à Bruxelles, et qui complètent les lacunes existant dans ceux de la première ville. Cependant ces lacunes sont assez considérables, comme on peut s'en convaincre en jetant un coup-d'œil sur le tableau de cette magnifique collection, véritable joyau des Archives du royaume, inventorié par M. Gachard dans sa lettre adressée au ministre de l'Intérieur, en date du 1er juillet 1851.

Nous eussions encore désiré (en supposant que la réalisation de ce vœu fût chose possible) de trouver dans l'ouvrage de M. De Smet des renseignements un peu étendus sur l'ancienne industrie des Alostois. Ce sont de pareils détails qui font connaître le peuple dans sa vie sociale : ils deviennent fort intéressants à une époque comme la nôtre, où l'histoire n'est plus écrite exclusivement pour les princes et par des Mézéray dont la plume est à leurs gages, mais pour le Tiers-État qui ne paie pas, mais qui juge cependant toute plume indépendante. C'est sous le rapport des données locales, destinées à nous initier à ce merveilleux esprit d'association qui animait autrefois les travailleurs en Flandre, que l'histoire

(1) Parmi les registres qu'on y trouve, il faut qu'il y en ait de fort curieux. Cannaert, dans son ouvrage fort intéressant, quoique mal digéré, *Bydragen tot het Strafregt*, p. 369, nous apprend que le registre, connu sous le nom de *Boec met den haire*, est riche en détails qui se rapportent à la justice criminelle.

d'Anvers de MM. Mertens et Torfs l'emporte peut-être sur toutes les histoires particulières de provinces dans notre pays. La monographie communale, essentiellement un peu pâle, un peu circonscrite de sa nature, étend ainsi sa valeur en étendant son horizon.

La biographie des hommes plus ou moins célèbres nés à Alost, nous a paru assez complète sous le rapport des noms qui s'y trouvent cités : toutefois nous n'y avons pas trouvé celui de Nic. Stopius, dont parle Hœuft dans son *Parnassus Latino-Belgicus,* et dont quelques poésies se trouvent dans la grande collection de Gruter. — On comprend bien que M. De Smet n'a eu garde d'oublier Thierry Martens, l'illustre typographe, dont le nom seul est un éloge, parce que ce digne Alostois unissait à un degré très-avancé la science et l'art, et l'amour de tous deux à la grandeur et à l'humilité du chrétien, lui, qui dans ses vieux jours crut devoir ensevelir sa gloire sous l'ombre silencieuse d'un cloître. Mais ce que l'auteur de l'*Histoire de la ville et du comté d'Alost* n'a osé dire, nous nous faisons un devoir de le faire connaître : c'est au zèle de M. De Smet que le monde savant doit la publication de M. De Gand sur Thierry Martens; il en possédait le manuscrit, d'abord publié, comme on sait, par le R. P. Van Iseghem et dont celui-ci vient de faire paraître une nouvelle édition, entièrement refondue, examinée par M. Van der Meersch dans l'article qui précède le nôtre. C'est encore M. De Smet qui a le plus efficacement contribué à développer l'idée d'ériger une statue à l'illustre ami d'Erasme. Couronnée de pareils souvenirs, la vieillesse d'un homme de bien est belle et honorable.

Van Duyse.

QUESTIONNAIRE

HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE (1).

Rectification.

Dans le *Messager des Sciences*, 1852, p. 64, un de nos collaborateurs, Mr Is. H., a fait remarquer que ce n'est point le *Navorscher* qui a pris l'initiative du *Questionnaire* publié par ce recueil, mais que l'honneur en revient aux Anglais, qui depuis longtemps font paraître une revue du même genre, intitulée *Notes and Queries*. Nous nous empressons de reconnaître, tout en maintenant le fait de cette initiative, que le *Navorscher* avait déjà attribué la priorité de cette publication aux Anglais dans son introduction, p. IV, et avait regardé, à la p. 61 du tome I, les rédacteurs des *Notes and Queries* comme leurs *dignes et infatigables précurseurs*. En rendant ainsi hommage à la vérité, nous satisfaisons avec plaisir au désir que nous a exprimé la rédaction du *Navorscher*.

Réponses.

N° 28. — Guldenhasius *Gandensis*.

C'est à notre goût pour les autographes que nous devons d'en savoir plus long sur le compte du mystérieux *Guldenhasius Gandensis*, que toutes les biographies générales,

(1) V. *Messager des Sciences*, 1851 et 1852.

provinciales ou locales de la Belgique prises ensemble. Une lettre que nous possédons et que, peut-être, nous publierons un jour ou l'autre, est très-distinctement signée : *Gille de Hase;* il faut donc que l'auteur de l'inscription latine placée au-dessous du portrait de ce personnage ait, par ignorance, fondu ensemble le nom de famille et le nom de baptême. D'ailleurs, au XVII^e^ siècle, on n'y regardait pas de si près, et Wallenstein lui-même écrivait *Wildehaes* pour Gilles de Hase, en prenant ses dispositions stratégiques à la veille de la bataille de Lutzen.

Nous ne nous opposons pas à ce que Gilles de Hase soit né à Gand, mais les armes parlantes que son cachet représente (un lièvre à l'écu et de même au cimier), nous portent à croire qu'il était originaire du pays de Cologne, parce qu'elles se trouvent décrites parmi celles des praticiens anciennement vassaux de l'archevêché (Jahne, *Geschichte der koeln. etc. Geschlechter,* I, 129).

Nous ne savons absolument rien sur les premières années et sur la jeunesse de Gilles de Haes. Il était dès 1632 colonel propriétaire d'un régiment de troupes à pied au service de l'Empereur. Sept ans plus tard il fut élevé au grade de général-major et il servit presque, sans interruption, sous les ordres de ses compatriotes Van Gelieu, Gallas et Jean de Weert.

A la suite d'un différend qu'il eut avec le général Spaar sous les murs de Hohentwiel, il abandonna le siége de cette place importante au mois d'octobre 1641. Traduit pour ce fait devant le haut conseil de guerre siégeant à Vienne, il parvint à se justifier pleinement; mais bientôt, contrarié d'obtenir une mission diplomatique au lieu d'un commandement, il donna sa démission et s'en alla offrir son épée à la République de Venise, qui était sur le point de déclarer la guerre au S^t^-Siége.

On le nomma généralissime des armées de terre de la

République et, au moment où il espérait le plus de faire briller ses talents et son courage, la paix fut signée entre Rome et Venise. Deux hommes cependant qui avaient su l'apprécier, le maréchal de Mercy et le général de Weert, firent tous leurs efforts pour le rappeler en Allemagne. Voici ce qu'ils écrivirent à ce sujet, sous la date du 16 août 1644, à l'électeur Maximilien de Bavière :

« Nous sommes d'avis que Votre Dilection ferait bien » d'expédier à Venise un agent avec pleins pouvoirs de » traiter avec Gildehas (*sic*). Votre Dilection pourrait lui » offrir le grade de lieutenant-feld-maréchal et lui envoyer » une patente et des fonds suffisants pour lever un corps de » 3000 à 4000 hommes de pied et 1000 chevaux.

» Nous ne doutons pas que Gildenhas ne parvienne à » rassembler ces forces en très-peu de temps et que les » soldats que l'on vient de congédier en Italie ou qu'on » licenciera encore, ne montrent de l'empressement à ser- » vir sous lui. Nous savons encore, pour ce qui le concerne, » qu'il serait très-heureux d'entrer au service de Votre Al- » tesse Électorale et que c'est depuis longtemps ce qu'il » ambitionne le plus au monde. »

L'Électeur Maximilien n'accorda pas à Gilles de Hase le grade que ses amis demandaient pour lui, mais il l'autorisa à lever des troupes et il lui conserva, jusqu'à la paix de Munster, l'emploi qu'il avait en dernier lieu occupé au service de l'Empire.

Les mémoires historiques du général d'Erlach, imprimés à Yverdun en 1784, donnent (vol. I, p. 113, 41, 46, 48) quelques détails sur les campagnes de Gilles de Hase qu'on chercherait en vain ailleurs.

C. A. R.

N° 30. — 1° *Sindaelsnyders.*

Sindal était une étoffe de soie ou brocard, dont il est parlé très-souvent dans les comptes de la ville de Gand; on

en faisait des étendards, des ornements d'église, des habits de cérémonie. Les *Sindalsnyders* ne semblent donc pouvoir être autre chose que des marchands d'étoffes de soie, qui découpaient et vendaient de la soie; on disait de même *lakensnyders,* pour détaillants de draps. — Mais dans l'Inventaire des chartes et documents faisant partie des Archives de la ville de Gand, inventaire dont la seconde livraison vient de paraître, on trouve sous le N° 1012, un acte par lequel le chef ou roi des Ribauds (*Conync van den Moerkinderen*) s'adresse aux échevins de la Keure de Gand, pour réclamer entr'autres au sujet de ce que les *Sindaelsnyders* abandonnent sur la voie publique. Ici, de même que dans le réglement des *Sindaelsnyders* de 1353 (Reg. CC, folio 207), il s'agit des vidangeurs, mot que le peuple métamorphose encore aujourd'hui en une périphrase. Il y aura sans doute dans ce mot de *Sindaelsnyders* quelque allusion, quelque métaphore dont le sens nous échappe: en fait d'étymologies, nous cédons volontiers la palme aux Scrieckius. *Inter virtutes grammatici habetur aliqua nescire.*

Pr. V. D.

2° *Tourteneers.*

Ce sont des bateliers qui montent et descendent la rivière. Le mot est évidemment pris du français. Le réglement des *Tourteneers* est conservé aux Archives de Gand, et date du XVI[e] siècle : « *'t Loon ende vracht van de Tourteneers, varende op de Lieve, op- en nederwaert.* » Réglement des échevins de la Keure, du 5 août 1588 (Reg. GG, f° 55 v°).

Pr. V. D.

Questions non-résolues.

N[os] 10, 12, 14 (pour De Feu et d'Aubigny), 15, 16, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 27, 29, 31, 32, 33.

Questions nouvelles.

N° 34. — *Nom de* Tanchelin.

Le nom du célèbre hérésiarque anversois que les protestants considèrent comme le précurseur de la Réforme dans les Pays-Bas (1), est tantôt écrit Tanchelm et Tanchelin, tantôt Tansselin et Tandemus, tantôt encore Tanquelin, Tandericus, Landelinus et Takelin. — Quel paraît être son véritable nom et d'où ce nom tire-t-il son origine?

I. D.

N° 35. — *Vrylaet.*

Quel sens faut-il attacher à la qualification de *Vrylaet,* qui se rencontre dans des documents et sur des pierres tumulaires dans quelques parties de la Flandre? Ainsi on trouve dans une inscription au cimetière du village de Meetkercke, près de Bruges... *Dischmeestre en Vrylaet van Meetkercke,* † 1750. — Dans un document du XVII^e^ siècle, un habitant d'Eecloo est qualifié de *Vrylaet van Snelleghem.*

B.

N° 36. — *Statue symbolique.*

Dans une niche gothique pratiquée entre les portes d'entrée de la Grande Boucherie de Gand, est placée une statue en pierre de la fin du XIV^e^ siècle. C'est une Madone portant sur le bras l'enfant Jésus qui tient une plume, tandis qu'elle-même a une écritoire à la main.

Comment expliquer le symbolisme de cette image? On sait qu'une pareille statue, à laquelle une *saga* populaire se rattache, existe aussi à Bruges. Peut-on expliquer l'une et l'autre de ces images par la même tradition?

Pr. V. D.

(1) A. Uyttenhoven, *Geschiedenis der hervormde Kerk te Antwerpen.*

N° 37. — *Cloche du Travail.*

La cloche du Beffroi de Gand qui fait cesser à midi le travail des ouvriers, pour les y appeler de nouveau une heure plus tard, se tait à une heure de relevée tous les samedis.

Quelle est l'origine de cet usage? faut-il l'attribuer à ce qu'anciennement les ouvriers de la grande cité industrielle ne reprenaient pas leur travail dans le dernier après-midi de la semaine, entièrement affecté à la remise du salaire?

PR. V. D.

N° 38. — Charles Van Houcke.

Charles Van Houcke, d'Ypres, licencié en droit civil et canon, secrétaire du chapitre de la cathédrale, ensuite chanoine de Furnes, puis gradué en droit canon, et enfin troisième archidiacre d'Ypres en 1589, mort le 15 août 1620 (Sanderus, 2e édit., II, 328), avait fait un appendice, soit à l'ouvrage d'Aubert le Mire (Miræus), intitulé : *Origines Monasteriorum Benedictinorum per Belgium* (Antverpiæ, typis Verdussii, 1608, in-8°), soit à son *Chronicon Benedictinum sive Benedictinorum cœnobiorum origines,* etc. (Coloniæ, typis Bernardi Gualteri, 1614, in-8°). Cet appendice est fréquemment cité par Sanderus à propos de l'abbaye des Bénédictines dite *Nonnenbossche,* près d'Ypres (II, 342-349).

Où peut-on le trouver, soit imprimé, soit manuscrit?

A. E. G.

N° 39. — *Inscription sur un tableau.*

Il existe à l'hôtel de ville de Gand un tableau connu sous le nom du *Fils-bourreau du Père.* Il représente le sujet d'une *saga* de la dernière moitié du XIVe siècle et se trouve

reproduit dans le *Messager des Sciences historiques* (Gand, 1859, p. 204). Comme nous l'avons dit dans l'article consacré à ce tableau, on lit sur le baudrier de ce fils dénaturé les mots : *Ripeluple ende hare MCCCLXX.*

Le mot *Ripeluple* désigne-t-il une faction qui à cette époque s'était élevée contre Louis de Male? Les mots *ende hare* sont-ils elliptiques, comme il est probable (*ende hare ghesellen*)?

Pr. V. D.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Arnoud Vander Leene, chirurgien de la ville de Gand au XIVe siècle. — Dès l'année 1315, nous voyons que la ville de Gand avait un chirurgien en titre recevant un traitement annuel fixe, et qui, ainsi que tous les fonctionnaires de cette époque, était habillé aux frais de la commune.

Les comptes de la ville de Gand, — source historique si précieuse quand il s'agit de pénétrer dans les détails de la vie publique et privée de nos ancêtres, — le nomment maître Arnoud Vander Leene. Voici les extraits de ces comptes qui le concernent :

« Meester Arnoud Vander Leene, der stede sourgien, van sine pen-» sioene van den jare (1315), 24 grot., maect 45 lib. 4 s. »(*Stadsrekeningen*, 1314-1325, fol. 25).

Il reçoit en 1316 une certaine quantité d'aunes de drap rayé pour ses vêtements (Ibid., fol. 52).

En 1323-1324, nous le trouvons pratiquant son art à l'hôpital de la Biloque et autres établissements du même genre; il obtient de ce chef une indemnité de 60 livres :

« Meester Arnoud Vander Leene, surgin van der stede, van sinen dienste » van den jare over alle de ghewonde liede die hi t'siaers maect in de Bi-» loke ende elre daer hi niet af en neemt, 30 s. grote, maken in payemente » lx lib. » (Ibid., fol. 162 vo).

Enfin pendant les troubles civils qui ensanglantèrent la Flandre en 1325, Arnoud Vander Leene fut chargé du service des ambulances de l'armée gantoise qui fut battue au pont de Rekeling, près de Deynse, le 5 juillet de cette année, sous la conduite de Guillaume Wenemaer. Il lui fut accordé à ce titre 12 livres :

« Item meester Arnoud Vander Leene, over sine pine die hi heeft ghehad » binnen de crvarde, xij lib. »

J. D. S. G.

Speelen van Sinnen de 1539. — Le célèbre volume imprimé sous ce nom à la suite du concours des Chambres de Rhétoriques flamandes de l'an 1539,

n'indique point quelques particularités remarquables qui se rattachent à ce concours et qui sont relatives aux messagers envoyés en Hainaut, en Artois, en Brabant, en Zélande et en Hollande, pour annoncer cette grande fête littéraire. Ces messagers furent au nombre de neuf et partirent avec leurs cartes d'invitation trois mois avant que le concours eut lieu. Voici ce qui se trouve à cet égard dans un manuscrit de la bibliothèque de feu M. Goethals-Vercruysse, à Courtrai :

« Item, in dit selve jaer trocken huut Ghendt viij boden om in te roupene » alle kameren van Rhetoryken, in Henegouwe, in Artoeys, in Brabant, in » Zeelant, en in Ollant, ele in zyn tale, steden en dorpen, dit dede den » Prinche vander Fonteinne, ende de vrage was, *welck de mynsche stervende » den meesten troost es?*

» Joos Vander stoCt een bode gent ghYnC
» draghen WeL dIe Caerte
» In zeeLant In hoLLant nUUt
» ghendt den VIerden In Maerte (1539).

» Item, in 't selve jaer was te Ghendt ghehouden eene zeer tryomfelicke » feeste van Rhetorycke... beghinnende den eersten in junius ten acht uren. »

J. D. S. G.

Le tombeau de Michelle de France. — On sait que Philippe le Bon épousa en premières noces Michelle, fille de Charles VI, roi de France. Cette jeune princesse qui avait su s'attirer l'affection des Gantois, mourut presque subitement à Gand le 8 juillet 1422, et fut enterrée avec grande pompe à l'abbaye de St-Bavon, devant le maître-autel.

Le mausolée en marbre qui devait couvrir sa tombe, fut confié au ciseau de deux artistes brugeois, *Gilles le Blackere* et *Tiedeman Maes*. C'était, paraît-il, une œuvre d'art d'une rare magnificence. Mr Ed. De Busscher, dans sa *Notice sur les ruines de St-Bavon*, insérée dans les *Annales de la Société des Beaux-Arts et de Littérature*, décrit en ces termes ce remarquable monument funèbre : « Sur la pierre tumulaire était couchée la statue en pied de » Michelle de France, la tête soutenue par deux anges et surmontée d'un dais » ou tabernacle ouvert, reposant sur des colonettes. Les quatre faces du » sarcophage étaient décorées de vingt figures ou personnages en pleurs, » placés sous autant de petits dais sculptés. »

Qu'est devenue la dépouille mortelle de la princesse française, après la démolition de l'abbaye de St-Bavon, lors de la construction de la citadelle des Espagnols par Charles-Quint? M. Gachard (*Hist. des ducs de Bourgogne*, par De Barante, *notes*) dit que la fille de Charles VI fut inhumée à l'église

des Chartreux à Dijon, où se trouvent aussi les tombeaux de Philippe le Hardi, de Jean Sans Peur et de Philippe le Bon. M. De Busscher, qui a fait à ce sujet de longues recherches et de consciencieuses investigations, avoue qu'il n'a découvert aucune donnée de nature à pouvoir éclaircir d'une manière satisfaisante cette intéressante question historique.

En compulsant plusieurs chroniques flamandes pour comparer leur texte avec celui du *Memoriebouck der stadt Ghendt,* dont le premier volume a paru, nous avons trouvé dans un manuscrit de la fin du XVI^e^ siècle, faisant partie des archives de l'État à Gand, le passage suivant qui jette quelque lumière sur le point d'histoire qui nous occupe : *In dit jaer* (1421) *starf Michiele des conyncx dochter van Vranckerycke, hertoghe Philips huusvrauwe, ende was begraven tste Baefs, int cloostere in den hooghen choor,* ENDE DAER NAER, ALS TSTE BAEFS GHERUWINEERT WAS BY DEN KEYSER CAROLUS ENDE DNIEUWE CASTEEL BEGONNEN MAKEN, WAS ZY ONTGRAVEN ENDE METTER TOMBE GEBROCHT TSTE JANS TE GHENDT. — (Fol. 78).

P. C. V. D. M.

ÉPITAPHES DE LA PROVINCE D'ANVERS. — Les inscriptions tumulaires qui remontent à une époque déjà ancienne, sont en général considérées, même par les officiers publics, comme des documents qui font foi quand il s'agit de prouver une filiation ou de constater la date de la naissance et de la mort d'un individu. On ne saurait donc les recueillir avec trop de soin pour leur donner par la voie de la presse une sorte d'authenticité définitive. Une commission respectable vient de se former à Anvers pour réunir en un corps d'ouvrage toutes les épitaphes éparses des églises de cette province. Ces intéressants monuments écrits d'un autre siècle, feront l'objet d'un vaste recueil, orné d'écussons et de dessins, et dont trois livraisons ont déjà paru. Les soins que les éditeurs ont mis à cette belle publication, sont au-dessus de tout éloge. Exactitude du texte, netteté du dessin, correction typographique, rien n'y manque pour en faire une œuvre d'une valeur historique incontestable. Nous souhaitons ardemment qu'un travail semblable soit entrepris pour les inscriptions funéraires de la Flandre. La bibliothèque de la ville et de l'Université de Gand possède déjà un recueil manuscrit en cinq volumes in-folio, contenant les épitaphes de toutes les églises et chapelles de Gand et de l'extra-muros. Il est dû à M^r^ A. Van Hoorebeke qui, il y a quelques années, avait eu l'intention de le livrer à l'impression.

J. D. S. G.

J. DE LONGUEVAL, MAÎTRE D'HÔTEL DE CHARLES V. — M^r^ L. De Backer, de Bergues S^t^-Winoc, nous écrit qu'il vient de découvrir le tombeau d'un ancien maître d'hôtel de l'empereur Charles V; voici son épitaphe :

« Chy desoubz gist le corps de noble et puissant seigneur messire de » Jehan de Longueval, chevalier, seigneur de Vaulx, Rheineghels, Villers- » au-Flos, Capy, Assies-le-Petit, Heninel et de la Bargaingne, d'Arras, etc., » conseiller et maistre d'hostel de feu l'empereur Charles V et gouverneur » des ville et cité d'Arras qui trespassa le XVI^e de may 1555; gist aussi » près dudict s^r le corps de noble et puissante dame madame Jehanne de » Rosimbos, sa femme, dame dessusd^ts s^r de Vaulx etcet z et Cantcleu, qui » trespassa le 14^e de juing 1570. »

Ce tombeau se trouve au village de Vaulx, arrondissement d'Arras. Jehan de Longueval était de la famille du comte du Bucquoy, dont le *Nederduitsch letterkundig Jaerboekje*, de Gand, de l'année 1846, donne une biographie.

Épitaphes des Néerlandais enterrés a Rome. — M^r V. Gaillard vient de réunir dans un volume magnifiquement imprimé par MM. De Busscher, toutes les épitaphes de Belges morts à Rome et inhumés dans les diverses églises de la ville éternelle. Ce travail est précédé d'une curieuse notice sur les églises de Rome, appartenant à différentes nations et qui contiennent des sépultures d'étrangers de quelque renom. — Recueillies la plupart par l'auteur sur les lieux mêmes en 1847, ces inscriptions ont été copiées avec la plus scrupuleuse exactitude. Il les a en outre enrichies de traductions et de notes biographiques, chaque fois qu'il a pu donner des renseignements sur les noms cités. Plusieurs planches servent à illustrer cette intéressante publication, aussi remarquable sous le rapport du contenu que sous le rapport typographique.

Nous ajouterons que M. Visschers, curé de S^t-André à Anvers, en avait déjà publié un grand nombre dans les *Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers*, t. V, p. 61-79. Grâces aux recherches de M. Gaillard, ce recueil est aujourd'hui aussi complet que possible.

J. D. S. G.

LA CRYPTE DE LA VIERGE,

DANS

L'ABBAYE DE SAINT-BAVON, A GAND (1).

En 1148, Anselme, premier évêque de Tournai, vint consacrer une crypte à l'abbaye de St-Bavon. Les chroniques sont muettes sur les motifs qui ont pu engager l'abbé Everdée à construire cette nouvelle église. Des parties considérables de cet édifice existent encore.

On ne peut contester qu'il n'existât une crypte à l'endroit où Everdée en fit bâtir une nouvelle : nous avons vu que dès le Xe siècle les chroniques parlent déjà d'une crypte de la Vierge, et des abbés qui y furent inhumés. Or les tombeaux de ces prélats y existent encore de nos jours, et ils furent creusés dans le sol avant les constructions d'Everdée, puisque plusieurs se trouvent sous les fondations des murs et même sous celles des colonnes (2). Un autre bâtiment consacré au culte y existait donc avant celui d'Everdée : c'est un point que d'autres circonstances viennent corroborer. Nous ferons remarquer d'abord que

(1) Cet article est extrait du travail d'un de nos collaborateurs sur les ruines du monastère de St-Bavon, intitulé : « Aperçu chronologique et archéologique de l'abbaye de St-Bavon, de l'église de St-Liévin à Houthem et de la crypte de la cathédrale à Gand. » Ce travail est à la veille d'être mis sous presse. (*Note de la Rédaction*).

(2) Voir pl. 2, litt. *r*, *s*, *t*, *v*.

du côté du cloître le mur de refend date probablement des temps de St-Amand : on y voit trois rangs de fenêtres, placées à différentes hauteurs. Les rangs inférieurs servaient à éclairer un rez-de-chaussée et un étage. Les fenêtres de l'étage à plein-cintre, fort étroites, sans aucun ornement, ébrasées à l'intérieur, accusent une date bien plus ancienne que celle de la construction de la crypte consacrée en 1148. C'est un point sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

Tous les détails architectoniques de ce monument offrent les caractères d'une époque de transition. Quelques mots d'explication ajoutés aux planches qui en donnent les vues, le plan, les coupes et la restauration, pourront fournir une idée exacte de son aspect au temps de sa consécration. L'aire forme un carré à peu près parfait. Les deux groupes de colonnes cylindriques (litt. *a*, *b*, pl. 2), supportaient trois arcades ogivales en grand appareil à claveaux chanfreinés, que l'appât de quelques vieilles ferrailles a fait jeter bas en 1851. Deux autres colonnes placées au milieu de la crypte, aux lettres *c*, *d*, mais isolées, furent abattues à une époque qui nous est inconnue : la base de l'une d'elles existe cependant encore (litt. *c*). Ces deux rangs de colonnes divisaient la crypte en trois nefs.

Les groupes de colonnes cylindriques encore debout (litt. *a*, *b*) sont formés de quatre colonnes : celles de face ont 40 centimètres et les deux autres, placées sur l'intersection, 17 centimètres de diamètre. Ces dernières ne sont pas cylindriques, mais ovoïdes, ou pour mieux dire elles ont la forme d'un cœur dont la pointe se prolonge vers l'interstice entre les colonnes majeures.

Contre les parois des murs, aux lettres *e*, *f*, on a répété le groupe des colonnes géminées, mais en intervertissant leur disposition, et avec cette différence que leurs fûts n'ont que la moitié de la hauteur des autres, parce qu'elles sont placées sur les bancs ou *subsellia*, qui règnent autour

de la crypte. Six groupes de colonnettes à trois tiges et quatre autres à tige unique, placées dans les angles des quatre coins, servaient de point d'appui aux voussoirs, qui se croisaient sous la voûte (1). Les chapiteaux de ces colonnettes ont la forme d'une corbeille évasée : ils sont ornés du développement de trois feuilles, formant une volute à leur extrémité, qui fait saillie sur le tailloir. Ce tailloir est arrondi, suit le contour des colonnettes, sans surplomb, et dans les coins ses angles sont abattus. Les voussoirs étaient de pierres blanches et les voûtes en briques. Du côté de l'orient, trois fenêtres donnaient accès à la lumière du jour. Leur forme est fort élégante; l'ogive en est évasée et gracieuse : elle forme un boudin avec scotie, soutenu par deux sveltes colonnettes placées en retraite aux encognures; les chapiteaux et les bases sont frustes aujourd'hui.

Le sol était décoré d'un brillant carrelage en terre cuite émaillée, dont la variété de couleurs s'harmonisait avec l'ornementation générale et la complétait. On peut placer la date de son exécution, non sans invraisemblance, au XIII^e^ siècle, peu après l'année 1224, date du dernier enterrement qui s'y fit. Son ensemble est formé d'une juxta-position de carreaux placés dans du ciment : la matière employée est la terre, qui prend à la cuison divers tons, suivant l'emploi des éléments chimiques. Les ornements étaient probablement obtenus au moyen d'un moule, qui imprimait un dessin en creux, qu'on remplissait ensuite d'une couche de pâte; on appliquait ensuite la couverte ou l'émail, qui donnait l'éclat et la solidité. La composition de ce travail est conçu avec habilité et présente les combinaisons les plus agréables. Le dessin de ce *parquetage* en terre n'offre pas le même caractère sur tout le sol de la crypte : du côté

(1) Voir pl. 2, litt. *g*, *h*, *i*, *k*, *l*, *m*, *n*, *o*, *p*, *q*.

des colonnes accouplées (litt. *a, b*) jusque vers le milieu, la marqueterie, si on peut le dire, était variée à l'infini et formée de carreaux de diverses grandeurs, en couleur jaune, brune et verte. Chaque compartiment était encadré par une bordure de huit carreaux d'une couleur tranchante et sévère; à partir du milieu jusque contre l'entrée, tous les carreaux étaient d'une dimension uniforme (environ 12 sur 12 centimètres sur 4 d'épaisseur), émaillés sur toutes leurs faces et incrustrés de dessins, en couleur jaune sur fond rouge, très-disparates, des fleurs, des zig-zags, des cavaliers montés, des animaux fantastiques, des signes du zodiaque et des fleurs de lis (1) en grand nombre, en commémoration peut-être du roi Dagobert, qui avait puissamment concouru à la fondation de l'abbaye. Ils étaient aussi divisés en compartiments carrés, dont la bordure ne se distinguait que par une teinte plus foncée. Nous n'avons jamais pu nous rendre compte de l'usage ou de la destination de ces six rangées de pierres blanches, armées de petits tronçons en fer, marquées au plan n° 2 par la lettre *x*.

Dans les anciennes églises, l'autel « *memoria, testimonium* ou *sacrificatorium* » occupait toujours le milieu du monument : à la droite de l'abside se trouvait une salle, qui servait de *diaconicum* ou sacristie, et même quelquefois une crypte latérale. Dans les églises primitives, on ne voyait jamais qu'un seul autel, presque toujours formé d'une table de marbre, placée au-dessus du sarcophage d'un martyr; dans la suite le nombre des autels augmenta, et ils furent toujours disposés de manière à ce qu'on put tourner tout autour. Généralement les nefs étaient terminées par un mur

(1) Nous avons remarqué au Musée de Ninive, à Paris, plusieurs briques provenant des ruines de cette ville, portant le dessin incrustré d'une fleur de lis. Les mêmes fleurs sont sculptées sur les casques des personnages des bas-reliefs.

parallèle à la façade, élevé en avant du sanctuaire et percé d'arcades, dont celle du centre était nommée l'*arc triomphal*. Dans l'hémicycle qui terminait les basiliques se trouvait le siége épiscopal, élevé sur trois marches, et des *subsellia* pour les prêtres; l'ensemble de cet absyde formait ce qu'on appelle le *presbyterium*. Enfin les reliques des saints étaient déposées près des portes pour servir de *memento* aux fidèles.

Cette disposition intérieure des anciennes basiliques s'applique de point en point à la crypte qui nous occupe. En la considérant avec attention, on se convainc que c'est le plan d'ensemble d'un monument de cette espèce qui a été pris pour guide dans cette construction. Par la disposition des colonnes elle était divisée en trois parties ou nefs, terminées par trois arcades ogivales, dont celle du milieu formait l'*arc triomphal* (1). Les autels se trouvaient sous ces arcades, ils étaient dédiés à la Vierge, à S^t^-Pierre et à S^t^-Paul, et à S^t^-André. L'abbé, pendant les cérémonies religieuses, se tenait assis derrière l'autel de S^t^-Pierre et de S^t^-Paul, et les moines à droite et à gauche, sur la double rangée de bancs ménagée autour de l'église. Les reliques des saints étaient déposés sous les autels, peut-être même à gauche de la porte d'entrée, entre celle-ci et la fenêtre. A droite se trouvait une crypte latérale (litt. B, pl. 1), qui peut avoir servi de *diaconicum*, et à gauche une salle voûtée pour le dépôt des vases sacrés.

Un mur de refend, dont les fondations existent encore, séparait la crypte latérale (litt. *z*) du reste de l'édifice; on y a trouvé la naissance de colonnes en faisceau, aux lettres *p*, *q*. Le pavement en était semblable à celui qui se trouvait à l'entrée de la grande crypte : les traces d'un autel ou peut-être d'un sarcophage étaient visibles à la lettre *w*.

(1) Pl. 2, litt. *a*, *b*, *c*, *f*.

Plusieurs débris d'ornements, teints d'azur, de cinabre et d'or trouvés dans les décombres, des traces de ces mêmes couleurs sur les rinceaux et sur les volutes des chapiteaux encore existants, prouvent que ce monument était décoré et peint dans le même genre que tous ceux de cette époque.

Une observation que nous avons à faire sur l'irrégularité du plan de la crypte vient corroborer ce que nous avons dit sur la préexistance d'une église ou d'une crypte sur l'enplacement de celle consacrée en 1148. Et en effet s'il n'avait pas fallu adapter un ancien ouvrage à une nouvelle conception, n'aurait-on pas placé la porte d'entrée de manière à ménager d'un côté autant d'espace que de l'autre? Aurait-on fait loucher l'ouvrage en l'acculant à gauche au tore principal de la porte d'entrée, tandis qu'elle s'en écarte à un mètre et demi vers la droite? Rien ne justifie cette disposition vicieuse que la nécessité de mettre à profit des constructions déjà existantes. C'est une première preuve que la porte d'entrée et les fenêtres latérales sont antérieures au monument consacré en 1148 et que probablement elles faisaient partie des constructions élevées du temps de S^{t}-Gérard ou de l'abbé Erembold; à l'exception cependant du cintre principal à *listel,* surmontant la porte du côté de la crypte, et l'archivolte, à pans découpés, dans le cloître; forme toute exceptionnelle qu'il a fallu employer, parce que des ouvrages empêchaient de la relever ou qu'il a fallu abaisser après coup à cause des voûtes du cloître bâti postérieurement. Nous trouvons une seconde preuve de cette antériorité dans la forme et l'ornementation de la porte et des fenêtres : elles présentent en effet des arcatures géminées, s'appuyant sur deux colonnes centrales, comprises sous un arc à plein cintre commun, dont le tympan est plein. Les colonnes massives et trapues des fenêtres, celles plus élancées de la porte, forment un parallélogramme arrondi et sont engagées d'un demi-rayon

dans le pied droit, qui est cantonné de colonnettes isolées; les chapiteaux quadrilataires sous le tailloir et arrondis sur le fût, dont l'ornementation est formée de feuilles de plantes grasses, la forme carrée des abaques (un simple cavet surmonté d'une plate-bande) de forte proportion en saillie sur le chapiteau, la forme des bases à tore très-aplati avec une profonde scotie et débordant le socle carré, diffèrent essentiellement des autres colonnes de la crypte. Quelle analogie existe-t-il entre l'abaque arrondi et les bases cylindriques des colonnettes à trois tiges, et l'abaque carré et les bases de même forme, à tore aplati, de cette porte et de ces fenêtres? Pas la moindre; à notre avis elles diffèrent essentiellement dans tous leurs détails et la forme des chapiteaux, ainsi que celle des colonnes géminées (litt. *a, b*), n'est pas moins dissemblable. Il est inutile de s'étendre plus longuement sur ce point.

En troisième lieu, nous ferons remarquer qu'en examinant le mur placé au-dessus de l'entrée (litt. *s*), on pourra s'assurer que la porte et les fenêtres y furent placées en sous-œuvre. Ce mur fut bâti sur des cintres de décharge, qui ont été coupés pour y ménager le nouvel ouvrage, cela est visible; du côté du cloître l'ajustement incomplet des pierres du pourtour des cintres, le refouillement qui en suit la courbure, prouvent que ce mur a été remanié après coup: dans l'intérieur de la crypte on en voit une autre preuve, c'est le revêtement en briques et en moellon, nécessité par la dimension transversale plus forte de la porte et des fenêtres, placé contre le mur primitif, qui présente des traces de la maçonnerie *à feuilles de fougères*.

En résumé, il résulte de ces faits, qui sont constants, d'abord qu'il y eut une crypte ou une église là où l'abbé Everdée en fit consacrer une autre en 1148; en second lieu, que la porte d'entrée et les fenêtres latérales sont plus anciennes que cette crypte et qu'elles ont été placées en sous-

œuvre sous le mur de refend, dont la construction nous paraît remonter au temps de S^{t}-Amand; toutefois sans que nous puissions assurer si elles proviennent d'un autre bâtiment ou si elles faisaient partie de la crypte antérieure aux temps d'Everdée.

Il existait au-dessus de la crypte une salle, dont nous ne connaissons pas la destination. Elle était ornée de colonnes cylindriques, placées au-dessus de celles massées du rez-de-chaussée; les chapiteaux étaient ornés de feuilles de *Nénuphar blanc* (Nymphæa alba), plantes très-abondantes à la surface des étangs et que les anciens préconisaient comme antiaphrosidiaques : le diamètre des colonnes n'est pas moins de 65 centimètres. Elles supportaient des arcades en plein-cintre, qui retombaient sur des pilastres, placés aux parois des murs et surmontés d'un simple tailloir. Il est vraisemblable que cette salle servait d'oratoire, car nous voyons par une requête adressée dans le temps à l'empereur Charles V, qu'il existait dans l'abbaye trois chapelles intérieures, dont deux se trouvaient dans le *pourpris* de l'abbaye.

A. V. L.

Expédition

DE

GUI DE DAMPIERRE A TUNIS

EN 1270.

Deux siècles s'étaient écoulés depuis que les chevaliers de la chrétienté entière s'étaient, à la voix d'un simple ermite, armés tous pour conquérir sur les infidèles le sépulcre du divin Rédempteur. Depuis lors, à sept reprises différentes, les preux ont marché vers l'Orient et des succès divers ont couronné leurs efforts. Ils ont fondé un royaume à Jérusalem et un empire à Bysance; mais la durée de ces trônes, élevés au milieu d'un saint enthousiasme, a été éphémère comme le principe même auquel ils devaient l'existence. La position des Latins devenait dans le Levant de plus en plus difficile : la barbarie et l'intolérance des Sarrasins, aigris par une guerre pour ainsi dire continuelle, croissaient de jour en jour, tandis que les colonies chrétiennes, dépourvues de toute autorité capable de faire respecter les lois au dedans et les traités au dehors, et composées pour la plupart de Vénitiens, de Génois, de Pisans, qui avaient apporté d'Europe leurs jalousies ainsi que leurs rivalités, n'étaient nullement en état de résister aux infidèles. Les périls des chrétiens de la Palestine leur venaient surtout de l'Égypte : conduits par un ancien esclave nommé Bibars, les Mamelucks s'emparèrent peu à peu de toutes

les cités chrétiennes; Sephet, gardée par les Templiers, Jaffa, fortifiée par St-Louis, Antioche elle-même qui avait coûté tant de sang et tant de misère aux compagnons de Godefroid de Bouillon, tombèrent successivement en leur pouvoir; l'Occident vit alors arriver des côtes de la Syrie l'archevêque de Tyr et les grands maîtres de l'Hôpital et du Temple, qui annoncèrent que l'empire des Francs était perdu au-delà des mers, si on ne venait à son secours. On prêcha la croisade dans plusieurs royaumes de l'Europe; mais personne ne prit la croix : l'enthousiasme était éteint et d'ailleurs la noblesse se trouvait en grande partie ruinée par les frais des expéditions précédentes. Un seul monarque s'occupait encore des colonies chrétiennes d'Orient. Le souvenir même des malheurs qu'il avait soufferts en Égypte pour l'héritage de Jésus-Christ, intéressait le pieux Louis IX à une cause qui tout le monde semblait abandonner. Il consulta le pape sur son projet de faire de nouveau la guerre aux infidèles, et Clément IV ayant approuvé son dessein, il réunit le parlement du royaume dans une salle du Louvre. Louis IX y parut accompagné du légat, annonça son projet de marcher au secours de la Terre Sainte et exhorta tous ceux qui l'entouraient à prendre la croix. Louis lui-même la reçut de la main du légat, et son exemple fut suivi par trois de ses fils : un nombre considérable de chevaliers, comtes et barons se croisa, soit en présence du roi, soit dans les jours qui suivirent cette prédication : ils étaient conduits toutefois bien moins par l'enthousiasme des croisades que par leur affection pour le saint roi et leur respect pour ses volontés. Parmi eux on cite Thibaut de Champagne, Hugues de Bourgogne, les comtes de Bretagne, de Brienne, de Saint-Pol, de la Marche et de Soissons.

A ces noms il faut ajouter celui du comte de Flandre, Gui de Dampierre. Le pape Clément IV l'avait autorisé,

par une bulle du 30 juillet 1268, à se faire remettre non seulement en Flandre, mais aussi dans les parties des diocèses de Cambrai, de Tournai et d'Arras, situées hors du royaume de France, toutes les dimes qui avaient été levées pour la croisade, et il se trouve mentionné dans le tableau des chevaliers croisés de la manière suivante : « Monsieur » Gui de Flandres soy vingtiesme, six mil livres et passage » et retour de chevaux et mangera à court. » C'est à cette simple mention que se bornait tout ce que l'on savait, jusqu'à présent, quant à la participation de Gui à l'expédition de Tunis; la découverte de la majeure partie des comptes tenus par Jean Makiel, clerc de Gui de Dampierre, durant cette croisade, nous met à même de fournir sur ce sujet intéressant des détails circonstanciés (1).

Le départ de la croisade était fixé au mois de mars 1270 : le roi, après avoir confié l'administration du royaume à Mathieu, abbé de S^t^-Denis, et à Simon, sire de Nesle, se rendit à l'abbaye de S^t^-Denis et reçut l'oriflamme; le lendemain de cette cérémonie, il assista à une messe qui fut célébrée pour la croisade dans l'église de Notre-Dame de Paris et alla coucher à Vincennes, d'où il se mit en route pour le grand pélerinage. Ses vassaux tardèrent à le rejoindre. Gui ne quitta le château de Male que le 12 avril; voyageant à petites journées, il se rendit par Gand, Courtrai et Lille, à la riche abbaye de Flines, où plus tard une de ses filles, Jeanne, devait se faire religieuse : il y passa la nuit du 15 avril, tandis que sa suite le précéda à Douai.

(1) Ces comptes sont au nombre de onze, dont deux aux Archives de la Flandre orientale et neuf aux archives du Conseil de Flandre. Ils fournissent des données particulièrement intéressantes pour l'histoire des mœurs, des arts et de l'industrie au XIII^e^ siècle. Nous les publions textuellement dans l'ouvrage actuellement sous presse, intitulé : *Archives du Conseil de Flandre*, ou *Recueil des documents inédits*. Ici nous nous contenterons de mettre en relief les faits principaux qu'ils revèlent.

Cette suite qui était extrêmement nombreuse, se composait des personnages suivants : Guillaume de Flandre et Baudouin, fils de Gui de Dampierre, le sire Gui d'Aspremont, Camelin d'Orseneval, le sire Willaume le Paulin, Jehan de Dampierre, Jehan de Mensterval, Watier d'Arlinghem, Watel de Beaulieu, Jehan de Courtrai, messire Watier Bote, Lipin de Bourbourg, Jakemon Raingier, Baudouin de Castel, deux chapelains, monseigneur Gérard et monseigneur Robert, Thiéry, chef de la paneterie, Roussel, chef de la boutellerie, et Sohier, boutellier, Jakemon le Cambrelins (camerlingue), Jean le veneur, Pieron le tailleur, Watier le barbier, Makiel, celui-là même qui était chargé de tenir les comptes d'où nous extrayons ces détails, plusieurs individus qui appartenaient sans doute à la maison du comte, mais dont les emplois ne sont pas déterminés, tels que Rasekin, Martin le Luiniers, Verdiel, Jehan Griviel, Jefroi Huet, Pieron de Cos, plus un aumonier, le maréchal, plusieurs fauconniers, cuisiniers (*keus*), sommeliers, braconniers, messagers et huissiers. Chacune des personnes qui accompagnait le comte recevait des mains de Makiel une somme équivalente aux besoins de chaque jour et nommée *wages* (gages).

De l'abbaye de Flines, le comte se rendit par Douai à Condé, où il dîna chez le sire de Bailleul, et vint coucher à Mons le 17 avril : il traversa les villages de Péronne et de Vieuville, et arriva le 19 à Namur. Il n'y passa qu'une nuit, et fit une offrande aux reliques de Saint-Aubin. Le 21 avril, Gui alla loger à l'abbaye de Liessies. C'est ce jour-là que nous voyons apparaître pour la première fois parmi les personnes accompagnant le comte, *Madame de Namur*, qui dès lors fit partie de l'expédition. Il nous paraît certain que Madame de Namur, nommée parfois seulement *Madame*, est Isabelle de Luxembourg, seconde femme de Gui, et qui lui avait apporté le comté de Namur en dot. En

vain objecterait-on que, épouse du comte de Flandre, Isabelle devrait être nommée Madame de Flandre; car cette désignation s'appliquait exclusivement à la comtesse Marguerite, encore vivante à cette époque. D'ailleurs sur le sceau d'Isabelle rapporté par Vredius, *Genealogia*, I, p. 82-*a*, on lit également : S. Elysabeth comitisse namucensis. Deux jours après, Gui était à Rheims; il passa par les loges S^t^-Bale (les grandes loges près de Châlons-sur-Marne), Châlons, Vitry et S^t^-Dizier, où il demeura quatre jours aux dépens de la comtesse de Flandre. Il y reçut des nouvelles de la Flandre, et sa femme envoya Huet porter un message à Luxembourg. Le 1^er^ mai, il se trouvait à Bar-sur-Aube; il alla passer la nuit à l'abbaye de Clairvaux : cheminant par Châtillon, la Malemaison, Beaune et Châlons, il arriva le 8 mai à Mâcon et le 10 à Lyon; il n'y resta qu'un jour et parvint le 15 à Valence : il s'y reposa pendant quatre jours, descendit le Rhône jusqu'à Beaucaire, où il arriva le 19 mai et le lendemain, veille de l'Ascension, il rejoignit le roi à S^t^-Gilles.

Lorsque S^t^-Louis avait pris la croix, son but était d'aller délivrer le Saint Sépulcre; mais quand, au moment de partir, on délibéra sur l'entreprise, le roi de Sicile insinua qu'on devait d'abord attaquer Tunis et fit prévaloir son avis dans le conseil du roi; les motifs mis en avant par lui, étaient que le royaume de Tunis remplissait la mer de pirates et fermait tous les passages de la Palestine, qu'il était l'auxiliaire de l'Égypte, et pouvait en devenir le chemin. Toutefois ces raisons n'étaient point les véritables : Charles d'Anjou poussait à l'expédition de Tunis, parce qu'il lui importait de conquérir les côtes de l'Afrique et de ne pas trop s'éloigner de la Sicile où son pouvoir n'était guère affermi. Quant à S^t^-Louis, il crut pouvoir

convertir le roi de Tunis et conquérir un vaste pays à la foi chrétienne (1).

Ce fut le 4 juillet 1270 que la flotte des croisés mit à la voile; le 8, le roi aborda au port de Cagliari en Sardaigne où, après quelques pourparlers avec les gens du château, il fit descendre à terre les malades déjà fort nombreux et qui furent laissés aux soins de Guillaume Breton et de Jean d'Aubergenville, huissiers. Le roi resta huit jours dans le port et ne sortit point des vaisseaux. Pendant ce temps arrivèrent le roi de Navarre, le comte de Flandre, le comte de S^t^-Paul, le légat, Jean de Bretagne et plusieurs autres. Le 17, la flotte fut en vue de Tunis : en apercevant ce formidable appareil de guerre, les habitants de la côte d'Afrique furent saisis de surprise et s'enfuirent vers les montagnes. Le lendemain, bien que la côte parut couverte de Sarrasins parmi lesquels se trouvait un grand nombre d'hommes à cheval, l'armée chrétienne prit terre; mais, dit Pierre de Condet, chapelain du roi, avec si peu d'ordre que, selon l'opinion commune, une centaine de braves guerriers auraient empêché ou du moins rendu fort difficile le débarquement tel qu'il s'opéra (2). Le lendemain, cinq cents matelots plantèrent l'étendard fleurdelisé sur le château de Carthage. — Pour commencer le siége de Tunis, Louis IX attendait le roi de Sicile qui devait arriver avec une flotte et une armée; mais celui-ci tardait de se rendre en Afrique. Les Maures, d'abord effrayés à la vue de l'armée chrétienne, s'enhardirent par suite de son inaction, et sans jamais attaquer les croisés de front, vinrent, pendant les derniers jours de juillet et la première quinzaine d'août, continuellement les harceler et leur tendre des embûches de toutes sortes. Les soldats de la croix dai-

(1) Michaud, livre XVII.
(2) D'Achery, *Spicil.*, t. III.

gnaient à peine se mesurer avec de pareils ennemis; mais dans les lieux où ils étaient campés, ils avaient à redouter de plus grands périls que ceux de la guerre; cette contrée, si fertile à l'époque de la grande lutte entre Rome et Carthage, n'était plus qu'une solitude aride et brûlante; dès les premiers jours de leur arrivée, les croisés manquaient d'eau et n'avaient que des viandes salées pour nourriture; la dyssenterie et des fièvres pestilentielles causèrent de grands ravages dans le camp des chrétiens; il mourut tant de monde que l'on jetait les cadavres pêle-mêle dans les fossés. Louis IX cherchait à ranimer les chefs et les soldats par ses paroles et par l'exemple de la résignation; malheureusement il tomba lui-même malade de la dyssenterie. Aussi longtemps que ses forces le lui permirent, il veilla aux besoins de l'armée; mais le mal continua d'empirer, et le 25 août, à trois heures du soir, le roi expira. Philippe, son fils, malade lui-même, reçut au milieu de la douleur publique, l'hommage et les serments des chefs, des barons et des seigneurs qui se trouvaient présents.

La mort de S^{t}-Louis arrivée dès le début de l'expédition, devait naturellement la faire avorter. Charles d'Anjou aborda sur la côte d'Afrique au moment même où S^{t}-Louis expirait, prit le commandement de l'armée, battit les Maures et s'avança jusque sous les murs de Tunis. Le bey, effrayé, envoya des députés chargés de solliciter la paix, et le 31 octobre, une trêve de quinze ans fut conclue entre le bey d'une part, Philippe, roi de France, Charles, roi de Sicile, et Thibaut, roi de Navarre, d'autre part. Après que les prisonniers furent échangés, les croisés se préparèrent à retourner en Europe.

Si Gui de Dampierre revint sain et sauf avec toutes les personnes marquantes qui l'accompagnaient, il dût probablement ce bonheur à sa prévoyance : il avait emporté sur la côte d'Afrique non seulement du vin, des fèves, des

pois, de l'orge, de la farine et des épices de tout genre, mais encore une pharmacie complète (*apoticarie*); maître Jehan *le fisicien* (médecin) le suivait partout, et maître Guillaume, médecin de l'évêque de Langres, lui rendit également des services, car il reçut de Makiel une somme de 15 livres à cet effet.

Le 3 novembre, Gui mit ordre à ses affaires; il arrêta ses comptes et fit prendre dans son navire les sommes nécessaires pour solder ses dépenses; Pieron le tailleur fut chargé de *recoudre* les habits du comte, ceux de monseigneur Guillaume et ceux de Madame. Gérard, le chapelain, fit remettre dans les coffres les ornements de la chapelle et les objets nécessaires au culte; la pharmacie fut emballée avec grand soin et déposée dans les navires. Le comte acheta aux Sarrasins avec lesquels on venait de faire la paix, un drap de 40 sous et une provision de sucre, denrée alors aussi rare qu'estimée, tant pour être consommée en pain que pour servir à faire des dragées; les agrès des navires furent remis à neuf, et l'on dépensa 8 liv. 13 sous pour cordages, pour voiles et pour réparations aux navires eux-mêmes. Enfin l'on embarqua les provisions : Jakemon le panetier acheta pour 24 liv. 6 s. 5 den. de farine, qu'il convertit en pains; Jehan de le Vile acquit 1862 poulets (*glines*), 1500 œufs, 7 moutons et d'autres victuailles encore, ensemble pour 264 liv. 10 s. 6 den. — C'étaient les Génois qui avaient transporté les croisés de France en Afrique, et ce furent encore des navires appartenant à cette nation qui ramenèrent en Sicile la plus grande partie de l'armée chrétienne; mais le comte Gui et sa suite s'embarquèrent sur des navires flamands. Les principales villes maritimes de la Flandre avaient envoyé des navires, qui croisaient probablement devant Tunis en attendant l'issue de la croisade. C'est ainsi qu'il est question dans les comptes de la *nef* de Cagant (Cadzant), de celle d'Isen-

dyke, de celle d'Ypres et de la *nave* de Bruges. Le comte lui-même avait pour son service personnel une grande *barge* ou *coghe,* montée, outre le patron, par quinze matelots, et une petite *barge*. Les bâteaux des villes maritimes transportèrent la suite et les chevaux; mais ces transports ne furent nullement gratuits : ceux d'Isendyke reçurent pour le passage des hommes et des chevaux d'abord 30 liv. à compte, puis 163 liv. pour solde. Ceux de Cadzant d'abord 20 et puis encore 30 livres, et ainsi de suite.

Ce fut le mardi, 18 novembre, que le roi de France quitta les côtes de l'Afrique. Un grand nombre de personnes de toute condition qui étaient restées à terre, s'embarquèrent la nuit suivante sous la conduite et la garde du connétable, du maréchal de France et du chambellan. Le mercredi, les derniers montèrent sur les vaisseaux; le lendemain toute la flotte leva l'ancre et mit en mer se dirigeant vers Trapani : quelques navires entrèrent déjà dans ce port le vendredi; le roi de Sicile y aborda vers le milieu de la nuit suivante et le roi, ainsi que la reine de France, le samedi. Vers la fin de ce jour il s'éleva une tempête telle, que durant toute la journée du dimanche, les communications entre la terre et les vaisseaux furent, pour ainsi dire, impossibles. Toute la nuit du dimanche, tout le lundi et la nuit suivante, la tempête régna avec tant de force que les matelots assurèrent n'en avoir pas encore vu de pareille; les mats furent brisés, les ancres rompues et d'énormes vaisseaux furent abîmés au fond de la mer. Cette terrible tempête engloutit dix-huit vaisseaux grands, forts et neufs, avec tout leur équipage et leur charge, sans compter d'autres plus petits.

Gui de Dampierre fut sans doute au nombre de ceux qui abordèrent le samedi, car les comptes parlent seulement de *trois* jours passés en mer. Il fut plus heureux que

l'évêque de Langres qui, s'échappant avec un seul écuyer de son vaisseau prêt à sombrer, se jeta dans un canot et ne se sauva qu'avec la plus grande peine. Le mardi 25 novembre, les rois et les barons tinrent conseil et jurèrent de se réunir trois ans après, le jour de la Madeleine, dans un port qu'on désignerait alors pour se rendre en Terre Sainte. Le roi demeura ensuite quinze jours à Trapani; peut-être serait-il parti plus tôt, s'il n'eut été retenu par la maladie du roi de Navarre, qui avait été saisi de la fièvre au port de Carthage. Ce prince, qui s'était si honorablement conduit dans l'armée, mourut à Trapani le 4 décembre. Un grand nombre d'autres croisés y décédèrent également et plusieurs y restèrent malades : aussi lorsque le 8 décembre Gui quitta Trapani, y laissa-t-il une partie de sa maison. Le lendemain il arriva à Calatafimi et y passa deux jours. Le 12 décembre il vint à Palerme, où il resta jusqu'au 30. Il envoya de là en Flandre, pour porter de ses nouvelles, Philippe l'huissier, Pieret le messager et sept autres individus. Parmi les annotations qui concernent le séjour de Gui à Palerme, nous voyons que le 22 il y tint cour plenière. Le 30 au soir il arriva à Termini, passa ensuite par Calabouton (?), où il dina avec les ménestrels, Polizza, Nicosia, Trane (?) et Taormine, et entra le 7 janvier 1271 (n. s.) à Messines. Les comptes de Makiel font connaître les noms des personnes qui se trouvaient avec Gui de Dampierre à Messines; nous en transcrirons ici la liste, parce qu'elle ne concorde pas entièrement avec celle des individus qui formaient sa suite lors de son départ de la Flandre : monseigneur Guillaume de Flandre, madame de Namur, monseigneur Watier de Houthem, monseigneur Camelin, Colart de Saint-Quentin, Watier de Courtrai, Alart de Remertwale, Jehan de Brugelettes, Ulmin de Langlée, Watier Porcel, Watier de Beaulieu, Jehan Lesturt, Jehan de Senlis, Baudouin Croll, Gérard et Robert les

chapelains, Jehan de le Vile, Gérard Despres, Pieron de Cols, Wainnaus et ses fils, Huriet, Robert, son neveu, Trassekin, Durot, Jehan d'Alost, Gérard le Clerc, maître Gilon, Jakemon le panetier, Jehan as Matines, Rossel, Jakemon le camerlinc, Daman l'huissier, maître Jehan le physicien (médecin), Bote, Makiel, Jofroi, Coppin, Pieron le tailleur, Pieron de Felines, Huret, Wandelare, frère Jehan l'aumonier, qui était chargé en même temps de toutes les menues dépenses; Gérard, chef des palefreniers, Guillaume le fauconnier, maître Pieron Fauke, divers ménestrels, tels qu'Adan (1), Musart et autres, des keus ou cuisiniers, des sommeliers de chambre, des garçons de services et des hommes chargés d'escorter les bêtes de somme portant l'argent monnayé. Quant aux arbalétriers, ils avaient été congédiés avant le départ de la côte d'Afrique, et Huret leur remit, le 14 novembre, leur dernier paiement, s'élevant à la somme de 19 liv. 3 s.

Pour subvenir aux dépenses considérables causées par une suite aussi nombreuse, Gui avait été obligé de contracter des dettes. Les Templiers de Paris lui prêtèrent nommément une somme de 9000 livres, et différents banquiers et marchands italiens, tels que Tadée Orlandi, Guido de

(1) *Adenez-le-Roy*. Dans une lettre adressée par M. le baron Jules de Saint-Genois, alors archiviste de la Flandre orientale, à la Commission d'histoire, et insérée au tome II des Bulletins, p. 145, il est fait mention d'un des comptes appartenant à la série de ceux qui nous analysons ici, et que M. de Saint-Genois, à qui manquaient et les comptes antérieurs et les comptes postérieurs, estimait avoir été tenu pendant un voyage fait par Gui de Dampierre en France avec toute sa maison. Dans une seconde lettre (p. 285, même volume), il cite le deuxième compte de cette série appartenant aux archives de la Flandre orientale et avance qu'il est relatif à un voyage fait par Gui de Dampierre en Sicile. Les faits énoncés par M. D. S. G. sont exacts, mais le nœud qui liait ces deux comptes lui manquait. Le premier se rapporte au départ de Gui pour Tunis, le second à son retour. C'est à propos de ces comptes que M. D. S. G. parle du ménestrel Adan, plus connu sous le nom de Adenez-le-Roy.

Coltebardi et leurs compagnons, escomptèrent ses lettres de change payables à la foire de Troyes, en Champagne, et garanties par le roi de France. Du reste, dans le besoin où l'on se trouvait, on ne dédaignait pas les petits profits : ni les bénéfices résultant du change des *doubles* et des *gros tournois,* ni le produit des déchets des animaux achetés pour la consommation. Rien ne fut gaspillé pendant cette expédition, et à son arrivée à Naples, le comte fit vendre le restant des provisions qu'il avait rapportées de Tunis. Voici comment cet article est libellé :

De le pourveance le conte vendue à Naples :

De l'apotecarie, vij liv. xij s. iij den.
Des espèces (épices), xxvj liv. viij s.
Des vins, l liv.
Des fèves, xix liv. iiij s.
Des pois, viij liv. vj s. viij den.
De l'orge, xxxix liv. xj s. iiij den.
De ferine, lvj s. 8 den.
De fleur (1), c s.
De canevac, cx s.
De un cuir, ix s.
De sains (saindoux), iiij liv.
Somme, clxviij liv. xviij s. x den.

Le 19 janvier au matin, le comte traversa le phare de Messines et alla passer la nuit à Seminara, bourg de la Calabre ultérieure, presqu'entièrement détruit par le tremblement de terre du 3 février 1783 : il se reposa deux jours à Monteleone et autant à Nicastro, où mourut Willaume Denfer, l'un des serviteurs attachés à sa maison. Gui passa par Martorano, le *Mamertinum* des anciens, et rejoignit le roi de France à Cosanza, le 28 janvier. Ce jour-là même une nouvelle douleur veut s'ajouter aux nombreuses infortunes qu'avait causées cette triste expédition. Le cheval de la

(1) Sans doute *fleur de farine.*

jeune reine s'était abattu en passant à gué une rivière près de Cosanza; la princesse était enceinte, et la fatigue jointe au saisissement, occasionna un accouchement avant terme. La reine elle-même expira peu après. Gui ne s'arrêta guère au milieu de ce deuil : il dîna le lendemain à Cosanza, qu'il quitta aussitôt pour se rendre par Tarsia et Rocca-di-Nieto à Cassano, petite ville de la Calabre citérieure, où il arriva le 3 février : il y demeura jusqu'au 9, probablement pour attendre que le roi de France vint le rejoindre. Gui profita de ce délai pour régler ses comptes : ses dépenses ordinaires, depuis le dernier réglement fait au camp près de Tunis, s'élevaient à 2732 liv. 16 s. 5 den.; ses dépenses extraordinaires (*grosses parties*) à 3369 liv. 14 s. 9 d , soit ensemble 6102 liv. 11 s. 2 d.; ses recettes ne comportaient que 4923 liv. 10 s. 3 den. Makiel se trouvait par conséquent en avance de 1179 liv. 11 d., imputables sur le *boni* du compte suivant. De Cassano le chemin le plus court pour se rendre à Naples, eut été par Policastro et Salerne; mais le pays qu'il s'agissait de traverser était aride et peu peuplé, et sans doute on aurait eu de la peine à se procurer la nourriture indispensable à tant d'hommes, car le roi Philippe et Gui ayant suivi exactement le même chemin depuis Cassano jusqu'à Vercelli, on est autorisé à croire que ces princes voyagèrent de concert. Cette supposition qu'aucune circonstance du voyage ne vient infirmer, ne pourrait se changer en certitude que si l'on connaissait les dates auxquelles Philippe est arrivé dans chaque ville, avec autant d'exactitude que les diverses circonstances du voyage de Gui. Or, Guillaume de Nangis, le seul auteur qui donne quelques détails sur l'itinéraire suivi par le roi, a complétement négligé ces données.

Les princes quittèrent Cassano le 9 février, et, passant par Torre-di-Mare, Matera et différents autres endroits non moins insignifiants, ils vinrent à Foggia le 16, traversèrent

ensuite Troja, Bénévent et Acerra et arrivèrent à Naples le 20. Gui y acheta pour lui-même un palefroi de 51 liv. 15 s. 6 den.; des chevaux furent également acquis pour Baude Jocsiere, Raoul de Gres, Wandelare et différents autres personnages de la suite; nous remarquons notamment que six chevaux furent achetés par le ministère d'un courtier, pour le prix de 92 liv. 2 s. 4 den., et que le courtier reçut 10 sous pour sa peine. Le lendemain de son arrivée à Naples, Gui repartit pour Capoue; il traversa Cassapula, San Germano, Florentino, Valmontone, et parvint à Rome le mardi 3 mars; il n'y resta que jusqu'au dimanche suivant; la ville éternelle ne lui offrait, en effet, que peu d'intérêt, Clément IV étant mort et le sacré collége qui n'avait pu s'entendre pour lui donner un successeur, s'étant retiré à Viterbe. Le comte visita les saintes reliques et fit en divers endroits des offrandes montant ensemble à la somme de 46 sous et 19 deniers. Par Sutri, il se rendit à Viterbe, où il loua un hôtel et demeura fort longtemps, soit dans la ville même, soit à Montefiascone.

L'élection d'un pape était, au moyen-âge, une affaire bien plus importante pour les autres souverains que de nos jours. Le pape, en effet, disposait non seulement par lui-même ou par ses alliés d'une certaine puissance temporelle, mais il avait surtout entre les mains des armes spirituelles qui alors n'étaient pas encore émoussees. On comprend donc sans peine que des intrigues de toute nature étaient continuellement ourdies et que les souverains ne négligeaient aucune espèce d'influence capable d'agir sur les cardinaux. Aussi le roi Philippe eut-il soin d'aller les visiter un à un, donnant à tous le baiser de paix et les exhortant à choisir pour pontife celui qui était le plus digne de régir la sainte Église, bien entendu, selon les intérêts du roi de France. Le comte Gui qui avait eu naguères un procès si important devant la cour papale, et qui prévoyait peut-être que dans

un avenir peu éloigné il aurait eu besoin de recourir encore à l'intervention du chef de la chrétienté, ne méprisa sans doute pas l'occasion d'asseoir son influence d'une manière plus certaine. D'ailleurs il avait eu soin d'écrire d'avance aux cardinaux qui lui étaient les plus dévoués et notamment au cardinal Simon, auquel il envoya de Casane un messager particulier.

D'autres princes se trouvaient également à Viterbe en ce moment; Henri, fils de Richard de Cornouailles, y intriguait pour obtenir la couronne impériale que son père avait un moment possédée. Pendant le séjour du roi, Gui de Montford qui accusait Richard d'avoir fait proscrire son père, le comte de Leicester, par le roi d'Angleterre, vengea cette prétendue injustice en l'assassinant dans l'église de S[t]-Laurent et une justice exemplaire fut faite de cet odieux attentat. Le comte de Luxembourg aussi était à Viterbe et dîna le 20 mars avec Gui de Dampierre. Les finances du comte de Flandre ayant beaucoup souffert, il négocia à Viterbe un emprunt de 4285 livres, qui fut couvert par parties égales par trois maisons de banque de Florence, celles des Frescobaldi, des Bardi et des Falconieri. — Accompagné du comte de Luxembourg et du sire de Conflans, Gui passa par Orvieto, Arizzo, Montevarchi, et arriva le 11 avril à Florence, où il se reposa pendant cinq jours. En séjournant dans la patrie des grands artistes et des orfèvres renommés, il ne sut résister à son penchant pour le luxe et acquit un hanap à couvercle et un pot à eau en or; riches joyaux qu'on étalait avec orgueil pendant les jours de prospérité et qui, lorsque les malheurs amenaient le vide dans les coffres forts, servaient aux banquiers italiens et juifs de gages pour les prêts usuraires (1). De Florence, Gui se

(1) Les archives du Conseil de Flandre contiennent sur les joyaux, ainsi que sur l'argenterie de Marguerite et de Gui, des documents curieux que nous ferons connaître dans le *recueil* cité plus haut.

rendit à Parme par Prato, Bologne, Modène et Reggio. Il s'arrêta à Parme depuis le 23 jusqu'au 27 avril et continua sa route par Fiorenzolo, Soncino, Bergame, Milan, où il demeura trois jours, Novare et Vercelli. Ce fut là sans doute qu'il prit congé du roi; car Philippe traversa Suse, passa le mont Cénis, et se rendit à Paris par Lyon, Mâcon, la Bourgogne, Troyes et la Champagne. Gui, au contraire, prit par Ivrea, Châtillon et Aoste; le lundi avant l'Ascension (11 mai), il vint à S^t^-Remi, village au pied du grand S^t^-Bernard, et y passa la nuit; le lendemain matin, il parvint jusqu'à S^t^-Pierre, près de l'Hospice, au sommet de la montagne, et s'y arrêta pour dîner; ce repas coûta trente sous. Puis il redescendit jusqu'à S^t^-Branchier, où il passa la nuit : le lendemain il était à Villeneuve, petite ville située à l'extrémité orientale du lac de Genève, et il arriva à Lauzanne le jour de l'Ascension (14 mai). Il poursuivit aussitôt sa route par les Clées, Pontarlier et Salins, pour parvenir à Dole le lundi avant la Pentecôte (18 mai). Il s'y arrêta quelques jours et s'occupa de nouveau de ses intérêts financiers; ses dépenses ordinaires depuis Casane s'élevaient à 3777 liv. 17 den. tournois, ses recettes à 14,864 liv. 8 s. et 8 den. Certes les dépenses extraordinaires dont cette fois nous ne pouvons déterminer exactement le total, par suite de la perte d'un fragment de compte, n'absorbaient pas la différence entres ces deux sommes; aussi, Gui fut-il en état de rembourser aux Templiers de Paris une partie de l'avance qu'ils lui avaient faite.

La dernière partie du voyage de Gui présente moins d'intérêt; il passa par Châtillon, Bar-sur-Aubes et Provins, pour se rendre à Paris. De là il fit reconduire en Flandre, par Simon de le Gorghe, ses armures et ses charrois, et envoya Watier Bote et Colard de S^t^-Quentin à Bruges, pour préparer le logement et les provisions. Le comte fit à Paris de nombreuses acquisitions pour remonter sa garde-

robe, qu'un voyage de plus d'une année avait sans doute mis en mauvais état. Il acheta diverses fourrures, une *sambue* en drap, de la toile des Indes (calicot, alors fort recherché), du cendal, diverses étoffes de soie, des boutons d'or, même de la soie à coudre. Il acquit aussi quatorze couteaux, cinq chapeaux à perles, des tapis, des *pallios* pour les siéges et un haubert pour son fils Guillaume. On est en droit de s'étonner que Gui aimât mieux acheter ces objets à Paris qu'à Bruges, qui était déjà alors l'entrepôt du commerce du monde : mais le comte, dont le goût pour le luxe est suffisamment connu, n'aimait probablement pas à se présenter devant ses sujets en toilette de voyage.

De Paris, Gui de Dampierre revint par Lille à Winendale, où il se trouva le dimanche après la Pentecôte (31 mai).

Nous bornerons ici ce premier examen des comptes de l'expédition de Tunis, nous réservant de les apprécier plus tard en détail et de faire ressortir les particularités qu'ils renferment.

V. Gaillard.

SUR

les Registres des Archives de la ville de Gand

QUE CHARLES V AURAIT FAIT DÉTRUIRE.

M. l'Archiviste-général du Royaume a consigné la note suivante dans sa *Notice historique et descriptive des Archives de la ville de Gand,* ouvrage dont nous aimons à reconnaître toute l'utilité : « DIERICX (1), parlant de la confiscation des chartes de la ville [faite par Charles V], dit : « On cancella alors la plupart des privilèges des Gantois, et il paraît qu'on livra aux flammes quelques registres. »

« Ailleurs (2), il s'exprime ainsi : Charles-Quint semble avoir fait détruire tout ce qui avait trait à leur organisation militaire, et ce qui concernait leur armée, qu'ils appelèrent leur *ost.* Leurs registres criminels furent brûlés, sans doute parce qu'on y trouvait les noms d'un grand nombre de personnes de distinction qui avaient été bannies ou exécutées à mort, durant les différentes insurrections et commotions populaires. Leurs registres de bourgeoisie eurent le même sort, parce qu'on y avait rayé les noms de plusieurs individus qui étaient restés attachés à la cause de leur souverain et à leur devoir.

» Je n'ai rien vu nulle part, ajoute M. GACHARD, qui

(1) *Mémoires sur la ville de Gand,* t. I, p. VII.

(2) *Topographie de l'ancienne ville de Gand,* 1808, p. XIII.

donne quelque fondement aux assertions de Diericx, et je les regarde comme très-hasardées. C'est un point du reste, qui ne peut manquer de fixer l'attention de M. Van Duyse. »

Je réponds donc à l'appel que M. Gachard m'a fait. Il me paraît peu probable, ou pour m'exprimer plus franchement, très-improbable que Charles V ait fait détruire tout ce qui avait trait à l'organisation militaire des Gantois « en ce qui concerne leur armée qu'ils appelèrent *ost*. » Diericx qui semble ignorer que c'était là le mot usuel pour désigner une armée (*ostium*), aurait dû nous dire à quels documents il fait allusion en cet endroit. En effet, les traces des opérations militaires des Gantois, et par conséquent de l'organisation défensive de la Commune, remontent au plus ancien compte de la ville (1314), et les lacunes qu'offre la longue série historique de ses comptes proviennent sans doute des ravages du temps, des troubles politiques, de l'incurie, de l'ignorance, et nullement d'un coup d'état entrepris contre un glorieux passé par un de ses enfants, le *bourgeois de Gand*, encore plus astucieux politique que monarque irrité.

« Les registres criminels furent brûlés, dit Diericx, sans doute parce qu'on y trouvait les noms d'un grand nombre de personnes de distinction qui avaient été bannies ou exécutées à mort dans les différentes insurrections et commotions populaires. »

Examinons la valeur de cette accusation. Les registres criminels qui existent encore, commencent à l'année 1515. Ceux de 1524 à 1537 et de 1540 à 1554 manquent, de même que ceux de 1571-1584. Le XVI^e^ siècle n'offre pas ceux de 1634, 1638, 1640 et 1671.

La lacune de 1540 à 1554 n'est donc pas isolée, et ne présente aucune *preuve* en faveur de l'opinion, de l'assertion de Diericx. La probabilité qu'elle pourrait offrir est

également bien légère. Charles V n'avait aucun intérêt à détruire les preuves matérielles de l'abus du pouvoir des Gantois, à annihiler le *corpus delicti;* non, au contraire : il devait désirer de voir transmettre le dossier complet de l'acte d'accusation contre les Gantois à la postérité, qui juge les empereurs comme mandataires du juge suprême et le peuple comme enfants de ces mandataires. En tout cas, s'il avait voulu faire disparaître ces traces de méfaits, il pouvait se borner à les anéantir seuls. La preuve de son indignation, en respectant des pages innocentes, sacrées même, en devenait d'autant plus frappante : les pages lacérées auraient brillé par leur absence, auraient parlé par leur mutisme.

Nous concluons qu'ici comme ailleurs où des motifs indignes d'un historien égarèrent Diericx, le jugement du laborieux écrivain est en défaut.

Pesons actuellement dans la balance de la critique la seconde accusation. « Les registres de bourgeoisie eurent le même sort, dit Diericx, parce qu'on y avait rayé les noms de plusieurs individus qui étaient restés attachés à la cause de leur souverain et de leur devoir. » Mais le même motif de conservation que nous avons déjà décliné, n'existait-il pas ici, et même pour des raisons plus fortes encore? Il fallait réhabiliter des bourgeois fidèles, il fallait rendre à des *poorters* des droits injustement enlevés, et Charles V aurait fait détruire les preuves établissant et les droits rayés de ceux-ci et la *poortery* de tous ceux qui avaient été couchés sur le même registre!

Malheureusement la ville de Gand est moins heureuse que celle d'Audenarde par exemple, où l'on conserve les *Poorters boecken* au grand complet : les nôtres partent de 1476 pour s'arrêter à 1490, reprendre avec 1542 et finir avec 1758.

On ne saurait rien argumenter de cette circonstance

en faveur de l'opinion de Diericx. En effet, quelqu'importants que soient ces registres, celui qui allait de 1542 à 1651 a été perdu bien longtemps : il y a seulement quelques années que le sous-archiviste, M. De Moor, l'a découvert, en triant un tas de papiers relégués aux combles des greniers de notre hôtel-de-ville.

Si Diericx avait su que le *Groote Ballinc-boec* (registre des bannis), conservé dans notre dépôt, registre d'une grande portée historique, commençait en 1472 pour aller jusqu'en 1557, sans qu'il y ait d'autres registres de même nature, sans doute il se serait également emparé de ce fait pour renforcer son accusation.

Or, il est prouvé que de registres plus anciens que celui qui a échappé à vingt causes destructives, ont existé dans notre dépôt. La preuve en est acquise par une note consignée dans le *Zoendinc-boec* de 1558, f° 8 verso, où l'on lit : *Staet in den ballinc-boec boven* (1).

Je pense donc être fondé à croire avec M. Gachard, que les assertions de Diericx sont très-hasardées, je dirai même fausses, absurdes.

Quand Charles V confisqua les chartes de la ville de Gand, il avait sans doute un but politique, qu'il est aisé de justifier à son point de vue : il voulait enlever à la ville où il naquit non seulement les titres de son passé glorieux, mais encore ceux de ses relations politiques avec la France; son génie devinait quelle autorité accablante ces chartes, histoire diplomatique empreinte d'authenticité, opposait à son plan ambitieux, mais digne d'un grand Empereur, celui de briser même dans le passé les liens de vasselage avec la France qui avaient garrotté la Flandre. Il avait oublié que le passé appartient tout entier à Dieu, et à l'Histoire quand elle s'arme du glaive divin; il avait oublié

(1) Traduction : Se trouve transcrit au Registre des bannis, cité plus haut.

d'ailleurs que les comptes de la ville offraient une autre source historique, qui, pour être plus cachée, n'en était pas moins authentiquement défavorable à ses vues.

Je dirai, en franc Gantois adoptif, que j'admire le génie du Charlemagne flamand, mais que je ne l'aime pas comme bourgeois de Gand, pour me borner à ce point. Comme tel je le crois d'une sévérité coupable, d'une politique machiavélique; mais je ne puis lui supposer des intentions criminelles, au moins des méfaits inutiles.

Le temps est passé d'écrire l'histoire sur des semi-preuves, des suppositions plus ou moins fondées, plus ou moins gratuites. Ajoutons pour en finir, qu'il en est de cette calomnie contre Charles V comme d'une autre calomnie contre les Gantois, mise en avant par un auteur qui fut toujours spirituel, mais qui ne fut pas toujours juste, oubliant que le véritable esprit ne saurait être où la vérité n'est pas. Cet auteur dit dans un mémoire *couronné par l'Académie de Bruxelles :* « La *révolte* des Gantois, sous Charles-Quint, fut fatale à cette ville florissante. On avait demandé un subside pour la guerre contre la France; mais les habitants de Gand, intéressés à éviter toute guerre contre un peuple avec lequel ils faisaient un commerce très-étendu et très-lucratif, refusèrent de payer leur part, et soutinrent que d'après leurs priviléges, on ne pouvait leur imposer aucune taxe qu'ils n'y eussent donné leur consentement exprès. Ils allèrent même jusqu'à offrir au roi de France de passer sous son obéissance (1). » Dans quel auteur espagnol De Reiffenberg a-t-il lu cela? Et s'il l'a trouvé quelque part, où en sont les preuves? Ou bien sera-t-il permis de calomnier un peuple

(1) *Mémoire couronné en réponse à cette question proposée par l'Académie royale de Bruxelles : Quel a été l'état de la population, des fabriques et manufactures, et du commerce dans les provinces des Pays-Bas, pendant les XV^e^ et XVI^e^ siècles.* Bruxelles, 1822, p. 49.

plutôt qu'une famille, une cité plutôt qu'un individu? Et quelle cité encore!

Quoiqu'on ait calomnié ici la ville de Gand, *il n'en est rien resté*. C'est une fiction. A la demande de M. Gachard, j'ai fait de minutieuses recherches entre autres dans les comptes de la ville, ce grand trésor historique des vieux jours, mais seulement apprécié à notre époque : je n'ai rien trouvé qui se rattache à l'ambassade de France alléguée. — Mais on a trouvé bon et pour cause de supprimer tout ce qui pouvait s'y rattacher. — Si le fait était vrai, s'il avait été seulement probable à l'époque, l'acte d'accusation contre la ville aurait-il passé sous silence ce crime de félonie? *Et nunc erudimini qui judicatis!*

Cette dernière calomnie tombée de si haut, couronnée, imprimée aux frais de l'État, appelait au moins une rectification.

Van Duyse.

INDUSTRIELS CÉLÈBRES.

Liévin Bauwens.

Liévin Bauwens (1) naquit à Gand le 19 mai 1769. Il avait huit sœurs et quatre frères. Son père, appartenant à une des plus honorables familles de la Belgique, afin de laisser

(1) Il a paru sur notre illustre concitoyen un article remarquable dans la gazette l'*Émancipation*, n° du 31 décembre 1835; nous le publions en guise de supplément à la suite de cette biographie. Une autre notice biographique due à Mr Th. Schellinck, se trouve à la fin de l'édition de Marcus Van Vaernewyck, *Historie van Belgis*, publiée à Gand en 1829, t. II, p. 10. Enfin M. Hebbelynck, père, a aussi consacré quelques pages à Liévin Bauwens dans le *Messager des Sciences*, 1844, p. 308. — Une statue, comme on le sait, sera bientôt élevée à Lille à l'empereur Napoléon Ier, comme témoignage de reconnaissance pour les encouragements que ce prince sut accorder à l'industrie dans le département du Nord. Les portraits sculptés des quatre plus grands industriels de l'époque de l'Empire figureront aux coins de la base du monument; si nous sommes bien informé, une de ces places d'honneur a été réservée à l'effigie de notre Liévin Bauwens. La notice ci-jointe prouve suffisamment que cet étonnant génie industriel a un droit incontestable à cette flatteuse distinction de la part des Français. Ce n'est pas du reste le premier pays qui rende ainsi un hommage public à l'activité et à l'esprit d'invention d'hommes sortis de nos contrées. En 1841, la ville de Gera, en Saxe, organisa une fête industrielle pour célébrer la mémoire de Nicolas De Smidt, natif de Tournai, qui vers la fin du XVIe siècle alla fonder la fabrication d'étoffes de laine dans cette contrée (V. *Archives Tournaisiennes*, 1842, t. I, p. 63).

Note de la Rédaction.

LIÉVIN BAUWENS,

Fabricant, Maire de la ville de Gand en 1800-1802.

une position respectable à ses nombreux enfants, s'occupait de négoce et de l'exploitation de deux tanneries.

Comme tous les hommes remarquables qui dans leur jeune âge se distinguent par quelques faits qui trahissent leur vocation, Liévin Bauwens fit une pendule à l'âge de douze ans, ainsi que plusieurs autres machines, qui lui valurent de la part de son père la défense de s'occuper de choses jugées inutiles par lui.

Ce qui excita surtout la colère paternelle, fut un compte de menuiserie pour bois et main d'œuvre, s'élevant à mille florins. Le compte fut payé, mais les machines furent impitoyablement brisées.

Liévin Bauwens s'occupa donc de tannerie, de par l'autorité paternelle qui, cette fois, n'eut pas tout-à-fait tort, car s'il n'eut été à l'âge de dix-sept ans envoyé en Angleterre pour s'y perfectionner dans l'art de tanner, il n'eût pu importer chez nous ni cette industrie en progrès, ni la filature du coton par les Mull-Jennys. Placé dans l'établissement de M. Underschell, il y demeura trois années consécutives, travaillant de ses mains comme un ouvrier, portant le tablier de peau, ne se rebutant d'aucune espèce d'ouvrage et, lorsque, à force d'observations et de peine, il eut dérobé aux Anglais le secret de leurs procédés, il rentra dans son pays et l'enrichit de la conquête qu'il venait de faire sur l'industrie étrangère.

La tannerie qu'il fonda à Gand à l'endroit appelé le *Nieuwland,* réussit au-delà de ses espérances. Cet établissement était aussi remarquable par sa disposition que par son étendue. Il contenait 550 cuves, toutes d'une grandeur telle qu'il avait fallu pour les construire trois chargements entiers de bois du Nord; enfin le plus bel éloge que l'on puisse faire est de dire que Liévin Bauwens envoyait au marché de Londres même, d'immenses quantités de cuirs qui s'y vendaient plus cher que les meilleurs cuirs anglais, et il y payai tannuelle-

ment pour droits d'entrée, l'énorme somme de 18,000 à 20,000 liv. (450,000 à 500,000 fr.)

Son père était mort dans l'intervalle, et Liévin Bauwens se trouvait alors seul à la tête de la maison, ayant sa mère et ses douze frères et sœurs.

Enhardi par ce premier succès et devenu maître d'une fortune très-considérable, il porta plus avant ses vues d'industrie et de patriotisme. L'état florissant de la filature du coton en Angleterre l'avait vivement frappé. Il y retourna avec le projet d'en exporter cette nouvelle branche.

L'égoïsme anglais lui présenta mille obstacles et la législation anglaise les plus grands dangers, car, d'un côté, l'art de filer le coton faisait la gloire et la richesse des villes manufacturières de la Grande-Bretagne, et de l'autre, l'émigration des ouvriers et la sortie des ustensiles et des mécaniques étaient prohibées sous peine de mort. Il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque, nous n'avions pas comme aujourd'hui, ces ateliers de construction où un plan suffit pour l'imitation de la machine la plus compliquée, ni cette masse d'ouvriers intelligents propres à saisir une manutention nouvelle. Il était donc indispensable de se procurer des machines et des ouvriers étrangers. Liévin Bauwens ne recula ni devant le péril, ni devant la difficulté.

S'assurer du talent de divers ouvriers, leur proposer l'émigration et les faire passer en France, la chose pouvait se faire assez aisément; mais il en était autrement dès qu'il s'agissait d'exporter des machines aussi nombreuses et aussi compliquées que celles qui composent une filature de coton.

Plusieurs moyens furent tentés, mais celui qui réussit le mieux consista à loger des parties de machines dans des caisses de sucre et de café. Liévin Bauwens décida qu'il se ferait négociant en denrées coloniales, afin de pouvoir les expédier en France sans éveiller aucun soupçon. Toutefois, comme le stratagème ne marchait pas aussi vite qu'il l'avait

d'abord supposé, que d'ailleurs, vu l'état de guerre où se trouvaient alors la France et l'Angleterre, ces marchandises ne pouvaient entrer qu'en fraude, qu'enfin le temps pressait, Liévin Bauwens eut recours à l'appui du Directoire et en obtint l'entrée en franchise d'autant de marchandises qu'il était nécessaire pour l'exécution de son projet.

Ainsi cette lutte d'un seul homme contre une nation avide et une législation de sang, cette lutte, toute simple d'abord et sans importance apparente, avait atteint des proportions gigantesques et remuait les ressorts les plus puissants.

Mais faisons une remarque non moins importante. Il fallait une bien grande confiance dans la probité de Liévin Bauwens pour mettre entre ses mains une arme aussi dangereuse. Quel abus ne pouvait-il pas en faire? des millions de marchandises pouvaient être débarquées sur les côtes de France sous ce prétexte, et le tout au profit de Liévin Bauwens. Cependant, il n'en fit rien; il n'avait qu'un but, qu'un dessein, l'accomplissement de sa généreuse entreprise.

Dès lors l'expédition marcha promptement. Une première colonie était déjà partie secrètement pour Hambourg, et la seconde se préparait à la suivre, lorsqu'un incident compromit tout. Liévin Bauwens était déjà arrivé à Gravesend pour s'embarquer avec une partie des machines et le reste de ses ouvriers, lorsque la femme de son principal ouvrier, nommé Harding, excitée par sa famille, vint s'opposer brusquement au départ de son mari. Cette scène qui avait lieu au port même, ayant attiré une foule considérable, les magistrats furent prévenus et Harding arrêté à côté de Liévin Bauwens. Mais celui-ci s'était rendu tellement ressemblant à un Anglais par son costume, ses manières et son langage, qu'il fût pris pour un curieux et qu'il eut le temps de s'évader. Ne pouvant plus s'embarquer à Gravesend, il retourne à Londres, frète un bâtiment pour lui seul et part à l'in-

stant. Il était temps ! on avait suivi ses traces, et il avait à peine quitté la maison de M. Undershell, qu'elle était cernée par la force armée. Le gouvernement anglais attachait tant de prix à cette capture que plusieurs bâtiments de l'État furent lancés après lui, et l'un d'eux put s'approcher assez du bâtiment qui le portait, pour le héler. Mais le port de Hambourg était en vue et il put s'y réfugier avant d'être atteint.

On conçoit que d'or il dût répandre dans cette circonstance, où sa tête était en jeu, et les pertes qu'il essuya par suite de ce contretemps. Les machines qui se trouvaient à bord du bâtiment sur lequel il devait s'embarquer à Gravesend, furent saisies, ainsi qu'une quantité considérable d'autres machines qui étaient encore à Manchester. Enfin, son agent à Londres, ayant été arrêté, jugea à propos pour s'indemniser, de garder pour lui une somme de 10,000 livres sterl. (250,000 francs), qu'il avait entre les mains : 700,000 fr. n'ont pas dû y suffire.

Liévin Bauwens avait alors vingt-neuf ans. Il avait fait trente-deux voyages en Angleterre.

Toutefois Liévin Bauwens avait rejoint sain et sauf la colonie des quarante ouvriers et les machines qui l'avaient précédé. Mais tout n'était pas fini.

A peine arrivé à Hambourg qu'il fut dénoncé à l'ambassadeur anglais, lord Crawford, qui se hâta d'en donner connaissance à son gouvernement et fit inutilement toutes les démarches possibles pour le faire arrêter avec ses ouvriers. Prévenu à temps, un départ précipité les sauva, et ils arrivèrent heureusement en France.

Cependant la dénonciation faite par lord Crawford à son gouvernement, eut toutes les suites qu'elle devait avoir en Angleterre. Le procès de Liévin Bauwens s'instruisit, et le célèbre Erskine, avocat du Roi, s'adressant à la Chambre des Lords, requit contre le prévenu l'application de la peine capitale. Voici un passage de son discours :

« Mr Liévin Bauwens, non content de nous avoir dérobé » le secret de tanner (pour lequel il est venu dans ce pays » et, après trois ans de résidence, est retourné en Flandre, » où il établit à Gand une tannerie si immense qu'il envoie » à notre propre marché une grande quantité de cuirs qui » s'y vendent plus cher que les meilleurs cuirs de Londres » même), revint encore à dessein de frustrer ce pays de la » branche la plus essentielle de son commerce, c'est-à-dire » la manufacture du coton. A cet effet, il a débauché des » artistes et fait construire un grand nombre de machines à » Manchester, dans l'intention de les exporter en France; » mais elles sont maintenant saisies dans les magasins de » cette ville. C'était une conspiration de la plus haute im- » portance, qui tendait à nous priver de cette branche de » manufacture qui nous est chère comme la prunelle de nos » yeux. »

La peine de mort fut prononcée, et Liévin Bauwens pendu en effigie sur la place publique à Londres. Harding fut condamné à la déportation, L.... à une année de prison, et tous les deux à 500 liv. d'amende. Liévin Bauwens indemnisa largement leurs familles.

Mais cependant Liévin Bauwens avait poursuivi son dessein, et malgré tout ce qu'il pouvait y avoir d'imparfait et d'incomplet dans ses moyens, il était parvenu à établir à Passy une première filature en 1798 et une autre à Gand l'année suivante. La réussite fut complète.

L'égoïsme s'allie d'ordinaire aux grandes spéculations; ce défaut fut toujours étranger à celle de Liévin Bauwens. Rien ne l'empêchait alors de s'assurer par un brevet la jouissance exclusive de son importation, et que de puissants motifs n'avait-il pas pour le faire? Cette importation avait failli lui coûter la vie; une partie de sa fortune était restée saisie en Angleterre et les dépenses du premier établissement avaient été énormes. Mais cette idée était loin de

Liévin Bauwens; n'ayant en vue que le bien-être de sa patrie, il fit généreusement don à ses concitoyens d'une conquête que les dangers qu'il avait courus, les pertes qu'il avait essuyées, devaient lui rendre chère. Il leur avait livré les procédés anglais de la tannerie; cette fois non seulement il leur ouvrit ses ateliers, mais à plusieurs il ouvrit aussi sa bourse, en les invitant à élever des établissements semblables aux siens, et il eut de plus la générosité de faire connaître publiquement sa nouvelle industrie, en plaçant au Musée des Arts à Paris, une mécanique dite Mull-Jenny. Aussi sa maison fut-elle longtemps une source inépuisable de richesses, où l'on venait de tous les points de la France, de l'Allemagne et de la Suisse, pour y puiser toutes les connaissances nécessaires à la formation de nouveaux établissements de ce genre. C'est ainsi qu'il fit naître en Belgique ces nombreuses manufactures et ces ateliers de construction de toute espèce, qui forment aujourd'hui un des éléments les plus précieux de notre prospérité.

Croirait-on qu'un feuilletonniste de Paris, écrivant dans un journal sérieux et grave comme le *Journal des Débats*, ait constitué *Richard Lenoir* comme importateur, et qui plus est, comme inventeur de la filature du coton en France? Le léger feuilletonniste ignorait que les premiers métiers dont se servit Richard Lenoir *furent construits par Liévin Bauwens à la maison de force à Gand*, et, de plus, Richard Lenoir a toujours dit que Liévin Bauwens était le plus grand homme de la France et qu'il avait 200,000 fr. à sa disposition pour lui faire élever un monument.

En 1800, le gouvernement récompensa ses services en lui confiant les fonctions de Maire de Gand, sa ville natale. Son génie exclusivement porté vers l'industrie et le commerce, se plia difficilement aux occupations administratives. Après deux années de gestion, il se démit de sa charge et se livra sans réserve à l'objet favori de ses travaux.

Ce fut alors qu'il conçut le projet d'utiliser les hommes flétris par la loi, et de les rendre à la société qui les avait repoussés. Certes, des tentatives de ce genre avaient été faites (1) et la priorité ne lui appartient pas; mais personne avant lui n'avait compris les travaux dans les prisons sur une échelle aussi étendue, ni obtenu des résultats aussi positifs. Il établit donc des ateliers de toute espèce dans la maison de force de Gand, qui comptait alors une population de 12 à 1500 détenus. Fonderie, mécaniques, carderie, filature de lin, de coton et de laine, tissage de velours, de basins et de piqués, dentelles, habillements des prisonniers, fournitures d'armée, tout y fut entrepris avec succès; chaque branche d'industrie avait son maître qui formait des ouvriers et présidait à la fabrication; chaque ouvrier eut son salaire et, à l'expiration de sa peine, il possédait un état et un pécule, et pouvait rentrer honorablement dans la société, et, par suite de cette heureuse idée, l'entretien des prisonniers qui coûtait 85 centimes par jour était réduit à 35, suivant procès-verbal déposé aux Archives provinciales. Enfin, telle fut en quelques années l'influence de ce système sur la moralité des détenus, que Liévin Bauwens et d'autres fabricants admettaient dans leurs propres ateliers ceux d'entr'eux qui avaient montré le plus d'aptitude au travail pendant leur détention. Malheureusement, à l'expiration du bail de son entreprise, elle fut confiée à un autre et il ne conserva que la gloire d'avoir aplani la route à ses successeurs.

Aujourd'hui le Gouvernement, instruit par son exemple, exploite l'établissement à son profit.

Cependant il ne cessait de s'occuper de la filature du coton et d'y apporter des améliorations nouvelles. En 1801,

(1) Entre autres par le vicomte Vilain XIIII. Voyez son *Memoire sur les moyens de corriger les malfaiteurs*. Brux., 1841.

il avait présenté au concours ouvert par le Ministre de l'intérieur, un assortiment complet de mécaniques, qui remporta le premier prix (la description s'en trouve dans les *Annales des Arts et Manufactures*, an XII, tome XV). En 1804, il fonda une troisième fabrique à Tronchiennes, commune peu distante de Gand.

Mais là ne s'était point borné ce génie d'entreprise qui ne voulait rien laisser échapper de vraiment utile; ce fut encore lui qui, le premier en France, adopta la navette volante et l'emploi des machines à vapeur appliquées aux manufactures, et qui fit des tentatives pour y établir la première fabrique d'impression sur étoffes de coton.

Obligé de plaider contre les chimistes avec lesquels il avait traité, ceux-ci trafiquèrent avec d'autres fabricants qui recueillirent ainsi les bénéfices des premiers essais. Un trait qui caractérise Liévin Bauwens, se rencontre dans cette affaire : *Ce n'était pas à son profit qu'il réclamait des dommages-intérêts, mais au profit des hospices de la ville de Paris.*

N'oublions pas qu'à son passage à la maison de force de Gand, il y fit un essai de filature de lin à la mécanique.

Tant de dévouement devait avoir sa récompense. En 1805, une Commission chargée de l'examen des objets relatifs au commerce et aux fabriques, s'occupa d'un rapport détaillé sur les services que Liévin Bauwens avait rendus à ses concitoyens (1).

(1) Nous trouvons sur les progrès de fabrication réalisés par L. Bauwens, d'intéressants détails consignés par le citoyen Van Hoobrouck-Mooreghem, dans l'aperçu qu'il publia sous le titre de : *Exposition des produits de l'Industrie du département de l'Escaut, réunis à la Mairie de Gand, à l'occasion du passage du premier Consul en cette ville, en Messidor an XI* (Gand, A. B. Steven, an XI).

Page 22. — N° 10. Filature de Cotons, de Lin, etc.

« Parmi les ateliers de ce genre, on distingue avec le plus vif intérêt celui » des frères *Bauwens* aînés, à l'emplacement de la Chartreuse à Gand : c'est

Le 15 février, M. Vanderhaegen-Vandercruyssen, vice-président, prit la parole au nom de la Commission, et en présence du Conseil municipal de la ville de Gand, après avoir démontré l'importance que l'industrie et le commerce peuvent donner à une nation, et la nécessité de rendre un hommage public aux citoyens qui s'y vouent avec honneur, il continua ainsi : « Il n'est personne de vous, Messieurs, » qui n'ait déjà prononcé le nom de Liévin Bauwens, fabri- » cant, manufacturier célèbre. Vous connaissez tous les ser- » vices qu'il a rendus à votre patrie; et qu'est-il besoin de » les énumérer? La nomenclature en serait trop longue. » Qu'il vous suffise, Messieurs, de vous rappeler que c'est » à Mr Liévin Bauwens que Gand doit ses belles tanneries » qui rivalisent aujourd'hui avec celles de l'Angleterre.... » que c'est encore à ce citoyen que Gand, que la France » entière, doivent la connaissance et l'établissement de la

» une imitation de celui qu'ils ont établi à Passy, et dont la réputation est » faite.

» On doit à ces citoyens la propagation et le perfectionnement des filatures » mécaniques, dites *Mull-Jenny*, pour filer le coton.

» Ils s'occupent avec succès d'en appliquer d'analogues à la filature du lin.

» Cette opération est bien plus difficile, parce que le coton descend de lui- » même des cylindres cardeurs dans les tubes qui en reçoivent les premiers » apprêts; au lieu qu'il faut tirer le lin, et de plus, l'humecter.

» Les basins, les piqués, les coatings, les toiles de coton du compartiment » n° 15, se font à la Maison de force à Gand, sous la direction des mêmes » frères *Bauwens*.

» Ils y sont tissus à la navette volante. Ainsi sous ce rapport, les travaux » de la Maison de force et ceux de l'établissement des Chartreux ont des » relations intimes.

» Indépendamment du mérite de la fabrication, les basins et piqués ont » encore celui d'un apprêt, qu'avant ces établissements on ne connaissait pas » en France, et qui les fait rivaliser avantageusement avec ceux d'Angleterre.

» On y blanchit aussi à la minute, d'après les procédés des citoyens *Ber-* » *tholet* et *Chaptal*.

» On réunit ainsi à une méthode économique et prompte l'avantage de » laisser à l'agriculture l'usage des prairies, que l'ancienne méthode lui dis- » pute encore, ainsi qu'aux fabriques d'indiennes. La promptitude de l'opé-

» filature du coton, dite Mull-Jenny, connaissance qui eut » coûté les jours à cette homme courageux, si malheureu- » sement il avait été saisi à sa sortie d'Angleterre. »

Après ce discours, la Commission proposa la question de savoir s'il ne convenait pas de donner à Liévin Bauwens une marque publique de reconnaissance.

Le Conseil déclara par acclamation qu'il était dû des témoignages publics de gratitude à Liévin Bauwens et arrêta à l'unanimité qu'une médaille d'or lui serait décernée.

La remise de cette médaille lui fut faite solennellement, le 22 mai 1805 dans la grande salle de la Mairie. M. Dellafaille, maire de la ville, prononça un discours analogue à la circonstance; il énuméra les titres de Liévin Bauwens à l'hommage qu'il recevait et conclut en ces termes : « C'est » Liévin Bauwens que bénissent trois mille citoyens arra- » chés à la misère par le travail et l'industrie; le Conseil

» ration est d'ailleurs d'un immense avantage pour le commerce, puisque les » capitaux rentrent en beaucoup moins de temps.

» Les frères *Bauwens* aînés réunissent donc la filature de coton, du lin, au » blanchissage et à leur mise en œuvre.

» On en verra sans doute avec plaisir quelques produits dans ce compar- » timent, et surtout une série de 20 écheveaux de coton filé à la mécanique.

» Le premier écheveau contient 32,680 mètres en étendue, au poids d'un » kilogramme. Et le dernier de la série contient 326,800 mètres, au même » poids. »

Page 24. — N° 11. Tanneries.

« Dans le grand nombre de tanneries établies dans le département, celles » de Gand occupent incontestablement le premier rang: et parmi elles la plus » importante est celle des frères *Bauwens* jeunes. C'est peut-être l'établisse- » ment le plus beau et le plus complet en ce genre qui existe en Europe.

» On voit que les cuirs s'y préparent et s'y corroyent dans une perfection » qui les fait distinguer même parmi les plus beaux de Londres.

» C'est aussi là qu'on dispose avec la peau du cheval ces tiges de bottes » élastiques, qui après avoir prêté suffisamment pour le passage du talon et » du col de pied, se retirent sur elles-mêmes lorsque la tige est sur la jambe, » et s'appliquent sur elles comme le bas le plus délié.

» Ils produisent ici un cuir fort pour semelles, tanné à l'anglaise, connu » en Angleterre sous le nom de *Bush*. »

» municipal lui a décerné une médaille *pour avoir ouvert* » *de nouvelles sources à l'industrie de ces concitoyens;* in- » scription d'autant plus flatteuse qu'elle est simple et plus » vraie; couronne vraiment civique, d'autant plus honorable » qu'elle est accordée au mérite et aux talents utiles ! ! ! »

Dans un *Rapport à l'Institut national d'un voyage fait à la fin de l'an X dans les départements de la Belgique, etc.* (1), Mr A. G. Camus, observateur judicieux et exact, s'exprime comme suit sur le génie industriel de la famille Bauwens, en décrivant les richesses manufacturières de la ville de Gand :

« Rien ne peut être comparé à l'habileté et à la patience » des agriculteurs, que l'industrie et l'activité des villes, » et de la ville de Gand surtout. Une famille composée de » treize individus, frères, sœurs et beaux-frères, fait valoir » une tannerie, établissement paternel, source de toutes les » richesses de la famille, où cent mille peaux remplissent » en même temps des fosses rangées dans un bel ordre, » revêtues solidement, séparées par des sentiers pavés de » marbre : c'est le lot principal des plus jeunes frères. Ils » ont tanné eux-mêmes comme ouvriers avant de conduire » la maison. D'autres frères dirigent, soit une manufacture » d'ouvrages de coton pour laquelle une ancienne chartreuse » est trop peu vaste, soit les travaux de la maison de déten- » tion. Partout on trouve les bâtiments nécessaires à toutes » les espèces de travaux, ateliers, magasins en bon état, » bâtiments accessoires agréables, salons ornés, jardins dé- » licieux. Cette heureuse famille est celle des Bauwens, qui » a une colonie ici près de nous, à Paris; qui a multiplié,

(1) Page 68. Paris, an XI, in-4°. Camus, membre de l'Institut, fut chargé, en l'an X, de faire des recherches sur les diverses branches des connaissances humaines et voyagea par conséquent à cet effet en Belgique. Son voyage fut republié en 1803, sous le titre de : *Voyage fait dans les Départements réunis;* Paris, in-12, 2 vol.

» perfectionné les Mull-Jenny, ou mécaniques pour filer le » coton; qui, dans ce moment même, établit des mécani- » ques semblables pour la filature du lin : opération bien » plus difficile à appliquer au lin qu'au coton, parce que » le coton descend, pour ainsi dire, de lui-même des cylin- » dres sur lesquels on le carde, dans les tubes où l'on ras- » semble les premiers apprêts de la filature; au lieu qu'il » faut tirer le lin et l'abreuver. »

Quelque temps après, une nouvelle récompense honorifique, *la croix de la légion d'honneur,* fut accordée à Liévin Bauwens.

La fortune immense qu'il avait acquise dans le commerce, était moins précieuse à Liévin Bauwens que ces témoignages d'une reconnaissance méritée. Il rentra dans la carrière avec une ardeur nouvelle et sa course fut encore heureuse. Mais bientôt la politique vint porter aux manufactures une atteinte mortelle. Sa fortune reçut coup sur coup les secousses les plus violentes, et ne put arrêter sa chute, qui présente je ne sais quoi de fatal dans sa foudroyante rapidité.

Possesseur de deux établissements immenses et d'autres belles propriétés qui excédaient de beaucoup son passif, il vit tous ses biens vendus pour le dixième de leur valeur. C'était en 1814. Les Cosaques étaient aux portes de Gand tandis qu'on procédait à l'adjudication de ses biens, et le tribunal fuyait en désordre. Ainsi Liévin Bauwens se trouva dépouillé de tout; mais il avait conservé toute son énergie, et, après cinq années d'efforts infructueux, il était parvenu à fonder à Paris *une filature de bourre de soie* (1), lorsqu'une mort prématurée vint l'enlever à ses travaux et à sa famille.

Son activité extrême, les trente-deux voyages qu'il

(1) Il obtint pour ce procédé un brevet d'invention; il s'était alors associé avec le baron d'Idelot.

avait entrepris, et le chagrin qui suivit la perte de tous ses établissements, lui occasionnèrent un anévrisme qui l'emporta subitement à l'âge de cinquante-trois ans, à Paris, le 17 mai 1822 (1).

Et maintenant, qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots, pour mieux signaler les titres de Liévin Bauwens à la reconnaissance nationale. C'est d'abord l'importation de l'art de tanner, d'après des procédés supérieurs à ceux qui existaient chez nous; puis, l'importation au péril de ses jours et au détriment de sa fortune et de celle de sa famille de la filature du coton; c'est l'abandon généreux fait à ses concitoyens, sans restriction et sans arrière-pensée, d'une conquête qui avait failli lui coûter la vie; c'est enfin et par-dessus tout, selon nous, l'impulsion première donnée à la France, par une main active et puissante; impulsion qui nous a fait entrer de plein pied, sans tâtonnements, sans transition pour ainsi dire, dans l'ère industrielle où nous vivons, et à laquelle nous devons une bonne part de notre nationalité; car en industrie, comme dans les arts, comme dans les sciences, toutes les branches se tiennent, et celui qui fait avancer l'une d'elles, n'a pas moins fait pour toutes les autres.

Nous avons examiné la vie de Liévin Bauwens sous le point de vue industriel, nous dirons aussi quelque chose de sa vie privée. Les qualités qui le distinguèrent furent la générosité et le désir d'obliger. Il était prompt surtout à

(1) L. Bauwens est auteur d'un opuscule intitulé : « Observations de Liévin » Bauwens à Gand, fondateur du premier établissement de filature à *Mule-*» *Jennies* en France, propriétaire des filatures de coton des Chartreux et » Tronchiennes, sur une Lettre de S. Exc. Mr le Sénateur François de Neuf-» chateau, titulaire de la Sénatorerie de Bruxelles, par laquelle Son Excellence » s'efforce de prouver à Mr Herwyn, membre du Corps législatif, les avantages » de la culture du lin, et les désavantages de l'établissement rapide de la fila-» ture de coton dans la Belgique. » Gand, De Goesin-Verhaeghe, 1808; in-8°, p. 22

soulager l'infortune et à la défendre. Entre autres traits, nous en citerons un qui montre le mieux comment Liévin Bauwens comprenait l'usage de sa fortune et de sa position.

Un soir qu'il retournait chez lui à une heure fort avancée, il aperçut à travers les vitraux de sa voiture, une forme humaine accroupie sur le seuil d'une porte. Il fit arrêter les chevaux : c'était une jeune fille de l'âge de douze à treize ans, qui gisait là étendue sur le marbre, défaillante de besoin et glacée par le froid, car une pluie froide et continue de novembre avait percé ses vêtements. Liévin Bauwens la fit monter dans sa voiture et lui fit donner chez lui tous les soins que réclamait son état, et lorsqu'il eut appris qu'elle avait été chassée de la maison paternelle par sa belle-mère qui ne voulait pas la reconnaître, son indignation comme sa pitié ne se borna pas à des élans stériles, mais se traduisit en actes positifs, qui eurent bientôt pour résultat la réhabilitation de l'infortunée. Les avocats les plus célèbres du barreau de Paris furent consultés, une procédure fut entamée sur leur avis et enfin un jugement du tribunal compétent vint consacrer les droits qu'une marâtre contestait à l'orpheline. Mais ce ne fut pas tout. Afin que le bienfait eut toute sa valeur pour celle qui le recevait, Liévin Bauwens la plaça immédiatement dans un pensionnat, où elle reçut une éducation conforme à sa nouvelle position. Elle y demeura jusqu'à sa majorité, et depuis elle a recueilli une fortune considérable, dont elle eut été frustrée sans les efforts de Liévin Bauwens pour faire assurer ses droits (1).

(1) Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 488, dit de lui : « Ce » Gantois mérita bien de la France et de la patrie, en y introduisant les » filatures de coton; car ce fut par ces mécaniques que l'on procura la sub- » sistance à des milliers d'indigents. Cet excellent citoyen, qui perfectionna » aussi dans sa patrie l'art de corroyer le cuir, se comporta comme maire » de notre ville avec autant d'intelligence que de loyauté. »

Voilà certes une vie bien pleine, si l'on songe que Liévin Bauwens n'a vécu que la moitié de sa carrière. Ce n'était pas une philantropie mesquine et négative, à laquelle il suffit de vouloir le bien sans le faire; c'était une philantropie large, active et pour ainsi dire insatiable, que n'arrêtaient ni le temps, ni l'or, ni le danger, ni les sacrifices d'aucune espèce. Peupler un continent de ses œuvres, accomplir à lui seul une révolution industrielle, c'était un noble but, une ambition digne d'envie. Que la France et la Belgique reconnaissantes élèvent donc à la mémoire de Liévin Bauwens un monument digne de lui, digne d'elles-mêmes; c'est le moins qu'elles puissent faire, après un intervalle de trente années, pour le Belge qui fut le plus utile à ses concitoyens. Sans doute il vaut mieux tard que jamais; mais convenons cependant que nous aurons peu fait pour encourager les hommes utiles à se dévouer au bien-être de la patrie. Un peu de fumée ne suffit pas, et la misère pour soi et pour les siens a peu d'attraits même pour l'homme de génie qui se croit appelé à remplir une mission!

Lorsque Foy, l'illustre orateur, mourut sur la brèche, victime de son éloquence et de son dévouement, la France entière se réunit pour doter sa veuve et ses enfants, et la dot fut d'un million! Mais nous, qu'avons-nous fait pour les enfants de Liévin Bauwens? Rien. Évertuez-vous donc, sacrifiez votre fortune, exposez votre vie, et revenez, nouveau Jason, inondant votre patrie d'une toison d'or... Un million pour l'homme éloquent, rien pour l'homme utile.

En vérité, il y a de quoi flétrir et dessécher le dévouement le plus robuste, l'ambition la plus noble, la plus ardente! Heureusement que l'avenir nous reste, et que chacun de nous, en apportant sa pierre, peut concourir à constater que nous savons réparer un oubli!

P.

Le portrait qui accompagne cette notice, a été facsimilé par M. Jean Lammens, d'un dessin au crayon de la collection de M. Goetghebuer, à Gand, dessin qui fut exécuté dans le temps par J. F. Lamont, d'après un portrait à l'huile peint par l'habile Kinson, et où L. Bauwens est représenté en costume de maire de sa ville natale. Un autre portrait en pied, aussi peint par Kinson, nous montre le célèbre industriel en costume de garde d'honneur. Cette peinture appartient aujourd'hui à la famille Bauwens, à Gand. Enfin il existe aussi un portrait de lui, gravé par N. S. Colleye, de Paris, et qui nous paraît assez peu ressemblant. Il accompagne une courte notice consacrée à Liévin Bauwens, insérée p. 445-446, dans l'*Album biographique des Belges célèbres*, publié par Chabannes (Bruxelles, 1844, in-4°).

---

*Extrait de l'*Émancipation, *du* 31 *décembre* 1835.

Liévin Bauwens.

Le plus estimable des Gantois, sous le rapport des services qu'il a rendus à sa patrie.

Dierickx.

Un homme s'est rencontré parmi nous, un Belge, qui aux dépens de sa vie et de son immense fortune, a fait une révolution remarquable dans notre industrie, a doublé notre bien-être et donné du pain à des milliers d'indigents. Comment se fait-il que cet homme, bienfaiteur de l'Europe entière, n'ait pas un nom plus populaire et plus répandu? Comment se fait-il, si les Français qui lui doivent tant

l'oublient, que chez nous, dans son pays, il n'ait pas des statues, des trophées, des éloges? Mais ainsi nous sommes faits : tout aux hommes brillants, rien aux hommes solides; l'éclat au clinquant, l'oubli au mérite; la gloire au soldat qui tue, l'obscurité à l'industriel qui féconde.

Liévin Bauwens pourtant n'est pas obscur; du moins, Gand, qui s'honore d'avoir donné le jour à ce grand homme, bénit son souvenir, en attendant que la patrie lui élève les honneurs qui lui sont dûs.

Liévin Bauwens naquit à Gand et décéla de bonne heure tous les germes d'une intelligence supérieure dans les choses qui touchent à l'industrie. Il fit très-jeune une voyage en Angleterre et il en rapporta les procédés de tannerie et de corroierie au moyen desquels les Anglais faisaient rechercher exclusivement leurs cuirs sur tous les marchés du monde. Les sciences chimiques étaient peu avancées alors, et un bon procédé était toute une fortune. Bauwens établit une fabrique sans divulguer d'abord son secret. Sa maison travailla avec une perfection telle que, dès le début, ses cuirs de Flandre passèrent en Angleterre même pour des cuirs anglais. C'était élever subitement un de nos produits de 40 pour 100 au-dessus de son cours. On fut émerveillé, en 1782, de voir au marché de Londres les cuirs de la maison Bauwens obtenir le même prix que les provenances les plus perfectionnées des tanneries anglaises. Cette fabrication prit un accroissement si rapide que, dans les années suivantes, Bauwens plaçait en Angleterre seulement une masse de marchandises dont on se fera une idée lorsqu'on saura qu'il payait par année plus de quatre cent mille francs de droits d'entrée. Il fit en peu de temps une fortune colossale; la population de la ville de Gand qui, en 1782, n'était plus guère que de cinquante mille âmes, s'accroissait tous les jours du nombre très-considérable d'ouvriers qu'il employait.

La Belgique, en 1794, se trouva réunie à la France, alors au milieu des tourmentes révolutionnaires. On s'occupait pourtant un peu d'industrie; on songeait à jeter quelque amélioration dans le sort des classes pauvres. Il y avait en France, depuis deux ans, *des mécaniques*, c'est le nom qu'on donnait aux premières petites machines à filer le coton. Mais ces machines très-simples ne formaient qu'une trentaine de fils; après que le coton avait été épluché, cardé, mis en bourgeons, filé en gros sur des bobines, tous travaux qui se faisaient à la main. La main-d'œuvre était lente, et les tissus de coton si chers que, peu de monde achetant, peu de monde travaillait pour un débit faible. Cependant, on savait qu'en Angleterre il venait de s'établir des machines prodigieuses, à qui on livrait le coton brut et qui le rendaient filé dans la dernière perfection, avec une vitesse inouie et une production immense. Cent mille bras trouvaient de l'occupation dans ces travaux de féerie; un bien-être nouveau se répandait dans le peuple anglais; la robe de femme qui chez nous se payait 50 francs, en coûtait 6 à Londres. Le peuple avait du linge et tous ses enfants étaient vêtus. Mais, comment jouir de ces bienfaits? Les Anglais qui en sentaient la magnifique importance, en prétendaient le monopole. Ils avaient déclaré la nouvelle industrie cotonnière une fortune nationale. Ils avaient porté des lois terribles qui condamnaient à mort l'homme qui livrerait à l'étranger le secret et les plans des machines, l'étranger qui chercherait à les surprendre, l'homme qui embaucherait des ouvriers, l'ouvrier qui porterait hors de la Grande-Bretagne les procédés nouveaux des fileurs. Si grande surveillance entourait les fabriques anglaises, que tous ceux qui cherchèrent à y pénétrer furent obligés d'y renoncer.

Cependant, Liévin Bauwens forma le projet de doter son pays et la France, car alors, comme nous l'avons dit, nous faisions partie de la République française, de la nouvelle

industrie dont l'Angleterre croyait garder plus longtemps l'exploitation exclusive; il fallait toute l'énorme fortune de l'industriel gantois pour tenter une telle entreprise.

Il se rendit à Londres, où il avait longtemps fréquenté; il parlait l'anglais comme un national; il s'habilla à la manière du pays et vit la société. Mais, en habile général, il se borna d'abord à diriger les mouvements de la troupe qu'il mettait en campagne. Cette troupe était composée d'un grand nombre d'émissaires intelligents, largement salariés, qui devaient chercher les moyens de s'insinuer dans les fabriques, d'avoir des plans, de débaucher des mécaniciens et des chefs d'ouvriers. Tous les employés de Liévin échouèrent, et la peur des rigoureuses lois qu'ils affrontaient les troubla tellement aux premières tentatives, qu'ils se dispersèrent et que Bauwens resta seul.

Il prit tout le courage qu'il lui fallait, et sans s'effrayer des périls qu'il allait braver, sans être retenu par les plaisirs d'une opulence qui ne lui laissait rien à désirer, il résolut d'accomplir son dessein. Il se mit à agir lui-même; il prouva la vérité de cet axiôme de Condorcet, que l'homme peut tout ce qu'il veut, lorsqu'il le veut fortement; il réussit, il avait mieux que des plans; il avait des machines, des mécaniciens, des ouvriers, des chefs achetés à prix d'or; et il partait lorsqu'il se trouva un traître dans le nombreux personnel qu'il avait dû embaucher.

Le secret de son entreprise avait été dénoncé; un procès criminel s'ouvrit aussitôt contre tous ceux qui avaient participé au *crime* de Bauwens; les colonnes des journaux anglais se remplirent des détails de cet *attentat,* et d'invectives contre l'homme qui conspirait la ruine de leur industrie manufacturière; on donna même à ce procès le titre de *conspiration.*

Liévin Bauwens se disposait à regagner le continent; il était à Gravesend; Harding, qu'il emmenait comme son

directeur des travaux, fut arrêté à ses côtés. Il y avait ordre de le saisir lui-même; mais, il s'était fait si ressemblant à un Anglais, que les recors cherchant un étranger ne le reconnurent pas d'abord et lui donnèrent le temps de s'échapper. Les pièces de mécanique portées secrètement dans les magasins de L...., correspondant de la maison Bauwens, étaient emballées dans des barriques de café; on les expédiait au moment où la justice vint en saisir la plus grande partie. Le correspondant fut mis en prison.

Ce grand procès fut plaidé avec solennité; ce fut l'illustre *Erskine* qui parla pour la couronne, et qui tonna contre l'entreprise du Gantois. Harding fut condamné à 500 livres sterling d'amende et à la déportation, L..... à la même amende et à une année de prison, beaucoup d'autres à des emprisonnements plus ou moins longs. Ils évitèrent des condamnations plus rigoureuses, parce qu'aucune preuve matérielle n'établissait suffisamment le délit. Toutes les machines saisies furent vendues.

Bauwens indemnisa généreusement tous ceux qui avaient fait des pertes à cause de lui; et il arriva bientôt à Gand, précédé, malgré les efforts de la police anglaise, d'une bonne partie de ses machines et de quarante bons ouvriers anglais. A ce retour, qui fut une fête, on le nomma maire de Gand.

Mais aucune mécanique n'était complète; et aucun des ouvriers ne connaissait l'ensemble de l'opération; de sorte qu'il ne restait à Liévin Bauwens, pour prix de ses ouvrages et de ses immenses sacrifices, qu'une partie des pièces mécaniques informes, et la charge de quarante ouvriers anglais, qu'il fallait payer fort cher dans l'inaction, avec leurs familles.

L'entreprise semblait tout-à-fait compromise; et l'Europe menacée de subir longtemps encore le joug de la domination anglaise pour les tissus de coton. Liévin regrettait amèrement son directeur Harding, dont la perte lui sembla long-

temps irréparable. Cependant, à force de nouveaux sacrifices, il acquit lui-même assez de lumières pour prendre la direction des travaux que ses ouvriers se disputaient; il créa des machines, des rouages, des compléments de système; après deux ans de travaux et de frais, il eut rétabli toutes les pièces de mécanique qui manquaient; la vaste machine fut montée à la Chartreuse, de Gand; le public fut admis à voir cette savante invention si compliquée, si gigantesque, si merveilleuse, fonctionner pour la première fois sur le continent.

Ce fut une admiration universelle, un événement dont tous les industriels sentirent la portée. Le Gantois mit le comble à la reconnaissance publique, en livrant à ses compatriotes toute sa conquête si chèrement achetée, ne se réservant pour lui-même ni brevet, ni privilége; et dès 1802, la Belgique et la France se couvrirent de machines à filer.

Si Bauwens eût gardé dix ans le monopole, comme les lois lui en donnaient le droit, il eut gagné cent millions que son génie nous a donnés. Qu'on lui fasse donc une statue qu'il mérite, que les sociétés littéraires, que les académies, dans leurs concours, proposent sa vie et son éloge; que nos poëtes le chantent, car il y a de l'héroïsme dans son expédition, que les industriels lui élèvent un monument!

C'est aux Gantois à prendre l'initiative de souscriptions nationales; ils le font et marquent le pas à ceux d'Anvers, qui doivent aussi quelque chose à un grand homme.

Mémoire justificatif

DU MAGISTRAT DE RENAIX.

—

1566-1567.

—

Il est peu d'époques de l'histoire de notre Flandre et d'ailleurs de celle du pays entier, sur laquelle il a été écrit autant qu'on l'a fait sur la période de la domination espagnole. Cependant il est peu de parties de la vie de notre province qui soient plus obscures, plus embrouillées et moins mal comprises, et sur lesquelles par conséquent il a été porté autant de faux jugements, surtout depuis l'abdication de Charles-Quint.

Cette appréciation erronée provient, d'après nous, de ce que l'on s'est trop préoccupé de la question de l'influence religieuse; que l'on persiste, à toute force, à ne vouloir étudier et juger les événements qui s'y sont accomplis qu'à travers le prisme du dogme et de la religion. L'on y accorde une part trop minime à la politique, l'on n'y considère qu'accessoirement l'action qu'y ont dû exercer le caractère exceptionnel et la situation spéciale des populations flamandes.

Les effroyables troubles, que l'on qualifie de religieux, qui dévastèrent notre province, ne sont pas dûs exclusi-

vement à la religion et dirigés contre elle : la religion n'y constitue qu'une grande occasion, un immense prétexte ou mobile.

L'on a fait appel aux masses, il est vrai, au nom de la religion, et les masses y ont répondu avec bonheur, avec un enthousiasme frénétique, comme leur offrant un moyen assuré, une occasion infaillible de se soulever et de donner libre cours à cette haine implacable que depuis longtemps elles nourrissaient contre le pouvoir espagnol.

Lorsque nos populations flamandes, si profondément et si sincèrement attachées aux croyances et à la foi de leurs pères, se jetèrent sur les temples et sur les nombreux monuments élevés à la piété et à la religion, pour les mutiler, les briser, les détruire, après y avoir commis des actes de la plus immorale et de la plus impie profanation, elles ne songeaient pas à la religion, elles ne croyaient pas à un sacrilége; elles se seraient retirées, elles auraient reculé. Un peuple ne passe pas en un jour de la plus profonde et sincère conviction religieuse à la dernière des impiétés; il ne s'affranchit pas subitement de cet ascendant, de ce prestige que doivent exercer le culte et la religion que lui ont légués ses aïeux.

Mais ces masses étaient ivres, elles étaient folles de cette ivresse et de cette folie qui soulèvent, poussent et entraînent une nation, au moment où sonne pour elle ce que nous appelons l'heure de la liberté, et qu'elle nomme, elle, l'heure de la vengeance.

Pour démontrer ce que nous venons de dire, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'époque d'alors et de se demander pourquoi, si les troubles qui ont éclaté étaient dirigés en vue de la religion et contre la religion, pourquoi, si cette apostasie nationale s'attaquait directement à l'église catholique; pourquoi les provinces flamandes, la Belgique entière, n'ont-elles pas persévéré dans la nouvelle croyance, dans

leur nouvelle conversion? Pourquoi aujourd'hui ne sommes-nous protestants, comme l'est la Hollande (1)? Pourquoi, lorsque Marguerite de Parme et le comte d'Egmont parvinrent à calmer un peu la fureur populaire; pourquoi, lorsque Philippe II nous délivra de la présence d'Albe, ces mêmes convertis, ces sectaires iconoclastes, sont-ils accourus pour aider à relever ce qu'ils avaient renversé, pour restaurer ce qu'ils avaient brisé? Pourquoi ce concours spontané dans les anciens temples, pour y entendre les exhortations de ces mêmes pasteurs, que la veille encore ils maltraitaient et outrageaient aussi indignement?

Pourrait-on constater ces faits, si nos populations flamandes eussent abjuré leur ancienne religion pour la religion elle-même, si leur guide et leur mobile eussent été la conviction religieuse?

Non, c'est se tromper que de demander au dogme, au culte la raison de cette commotion sociale.

Nous regrettons de ne pouvoir donner à cette thèse tout le développement qu'elle mérite, et de devoir nous borner à l'énoncer seulement. Notre plan ne nous permet pas d'en faire davantage (2).

Passons rapidement sur les influences nées de la politique et du caractère et de la position de la Flandre.

De tout temps le Flamand s'est distingué, d'un côté, par son calme, sa sagesse et son amour pour l'ordre et pour son prince; d'un autre côté, par le culte qu'il vouait à ses franchises et à ses libertés, et par son courage à les défen-

(1) Une question bien importante serait celle de savoir comment et sous quelles influences la Hollande est devenue protestante, et par suite de quelles causes elle a persisté dans cette nouvelle croyance.

(2) Notre travail était déjà presse, quand nous avons appris que cette question avait été traitée par M. le baron Jules de Saint-Genois, dans un rapport présenté à l'Académie de Bruxelles. Nous sommes heureux de voir l'opinion que nous avons émise, appuyée par celle de ce savant écrivain.

dre par devers et contre tous (1). Les Flamands ont toujours été ce que furent leurs aïeux : Germains.

Avant Charles-Quint, les Flamands vivaient avec leurs princes comme ne formant qu'une seule et même famille. L'attachement et la confiance étaient réciproques. Le pouvoir ne dédaignait pas de descendre dans la foule, de s'y mêler et de vivre au milieu d'elle (2); et le peuple, quand il le fallait, ne craignait pas de monter jusqu'au trône, pour faire reconnaître et respecter ses droits et ses prérogatives.

Déjà du temps de la maison de Bourgogne, lorsque son pouvoir s'étendit sur la généralité de nos provinces, les Flamands ne virent pas de bon œil les soins et les affections de leur prince partagés entre toutes ces nouvelles possessions; ils étaient jaloux de ne pas le posséder exclusivement et de ne pas l'avoir constamment au milieu d'eux.

L'avénement de Charles-Quint fut accueilli avec enthousiasme, parce qu'il était né sur leur sol; ils comptaient sur une affection particulière, sur un attachement plus spécial, sur des priviléges enfin.

Mais ils ne tardèrent pas à découvrir qu'ils s'étaient trompés dans leur espoir. Les Flamands comprirent que l'influence espagnole allait leur enlever l'affection de celui

(1) Charles V disait des Flamands : Ils sont sujets fidèles, mais ils ne souffrent pas l'oppression. Il connaissait, dit Robertson, à fond le génie et les mœurs de cette portion de ses sujets, leur amour pour la liberté, leur attachement à leurs anciens priviléges et à leurs coutumes, l'obstination invincible de leur caractère, d'abord lent à se déterminer, mais ferme et constant dans les résolutions qu'ils avaient une fois prises.

(2) Les princes flamands faisaient partie des principales sociétés et confréries de leurs états. En 1408, Jean-sans-Peur fut reçu membre de la société de St-George d'Audenarde, et prit part, en cette qualité, au grand concours qui eut lieu dans la même année. La Belgique moderne voit avec bonheur ses princes suivre le noble exemple de ceux dont ils portent les glorieux titres. Ils comprennent l'ancienne devise : confiance d'un côté, dévouement de l'autre.

auquel ils étaient dévoués, non comme à un prince bien-aimé, mais comme à un frère. Là git le germe de cette haine et de cette vengeance dont on ne trouve presque pas d'exemples dans l'histoire.

Les longues et fréquentes absences de Charles aigrirent les esprits. On ne les attribuait pas à ces guerres pour l'empire, car, en d'autres circonstances, les Flamands auraient été fiers de voir le Bourgeois de Gand, un des leurs, occuper le plus beau trône du monde, et cela surtout qu'il l'avait emporté sur la France, contre laquelle, au fond du cœur, ils gardaient encore tant de racune; mais dans ces absences, ils ne voyaient que l'Espagne et son influence.

Les absences de Charles devaient avoir pour résultat de blesser les Flamands dans ce qu'ils avaient de plus caractéristiquement et nationalement intime. Habitués à voir toujours leur souverain au milieu d'eux, à traiter directement avec lui, à ne reconnaître que son pouvoir, basé et fondé sur le pacte inaugural, ils ne connaissaient plus leur prince que par des actes datés de Madrid, et ne recevaient ses volontés que par l'intermédiaire de gouverneurs étrangers qui avaient envahi leur sol. A leurs plaintes qu'autrefois ils portaient eux-mêmes au pied du trône, les délégués du pouvoir répondaient par l'arrogance et par l'insolence des troupes soldées. Les Flamands devaient être blessés mortellement dans leur amour-propre et leur fierté nationale, lorsqu'ils comprirent qu'ils allaient cesser d'être cette belle et libre Flandre pour devenir une simple possession espagnole.

Ils souffrirent d'abord le joug avec patience; mais bientôt ils se révoltèrent. Une bonne occasion se présenta : la reine douairière de Hongrie, régente des Pays-Bas, avait obtenu des États des provinces réunies un subside de 1,200,000 fl. pour frais de guerre. La Flandre devait intervenir dans cette contribution pour un tiers. Les Gantois s'y opposèrent, et

avec eux la presque totalité de la province ou du comté (1). Des excès eurent lieu partout : Gand en donna l'exemple. « Ils (les Gantois), dit Robertson, n'étaient pas disposés à » laisser arracher de leurs mains un privilége si important. » Accoutumés, sous la maison de Bourgogne, à jouir d'im- » munités très-étendues, et à être traités avec une grande » indulgence, ils refusèrent de sacrifier à l'autorité subal- » terne d'une régente des droits et des priviléges qu'ils » avaient tant de fois défendus avec succès contre leurs » plus grands princes et leurs souverains immédiats. La » reine chercha d'abord à les gagner par la douceur, et » essaya de les ramener à leur devoir par plusieurs marques » de condescendance; mais, n'ayant pu réussir à vaincre » leur obstination, elle en fut tellement irritée, qu'elle donna » des ordres pour arrêter tous les Gantois qu'on pourrait » saisir dans l'étendue des Pays-Bas. *Cette violence n'était* » *pas propre à en imposer à des hommes agités par toutes* » *les passions fougueuses qu'inspirent le ressentiment de* » *l'oppression et de l'amour de la liberté.* »

A la nouvelle qu'il reçut de cet événement, Charles, sur la permission qu'il en obtint de François Ier, traversa la France à la tête de ses troupes, et fit son entrée à Gand le 24 février 1540, jour de sa naissance; mais, dit Robertson, il n'en éprouva pas davantage ces sentiments de tendresse et d'indulgence que l'on conserve naturellement pour les lieux où l'on a reçu le jour.

L'on sait avec quelle sévérité il traita les Flamands, et par quels moyens il comprima et punit cette révolte. La Flandre fut vaincue, mais elle n'était pas domptée. Il en est de la haine et de la vengeance d'un peuple comme d'un

(1) Les Gantois refusèrent de payer leur quote-part, se basant sur ce que d'après les conventions faites entre eux et les ancêtres de l'Empereur, on ne pouvait leur imposer aucune taxe sans leur consentement exprès.

torrent : leur force est en raison des obstacles qu'ils rencontrent.

Charles-Quint abdiqua en 1556. Les Flamands le regrettèrent, car ils l'avaient aimé; ils lui auraient même tout pardonné, mais rien aux Espagnols, à qui ils imputaient toute la responsabilité du mal qu'il leur avait fait.

L'acte d'abdication brisa tous les liens qui attachaient les Flamands à leurs princes : il ne survécut que leur haine. Au lieu de voir dans Philippe un souverain, un prince bien-aimé, cet ami d'autrefois, ils ne virent en lui qu'un ennemi, un Espagnol, dont déjà, quelques années auparavant, ils avaient pu apprécier le caractère et scruter les projets. Voici ce que dit à cet égard Robertson : « Mais au milieu » des jeux et des fêtes, Philippe laissa voir, d'une manière » remarquable, la sévérité de son caractère; quoique dans » la première jeunesse, il n'avait rien d'agréable, et l'intérêt » qu'il avait de plaire à un peuple dont il venait briguer » les suffrages, ne put lui inspirer des manières affables et » polies; il conserva, en toute occasion, un maintien grave » et réservé, et la partialité ouverte qu'il témoignait en » faveur des Espagnols qui l'accompagnaient, jointe à la » préférence marquée qu'il donnait aux usages de leur pays, » révolta les Flamands et fut la source de cette antipathie » qui, dans la suite, occasionna dans cette partie de ses états » une révolution si funeste à la monarchie espagnole. »

La Flandre, cette fière et noble Flandre, qui se posait jadis l'égale des trônes, comprit qu'en réalité elle n'était plus qu'une province espagnole ; elle se sentit comprimée dans ce qu'elle avait de plus saint. Son sol, cette terre de la liberté, était violé par les soldats étrangers; ses franchises et ses chartes de liberté étaient déchirées (1) et

(1) Dans la révolte qui éclata à Gand, plusieurs officiers de l'Empereur furent arrêtés. Un d'eux fut mis à la question, sous l'accusation d'avoir déchiré le registre qui contenait des titres d'exemption.

foulées aux pieds d'un pouvoir despotique pour lequel rien n'était sacré; son commerce et ses richesses détruits et confisqués au profit de l'Espagne; ses mœurs si pures violées et outragées par la corruption étrangère; sa religion, cette religion si douce, si intime, si confiante, remplacée par un culte forcé, par une conviction d'inquisition et de torture du plus scandaleux et révoltant raffinement, par une religion, que l'on nous comprenne bien, par une religion temporelle ou politique.

Le peuple patienta et souffrit encore pendant quelque temps. Enfin survint l'heure où la mesure fut comblée. Les populations flamandes se soulevèrent; leur colère, arrivée au plus violent paroxysme, ne connut plus de bornes; plongées dans le sang, elles semèrent partout la terreur et la mort. C'est alors que disparurent cette masse de chefs-d'œuvre et de monuments dont les arts et les sciences déplorent encore aujourd'hui la perte à si juste titre. La foule se rua surtout sur les édifices religieux et sur tout ce qui en portait la moindre marque.

Cette circonstance, comme nous l'avons déjà dit, est cause que, dans l'idée que l'on se forme sur cette époque, on attribue le pourquoi de la révolte à la religion, et c'est là une erreur profonde : cette révolte et cette rage de destruction n'étaient pas dirigées contre la religion sous l'impulsion de l'impiété et de l'apostasie, mais elles étaient poussées contre elle par esprit de vengeance.

Les masses, et ceux qui les dirigeaient, savaient quelle importance et quel prix l'Espagne attachait au triomphe du principe religieux; elles savaient combien d'atrocités tyranniques avaient été couvertes du manteau de la religion; elles avaient compris que la religion n'avait été qu'un instrument, un moyen politique entre les mains du pouvoir; que tout ce qui avait été fait pour, et au nom de la religion, n'était qu'imposture et mensonge. Eh bien, pour mieux se

venger, pour atteindre plus justement le cœur de Philippe II, qu'il exécrait au-delà de toute expression, le peuple s'acharna contre tout ce qui se rattachait au culte; il viola les temples, y commit les plus infâmes sacriléges, les profanations les plus révoltantes; il affecta une nouvelle religion; il accourut partout aux prêches. Là encore, il y avait raffinement : dans ces réunions, on se comptait, on se donnait le mot d'ordre, on apprenait à se connaître.

Oui, nous le disons sans crainte d'être démenti, et nous en appelons à tous ceux qui étudient consciencieusement l'histoire, si le gouvernement espagnol était resté étranger à la question religieuse, s'il avait abandonné à la sagesse et à la modération de l'Église catholique le soin de combattre la nouvelle doctrine, les troubles n'auraient pas eu lieu. Oui, les Flamands étaient religieux; oui, ils avaient confiance dans leurs pasteurs.

Cette terrible révolte se serait calmée sous l'influence de Marguerite de Parme (1), cette enfant d'Audenarde, sous celle du généreux et noble comte d'Egmont et celle du clergé. Mais Philippe avait senti le coup. Espagnol, il lui fallait sa vengeance : cette vengeance fut l'arrivée d'Albe. Marguerite tomba en disgrâce, la tête d'Egmont roula sur l'échafaud. Le premier acte qu'il posa, fut l'institution du Tribunal des troubles, qui fut baptisé de *Tribunal de sang*. Nous ne parlerons pas d'Albe : Dieu et le monde civilisé l'ont jugé.

C'est devant cette juridiction que devaient être instruits et jugés les faits des troubles qui avaient eu lieu dans le pays. A cette fin, il fut envoyé des commissaires spéciaux dans toutes les villes pour s'y informer tant de la conduite des magistrats que du peuple.

De là ces mémoires justificatifs et ces informations.

(1) Voyez sur la parenté maternelle de Marguerite de Parme, le *Messager des Sciences*, année 1856, p. 417.

Plusieurs de ces documents ont déjà été publiés. A notre tour, nous publions le mémoire justificatif du magistrat de Renaix.

Ces publications sont d'une grande importance pour l'histoire générale. En faisant connaître en détail les événements qui ont eu lieu dans nos villes, il est permis de constater, à la dernière évidence, le caractère général de cette époque, parce que l'on se rend compte des influences et des mobiles sous lesquels les faits se sont accomplis.

La ville de Renaix, comme toutes les autres, prit part au soulèvement général. L'on peut toutefois assurer qu'elle ne se distingua pas comme l'avaient fait Gand, Audenarde et autres localités; ce qui le prouve, c'est la liste jointe à la circulaire de Marguerite, en date du 3 juillet 1567, laquelle liste contient le nom de toutes les villes sous la désignation de *bonnes* ou de *mauvaises*. La ville de Renaix n'y figure pas (1).

Les premiers prêches, ainsi que cela résulte de l'information, eurent lieu au commencement de juillet 1566. Un des premiers prédicateurs fut un certain Josse Scheluis, tapissier d'Audenarde. Vers le milieu du mois d'août commença le saccagement des églises.

Un manuscrit intitulé : *Acta capitularia desumpta ex manualibus capituli Ecclesiae collegiatae sancti Hermetis Rothnacensis,* nous donne des détails précieux.

Acta anni 1566.

Invasio, depraedatio et devastatio Ecclesiae collegiatae per haereticos et iconoclastas.

Die Lunae, quae fuit xix Augusti, post meridiem, haere-

(1) *Bonnes villes :* Courtrai, Furnes, Termonde, Alost.
Mauvaises villes : Gand, Bruges, Ypres, Audenarde, Bailleul et Cassel.

tici Rothnacenses, qui jam aliquantum temporis suas haereticas conciones habuerunt, in campis et pascuis, magno numero congregati, invaserunt ecclesiam collegiatam Beati Hermetis, omnes imagines Christi ac sanctorum confringentes, ac altaria omnia diruentes soloque aequantes, ac ipsum quoque doxale, ubi historia Dominicae Passionis fuerat artificiose sumptuosoque noviter exsculpta, similiter diripientes, eamdem ecclesiam, pro suis concionibus faciendis, vi et violentia detinuerunt, clavesque Ecclesiae à custodibus extorserunt, et sic aliquoties in eadem ecclesia suas sathanicas, scandalosas et perversas conciones habuerunt, per laicos concionatores, ad hoc ab aliis locis evocatos, qui calvinisticam sectam aliorumque haereticorum prava dogmata, populo inculcarunt, Deum et suos sanctos et Dei sacramenta, ac in statum ecclesiasticum blasphemantes, omnemque Magistratum ac Regiae Majestatis mandata contemnentes.

Ce triste état de désordre se prolongea jusque vers la fin de septembre.

Et eadem Ecclesia sic mansit usque ad diem Lunae, quae fuit xxiij septembris. Fuerunt tunc claves dictae ecclesiae, quas ipse baillivus et senatus ab haereticis receperant, traditae ad manus Dominorum magistri Huberti de Five, Ægidii Backereel et receptoris Gilsoni Canis, una cum libris et quibusdam calicibus ac aliis ornamentis, quae fuerant per dictum baillivum et senatum haereticis erepta et conservata in ecclesia seu sacristia in cumulum deposita.

Unde dicti domini propinerunt dictis senatoribus septem lota vini, ceperuntque domini ecclesiam a fracturis emundare, erectis tribus altaribus pro divino officio resumendo.

Dès le 21 cependant, le clergé paraît avoir été en possession de l'église de S^{t}-Hermès.

Summum sacrum celebratum post depredationem ecclesiae.

Die xxj mensis Septembris, qui fuit dies beati Matthei et dominica sequenti, celebrata est summa missa in choro, per dominos et capellanos et vicarios praesentes cantata, reliquum officium adhuc ob causas intermissum.

Le clergé de Renaix se conduisit durant ces temps difficiles avec une prudence et une réserve dignes d'éloges; en outre, le magistrat le trouva toujours prêt à le seconder dans toutes les mesures qu'exigeait le repos et la tranquillité publique :

Admonent praeterea seriosius dicti Domini suos subditos omnes et singulos, ut cum omni modestia conserventur abstineantque a confabulationibus, rixis et altercationibus cum haereticis, neque cum eisdem disputent, cum de nostra fide catholica, ac ejus certitudine, jam diu à sanctis patribus sufficienter disputatum sit, etc.

Remonstratum fuit capitulo, quomodo ultima decembris (septembre?) *baillivus et scabini convocassent totam communitatem Rothnacensem, ad inveniendum modum vigilandi et faciendi excubias nocturnas pro conservatione reipublicae, similiter cupiverunt ipsi, baillivus et scabini, venire ea causa ad dominos de Capitulo, et ipsi domini iverunt ad domum baillivi, ubi erant adhuc scabini congregati; quibus baillivus inter alia multa declaravit dominis quomodo, ex certis urgentibus causis, esset ordinatum vigilare per noctem, essentque ordinati, singulis noctibus, triginti viri, sic tamen, quod ecclesiastici essent immunes, sed quod domini vellent concedere, singulis noctibus, sex fascibus pro vigilantibus, et quia tres essent collocanda in turri ecclesiae, quod illis aliquid curarent ex carbonibus. Super quo Domini, attento quod permissa fiant pro conservatione reipublicae, praedictos faces et carbones consenserunt, sic ita, quod claves ecclesiae non traderent laicis, sed deputarent aliquem qui*

eis, certa hora, apperiet ecclesiam, ad intrandum turrim et exeundum mane.

Le 4 octobre 1566, arriva à Renaix Hermes Winghene pour constater l'état ruineux des églises.

Declaratum fuit, quod cum dominus doctor Winghene, consiliarius regius, ad ecclesiam venisset, visitasset ecclesiae ruinas. Propinatae fuerunt eidem quatuor cannae vini, cui domini ecclesiam commendarunt, habuitque gratias domini, et ecclesiam commendabant.

Nous avons dit, qu'à nos yeux la révolte qui éclata dans le pays se serait calmée sous la seule influence de Marguerite de Parme, du comte d'Egmont et du clergé. Un des moyens qui furent employés à cette fin, fut celui de députer le seigneur de Backerzeele dans différentes localités, afin de s'entendre avec les religionnaires. Dans le but de calmer les esprits, il assigna des lieux spéciaux pour les assemblées, il autorisa les prêches, il exhorta à l'ordre, faisant entrevoir l'espoir d'un pardon (1) complet pour le passé. De Backerzeele arriva à Renaix vers le commencement d'octobre 1566. Ce point résulte et de l'information (déposition de Josse Jolyt) et du passage des *Acta* qui suit :

8 *Octobris. Venit ad ecclesiam illustris ac nobilis vir Dominus de Backerzeele, tamquam commissarius per Dominam Ducissam Parmensem et Domini Egmundis depu-*

(1) La conduite de Backerzeele a constitué un grief de plus contre le noble Egmont, voici l'art. 35 de son acte d'accusation :

« Il a aussy du temps desdicts troubles, puis ladicte requeste (des nobles), » advenus èsdits Pays-Bas appartenant à S. Mté, fait dresseher par lediet de » Baequerselle requeste, afin d'obtenir pardon pour les consistoriaulx d'Au- » denarde, Pamele et Renaix, ayants faicts plusieurs actes contre l'auctorité » de S. Mté et ses édicts; par ce témoignant le dict deffendeur en quelle grande » affection lui estoyent les dicts consistoriaulx, tenant notoirement la dévo- » tion desdicts confédérez. »

tutus, visitans fracturas et devastationes in ecclesia, choro, crypta et bibliotheca et ostiorum effractiones : cui Domini commendarunt suam ecclesiam ac totam communitatem, praesertim catholicam, quatenus benigne cum eis agere dignetur, quod et facere promisit. Propinata fuerunt eidem sex lota vini, orantes ut exiguum munusculum gratantes accipere dignaretur, prout gratanter accepit, non cupiens duorum expensas.

Le 23 octobre, en conformité de la lettre de Marguerite de Parme, une procession générale fut ordonnée.

Fuit ordinatum ex litteris illustrissimae dominae Ducissae Parmensis gubernatricis ad capitulum directis, Dominica proxima celebrandam processionem generalem, et Domini ordinarunt Magistro Huberto, veluit requirere Guardianum Aldenardensem pro habendo concionatore, qui populum catholicum ad pietatem hortaretur, et in fide nostra catholica animaret, prout idem Hubertus efficit.

Nous pourrions donner encore quelques détails sur cette époque, envisagée au point de vue de l'histoire de la ville de Renaix. Mais ce ne serait là qu'une répétition, puisque le mémoire justificatif et l'information en renferment les plus minimes circonstances. Bref, au commencement d'octobre 1567, arrivèrent en qualité de commissaires, François De Cortewille, conseiller ordinaire, et Jehan Van der Burch, conseiller extraordinaire de Sa Majesté en son conseil en Flandre, dont nous faisons suivre le rapport.

Henry Raepsaet.

Information tenue le V^e^ jour d'octobre 1567, *en la ville de Renaix, par nous Franchois De Cortewille et Jehan Van der Burcht, conseilliers au Conseil de Flandres, sur les troubles et désordres commiz par les sectaires en la dicte ville de Renaix* (1).

Sire Guillame Van der Schoddeye, curé de sainct Pierre au dict Renaix, interrogué sommièrement sur l'advenue des troubles et désordres en la dicte ville, ensemble des debvoirs et offices que les officiers et gens de loy ont faict ielle part tant en ce que concerne le chastoy (2) des delinequans que des empeschemens par eulx y donnez, nous a dict et déclaré *in verbo sacerdotis manu pectori apposita*, comme s'ensuyt : asseavoir que les presches furent commenchées en la dicte ville de Renaix devant la Nostre Dame de demy-aougst, sans aultrement seavoir déclairer jour prefix et ont ainsy esté continuées en divers lieux, mesmes aulcunes fois en l'église collégiale de sainct Hermès et sur le Marché, jusques ad ce que leur fut à ces fins désigné une grange scituée en la dicte ville appertenante à la vefve de Hughes Moyaert, et ont esté les prescheurs dont il a mémoire, ung Josse Scheluis, tapitsier d'Audenarde, ung maistre George de Thielt, sans seavoir le surnom, ung aultre du surnom de Schuddematte, n'ayant retenu son nom, Arnould de Poureq, frère Loys, apostaet cordelier d'Aest, ung aultre nommé maistre Cornille, ung maistre Hermès Bacquereel, natif de Renaix, ung Hermès Beyers encore, ung Franchois lui incognu, et ung aultre que l'on disoit estre anabaptiste, aïant presché en ung liu appellé le Fiertelmeersch.

Requis s'il y a esté au dict Renaix consistoire de la secte et nouvelle religion, qui estoient les consistoires, ensemble de leur charge et office, dict qu'il ne seait qu'il y a esté consistoire audict Renaix trop bien, qu'il y a esté plusieurs advancheurs et faulteurs de la dicte secte de la nouvelle religion, asseavoir : Paul Van den Hende, aïant esté burchmaistre de la dicte ville au temps de troubles; Jehan Van Wichene, aiant logié le dict prescheur nommé maistre Cornille, Jehan Bustin, aïant logié le dict prescheur

(1) Extrait du 20^e^ volume de la collection des papiers du Conseil des troubles, pag. 176 r^o^ à 182 r^o^. Au dépôt des Archives du royaume, à Bruxelles.

(2) Châtiment.

nommé frère Loys, apostat, Jacques Bustin dict Coppen de Maye, aïant desbourse pour aller quérir et entretenir les prescheurs, Loys le Febvre, Franchois le Febvre, Liévin de Pottere, Melchijor Sluusius, Jaspar Sluusius, tous aïant esté quérir les prescheurs, Guillame Van den Dale, allant à l'ung et à l'aultre pour sçavoir ce qu'ilz vouldroient contribuer pour les prescheurs, Guillame de Pottere, dict Jehan Broere, fort seditieulx, menassant les catholicques et contraindant aulcuns d'aller à la nouvelle presche aveeq ung pistole, Mareq Vemoor, lequel a mené ung prescheur à Enghien, Hermès Van Winghene dict Boutein, chief des sectaires, Guillame Huusman, Loys Falloen, Jacques de Rodere dict Sewilkin, et Jehan de Rodere, filz du dict Jacques, tous faulteurs de la dicte nouvelle religion.

Requis si aulcuns officiers ou eschevins estans ou ayans esté en loy, ont visité les presches, dict ne cognoistre aultres que le dict Paul Van den Hende, burchmaistre de l'année finie en septembre 1566, Josse Jolyt et Jehan Michelot, eschevins de l'année finie en septembre XV^c^ LXVII.

Item requis sur le saccagement et brisement des imaiges et qui ont esté les principaulx, dict qu'environ la fin du mois d'aougst en l'an 1566, furent les églises de Renaix saccagées et gastées, dont furent les principaulx facteurs les enssuyvans : Paul Van der Ruvere et son filz, Mathys de Ketelare, réputé pour diacre de la nouvelle religion, Louis de Rouf, Gilles de Pottere, Jehan de Taye et son filz, maistre Gilles Van Hauwert, Joachim Vilain, Jehan Van Winghene et son frère, dict Diftrein, Philippe et Saupres de Winghene, enfants de Jehan, filz de Gilles Giliaen de Vissehere, filz de Gérard, aïant aussy porté armes contre Sa Majesté à Lannoy : Artus de Stroodeckere, Guillame et Loys Meerschaert, Loys Dupré aïant espousé sa cousine au troisième degré, au temple de la nouvelle religion, Arnould Van der Poort, Loys Derodere, Pierre de Bouverie, Hermès Hannicque, grand séditieulx, aïant faict grand foule et oultraige en la maison de messire Pierre de Linchelles, pour sçavoir où qu'estoit la fiertre de sainct Hermès.

Requis si les eschevins ne eussent sceu empescher les presches et aultres susdictes désordres advenuz au dict Renaix, dict qu'il luy semble n'avoir esté en leur puissance de les résister ou empescher à cause du grand nombre qu'ilz estoient, aïant lui qui dépose souventes fois veu passer devant sa maison tant hommes que femmes allans à la presche de quatre à cinq mille personnes venans en partie d'Audenarde, en partie de Luepeghem, Nukerke, Zulseque, Quarmont et aultres lieux circonvoisins, tous embastonnez de picques, harequebouses et pistoletz, aussy d'hallebardes et aultres armes.

Requis quel devoir les officiers et eschevins de la dicte ville de Renaix ont faict à appréhender et faire punition des dicts sectaires, dict : qu'ilz ont

faict exécuter par l'espée ung homme qui s'estoit meslé des dicts brisemens de l'église, ayant abatu et rompu l'image de sainct Hermès.

Sire Mathieu Gheldolf, eaigé xxxij ans ou environ, curé de l'église de sainct Martin à Renaix, sommièrement ouy et examiné sur les troubles et désordres advenuz en l'an XV^c^ lxvj, ensemble du debvoir faict par ceulx de la loy pour les empescher et quelle correction a esté faicte des délinequans, — celle part, dict *in verbo sacerdotis manu pectori apposita :* qu'il est bien recors comme ayant tenu notice que le premier de juillet XV^c^ lxvj, du soir environ les huict heures, fust faicte la première presche de la nouvelle secte en ung lieu appellé Perequendriesch, en la jurisdiction et terroir de Renaix, où que fust prescheur comme il, déposant, a ouy dire, ung tisserand d'Audenarde, sans aultrement le sçavoir nommer, et depuis ont esté continuées les presches et aultres exercices de la dicte secte, comme de baptiser enfans, solempniser mariaige, enterrer les trespassez et aultres semblables actes jusques environ les Pasques XV^c^ lxvij, et ce en divers lieux au dict Renaix, si comme au dict Perequendriesch, en une aultre place nommée den *Quaden Bruel* en la dicte ville, en ung pré nommé de *Fiertelmeersch,* sur le marchée de la ville et environ trois sepmaines en l'église de sainct Hermès et finablement en une grange, la quelle fust à ceste fin désignée pour lieu fermé, et ont esté les prescheurs selon sa mémoire le dict tisseran d'Audenarde, ung aultre appellé Schuddemate, manant du dict Renaix, ung apostat cordelier d'Aest, appellé frère Loys, ung maistre Cornille, Loys Lefebvre, Hermès le Mosnier, maistre Hermès Bacquereel, tous trois natifz de Renaix.

Dict en oultre qu'il y a esté au dict Renaix quelque secret consistoire de la nouvelle secte, comme ont aussy esté diacres constres et comme il a entendu ont esté du dict consistoire Paul Van den Hende, ayant esté burchmaistre de la dicte ville l'année finie en septembre XV^c^ lxvj, Jacques den Boere, Bufkin, Guillame Van den Dale, Hermès Van Winghene, dict Boutein, Hermès De Eline, Pierre de Prut, diacre, et Paul Van der Riviere, coustere, tous fugitifz, par-dessus lesquelz ont esté en la dicte ville de Renaix principaulx faulteurs et advancheurs de la dicte nouvelle secte, ceulx qui s'ensuivent : Liévin de Pottere, Loys Hercke, Jacques de Blauwere, Cornille Van Oosterland, Melchior Hazevelt, Josse Belins, Jehan Van Overbeke, Franchois Delvire, Pierre de Man, Jehan Taye, Hermès Trerins, maistre Gilles Van Hauwaert, chirurgien, Guillame Lefebure, demourant en la Peperstrate, Baltin Hazevelt, George et Anthoine Quiquenpois, Jehan Van Aultrive, grand séditieulx, Martin Sanon, David de Man, Pierre Bouverie, Pierre Van den Berghe, Adrien Van Boucquenolle, Josse Van Winghene, Guerard de Hondt, Hermès Van Winghene, maistre Loys Van Winghene, Jehan, Henry et Cor-

nille Planson, Hermès Manhaghe, Nicolas Maes, Guillame de Nieuwenhove, Loys Van den Berghe et Franchois Le Febure.

Affirme oultre plus ne cognoistre aulcuns officiers ou eschevins de la dicte ville de Renaix aïans esté de la nouvelle secte ou fréquenté les presches, excepté le dict Paul Van den Hende, qui a esté burchmaistre comme dict est, et ung Adrien Ghyselinc, sergeant de Renaix.

Examiné sur le brisement des images et saccagement des églises faict par les sectaires en la dicte ville de Renaix, et qui ont esté les principaulx facteurs du dict briz, dict que le xxe d'aougst XVc lxvj et les deux jours ensuivans sont esté saccagées les églises du dict Renaix par aulcuns mal animez contre la foi catholicque et gens d'église, et ont esté selon sa mémoire les principaulx briseurs ceulx qui s'ensuivent : les dicts Liévin de Pottere, Jacque de Blauwere, Jehan Taye, maistre Gilles Van Hauwert, Galien Van Schaecquen, Loys Dupré, carpentier, Loys Deraedt, Hermès de Pottere, Orl...n de Bisschere, Jehan Van Winghene, dict Difkin, Loys Van Verren, Hermès Hannicke, Pierre Deman, David Deman, Paul Van den Putte, Loys Deroore, Simon Bellins, Jehan le Taic, filz de Hermès et Pierre Bouverij, tous inhabitans de la ville de Renaix.

Disant il, déposant, oultre plus ne sçavoir si le magistrat de Renaix a faict son debvoir pour empescher les dicts désordres et troubles, ou s'il estoit en eulx ce faire, n'aïant aussy veu qu'ilz ayent appréhendé ou puny quelque prescheur, briseur ou sectaire.

Comme par les lettres de Son Excellence, en date du ije d'octobre 1567, nous at esté ordonné de délaisser nostre besoingne en l'estat où il est au regard des rebelles et aultres coulpables, n'avons prins ultérieure information sur les poinctz de nostre instruction, mais sievant le commandement de Son Excellence avons examiné à part et de personne en personne les officiers et gens de loi ayans esté en office du temps des dicts troubles, comme s'ensuyt.

Gilles de Winghene, eaigé cinequante ans ou environ, à présent burchmaistre de la ville de Renaix et eschevin des préédentes années finies en septembre 1567, requis et examiné à part et particulièrement s'il y a eu quelques ungs qui ayent enhorté les officiers et justiciers du dict Renaix à dissimuler ou empesché ou intimidé ou faict quelque office soubz main vers ceulx qui les debvaient avoir assisté afin de ne faire leur debvoir, dict par son serment et sur sa part de paradys qu'il ne seait aultre cause ou raison, ayant meu les eschevins qui avoient l'administration de justice du temps des troubles de poinct empescher les désordres advenuz en la dicte ville de Renaix que la seulle paour leur causée du petit nombre des

gens de bien et catholiques, et au contraire la grande multitude des sectaires ausquelz n'ont osé résister, craindans occasionner plus grandz inconvéniens, mesmes que le bruict courrait que le sieur de Brederode venoit aveeq grand nombre des souldartz au secours des gues, sans que personne du monde l'ayt aultrement ou par lettres ou de bouche intimidé ou enhorté à dissimuler ou empesché de faire leurs debvoirs ou corrompu eeulx desquelz debvoient espérer assistence, ne scachant aultres des ses compaignons ayans esté en loy au tems des troubles suspectez, que le bourgmestre de l'année 1565 (?) appellé Paul Van den Hende, s'estant absenté depuis pour la secte, et Josse Jolyt et Jehan Michelot, eschevins de l'année 1566, ayans selon qu'il a ouy dire visiter les nouvelles presches.

Hermès Van den Dale, eschevin de l'année XV^e^ et lxv, eaigé de xxxv ans, examiné à part et sur les poinctz que dessus, dict sur son serment que luy et plusieurs ses compaignons en loy avoient en bonne envie d'empescher les presches et aultres désordres, mais ne l'ont osé faire, voyans que la plus grande partye de la ville de Renaix estoit infectée, se vantans d'actendre encoires secours d'Allemaigne et du seigneur de Brederode si l'on euist voullu faire quelque résistence, aussi que leur bourgmestre de l'année finie en septembre 1566, nommé Paul Van den Hende, présentement fugityf, estoit fort suspect, s'absentant du collége quand l'on debvoit traicter quelque matière contre les dicts sectaires, de manière qu'ilz estoient comme brebiz sans pasteur, et le successeur du dict Paul nommé Gilles Van Winghene estans catholicq, eust volontiers faict le mieulx pour remédier, mais environ le temps que icellui devint bourgmestre venoit à Renaix le seigneur de Bacquerzele, pour comm'il disoit par commission du conte d'Egmond, désigner certain lieu aux sectaires pour illecy et exercer leur religion, n'ayant luy qui parle esté enhorté à dissimuler ou intimidé par quel quy soit, ne sçachant auleun qui auroit practiqué quelque maulvais office envers eeulx desquelz ilz attendoient assistence.

Gilles Ramens, eschevin des années finies en septembre 1565 et 1566, eaigé de xlvij ans ou environ, interroguié et examiné à part et particuliérement sur ce que dessus, dict par son serment qu'il ne sçait ou cognoit personne du monde que le ayt enhorté à dissimuler ou intimidé ou faict quelque aultre maulvais office, mais que le nombre des sectaires estoit si grand au regard des bons qu'ilz ne voyoient auleun moyen ou apparence d'empescher les presches ou saccagemens d'églises, s'assurans les dicts sectaires sur la grande multitude de leurs complices de la nouvelle religion à Audenarde et ez aultres lieux voisins, faisans courir le bruict que le seigneur de Brederode estoit prest aveeq soixante mille hommes pour les

secourir contre les catholicques, mesmes que leur bourgmestre Paul Van den Hende portoit grande faveur aux sectaires, s'absentant du collége quand on debvoit . . . . . quelque moyen convenable pour remédier ausdicts inconvénients.

Loys Simoens, eensier de son styl, eschevin de l'année finie en septembre lxvij, eagé de xlv ans, interroguié partieulièrement et à part sur ce que dessus, dict par son serment qu'il ne sçauroit riens déposer, estant il venu en loy en septembre lxvj, depuis quel temps nul aultre désordre est advenu en la dicte ville que la continuation de la presche, laquelle ceulx de la loy n'ont osé empescher, à cause que bientost après leur advènement, en office venoit à Renaix le seigneur de Baequerzele comme il disoit par commission et charge de monseigneur d'Egmond, lequel désigna certain lieu ausdicts sectaires pour aller par provision librement et asseneeurement prescher et exercer leur religion.

Jacques Mahieux, f^{s} . . . . . serrurier de son mestier, eschevin des années finies en septembre lxvj et lxvij, eagé de xxxvij ans, examiné à part sur ce que dessus, et interrogué pourquoy ceulx de la loy n'ont empesché au commenchement les preseches et depuis les brisemens des imaiges, dict sur la dampnation de son âme que au mois de juillet lxvj l'on commenchoit premièrement les preseches au quartier de la ville de Renaix, mais que lors luy et ung sien compaignon en loy, nommé Hermès Van den Dale, estoient en députation à Gand où qu'ilz furent quelque bonne espace, et luy semble que l'on eust facilement empesché les preseches au commenchement s'ilz eussent eu ung bourgmestre zéleux de la foy catholicque, parce que un Paul Van den Hende déservoit lors le dict estat, du quel les aultres n'esperoient auleune assistence, ains craindoient plustost du mal pour la faveur qu'il pourtoit aux sectaires, ne se trouvant à la congrégation des aultres ses collègues quand l'on debvoit traictier de trouver quelque moyen pour résister ausdicts rebelles et sectaires, fréquentant journellement les preseches, dont acereut de plus en plus le nombre des sectaires, s'asseurans sur leur bourgmestre et le grand nombre de leurs compliees, de manière que la justiee ne se osoit monstrer, estant en perplexité, pour le bruiet qui courroit que le seigneur de Brederode venoit au secours des dicts héréticques et rebelles, aveeq grand nombre de gens, n'ayant aultrement, luy qui parle, esté enhorté à dissimuler ou intimidé ne entendu que queleun auroit secrètement practiqué que les confréries ou aultres tenuz d'assister à la ville ne feroient leur debvoir.

Gaspar Loumier, eaigié de xlv ans, ayant esté bailli de la ville de Renaix au temps des troubles, interroguié à part et particulièrement sur ce que

dessus, dict et affirme par son serment n'avoir esté enhorté à dissimuler ou intimidé de personne que soit, comme aussy il n'eust laissé pour personne qui vive, de faire son debvoir, sy la chose eust esté remédiable, mais veu le petit nombre des gens catholicques et la grande multitude des sectaires, ne luy estoit possible faire tel office qu'il convenoit et eust bien désiré le faire, lesquelz sectaires se vantoient d'avoir grand nombre de gens prestz à leur donner secours contre ceulx qui les eussent voulu troubler ou empescher en leur religion, ayant, il déposant, au surplus faict tous debvoirs à lui possibles et adverty ses maistres députez du seigneur de Champigny, à sçavoir messieurs Morillon et Viron, leur advisant qu'il n'estoit en luy sans secours de gendarmerie remédier ausdicts inconvéniens, leur priant le donner à cognoistre auquel appartiendroit, dont il n'a eu responce et est allée la chose touscours de puis en puis, s'augmentant le nombre des meschantz.

Jacques de Pottere, eaigié xlv ans ou environ, eschevin de la ville de Renaix de l'an fini en septembre 1566 et est à présent derechief eschevin de l'année de la loy renouvellée en septembre 1567, requis sur les interrogatoires de la missive à nous envoyée depuis le vje d'octobre lxvij, dict par son serment qu'il ne scait aulcunement à parler de quelques ungz qui se seroient meslez en la ville de Renaix ou la entour pour induire ou persuader les officiers ou eschevins du dict Renaix, affin de dissimuler et conniver ou de point faire l'office deu pour résister et empescher les emprinses des sectaires, mais en tant qu'il a esté eschevin les mois de juing, juillet, aougst XVe lxvj ineluz, et encores depuis le premier de septembre lxvij, a tousiours esté bien affectionné pour résister aux emprinses des dicts sectaires, à quoy ilz n'ont sceu faire le debvoir pour les résister comme il appartient, parce que la dicte ville de Renaix est ville champestre ou que chascun peult entrer tant de nuict que de jour et que l'affluence des sectaires commenchans leurs preseches (qu'estoit environ le commenchement de juillet 1566), estoit si grande qu'il n'eust esté possible de les résister sans mestre le commun peuple en trouble et commotion.

Jehan Michelot, eaigé xlj ans ou environ, marchand de la ville de Renaix, requis sur les interrogatoires de la dicte missive, dict par son serment qu'il ne sçait aulcunement à parler de quelques ungz qui se seroient trouvez à Renaix, devers quelcun des officiers ou eschevin de la dicte ville pour les induire ou persuader iceulx eschevins ou officiers en général ou particulier de dissimuler aveeq les emprinses des sectaires, ou pour destourner les dicts eschevins à faire et accomplir ce à quoy ilz sont tenuz en vertu de leur serment et office de faire bonne justice, ains que les dicts eschevins

et officiers ont tousiours faict leur ixtrême debvoir pour les résister, ce qu'ilz n'ont sceu accomplir, à cause que la compaignie desdicts sectaires quand ilz vindrent au dict Renaix pour commencer leurs presches estoit si grande, comme de deux à trois mil personnes, qu'il n'estoit en eculx de la loy et justice de les résister.

Josse Jolyt, eagé xl ans ou environ, eschevin de la ville de Renaix de l'année commenchée en septembre XV^c^ lxvj et finie en l'an XV^c^ lvvij, requis sur les dicts poinctz et interrogatoires, dict par son serment que en la dicte année XV^c^ lxvj, les eschevins de la dicte ville de Renaix, voyans les troubles et les presches des sectaires commencher, fisrent leur debvoir pour les empescher et résister par bonnes remonstrances vers ceulx qui en estoient faulteurs et ministres et que n'estoit possible de les empescher par force, obstant la grande multitude des gens des paroiches voisines de trois ou quatre lieues à la ronde, lesquelz y affluoient et dont y eculx sectaires estoient accompaignez et assistez pour les envoyer et ouijr les dictes nouvelles presches, sans qu'il sçait à déposer que quelcun seroit venu au dict Renaix vers eculx de la loy généralement assemblement ou à aulcun de eulx en particulier pour les enhorter ou persuader à dissimuler ou conniver aux emprinses des dicts sectaires, trop bien sçait que le seigneur de Bacquerzele vinst certain jour environ la S^t^-Remy en la dicte ville de Renaix, sans se toutefois trouver vers eeulx de la loy estans collégialement et comme magistrat assemblez, ne aussy vers luy qui dépose en particulier ou à part, ne sçachant si parlest a quelques ungz des dicts aultres eschevins à part ou en particulier, mais sçait bien que au dict temps d'environ la dicte S^te^ Remy, le dict de Bacquerzele logea en la dicte ville de Renaix en l'Escu de France, prez de l'église de S^t^-Hermès et que pluisieurs personnes furent auprès de luy, sans en sçavoir dénommer quelcun, comme aussy de son sceu il ne ouit oneques le dict Bacquerzele, mais ouyt lors bien dire par commune renommée et bruict que le dict Bacquerzele assigna aux sectaires une place (qu'estoit ung jardin avec une grange) où que l'on tint les presches au dict Renaix, après que les sectaires fusrent ordonnez de ne prescher ès églises, ny sur le marchié du dict Renaix.

(*Signé*) J. Corteville, J. Vandenburg.

Response d'excuses pour le Magistrat de Renaix quand au faict de ces troubles (1).

Interrogatoren daer up Bailliu en de Schepenen van Ronsse zullen aendtwoorden.

Eerst, waeromme zy ghedoocht hebben de predicatien van de sectarissen omtrent ende binnen der stede van Ronsse.

Waeromme zy de zelve nyet belet en hebben ende wat debvoir zy daertoe ghedaen hebben.

Of zy aenzocht hebben, ter dies cause, d'assistentie van de neeringhen ende gulden van der zelver stede van Ronsse, ende wat zy daer up gheandwoordt hebben.

Waeromme zy niet belet en hebben 't breken van de beelden, sacramenshuusen, aultaeren en de andere eyerange van der kerken der voornoemde stede, ende wat debvoir zy daertoe ghedaen hebben.

Of zy daertoe aenzocht hebben d'assistencie van de neeringhen ende gulden, ende wat zy daer up gheandwoort hebben.

Waeromme zy ghedoocht hebben de sectarissen, ofte de ghoene van der nyeuwe religie t'hebbene eenen temple binnen der stede van Ronsse.

Waeromme zy 't zelve nyet belet en hebben, ende wat debvoir zy daertoe ghedaen hebben.

Wat correctie zy ghedaen hebben van de brekers ende van de principaelste fauctcurs van de predicanten ende ministers.

Pour de la part de Jaspar Lorimier, ayant esté bailly de Renaix, et Gilles de Winghene, Jacques de Pottere, Herme Van den Daele, filius Hermes, Gilles Ramens et Jacques Mahieux, ayans esté eschevins de l'année commenchée en septembre XV^c^ soixante cincq, et finie en septembre XV^c^ lxvj, et aussy les susdicts Gilles de Winghene, Loys Sierens, Hermes Van den Daele, Gilles Ramens et Jacques Mahieux, aveeq Jos Jolyt et Jehan Mychelot, eschevin de l'année présente, finy en septembre XV^c^ lxvij, tant que à eulx respectivement touche et concerne pertinament respondre aux interrogatoires cy-devant joinctes, à eulx délivrez, par mes très hon-

(1) Extrait du volume 20^e^ de la collection des papiers du Conseil des troubles, pages 165 à 175 verso, aux Archives du royaume, à Bruxelles.

nourez seigneurs, messeigneurs maistre Franchois Cortewiele et maistre Jehan Van der Burcht, conseillers du Roy, nostre sire, en son Conseil de Flandres, commissaires en ceste partie — ordonnez par Son Altèze, et le noble et excellent seigneur monseigneur le duc d'Albve, gouverneur général des Pays-Bas; iceulx respondans soubz toute humble correction, disent en brief ce que s'ensieult.

I. Premiers, comme de tout temps icelluy Bailly s'est extrêmement rendu vigilant pour s'acquicter au faict de son office.

II. Signament pour maintenir l'anchiene et cathölycke relligion, et extirper les maulvaises sectes à icelle et catholycque relligion contraires.

III. Et pour ce approuver, avoit faict exécuter, au dict Renaix, par le feu, Josse Delinck, natif du dict lieu, le xvij^e^ jour du mois de septembre en l'an XV^c^ lxij, comme se trouvant hérityeque obstiné.

IIII. Et ung nommé Josse le Cruel, natyf du dict Renaix, le quel avoit recogneu son erreur et révocqué son hérésie, comme relaps l'avoit faict exécuter par l'espée, le x^e^ jour de febvrier XV^c^ soixante quatre.

V. Item, venant au premier article des dicts interrogatoires : pourquoij ilz n'auroient obvié et empeschié les presches, et pourquoij ils avoient icelles souffert estre faictes par les sectaires, en la dicte ville, terre et seigneurie de Renaix et ès lieux circonvoisins;

VI. Disent, que le premier jour de mois de juilliet XV^c^ soixante six, du soir, environ les neuf heures, est venu à Renaix ung prédicant d'Audenarde accompaingnié de grand nombre de gens tant du dict Audenarde, que d'aultres villaiges circonvoisins, lequel prédicant sans le sceu du bailly et magistrat, et meismes, que le dict bailly estoit à Lessines, s'a advanchié illecy, de nuict, faire quelcque assemblée et congrégation, en ung lieu, vulgairement nommé, le Perreken-Driesch, hors le bourch de la dicte ville. Ce que fut la première presche quy s'est faicte au dict lieu de Renaix. Et n'eust esté possible, au dict magistrat, d'y faire quelque résistence ou destourbier (1), ja soit qu'ilz en eussent esté préadvertys, veu la grandissime multitude de gens y venuz de tout costé armez et embastonniez; aussy que c'estoit *au plat pays* comme dessus, et que la dicte ville n'est qu'ung bourch, n'ayant auleunes portes.

VII. Et le lendemain ainsy que le dict bailly avoit receu lettres de messieurs du Conseil en Flandres, en date du xv^e^ de juing XV^c^ lxvj, par lesquelz le dict bailly ensemble deux eschevins du dict Renaix estans les plus informez des faictz et mesuz de Hemdricq Queryn, natyf du dict Renaix, comme

(1) *Disturbare*, disperser.

ayant obtenu de Sa Majesté rémission, et pour icelle intériné estoit illecq livré *pede legato*, estoient enchergiez d'eulx trouver en diet conseil pour le iij^e^ jour de julliet enssuivant, apparant par la copie auctentieque des dictes lettres cy-joinctes, furnissant au contenu desquelles lettres icelluy bailly en personne avecq Hermes Van den Daele et Jacques Mahieux, eschevins, s'estoient trouvez en la dicte ville de Gand, ont les nouvilliers faict leur seconde prédication sur ung lieu nommé le Scavart, au dict Renaix, hors la dicte ville, aussy avecq une grande suijte, comme le rumeur estoit alors assez manifesté, sans aussy que personne du magistrat en a esté préadverty, et miesmes en l'absence du dict bailly, quy, de la dicte ville de Lessines, ce meisme jour, partyt pour Gand, pour les affaires susdictes, et estant totallement ignorant des dictes assemblées.

VIII. Ayans achevé leurs dictes besoingnes, le iij^e^ jour du dict mois de julliet, s'estoit le dict bailly d'illecq party pour Bourhem, à ses négoces et affaires, et revenant du dict lieu, par la dicte ville de Gand, trouva illecq lettres d'advertissement que les dictes presches estoient advenues au diet lieu de Renaix.

IX. Desquelles choses le dict bailly en avoit adverty monseigneur le conseiller Hessele, ensemble monseigneur le procureur général de Flandres, demandant leur advis et conseil au moyen duquel on pouldroit icelles presches empeschier.

X. Lesquels sieurs conseilliers et procureur général disoient : qu'ilz estoient en la miesme paine, et que le diet bailly en debvoit advertir les députez de monseigneur de Champaigney, seigneur du dict Renaix, pour par eulx en faire l'advertence où il appartiendroit.

XI. De quoy le dict bailly escripvy, par ses lettres, en date du xiij^e^ jour de julliet XV^c^ lxvj, à messeigneurs monsieur le prévost d'Aïre, maistre Maximilien Morillion et monsieur le conseillier de Sa Majesté, maistre Odot Viron, contenantes l'advenu que dessus et le désordre des dictes presches. Ausquelz, se trouvoient armez et embastonnez de pistoletz, hackebousies, hallebardes et aultres bastons, de pluysieurs lieux circonvoysins, asçavoir d'Escornaix, Eetecove, Nukerke, Melde, Leupeghem, Audenarde, Bevere, Zulzeke, Quarmont, Berkem et aultres, lesquelz firent ung tour et circuit parmy la dicte ville tout en ordre, chantans psaulmes dont le magistrat, ensamble les bons et catholyeques estoient fort estonnez, craindans de quelcque émotion ou sédition. De sorte qu'il n'y avoit apparence de résister sans gendarmerie, de tant qu'ilz estoient aulcune fois de neuf à dix mille personnes; priant par ses dictes lettres ausdicts seigneurs, qu'ilz en voulsissent advertir la court pour y estre pourveu par gendarmerie et de

remède convenable, comme par la minute des dictes lettres apparoir polra.

XII. Et partant, veu le grand nombre des dictes personnes allant ausdictes preseches, ainsy armez et enbastonnez, comme dict est, n'estoit possible y résister par le magistrat ny par les confréries, n'ayant la dicte ville de Renaix aulcuns foncqz mestiers, aussy qu'il n'y a que deux petyts confréries, desquelz la plus grande part estoient alors tenuz pour suspectz et fréquentans les dictes preseches, de manière que le dict magistrat n'eust eu aulcune confidence de secours ou assistence d'eulx. Et par ainsy ne leur a esté requis quelque ayde.

XIII. Lesquelz presches s'augmentant lors, de jour en jour, et de plus en plus, estoient venuz jusques à entrer en l'église collégiale du dict Renaix, le propre jour de l'Assumption Nostre Dame, xv^e^ jour d'auougst XV^c^ lxvj.

XIIII. De la quelle chose le dict bailly lors estant malade des..... fut adverty par maistre Gilles Backereel, chanoisne du dict Renaix, que lors le dict bailly, non obstant son extréme mal et douleur de podagre (*la goutte*) estoit monté à cheval, et s'en alla jusques à l'église à cheval pour empeschier que la presche ne fust faicte.

XV. Où que estant arrivé, trouvoit pluysieurs du magistrat, lesquelz prioient ceulx de la dicte nouvelle relligion, estant en nombre infiny et principallement ceulx des lieux circonvoysins, quy ne vouloient obtempérer à personne, qu'ilz volsissent sortir l'église, et ne donner désordre ou empeschement que le service divin ne fust faict, à ce que pour lors le dict magistrat ne povoist rien gaignier.

XVI. Tant qu'ilz mandèrent Jehan de Winghene, Jehan Bufkins et aultres de la nouvelle relligion, ausquelz le dict magistrat pria de vouloir faire retirer leurs dicts complices hors l'église, leur remonstrans les dangiers quy suyvre s'en polroient, ce que par eulx entendu, dévertirent ledict peuple, allant faire leurs preseches sur le grand marchié de leur propre auctorité, sans licence desdicts respondans.

XVII. Le xix^e^ du dict mois d'aougst, continuant la dicte malladie du dict bailly, advint que environ une heure après mydy, reviendrent pluysieurs personnes du marchié de la ville d'Audenarde, lesquelz apportoient avecq eulx pluysieurs pièches d'imaiges rompuz en icelle ville, comme de ce le bruict a esté depuis commung, et en une instance et moment, pluysieurs de la communaulté et aultres étrangiers, en fort grand nombre, estoient entrez en la dicte église de Renaix, et illecq rompu.

XVIII. De quoi le dict bailly estant adverty de par sa fille, laquelle ouoit le bruict de sa maison, print des potences (*béquilles*) et alla en la

dicte église, à bien grande paine, pour empeschier les dicts rompeurs quy estoient en nombre infinyt, et illecq avoit faict pluysieurs exclamacions et remonstrans, priant à joinctes mains, qu'ilz eussent à cesser et qu'ilz commectoient crieme de lèse-maiesté divine et humaine, et partant qu'ils perdroient la vie.

XIX. Que lors, s'exclamant les dicts rompeurs, ruoient des pières après les imaiges, disans : sy ce criart ne sorte d'icy, que nous luy donnerons *des blans pains de sainct Estienne* (1) que sont *cailloux*, et que estoient paysans circonvoisins et aultres, quy depuis se sont absentez.

XX. Et non obstant les dictes menaches, le dict bailly estoit monté jusques les degretz au-devant l'aultel saint Hermès, voyant ung Jacques Brulant, lequel estoit desjà monté au-dessus l'aultel pour tirer l'imaige du dict saint Hermès (2) et le cheval par terre, le quel Jacques les rua avecq telle véhémence par terre, que n'eust esté le greffier, qui exclama et retira le dict bailly arrière, il eust esté tué en la plache.

XXI. Et lors pluysieurs gens de bien de l'anchienne et catholycque relligion, prévoyans le grand dangier où quel le dict bailly se mectoit, et qu'il ne povoit riens prouffyter par ses remonstrances et exclamations, avoient icelluy bailly faict retirer en sa maison.

XXII. Et de tant que la dicte foulle estoit survenu tant soubdainement et *exinopinato*, et que incontinent le tout estoit faict de tant, que auparavant il avoit faict toute sa force et mieulx pour obster à la dicte rompure et sacaigement des imaiges; aussy que les dictes églises et ymaiges estoient auparavant gastez du feu de méchief, et qu'il n'y avoit grande chose à rompre, iceulx respondans n'eussent jamais venuz en temps assez, jasoit quy eussent vollu faire assambler les dictes confréries.

XXIII. Tost ensuyvant, le dict bailly avoit demandé le dict magistrat, estant revenu en la dicte église, et ont illicy mis par escript et inventorié tout ce enthièrement que y avoit demouré, sy comme pièches d'imaiges, aultelz, ornemens, relicques et aultres orysutez, et iceulx postez en la trésorrie ou sacristie, dont ilz ont délivré l'inventerre et notissement par eulx faict, à messieurs du chapittre de la dicte église collégiale de saint Hermès, comme aussy ilz ont faict garder la chambre du chapittre, dont l'huys estoit rompu, et, par le dict bailly, faict quérir de sa maison une nouvelle serrure et le tout debuement seré, de sorte que nul dommaige en est advenu.

(1) St-Étienne, *Stephanus*. Allusion à son martyre. Il fut lapidé.

(2) Les reliques de St-Hermès furent transportées à Renaix en 860 ; elles reposaient dans l'abbaye de St-Corneil, près d'Aix-la-Chapelle. Ce saint est spécialement invoqué pour le dérangement des facultés mentales.

XXIIII. Ayant néantmoings le magistrat donné cherge de faire garde de son costé, ne furent lesdicts de la nouvelle relligion contens qu'ilz ne fissent aussy garde de leur costé, et réservèrent les clefz de l'huys de devant par forche, faisans depuis les dicts rompeurs leurs presches continuelles en la dicte église, jusques le x^e^ de septembre, pendant lequel temps les chanoisnes et aultres sieurs de la dicte église estoient absents.

XXV. Le xxv^e^ auougst XV^c^ lxvj, receupt le dict bailly lettres de mesdicts seigneurs les chanoisnes de la dicte église de Renaix pour lors refugiez en la ville d'Ath, dont la copie est joincte à cestes, par les quelz ilz remercièrent le dict bailly de ses debvoirs, et le prièrent de continuer en sa diligence, et de retirer les cleefz des mains de ceulx de la dicte relligion nouvelle.

XXVI. Sur quoy, a la première commodité, icelluy bailly, le premier jour de septembre, après avoir entendu le secours de la court, miesmes l'exécution advenue à Grantmont, le dernier d'auougst XV^c^ soixsante six, ainsy que leur député avoit sonné la première cloche de leurs presches, se trouva le dict bailly en la maison d'icelluy qui estoit garde des cleefz de l'église, commis par ceulx de la dicte nouvelle relligion, et retirer les dictes cleefz, et avecq icelle vint fermer icelles église, faisant publicque deffence, sur paine de la harpe (*sic*), de non entrer par eulx en la dicte église, se vantant d'aller en la court pour avoir ayde et assistence.

XXVII. Ayant ordonné à sire Guillame Van der Schodeyen, curé de l'église parochialle du dict Renaix, de continuer le service divyn, à quoy il avoit encoires esté empeschié pendant le temps que ledict bailly estoit party de Renaix, (soubz couleur d'aller à la court), il estoit allé en ses négoices et affaires en la ville de Lessines, et, une heure après son partement, estoient plusque deux mille personnes devant l'huys de sa maison, veullans avoir les cleefz de la dicte église, ce quy n'eurent pour l'absence du dict bailly et qu'il avoit les clefz chés luy.

XXVIII. Attendu la quelle chose, miesmes l'exécution de ceulx de la dicte ville de Grandmont, faicte ce jour précédent, de quoy comme faict à présupposer ilz avoient terreur et crainte, n'osoyent attempter de rompre l'huys de la dicte église pour faire la presche, mais ilz disoient au dict curé qu'il n'eusse à célébrer la messe pour ung mieulx, et de crainete qui ne surviengne quelque esmotion par le populaire, allant ce miesme jour célébrer la messe à Wadripont, demi-lieu du dict Renaix.

XXIX. Et ainsy faict, bien peu de temps après, la commune de la dicte relligion nouvelle estoient allé en la ville d'Audenarde vers monseigneur le commissaire Backerzele, où ilz demandèrent la continuation des presches et certain lieu désigné pour faire ung temple, et à ces fins donnèrent par

escript au dict sieur Backerzele leurs noms et surnoms, estant environ de trente personnes, sy que depuis les dicts bailly et magistrat avoient entendu, sans sçavoir la résolution du dict Backerzele.

XXX. Depuis le dict temps, le dict magistrat ayant entendu que ceulx de la dicte relligion continuoient de mal en pire, et estoient intentionné de créer diacre et subdiacre à leur manière, ont vers eulx mandé les principaulx sy, comme le dict Jehan de Winghene, Daniel Deman, Jacob de Rore, Franchois de Febuvre et aultres de la dicte secte et relligion, ausquelz ilz firent exprès commandement, de par Sa dicte Majesté, de non créer ou faire officiers ny chose ultérieure compétant à Sa dicte Majesté, ne fusse par exprès licence et congié d'icelle, sur le quel commandement ilz disoient différeroient quelcque temps, et ainsy le promisrent, et qu'ilz n'estoient intentionnés faire telle nouvelleté, comme il appert par acte insérée ou libel ci-joinct.

XXXI. Desquelles choses le greffier, par cerge (*charge*) du magistrat, en avoit adverty les députez de monseigneur de Champaignes, affin qu'ilz en volsissent advertir Son Altesse, ce que par supplécation ilz avoient faict sans que sur ce l'on a obtenu quelcque résolution.

XXXII. Depuis lequel advertissement, ledict commaissaire Backerzele s'estoit trouvé à Renaix, et, en l'absence du dict bailly, avoit donné ausdicts de la nouvelle relligion certain escript pour le faict de leur presche, soubz certaines conditions au deschen aussy du dict magistrat, dont la copie est mise au dit libel.

XXXIII. Cy-joinct, que ledict Backerzele estoit allé avecq eulx en certain lieu et jardyn prez la dicte ville, où ilz firent leur presche, et ne sçait icelluy magistrat se alors estoit consenty la dicte plache par ledict Backerzele, de tant qu'ilz ont illecq continué, et n'ont jamais eu quelcque temple fors que ledict jardyn.

XXXIIII. Et certains jours ensuyvant, par lettres de Son Altèze, receuz au mois d'octobre XV^c^ lxvj, et en date du x^e^ d'octobre, joincte au dict requérant, fut commandé au dict bailly de riens souffrir ou permectre à ceulx de ladicte nouvelle relligion, fors seullement ce qui avoit esté consenty par sa dicte Altèze aux nobles confédérez, et sy quelcque chose survenoit de là en avant, que ledict bailly en eusse advertir à Monseigneur le comte d'Egmond.

XXXV. Ont aussy les dicts bailly et eschevins faict deffences et inhibitions expresses à ung prédicant qui preschoit en langue franchoise, lequel se retira oyant le bruict des gens de guerre qui debvoit venir auxdicts Renaix.

XXXVI. Respondant de l'exécution et correction des rompeurs, dict le

bailly avoir faict mectre prisonnier ung Jacques Brulant, lequel volloit battre sa sœure, à ranson que son mary allat à la messe, et qui disoit de la tuer, de ce estant adverty le dict bailly, et ayant mémoire qu'il estoit aveeq les rompeurs, comme dict est cy-devant, articulo XX, fut exécuté par l'espée, le viiij^e^ jour du mois d'octobre, au dict an XV^c^ soixante-six, et les aultres rompeurs princepaulx en bon nombre sont enfuyz, tellement que, pour lors, il n'estoit possible d'appréhender ny corrigier, veu le grand nombre et trouble temps, craindans de sédition et aultre semblable émotion du petit peuple, et à présent l'on procède à la cherge desdicts fugityfz par adjournemens sur peine de banissement et confiscation de leurs biens, comme aussy à ceulx quy ont favorisé et lougié (*logé*) lesdicts prédicans.

XXXVII. Ayant les dicts bailly, ensemble le magistrat, faict toute extrême diligence et debvoir d'annéantir et retranchier leurs dicts subiectz de la dicte secte et relligion nouvelle.

XXXVIII. Ausquelz, jusques à uneq diverses fois, ledict bailly aveeq ledict magistrat avoient faict requeste, affin qu'ilz eussent à cesser desdictes preseches, que lors ilz respondirent : il nous est consenty par le commissaire de monseigneur d'Egmond; quant il nous deffendra, nous cesserions.

XXXIX. Ayant aussy mis en prison Loys Van den Berghe, Jean Marteel et Gheleyn de Vlaminek, dudict Renaix, pour ce qu'ilz différoient faire baptiser leurs enffans selon l'anchiene et catholyeque relligion, de ce que ledict magistrat en a adverty le dict seigneur d'Egmont, suyvant les précédentes lettres de Son Altèze, ayans y envoyé Jacques Mahieux, eschevin, commis exprès aveeque lettres contenantes icelluy emprisonnement et causes d'icelle, pour sçavoir de la correction que l'on en feroit, de quoy, pour le temps sy turbulente, l'on n'avoit eu queleque response.

XL. Néantmoings lesdicts prisonniers s'excusoient, disans que ledict seigneur comte d'Egmont avoit faict requeste de cesser les preseches jusques à le sainct Jehan-Baptiste, et lors faire baptiser leurs enffans selon la dicte nouvelle relligion; de sorte qu'ilz avoient esté relaxez à promesse de retourner, quant requis seroient, *sub pena convicti*, après que les enffans furent baptesez à la dicte église anchienne catholyeque, et pendant qu'ilz estoient détenuz en prison.

XLI. Et ont, par-dessus, ce lesdicts bailly et eschevins, en tout endroict faict leur extrême debvoir et diligence, tant et sy avant que, à chascun d'eulx, et à leur cherge touche et concerne pour la munulention, observance et entretiènement de la vraye foy et relligion, de toute antiquité observée en l'église romaine, et anéantissement et dépression de toute aultre à icelle contraire, sy comme peult plus à plain aparoir par ung aultre libel ci-joinct

de pluysieurs crys, publications et actes justiciaires faictes et émanées pendant lesdicts troubles, servans aussy pour le bien repos et tranquillité de la républieque, et pour souffissantes excustes desdicts respondans.

XLII. Concluant par tant, lesdicts bailly, mayeur et eschevins de ladicte ville de Renaix, que les choses dessusdictes bien considérées, il plaise à mes dicts seigneurs, messeigneurs les commis, faire leurs excuses raisonnables vers sondict Altèze et Excellence, affirmans les choses dessusdictes véritables par ceste, signé par leur greffier à leurs requeste et cherge, le xije jour du mois d'octobre mil cincq cent soixante sept.

(*Signé*) Maés.

Le dépôt des Archives générales du royaume, à Bruxelles, renferme encore plusieurs documents relatifs aux troubles religieux qui ont éclaté dans la ville de Renaix, mais qui n'offrent pas assez d'intérêt pour être reproduits ici.

Nous exprimons ici toute notre reconnaissance à M. Gachard, archiviste-général du Royaume, pour les indications qu'il a bien voulu nous donner à ce sujet.

H. R.

La pierre Brunehault.

La *pierre Brunehault* est située sur un plateau du village de Hollain, à droite et à peu de distance de la chaussée de Tournai à S^t^-Amand. Du haut de cette éminence, elle semble dominer sur une foule de souvenirs. C'est d'abord, dans le lointain, vers le sud, la tour de l'ancienne abbaye d'Elnon et la flèche de l'église de S^t^-Amand; au nord, l'ancienne tour de l'église d'Antoing et la fameuse tour du château féodal; puis, plus près, Espain, qui donna le jour à S^t^-Aibert, l'ermite de Crespin; Rongy, résidence des nobles seigneurs barons de Roisin; Lesdain, ancien domaine de Godefroid le Captif; Jollain, dont le vieil historien Cousin attribue la fondation à un général romain nommé Jolianus; Bruyelles, dont le nom rappelle les marais ou prairies qui le couvrent encore en grande partie (1), et de l'autre côté de l'Escaut, la forêt de Glançon, ancienne retraite du faux Baudouin.

La pierre Brunehault, telle qu'on la voit aujourd'hui, a la forme d'un trapèze; elle est posée de champ et verticalement. L'une de ses faces regarde l'orient, dans la direction de l'église de Laplaigne; l'autre regarde le couchant, dans

(1) Broilum, brolium, brulium, brolius et autres signifient bois, forêts. Bruilium est parfois employé pour signifier un pré. C'est d'eux que nous sont venus Breuil, Breuille, Bruille, Brule. De là les noms de famille Dubreuil, Dubruille, Dubrulle.

(Dutilloeul, *Hommes et choses du Nord de la France et du Midi de la Belgique*).

la direction de l'église de Jollain. Sa hauteur, hors de terre, est de mètres 4,40; sa largeur, de près de 3 mètres; son épaisseur, égale dans toute son étendue, est de 0^m,48. Quant à la partie enterrée, sa profondeur est, dit-on, d'environ 3 mètres. La pierre est un peu échancrée par le haut. La face occidentale est couverte de mousse et de lichens. La face opposée est aride, et présente une infinité de petits enfoncements figurant à peu près la cavité d'un dé à coudre (1). A part ces cavités, on n'y remarque aucun caractère gravé. On n'y aperçoit que la trace des efforts impuissants de quelques sots qui croient sans doute s'illustrer en écrivant leurs noms obscurs partout où ils passent. Mais ce ne sont là que des égratignures.

La position de la pierre Brunehault a dû, de temps immémorial, être la position verticale. C'est ainsi que la représente la tradition. La tradition dit même que, si elle venait à tomber, le monde finirait. Quant aux documents historiques, aussi loin que nous avons pu remonter, nous avons trouvé la confirmation de cette opinion. Les termes dont se sert Cousin (2), au commencement du XVII^e^ siècle, en parlant de cette pierre, *ait faict planter en terre,* ne peuvent s'entendre que d'une position verticale. L'historien Catulle (3) emploie le mot *prominens,* encore la position verticale. Si cette pierre n'avait pas eu alors cette position, évidemment ces historiens se seraient servis d'autres expressions. L'abbé de Nélis, qui la visita au commencement de 1768, la trouva légèrement inclinée au levant. Il attribue cette inclinaison aux vents du sud-ouest, très-violents,

(1) Ces enfoncements sont attribués par les villageois à des traces de balles de fusil; mais devant la dureté de cette pierre, cette tradition ne résiste pas à l'examen.

(2) *Histoire de Tournai,* t. I, p. 54.

(3) *Illustrium virorum pondus et statera de civitate et cathedra Nerviorum,* p. XXXVII. Brux., 1652.

comme on sait, dit-il, dans nos contrées. « Cette pierre présentant sa plus grande surface aux vents du sud-ouest, cette cause a dû suffire pour l'avoir fait considérablement baisser du côté opposé. Un paysan, par désœuvrement ou par tout autre motif, s'est amusé à creuser une fosse tout le long de la pierre du côté où elle était déjà un peu inclinée; les eaux, les neiges ont achevé de creuser cette fosse, et l'inclinaison de la pierre est beaucoup plus grande aujourd'hui (1775) qu'en 1768 (1). » En 1775, elle faisait avec la terre un angle de 50 degrés.

Sous le gouvernement de Bonaparte, l'administration des ponts et chaussées voulut en faire une pierre d'écluse à Bléharies sur l'Escaut. Tous les travaux que l'on y exécuta n'aboutirent qu'à augmenter légèrement l'inclinaison vers l'orient, et l'on abandonna l'entreprise. Mais l'inclinaison devenait bien plus sensible, au point qu'en 1811, l'angle que la pierre faisait avec l'horizon n'était plus que de 34 degrés environ. Enfin en 1819, elle était presque tout-à-fait renversée. L'angle était de 20 degrés.

C'est alors que la commune de Hollain vota unanimement une somme de 500 francs, pour les frais de son rétablissement; le gouvernement de Guillaume, suivant Mr A. G. C., accorda une somme de 1500 francs pour le même objet (2). « La population entière se porta sur le plateau où elle est située; plus de mille personnes offrirent leurs bras pour assister à ce travail, et à l'aide des machines propres à dresser un moulin, on vint à bout de relever cette masse; on mit sous sa base un large sommier qui lui sert comme de fondations, et l'on construisit deux contreforts en maçonnerie sur les flancs pour la tenir en équilibre (3). »

(1) *Réflexions sur un ancien monument du Tournésis appelé vulgairement la pierre Brunehault. — Mém. de l'Acad. de Belg.*, t. I.

(2) *Esquisse historique et monumentaire de Tournai et de ses environs.* Tournai, 1842.

(3) *Hommes et choses*, etc.

Depuis lors, cette lourde masse n'a pas encore bougé le moins du monde, et il n'est pas probable qu'elle s'ébranle de sitôt.

Maintenant faut-il tant s'étonner des forces extraordinaires qu'a exigées primitivement l'érection de ce monument? Nous ne le croyons pas. Il existe bien d'autres monuments de la même nature qui ont coûté plus de travaux. Nous n'avons qu'à citer les allées druidiques de Carnac, dans le département français du Morbihan, et les cercles concentriques de Stone-Henge en Angleterre, qui se composent de plusieurs centaines de ces monolithes. Nos ancêtres disposaient sans doute de machines propres à soulager les travaux des hommes, et qui nous sont aujourd'hui inconnues. Les Cyclopes aussi ont laissé des monuments qui étonnent encore au XIX^{e} siècle.

Si nous passons aux traditions qui ont cours au sujet de ces sortes de monuments en pierre, nous ne pourrons nous empêcher d'être frappés d'un fait; c'est qu'à la plupart se rattachent des traditions religieuses et même chrétiennes; et ici nous ne pouvons mieux faire que de laisser parler deux écrivains belges qui ont fait leurs preuves. M^{r} Eugène Gens, secrétaire perpétuel de l'Académie d'archéologie de Belgique, s'exprime ainsi à propos des pierres de Mousny, près de Laroche (Luxembourg) :

« Allez d'un autre côté, sur le plateau de Hive et d'Ortho, voir les pierres de Mousny.... Sont-ce des pierres druidiques? — Les paysans vous diront que ce sont un berger et ses moutons pétrifiés par un miracle. Un jour que le berger paissait ses moutons dans cette bruyère, il vint à passer un pèlerin qui allait faire ses dévotions à S^{t}-Thibaut. Le pèlerin était harassé de fatigue; il avait soif, et le berger avait auprès de lui une grande cruche d'eau. Le pèlerin s'approche du berger et lui demande à boire; mais le berger le lui refuse durement. Le pèlerin lui reproche son manque de

charité, et s'assied pour se reposer; mais le berger le force de se lever et de continuer son chemin. Le pèlerin s'en alla; mais comme il ne s'éloignait pas assez vite, le berger lui jeta une pierre. Alors le pèlerin se retourna, ramassa la pierre, et la lança contre le berger qui, à l'instant même, se trouva pétrifié avec tout son troupeau, y compris le chien, dont le profil aigu se reconnaît encore vaguement au pied du bloc principal, qui fut son maître. Le pèlerin n'était autre que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, qui allait honorer les reliques de S^t^-Thibaut (1). »

Voici maintenant ce que nous lisons dans un ouvrage récemment publié par M. Grandgagnage, président de chambre à la Cour d'appel de Liége :

« Sur la place du hameau de Bouni, commune de Romsée (pays de Liége), je remarquai plusieurs blocs de pierre étendus horizontalement comme des tables sur d'autres pierres ou pointes sortant verticalement de terre. L'idée d'un *dolmen* me vint tout de suite à l'esprit; la disposition de ces pierres en offrait l'apparence; et comme j'étais à observer le monument vrai ou supposé, un habitant me dit que, d'après le témoignage des anciens, on avait autrefois adoré le diable sur la pierre que j'examinais; mais qu'au moment où les apôtres étaient venus prêcher le saint Évangile au pays, la pierre s'était brisée d'elle-même, et qu'un des morceaux avait roulé jusqu'au bas de la côte où, aujourd'hui, il sert de pont au ruisseau; qu'après cela pour purifier la place, on avait bâti à côté une chapelle et planté un tilleul.... Nous ferons bien de rappeler ici qu'une chapelle se trouvait également placée à côté de la *Pierre du Diable,* monument druidique qui existait encore il y a une trentaine d'années dans les environs de Namur; c'était aussi

(1) *Ruines et Paysages en Belgique*, p. 203.

un *dolmen,* et un vieil arbre l'ombrageait de même (1). »

Revenons aux traditions concernant la pierre Brunehault: on en débite plusieurs, et même elles ne s'accordent pas entre elles. Ainsi les paysans vous disent : « Quand Brunehault fut attachée à la queue d'un cheval sauvage, le cheval vint tomber ici avec les restes informes de Brunehault, et c'est en mémoire de cet événement que l'on y a planté cette pierre. » Cette tradition aurait le mérite d'expliquer la date et le but de l'érection de ce monument, si elle n'était en contradiction évidente avec l'histoire. En effet, Brunehault fut arrêtée près de l'ancienne ville d'Orbe, au-delà du Jura (canton de Vaud), et amenée au camp de Clotaire sur les bords de la Saône. Après la mort de Brunehault, les lambeaux de son corps furent jetés au feu par les soldats et réduits en cendres. Du reste, le tombeau de Brunehault se trouve à Autun.

Suivant une autre tradition, cette masse fut transportée dans le pays par Jésus-Christ : on montre encore aujourd'hui sur la face occidentale l'empreinte du pied droit de la Vierge Marie; ce qui a fait dire à un *poëte* local :

Et la vierge des champs vient y baiser la trace
Qu'y laissa la Vierge des cieux.

Quand on voulut bâtir la cathédrale de Tournai, on essaya, disent encore les paysans, d'y transporter cette pierre pour la faire entrer dans la construction; mais elle s'arrêta en chemin, et ne voulant plus avancer, elle retourna d'elle-même à son ancienne place. On raconte encore la chose d'une manière plus poétique. On dit que la Vierge apportait cette pierre pour la poser la première dans

(1) *Chaudfontaine. Wallonnade.*

Hollain possède aussi son tilleul traditionnel; il en possède même deux, le gros et le petit tilleul, lequel n'est guère moins considérable que le premier. Toutefois ils ne se trouvent pas près de la pierre Brunehault, mais bien sur la place, près de l'église.

les fondements de la cathédrale. J'oubliais de dire qu'elle la tenait dans son tablier. Mais ayant appris en route que la première pierre était placée, elle déposa celle qu'elle portait à l'endroit où on la voit aujourd'hui. Et cette trace que l'on remarque sur la pierre est l'endroit où elle mit le pied pour prendre de là son essor vers les cieux. C'est du reste un objet sacré; que le Ciel vous préserve d'aiguiser votre couteau contre la pierre; soyez sûr que vous le perdrez, ou que votre couteau se tournera contre vous-même. Toutefois, comme il y a aujourd'hui des esprits forts au village aussi, la pierre porte plusieurs déchirures; mais on pense bien que les profanateurs ont été punis.

En comparant les traditions relatives à ces pierres avec l'état actuel de la science, on ne peut plus douter que ce ne soient des monuments religieux, des monuments celtiques. Telle est, pour ce qui regarde la pierre Brunehault, l'opinion de MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux, de M. l'architecte Renard, de M. Schayes, de M. Grandgagnage, etc.

Les monuments de l'architecture des Celtes, la première race d'hommes connue qui peupla la Belgique, étaient de la plus grande simplicité. Leurs habitations, semblables aux cases des nègres de l'Afrique, se trouvaient d'ordinaire isolées dans les forêts. Ils n'avaient pas de villes, mais seulement des *oppida*, situés également au milieu des bois, et formés par des palissades, des abatis et des quartiers de rochers, et dans lesquels ils se renfermaient en temps de guerre avec leurs troupeaux et leurs biens (1). Les Celtes n'avaient pas de temples, du moins dans le sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot. Ils trouvaient que c'était ravaler la majesté céleste que d'emprisonner les dieux dans les limites restreintes d'un édifice. « C'était dans la retraite ténébreuse d'une forêt, dans la solitude sinistre

(1) Schayes, *Hist. de l'Archit. en Belgique*, t. I, p. 7.

d'une bruyère, ou sur le sommet d'une montagne isolée, qu'ils érigeaient leurs autels, et qu'ils adoraient les symboles mystérieux et farouches de leur mythologie. Ils se contentaient généralement de former une vaste enceinte appelée *cromlech* et composée d'énormes pierres brutes et longues, qu'on nommait *peulvan* (piliers de pierre) ou *menhir* (pierres longues) et qui, posées de champ ou plantées verticalement dans le sol, composaient soit une ellipse, soit un demi-cercle, soit un cercle entier ou même plusieurs cercles concentriques. Souvent au milieu se dressait un *dolmen* ou *lichaven* (table de pierre), qui se composait d'une grande pierre plate, posée horizontalement sur deux ou plusieurs autres, placées verticalement en terre, et qui servait d'autel pour les oblations ou pour les sacrifices. Quelquefois, un simple *peulvan* en occupait le centre et constituait la figure symbolique de quelque divinité. Souvent on substituait à la forme circulaire la forme plus sauvage des alignements parallèles, et l'on disposait les *menhir* en plusieurs longues lignes qui ne ressemblaient pas mal, sauf la configuration brutale des pierres celtiques, aux colonnades en ruine qui nous restent des anciens temples égyptiens. On construisait aussi des allées couvertes, composées de deux rangs de pierres verticales et contiguës, sur lesquels on en plaçait d'autres en forme de toit plat; elles étaient généralement orientées, et bouchées à l'une de leurs extrémités (1). »

Les principaux monuments celtiques qui se sont conservés jusqu'à nos jours sont d'abord les pierres de Carnac, près de Quiberon, en Bretagne. Elles figurent des obélisques grossiers et sont en nombre prodigieux. Ces pierres granitiques sont rangées sur onze lignes perpendiculaires à la côte, et séparées l'une de l'autre par un intervalle de

(1) A. Van Hasselt, *Hist. des Belges*, 1re période, p. 50.

30 à 35 pieds. Les pierres dans chaque rangée sont séparées par un espace qui varie de 12 à 15 pieds. Les plus élevées ont 21 à 22 pieds hors de terre; leur largeur et leur épaisseur varient comme leur élévation. Cet antique monument occupe un espace de près de 700 toises. Il paraît même qu'il aurait occupé autrefois sur la côte une longueur de trois lieues (1). Ce monument s'élève à l'extrémité d'une côte dangereuse, sur une grève où croissent à peine quelques herbes dans un sable stérile. Battues des vents, des pluies et des flots, ces pierres sont là solitaires entre la mer, la terre et le ciel. On n'en approche pas sans terreur. On dit qu'on y voit des feux errants, et qu'on y entend la voix des fantômes (2).

L'Angleterre possède aussi plusieurs monuments druidiques. Dans le comté de Cornouailles, près de Biscawen, se trouve un champ où dix-neuf pierres forment un cercle.

Dans le comté de Wilt, à trois lieues au nord de Salisbury, est situé le fameux et singulier monument connu sous le nom de *Stone-Henge* (barrière de pierres). La tradition raconte que les habitants les élevèrent pour s'opposer aux invasions. Ce monument consiste en quatre rangées de pierres granitiques. Deux de ces rangées sont circulaires, les deux autres sont elliptiques. Ces quatre rangées ont un centre commun. Ces pierres sont ou droites, ou croisées, ou couvertes, et d'une grosseur prodigieuse (3).

Dans la province de Drenthe, au milieu d'une immense bruyère, se voient les étranges monuments appelés du nom de *Hunebedden* (lits des Huns). Chacun de ces Hunebedden se compose de onze pierres et figure une allée couverte. De chaque côté se trouvent trois pierres; à ces six monolithes sont superposées horizontalement trois autres

(1) De Bast, *Recueil d'Antiquités romaines et gauloises*, 1808.
(2) Chateaubriand, *Les Martyrs*, liv. X.
(3) De Bast, *Recueil d'Antiquités*.

pierres, plus grandes que les premières; un autre monolithe est placé aux extrémités de chaque côté. La direction du Hunebed est celle du sud-est au nord-ouest. La plupart de ces pierres sont recouvertes de mousse ou de lichens, tandis que par-ci par-là on aperçoit la couleur de la pierre. La pierre qui recouvre le Hunebed a une épaisseur de 0,38 d'aune des Pays-Bas, une largeur de 0,45 et une longueur de 1,26. D'autres ont des dimensions encore plus considérables. Ainsi, près d'Emmen, une de ces pierres supérieures a 14 pieds de long sur 8 de large. Le plus grand de ces Hunebedden est celui de Borger; il mesure 80 pieds de longueur, et se compose de 45 pierres; mais elles sont fort endommagées. Ces monuments, bien que portant le nom des Huns, sont bien antérieurs aux invasions de ces peuples.

Dans le Brandebourg, on rencontre des monuments appelés *Reuzengraven* (tombeaux des géants), entièrement semblables à ceux de la province de Drenthe. On en voit un grand nombre, entre l'Elbe et le Weser, près d'Oosterholte. P. Camper les a dessinées. Près d'Osnabruck gît une pierre de 32 pieds de long, sur 10 à 11 pieds de large et 2 pieds et demi d'épaisseur. Ces Reuzengraven sont également composés d'une multitude d'énormes pierres brutes figurant les murs de côté d'une allée pavée de cailloux ordinaires, et recouverte de très-grandes pierres. On trouve également de ces pierres en Suède, en Danemarck, etc. (1).

Dans la Belgique actuelle, ces monuments paraissent avoir été peu nombreux et de l'espèce la plus simple. Nous n'en connaissons même avec certitude que deux, composés chacun d'une seule pierre. Le premier existait près de Binche,

(1) *De* Hunebedden, *Uit een oudheidkundig en vooral uit een geologisch oogpunt beschouwd,* door Dr. L. Ali Cohen. — Mémoire lu à la société des Sciences naturelles de Groningue. 1843.

et est aujourd'hui détruit. Le second est la fameuse pierre Brunehault (1).

La pierre de Braye, près de Binche, fut détruite en 1753, et employée à rétablir le canal qui conduisait l'eau au moulin de Binche. C'était une pierre d'un grès très-dur. Elle avait 18 pieds de hauteur hors de terre et 5 pieds sous terre. Elle était large d'un côté de 13 pieds, de l'autre de 4 pieds et demi (2).

La pierre Brunehault est donc la seule de son espèce que l'on trouve encore aujourd'hui dans nos provinces. Il y a bien encore quelques pierres colossales dans le Luxembourg et même dans la province de Liége; mais elles ne paraissent pas présenter le même caractère.

Dans le Luxembourg, nous avons déjà cité les pierres de Mousny, commune d'Ortho, près d'Amberloup. Sur une montagne aride se voient trois énormes blocs de quartz blanc. Deux de ces blocs sont juxtaposés dans la direction de l'orient au couchant; le troisième, beaucoup plus gros, domine le tout et présente une excavation à l'une de ses faces. Autour on voit une multitude de blocs de la même roche de moindre dimension et placés circulairement (3).

Dans le pays de Liége, outre les pierres de Bouni, M. Grandgagnage vient encore de signaler une grande roche qui a de l'analogie avec un *menhir*, si toutefois ce n'en est pas un. M. Grandgagnage, dans une de ses savantes promenades dans les environs de Chaudfontaine, arrive à un ruisseau qui traverse l'intérieur de la grotte de Rémouchamps. Laissons-le parler : « Je demandai le nom de ce ruisseau à un habitant de la localité. Il me répondit que

(1) Schayes, *Hist. de l'Arch.*, t. I.

(2) Nélis, *Réflex. sur un ancien monument du Tournésis*, etc. Mémoires de l'Académie, t. I, p. 471 et seq. M. Schayes se trompe en donnant pour les dimensions de la pierre Brunehault les dimensions de la pierre de Braye.

(3) Lagarde, *Hist. du duché de Luxembourg*, t. I, p. 41.

c'était le ruisseau du *Menhir*.... D'autres personnes m'apprirent que ce ruisseau venait d'un endroit où se trouvent de grosses pierres et une roche appelée *Menhir*, qui lui a donné son nom. En effet, ayant remonté le cours d'eau, je découvris bientôt une grande roche isolée qui s'élève verticalement au-dessus de la vallée, et à ses pieds une énorme quantité de blocs épars sur les flancs de la colline et sur les bords du ruisseau. Ces blocs proviennent manifestement d'éboulements plus ou moins anciens. Quelques-uns pourraient bien se trouver réunis en groupes affectant jusqu'à un certain point la forme circulaire; mais je dirai pourtant que mes yeux, tout prévenus qu'ils devaient être par ce mot celtique, n'ont pu reconnaître dans ces groupes une symétrie suffisamment humaine pour en faire les monuments d'un culte.... Cette roche se dresse comme un vaste cône dont le sommet tronqué présente une plate-forme; elle domine toute la vallée, tout le pays même, est d'un aspect saisissant au milieu d'une nature sauvage, d'une contrée absolument nue, sans habitations, sans arbres, sans autre verdure que celle de la sombre bruyère, et si jamais le collége des druides, en longues tuniques blanches et la faucille d'or à la main, s'est réuni solennellement pour procéder aux sacrifices en présence d'une multitude étagée sur tous les penchants des collines, ce devait être un grand et intéressant spectacle (1). »

Il existe encore une autre espèce de pierres druidiques, connues des Phéniciens sous le nom de *Baetiles*, et des modernes sous celui de *pierres branlantes*. « C'était un énorme bloc de pierre qui, superposé à un autre, se trouvait si parfaitement en équilibre sur son point d'appui, que le moindre attouchement, même le souffle du vent, suffisait pour lui imprimer un mouvement d'oscillation (2). » De ce genre

(1) *Chaudfontaine. Wallonnade.*

(2) A. Van Hasselt, *Hist. des Belges*, 1re période.

sont, dit M. Schayes, la *pierre du diable,* près de Namur, aujourd'hui détruite, et une roche semblable près de Luxembourg (1).

Dans les *cromlech* ou enceintes sacrées se trouvait souvent entassé beaucoup d'or offert aux dieux, et, quoique tous les Celtes aiment l'argent, ajoute Diodore, pas un d'eux n'ose y toucher, tant ils sont retenus par la crainte des dieux (2). Ce seraient ces trésors qu'aurait pillés César, si toutefois il faut ajouter foi au récit de Suétone (3).

Il est hors de doute aujourd'hui que les Celtes sacrifiaient des victimes humaines. Ces sacrifices avaient lieu dans l'enceinte des *cromlech*. Les instruments de supplice étaient ou l'épée ou les flèches. Selon plusieurs auteurs, on a trouvé aussi sous des Dolmens, près de Menhirs et au milieu d'ossements nombreux, des instruments de pierre employés dans les sacrifices (4). C'étaient là sans doute de ces haches ou coins en silex dont se servaient les Celtes avant de connaître l'usage du fer et du bronze (5). Nous ne sachions pas qu'on ait rien trouvé de semblable lors de la réélévation de la pierre Brunehault.

Chez les Germains aussi, nous trouvons cet usage barbare des sacrifices humains. Ainsi le jeune guerrier qui arrivait le dernier aux conseils armés était mis à mort sur le champ. D'ordinaire le supplice consistait à placer la victime sur une grande pierre ronde et à la faire écarteler par des taureaux. Il existait encore il y a une vingtaine d'années, non loin de La Roche, au centre du village de Tillet (Luxembourg), une pierre de forme circulaire de 7 à 8 pieds de diamètre, qui passait pour avoir servi, avant

(1) *Hist. de l'Archit.*, t. I.

(2) Diod. Sicul. lib. V, cap. 27.

(3) Sueton. *Cæsar*, cap. 54.

(4) Toilliez, *Mémoire sur les pierres taillées, monuments de l'industrie primitive* (*Messager des Sciences historiques*).

(5) Schayes, *Hist. de l'Arch.*, t. I.

l'ère chrétienne, à des sacrifices humains, et qui était appelée le *Goet,* mot qui signifie *taureau.* Ce monument a été brisé et ses fragments dispersés (1).

Sans aucun doute, ces monuments du culte druidique ont dû autrefois se trouver en plus grand nombre sur le sol belgique. Quelles ont donc pu être les causes de cette disparition?

La première cause, dit M. GGGG, remonte peut-être à l'antique invasion de ces peuples germains qui, longtemps avant l'époque romaine, étaient venus se fixer dans nos contrées. Les Germains refoulèrent vers le sud la population gauloise ou celtique indigène; et les monuments d'un culte qui leur était étranger, auront commencé à disparaître dans ces temps reculés. Les invasions postérieures auront fait le reste, comme aussi l'introduction du christianisme. On conçoit que les apôtres de la foi nouvelle durent s'appliquer à briser les idoles, à détruire les autels, à effacer les vestiges du paganisme et de l'idolâtrie; et c'est ce qu'on lit en effet dans maintes légendes des saints de cette époque (2).

Que les apôtres du christianisme se sont attachés à faire disparaître ces pierres, nous en avons plus d'un exemple. Ainsi la pierre de Bouni, sur laquelle on adorait le diable, se brisa d'elle-même à leur apparition. Ainsi la pierre Brunehault ne voulut pas entrer dans la construction de la cathédrale de Tournai. Là où ils ne purent les détruire, ils voulurent les sanctifier en substituant aux traditions payennes des traditions empruntées à la nouvelle doctrine; ce qui explique pourquoi le diable y joue un si grand rôle. Nos ancêtres rendaient aussi un culte aux fontaines et aux arbres, surtout aux arbres remarquables par leurs dimensions et leur ancienneté. Il paraît que l'usage, encore suivi dans le Tournésis et ailleurs, de placer de petites statues de la

(1) Lagarde, *Hist. du Luxembourg*, t. I, p. 24.
(2) *Chaudfontaine. Wallonnade.*

Vierge sur le tronc des gros arbres, surtout des tilleuls, n'a pas d'autre origine. Les apôtres de la foi nouvelle y exposèrent à la vénération de nos pères des symboles tirés du christianisme.

Le peuple continuant à rendre un culte superstitieux à ces pierres druidiques, l'autorité ecclésiastique intervint. Plusieurs conciles, entre autres ceux d'Arles et de Tours, ordonnèrent de les enfouir profondément afin qu'elles ne pussent jamais être retrouvées. Le concile de Leptines (les Estines, près de Binche), tenu le 1er mars 743, renouvela ces prescriptions. Le titre VIII, *de his quae faciunt super petras,* se rapportait très-probablement aux croyances celtiques (1). A l'action de l'autorité ecclésiastique se joignit celle de l'autorité civile. Un édit publié en 544 par Childebert renouvela ceux des empereurs chrétiens contre le paganisme. Les peines les plus graves furent prononcées contre ceux qui ne détruiraient pas les monuments de pierres qui couvraient les champs de la France.

Un capitulaire de Charlemagne prouve que ces pratiques superstitieuses existaient encore, malgré toutes les répressions, au IXe siècle. Ce grand civilisateur ne pouvait manquer de chercher à comprimer ces usages. Voici ce que dit le capitulaire : « A l'égard des arbres, des pierres et des fontaines, où quelques insensés vont allumer des chandelles et pratiquer d'autres superstitions, nous ordonnons que cet usage soit aboli; que celui qui, suffisamment averti, ne ferait pas disparaître de son champ les simulacres qui y sont dressés, ou qui s'opposerait à ceux qui ont reçu l'ordre de les détruire, soit traité comme sacrilége (2). »

Après de semblables mesures, il ne faut plus s'étonner de la rareté de ces monuments. La pierre Brunehault aura échappé comme par miracle, ou peut-être grâce

(1) De Reiffenberg, *Hist. du Hainaut*, t. I.
(2) *Bullet. de la Soc. hist. et litt. de Tournai.* 1849.

à l'énormité de son volume, à la destruction générale.

Résumons-nous : la pierre Brunehault est un monument religieux, un *menhir* celtique, et son érection est antérieure à l'époque chrétienne, voire même à l'époque romaine.

Passons maintenant en revue les différentes opinions que l'on a exprimées sur ce *menhir*.

Cousin, le plus ancien historien de Tournai, le prendrait volontiers pour un monument de la victoire remportée par César sur les Nerviens, révoltés contre Q. Cicéron. Toutefois il ne veut rien *asseurer*. Catulle le prend aussi pour un monument des Romains, *Romanorum sine dubio opus et symbolum*. Mais si ce monument avait été élevé par César, César ne l'aurait certainement point passé sous silence. D'ailleurs les Romains n'ont laissé nulle part de semblables monuments de leurs victoires.

Poutrain en parle fort superficiellement, et ne s'exprime pas que nous sachions sur sa destination.

L'abbé Velly en dit : « Ce sont des restes de quelques vieux bâtiments. » Il est vrai qu'il ne l'avait jamais vu.

L'abbé de Nélis prend cette pierre pour un trophée de guerre du V^e^ siècle de l'ère vulgaire. M. Schayes, en donnant cette phrase en note, ne peut s'empêcher de la faire suivre de plusieurs points d'exclamation.

M. De Bast, qui écrivait en 1804, s'exprime ainsi : « Croyons plutôt que ce monument appartient à un âge bien plus reculé, dont le souvenir même s'est perdu dans la plus haute antiquité. Croyons qu'il vient des premiers peuples qui sont venus s'établir dans ce pays. Plus on remonte à l'origine des sociétés, plus la pratique de ce genre de monuments est commune. Il faut les attribuer à la simplicité des premiers temps et à la disette d'autres moyens (1).»

L'auteur d'un article inséré dans le *Moniteur* du 28 novembre 1804, prétend que la pierre Brunehault et celles du

(1) *Recueil d'Antiquités*, etc.

même genre ont servi de *bornes à des provinces, à des empires ou à de grandes possessions*. Cet article n'était que la critique de l'ouvrage de M. De Bast. Celui-ci, dans l'édition in-4° de son ouvrage publiée en 1808, y répond en ces termes : « Cette opinion est-elle bien soutenable? Que dire de ces pierres qui se trouvent si fréquemment très-rapprochées les unes des autres en plusieurs endroits de l'univers?.... Il est vrai que les Romains avaient placé en plusieurs endroits des pierres, à l'extrémité des empires et des cantons pour en établir les limites et l'étendue; mais elles étaient façonnées et polies de main d'homme; elles portaient des caractères, des sculptures, des chiffres, et étaient éloignées d'une certaine distance l'une de l'autre. Au reste, pour ce qui est de la pierre Brunehault, ceux qui ont quelque connaissance des lieux et des limites des anciens peuples de la Belgique, conviendront sans difficulté que ce monument n'a pas pu servir de *bornes* aux cantons qui étaient sur les rives de l'Escaut. »

Maintenant d'où vient le nom de pierre Brunehault donné à ce monument? C'est sous ce nom qu'elle est désignée dans les cartes les plus anciennes du pays, dans celles d'Ortélius, de Hondius, de Mercator, etc. Ici se présente d'abord une question. On sait qu'une voie romaine, portant comme tant d'autres le nom de chaussée Brunehault, passait par Hollain. Les voies romaines de la Belgique ont-elles pu être restaurées par Brunehault? Cette reine n'a jamais été maîtresse du territoire de Tournai, qui faisait partie du domaine de Chilpéric. Elle régnait seulement en Austrasie et en Burgundie. Cependant un passage d'Aimoïn, historien du X^e^ siècle, semblerait indiquer que Brunehault étendit aussi ses travaux hors de ces deux pays. Il dit : « Les travaux dus à Brunehault se voient encore de nos jours en si grande quantité qu'il est incroyable qu'une seule femme, régnant seulement en Austrasie et en Burgundie, ait pu exécuter

tant de travaux et sur tant de points à la fois, *tanta in tam diversis partibus.* » Il est vrai que cela peut s'expliquer par : tant de points situés dans ces deux royaumes. Mais nous ne sommes pas de cet avis. M. Schayes, se basant sur la foi du chroniqueur Sigebert et de la chronique de St-Bertin, dit que les chaussées de la Belgique furent complétement rétablies par la reine Brunehault. Miræus affirme expressément que ces chaussées ont pris leur nom de celle qui les restaura. Cependant il serait peut-être difficile de prouver qu'elle rétablit aussi la *via Tornacensis.* Mais on peut lever la difficulté en disant que, Brunehault ayant rétabli la plupart de ces chaussées, on leur aura donné à toutes en général le nom de chaussées Brunehault; et comme la chaussée de Bavai à Tournai passait à 30 ou 40 pas de la pierre qui nous occupe, rien de bien étonnant si ce monument en a tiré sa dénomination actuelle (1).

D'après l'abbé de Nélis, cette pierre aurait d'abord porté le nom de *Brune pierre,* et ce serait à la renaissance des lettres que les géographes, peut-être pour se donner un air d'érudition, auraient changé le nom de *Brune pierre* en *Brunehault pierre* ou *pierre Brunehault,* prenant l'un pour l'abréviation de l'autre. Le voisinage de la chaussée Brunehault aura pu facilement les amener à ce changement de dénomination. Comme on le voit, M. de Nélis est d'accord avec nous pour reconnaître que le nom de pierre Brunehault n'est pas le nom primitif, et que la pierre a dû porter d'abord un autre nom. D'après d'anciennes notes de la cure de Hollain, avant le XIVe ou XVe siècle, cette pierre s'appelait la *Brune pierre,* et c'est sous ce nom qu'elle servait de limite à quelques portions de la dîme du curé. L'abbé

(1) Comme autres monuments auxquels est attaché le nom de Brunehault, nous avons : le château de Brunehault, près de Bourges, dans la forêt Lecclinienne; près d'Étampes, la tour de Brunehault; près de Cahors, le fort de Brunehault, etc. — Michelet, *Dict. de la Convers.*, article *Brunehault.*

de Nélis tenait ces renseignements de Mr Charles Gatte, curé de Hollain. Or pour les *Hollinienses* aujourd'hui encore, du gris au brun il n'y a qu'un pas; nous devons même ajouter que la couleur de la pierre Brunehault tient le milieu entre le brun et le gris, et même elle est encore plutôt brune que grise.

Cette étymologie, tirée de la nature de la pierre, paraîtrait assez naturelle. Le peuple, ne connaissant rien à ce monument, lui aurait donné le nom de sa couleur. Ce qui vient corroborer cette opinion, c'est une carte du village de Hollain, dressée en 1656, et reposant aux archives de l'État à Gand (archives de l'abbaye de St-Pierre) (1). Sur cette carte, le chemin qui de la pierre Brunehault se dirige vers Jollain, porte le nom de *chemin du Breunpiere*. Il est vrai toutefois que le chemin conduisant de la pierre à la chaussée de Tournai à St-Amand y est appelé *chemin Breunheaut*. Ce qui semble indiquer l'existence simultanée des deux dénominations.

Quant à l'époque où se serait fait le changement de brune pierre en pierre Brunehault, il faut bien certainement la faire remonter plus haut que la renaissance. Les géographes auraient bien pu imposer le dernier nom aux savants, mais jamais aux paysans, qui ne connaissaient pas les géographes. Peut-être le nom de Brunehault est-il dû à la tradition qui fait mourir cette reine à Hollain : dans tous les cas la transformation n'aurait pu s'accomplir que dans la suite des siècles. Peut-être même (et nous le disons sérieusement), ce nom provient-il du fabuleux roi Brunehalde, un des successeurs du troyen Bavo, cousin de Priam, lequel Bavo serait venu s'établir à Bavai après la ruine d'Ilium. Toujours est-il que

(1) On sait que le village de Hollain appartenait à l'abbaye de St-Pierre à Gand. C'était une donation de Godefroid le Captif, comte de Verdun, datée de l'année 979. Selon les annales de l'abbaye, la donation serait d'une certaine Ingelware, et de l'an 705 ou 707.

ce Brunehilde était prétenduement le constructeur des grandes chaussées qui aboutissaient à Bavai (1). Plus tard le roi Brunehilde étant tombé dans l'oubli, on aurait attaché à la pierre des traditions concernant la reine d'Austrasie et de Burgundie.

Une dernière question. D'où a pu être tirée cette masse? A-t-elle été trouvée sur les lieux, ou vient-elle d'une autre localité plus ou moins éloignée? Il ne se trouve de carrières de grès qu'à une distance de 4 ou 5 lieues. D'un autre côté il est certain qu'il n'existe pas de grès dans le territoire de Hollain. On rencontre bien dans les champs des morceaux de calcaire ou de pierre ponce; mais pas de grès. Et puis la présence de ces morceaux de pierres s'explique naturellement dans une localité où les chemins vicinaux sont presque tous empierrés. Cette pierre aura donc été amenée à Hollain de quelqu'autre endroit. N'appartiendrait-elle pas à la catégorie des *blocs erratiques,* venus principalement de la Scandinavie dans les temps les plus reculés, et qui se trouvent encore en si grande quantité dans les environs des mers du nord et de l'ouest de l'Europe. Souvent ils surprennent par leurs masses énormes, et se trouvent seuls isolés sur le flanc d'une montagne, de manière à vérifier la belle description du poëte :

« Telle on voit quelquefois une énorme pierre couchée sur le sommet aride d'une éminence; tous ceux qui l'aperçoivent se demandent avec étonnement comment elle a pu arriver là, et d'où elle y est venue; tant on dirait une chose douée de sens, un animal marin qui s'est traîné hors de l'eau et qui, sur une assise de pierre ou de sable, se repose pour recevoir le soleil. » Wordsworth.

Ces blocs erratiques affectent ordinairement la direction du nord-est au sud-ouest. En Suède et en Russie, on trouve

(1) Jacques De Guyse, *Annales du Hainaut.*

de grands blocs que tout annonce avoir été transportés du nord au sud. En général ces blocs paraissent originaires de la Scandinavie (1).

Le mode de transport de ces masses et des cailloux roulés de toute espèce qui couvrent les terres du nord, dans les deux continents, a donné lieu à des hypothèses plus ou moins ingénieuses. L'opinion qui, dans l'état actuel de la science, paraît réunir le plus de probabilités, admet que les bancs de glace détachés des glaciers et poussés avec violence vers le sud, peuvent, conjointement avec la glace des côtes, conduire à des distances considérables des blocs de pierre, des cailloux roulés, du sable et de la vase; et qu'ensuite, lorsqu'ils viennent à fondre, ils cessent de soutenir ces corps, qui, en tombant sur des vallées ou sur des montagnes sous-marines, se trouvent constituer, lors de l'émersion du continent hors de l'Océan, quelques portions de cet *alluvium* transporté au loin, dont l'origine a été attribuée à l'action diluvienne (2). On conçoit que nous n'avons pas la prétention de trancher la question. Nous l'abandonnons aux géologues. Nous finirons en citant un fait : dans l'hiver de 1837 à 1838, un bloc de granit du poids de 1,000,000 de livres, a été transporté de Finlande à l'île d'Hoogland sur des glaçons (3).

F. F. J. Lecouvet.

(1) N. Wiseman, *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*, VIe discours, sur les sciences naturelles.

(2) Girardet, *Nouveau traité de géologie ou exposé de l'état actuel de cette science*, 1845.

Lyell, *Principles of Geology*.

(3) Dr. L. Ali Cohen, *De Hunebedden*, etc. Ce savant y traite fort au long la question géologique.

Voir aussi *Verhandeling over de Hunebedden*, door Nicolaus Westendorp. Groningue, 1822. L'auteur, qui fait une longue revue des monuments en pierre qui subsistent en Europe, semble avoir ignoré l'existence de la pierre Brunehault. Du moins n'en fait-il aucune mention.

UNE RELIURE ANCIENNE,

REPRÉSENTANT UNE VUE DE LA VILLE DE GAND.

Un relieur n'est plus un ouvrier dans la vraie acception du mot, et pourtant il n'est pas encore considéré comme un artiste, c'est-à-dire un homme qui a du génie et de l'invention; il ne crée pas, il conserve, il met à l'abri des ravages du temps, il enjolive et enrichit les productions d'autrui. Cependant il faut l'avouer, lorsqu'on a sous les yeux ces délicieux joyaux, dorés au petit fer, beaux de goût et de simplicité, sortis des ateliers des Pasdeloup, des Thouvenin, des Purgold, des Mackenzie, des Simier, des Schaveye, on est fort tenté de donner à ces habiles relieurs une qualité plus pompeuse que celle de simples artisans. Car il faut avoir un tact, un talent tout particulier pour approprier à chaque livre son genre de reliure, depuis la plaquette la plus mince jusqu'au plus monstrueux in-folio. Le dos, la tranche, le plat, la gouttière, les nervures, les tranche-fils sont autant de parties distinctes dont l'amateur sait discerner les différents mérites. Cela devient surtout important pour ces ouvrages précieux, rarissimes — *rarae aves,* — auquel un bibliophile enthousiaste fait mettre des couvertures ornementées, avec filigranes d'or, sculptures en ivoire ou en buis, ciselures en argent. Tout le monde se rappellera les admirables reliures anglaises et françaises qui figurèrent en 1851 à la grande exposition de Londres, et où le texte

PETRVS CESARIS

— soit dit en parenthèse — n'avait pas même l'honneur d'attirer les regards, tant la forme emportait le fond.

M. le comte de Laborde, dans son bel ouvrage sur les ducs de Bourgogne (1), n'hésite point à ranger les relieurs parmi les hommes qui au moyen-âge contribuèrent à répandre et à entretenir le goût des Beaux-Arts, avec les copistes, les enlumineurs, les imagiers, les libraires, les miniaturistes. Il les place dans une rubrique particulière, à la suite de ses volumes de *preuves* qu'il a déjà publiés.

De tout temps les reliures dues à certains artistes — nous emploierons le mot comme rendant mieux notre pensée, — ou portant les noms, armes ou chiffres de certains bibliophiles célèbres, ont été recherchées avec ardeur. Qui ne connait le prix des volumes à la reliure de Groslier : — *Groslierii et amicorum,* — de ceux qui portent le monogramme de De Thou, de lord Spencer, de Heber, du duc de la Vallière, etc., etc.

Les relieurs flamands n'étaient pas dépourvus de goût et de talent; le nom de quelques-uns d'entre eux mériterait d'être conservé. Ils excellaient surtout dans la manière dont ils frappaient le plat des livres au moyen de plaques de métal ciselé, dont le dessin est en général élégant et original.

Le plus ancien spécimen de ce genre que nous connaissions chez nous, est un cartulaire de la ville de Louvain, intitulé *Cleyn Carter Boeck* et portant la date de 1367. On y lit : *Lambertus de Insula scriptor me fecit.* C'est une reliure frappée à quatre panneaux, d'une exécution remarquable. Comme on le voit, Lambert de Lille était à la fois écrivain-copiste et relieur (2).

(1) *Les Ducs de Bourgogne, Études sur les lettres, les arts, etc., pendant le XV^e siècle. Preuves.* Paris, 1850-1852; 3 vol. in-8°.

(2) Communiqué par M^r E. Van Even, archiviste à Louvain.

Un autre relieur flamand, nommé Liévin Stiévenart, travaillait en 1457 (1).

La Bibliothèque de l'Université de Gand possède un manuscrit dont la reliure est à peu près du même temps. C'est un volume en vélin, folio maximo, couvert en peau de truie frappé, avec de gros clous de cuivre, dont celui du milieu porte le millésime M.CCCC.LXXI (2).

Un *Pierre Le Duc* ou *De Hertoghe* relia aussi, au commencement du XVI^e^ siècle, un manuscrit faisant partie de la même collection; on trouve son nom sur le plat du MS. n° 255, recouvert de cuir frappé : *Petrus Dux me ligavit* (3).

Il existait autrefois à Gand une corporation de relieurs, affiliée à celle des imprimeurs; une partie des pièces (lettres, octrois, certificats, etc.), qui la concernent, sont aussi conservées à notre Bibliothèque (4).

Nous décrirons ici quelques anciennes reliures qui font partie des curiosités ou *cimœlia* de notre dépôt universitaire.

1° Un volume intitulé : *Le occorrenze humane, per Nicolo Liburnio composte. Venegia, Aldo*, 1546; in-8°.

Le plat en cuir brun bien frappé, porte un médaillon avec la figure de Charles-Quint en costume d'empereur, avec les mots : *Carolus V Roma. Imp. semper augustus, œtatis sue XLII.* Au-dessus le double aigle impérial; au-dessous les colonnes d'Hercule, avec la devise : *Plus ultre;* dans la bordure, le monogramme C D. Cette reliure, faite avec goût, est de l'an 1542.

(1) *Bulletin du Bibliophile belge*, VI, 179.

(2) *Catalogue analytique des Manuscrits de la Bibliothèque de Gand*, p. 347, n° 15.

(3) Ibid., p. 417, n° 255.

(4) Ibid., p. 196, n° 119.

2° *Ausonius. Venegia, Aldo,* 1517; in-8°.

Sur le plat, d'un côté : *I. Groslieri et amicorum;* de l'autre côté, cette citation biblique : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium.* Reliure très-simple.

3° *Polydorus Virgilius. Basileæ, M. Isingrinus,* 1544; in-8°.

Veau frappé, sur le plat, offrant de chaque côté une figure allégorique qui regarde une croix dans les nuages, avec les mots : « *Meritum Christi; — Spes, Charitas, Fides : — in te, Domine, speravi, non confundar in eternum, in iustitia tua libera me et eripe me.* » Psal. 70.

Autour de ce sujet principal, on lit : « *Quoniam in me speravit, liberabo eum, protegam eum quo,* etc. » Ps. 90.

Dans le coin, le monogramme I. P. — Reliure du XVI^e siècle.

4° *Varia Theod. Martini.* Louvain, 1518; in-4°.

Reliure restaurée, dont le plat représente S^t-Jean écrivant l'Apocalypse; ce sujet est répété quatre fois; il porte évidemment le caractère de l'art flamand.

Nous pourrions multiplier ces descriptions; car les ouvrages anciens de la Bibliothèque de Gand appartiennent à tant de sources différentes, qu'on est étonné d'y trouver à chaque instant sur les livres la marque de *provenances* bien éloignées de nos contrées. Ajoutons qu'il n'est pas rare de trouver des reliures des XV^e et XVI^e siècles où l'on voit figurer un fragment de la danse des morts. C'était dans l'esprit de l'époque.

Un George De Gavre reliait aussi à Gand au XVI^e siècle; ses productions, qui sont assez communes, sont toutes reconnaissables à la manière dont il les a traitées. Aux archives du chapitre de S^t-Bavon (à la Cathédrale de Gand), on

conserve un petit livre de rentes de l'an 1522, relié en chagrin noir, dont le plat est divisé en trois compartiments; sur celui du milieu on remarque un dragon, un griffon et le Christ entre les deux; les autres représentent des anges jouant de différents instruments de musique. Autour on lit les mots : *Joris De Gavere me ligavit in Gandavo, omnes sancti angeli, archangeli Dei, orate pro nobis.*

Volume très-intéressant à cause du nom du relieur, qui semble avoir vécu au commencement du XVI^e^ siècle.

M^r^ L. De Baecker, l'infatigable investigateur de l'histoire et des antiquités des contrées flamandes du Nord de la France, a bien voulu nous signaler une autre production du même relieur. C'est un volume de la Bibliothèque de Bergue, intitulé : *Eusebius de evangelica præparatione. Moguntiæ, apud Joannem Schœffer, mense martio MDXXII.* Il est relié en cuir et sur la couverture se trouvent des figures d'anges et d'animaux. Dans deux carrés superposés, le relieur a frappé des branches de vigne; trois rameaux de chacune de ces branches enlacent des figurines d'anges, au nombre de six, ayant les ailes déployées et portant tous des instruments de musique différents, que nous prenons pour un rebec, une guitare, une harpe, une buccine, un triangle et un tambour de basque. Ces carrés sont séparés par cinq cercles qu'occupent un sanglier, une licorne, un lion, un dragon et un cerf.

On y lit, comme sur le volume précédent : *Joris De Gavre me ligavit in Gandavo.*

Nous citerons encore trois reliures anciennes de livres qui se trouvent dans la collection du D^r^ Snellaert, à Gand :

1° *Augustyns vierige Meditacie.* Antwerpen, 1548, in-4°. — Reliure du temps, en cuir noir frappé; dans une bande autour du plat, on voit ces quatre Muses : Calliope, Euterpe,

Tespsychore, Thalie, jouant respectivement de la guitare, de la viole, du rebec et de la harpe.

2° *Historia Herrn Georgen von Frundsberg.* Francfurt, 1572; folio. — Reliure du temps, en peau de truie frappée, représentant sur le plat, d'une part, la Fortune avec ses attributs et ces mots au-dessous :

Passibus ambiguis fortuna volubilis errat;

de l'autre, la Justice la balance dans une main, le glaive dans l'autre, les pieds appuyés sur cette légende :

Justiciæ quisquis picturam lumine cernis
Dic : Deus.

Ces deux figures emblématiques sont encadrées dans une triple bordure, dont l'une contient les figures de la Charité, de la Foi, de l'Espérance et de la Force.

Dans les différentes parties de cette reliure, très-remarquable par le goût et l'élégance qui y règnent et qui annoncent une origine allemande, on distingue le monogramme

C. G.; c'est sans doute le signe du relieur.

3° *Waerachtige beschryvinghe hoe dattet met de Religie ghestaen heeft.* Antwerpen, 1584; in-8°. — Reliure du temps, en cuir noir frappé, avec une bordure où l'on voit dans des médaillons quatre portraits d'empereurs et de rois; genre d'ornements qui s'adaptait bien au 2e ouvrage de Jean Sleidan, contenu dans ce gros volume, sous le titre de : *De dry boecken van de vier opperste keyserycken.* Antwerpen, 1583.

Nous ajouterons enfin la description de la reliure d'un livre intitulé : *De præcipuis generibus divinationum, autore Gasparo Peucero.* Wittebergæ, 1576, in-8°, — appartenant à M. Théodore De Valenzi : c'est une belle reliure, en peau de truie frappée, d'un travail allemand et représentant d'un côté Charles-Quint, supportant le globe terrestre, entre les

deux colonnes d'Hercule, sur lesquelles on lit *plus ultrà;* sa tête est ornée du double aigle impérial. Au-dessous on lit les mots emphatiques :

Carole, mortales dubitant homo sisne deusve :
Sunt tua sceptra hominis et tua facto Dei.

Plus bas, le millésime 1576, date probable de la reliure. — Au-dessus les lettres P. H. S. N.

De l'autre côté, on a représenté Frédéric, duc de Saxe, qu'on reconnaît aisément à sa grosse tête et à son immense visage; au-dessus on a mis ces deux vers :

Victus eras acie fidei constantia tandem
Victorem ante homines facit et ante Deum.

Ces deux personnages rivaux, fort étonnés sans doute de se trouver en si pacifique voisinage, sont entourés d'un cadre délicatement ornementé dans le goût de l'époque.

Dans la bibliothèque de S. A. le duc d'Arenberg, on conserve un volume avec une reliure antique, représentant une danse de fous; on y lit le nom du relieur en ces termes : *Librum hunc recte ligavi Johannes de Leule ob laudem Christi.*

Une reliure du XVI^e^ siècle, avec sujet du même genre, mais sans nom d'auteur, se trouve dans la collection de M. Charles Onghena, à Gand.

La reliure dont le joli dessin ci-joint reproduit fidèlement les détails, est évidemment due aussi à un artiste gantois. Le dessin représente la Pucelle de Gand, avec le lion symbolique à ses pieds; au fond, les tours de l'antique cité flamande, parmi lesquelles celle du Beffroi avec le dragon; au-dessous le nom du relieur : Petrus Cæsaris. Ce joli volume appartient à la bibliothèque de M. Fr. Vergauwen.

On lit sur le cadre de la gravure les mots suivants, qui ne nous offrent pas malheureusement de sens suivi :

O quantum bonum est obstare mille capre, scamas, dapes humi iacentium latera non intrant sasatum mensa cernitis angusta venenum auro biblium.

Plusieurs légendes, du reste, du même genre sont tronquées ou incomplètes, ce qui doit faire supposer que les relieurs employaient des plaques gravées avec texte, sans s'occuper du sens qu'elles offraient, se contentant de les voir s'ajuster autour du sujet principal.

Le relieur, comme on le voit, s'appelait *Petrus Cæsaris* (De Keyser ou Keysers). Peut-être n'était-il pas étranger à cette famille des *De Keyser* à qui notre ville doit ses premières productions typographiques. Cette reliure paraît appartenir au commencement du XVI^e^ siècle.

Nous nous bornerons ici à ces détails, tout en reconnaissant que cette petite notice est très-défectueuse. Mais en publiant ces renseignements, notre but est d'attirer l'attention des amateurs sur cette partie matérielle des anciens livres, qui, on le voit, n'est point sans intérêt.

Jules de Saint-Genois.

INAUGURATION

DU MONUMENT ÉLEVÉ A JUSTE-LIPSE,

A ISQUE (BRABANT).

Nous avons trouvé dans les journaux les intéressants détails de cette solennité nationale. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en les reproduisant ici en entier et en y ajoutant l'ode flamande, récitée par M. Van Duyse en cette occasion :

Une imposante cérémonie a eu lieu le 28 juin 1853, dans la petite commune d'Isque, à trois lieues de Bruxelles. Un monument érigé au célèbre philologue du XVI^e^ siècle, à Juste Lipse, a été inauguré solennellement en présence de M. le Ministre de l'intérieur et des autorités provinciales et communales.

Depuis vingt-cinq ans l'honorable bourgmestre d'Overyssche, M. Van de Velde, a poursuivi avec une louable persévérance le patriotique projet dont la réalisation est l'objet de la fête du jour.

S'associant à l'initiative patriotique de cette commune, la province n'a pas tardé à accorder à l'idée de l'érection d'un monument à Juste Lipse, un concours efficace, et un sculpteur de Bruxelles, M. Marchant, fut chargé de mettre l'œuvre à exécution.

Overyssche, ou Isque, est une charmante commune située sur le penchant d'un vallon entre Louvain et Bruxelles.

De bien loin on aperçoit la flèche de l'église S^t^-Martin et les pignons à étages d'une maison antique, précédée d'un jardin potager et donnant sur la place communale. Au-dessus de la porte de cette maison, à laquelle on arrive par un petit sentier étroit et malaisé, sont gravés dans la pierre d'encadrement ces mots : *Moribus antiquis.* C'est là que vécut Juste Lipse.

Ces mots, taillés par son ordre dans la pierre, sont la devise qu'il s'était choisie et qui convenait parfaitement à cet admirateur éclairé des anciens.

La maison de Juste Lipse n'a conservé de son état primitif que la forme extérieure. On a respecté toutefois la petite porte basse à vitrage de plomb qui conduit au jardin, les degrés de l'escalier formés de pierres tumulaires gothiques et le banc de pierre grise où Juste Lipse venait s'asseoir pour lire Tacite ou Cicéron.

Cette maison est habitée par un major pensionné, M. Vanderkelen.

Dans l'habitation voisine occupée par Mme veuve F. Poot, on retrouve quelques meubles du grand écrivain, un portrait peint par Rubens et portant cette inscription : *Clariss. D. Justus Lipsius à cons. Archiducum.* Ce portrait remonte à l'année 1600 environ. Juste y est représenté en costume de conseiller d'État, portant le manteau de velours et l'hermine. Ce tableau, qui a souffert de l'humidité, est en fort mauvais état.

Dans la maison de Mme Poot se trouve également une édition magnifique des œuvres de l'écrivain Isquois, en six volumes in-folio, reliés en parchemin, publiés à Anvers en 1637, par Balthazar Moretus, avec les caractères de Plantin. C'est la meilleure édition de Juste Lipse. On y trouve ses études approfondies sur les antiquités militaires des Romains, sur les institutions, sur la philosophie des anciens, ses admirables traités d'histoire et de philosophie morale traduits dans toutes les langues d'Europe et qui ont donné, à leur auteur, la première place parmi les écrivains de son temps avec Casaubon et Scaliger.

Mais revenons à la fête du 28 juin. Partout il y avait des fleurs, des bannières, des arbustes, des inscriptions élogieuses, des chronogrammes, des arcs de triomphe.

Au milieu de la place communale était placé le monument couvert d'un voile; le buste de Juste Lipse, sculpté par M. Marchant, l'auteur des statues de la façade de Ste-Gudule et de la magnifique Chaire de vérité de Chimai, a été fait sur le modèle du buste de marbre blanc placé autrefois sur sa tombe en l'église St-François, à Louvain, et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque royale.

L'exécution en est irréprochable. Le piédestal est d'une grande simplicité, c'est une pierre quadrangulaire, entourée d'une grille habilement travaillée. Sur les deux faces latérales du piédestal, deux bas-reliefs encore inachevés représenteront, l'un Juste Lipse dans son cabinet d'étude, l'autre le célèbre professeur dans sa chaire, donnant une leçon en présence d'Albert et d'Isabelle. Sur les deux autres faces sont gravées en lettres d'or les inscriptions suivantes :

JUSTO LIPSIO
ISCANO
E PRINCIPIBUS SÆCULI XVI.
PHILOLOGIS,
LITTERARUM DOCTORI LOVANII.

—

NATUS D. XVIII M. OCTOBR. A. MDXLVII
OBIIT LOVANII D. XXIIII M. MART. A. MDCVI.

Sur l'autre face, on lit :

AUSPICE
LEOPOLDO I, BELGARUM REGE,
MONUMENTUM
EX ÆRE PUBL. ET PRIV.
ISCANI
CIVI SUO.
PP.

Devant le monument étaient disposés une tente pour recevoir les autorités et un kiosque pour la société d'harmonie d'Isque.

A midi la cérémonie a commencé.

Dans les salons de M. le bourgmestre Van de Velde, se sont réunis M. Piercot, ministre de l'intérieur, M. Annemans, gouverneur provisoire du Brabant, M. Van de Weyer, commissaire d'arrondissement, M. l'abbé De Ram, recteur magnifique de l'Université de Louvain, M. Kumps, professeur de mathématiques à cette Université, MM. les échevins Van Billoen et Stoefs, MM. les conseillers communaux Poot, Van Weyenberg, Theyssens, Bogaerts, Stevens, Goossens et Vloebergh, M. le notaire Van de Velde, M. le secretaire communal Van de Velde, tous deux fils du bourgmestre de la commune, M. le curé Van Huevel et ses deux vicaires Sehys et Silvercruys, M. Van Duyse, archiviste de Gand, vice-président de la société royale des Beaux-Arts de Gand, M. Van Even, archiviste à Louvain, représentant la Société royale de Rhétorique *la Rose*, auteur d'une brochure flamande sur Juste Lipse, M. De Raeymaker, représentant la société littéraire de Louvain, *la Marguerite*, M. Marchant le statuaire, etc., etc.

Deux membres du corps législatif de France, M. J. Randoing, représentant d'Abbeville, et M. de Romeuf, ancien aide-de-camp du maréchal Soult, amis de M. le bourgmestre d'Overysseche, étaient venus de Paris pour assister à la cérémonie et figuraient dans le cortége, qui s'est dirigé vers la place communale au bruit des bravos et au son des cloches et des fanfares.

A une heure on était arrivé devant le monument, et là pendant qu'une foule nombreuse venue de Louvain et de Bruxelles faisait retentir l'air de vivats, le voile qui recouvrait le buste a été enlevé, et l'œuvre de M. Marchant a été découverte.

M. le Ministre et les invités ont fort applaudi son exécution et ont complimenté très-affectueusement le sculpteur.

Après quelques instants, on s'est retiré sous la tente, et M. le bourgmestre, d'une voix entrecoupée par l'émotion, a prononcé le discours suivant :

« M. le Ministre, M. le Gouverneur,

» La commune d'Overysseche, dont je suis heureux et fier d'être l'organe en ce moment solennel, vous doit un de ses plus beaux jours. Elle savait tout l'éclat qu'un de ses enfants avait jeté sur elle; il lui tardait de payer à l'illustre savant le tribut d'admiration auquel son génie et ses travaux lui donnaient tant de droits; mais impuissante à s'acquitter dignement envers lui, elle a dû faire appel à la générosité d'un gouvernement ami de la science, d'un gouvernement protecteur de tout ce qu'il y avait de grand et de noble, et bientôt, Messieurs, vous avez daigné lui tendre une main secourable; oui, c'est grâce à votre sympathique bienveillance que la commune d'Overysseche a pu, enfin, réaliser son vœu le plus cher.

» Si cette pensée n'a pas éclaté plus tôt, si deux siècles et demi nous séparent de l'époque qui vit tomber Juste Lipse, c'est parce que sous la domination étrangère les sentiments qui prennent leur source dans la communauté d'origine restent enfouis au fond des cœurs; c'est parce qu'il faut être soi pour bien se sentir, pour donner de l'expansion à ce que l'on éprouve pour un compatriote qui s'est couvert de gloire.

» L'homme que saluent aujourd'hui tant d'hommages n'a-t-il pas prouvé, lui aussi, que pour se laisser aller à toutes les inspirations de l'âme, il faut être soi et chez soi? En effet, si à vingt ans il quitte le sol natal pour suivre Granvelle en Italie, — si plus tard, il va passer trois ans à Iéna, — n'est-ce pas uniquement pour acquérir cette haute science qui doit un jour marquer sa place à côté des *Scaliger* et des *Casaubon*, ces princes de l'érudition d'alors; et si, en 1579 et 1591, il s'éloigne de nouveau pour occuper la chaire d'histoire de l'Université de Leyde, n'est-ce pas parce que des troubles graves le chassent de son pays? Personne n'en doute, car aussitôt que les circonstances le lui permettent, il quitte sa position pour revenir au lieu qui l'a vu naître, sous le toit que voilà; il décline les brillantes propositions qui lui sont faites par des princes étrangers, accepte à Louvain la chaire d'histoire ancienne, qui lui est offerte par les États du Brabant, et là, Messieurs, il charme, il étonne, il se fait écouter des souverains et impose ses œuvres à l'Europe!

» Mais je m'arrête à cette esquisse; une voix plus éloquente que la mienne achèvera de vous dire quel fut, au point de vue de la science, l'homme que nous glorifions en ce moment. J'avais pris à tâche de démontrer que l'hom-

mage que nous lui rendons n'est pas un hommage tardif, que la commune d'Overyssche s'est souvenue, elle aussi, dès que les circonstances le lui ont permis.

» *Vive le Roi! Vivent les Princes!* »

M. l'abbé De Ram, recteur magnifique, s'exprimant au nom de l'Université de Louvain, a prononcé alors le discours suivant :

« Monsieur le Ministre, Messieurs,

» Un peuple qui a foi dans son avenir aime et honore tout ce qu'il y a de grand et de noble dans son passé.

» C'est ainsi que, depuis l'époque de son indépendance, la Belgique s'est attachée avec une ardeur toute nouvelle au culte de ses souvenirs nationaux.

» Elle a mieux compris pour quelle large part elle a contribué dans les siècles passés au progrès des lettres, des sciences et des arts; elle apprécie plus que jamais le mérite des hommes éminents qu'elle a produits et dont la vertu et les talents ont ennobli l'humanité.

» Aussi, que voyons-nous depuis 1830? Non-seulement de puissantes cités, mais même de modestes communes élevant de toutes parts des monuments à la gloire des hommes célèbres qu'elles ont vus naître dans leur sein.

» Aujourd'hui, c'est encore une commune rurale qui nous donne un exemple digne de plus grands éloges : Isque consacre un monument à la mémoire de son Juste Lipse.

» La Belgique entière aimera à reconnaître, dans l'érection de ce monument, non-seulement un noble témoignage d'affection envers un de nos concitoyens, mais aussi un acte éclairé de patriotisme.

» Vous, Messieurs, dans ce jour solennel, vous sanctionnez ce jugement du pays par votre présence, par l'autorité de votre nom, par votre respect pour tout ce qui tend à faire revivre les anciennes illustrations du pays.

» Pour moi, Messieurs, il m'est bien doux du pouvoir prendre part à l'inauguration d'un monument auquel l'Université catholique de Louvain ne saurait être indifférente.

» Vous savez combien Juste Lipse illustra l'ancienne *Alma Mater* depuis l'année 1586 jusqu'au jour de sa mort, arrivée en 1606.

» Les troubles religieux et politiques du XVI^e^ siècle l'éloignèrent pendant quelques années, de sa patrie et de l'école où il puisa, dans son jeune âge, les premiers éléments de la science.

» Des Universités étrangères s'étaient empressées de se l'attacher par les plus brillants avantages; mais l'amour du pays et l'attachement aux croyances de ses ancêtres le ramenèrent parmi nous.

» Cet amour de la patrie lui fit constamment refuser les propositions les

plus flatteuses de la part de plusieurs princes qui voulurent l'attirer chez eux. Le souverain pontife Clément VIII, le sénat de Venise, Ferdinand de Médicis, le roi de France, Henri IV, et plusieurs autres compétiteurs illustres trouvèrent Juste Lipse inébranlable.

» La chaire d'histoire à l'Université de Louvain comblait ses désirs et son ambition.

» Dans cette tribune, il acquit des droits incontestable à l'admiration de ses contemporains et aux hommages de la postérité.

» Aujourd'hui, Messieurs, qu'un éclatant hommage est rendu à sa mémoire, sous les auspices d'un roi qui a consolidé notre indépendance et qui nous a fait jouir du bienfait de la nationalité, nous aimons à nous rappeler que Juste Lipse, pour ainsi dire au début de sa carrière, pendant les deux années qu'il enseigna l'éloquence et l'histoire à l'Université d'Iéna, trouva, il y a presque trois siècles, un admirateur et un protecteur dans la maison de Saxe-Cobourg.

» La solennité qui nous réunit ne me permet point de suivre Juste Lipse dans toutes les phases de sa carrière.

» Sa vie et ses travaux ont été souvent appréciés et à des points de vue différents. Plus d'une fois la critique et les éloges leur ont été prodigués, de nos jours comme autrefois. Mais, en laissant de côté toute exagération. Juste Lipse n'apparaît pas moins comme un des savants les plus prodigieux du XVI^e^ siècle.

» L'admiration de ses concitoyens l'avait investi d'une espèce de dictature dans la république des lettres. L'autorité de son nom, de sa parole et de ses écrits exerçait partout une immense influence. La vivacité de son esprit, la profondeur et l'étendue de ses connaissances, la solidité de son jugement, la richesse de sa mémoire, le charme de sa diction et de son style fascinaient la jeunesse et les savants, les princes et les hommes d'État.

» Aux avantages qu'une nature heureuse et une étude opiniâtre lui avaient procurés, venaient se joindre de grandes et nobles qualités de cœur.

» Sa vie et ses écrits témoignent en faveur de ses vertus et de ses talents.

» Et nous, compatriotes de Juste Lipse, pourrions-nous ne pas nous associer aux éloges qui lui ont été décernés par ses contemporains? Les sentiments d'équité et de patriotisme nous feraient encourir le reproche d'ingratitude, si par un étroit esprit de critique nous voulions diminuer la réputation qu'il s'est acquise légitimement.

» Il m'en coûte, Messieurs, de devoir passer rapidement sur ses titres aux hommages de la postérité et d'être sobre de détails sur une vie comblée de gloire.

» Cependant il est un fait que je ne puis passer sous silence, bien qu'il ait été plus d'une fois retracé avec les couleurs les plus vives. Je me bornerai à le rapporter dans sa simplicité historique.

» En 1599, les archiducs Albert et Isabelle avaient été inaugurés à Louvain, et ils y avaient juré solennellement le maintien de nos anciennes franchises.

» La Belgique, se livrant à l'espoir d'un meilleur avenir, voyait en eux non plus les gouverneurs généraux d'une puissance étrangère, mais des souverains, les chefs d'un gouvernement national, les fondateurs d'une dynastie.

» Ces princes, aimant les sciences et les arts, vinrent inopinément s'asseoir sur les bancs de l'école où Juste Lipse enseignait au milieu d'un nombreux auditoire. Ils le prièrent de ne pas interrompre sa leçon et de ne voir en eux que deux écoliers de plus.

» Juste Lipse continua donc l'explication du traité de *la Clémence* de Sénèque qu'il tenait en main. Bientôt entraîné par l'ardeur de son génie, il commenta admirablement son texte de la manière la plus convenable à la circonstance.

» Il fit voir que la clémence était la seule vertu spéciale qui pût distinguer les grands des autres hommes. Il peignit l'autorité qui comprime les cœurs et la bonté qui les gagne, la justice sévère qui glace les peuples, le pardon et les bienfaits qui les réjouissent et les raniment. Il termina la plus magnifique des improvisations en formant des vœux pour la prospérité du règne de ses augustes auditeurs, et en priant le Ciel de leur accorder des rejetons pour perpétuer cette nouvelle dynastie, espoir et salut de la Belgique qui commençait à respirer après tant d'années d'oppression, de guerres, d'anarchie et de désordres.

» Ses vœux patriotiques ne furent pas exaucés. L'accomplissement en était réservé à une autre époque.

» Ce fut sous le règne d'Albert et d'Isabelle, lorsque l'espoir d'un gouvernement national ranima nos ancêtres, que Juste Lipse obtint une distinction bien rare dans les annales de la science. Et c'est sous le règne de Léopold Ier, lorsque la Belgique, fière et heureuse de son indépendance, voit croître et grandir une dynastie nationale, que l'on consacre un monument à la mémoire du professeur de Louvain.

» En présence de ce monument, nous rendons gloire à celui dont il rappelle le souvenir.

» Qu'on me permette d'ajouter qu'une part de la gloire acquise par Juste Lipse rejaillit sur cette ancienne école qui, pendant plusieurs siècles, nourrit

dans son sein presque tous ceux que la Belgique de 1830 compte parmi les illustrations de son passé.

» Plus qu'on ne le pense peut-être aujourd'hui, l'ancienne *Alma Mater* savait inspirer à ses enfants, avec l'amour de la science et de la foi, et avec le respect dû à l'autorité, les sentiments généreux et énergiques du patriotisme.

» Il me reste, Messieurs, un devoir à remplir, c'est de rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à faire revivre la mémoire de Juste Lipse.

» Honneur à vous, dépositaires du pouvoir, magistrats de la province et de la commune, qui avez participé avec un zèle égal à l'érection de ce monument. En y consacrant vos soins, vous avez été inspirés par une grande et noble pensée, et cette pensée trouvera sa plus douce récompense dans le sentiment du devoir accompli, dans l'approbation de tous vos concitoyens et dans le souvenir de la postérité. »

De chaleureux applaudissements ont accueilli ce discours.

M. Van Duyse lit ensuite l'ode flamande suivante :

Justus Lipsius.

I.

O Lipsius, geleerdheidswonder,
Gij, die der oudheid kennisschat,
Euroops barbaren lang te plonder,
Als kind reeds aengewonnen hadt,
U wijdt het vaderland zijn hulde,
U, die Albertus' eeuw verguldde
Met letterglans, nog niet vergaen,
En spraekt, krachtspreukig opgetreden :
Door vaderliken aert en zeden
Blijft in haer grootheid Rome staen.

Dat Rome streelde u in de ziele
Van Cato, Plato's fieren zoon,
Vrij, schoon 't heelal voor Cæsar kniele,
En 't streelde u in zijn letterschoon.
Ge vierdet Seneca, den wijze,
Die, schoon een Nero vóór hem rijze,
Den dwingland en den dood veracht;
Ge vierdet dien Geschiedenisschrijver,
Die vorst en volk, in zijnen ijver
Des reehtes, daegt vóór 't nageslacht.

Groot man, ach, waerom uitgeblonken
Door krachten van 't bevoorrecht hoofd,
En de in uw borst geschapen vonken
Der vrijheid van den geest gedoofd?
Waerom, eerst vliegend in den luister
Des Heeren, u in 't aerdsche duister
Der onverdraegzaemheid gestort?
Waerom niet immer u verheven
Tot hem, die onder 't voorwaert-streven
De lendnen ons met moed omgordt?

Zoo zinkt de grootheid neêr des menschen,
Als hij, door dweepzucht voortgesleurd,
Draeft buiten recht- en redegrenzen,
Hoe diep er Christenliefde om treurt.
De fakkel schroeit, die moest verlichten.
De tempel, dien 't genie moest stichten
Aen volksbeschaving, beeft, op 't zand
Gebouwd, en waggelt ras ten puine,
Wanneer de Waerheid hare kruine
Verheft, met uitgestoken hand.

II.

Toch siert de Belg den achtbren schedel
Van Lipsius met starrenkrans —
Van Lipsius, door inborst edel
En groot door ongeleenden glans.
Hij sprak, de man der oude zeden,
Tot Albert en zijn gâ, getreden
Ten leergestoelt, waerop hij stond,
En 't was hun, als of uit den hoogen
Daelde een orakel, dat de logen
Van ijdel troongeglans verslond.

« De vorst zij boven 't volk verheven,
Alleen door volksmin is hij groot.
Zij is, wat diamanten beven
In zijner kroon, haer puikkleinood.
Na d'ijzren nacht der oorlogsplagen,
Koomt ge als de morgensterre dagen,

Die 't afgesmeekte licht voorspelt.
O vorsten, toont ge u goedertieren,
't Volk zal in u Gods beeltnis vieren,
Wien 't gloeiend harte tegenzwelt. »

Groot Man, onsterflik is uw waerde
Omdat uw land u heilig bleef :
Geen plekjen loeg u toe op aerde
Als Overijsches beemd en dreef.
De vorsten (zij ook, met drie kroonen
Omschedeld) lokten naer hun trooncn
Den Triumvir der Letterkunst.
Als een Romein der oude tijden,
Spraekt ge : « Ik wil mij den lande wijden;
Ik wil voor loon en kroon zijn gunst. »

Vrij mag daerom uw name blinken
Op 't stoomtuig, die beschavingszuil;
Daerom zal hij in nacht niet zinken,
Al ging zoo menig ander schuil;
Daerom wil, bij verrukt herdenken,
De bard een roozenkrans u schenken,
Door onverjaerbren dank getrenst,
En roemt uw reine kunstuitstraling,
Die andren schat, noch prijsbehaling
Dan de eer der Belgen heeft gewenscht.

U dankte de oude school van Loven,
Wier wereldnaem zoo luid weêrklonk,
Dat zij, barbaerscheidsnacht te boven,
Als taelgeleerde moeder blonk,
En, door uw kennis opgeluisterd,
Bijna van woordentwist ontkluisterd,
Als dochter van oud Rome trad,
En in de tooverende schoonheid,
Die de oudheid in haer werk ten toon spreidt,
De schepping van 't genie aenbad.

III.

Eenvoudig als Germanjes vaderen,
En goud en vorstenpracht te groot,
Vloeide u nog zuiver 't bloed in de aderen,
O Kind van onbedorven schoot.
Bespieglend, uwes roems vergeten,
Was 't u volzoet, ter schaûw gezeten
Van 't Heverleesche boschgeblaêrt,
Aen God en 't stille dorp te denken,
Waerheen u 't ouderdak bleef wenken
Met zijn aertsvaderliken haerd.

O man, der oude, gouden zeden,
Die leefdet in een jammertijd,
Ontwaek!... Een feestzon blinkt u heden,
O Vriend, die niet vergeten zijt.
De vlaemsche tael, die gij bleeft achten
Als 't zegelmerk der voorgeslachten,
Biedt u haer choorgezangen aen.
Ontwaek!... Gansch Belgie rijst u tegen
En ziet in 't dorp, zoo rijk in zegen,
Naest uwer wieg uw zuile staen.

God dank! daer staet ze op d'eigen gronde,
Waer moeders lied haer liefde en vreugd
U, in der wiege nog, verkondde,
Of zong van Brabands heldendeugd;
Waer vader dikwils u bejegende
Met hemellach, of 't lest u zegende
In de erfelike vlaemsche tael.
God dank! daer staet ze om ons te melden:
Het vaderland eert letterhelden
En stelt de veder naest het stael.

God dank! daer staet ze op d'eigen gronde,
Waerop uw roem niet langer slaept,
Nu, dat er staets- of godsdienstwonde
Niet meer in Belgies boezem gaept.
Daer klimt uw borstbeeld weêr ten hoogen;
Daer vonkt den Belge vreugd in de oogen.

Hij wijdt den Landbesture dank,
En bidt, dat de eigen grond, geheiligd
Door uw gebeente, blijv' beveiligd
Voor wie 't dorst schenden — voor den Frank !

Après M. Van Duyse, M. De Raeymacker, de Louvain, est venu, à son tour, prononcer un discours en flamand, dans lequel il a fait ressortir les services rendus au pays par Juste Lipse, au point de vue national, comme écrivain flamand.

Ensuite, M. Piercot, ministre de l'intérieur, a pris la parole en ces termes :

« Messieurs, a-t-il dit, il appartient à cette commune, il appartient à la science, il appartient à la Belgique de se glorifier de la naissance, du talent, de la nationalité de Juste Lipse.

» La commune, par l'organe de son honorable bourgmestre, vient de vous faire sentir à quel point elle est heureuse et fière d'avoir donné le jour à ce grand homme; les efforts faits pour élever ce noble et modeste monument à celui qu'elle vénère et que nous saluons ici, la joie avec laquelle son inauguration est fêtée, prouvent assez ce légitime orgueil.

» La science, par son vénérable interprète, vous a énuméré les titres du célèbre philologue, du polygraphe distingué.

» Il appartient au gouvernement de vous dire à son tour sa sympathie pour tout ce qui se fait de grand, de noble, et avec quel bonheur il s'associe à chaque beau mouvement national qui porte la Belgique à honorer dans le présent ses gloires, ses grandeurs passées et à préparer ainsi des illustrations pour l'avenir.

» Permettez donc, Messieurs, à l'organe du gouvernement, de vous faire connaître à son tour ses impressions :

» Messieurs, les honneurs décernés aux hommes illustres ne sont pas seulement le produit d'une généreuse pensée. Ils se lient intimement à l'existence politique d'un peuple. Ils ont pour conséquence de l'attacher à son histoire, de l'enflammer d'un juste sentiment d'orgueil pour tout ce qui peut contribuer à relever la patrie dans l'opinion du monde.

» A ce point de vue, la Belgique s'est distinguée entre toutes les nations par les hommages dont elle a entouré la mémoire de ses grands hommes. Nos cités, nos édifices publics rappellent, à chaque pas, la renommée de nos écrivains, de nos hommes d'État, de nos artistes. Le bronze, le marbre et la toile reproduisent partout leur image ou les actions les plus éclatantes de leur vie.

» Dans les siècles qui nous ont précédés, lorsque la Belgique sous l'influence de ses libres institutions répandit un si vif éclat dans le domaine

de l'intelligence, tous les hommes qui parvenaient à se faire un nom par la puissance de leur génie, ou l'étendue de leur instruction, rencontraient dans la nation les plus ardentes sympathies. Les plus illustres parmi eux étaient honorés de la protection des grands, et souvent de l'amitié des princes.

» Aujourd'hui, avec le retour à l'indépendance et à la liberté, nos gloires nationales ont repris la place qui leur appartient dans les grands intérêts du pays. Nous honorons, dans nos contemporains, le dévouement à la patrie, les inspirations du génie, toutes les découvertes qui intéressent l'humanité ou le progrès social.

» Nous sommes justes aussi envers le passé, car nous payons un tribut mérité d'admiration et de reconnaissance aux hommes dont la science a reculé les limites de l'esprit humain, et assuré à notre patrie la place brillante qu'elle occupe dans l'histoire du monde.

» Un gouvernement national a compris sa tâche au milieu de cet élan général des esprits. Il a compris que pour stimuler le génie, et encourager les arts, il ne ne fallait pas seulement récompenser ceux qui répandent par leurs travaux un lustre quelconque sur le pays; mais qu'il importait de les exciter par le spectacle des honneurs rendus à la mémoire des grands hommes des siècles précédents.

» De là, Messieurs, ces appels aux artistes, de là ce concours offert aux administrations de nos provinces, de nos communes, pour les déterminer à consacrer par des monuments le souvenir des Belges illustres, tous les faits qui intéressent la grandeur de la patrie.

» La solennité qui nous réunit aujourd'hui est un témoignage non équivoque de la sollicitude de l'administration publique pour perpétuer l'éclat d'une grande renommée.

» Le grand écrivain, l'illustre professeur qui a captivé l'attention du monde par la supériorité de son esprit et sa vaste érudition, attendait un hommage que la postérité seule peut décerner au talent.

» Depuis longtemps le jugement impartial de l'histoire avait inscrit le nom de Juste Lipse parmi les illustrations d'un siècle qui a produit tant d'hommes d'intelligence. Plusieurs de ses œuvres ont pris rang parmi les productions les plus remarquables de l'esprit humain. Ses ouvrages braveront le temps à l'égal des auteurs de l'antiquité qui étaient l'objet de ses méditations favorites.

» A côté de l'admiration que la postérité ressent pour l'historien et le philosophe, le sentiment national désirait un fait plus saisissant de la reconnaissance publique. L'idée de reproduire l'image du grand homme et de la fixer dans son lieu natal vint compléter le tribut que nos cœurs lui destinaient.

» L'administration communale d'Overyssche a eu l'honneur de cette noble pensée. Elle a pris l'initiative d'un acte qui a rencontré d'unanimes adhésions.

» L'autorité provinciale s'est associée à l'œuvre, et l'État s'est chargé de faire exécuter le buste de celui que la Belgique entière revendique comme l'un de ses plus glorieux enfants, quoiqu'il appartienne à la commune d'Overyssche par le fait de sa naissance.

» En vous réunissant à l'autorité publique pour inaugurer ce noble monument que nous élevons à l'illustre professeur, vous constaterez avec bonheur, Messieurs, et la science le redira avec orgueil, qu'après bientôt trois siècles, on aura vu rassemblés, en face de l'image de Juste Lipse, le représentant de cette ancienne Université qui comptait Juste Lipse parmi ses maîtres les plus célèbres; et le représentant des Universités nationales, qui mêlent leurs voix à la vôtre pour acclamer le grand nom de Juste Lipse.

» Messieurs, l'éloge du savant professeur dans la bouche des chefs de l'enseignement universitaire de Belgique sera le plus bel hommage que la postérité pût décerner à celui que tous les corps savants se disputaient la gloire de posséder et que les souverains s'efforçaient d'attirer dans leurs états par l'attrait des plus séduissantes récompenses.

» Mais Juste Lipse était, avant tout, Belge par le cœur autant que par la naissance. Né dans cette commune, il ne consentit pas à finir ses jours sous un ciel étranger; et après avoir visité successivement toutes les cités où brillait le flambeau de la science, il se fixa non loin d'Overyssche, dans cette ville célèbre, au sein de cette Université qui réunissait les hommes les plus distingués de l'époque.

» C'est là qu'il vécut entouré de nombreux auditeurs; c'est là qu'il reçut à ses leçons la visite de souverains, protecteurs des lettres, fiers de posséder un pareil trésor dans leurs états, et jaloux d'entendre cette parole puissante qui remplissait le monde d'une légitime admiration.

» Heureuse la Belgique, Messieurs, qui possédait des hommes aussi éminents et qui était gouvernée par des princes justes appréciateurs du mérite!

» Disons aussi, Messieurs : Heureuse la Belgique d'avoir retrouvé, après de longs orages, l'indépendance politique et la liberté civile protégées par un règne qui réunit à l'éclat de tous les règnes passés la plus haute sagesse dans la science du gouvernement et les plus nobles sympathies pour tous les éléments de la gloire nationale.

» Messieurs, il ne me reste plus qu'une tâche à remplir, tâche agréable, et dont je suis heureux, c'est de déclarer, qu'au nom du roi, le gouvernement inaugure ce beau monument que vous avez élevé à votre Juste Lipse.

» *Vive le Roi!* »

Ce discours a été salué par des applaudissements enthousiastes et des cris de *Vive le Roi! Vive M. le Ministre de l'Intérieur!* L'harmonie d'Overyssche a fait entendre l'air national.

Aussitôt après, M. le bourgmestre a remis à M. le ministre une médaille commémorative de la solennité; cette médaille, œuvre de M. Wiener, est fort belle; elle est en bronze, de grand module, et représente, d'un côté, le monument en relief, avec cette inscription : *A Juste Lipse, la commune d'Overyssche, inaugurée le* 28 *juin* 1853. Sur le revers entouré d'une couronne de chêne, sont gravés ses mots :

RÈGNE
DE LÉOPOLD 1er,
ROI DES BELGES.
C. F. PIERCOT,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.
CH. LIEDTS,
GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE BRABANT.
P. ANNEMANS,
GOUVERNEUR TEMPORAIRE.
P. M. VAN DE VELDE,
BOURGMESTRE.

M. Liedts, ministre des finances, qui avait bien voulu promettre d'assister à la cérémonie, en a été empêché par la maladie de son fils.

Pendant que le procès-verbal de la cérémonie se signait, la section des chœurs de la Société de l'Harmonie a chanté une cantate dont les paroles et la musique sont de Mr J. Olzemer, d'Overyssche.

La cérémonie terminée, M. le ministre a été visité l'église d'Isque qui possède, comme on sait, des orgues de toute magnificence, provenant de l'ancienne abbaye de St-Martin.

QUESTIONNAIRE

HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE (1).

Réponses.

N° 34. — *Tanchelin.*

Le véritable nom de cet hérésiarque nous semble avoir été *Tanchelm* ou plutôt *Danc-helm :* casque de la grâce. L'expression proverbiale : *être né coiffé,* se traduit en flamand par : *met den helm geboren,* né avec le casque, c'est-à-dire prédestiné. Or, à qui cette dénomination pouvait-elle mieux être attribuée qu'à un homme qui se posa comme réformateur et fondateur d'une religion nouvelle au commencement du XII^e^ siècle? Peut-être aussi *Tanchelin* ou *Tandelinus* n'est-il que la forme corrompue du mot tudesque *Dankeling,* l'homme de la grâce, l'homme désigné par Dieu pour régénérer le monde. On conçoit qu'un énergumène se soit volontiers laissé affubler d'un sobriquet qui secondait si bien ses vues. *Dankeling* et *Tanc-helm* auraient donc au fond la même signification.

INDAGAX.

N° 35. — *Vrylaet.*

Quel sens faut-il attacher à cette qualification qui se rencontre dans des documents et sur des pierres tumulaires dans quelques parties de la Flandre?

Ouvrons le *Thesaurus theutonicae Linguae,* et nous y

(1) V. plus haut, p. 122.

lirons : « Laten ende schepenen : certains officiers de villages. »

Meyer, dans son *Woordenschat,* est plus explicite encore. « Laet — dit-il — beteekend ook een voetrechter, een boetenrechter die eenige kleene vonnissen wyst. Hiervan wort ook zodanig een vierschaer Laetbank genoemt. »

En effet, ne rencontrons-nous pas mainte charte flamande commençant par cette formule : « Wy Schepenen ende Laeten vander stede, etc. »

Les Laeten étaient donc des magistrats qui rendaient la *basse justice* et appliquaient les amendes dans toute l'étendue de leur juridiction. Il est probable que ces fonctions judiciaires étaient héréditaires; car nous avons sous les yeux un contrat de mariage passé à Bruges en 1583, où le contractant est qualifié de *Vrylaet van Snelleghem* et la contractante de *Latesse vander casselrie van Ypre.* Cette qualification donnée à une femme, nous paraît de nature à laisser supposer que cette magistrature était en effet héréditaire.

Quelle différence y avait-il entre les *Laeten* proprement dits et les *Vrylaeten?*

Sans prétendre que ces derniers étaient des magistrats plus indépendants que les premiers — ce que nous ignorons — nous constaterons qu'on appelait *Vrylaet* le magistrat dont la juridiction ressortissait au Franc de Bruges; comme le prouve l'extrait suivant tiré d'un ancien état de bien, daté du 27 janvier 1632. « Rekeninghe ende bewys van goede, etc... by den voornamden X*** *an Schepenen standts vanden Vryen (midts dat den voornoemden Adriaen de Costere was vrylaet ende cuerbroedere).* »

Ainsi, le *Vrylaet* était un magistrat du Franc de Bruges exerçant ses fonctions judiciaires dans l'une des nombreuses communes et villes — parmi lesquelles Eecloo — soumises à ce quatrième membre de Flandre.

K. de V.

Questions nouvelles.

N° 40.

Les employés des postes, en France, en Belgique, et, je pense, dans les autres pays, se servent, pour marquer la *taxe des lettres,* de chiffres ou signes qui ne sont ni les chiffres arabes, ni les lettres romaines. Quelle est l'origine de ces caractères bizarres? Faut-il la chercher dans les *runes* avec lesquelles ils paraissent avoir quelque rapport de forme?

Z. Z. K.

N° 41.

Une incertitude profonde voile les complots formés contre la vie de Michelle de France (dont nous avons parlé plus haut, p. 130), femme du duc Philippe de Bourgogne, complots qui excitèrent à Gand une vive irritation. Qu'y a-t-il de vrai ou d'exagéré dans ces rumeurs?

K.

Questions non-résolues.

Nos 10, 12, 14 (pour De Feu et d'Aubigny), 15, 16, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 27, 29, 31, 32, 33, 36, 37, 38, 39.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Société d'encouragement des Beaux-Arts. — La décadence graduelle de nos expositions triennales d'objets d'art a depuis longtemps attiré l'attention de tous ceux qui dans notre ville s'intéressent aux progrès de nos peintres, sculpteurs, architectes, etc. Cette année enfin on a mis la main à l'œuvre pour organiser ces expositions sur un nouveau pied, et s'il faut en juger d'après les premiers efforts tentés pour secouer l'apathie et l'indifférence de nos concitoyens à l'égard de ces solennités jadis si sympathiques à tout le monde, nous avons lieu d'espérer que la prochaine exhibition triennale de tableaux, entreprise sur des bases autres que les anciennes, ne sera pas indigne de ces fêtes artistiques qui, il y a quelque vingt ans, faisaient la gloire de notre belle cité. A cette fin il vient de se constituer à Gand, à l'instar de ce qui a lieu à Anvers, une société d'encouragement, toute dévouée aux Beaux-Arts et composée de soixante membres. Elle a été définitivement établie le 2 juin dernier, sous la présidence de M. Rolin, ancien ministre des travaux publics, et nous sommes persuadé que sous l'intelligente direction d'un homme qui dans sa longue carrière s'est toujours montré zélé défenseur de tous nos intérêts, cette association réussira dans ses honorables efforts. Le feu sacré n'est point éteint dans cette ville de Gand, où les nobles et généreuses idées ont toujours trouvé de l'écho. Mais s'il couve sous la cendre, c'est à nous à le ranimer. L'administration communale a généreusement tendu la main à cette institution naissante, en lui abandonnant pour l'exposition prochaine, 1° le subside de 2500 francs, accordé pour cet objet par le Gouvernement; 2° celle de 4000 francs allouée au budget de la ville pour 1853 du même chef.

Voici du reste comment est composé le Comité directeur de 60 membres :

MM. H. Rolin, *président.*

A. Van Lokeren, *vice-président.*

D'Hondt-Benoit, *secrétaire.*

Chevalier F. Heyndrickx, *secrétaire-adjoint.*

V. Gaillard, *trésorier.*

Martens-Pelckmans, 2e *trésorier.*

MM. le comte de Thiennes,
Van Hove-de Caigny,
Baron d'Aspre,
Ch. Pauli,
Ph. Kervyn de Volkaersbeke,
E. de la Kethulle,
} *membres.*

Nous avons lieu d'espérer qu'avec l'activité bien connue de la plupart de ses membres, la Société d'encouragement donnera une nouvelle impulsion aux expositions triennales.

Pierre sépulcrale de Jean de Haveskercke. — On agrandit en ce moment l'église paroissiale de Wynghene, gros village de la Flandre occidentale, qui n'a pas moins de 7000 habitants. En démolissant la façade pour l'appropriation des nouveaux travaux, on a découvert une sépulture assez remarquable de l'ancienne famille de Haveskercke. C'est une vaste pierre bleue, sculptée en relief et représentant Jean de Haveskercke en accoutrement militaire, la tête découverte et les pieds posés, selon l'usage, sur un lion. Une autre pierre placée au-dessus, portait l'inscription suivante :

Ici gist messire Jean de Haveskercke, chevalier, baron de Wynghene, seigneur de Zedelghem, Walesberghe, etc., etc., fils de messire Roland, chevalier, et de dame Eléonore de Borsselen, décédé le 22 *de septembre l'an* 1658.

Ce monument, sans remonter à une époque bien reculée, n'en porte pas moins le caractère de l'art de tailler les pierres tumulaires à cette époque.

Congrès scientifique d'Arras. — C'est le 25 août prochain que s'ouvrira à Arras le 20e congrès scientifique de France. Organisée par les soins de MM. le comte d'Héricourt, Lecesne, De Mallortie, Ch. de Linas et Godin, tous hommes de zèle et de science, cette session promet d'être une des plus brillantes que cette institution ait encore eu en France. Fixée dans une ville qui a eu naguère avec la Belgique et la Flandre en particulier, tant de rapports de tous genres, il est impossible qu'elle n'attire point nos compatriotes de toutes nos provinces, surtout quand on saura qu'au programme du congrès figurent un grand nombre de questions que les savants belges sont appelés à venir discuter et résoudre; car elles intéressent tout spécialement nos contrées. Voici les plus importantes des sections d'histoire, d'archéologie et de littérature :

1° Quelles étaient les populations qui du temps de César et de Comius, roi des Atrébates, occupaient les deux côtés du *fretum gallicum*?... Étaient-elles de race tudesque ou de race kymri-belge?... Quels étaient leur idiome, leur religion, leurs principales divinités?... Leurs monuments religieux et ci-

vils?... Leurs circonscriptions territoriales, leurs cantons ou *pagi*?... Quelle était en particulier la position topographique du *Pagus Oromansacus*?...

Toutes les divisions de cette question peuvent être traitées séparément.

2° Quelles furent les premières colonies romaines dans le nord de la Gaule et à l'est de la Grande-Bretagne?

3° La domination romaine a-t-elle été avantageuse ou nuisible au développement de la population de la Gaule-Belgique?

4° Quel fut le premier établissement du christianisme dans la Gaule-Belgique? Jusqu'à quel point le polythéisme romain y avait-il pénétré? Jusqu'à quelle époque continua la lutte entre le polythéisme et le christianisme?

5° A quelle époque remonte la première occupation du littéral par les Saxons? Fixer l'étendue et les limites du *littus saxonicum*.

6° Indiquer les principaux établissements des Francs Saliens et Austrasiens en Morinie, en Artois et dans les contrées circonvoisines.

7° Quelles furent sur le double littoral gallo-belge et breton les cités et forteresses fondées depuis Gallien jusqu'à Valentinien III? de quelle époque date notamment celle de *Nobiliacum* chez les Atrébates?

8° Quand et dans quelles circonstances eurent lieu les diverses transportations des races germaniques et notamment des Saxons sur le littoral des Flandres? Comment se forma la race flamande?

9° Quelle fut, par rapport à l'affermissement du christianisme, à la civilisation et à l'agriculture, l'influence des monastères fondés avant le VIII^e^ siècle?

10° Rechercher les causes qui ont amené dans la Gaule-Belgique aux VI^e^ et VII^e^ siècles des missionnaires scoto-irlandais. Quels ont été les résultats de leurs prédications? Le christianisme était-il plus développé à cette époque de l'autre côté du détroit?

11° Étudier sous quelle influence les noms de lieux de la Gaule-Belgique ont été formés.

12° Retrouve-t-on dans les pratiques superstitieuses répandues dans les villages de la Gaule-Belgique des vestiges du culte des peuples qui ont habité anciennement cette contrée?

13° Quel fut, sous les grands forestiers et sous les premiers comtes de Flandre, le développement du double élément flamand et wallon?

14° Signaler les premiers documents historiques, les premières poésies, les premiers actes rédigés dans les deux langues flamande et wallonne?

15° Quelles furent, sous les comtes de Flandre et d'Artois, l'organisation et la hiérarchie féodales? Quels étaient les premiers possesseurs des terrains et marais communaux?

16° Quels sont les monuments qui attestent le passage de St-Bernard dans le nord de la France et les pays limitrophes?

17° Donner un aperçu de la formation progressive et de l'administration des villages.

18° Signaler et recueillir les documents relatifs à l'occupation anglaise dans nos contrées depuis la conquête d'Édouard III, en 1347, jusqu'à la reprise de Calais en 1558?

19° Dans une partie des vastes états de Charles le Hardi (dit le Téméraire), duc de Bourgogne, on crut quelque temps que ce prince n'avait pas péri devant Nancy, le 5 janvier 1477. Rechercher ce qui a pu donner cours à cette croyance populaire signalée par quelques historiens.

20° Est-il possible de déterminer, d'une manière précise, les usages qui ont été suivis dans les anciennes provinces des Pays-Bas et du nord de la France pour fixer le commencement de l'année civile avant le XVIe siècle.

21° Décrire, d'une manière précise, les limites successives de l'Artois et de la Picardie, sous les rapports politiques, civils et religieux.

22° Quelle fut l'influence de la réunion de l'Artois et de la Flandre à la France, sur les lois civiles, les institutions administratives locales, et les intérêts commerciaux et économiques de ces deux pays?

23° Comment les voies romaines du nord de la France se présentent-elles relativement à la distribution des camps romains ou des positions fortifiées? La topographie de la Gaule-Belgique a-t-elle été indiquée sur des cartes spéciales dans les départements du Nord?

24° A quelle époque doit-on faire remonter l'introduction du monnayage chez les Atrébates et les Morins?

25° A-t-il existé des monnaies de verre chez les Gaulois, spécialement chez les Gallo-Belges?

26° Existe-t-il dans les contrées qui faisaient autrefois partie de la Gaule-Belgique des édifices du moyen-âge authentiquement antérieurs au Xe siècle? Quels sont-ils? Quels sont leurs caractères?

27° L'emploi du style ogival a-t-il été généralement adopté à la même époque dans toutes les parties de l'ancien comté de Flandre?

28° Tracer l'aperçu historique des écoles et associations littéraires qui ont existé dans le nord de la France et dans la Belgique.

29° La langue flamande a-t-elle eu une certaine influence sur les dialectes romans (écrits ou parlés) qui sont en usage dans les contrées voisines de la Flandre, et à quelles causes faut-il attribuer cette influence?

30° Quels sont les mots et les locutions qui appartiennent en propre au patois artésien, et qui ne se rencontrent point dans les provinces voisines?

31° Les représentations des mystères furent très-nombreuses en Artois au XV^e^ et au XVI^e^ siècle. Indiquer les documents inédits qui permettraient de faire l'histoire de l'art théâtral dans ce pays pendant cette période.

Concours de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Beaux-Arts de Belgique, classe des lettres. — Voici les questions mises au concours par la classe des lettres de ce corps savant pour les années 1854 et 1855 :

Concours de 1854.

Première question — Faire sommairement l'histoire des doctrines qui ont influé sur l'état social, principalement en Belgique, depuis le commencement du XVI^e^ siècle jusqu'à nos jours.

Deuxième question. — Faire l'histoire des diverses chambres de rhétorique de la Belgique, en fixant, autant que possible, leur origine, en exposant leurs constitutions particulières, les ouvrages qu'elles ont produits, les hommes célèbres qui y ont été affiliés et l'influence qu'elles ont exercée.

Troisième question. — Faire l'histoire des anciens États d'une des provinces suivantes : Brabant, Flandre, Hainaut, Limbourg, Luxembourg ou Namur.

Quatrième question. — Quelles ont été, jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, les relations politiques et commerciales des Belges avec l'Angleterre?

Cinquième question. — Un mémoire sur la vie et les travaux d'Érasme, dans leurs rapports avec la Belgique.

Sixième question — Quelle influence la Belgique a-t-elle exercée sur les Provinces-Unies sous le rapport politique, commercial, industriel, artistique et littéraire, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle?

Concours de 1855.

I. Faire l'histoire, au choix des concurrents, de l'un de ces conseils : le grand conseil de Malines, le conseil de Brabant, le conseil de Hainaut, le conseil de Flandre.

II. Tracer un tableau historique et politique du règne de Jean I^er^, duc de Brabant.

Outre le récit circonstancié des événements, ce tableau devra faire connaître l'état social du duché de Brabant, sous le rapport de la législation, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des lettres et des arts.

Le prix de chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de 600 francs. Les mémoires doivent être écrits lisiblement en latin, en français ou en flamand, et seront adressés, francs de port, avant le 1^er^ février 1854 pour le concours de 1854, et avant le 1^er^ février 1855, pour le concours de l'année suivante, à M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Notice

SUR

LES CONFRÉRIES DE SAINT-GEORGES.

Il serait difficile de remonter à l'origine des confréries de l'arbalète ou de S^t^-Georges, et de préciser l'époque de transition où, d'institutions militaires, elles devinrent insensiblement des sociétés de récréation et d'*esbattement*.

Nous n'en irons pas chercher le berceau dans les ténèbres de l'antiquité, ni imiter, nous ne savons quel auteur qui, en parlant du tir du *papegaey* dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours dans le nord de la France et surtout en Belgique, fait dériver le mot *papegault* ou *papegaey* du grec *Popoikos*, jeu de nos ancêtres, et trouve ainsi l'occasion d'en attribuer l'invention aux héros d'Homère (1).

(1) L'étymologie de ce mot ne présente aucune difficulté : déjà au commencement du XIV^e^ siècle, les confréries de S^t^-Georges tiraient annuellement l'oiseau royal. Le vainqueur était proclamé *roi* de la confrérie, et avait, durant l'année de sa royauté, voix délibérative dans le *serment*. Si le *roi* abattait le maître-oiseau trois années de suite, il recevait le titre d'*empereur*, et, en cette qualité, il obtenait sa vie durant la préséance de la *gilde;* il était en outre exempt de toutes les cotisations imposées aux confrères.

L'oiseau royal, sculpté en bois, était ordinairement peint en couleurs vives, rappelant plus ou moins celles du perroquet; de là le nom de *papegaey* sous lequel on le trouve désigné dans les anciens manuscrits. Cet oiseau se fixait, si non partout, au moins dans certaines localités, sur une perche qu'on attachait à une aile de moulin à vent, afin de lui donner plus d'élévation. Dans un compte de la confrérie de Bruges, de l'année 1446, on lit : « *Betaeld den meulenaere over syn meulen daer den papegay op stont, voorts over het rechten van den papegay.* »

D'ailleurs l'invasion des barbares, les discordes et les guerres civiles qui précédèrent l'établissement de la liberté communale, ont détruit les documents les plus anciens qui pourraient nous guider dans nos recherches.

Il est hors de doute cependant, que ces institutions furent primitivement tout à fait militaires, et que créées d'abord, comme toutes les autres *gildes* (1), pour la défense de la commune, elles dégénérèrent, après s'être distinguées dans les guerres que soutint le comté de Flandre, en sociétés d'amusement et de récréation, sans pour cela perdre entièrement leur caractère primitif, qui resta bien longtemps encore représenté par les tireurs jurés ou gagés appelés *erfs-schutters*. Ceux-ci étaient aussi désignés sous le nom de *frokenaren,* parce qu'ils recevaient annuellement de la commune, outre un salaire variable alors qu'ils étaient employés par elle, un habillement complet et uniforme, appelé *frok* ou parure.

Ces tireurs jurés jouissaient de plusieurs priviléges, qui variaient suivant les localités. En retour ils étaient obligés de s'exercer au tir à des jours déterminés, de servir d'escorte aux souverains ou de garde de corps lorsqu'ils se trouvaient dans le siége de leur établissement, d'assister aux concours ouverts par les villes étrangères, où leur

(1) Sous la dynastie carlovingienne, les indices de liberté locale et d'organisation populaire se montraient déjà dans certaines contrées. Une loi de Louis-le-Débonnaire nous apprend que, dans la Flandre, les serfs se liaient entre eux de manière à former de petites associations armées qui tenaient tête à l'oppression des grands. Ces groupes plébéiens étaient appelés *gildes,* nom qu'adoptèrent dans la suite les corporations ou corps de métier. Les lois royales les qualifièrent de *conjurations*, parce que les associés se liaient entre eux par des serments, de là le nom de *serment* que porte encore de nos jours, la direction ou conseil administratif de quelques anciennes confréries. Les Carlovingiens tentèrent en vain de proscrire cet élément redoutable d'indépendance locale, les *gildes* avaient leurs racines dans le caractère national; elles portèrent en elles l'institution vitale de l'avenir, la *commune.*

adresse ne contribuait pas peu à l'illustration des confréries qu'ils accompagnaient.

Après l'émancipation des communes flamandes, les souverains et les seigneurs qui, dans leurs guerres continuelles et dans leurs expéditions contre les Sarrasins, avaient vu se dissiper les richesses amassées par leurs ancêtres, devaient sans cesse recourir aux villes afin d'en obtenir des secours en hommes ou en argent. Parmi les guerriers, nuls n'étaient reçus avec plus de reconnaissance par les souverains que les arbalétriers. En échange les villes exigeaient et obtenaient des priviléges et d'importantes franchises. C'est ce qui engagea sans doute les souverains et surtout les communes, à protéger, à ordonner même l'exercice de l'arbalète, arme si redoutable avant l'usage des armes à feu, par sa grande portée et par la justesse avec laquelle un adroit tireur parvenait à lancer ses flèches.

C'est sous Louis-le-Gros, aïeul de Philippe-Auguste, qu'il en est question, pour la première fois, dans les guerres de France (1). Ce roi attaqua et défit, avec ses habiles arbalétriers, Drogon de Montjai.

Le second concile de Latran, tenu du temps de son fils et de son successeur, Louis-le-Jeune, proscrivit, sous peine d'anathème, cette invention meurtrière. Mais bientôt l'usage en fut rétabli, d'abord en Angleterre, par Richard Cœur-de-Lion, puis en France par Philippe-Auguste, dans les armées duquel les arbalétriers rendirent de grands services, notamment à la bataille de Bouvines en 1214.

Chaque fois que ce monarque allait à la guerre, les villes qui lui étaient soumises lui envoyaient un certain nombre d'arbalétriers.

(1) Quelques auteurs prétendent que des gens armés de l'arbalète suivaient Guillaume-le-Conquérant à la conquête de l'Angleterre (1066), et que ces arbalétriers représentaient une confrérie ou serment faisant partie de l'organisation militaire. Cette assertion paraît hasardée.

Charles V, par une ordonnance du 9 juillet 1367, avait déjà chargé les gouverneurs des villes soumises à son autorité « *d'enjoindre et induire tous jeunes gens à exerciter, continuer et apprendre le fait de traire* (tirer). »

Le même prince, en défendant deux ans plus tard (3 avril 1369), les jeux de hasard, enjoignit encore à tous ses sujets « *de prendre leurs jeux et esbattement à eux exercer et habileter en fait de trait d'arc ou d'arbalestre, ès biaux lieux et places convenables à ce* (1). »

Charles VII s'avisa, en 1448, de prendre les plus forts jeunes gens de toutes les communes, et de les faire accoutumer à tirer de l'arbalète, en donnant des prix aux plus adroits, lesquels enfin éprouvés, étaient exempts de la taille, à la charge de marcher sous sa bannière, pour le prix de quatre livres par mois. Cette milice privilégiée s'appelait alors *Francs-Taupins*.

Bien longtemps après l'invention de la poudre, l'arbalète resta une arme redoutée, et les souverains avaient toujours des corps d'arbalétriers dans leurs armées.

A la fameuse bataille de Marignan (1515), François I avait, parmi ses gardes, une compagnie de 200 arbalétriers, qui fit des prodiges de valeur.

En 1522, à la mémorable journée de la Bicoque, il n'y avait dans l'armée française commandée par Lautrec, qu'un seul arbalétrier, mais si adroit, dit Brantôme dans ses *Mémoires*, que Jean de Cardonne, capitaine espagnol, ayant ouvert la visière de son armet pour respirer, l'arbalétrier tira sa flèche avec tant de justesse qu'il la lui donna dans le visage et le tua.

L'étendard de Charles-le-Téméraire, toujours confié à la garde des valeureux arbalétriers, portait l'image de S^t^-Georges. Dans les marches guerrières, comme dans les fêtes

(1) *Ordonn. du Louvre*, t. V, p. 16 et 172.

d'apparat, la glorieuse bannière de cette ancienne confrérie avait le privilége de précéder toutes les autres; il en était de même de ses chars et chariots (1).

Mais abandonnons ces points historiques qui se rattachent aux arbalétriers constitués en corporations exclusivement militaires, et occupons-nous de la période où les chroniques et autres documents contemporains nous les présentent comme confrérie civile consacrée au solennel jeu d'arbalète, aux concours d'adresse si mémorables et, comme dit M. Edmond De Busscher, d'origine toute flamande.

C'est au XIV^e^ et au XV^e^ siècle que les confréries de S^t^-Georges déployèrent dans leurs fêtes, une richesse et une magnificence dont nous pouvons à peine nous faire une idée. Les documents historiques qui rapportent ces grands et célèbres concours de tir, appelés depuis *landjuweelen* ou joyaux du pays, ne vont pas au-delà de 1526.

Les tireurs s'y rendaient accompagnés de milliers de bourgeois qui, revêtus d'une tenue uniforme et brillante, concouraient à remporter le prix de la magnificence. La commune entière prenait part au triomphe du vainqueur, et elle récompensait l'adroit tireur qui, en sortant victorieux du concours, faisait briller sa ville natale d'un nouvel éclat.

Ces concours duraient souvent plusieurs semaines; pendant tout ce temps les concurrents, ou du moins un certain nombre d'entre eux, devaient résider dans la ville où se célébraient ces fêtes et attendre la fin de tous les divertissements publics qui avaient lieu à cette occasion, sous peine de perdre tout droit au prix obtenu par l'adresse ou pour la plus brillante entrée.

(1) « Eerst dat niemant so wie hi zy, edele of onhedele, en trecke noch en » puere noch en logiere voor Sint Joris banniere. — Voort dat negheen caryn » en trecke voor Sint Joris caryn. » — *Archives de Gand* (*Wittebouck*).

Les chambres de rhétorique accompagnaient habituellement les tireurs, et représentaient, pendant le concours, des mystères ou des scènes dialoguées, essais informes de l'art dramatique, mais qui avaient l'avantage d'éveiller dans les masses quelques idées de morale, et de contribuer à mériter le prix ou *joyau du plus bel esbattement.*

Quoiqu'à cette époque, il n'y eut ni routes pavées, ni voitures publiques, ni aucune de ces facilités de transport si communes aujourd'hui, mais simplement des chemins de terre à peine praticables, traversant des forêts immenses, des plaines à peine habitées, on se rendit à ces concours flamands, du fond de la Hollande, de Paris et de toutes les parties de la France. C'est qu'alors l'égoïsme et l'amour exclusif de soi-même qui domine notre époque, n'avaient pas encore remplacé l'amour de la commune, ce culte pour la ville natale qui devient si rare aujourd'hui; c'est qu'alors tout se rapportait à la commune, et la gloire d'un concitoyen, loin d'exciter l'envie et la jalousie, rejaillissait sur la cité entière; chacun s'honorait de son triomphe comme s'il l'eut mérité lui-même.

Au retour des vainqueurs, les magistrats allaient à leur rencontre, et le vin d'honneur leur était présenté aux frais de la ville, au milieu de l'enthousiasme et des vivats joyeux de toute la population.

La prospérité du commerce et les immenses richesses qu'il faisait affluer dans le pays, peuvent seules expliquer les dépenses auxquelles donnèrent lieu ces concours.

Sous la maison de Bourgogne, dit Van der Vynckt, les dix-sept provinces ne formaient qu'un peuple et une famille; leur commerce monta à une telle splendeur que le pays était considéré comme le centre des nations. Tout ce que l'industrie humaine avait inventé, y était exécuté avec perfection. Le vil prix de tous les objets de consommation, joint aux richesses incalculables que la prospérité du commerce ré-

pandait dans tous le pays, introduisirent dans toutes les classes de la société un luxe effréné et le goût des plus folles dépenses.

L'exemple de ce luxe inouï était donné par les ducs de Bourgogne eux-mêmes, dont la brillante cour éclipsait celles de tous les autres princes de l'Europe.

Ces ducs se plurent toujours à témoigner aux confréries de S^t^-Georges une bienveillante sympathie; plusieurs d'entre eux ne dédaignèrent même pas de prendre part à leurs tirs solennels, à leurs luttes d'adresse. Toutes les villes de la Flandre citent avec orgueil les royaux agrégés, les affiliés illustres qui jetèrent sur leurs confréries des arbalétriers, un reflet de grandeur.

Comme nous l'avons déjà dit, la date précise de la constitution de la *gilde* de S^t^-Georges en confrérie civile, entretenue pour l'exercice de l'arbalète, n'est pas connue. Cependant, par le rapprochement des données contenues dans les documents historiques, nous pouvons avancer, sans crainte de nous tromper de beaucoup, que la transition ou le passage du régime militaire à celui moins belliqueux consacré au jeu d'adresse, doit avoir eu lieu vers le commencement du XIV^e^ siècle.

La *gilde* d'arbalétriers de Bruges rapporte son installation vers 1300; elle recevait déjà annuellement, à cette époque, de la commune, 876 aunes de drap (*kleerlaken*) pour faire les cottes d'uniforme de ses 180 confrères (1).

Nous trouvons encore qu'en 1521, Marie, dame d'Eyne et de Bremen, permit à la confrérie de Bruges de faire célébrer le service divin dans une chapelle qui lui appartenait. « Et avons consenti, est-il dit dans la charte, et » consentons, que il au dit cuer, puent leur chapelain faire » dire messe sur leur coust et frais chacun jour si veullent,

(1) *Jaerboek van Sint Joris-gilde te Brugge.*

» et une fois la sepmaine chantera on leur messe par notte » devotement pour eulx vivans en honneur de Dieu, de » Ste-Marie et de tous leurs Sains. »

La confrérie de Gand, dit Mr Edmond De Busscher (1), doit avoir été créée et autorisée à la même époque. Ce qui est certain, c'est qu'en 1542, elle avait, à la Porte dite *Vyf win-gat,* un local pour ses exercices, qu'elle y avait construit une chapelle et fondé un hôpital.

Robert III, dit de Béthune, fut agrégé à la confrérie d'Audenarde: ce comte mourut, comme on sait, en 1322, conséquemment la *gilde* d'Audenarde devait exister avant cette époque.

L'on sait encore avec certitude que ce fut en 1323 que Louis I, dit de *Crécy,* octroya à la *gilde* de Courtrai ses premiers priviléges. En 1342, le pape Clément VI lui accorda les trésors de ses indulgences, et l'évêque de Bruges lui donna en même temps la permission de construire la chapelle consacrée à son patron (2).

En 1326, cette même *gilde* remporta le *juweel* au tir de Bapaume; en 1331 à Ardenbourg et en 1332 à Ath. Ce sont là les plus anciens concours que nous connaissions. Vient ensuite, la fête brillante donnée à Louvain en 1334, où le duc Jean III tira comme *roi* du serment de cette ville; puis le tir de Tirlemont en 1348.

En 1387, la ville de Mons ouvrit un concours auquel assistèrent quarante villes. L'original de la lettre de convocation contient entre autres, le passage suivant qui offre un spécimen de la courtoisie et de l'amabilité avec laquelle nos ancêtres conviaient à leurs fêtes : « Si que très-chier

(1) *Confrérie de St-Georges à Gand,* p. 9.

(2) Chaque confrérie avait, au XIVe siècle, sa chapelle; on y célébrait annuellement le jour de St-Georges une messe avec grande cérémonie, à laquelle étaient tenus d'assister tous les *schutters* de la *gilde.* On y faisait aussi un service funèbre pour les confrères décédés.

» amy affectueusement de vray et aimable cuer vous prions » et supplions qu'il vous plaise venir à le dicte journée et » nient vous escuser ne rewarder le petit don, mais mettre » vos mémoires et souvenances à recorder souvent en vos » cuers les aimables délis et esbatements joyeuses qui, au » plaisir Dieu et la Vierge Marie, seront fait et demenir, » de vous et de nous en le dite ville. »

Les faveurs et les priviléges accordés par les princes à la *gilde* de Mons, la rendirent une des plus brillantes du pays. Elle fut établie par le conseil des échevins en 1316. Ses confrères, au nombre de quarante, étaient obligés de suivre le comte à la guerre et servaient aussi la ville en cas de défense, *selon les ordres et commandemants du magistrat. Ils allaient au deuant du comte auec leurs arcs, lors de son arriuée dans la ville, et luy servirent d'escorte, le long du temps qu'il y séjournera* (1).

Le duc Philippe, comte de Hainaut, pour reconnaître les services rendus par les arbalétriers de Mons, dans la guerre qu'il eut contre les Gantois en 1445, confirma tous leurs anciens priviléges, et y ajouta l'impunité de ceux qui tueraient quelqu'un dans leurs exercices, lorsqu'ils justifieraient d'avoir averti avant de décocher.

En 1394, pendant une maladie de Charles VI, tous les jeux ayant été défendus, hormis l'exercice de l'arbalète, les Tournaisiens profitèrent de cette occasion pour donner une fête de tir au but.

Dans la lettre d'invitation qui fut envoyée au loin et dont l'original existe encore aujourd'hui dans les archives de la ville de Tournai, on lit : « Et il soit ainsi que, pour » le exellence du très-noble, amoureux, déduisant, gracieux, » plaisant, dilicieux et très-recommandable jeu et esbatement

(1) Stecher, *Introduction hist. aux recherches des gildes et corporations des métiers, par Félix Devigne.*

» de l'arcbalestre, liquelz poet et doit, par raison, estre » dis et appelés rois sur tous autres jeux, come celui duquel » tout seigneur temporel, spirituel et aultre, soient grant » ou moyen dequel estat ou condicion qu'il soient, se puecnt » esbatre sans blasmes pour leurs plaisances, et leurs corps » habiliter, et le temps courtoisement oublier come auquel » jeu ne doit avoir orgoel, yre, haynne, préeche (*pillage,* » *butin*), convoitise ne aultre tacque (*tache*) de pechié » mortel, mais humilité, carité fraternele, amour, largaise, » sobriété, caasté (*chasteté*) et toutes vertus; et ne fu onc- » ques (*jamais*) veu que hom de maise vie ou de perversse » condicion le peust longuement fréquenter, mais est li » exellence du dit jeu si grande et si notable ou regard de » tous aultres jeux, que à peines serait-il en homme de le » savoir pleinement exposer (1). »

Un messager fut chargé de porter la lettre d'invitation dans les principales villes de la Flandre et du nord de la France. Il était porteur d'un baton ferré et scellé aux deux bouts, dont quarante fois la longueur formait la distance du but.

On éleva, pour ce concours, sur la Grand'Place, deux *bersaulx* (berceaux), l'un du côté du Beffroi, l'autre vers l'Hôtel-aux-Porcs; chacun de ces buts, orné de drap vert, avait quatorze degrés pour monter à la galerie qui réunissait les deux extrémités. Les balustrades de cette galerie étaient recouvertes de drap bleu parsemé de tours ou *châtelets* d'argent sur des champs de gueule (armoiries de Tournai). Le pignon qui surmontait chaque but portait les armes du roi de France, entourées de celles de la ville. Devant la Halle aux Draps, se trouvait un *hourt,* espèce d'amphithéâtre, décoré avec goût, réservé aux notabilités qui voulaient assister aux exercices (2).

(1) Chotin, *Hist. de Tournai.*

(2) Jules de Saint-Genois, *Fêtes d'arbalétriers à Tournai, en* 1394 *et* 1455, publié dans la *Revue de Bruxelles,* année 1839, p. 57.

Le concours commença le 6 juillet et ne se termina que le 8 août. Trente villes et dix-huit bourgs y prirent part. Les tireurs étaient au nombre de trois cent quatre-vingt-quatre. Les arbalétriers de Bruges, vêtus d'habits de soie et de damas, ornés de dentelles et de chaînes d'or, remportèrent la palme de la magnificence. Paris obtint le prix de l'éloignement; Ypres et Douai, ceux de l'adresse, consistant pour la première ville, en deux vases ou pots (*kannen*) d'argent doré, pesant cinq livres; et pour la seconde, en deux pareils vases, du poids de trois livres (1).

Quelques années après, Tournai célébra l'inauguration des arbalétriers lillois, par une fête magnifique. Quatre cents hommes des localités voisines s'y rendirent en grande pompe. Lille, Douai, La Bassée, y envoyèrent chacun dix représentants (2).

En 1408, Audenarde offrit à son tour une fête de tir à l'arbalète, qui attira une grande affluence d'étrangers et dont la relation se trouve consignée dans une chronique MS. de l'abbaye d'Eenaeme (3).

Voici la lettre d'invitation qui fut adressée par les tireurs de cette ville à toutes les *gildes* d'arbalétriers appelées au concours (4) :

Copie des lettres des arbalestriers de Audenarde pour la trairie qui tienrent en l'an mil quatre cens et huyt.

A tous eculx qui ces présentes lettres verront ou orront, et pour espécial à honorables, discretes et sages tous, Seigneurs, Roys, Connestables, Doyens, Gouverneurs et à tous aultres Compagnons, tenans confrarie et serment du noble jeu dell Arcbailestre en citez, bonnes villes fremées et previlegijes, de

(1) Gachard, *Documents concernant l'hist. de la Belgique*, t. I, p. 118.

(2) Derode, *Hist. de Lille*, t. I, p. 301.

(3) Cette chronique in-f°, écrite sur papier, d'une seule main, dans la première moitié du XVI^e^ siècle, finit avec la paix de Tours en 1489. L'écriture en est très-lisible; elle est maintenant la propriété de M. Jules Ketele.

(4) Ce document est tiré d'un manuscrit de la Biblioth. de Gand, coté 434, fol. 92 (Catal. imprimé, n° 91, p. 101).

quel serment qu'ils soient, les arcballestriers et confrères de la confraternitcit Monsr Saint George en la ville d'Audenarde, salut et amoureuse dilection. Très-chers, très-honorez et amez seigneurs et frères, comme vray soit que le dit jeu del Arcballestre est si très-noble, amoureux, habile et délicieux que chacun quil qui soit, gens nobles, moyens ou petis, de quelconques estas ou condicions qui soient, en puent jouer sans mespresure, villonnie ou reproche. Et pour ce que en cellui excellent, très-noble et amoureux jeu, et sur tous aultres jeus, le plus prisiet et honnorez, ne peut ne ne doit estre pechiet, villonnie ou auchun vice, mais toutes courtoysies, honneurs, amours et vrayes plaisanches, et en doit chacun avoir naturel désir de soy lui esbatre, pour le tamps amoureusement passer et oublier toutes mélancolyes. En tiesmoingnant le philosophie, disant que en naturelz désirs peu de gens pevent pechier, et que peu souvent on vient à estre veu que ou dit jeu et corous, hayne, orguel, outrecuidanche ou aultre chose, que vray dilicieux et amoureux esbatement. Et pour ce que nous désirons de tous noz petiz povoirs, le dit jeu maintenir et fréquenter amoureusement par bon dilicieux esbattement. Considérans aussy le plaisant, délicieux et gracieux temps présent, ou quel toutes choses se resioyssent, les oiselz de leurs très-doulz et délicieuses mélodies, prés, bois et terres de diverses herbes et verdures, fleurs de diverses plaisanches, couleurs et délicieuses odeurs; Et afin que ledit très-gracieux temps ne se passe, ne doive passer, sans en ycelui avoir ramembrance dou dit très-noble jeu, vous plaise scavoir par ces présentes lettres, que pour l'onneur et boin amour, que nous avons eu et avons à vous et ou dit jeu, et à tous les compaignons et confrères jouant dou dit très-noble jeu del arcballestre, et que nous vous verrions très-volontiers en droite bonne amour et compaignie assamble en la dicte ville d'Audenarde, pour recorder les esbatemens et ramembrer les délicieuses joyes que pluisseurs fois avons eu ensamble en pluisseurs lieux où on a maintenu le dit jeu gracieux, avons pour l'ottroy et license de très-haut, très-excellent, notre très-cher et très-redoubté seigneur et princhc, Monsr le duc de Bourgogne, conte de Flandres, d'Artoys et de Bourgogne, et aussy par le gré de très-honnerables, discrez et sages nos chers et bien amez seigneurs le bailliu, eschevins, consoulz et noblez de la dicte ville d'Audenarde, Entreprins et ordonné à tenir la feste et esbattement du dict très-noble, délicieux et amoureux jeu en la dicte ville d'Audenarde en boin, délicieux et honnorable lieu. Est assavoir sur le marchiet de la dicte ville, entre deux plaisans berseaulx de bonne et raisonnable mesure, aiant entre lesdiz deux berseaulx la longeur de xxxvj verges, telles que nostre compaignon messager, porteur d'icelles, vous monstra et vous en baillera copie, s'il vous plaist, la dicte verge signée à deux debous d'icelle,

Et de la quele nous avons retenu la copie pardevant nous, adfin que chacun en doye estre contens, et scavoir la droite longeur tant l'un comme ly aultre, Et est assavoir que tous ceulx de vous qui plaira venir à la dicte feste et esbatement, devront estre as hosteulx en la dicte ville d'Audenarde, le dimenche wytysme jour du mois de jullet prochain venant, devant le viije heure dou dit jour aprez none ou au mains de soleil luissant dou dit jour, Et eulx qui plaira à jouer de chacune ville présenter et faire mettre en escript par nom et par sournom et devant ceulx qui ad ce depar nous y seront commis et députez, ou aultrement ne poroient venir alors jetter ou à jouer à la dicte feste pour gaignier prys ou auchun joyel en auchune manière et doit on jetter les los le lundi aprez, est assavoir ixe jour dou dit moys de jullet devant none et commenchier à jouer le meisme jour après none, Et ce jeu sera demené et tenu par le manière qui s'en sieut : Est assavoir que de chacune compaignie de cité, de bonne ville fremée ou privilégiée qui plaira venir à la dicte feste porront traire et jouer jusques à nombre de dix compaignons d'une confrarie et d'un serment et non plus, et pareillement six compaignons et nient mains, et porra chacun jouer et traire à la dicte feste pour gaignier prys et joyaulx de telz ars et de telles vires, comme lui plaira et lez monter ou faire monter comme bon luj samblera, mais de celuj areq ou vire qu'il aura commenchié à jouer et traire, doit jouer et traire jusquez en fin. Sauf ce que se son arq ou vire rompissent ou que en yceulx ot auchun empêchement raisonnable, qu'il porroit jouer d'aultre arcq ou vire, à la discrécion de nous, et de ceulx qui nous ad ce prendriens à consail, Et outant de compaignons de dehors qui trairont à chacune partie, outant en ara de dedens jouant, Et liquel que premiers gaigneront lez quatre preimiers cops, soyent ceulx de dehors ou ceulx de dedens gaigneront le vin, est assavoir chacun homme deux groz de Flandres. Item est assavoir que les joyaulx qui ad ce sont ordonnez à gaignier, et à destribuer par la manière et condicion qui s'ensient, assavoir est, que chacun compaignon de dehors jouant à la dicte feste, traira dix cops, desquelz dix cops il puet prendre tant de mesures qui luy plaira. Et adfin de ses x copz se poura tenir et prendre les quatre plus courtes de ses dictes mesures, et les aultres jetter envoys s'il luy plaist, Et pour my tant avoecques les choses chy après declaréez acomplir, nous permettons et avons encounet à donner et délivrer les joyaulx chi après déclarez et pour la manière qui cy après s'en sieut. Premiers, assavoir est à cellui qui aura les quatres plus courtes mesures de la vraye broque qui mise sera ez berseaulx qui pour le dit jeu seront fais et ordonnez, deux cannes d'argent au couvercle, les bors et les senages dorez, armoyés de trois escuchons; est assavoir,

l'un des armes de Monsr St George, l'autre escuchon des armes de nostre devant dit très-redoubté seigneur et princhc, et le tiercli des armes de la dicte ville d'Audenarde, pesans les dictes deux cannes, xiiij mares. Item à celuy qui aura les quatre plus courtes mesures ensievant, aura pour le second pris et joyel, deux pos d'argent de la meisme fachon et pareillement armoyés, pesans ix mares. Item à celuy qui aura les quatre plus courtes mesures ensievant, aura pour le tierchz pris deux gobbelez d'argent, à couvercle et armoyés pareillement, pesans vj mares. Item, à celuy qui aura les trois plus courtes mesures aprez ensievant, sera donné vij hanaps d'argent dregeoir de bonne fachon, les bors dorez et armoyet comme dessus est dit, pour le quart joyel pesant quatre mares. Item sera donné à la ville qui venra ou dit jeu et amenra la plus belle compaignie ung jnchorne d'argent, les pies, les crijens et corne dorez, pesant deux mares et demy. Item sera donné à ceulx qui venront de la plus longtaine ville, ung chierf d'argent, les piez et les cornes dorez, pesant marcq et demy. Item sera donné à chascune compaignie qui venront ou dit jeu à tout leur plaine charge de dix compaignons, un goublet d'argent pesant deux onsses. Et seront les dessus dicts joyaulx donnez à ceulx qui amèneront la plus belle compaignie, et à ceulx qui venront de la plus longaine ville, le preimier mardi après que on aura jetté les los et commenchiet le dit jeu. Et les joyaulx de ceulx qui y venront à leur plaine charge des dix compaignons, seront délivré et donné à chascun quant ilz commencheront à jouer entre deux berseaulx. Item est assavoir que quele compaignie qui venra de cité, de bonne ville fremée ou privilegiée comme dessus dit est, et fera le plus bel jeu et esbatement sans vilonnie, aura ung singe d'argent pesant vij mares. Et ceulx qui après feront l'aultre plus joyeux jeu et esbatement sans villonnie, aura un boschet pesant trois onsses. Et ces deux joyaulx daravis devisez seront donnés à ceulx qui les deserveront, au fin dou dit jeu par l'ordenanche des compaignons des villes qui pour lors y seront et de nous. Item auront ly compaignons qui joueront darravis au dit jeu pour le dit pris, deux broequez d'argent, pesans deux onsses. Et est assavoir que le poys de tous joyaulx chy dessus déclarez est au pois de marc de Flandres, chacun marc pesant six onsses. Item sera mis ou blanc de chacun bersaut un chiercle ront, en quel la vraye broque sera ou milieu, et tous ceulx qui trairont franeq dedens le dit chiercle, auront toutes les fois que ilz y trairont, un annel d'argent, de la valeur de quatre groz de Flandres. Et est aussy nostre entention se auchun traioit contre la vraye broque et que par ce sa vire cheyst ou redondast hors des berseaulx, que cely cop ly voulroit mesure. Et ou cas que ez dis berseaulx entrast une vire par auchune cause si pensons que

on ne le veist, ou ne porroit veoir que cely qui la trairoit prendroit mesme au bort du trau sy ly plaisoit où on l'aroit veu entrer. Et aussy est assavoir que nulz hammeaulx, villes champestres ou chasteaulx, supposé qu'il eussent confrarie ou compaignie de serment, ne pevent jouer ou dit jeu, ou gaignier auchun des pris ou joyaulx dessus diz. Item est nostre intencion et ordonnance que se les compagnons venus à la dicte ville pour y jouer et esbatre à la dicte feste, scevent ou voeillent auchune chose contredire ou débattre sur aucun d'eaulx, comment ou en quel manière que ce soit, qu'ilz le dient et facent présent nous par avant les los gettez. Car après ce, se auchuns le faisoit, chou qu'il en feroit ou diroit, ne seroit de nulle valeur, Et s'il avenoit que ja namegne se Dieux plait, que entre les dis compaignons arballestriers se meust auchune discension ou controvensie à l'occoison dou jeu de l'areballestre et des choses et devises chy dessus contenues, et que es choses chi desoubs escriptes euist auchune chose, que ne fust pas déclarée si plainement que à leurs intencions pouroit estre, c'est nostre entencion qu'il en soit de tout en tout à nostre ordonnanche pour le conseil et advis des arcbalestriers qui seront présents à la dicte ville, sans autre conseil sur ce querre. Et que jamais depuis en avant ne se puisset mouvoir, oultre ce que dit et ordonné en seroit par nous, comme dit est. Si vous supplions et prions très-amoureusement et de vray amiable cœr, qui vous plaise tous az quelz ces présentes lettres seront présentées et monstrées, venir à la dicte journée et feste. Et ou cas que nostres messagers auroient passé ou passeroient citez, bonnes villes, fremées ou privilégiées, par inadvertence, sans ycelles nostres dictes lettres présenter ou monstrer, sy est nostre entencion que toutes cytez et bonnes villes fremées ou privilégiées, qui de ceste feste aront cognoissance par renommée ou aultrement, ils puissent venir aussy franchement pour jouer et gaignier les joyaulx dessus diz, comme les aultres as quelz notre messager les auront monstréez, pour condicion toutevoies qu'ils y venissent dedens le jour et heure dessus dis. Et avoec ce vous prions que nos diz messager vous plaise brief délivrer, adfin qu'ilz puissent l'enprise que nous leur avons chargié pour faire. En approuvant qu'ilz aient bien fait leurs devoirs, mettre vos seaulx talz comme vous plaira à ces présentes. Et pour plus et ad plain déclarer les choses dessus dictes, ilz n'est pas nostre entencion, se en auchune cité, bonne ville fremée ou privilégiée avoit plus d'une confrairie dou dit jeu de serment, puissent tout deux jouer ou gaignier auchuns des diz joyaulx, lequel que ce fust en aucune manière, mais tant seulement l'une d'icelles, est assavoir le plus haulte et plus notable, sans malengien ou fraude. Et aussy ne poura auchune compaignie de quele ville que ce

soit dessus dicte, gaignier plus que l'un des prix et joyaulx pour quoy on joue et trait, mais sur les aultres, de la plus belle compaignie et aultrement, soyent sur leur bonne aventure, ainssy comme cy devant est déclaré. Et pour ce que cognoissance en soit à tous les choses dessus dictes estre vrayes, et ycelles estre par nous publiées, entretenues et accomplies, avons requis et pryé, prions et requerrons à nos diz très-honnorables, discrets et saiges seigneurs, le bailli et eschevins dessus diz, qui leur plaise sceller ces présentes lettres avec nous, qui les avons scellées dou scel dont nous usons ou nom de Monsr Saint Georgé, en la dicte confrarie, en cognoissance des choses dessus dictes. Et nous bailli et eschevins dessus dis, à la requeste et pryère de nous chers et bien amez les compaignons jeuant del arcballestre et confrères de la confraterniteit dessus dicte, Et en l'avanchement et exhautement dudit très-noble, amoureux et délicieux jeu, Avons, moy bailli, de mon propre scel, et nous eschevins et conseil dessus dit, du scel as causes de la dicte ville d'Audenarde ces présentes lettres scellées, avoecques les compaignons de la confraternité dessus dicte. En cognoissance de vérité de toutes les choses dessus dictes, lesqueles lettres furent faites et données l'an de grace nostre Seigneur mil quatre cens et huyt, le quatreysme jour dou moys de may.

La ville étala à cette occasion un luxe extraordinaire. Ses arbalétriers, ainsi que la magistrature, s'étaient revêtus de leurs costumes d'apparat. Les francs-bourgeois (*poorters*) étaient tous habillés mi-partie de vert mi-partie de blanc, et coiffés de chaperons. Jean-sans-Peur, comte de Flandre, assista à ce concours comme membre de la *gilde* d'Audenarde; il était décoré des couleurs de la confrérie et portait son arbalète comme simple confrère (1).

Quarante-cinq villes se trouvèrent réunies à ce mémorable concours, qui dura plus de trois semaines.

Nous en publions ici la liste, avec le nombre des tireurs envoyés par chacune d'elles et dans l'ordre où ils tirèrent (2).

(1) Jean-sans-Peur avait alors établi sa résidence comtale à Audenarde.
(2) Manuscrit 434, cité, fol. 99.

Dit zyn de steden die ten vorseyde spele quamen met hoe vele ghezellen ende hoe zy gheloet waren.

Chierve (*Chièvre*). x
Halle . . . . . vj
Velly-sur-Ayne x
Berghe in Henegouwe (*Mons*) x
Comene (*Comines*) . . . . . vij
Camerike (*Cambrai*) x
Aelst x
Sluus (*L'Eeluse*) x
Soisson. x
Belle (*Bailleul*) . . . . . vj
Loevene (*Louvain*) x
Axele x
Sente Amand. . . . . vj
Arras x
Curterike (*Courtrai*). x
Bruyères . . . . . vj
Vuerne (*Furnes*) . . . . . viij
Dornike (*Tournai*) x
Nivele (*Nivelles*) x
Valenchine x
Liere x
Brugghe x
Vulvoerde . . . . . vj
Eeclo x
Criveeuer . . . . . vij
Andworpen (*Anvers*). x
Nieneve (*Ninove*). x
Aed (*Ath*) x
Heedinghen (*Enghien*) . . . . . vij
Duway (*Douai*) x
Gheeraerdsberghe x
Betunen x
Sente Winnoxberghe. x
Ghend x
Dixmude . . . . . vij
Risele (*Lille*) x

Roeselaer	vj
Tielt	x
Condeyt (*Condé*)	x
Macchline (*Malines*)	x
Ypere	x
Bins (*Binche*)	vij
Bruesele	x
Eysdin (*Hesdin*)	vj
Dendermonde	x

Le premier prix d'adresse, consistant en deux pots d'argent, de la valeur de dix-huit livres de gros, fut remporté par les Gantois; le second échut à la confrérie de Maubeuge, en Hainaut, et le troisième à celle de Bruges. Cette dernière *gilde* obtint encore une licorne d'argent, pesant quinze onces, pour la plus belle entrée.

Voici en quels termes la susdite chronique rend compte de cette fête : « Int selve jaer (1408), den viij[en] in julio, » do was d'eerste incommen van der scutterie van Aude- » naerde van den voetboghe, dwelc een der meeste ende » scoenste scutterie was, met al datter toe behoorde van » batementen, van te vierne in alle hierbeerghen, van scoe- » nen spelen te spelene, die daer te voren hadde gheweest » in IX jaren, alzo die goede lieden seiden, die daer ter » scutterie commen waren om te schietene, ende oec om te » ziene den staet ende die ordonnantie van der stede van » Audenaerde, ende van den steden die daer commen wae- » ren om naer prys te schietene. Zy zeiden dat zy nooyt » ryckelicker spel van den voetboghe en zaghen, noch zo » wel gheordineert elc up tzyne. Want alle die poerters » van der stede ende die wet ende die ghezwoernen van » Pamele ende andere rycke lieden waren alleleens gheclect, » met keerls, d'een zyde groene en d'ander zyde wit, ende » alle met caproenen. Ende die Hueverdeken van Sint- » Joris gulde, ende die ghezwornen van der gulde, ende » die xij scutters die scoten in den name van der stede, die

» waren oec alleleens ghecleet; ende alle die poerters, ende » alle dandre lieden van der stede, die yet rycke waren, die » hadden alle caproenen groene en wit. Ende den graeve » Jan van Vlaenderen, hertoghe van Bourgonie, ende myn » gheduchte vrauwe zyn wyf, waren beede ter scutterie. » Ende den grave Jan scoet metter stede van Audenaerde, » ende noch menich Edelman, die in die gulde van S^t^-Joris » te Audenaerde was. Ende den grave Jan moeste selve » zynen boghe draghen up zynen hals; ende Jan Jacobs » die spien hem zynen boghe. Den uppersten prys waren » twee selverin cannen, weert zynde xviij L. gro. vlaemsch. » Den tweetsten, twee selverin potten, weert synde xiiij L. » gro. Den derden, twee selverin vierendeelen, weert zynde » x L. gro. Ende den vierden, twee selverin verdecte coppin, » weert zynde vj L. gro. Ende daer waeren XLiiij steden » ter scutteries ende daer scoeten twee sdaechs. Ende die » van Ghent wounen den uppersten prys, ende die van » Maubeuge in Henegauwe, den andere, en die van Brugghe » den derden, en die van A.... (effacé) den vierden; ende » dese scutterie gheduerde xxiiij daghen, ende zoo schiet » ende verghine met paise ende met groeter eeren. »

Par des lettres-patentes datées de Gand, Jean-sans-Peur accorda, encore le même mois, aux arbalétriers d'Audenarde, le haut privilége de pouvoir se rendre, en costume et munis de leurs armes, à tous les concours du pays.

Pour récompenser les arbalétriers d'Audenarde des services qu'ils lui avaient rendus dans la guerre contre Wencelas de Luxembourg, Louis de Male les avait déjà gratifiés d'un octroi perpétuel, par lequel le vin leur fut accordé tous les dimanches. Cet octroi a été changé à une époque qu'on ignore; au lieu de vin, ils reçurent dans la suite une rétribution en argent, avec laquelle ils achetaient tous les huit jours des prix qui étaient disputés au tir. La première

révolution française a aboli cette petite fête, toute de glorieux souvenir.

En 1422, Courtrai ouvrit aussi un concours de ce genre. La confrérie de S^t^-Georges d'Audenarde s'y rendit accompagnée de la chambre de rhétorique et remporta le prix d'adresse (1).

Menin en fit autant en 1434. Audenarde y recueillit encore la palme des plus adroits, et ses rhétoriciens gagnèrent le *joyau des esbattements* (2).

En 1440, la ville de Gand ouvrit un grand et célèbre concours de tir au but. Cinquante-six confréries s'y disputèrent les prix, consistant en trente-deux pièces d'argenterie (3). Audenarde obtint non seulement dans cette remarquable fête, celui de la plus belle entrée des villes de Flandre, mais elle remporta encore, avec les Tournaisiens, la victoire des *esbattements de la science de rhétorique* (4). Aussi avait-

(1) *Comptes de la ville d'Audenarde*, année 1842.

(2) « Betaelt Janne Cabillau, als dekin van S^t^-Joerysgulde van den voet-» boghe, ende die ghesellen, die met hem waren ter schutteries te Meenene, » aldaer zy wonnen eene silverine scale; mits den ghesellen van den esbate-» mente die mede waren, ende wonnen oec een silveren scale, lviij lib. *par.* » — *Comptes de la ville d'Audenarde*, année 1434.

(3) Le *Memorieboek der stad Ghendt* (2^e^ série, n° 15 des publications de la *Maetschappy der vlaemsche Bibliophilen*), p. 210, qui rapporte ce concours en 1439, élève le nombre des sociétés concurrentes à cinquante-huit. Nous y voyons que Bergen-op-Zoom remporta le premier prix d'adresse, Furnes le second, et Bruges le troisième. Des prix échurent aussi aux confréries de Courtrai, d'Ath, de Lierre, de Mons, d'Amiens, de Louvain, de Bruxelles et d'Anvers.

(4) « Item van zekere costen ghedaen ter scutterie te Ghent, bi den coninc, » dekin, ende andere goede notabele lieden van der stede van Audenaerde, » mitsgaders den scutters, ende den goeden lieden van den esbattementen, » die daer speelden; daer ghewonnen was viere selverine potten, te weten de » twee over tscoenste ende eerbaerste incommen, ende dandre twee over den » hueversten ende deghelixsten esbattementen. Danof de costen draghen int » gheheele VII^c^ Ll lib. xviij sc. *par.*

» Item, ghepresenteert tgheselscap van den esbatementen van Audenaerde, » doen zy, quamen met huerlieder prise, die zy te Ghent ghewonnen hadden, » viij stoppe wyns, heft iij lib. iij sc. *par.* » — *Comptes de la ville d'Aude-*» *narde*, année 1440.

elle fait des dépenses et des préparatifs extraordinaires. Elle avait fait venir de Bruges d'habiles brodeurs pour travailler à l'ornement des costumes uniformément blancs des confrères. Douze cents habitants d'Audenarde prirent part à cette fête, dont l'issue était attendue avant tant d'impatience, que les magistrats envoyèrent deux fois le messager de la ville à Gand, afin d'apprendre plus tôt si leurs compatriotes avaient remporté la victoire (1).

A son entrée dans la capitale de Flandre, Audenarde avait dix arbalétriers qui ouvrirent le cortége, suivi d'un char magnifique; puis une musique et 88 rhétoriciens, 365 tireurs à pieds, un chariot de plaisance, 3 trompettes et 330 arbalétriers montés sur des coursiers caparaçonnés; le cortége était fermé par une seconde musique, précédant le *roi* du serment, entouré de confrères richement costumés.

En 1441, Audenarde réunit encore à un concours quarante-deux villes, parmi lesquelles nous remarquons celles d'Amsterdam et de Paris. Les prix d'argent pesaient 2031 onces.

En 1442, il y eut à Anvers un grand tir à l'arbalète. Le duc Jean IV, qui maniait cette arme avec une merveilleuse dextérité, abattit le perroquet. A cette occasion, il donna aux *schutters* de la *gilde* un dîner qui coûta 24 peeters de Louvain, et créa, en souvenir de cet événement, une rente annuelle de pareille somme sur le marquisat d'Anvers, payable aussi longtemps que le mouton brouterait l'herbe. En outre, il faisait encore cadeau à la confrérie d'une coupe dorée, qu'il avait antérieurement gagnée à Louvain, et d'un perroquet d'or pesant plus d'une livre, suspendu à une

(1) « Item, Peerchen den Messelier ghesonden te Gent of ons den prys to-» behooren souden van den seoensten incomme, eenen dach ute, xvi se.

» Item, noch Peerchen te Gent doe men de prise thuuswaert bracht, xvi se. » *Comptes de la ville d'Audenarde*, année 1440.

chaîne du même métal, qui fut porté dans la suite par les *rois* du serment (1).

En 1444, Bruxelles ouvrit aussi une lutte d'adresse pour les *gildes* de S^t^-Georges. Audenarde y remporta le 1^er^ prix, consistant en six belles cruches de vermeil.

Si nous pouvons en croire le registre de cette confrérie, ce fut au dernier coup, tiré par le dernier homme, du dernier peloton, de la dernière ville, le dernier jour du tir (2).

La ville paya, comme d'habitude, tous les frais de voyage et de séjour (3).

Le 27 juin 1446, Philippe-le-Bon tira, avec la confrérie de Bruges, à l'oiseau royal. Il fut donné, à cette occasion, un repas dont le compte a été conservé dans les archives de la société, et que nous transcrivons ici littéralement :

De kosten ghedaen op den dagh van den papegay.

Eerst betaelt van der messe	L.	0	0 4
Betaelt de trompers		0	3 0
Betaelt Sint Joris met de maeght en de drake.		0	4 0
Betaelt van het peert van Sint Joris.		0	0 6
Betaelt van 12 gansen en 4 putooren		0	8 0
Over 10 reyghers, à 10 groote ieder		0	8 4
Item, over faisant pasteyen		0	4 8
Item, over 33 kiekenen		0	6 0
Item, 3 oostersche hammen met 't siedine en t' huysbrengen . .		0	5 0

(1) *Bibl. des Antiquités belgiques*, t. I, p. 122.

(2) « Geeraert Tavernier, schildere, en die won ten schietspele tot Brussele, » a° MCCCCXLiiij, den eersten prys met schietene. Het was de laetste stadt, » het laetste sok, den laetsten man en de laetste scheute. Den prys waeren » vj selverinne cannen. » — *Registre de la confrérie de S^t^-Georges à Audenarde.*

(3) « Item, van costen ghedaen ter scutterie van Bruesele, daer de zes ver- » guldine cannen, als over den oppersten prys gewonnen waren; mitsgaders » den cost van den vi scutters; ende huerlieder hunshuere, die daer blyven » moesten al de scutterie ghedurende; mitsgaders oec van den costen ghedaen » bi den ghezellen van der Retorike; van al desen betaelt VI^c^ XX lib. *p.* » — *Comptes de la ville d'Audenarde*, 1444.

Item, 12 stucken kocijen ribben.	0	7	0
Item, 325 brooden à 4 myten 't stuck	0	4	4
Item, 13 harsten	0	9	4
Item, 4 ponden laert	0	0	8
Item, 9 braedverkens met het schouden	0	8	8
Item, 37 taerten à 2 grooten 't stuck	0	6	2
Item, over 52 stoopen rynschen wyn, à 4 grooten de stoop . .	0	17	4
Item, over 16 stoopen rooden wyn, à 5 grooten par stoop. . .	0	6	8
Over een tonne delfsche teyte	0	7	0
Over 9 pont boter	0	1	2
Over 12 stucken boter, ieder een half pont.	0	0	9
Voorts aen den cock over synen aerbeyt	0	2	6
Voorts over het verlies van platteelen, canneckens en glaesen . .	0	11	0
Betaelt de meulenaere over syn meulen daer den papegaey op stont.	0	2	3
Voorts over het rechten van den papegaey.	0	2	0
Over twee tafel dienders, ieder 4 grooten	0	0	8
Voorts aen Guill. Louf van de drake te draghene ende de wispelaers te vergaederen.	0	1	6
Over een maete koolen.	0	0	4

En 1455, il y eut à Tournai un célèbre jeu de tir, où cinquante-neuf confréries d'arbalétriers se trouvèrent réunies. Cette fête égala en lustre et en splendeur les solennités les plus brillantes dont les annales de S^{t}-Georges nous ont gardé le souvenir.

Chaque *gilde* concurrente avait non seulement fourni un fort contingent, mais lors de leur entrée en ville, des centaines de confrères, en costumes recherchés, faisaient cortége aux tireurs délégués des principales *gildes*.

Lille et Audenarde s'y distinguèrent par la richesse de leur parure; la dernière de ces villes se contenta, dit une notice MS. contemporaine (1), du second prix de la magnificence, par déférence pour Antoine, bâtard de Bourgogne, qui accompagna la confrérie. Voici une copie de ce docu-

(1) Cette notice a été reproduite dans les *Recherches hist. sur les costumes civils et milit. des gildes et corporations des métiers*, par Félix De Vigne.

ment curieux : « Le XI^me^ jour de aoust du desusdit an, » firent les arbalétriers de cinquante noef compagnies leur » entrées; la plus belle desqueles fut cele de la ville de » Lille, tous vétus de une parure et aians en cief Anthoine, » le bastard de Bourgogne. A laquelles furent présentés et » données lesdites ij aighières de argent. La compaignie de » la ville de Auldenarde fut moult belle, mais pour le hon- » neur dudit bastard ils se contentèrent du second joiel, et » pour ce leur fut ladite aighière présentée et donnée : Et » à ceux de la ville de Liége, pour la plus longtaine ville, » fut le dessudit gobelet couvert présenté et donné. »

A l'occasion de ce concours, on avait fait construire à Tournai, le long du marché, une galerie couverte de drap vert; l'hôtel de la *gilde* était également peint en vert et orné de drap de la même couleur. Cependant le costume de ses arbalétriers, dit M. Stecher, était rouge, vu que « le joedi, » iiij dudit mois incontinent viij heures sonnées du matin, » le connestable des arbalétriers de Tournai, accompaignié » de plusieurs des compaignons, vestus de *vermeilles* robes » broudées de leur parure, aians trompettes et menestreux, » alèrent guerre à leur hostel le serment et compaignie de » la ville de Soignies. »

A l'occasion de la naissance de Marie de Bourgogne, Tournai donna, deux ans après, encore un tir à l'arbalète. On y compta plus de quarante compagnies de différentes villes. Audenarde remporta, dans cette lutte, le 1^er^ prix d'adresse, consistant en un cerf avec un collier d'argent. Nous voyons dans les anciens comptes de la ville d'Audenarde, que tous les frais de route et de séjour, ainsi que l'entretien du cerf, pendant cinq mois et demi, furent payés par cette commune (1).

(1) « Item, betaelt den deken ende scutters van Sint Jorisgulde, als sy » trocken ter scutteryen te Dornick, op een verbeteren, XII liv.

» Ende mids dat sy daer wonnen den oppersten prys, te wetene eenen le-

Audenarde gagna, en 1482, encore deux prix analogues au concours de Gand : un cerf et une biche.

Un jeu d'arbalète solennel s'ouvrit à Malines en 1458. Il dura tout un mois. Les *gildes* de presque toutes les villes du pays s'y rendirent. Vingt-deux arbalétriers de Bruges, richement costumés, firent leur entrée à cheval, accompagnés de rhétoriciens en habits de drap écru et bleu, et emportèrent le prix d'adresse.

Les Anversois obtinrent le *juweel* pour la plus belle entrée par eau (1).

Au mois d'octobre 1474, soixante arbalétriers de la confrérie de Malines, trente archers et quelques volontaires de la même ville, suivirent Charles, duc de Bourgogne, au siége de Noyon. Tous furent habillés aux frais de la commune, qui paya de ce chef 440 aunes de drap vert, à trois escalins l'aune; 44 aunes drap jaune et rouge, à 2 escalins 3 deniers; elle paya encore 3 livres 2 deniers pour 125 chapeaux verts; et leur donna en outre, un coffre avec des traits et une banderolle de soie verte, ornée de peintures, achetés au prix de 13 escalins; deux tentes, trois grands paniers à emballer les tentes et leurs accessoires, un tonneau à mettre les flèches, coûtant ensemble 11 escalins 2 deniers (2).

Pour en récompenser la confrérie de S[t]-Georges de Malines, le duc Charles permit à tous ses *schutters* de porter

» venden hert, verdeet ende met eene selverin halsbande, weghende drie » troysche mercke, ende mits dat costumelick es als men prys wint dat de » costen commen ten laste van de stede, boven de XII lib., noch bet. » L. XV-X sc.

» Item, betaeld Janne De Vleemsche ende Robert Van Postelle, van dat sy » in bewaerenissen ghenomen hebben te houdene van eten ende drincken den » hert die ghegheven was ten schietspele te Doornick; van vive maenden ende » een alf, XI sc., heft XI L. » — *Comptes de la ville d'Audenarde*, année 1457.

(1) *Provintie, stadt ende district van Mechelen*, p. 356.

(2) *Idem*, p. 357.

leur costume et leurs armes pour la défense de leurs personnes (1).

En 1496, un beau tir eut lieu à Courtrai. Les Brugeois, au nombre de 55, s'y rendirent à cheval, accompagnés de leurs rhétoriciens. Ils avaient endossés le plus riche uniforme, et présentèrent à la *gilde* de Courtrai, le jour de leur arrivée, un banquet somptueux (2).

En 1498, la ville de Gand ouvrit encore un concours qui mérite une mention particulière à cause des dépenses et des fêtes auxquelles il donna lieu.

Le lettre d'invitation de ce *landjuweel* commençait en ces termes :

« Allen denghenen die deze presente letteren sullen sien » oft hooren lezen oft kennis daer of hebben, sonderlinghe » alle keyseren, coninghen, dekenen, gheswornen provi- » suers ende andere eerbare mannen ende ghesellen van der » groter ende ouder gulde van den Edelen, constighen ende » eerbaren spele van den voetboghe, wesende binnen alle » vrye gheprivilegierde steden daer men uscert ende ghe- » ploghen heeft te hautieren van den selven voetboghe, » baliu, scepenen ende raet, coninc, deken ende provisuers, » ende die ghemeene guldebroeders van den grooten gulden » van den edelen gloriosen ruddere ende helegen sant myn- » heer Sint Jooris binnen de stede van Ghent, salut met » alder jonsten, vriendscepe ende minne. »

Les tireurs d'Anvers, vêtus de longues robes rouges, sur les manches desquelles était brodé un chapeau de rose (*roosenhoedje*), se rendirent à ce concours, au nombre de 1850 hommes, dont 600 à cheval; les autres étaient montés sur quatre cents chariots couverts de drap rouge, qui fut entièrement distribué aux pauvres de Gand (3).

(1) *Provintie, stadt ende district van Mechelen*, p. 358.
(2) *Jaerboek van Sint Joris-gilde te Brugge*, p. 64.
(3) *Bibl. des Antiq. belgiques*, t. IV, p. 122.

La confrérie de Bruges s'y présenta accompagnée de son *roi,* l'archiduc Philippe d'Autriche. Elle était habillée à la façon allemande, mi-partie de bleu et de tanné; chapeaux jaunes, bordés de blanc et de rouge. Cette *gilde* gagna à ce *landjuweel,* le vin et le prix de la magnificence et de la plus forte dépense (1).

La magistrature de Bruges s'était jointe à ses arbalétriers, et leur séjour à Gand fut signalé par des fêtes et des réjouissances non interrompues. Le jour de la Pentecôte, les Brugeois offrirent un splendide banquet à leurs confrères de Gand. Le soir il fut allumé, aux frais de la confrérie de Bruges, un immense feu de joie, dans lequel fut consumé 1050 fagots.

Un poëte contemporain, en donnant un récit circonstancié de cette fête, parle des Brugeois en ces termes :

Brugge, naer haer ryckelicke maniere,
Braehten V waghens met haer rethoryke
Ende ooc vol schutters met blyder chiere;
XII peerden, daer naer den standaert der ghelycke
Ende vier stadpipers, 't was haer blycke;
Doen hondert peerden ende nog meer,
Twee honden trocken eenen waghen te prycke,
Daer eenen sot insat, niet al te teer,
XXV peerden volchden hem in 't gekeer.
Ses trompetten ende claroenen schone,
Doen XXIV paer peerden, elc scheen een heêr
Van Lombardien ende huyter spaensche wone
Ende ooc Duytschen huyter keyserlicke crone.
Daer naer quam eerlic van Brugge die wet,
Met XXVI peerden in reynen persoone
Noch IV trompetten met St-Joris wapenen net,
Doen hertoghe Phelips eerlick opgeset
Als coninck van St-Joris ghilde,
Want hi met syn edele handen onverset,
De papegay afscoot, dies elc dragen wilde,

(1) Cette dépense s'élevait à L. 88-12-1.

Blaeu en ianeyt, ghelu hoen duervlochten milde
Met witte ende roode bandekens fyn syden,
Som caproenkens, 't waer weert dat men 't onticlde,
Ghehackelt na 't duytsche, 't was overblyden.

Comme en 1440, Audenarde se distingua aussi dans cette fête, par la richesse de ses costumes et la pompe de son train vraiment triomphal. Ceci se confirme par les vers suivants, copiés de ses annales :

Eerst twee waghens daer inne dry lieden, een trompet
'T habyt wit, de hoeden root,
Doen C en XXX waeghens reyn om bedreden,
Overdect met wit laecken, dit was tgeschieden
In elek dry schutters, daernaer een tambouryn,
Doen CC mannen, wilt vreugd bespieden,
Vier trompetten en eenen trommelyn,
Doen de stadhoede volchde hun fyn,
Doen quamen te peerde LIX paer,
Den staendaert, doen VIII peerden thân waer syn,
Doen vier schalmeyen volchden daer
En veel schutters voor den coninck 't is claer,
Met peelen in hant daer naer noch ghereden,
Den coninck volchden XXIV peerden naer
En eenen waghen met bagagien met vrolichheden.

En 1500, Bruxelles réunit à un concours d'arbalétriers trente-six *gildes*. On rapporte que le 22 août, au moment où elles se trouvaient toutes sur la place, un individu grimpa par les parois extérieures jusqu'au sommet de la tour de S^t^-Michel, tira sa dague du fourreau, l'agita dans les airs et redescendit par le même chemin aux applaudissements de la foule (1).

Les Anversois, couverts de manteaux bleus et avec des chapeaux à l'allemande, remportèrent, à cette fête, le prix de la plus belle entrée (2).

(1) *Messager des Sciences hist.*, année 1841, p. 254.
(2) Marshall et Bogaerts, *Bibl. des Antiquités belg.*

Le plus ancien concours de Bruxelles, dont nous avons déjà fait mention, ne date que de 1444. Le premier *roi* connu de sa *gilde*, est Mr de Charolois, depuis Philippe-le-Beau, que représentait, le 6 mai 1481, au tir du *papegaey*, l'amman Guillaume Estor (1).

Cependant nous voyons, dans l'intéressante dissertation de M. Wauters, sur *les serments de Bruxelles*, qu'à la fin du XIVe siècle, les confrères du grand-serment tiraient déjà annuellement, le dimanche avant la fête de la Ste-Trinité, l'oiseau royal. Le perroquet fut d'abord placé au haut d'un mat, puis, après l'achèvement de l'église de Notre-Dame des Victoires ou du Sablon, où la confrérie avait son autel, on le hissa au sommet de son petit clocher.

Au mois de juillet 1534, un magnifique rassemblement eut lieu à Malines. Marie de Hongrie, en sa qualité de *reine* de la *gilde* de Bruxelles, s'y trouva avec trente et une compagnies d'arbalétriers; leur fou remporta le 1er prix du grotesque ou de la bouffonnerie (2).

Les Anversois s'y présentèrent habillés de velours et de satin cramoisi; ils portaient tous des bas blancs et des chapeaux rouges à panaches blancs. Leur patron St-Georges les accompagnait à cheval, richement armé. Ils enlevèrent, outre le prix de la meilleure tenue, un *joyau* d'adresse et celui de *feu de joie* (3).

L'année suivante (1535), la *gilde* de Bruges soutint, par un brillant tir au blanc, son antique réputation : elle fit les plus somptueux préparatifs pour recevoir dignement ses illustres sœurs. Les deux buts furent placés sur l'eau, au pont St-Jean et au pont Royal, et réunis par une galerie à laquelle les tireurs seuls avaient accès.

(1) *Hist. de Bruxelles*, t. II, p. 636.

(2) *Die nieuwe Chronycke van Brabant.*

(3) Arthur Dinaux, *Archives hist. et littéraires du Nord de la France*, t. IV, liv. 7.

Toutes les confréries de S^t^-Georges revêtaient pour cette fête, leur costume d'apparat. Celle d'Audenarde s'y rendit en uniforme de drap écarlate et accompagnée de l'association dramatique *Pax-vobis*. Nous trouvons dans les comptes de cette ville, que le magistrat paya au rhétoricien Castelein 12 livres *parisis* pour une pièce de circonstance.

Le 10 août 1549, les arbalétriers lillois entrèrent pompeusement à Bruges pour faire une partie de tir. Ils étaient à quatre-vingts, tous à cheval, au brillant uniforme de drap et de damas cramoisi. Leur *roi* était habillé de satin blanc, et la parure du *fol*, des *tambours* et des *siffres* (fifres) était de couleur jaune. Six chariots de bagages suivaient le *serment*.

Il serait difficile de se faire une idée de la somptuosité et de la magnificence auxquelles donnait lieu l'ouverture de ces exercices. Pendant quatre jours, il n'y eut que banquets, réjouissances et illuminations; les jeux d'esprit succédaient aux jeux d'adresse, la musique et la danse y ajoutaient leur charme; les dépenses s'élevaient à des sommes considérables (1).

Quand l'orage des guerres civiles, où s'abîma le trône des Stuarts, força Charles II, roi d'Angleterre, à s'enfuir de ses états, il résida tour à tour à Cologne, à La Haye et à Bruges.

Pendant son séjour en cette dernière ville, la *gilde* des arbalétriers tira l'*oyselet* (11 juin 1656). Charles et son frère, le duc de Glocester, ainsi que toute la noblesse anglaise qui avait suivi le monarque fugitif, prirent part à ce tir. Pierre Pruyssenaere, marchand de vin à Oudenbourg, abattit l'oiseau royal. Le perroquet d'or lui fut suspendu au cou par le souverain d'Angleterre.

Ce mémorable tir est enregistré au registre de la con-

(1) *Jaerboek van Sint Joris-gilde te Brugge*, p. 101-111.

frérie, où le roi Charles souscrivit une dette mortuaire de mille écus d'or, dont voici la teneur : « Charles second, » par la grace de Dieu, roi de France et de la Grande-» Bretagne, avons par la grace espéciale et pour honorer » les confrères et la confrairie de S^t^-George à Bruges, en-» registré notre personne et nom à icelle, leur octroyant de » notre munificence, la somme de mille escus d'or, payables » après notre décès, par les princes nos successeurs, à quoi » nous les obligeons par cette notre signature et cachet royal.

» Fait à Bruges, le 6 aoust 1656.

(Signé) Charles R. »

A partir de la seconde moitié du XVI^e^ siècle, il y eut encore, mais plus rarement, des concours de tir à l'arbalète. Dans les occasions solennelles, on vit toujours flotter la noble bannière de S^t^-Georges, mais les *landjuweelen* de ces *gildes* ne jetèrent plus que quelques reflets de leur ancienne splendeur; on pourrait, il est vrai, citer encore de beaux tirs, mais point de concours comparables à ceux du XIV^e^ et du XV^e^ siècle.

Ed. Van Cauwenberghe.

Le Christ descendu de la Croix,

TABLEAU DU XV^e^ SIÈCLE,

HAUTEUR, 34 CENTIMÈTRES; LARGEUR, 39 CENTIMÈTRES.

De tous les recueils publiés en Belgique, le *Messager des Sciences historiques* forme les archives les plus intéressantes des annales de l'ancienne École flamande. Aux notices publiées dans ce recueil sur nos anciens peintres sont en général jointes des gravures au trait d'après leurs tableaux, et ces reproductions des œuvres de nos anciens artistes ajoutent un charme particulier aux détails historiques qui les concernent et que la partie littéraire du *Messager* nous révèle.

L'histoire de l'art belge ancien se trouve donc en grande partie dans le *Messager,* et les planches reproduisant des peintures, des sculptures et des ciselures anciennes, n'en forment pas la partie la moins curieuse; elles nous rendent les œuvres des artistes belges du moyen-âge, et surtout les qualités qui caractérisent leur génie et leur talent.

Pour faire suite aux planches qui ont paru dans le *Messager,* d'après les Hemling, les Van Eyck, les Roger Van der Weyden et d'autres artistes des XV^e^ et XVI^e^ siècles, nous offrons ici le trait d'un ancien tableau peint sur bois, dont l'auteur a pris pour monogramme un L (1). Le sujet

(1) En disant que le monogramme du peintre est un L, nous devons ajouter que la partie de la peinture où se trouve ce signe, est très-entamée, et que

Ecole Flamande

Arn. Schaepkens del. Ch. Urgnens sc.

LE CHRIST DESCENDU DE LA CROIX

est emprunté à la Passion du Christ : c'est Jésus descendu de la croix.

Notre gravure représente le Christ entouré des saints témoins de son martyre et de sa mort. Parmi les saintes femmes, la Madeleine embrasse avec douleur les pieds du Sauveur. Derrière le corps du Christ apparaît sa mère, défaillante et soutenue par une des saintes femmes, tandis que Saint-Jean, le disciple bien-aimé du Seigneur, reçoit dans ses bras la Sainte-Vierge éplorée, qui jette un regard douloureux sur le corps inanimé de son divin fils. Joseph d'Arimathie et Nicodème font encore partie du même groupe; ce dernier tient les clous de la croix.

Sur le premier plan du tableau, une des saintes femmes prie, les mains jointes, dans une tristesse profonde; elle détourne les regards de cette scène de douleur. Près d'elle se trouve un vase à baume et la couronne d'épines du Seigneur. Le fond du tableau représente dans un paysage boisé, le Calvaire avec la croix, l'échelle qui a servi pour descendre le corps, et, plus loin, l'entrée d'une ville au bord de l'eau.

Le coloris, la disposition des figures et le dessin du tableau, tant des figures que du paysage, sont d'une grande originalité, et la peinture est d'une fraîcheur de couleur qui rappelle le talent des anciens artistes flamands du XV^e^ siècle. Les arbres, les broussailles et les rochers qui se dessinent derrière le Calvaire, sont illuminés d'un ton vif et pur, et, malgré les dégradations que la peinture a subies, on peut encore apprécier, d'après son ton actuel, l'éclat de sa couleur primitive.

Dans un des rochers qui s'élèvent à droite, au fond du

nous ne pourrions affirmer que ce fut la seule marque dont l'artiste ait signé ce tableau. Cependant il nous a été impossible de découvrir la trace d'une autre marque ou signature sur cette délicate peinture, qui est faite à la colle ou au blanc d'œuf.

tableau, et qui ont l'aspect des paysages des bords du Rhin et de la Meuse, est taillé le saint Sépulcre (1). Dans cette grotte, qui est sur le second plan du tableau, a lieu la dernière scène de la Passion, la mise au tombeau du Christ par un groupe de personnages; cette scène, qui forme, pour ainsi dire, un petit tableau séparé compris dans le grand, est reproduite sur notre seconde planche. Le dessin en est calqué sur la peinture originale, qui est d'une touche légère, comme il convient à une scène qui se passe sur un plan éloigné. La disposition de ce groupe est des plus heureuses et pourrait remplir une grande toile. La douleur et la vénération des saintes femmes — de la Madeleine surtout, — de la Mère du Seigneur, de Marie Salomé et des autres figures qui entourent le corps pour le mettre au tombeau, tout cela est rendu avec une noble et religieuse simplicité.

Nous croyons que nos deux planches, dont la première figure le Christ descendu de la croix, et la seconde, sa mise au tombeau (représentée dans le même tableau), donneront une idée exacte de la peinture; elles feront apprécier son mérite, surtout celui de sa composition, qui se distingue parmi les productions des maîtres du XV^e^ siècle, par la belle et savante disposition des groupes, dont les lignes rappellent la grâce et l'élégance de l'École italienne.

Arnaud Schaepkens.

(1) On sait que l'École de Maestricht et celle de Cologne furent le berceau de la peinture flamande et allemande. Dans le paysage de notre tableau, on reconnaît les bords de la Meuse avec leurs grottes, et c'est à Maestricht que nous l'avons découvert, dans la patrie des frères Van Eyck, qui imitèrent sur leur admirable tableau de l'agneau de l'Apocalypse les tours de l'ancienne abbaye de Saint-Servais à Maestricht, pour figurer la céleste Jérusalem. — Wolfram d'Essenbach, un des plus célèbres poëtes de l'Allemagne au XIII^e^ siècle, pour nous donner une idée de la beauté d'un de ses héros qu'il chante dans ses vers, dit que les peintres de Cologne ou de Maestricht n'auraient pu le faire mieux. Voyez A. Passavant, *Kunstreize*, p. 405.

Le Christ au tombeau

Lith. E. Simon à Strasbourg

SAINT-MICHEL TERRASSANT LE DIABLE.

...es les vestiges d'une peinture murale, ornant le tympan de l'un des ...
...ails de la Cathédrale de Coutances. (Commencement du XIV^e siècle).

Quelques Notes

SUR

LES LÉGENDES DE SAINT-MICHEL.

Les sept archanges des Juifs étaient, selon les livres sacrés de ce peuple, sans cesse présents devant le Seigneur. Tels les sept génies ou esprits de premier ordre, nommés *Amchaspands* dans les livres théologiques des Perses, formaient le cortége du dieu Ormusd.

Il est impossible de ne point reconnaître entre ces deux sortes d'Izeds ou esprits célestes une analogie qui ne peut s'expliquer que par l'analogie des deux cosmogonies hébraïque et persique, telles que nous les font connaître les traditions des deux peuples. Ces traditions, en effet, mentionnent non seulement ces sept génies supérieurs, placés près du trône de Dieu, mais encore tous ces génies d'ordres inférieurs et différents dont les sept cieux des planètes ont incontestablement fourni le type hiérarchique.

Le législateur spiritualiste ne nomme point, il est vrai, ces anges dans les livres des lois hébraïques : ni dans le *Lévitique*, ni dans le *Deutéronome*, il n'en est fait mention. Mais il en est souvent parlé, au contraire, dans les livres historiques, et surtout dans ceux qui furent écrits après que le peuple juif eût été captif à Babylone, où cette théorie des anges était aussi ancienne que celle de la création du monde. C'est alors, du moins, qu'on y trouve cités les noms

de Raphaël, de Gabriël, de Michaël, noms essentiellement chaldéens, dont la dernière syllabe n'exprime qu'une idée de sainteté, et que les Hébreux empruntèrent incontestablement aux Babyloniens, où ces esprits célestes jouaient un si grand rôle dans l'ordre de la nature.

En comparant, en effet, le livre de la Genèse persique à celui de la Genèse hébraïque, attribuée à Moïse, on ne peut douter que les deux cosmogonies ne soient *unes*. Dans les deux livres se trouve le dogme des deux principes lequel sert de base aux fictions cosmogéniques où le serpent est le premier agent qui introduit le mal dans le monde. C'est dans le *Bounedesh* ou dans la cosmogonie des Perses que se trouve toute la théorie des bons et des mauvais anges, des Izeds et des Dews, qui, les uns, soutiennent le Dieu, principe de lumière, et les autres, son ennemi, principe des ténèbres, et qui se livrent dans l'empirée un combat dans lequel le dieu de lumière reste vainqueur, et les mauvais esprits sont précipités dans l'abime. C'est, sous une autre forme, dans d'autres cosmogonies, le combat des dieux contre les géants aux pieds de serpent, image non moins poétique de la révolution du céleste empire, dans laquelle Hercule vient prêter son secours aux dieux.

Or, Saint-Michel, dont nous allons commenter les légendes, comme nous avons, dans une autre occasion, commenté celles de Saint-Georges (1), a tous les caractères de l'Hercule céleste. Car, si d'après la philosophie orientale, qui renferme à la fois dans la nature le principe matériel uni au principe intellectuel; si, dis-je, d'après ce système, la cabale hébraïque donna à Michel l'administration de la planète à laquelle, chez les Égyptiens, chez les Grecs et chez les peuples occidentaux était attaché le dieu Mercure, on ne peut douter, d'un autre côté, que le serpent dont

(1) *Messager des Sciences historiques de Belgique*, année 1849.

triomphe l'archange, et qui symbolise, dans notre culte, sa valeur et sa force, n'ait été, dans les cosmogonies persique et chaldéenne, où il le foule aussi aux pieds, le même dragon dont triomphe l'Hercule céleste.

La fête de Saint-Michel, telle que l'Église l'a fixée, tombe en effet au 29 septembre, le même jour par conséquent où se célébraient encore, du temps de Constantin, les *ludi fatales* (1). C'est à la même époque aussi que l'Hercule céleste foule le dragon du pôle, qu'il tient écrasé sous ses pieds.

Or, on sait que l'Hercule céleste monte au ciel avec le signe de la balance, cette balance que tient aussi Saint-Michel pour peser les âmes, et tel qu'il apparut à l'évêque de Siponte. On donnait à l'archange une tête de lion, animal de la peau duquel l'Hercule céleste est représenté vêtu, lorsqu'il tient écrasé le dragon. Comme cet Hercule à qui la Grèce éleva des temples, et dont Saint-Michel prit les attributs, comme cet Hercule qui avait son siége près de l'arbre aux pommes fatales, et qui était placé sur les limites occidentales qui fixent le passage des âmes aux enfers, Michel, lui aussi, a tous les caractères guerriers qu'Hercule emprunte du signe de Mars, qui était le domicile du dieu des combats, et auquel il répond en grande partie.

Aussi Saint-Michel devint-il l'ange belliqueux des chrétiens, quand au culte du Sabisme et à celui des Hébreux succéda le culte spiritualisé du Christ.

L'ancienne tradition juive admettait dix degrés ou dix ordres d'anges. L'Église chrétienne, depuis Grégoire I, n'en admet plus que neuf, partagés en trois hiérarchies ou chœurs. C'est le deuxième ordre de la troisième hiérarchie qu'occupent les archanges (2), qui, dans l'antique

(1) Voy. dans Pétau, *Uranol.*, t. III, p. 112, le calendrier de Constantin.
(2) S. Denys, *Coelestis hierarchiae*, c. 6.

tradition chaldéenne, étaient placés au premier degré. Ce sont ces chœurs d'anges qui, dans la loi chrétienne, formeront le conseil du Christ à la fin du monde.

Saint-Michel est le plus renommé de tous ces esprits célestes. Les deux symboles qui le caractérisent, la balance et le dragon terrassé, en font le type à la fois de la justice et de la force. On naît belliqueux, quand on vient au monde le jour qui lui est consacré, comme on était censé le devenir, dans l'Antiquité, lorsqu'on naissait le jour désigné, dans la sphère des trois cent soixante décans, par l'homme au javelot, qui répond au saint guerrier, et celui où, dans la sphère persique (1), figure au premier décan de la balance l'homme au regard menaçant, qui tient la balance à la main et a près de lui une tête de dragon. Comme juge des bonnes et des mauvaises actions qu'il pèse, dès que les hommes ont rendu le dernier soupir, Saint-Michel est représenté à Rome, à côté des six autres archanges (2), dans l'église de Sainte-Marie aux Anges, dont Pie IV a fait la consécration, et où l'archange dit lui-même: « *Je suis prêt à recevoir les âmes.* »

Ces deux symboles de justice et de force avaient fait du céleste esprit, au moyen-âge, le prototype de la chevalerie, comme le fut Saint-Georges, auquel il était associé dans tout ce qui avait rapport à elle. L'Église, et la France en particulier, étaient sous sa protection. Le pape Boniface III avait bâti en son honneur, au VII^e^ siècle, sur le tombeau d'Adrien, la chapelle qui fit donner le nom de *Saint-Ange* à ce mole colossal. Ç'avait été, dit-on, pour perpétuer le souvenir de l'apparition que le guerrier de la milice cé-

(1) Scaliger, *Not ad Manil.*, p. 343 et 451.

(2) Raphaël, Hamiël, Gabriël, Zapkiël, Zadykiël, Chamaël, présidant, dans le système cabalistique, au Soleil, à Vénus, à la Lune, à Saturne, à Jupiter et à Mars. — Voy. Kirk., *OEdip.*, t. II, part. 1, p. 210.

leste avait faite à Rome, apparition dont il n'est cependant fait mention que deux siècles plus tard dans les vers du poëte chrétien Drépanius Florus. Celle que l'archange fit dans la Pouille, sur le mont Gargan, vers l'an 493, est plus célèbre. C'est le 8 mai que l'Église en fait mémoire, ainsi que l'indique le Martyrologe romain.

Quoique Virgile, Horace, Strabon, Pomponius, Méla et d'autres historiens de l'antiquité, aient parlé du mont Gargan, qui, pour me servir des expressions du dernier, s'avance dans la Pouille au sein des flots de l'Adriatique (1), le livre des légendes, telles que l'Église les reconnaît, dit que le nom que porte cette montagne lui vient de Garganus, riche habitant de Siponte, qui, ayant perdu un de ses bœufs et l'ayant longtemps cherché, l'avait enfin aperçu à son sommet, à l'entrée d'une grotte. Garganus, dans sa colère, avait décoché contre l'animal une flèche, qui cependant ne l'avait point atteint, mais qui, rebondissant sur elle-même, était venue blesser le furieux archer.

Étonné de ce miracle, l'homme était redescendu à la ville et n'avait eu rien de plus pressé que de raconter à l'évêque ce qui lui était arrivé. « Sachez, lui avait répondu » le prélat, que pour connaître la volonté du Ciel, et pour » apprécier ce qu'il lui plait de nous envoyer de bien et de » mal, il faut le consulter. » Et ayant donné au peuple l'ordre de jeûner et de prier pendant trois jours, il avait attendu qu'au bout de ce terme Dieu lui révélât ses décrets. Et en effet, Saint-Michel était venu se présenter à ses regards et lui avait dit : « Je suis l'ange de Dieu, l'esprit céleste qui » est toujours devant le Seigneur; je fais mon séjour sur » le sommet du roc, et je n'ai pas permis que Garganus, » dans sa fureur, souillât ce saint lieu. » A peine ces pa-

(1) *Appulus Adriacas exit Garganus in undas.* Lucain.

roles avaient été prononcées, que l'ange avait disparu comme une ombre, laissant dans l'extase l'évêque, qui dès le lendemain, avait assemblé tout son clergé et avait fait processionnellement l'ascension de la montagne, suivi de la foule, et à l'entrée de la grotte, avait à genoux, avec le peuple, remercié le divin messager.

Saint-Michel ne les oublia pas. Car, ajoute la légende, lorsque plus tard la Pouille, comme le reste de l'Italie, était dévastée par les barbares encore payens, et que l'évêque et tout le peuple de Siponte jeûnaient et priaient Dieu de détourner de cette contrée les malheurs qui la menaçaient, l'archange vint de nouveau se présenter devant le prélat. Il lui promit son assistance, et lui enjoignit de faire attaquer l'ennemi dès que l'heure de none serait arrivée. Les chrétiens firent immédiatement leurs préparatifs, et à l'heure précisée par le saint, il s'éleva un orage qui, couvrant les barbares d'une grêle épouvantable, les mit dans la plus grande confusion. Plus de cinq cents prisonniers qui avaient été témoins du miracle, et qui apprirent que le chevalier de la milice céleste avait combattu contre eux, demandèrent à recevoir le baptême. Le lendemain, les chrétiens montèrent vers la grotte où l'archange faisait son séjour, afin de lui offrir leurs actions de grâces. On voyait dans la pierre les empreintes des pas du redoutable guerrier qui, la veille, avait fait fuir les payens. Une sainte horreur retenait chacun à l'entrée de cette grotte mystérieuse; personne n'osait entrer. Mais on bâtit à côté une église sous les voûtes de laquelle devaient désormais retentir les prières des populations que l'archange avait sauvées.

Cependant l'évêque alla lui-même à Rome rendre compte au pape Gélase de ces miraculeux événements, et le consulter pour savoir s'il ne devait point aussi faire la consécration de la grotte. Tandis que le Saint-Père, dans son

indécision, ordonnait des jeûnes et des prières, afin que Dieu l'inspirât dans sa réponse, Saint-Michel apparut pour la troisième fois à l'évêque pendant son sommeil. « J'ai moi-» même, lui dit-il, consacré ma demeure : viens demain » y officier; je serai présent; j'y serai toujours désormais » pour servir de consolation à ceux qui auront recours à » moi. »

En effet, quand le lendemain l'évêque se rendit sur la montagne, suivi de toute la foule du peuple, il trouva au-dessus du rocher une chapelle dont les arceaux s'étaient arrondis comme par enchantement, et, en montant les degrés qui y conduisaient, il entendit les chants des anges et vit l'autel drapé de pourpre et une lumière étincelante qui l'éclairait. S'agenouillant sur le marchepied, il offrit le saint sacrifice, et prenant une eau pure qui tombait du rocher, il en aspergea la foule, qui s'écoula en silence et derrière laquelle la porte se referma d'elle-même.

Cette eau miraculeuse, ajoute le légendaire, guérit les maux de ceux qui ont foi dans la protection de Saint-Michel.

La légende elle-même, selon toute probabilité, fut écrite peu de temps après le pontificat de Gélase I, qui mourut, comme on sait, le 21 novembre 496, après avoir porté la tiare pendant quatre ans et huit mois.

Les deux légendes qui furent écrites plus tard, et dont l'une a pour héros l'empereur Henri II, surnommé *le Boiteux* et *le Saint*, quoiqu'en vogue dans la contrée, n'ont point cependant la même autorité canonique.

Henri II, on le sait, prince doué de qualités brillantes et que sa profonde piété fit, en 1046, mettre au rang des saints, avec son épouse Cunégonde, par le pape Eugène III, fut contraint, pendant son règne, de faire deux expéditions en Italie contre Arduin, marquis d'Ivrée, qui, dans son ambition, avait su se faire un parti parmi les Lombards et s'était fait donner la couronne. Henri, après l'avoir vaincu

en 1013, s'était retiré à Pavie, lorsqu'une faction ennemie surprenant le palais, arrêta l'empereur et lui donna des gardes. Henri, pour se sauver, eut le courage de sauter par une fenêtre. Mais, dans sa chute, il se démit une cuisse, accident dont il se ressentit le reste de sa vie.

Dans la légende, c'est pendant que le souverain était dans la Pouille, où l'histoire nous le représente en effet, venant, en 1022, rendre grâce à Dieu sur le mont Gargan de ses victoires sur les Grecs et les Sarrasins et de la prise de Bénévent, de Naples, de Capoue, de Salerne et d'autres villes, qu'un attouchement de Saint-Michel produit sur lui cette infirmité.

Car, tandis que les portes étaient fermées et que le peuple était refoulé en dehors de la chapelle, le prince écoutant dans une religieuse extase le chœur des anges, la voûte du temple s'éclaire tout-à-coup, et sous ses arceaux se montre le céleste esprit, tout étincelant de lumière, et le Christ à qui l'archange présente le missel, sur lequel le Sauveur imprime un baiser. Par ordre du divin maître, l'ange s'avance alors vers l'empereur qui, étonné et immobile, reste comme pétrifié, jusqu'à ce que Saint-Michel, le saisissant par la hanche, le contraint de se pencher sur le livre et de l'embrasser à son tour.

Depuis ce temps, dit la légende, Henri resta boiteux, mais bénit le Ciel d'avoir permis qu'il le devint dans de pareilles circonstances.

L'autre récit que fait le légendaire, a quelque chose de plus poétique.

En effet, figurez-vous le peuple de Siponte se rendant à la cathédrale, le jour consacré à Saint-Michel. Figurez-vous la mer houleuse, soulevée par l'orage, s'avançant jusque dans le chemin qui de la ville basse conduit au saint lieu. Voyez cette femme enceinte, qui ne craint pas d'affronter les vagues pour aller rendre hommage au divin chevalier.

Entendez les cris de cette foule, lorsque cette femme, entraînée par la mer, disparaît dans les flots, mais que tout à coup on la voit reparaître à leur surface, soutenue par l'archange et mettant au monde sur ce lit liquide l'enfant qu'elle a dans son sein. Voyez la mère, conduite par le saint patron, regagner le rivage, l'enfant suspendu à sa mamelle, et dites si cette légende qui fait la joie de tout un peuple, n'a pas quelque chose de sacré.

Siponte était une des nombreuses colonies que les Grecs avaient fondées dans le sud de la péninsule italique. Strabon attribue cette fondation à Diomède, petit-fils d'Enée, qui de retour du siége de Troie et sur le point d'être victime de la perfidie de son épouse, vint aborder avec ses vaisseaux au pied du mont Gargan.

C'est là la plus ancienne tradition du culte grec dans ces contrées, culte qui y resta florissant sous l'époque romaine jusqu'au temps où le Christianisme le renversa.

Nous avons vu, par les légendes du cinquième siècle, le mysticisme chrétien appeler sur le mont Gargan la foi des populations. Déjà, sous l'ancien culte, les visions s'y opéraient, et il y avait, selon Strabon, deux *sacella* sur ces hauteurs, l'un consacré au devin Calchas, l'autre à Podalyre, fils d'Esculape. Ceux qui venaient consulter l'oracle dans le premier, sacrifiaient un bélier noir et s'endormaient sur sa peau. La divinité leur apparaissait pendant leur sommeil. Près de l'autre coulait une pure fontaine, dont l'eau limpide guérissait les troupeaux.

La légende chrétienne signale les mêmes miracles, les mêmes visions, la même fontaine bienfaisante.

En substituant le génie céleste aux deux figures mythiques de l'antiquité hellénique, dont le second symbolisait la puissance curative qu'il tenait de son père Esculape, ce dieu aux formes de serpent, le Christianisme laissait donc au peuple, dans sa nouvelle foi, toutes les consolations que,

depuis un temps immémorial, il était habitué à chercher sur ces hauteurs.

C'était une politique adroite que l'Eglise mettait partout en pratique, afin de ne point froisser les habitudes des populations. Saint-Augustin l'approuve, quand, dans sa lettre XLVII, adressée à Publicola, il lui écrit : « On ne détruit » pas les temples; on ne brise pas les idoles; on ne coupe » pas les bois sacrés; on fait mieux : on les bénit, et on » les consacre à Jésus-Christ. »

Saint-Grégoire le Grand exprime la même pensée et prescrit les mêmes règles dans une lettre écrite aux missionnaires des Anglo-Saxons : « Il faut se garder, dit le pontife, » de démolir les temples des idoles; il faut se borner à en » détruire les images, puis faire de l'eau bénite, en asperger » ces édifices, y ériger des autels et y placer des reliques. » Si ces temples sont bien construits, il est bon et utile » qu'ils passent du service des démons à celui du vrai Dieu. » Car, aussi longtemps que le peuple verra ses anciens lieux » saints conservés, il s'y rendra plus facilement, par habi- » tude, pour y adorer le vrai Dieu. »

Aussi, d'après ce principe, vit-on de toute part, dans l'antiquité, non seulement en Italie et dans la ville éternelle, mais encore dans celle du Bosphore, dans la Gaule, dans la Bretagne, dans toutes les provinces romaines, les temples où les dieux du paganisme avaient trôné, convertis en églises chrétiennes, et autant que possible, le symbolisme de l'ancien culte conservé aux mêmes lieux sous une forme spiritualisée.

Lorsqu'au VIII^e^ siècle les incursions des Sarrasins et les tremblements de terre eurent fait tomber les murs de Siponte, ce fut autour de la chapelle miraculeuse de Saint-Michel que les nouvelles demeures des habitants se relevèrent.

Une autre légende du Martyrologe nous porte près de Constantinople.

Là l'image de Saint-Michel avait été substituée à celle de Vesta.

Le feu Ether, principe de l'âme du monde, le *Spiritus orbis,* que symbolisait cette déesse dont le culte, né chez les Scythes, passa plus tard à Rome et dans tout l'Occident, n'était que le principe divin, spiritualisé sous une autre forme par le Christianisme, et auquel le chevalier céleste fut associé avec d'autant plus de raison que les âmes des hommes dont il était, comme Mercure, le conducteur, devaient, après avoir été pesées par lui, remonter vers cette source divine.

On venait de loin et de près dans cette chapelle implorer le secours du Saint-Archange qui, comme l'indique la tradition religieuse, s'offrait là aussi aux regards de ceux qui avaient foi en lui, et leur donnait des remèdes et des consolations.

Il advint un jour, dit la légende, qu'un homme, nommé Aquilinus, tourmenté depuis longtemps par une fièvre ardente contre laquelle échouait tout l'art des médecins, conçut l'espoir que, s'il pouvait aller dans la chapelle de Saint-Michel, et y implorer le Saint-Archange, il obtiendrait sa guérison. Et, en effet, s'y étant fait transporter, et ayant avec la plus grande ferveur appelé l'esprit céleste, il vit tout-à-coup une lueur brillante se répandre sous la voûte de la chapelle et apparaître devant lui l'archange, qui touché de sa foi, lui prescrivit un remède. « Prends, » lui dit le céleste chevalier, une quantité de vin, de miel » et de poivre; dans ce mélange trempe tout ce que tu man» geras, et tu seras guéri. » Et l'homme, se jetant le front contre terre, resta longtemps prosterné; et lorsqu'il se releva, la lumière et l'ange avaient disparu.

C'est cette apparition miraculeuse de l'Archange que

l'Église grecque commémore chaque année le 8 juin, ou le VI des ides de ce mois, époque où commençaient en effet dans l'antiquité payenne les *Vestalia*, qui duraient le V et le IV. Le III avaient lieu les *Matralia*. Constantin, sous lequel fut rédigé le calendrier que nous consultons (1), dédia, selon la tradition, l'église à l'archange en faveur de cette apparition. Puisque Saint-Michel remplaçait Vesta, il fallait bien que la fête de Vesta fût désormais consacrée à Saint-Michel.

Une autre fête commémorative du céleste chevalier est placée par l'Église grecque au 6 septembre, afin de perpétuer le souvenir de son apparition dans la ville de Colosses, en Phrygie (2).

On célébrait aussi à Alexandrie, en Égypte, une apparition de Saint-Michel, le 8 novembre (3), apparition qui, selon Eutychius (4), avait provoqué de la part du patriarche Saint-Alexandre la dédicace d'une église à l'archange, sur l'emplacement même où la reine Cléopâtre adorait l'idole *Michaël*. Si jamais cette idole a effectivement existé, ce ne pouvait être que l'idole céleste de la planète Mercure, à laquelle en effet, comme nous l'avons vu, Michaël présidait. Tillemont, dans sa dissertation sur Saint-Alexandre (5), et Renaudot, dans ses patriarches d'Alexandrie (6), se sont toutefois efforcé de prouver combien cette assertion d'Eutychius est fabuleuse. Ce que nous conclurons du passage de l'annaliste alexandrin, c'est que la figure symbolique de Saint-Michel remplaça aussi sur le Nil une figure mythique de l'ancien culte à laquelle ses attributs avaient rapport.

(1) Pétau, *Uranol.*, t. III, p. 112.
(2) Voy. le Μηναῖον.
(3) Voy. le *Ménologe* de Sirlet.
(4) *Annal.*, p. 455.
(5) Art. 2.
(6) Pag. 80.

Les traditions du moyen-âge ne sont pas moins nombreuses.

Il n'y eut guère de province à cette époque, où le nom de Saint-Michel ne fût vénéré et où quelque ville ne se mit sous sa protection. Bruxelles le regardait comme son *palladium*, et l'on voit encore sa statue restaurée, qui sert de girouette au sommet de la tour élancée de l'hôtel-de-ville, briller étincelante aux rayons du soleil. Cette colossale statue, posée sur un globe en cuivre doré qui tourne au moindre vent, représente le saint patron, armé de toutes pièces, foulant à ses pieds le dragon, se défendant de ses atteintes par son bouclier, et le menaçant de son glaive. Cependant, dans les plus anciens sceaux de la ville, Saint-Michel est représenté couvert de longs vêtements, les mains jointes sur la poitrine, vêtements qui drapaient aussi une statue des temps postérieurs qu'on voyait autrefois à l'hôtel-de-ville, et où le chevalier, au lieu de l'épée, tenait une croix dont la partie inférieure s'allongeait en forme de lance (1).

(1) Dans l'*Histoire de la ville de Bruxelles*, par Alexandre Henne et Alphonse Wauters, tome II, p. 563-564, on trouve les détails suivants sur les armoiries de cette ville :

« Il n'existe aucune donnée précise sur l'origine du *sceau* et des *armoiries* de Bruxelles. Les uns leur donnent une origine fabuleuse (1); les autres disent, avec aussi peu de fondement, que l'image de Saint-Michel a été placée en 1369 dans l'écusson de la commune, par concession de Jeanne et de Wenceslas (2). Le plus ancien sceau de la ville, que nous ayons trouvé, est oblong et représente Saint-Michel couvert de longs vêtements, les ailes déployées, la tête entourée d'une auréole; la légende portait sans doute *Sigillum Sancti Michaelis*, mais dans l'unique exemplaire qui nous a été conservé, il n'y a que les trois dernières lettres de lisibles (3). Au XIII^e^ siècle, le sceau est plus grand et la figure de l'archange plus distincte; il a sur la

(1) *Luyster van Brabant*, eerste deel.

(2) Foppens. — Mann.

(3) Accord entre le chapitre de Sainte-Gudule et l'abbaye du Saint-Sépulcre à Cambrai, de l'année 1135. Original aux *Archives du Royaume*.

Cette dernière représentation est celle qui se reproduit le plus souvent dans les sceaux de la fin du XIII^e^ siècle et du commencement du XIV^e^, représentation qu'on retrouve aussi sur les diptiques byzantins de cette époque, qui contiennent, mais très-rarement, le céleste chevalier. Quelque fois même, cette figure drapée tient à la fois la lance qu'elle enfonce dans la gueule du dragon et la balance avec laquelle elle pèse les âmes. Sur un des sceaux des frères Mineurs de Strasbourg, qui, à en juger par le style des figures et plus encore par le caractère des lettres de l'inscription, est de la fin du XIII^e^ siècle, la croix sainte surmonte la lance avec laquelle le dragon est terrassé. Le chevalier, armé de pied en cap, est plus particulièrement affecté aux sceaux et aux mo-

tête une petite croix et tient dans la main gauche un pain; la légende porte *Inges...e der poirters van Brusle* (sceau (?) des bourgeois de Bruxelles); à l'intérieur on lit *S. Michaelis* (de Saint-Michel) (1). C'était le grand sceau de la commune; plus tard elle en eut un autre dit le *scel aux causes*. L'ange y est encore couvert de longs vêtements, mais il n'a plus ni fleur de lis, ni pain; de la main gauche il tient un écusson aux armes de Brabant-Limbourg, et de la droite une lance dont une des extrémités se termine en croix et l'autre perce un dragon terrassé. Au pourtour on lit *Sig(illu)m o(ppidi Bruxellen)sis ad cau(sas)* (2). Au XVI^e^ siècle, on modifia encore la pose de Saint-Michel qui fut représenté plutôt comme un guerrier fougueux que comme le prince des anges, à qui il convient, même lorsqu'il terrasse l'esprit rebelle, de conserver une attitude calme et digne (3). Dans ce nouveau sceau, il porte une tunique et son bras est armé d'un glaive. Les modifications subséquentes que reçut le sceau communal, sont suffisamment indiquées dans la planche consacrée à cet objet. Quant aux armoiries communales proprement dites, elles se trouvent placées en tête de l'ouvrage de Puteanus. Leur disposition fut approuvée par une déclaration donnée à Bruxelles le 23 mai 1646, par P. de Launay, roi d'armes de Brabant, et H. Prévost de La Val, roi d'armes, qui étayent leur approbation de l'autorité de Philippe

(1) Acte de 1237 aux *Archives du Royaume*. — Nous avons vu des sceaux semblables apposés à des actes de l'an 1360, mais dans tous, la légende est illisible.

(2) Acte de 1467 aux *Archives du Royaume*, *Trésorerie de la Chambre des Comptes*, Laye Bruxelles II, coté n° 13.

(3) Acte de 1567. *Ibid.*, n° 1.

numents de temps postérieurs, où cette figure symbolisait alors le vice que tout vrai chevalier doit combattre. Sur le médaillon de l'ordre célèbre qui porta son nom et qui fut fondé par Louis XI, il était destiné à rappeler la vigoureuse défense qu'une poignée de Français, isolés sur le Mont-Saint-Michel, firent de cette place contre les Anglais en 1423.

Ce fort, on le sait, situé au fond des vastes grèves qui s'étendent devant Avranches, sur les côtes de Normandie, a pour base un immense rocher granitique. Au dessus s'élance tout ce développement d'édifices, de murailles, de tours élevées, de modestes maisons, et le château-fort proprement dit, le monastère gothique, le clocher et toutes ces constructions échaffaudées les unes sur les autres qui, du

de l'Espinoy, vicomte de Térouane, seigneur de la Chapelle, un des plus savants historiens qu'ait produits la Belgique. D'après ce document dont une copie authentiquée est conservée à l'hôtel-de-ville, l'écusson de Bruxelles était de gueules au Saint-Michel d'or, terrassant un diable de sable; il était timbré d'une couronne de comte et avait pour supports deux lions d'or, portant chacun une bannière, dont les trabes étaient passées en sautoir derrière l'écu, celle de dextre, aux armes de Brabant, celle de senestre, aux armes de la ville, le tout reposant sur un tertre de sinople. Par un décret donné au palais de Saint-Cloud le 6 juin 1811, Napoléon autorisa « sa bonne ville de Bruxelles » à porter pour armoiries, de gueules au Saint-Michel d'or terrassant le démon du même, armé et allumé de sable; au chef cousu des bonnes villes, qui était de gueules à trois abeilles en fasce d'or : pour livrées rouge et jaune. Les ornements extérieurs consistaient en une couronne murale à sept créneaux, sommée d'une aigle naissante pour cimier; le tout d'or, soutenu d'un caducée de même, posé en fasce, au-dessus du chef auquel étaient suspendus deux festons, servant de lambrequins, l'un à dextre de chêne, l'autre à senestre d'olivier d'or, noués et attachés par des bandelettes de gueules (1). Le 30 mars 1819, le conseil supérieur de noblesse du royaume des Pays-Bas confirma, en les modifiant d'une manière peu heureuse, les armoiries de la ville. Il les composa d'un écu de gueules au Saint-Michel d'argent, terrassant un diable de sable, le tout surmonté d'une couronne ducale, en or, sans autres ornements. Enfin, par un arrêté du 25 mars 1844, le roi Léopold a autorisé Bruxelles à reprendre ses anciennes armoiries. »

(1) Diplôme original aux *Archives de la ville.*

niveau de la plage, atteignent jusqu'à quatre cents pieds de hauteur.

Dans l'antiquité, le Druidisme avait établi là ses mystères; là Bélénus avait eu des adorateurs, Bélénus, le dieu-soleil des Gaulois, le même que l'Hercule des Indiens et le Jupiter des Perses, en l'honneur duquel on nourrissait à Babylone le dragon sacré. Lorsque Rome, sous Tibère, ravit leur liberté aux habitants de ces plages, le culte du Jupiter romain fut substitué à celui du dieu gaulois. Mais l'autel qui lui fut consacré, fut lui-même renversé quand, après l'édit que Constantin donna en 313 pour la liberté de conscience, le Christianisme fit crouler le temple et fuir les prêtres du sanctuaire. Alors, là même où Bélénus et Jupiter avaient trôné, s'éleva une chapelle dédiée à l'archange des chrétiens; tout autour vinrent se grouper les demeures de quelques solitaires qui, mus par l'esprit du siècle, s'y vouèrent à la vie contemplative. Ces cellules, à leur tour, firent place à un couvent, quand au VIII^e^ siècle, S^t^-Aubert, évêque d'Avranches, auquel l'archange apparut (1), reçut de lui l'ordre de l'élever. Les constructions commencèrent en 708, motivées par cette miraculeuse apparition, et reçurent dans leur sein une communauté de chanoines. Cependant, sous Richard, dit *le Vieil,* duc de Normandie, des Bénédictins vinrent remplacer ces religieux; et pour eux fut bâtie la riche abbaye qui, commencée par son fondateur en 966, ne fut achevée qu'en 1026, sous le fils de ce prince, Richard II, surnommé *sans Peur.*

Plus tard, un fort fut substitué au couvent, dont les bâtiments et l'église restèrent cependant intacts, lorsque la Normandie fut devenue une pomme de discorde entre les deux couronnes d'Angleterre et de France. Ses murs passaient pour imprenables. En effet, lorsqu'en 1423,

(1) Le 16 octobre. Voy. les *Acta Sanctorum*, t, VIII.

les Anglais, au nombre de quinze mille hommes, tentèrent de s'en emparer, et que, repoussés après huit jours de siége par la faible garnison française, ils se virent contraints de regagner avec leurs vaisseaux les côtes d'Angleterre, on regarda cette héroïque défense comme tellement miraculeuse, qu'on en attribua le succès au saint archange.

Le tyrannique et dévot Louis XI partagea cette croyance populaire, et, ayant fait un pélerinage au Mont-Saint-Michel, institua, comme nous l'avons vu, à son retour à Amboise, l'ordre militaire qui porta le nom du céleste chevalier, et dont la devise, *Immensi tremor Oceani,* symbolisait la terreur que l'archange avait inspirée à la puissance maritime.

Cependant on grava sur un vaste écusson les noms et les armoiries de ceux qui avaient si vaillamment défendu ce roc, et on le scella, vis-à-vis de l'autel, dans le mur de la chapelle du Sauveur, où se voyaient aussi un magnifique tableau qui représentait Saint-Michel, et sa statue, recouverte de plaques d'or.

Un autre roc de Saint-Michel, non moins célèbre, s'élève au-delà du canal, près des côtes de Cornouailles. C'est celui qui supporte le château d'Arthur, cette figure que le mythe et l'histoire revendiquent, et où, dans les souterrains que renferment ces rocs, battus par les flots, la légende place le héros Kimri, immobile au milieu de ses compagnons de la Table Ronde, et dormant sous la garde de Saint-Michel jusqu'au jour où le royaume en danger aura besoin de leur glaive, et qu'à la voix du soldat de la milice céleste, les fanfares des anges les réveilleront.

Milton a plus d'une fois, dans ses vers, fait allusion à cette légende qui rappelle celle de Kiffhaeuser, où l'empereur Fréderic Barberousse, lui aussi, dort d'un sommeil enchanté.

Mais de tous les lieux consacrés à Saint-Michel, un des plus intéressants sous le rapport symbolique, est le rocher basaltique qui s'élève à l'extrémité de la ville du Puy.

Cette ville, sous les Romains, était une des principales des Arvernes; l'on prétend même qu'un temple d'Isis avait été bâti sur l'emplacement de la cathédrale.

A côté des lumières qui brûlèrent, dit la tradition, au lit funèbre de la Vierge, et à côté du manteau d'Aaron, renfermé dans une châsse, et que la même tradition dit avoir été transporté de Palestine, se montre la miraculeuse image de la Madone, cachée sous sa robe symbolique et pyramidale, mais que son caractère oriental, lorsqu'elle en est dépouillée, a fait regarder comme l'ancienne idole du temple (1). Quoiqu'il en soit de cette assertion, la figure, par sa pose, par sa raideur, fabriquée qu'elle est d'un bois de cèdre, enveloppé de bandelettes de toile fine, très-soigneusement et très-solidement collées sur le bois, à la manière des momies égyptiennes, indique qu'elle a dû être rapportée de l'Orient.

C'est une des images de la Vierge qui attire le plus de pèlerins.

Sur le roc qui, à l'opposé de la ville, surgit comme un immense obélisque, du sein du faubourg appelé *la ville de l'aiguille,* se trouve l'église de Saint-Michel.

Ce sommet serait inabordable si l'on n'avait eu soin d'y tailler des escaliers, composés de plus de deux cent cinquante marches, pris dans le rocher même, et auxquels on arrive pas une espèce de portique, solidement construit, qui sans être antique ne laisse pas que d'être très-ancien. A côté et hors de l'enceinte, est un petit bâtiment en rotonde, d'une belle conservation, qu'on nomme le temple

(1) Voy. dans Faujas de Saint-Fond, *Volcans éteints du Vélay et du Vivarais*, la planche qui la représente.

de Diane, mais qui, plus probablement, n'est lui-même qu'une chapelle construite sur un ancien temple de cette divinité.

C'est ainsi, comme nous l'avons déjà dit, que le Christianisme s'honorait de placer la foi sur les débris du Paganisme.

Or, pour comprendre pourquoi le symbolisme chrétien a substitué au culte de la déesse olympique l'invocation du chevalier céleste, il faut se rappeler à la fois les attributs de l'ange et le culte mystérieux de la déesse.

Diane, comme divinité lunaire, parcourait sous ce nom la partie la plus élevée des cieux, et sous celui d'Hécate, et avec d'autres attributs, la partie inférieure dont le pôle est caché éternellement sous l'horizon et qu'on appelait les enfers. On nommait même *Hécate* ces vastes cavités sombres qu'on aperçoit dans la lune (1), où l'on bannissait les âmes des méchants, et où elles subissaient divers tourments. Les rapports que Diane, sous le nom d'*Hécate*, avait avec les âmes, délivrées des corps, l'avaient fait comparer à l'Anubis ou Mercure égyptien (2), divinité terrestre et céleste, chargée de la conduite des âmes, et, comme Hécate, représentée sous des formes canines. Diane ou la lune fut elle-même souvent confondue avec la Vierge qui, dans toutes les fables sacrées sur la nature, prenait une foule de noms différents, et était représentée sous les formes les plus variées.

Or, lorsque les âmes descendaient par la Balance au moment où le soleil occupait ce point, c'était la Vierge qui ouvrait les portes du jour. Au retour du soleil, à l'équinoxe de printemps, au moment où les âmes se régénéraient, c'était encore la Vierge céleste qui ouvrait la marche de la

(1) Plutarque, *De Facie in orbe Lunae*, p. 944.
(2) Idem, *De Iside*.

nuit. Avant d'arriver aux portes de l'enfer, les âmes étaient conduites par elle. C'était en sortant de traverser ces signes qu'elle franchissait le Styx, au huitième degré de la Balance. Toutes ces images formaient la doctrine mystérieuse du culte de la déesse olympienne, et auquel Mercure était lui-même associé. Car on sait que Mercure était le compagnon inséparable de l'Isis égyptienne ou de la Vierge céleste, dans le signe de laquelle il avait son domicile et son exaltation. Nous avons vu les rapports que l'archange Michel, dans la cosmogonie chaldéenne, copiée par la cabale hébraïque, avait avec ce dieu. Il présidait à la même planète. Rien donc de plus naturel qu'en venant prêcher aux populations le dogme spirituel d'un seul Dieu, réglant toute la nature, le Christianisme, pour ne point froisser trop vivement leurs habitudes, leur ait cependant présenté comme un intermédiaire entre cette puissance divine et elles, le génie qui, la balance à la main, avait aussi, dans le nouveau culte, la mission de peser les âmes et de les conduire à leur dernière demeure. Le rapprochement était d'autant plus politique que, dans la même ville et pour une cause semblable, on substituait à la Vierge céleste la Vierge des chrétiens, et que, conformément à l'opinion émise par Saint-Augustin, que j'ai citée ci-dessus, loin de détruire son temple, on le consacrait en le bénissant.

Nous avons un autre exemple de la substitution du saint archange à la statue de la déesse olympienne dans l'ancienne Gaule germanique, qui fait aujourd'hui partie du Würtemberg.

C'est en Allemagne surtout et principalement en Franconie, en Souabe, dans la Bavière, c'est-à-dire dans les pays où les Romains, et les Gaulois qu'ils y appelèrent comme colons, ont laissé le plus de traces de leur séjour, que le nom de Saint-Michel est le plus fréquemment attaché à quelque commune, et que l'on trouve aussi le plus de

chapelles isolées, placées sur les ruines d'antiques *sacella* romains.

Le Michelsberg ou Mont-Saint-Michel, près de Boennigheim, célèbre par la légende qui s'y rattache et qui nous reporte aux premiers temps de la prédication du Christianisme dans ces contrées, est situé à l'extrémité du Stromberg, petite chaine de collines, qui s'étend à travers le Zabergau. Ce mont supporte un ancien petit couvent de Capucins dont la chapelle, qui formait le chœur de l'église, et qui est d'une époque très-reculée, repose sur un ancien temple de Diane. L'on voit encore à la voûte et aux murs extérieurs de l'est et de l'ouest de la chapelle quelques restes de figures qui datent du Paganisme.

Or, dit la légende, au temps que Boniface, cet apôtre de la Germanie, vint prêcher en ces lieux la doctrine du Christ, il fut entravé dans sa mission par le diable. Boniface, pour lui résister, appela à son secours le chevalier céleste; et il s'engagea entre l'archange et le diable un combat, qui cependant finit par la victoire du premier. Saint-Michel enchaîna Satan, qu'il alla plonger dans les abîmes d'où il était sorti. Mais, dans la lutte, le diable avait arraché à l'archange une plume de ses ailes, toute brillante de rubis et d'émeraudes. Boniface la ramassa et, après avoir achevé la conversion des habitants, la plaça dans une châsse, au-dessus de l'autel qu'il éleva au Christ dans l'ancien temple. Une médaille d'argent, très-rare aujourd'hui, rappelle cette miraculeuse consécration. La plume resta offerte à la piété des fidèles jusqu'à l'époque de la réforme de Luther, où le cloître et l'église furent pillés, et où disparut cette sainte relique, qui, malgré toutes les recherches, n'a plus jamais été retrouvée. C'était elle cependant qui avait fait la réputation de ce pélerinage, où l'on venait de loin et de près; pieuse consolation que notre siècle sceptique a peut-être trop condamnée, si l'on songe au bonheur que donne une foi naïve

et aux consolations religieuses qui sont pour le peuple les plus doux remèdes de l'âme.

A six lieues plus au nord, sur les hauteurs qui bordent le Necker, près de Gundelsheim, on voit encore une autre chapelle de Saint-Michel, bâtie sur les ruines d'un petit temple, dont l'autel, dédié à Jupiter et à Junon, nous a été conservé (1).

Là, le dieu suprême qui, dans le culte grec et romain, avait foudroyé Typhon aux pieds de serpent, fut remplacé par le génie qui, dans l'antique tradition hébraïque, avait prêté son secours à Dieu contre Satan.

C'était toujours, comme on le voit, la substitution d'un symbole religieux à un autre symbole qui y avait rapport.

Le moyen-âge a aussi laissé là une de ses douces légendes.

Aux temps lointains, dit-elle, où les bois recouvraient encore toute la contrée, s'élevait sous leur dôme de verdure la demeure où Friedhilde, cette jeune vierge aux blondes tresses et au regard velouté, avait appris, sur les genoux de sa mère, à prier Dieu et le Christ. Souvent venait s'arrêter sous le toit hospitalier qu'elle habitait un jeune et vigoureux chasseur, du nom de Grisson, quand après une jour-

(1) I. O. M.
ET IVNO
NI REGI
NAE C FAB
IVS. GERMA
NVS. BF COS
PRO SE ET SVIS
VSLLM.

Jovi optimo maximo, et Junoni reginae Caius Fabius Germanus beneficiarius consularis, pro se et suis votum solvit lubens libentissime merito.

Voy. mon *Mémoire sur les Établissements romains du Rhin et du Danube*, t. I, p. 265.

née de chasse pénible et sa meute harassée, il sentait, avant de regagner ses tours, le besoin de se reposer.

Ce besoin, aux derniers temps, n'était cependant plus qu'un prétexte. Ce qui l'attirait en réalité, c'était l'angélique regard de la jeune fille dont le doux souvenir le poursuivait en tous lieux. Aussi ses visites devinrent-elles de jour en jour plus fréquentes, et les deux jeunes gens, après l'aveu d'un amour réciproque, n'eurent-ils d'autre désir que celui d'une union éternelle. Le vieux Siegfried, père de Friedhilde, donna lui-même son consentement, et pour preuve de sa foi, Grisson, prenant un anneau, symbole d'alliance, le passa au doigt de sa fiancée :

« Prends cette bague, » dit-il, « ô ma bien-aimée; c'est » celle que portait ma jeune sœur, avant que, se rendant » dans la forêt sacrée d'Hertha, elle voulut être sacrifiée » dans le lac à la déesse. »

A ces paroles qui annonçaient chez son amant un serviteur des faux dieux, Friedhilde et son père tressaillirent. « Malheur à moi ! » s'écria-t-elle, « malheur à toi ! ô mon » bien-aimé, car cet aveu nous sépare pour toujours. »

Et en effet, malgré ses prières, n'ayant pu vaincre l'obstination de son amant, n'ayant pu l'amener à abjurer son culte, elle avait refusé de le revoir, et lui-même avait fini par ne plus reparaître.

Friedhilde, dans son désespoir, quitta le toit paternel et s'élevant sur la cime des monts, aux lieux les plus solitaires de la forêt, elle y fixa sa demeure, habitant, l'été, sous le dôme des chênes séculaires, pendant l'hiver, dans les cavernes mousseuses. Les baies sauvages formaient sa nourriture; les animaux des bois s'approchaient d'elle sans crainte, et partout les oiseaux accompagnaient de leurs chants le doux murmure de ses prières.

Ainsi elle vécut plusieurs années jusqu'à ce que, brisée par la douleur, son âme enfin s'exhala vers Dieu, avec le

dernier soupir pour son amant. Les animaux qui avaient formé son cortège, les cerfs et les élans, soulevèrent un peu de terre sur son corps; les oiseaux y apportèrent des fleurs, et sur la cime du mausolée qu'ils lui élevèrent, un ange plaça son nom en lettres de feu.

Or il advint qu'après de longues années Grisson qui, lui-même, n'avait jamais eu de repos, vint en ces lieux, à la poursuite d'un cerf. L'animal s'arrêta sur le tertre. Grisson qui déjà voulait le percer de son épieu, remarqua la flamboyante inscription. En lisant le nom de Friedhilde, il laissa tomber le javelot. Il devina le mystère, et la face appuyée sur ce tertre fleuri qui contenait tout ce qu'il avait aimé, il jura de se vouer désormais au vrai Dieu.

Et en effet, dès le lendemain, il quitta les hautes tours de son castel, et après être allé à Worms recevoir de l'évêque l'eau sainte du baptême, il remonta vers le tertre sacré. Là il bâtit un ermitage, où bientôt de loin et de près la réputation de sainteté de l'anachorète appela les pèlerins. Chacun venait le consulter; chacun venait chercher près de lui des remèdes et des consolations. Il vécut ainsi plus d'un demi-siècle, remplaçant lui-même, par une autre fleur, la fleur fanée du tertre et priant Dieu de le réunir un jour à celle qui y reposait.

Dieu entendit sa prière.

Pendant une nuit sombre, et tandis que l'ouragan courbait la cime des forêts, l'ermite entendit frapper à sa porte; et l'ayant ouverte, il vit entrer un étranger, couvert d'une longue robe blanche et au regard étincelant. Le vieillard alluma du feu et, après avoir servi une collation à son hôte, et lui avoir offert un lit pour se reposer, il allait de nouveau regagner l'escabeau sur lequel il était agenouillé au moment de l'entrée du voyageur, quand ce dernier, l'arrêtant, le prit doucement par la main et plaçant sa bouche sur son front chauve, y appliqua un baiser. Aussitôt le bruisse-

ment de la forêt fit place à la plus douce harmonie; le chœur des anges se fit entendre, et au milieu de ces chants, le dernier souffle du vieillard s'échappa.

Saint-Michel venait de recevoir son âme.

Et lorsque le lendemain les pèlerins trouvèrent le corps, ils l'ensevelirent à côté de celui de Friedhilde, et pour conserver le souvenir de la miraculeuse vision, on éleva par la suite la chapelle dédiée au saint archange.

Je ne poursuivrai point ces citations de légendes, qui toutes d'ailleurs ont une certaine analogie, dans quelques lieux qu'on les rencontre, et qui toutes ont toujours pour motif un sentiment d'amour ou une apparition. Le moyen-âge éleva un grand nombre d'églises et de chapelles qu'il dédia à Saint-Michel, surtout pendant le XII^e^, le XIII^e^ et le XIV^e^ siècle. Celles de ces églises qui, pour nous, offrent le plus d'intérêt, comme monuments symboliques, sont celles qui, placées dans les cimetières, rappellent les autels qu'aux temps antiques on élevait aux dieux infernaux dans tous les lieux destinés aux funérailles, ou qu'on érigeait à Mercure qui, avec Proserpine, était chargé d'attacher et de détacher les âmes (1), et après la mort, les admettait ou les rejetait, selon qu'elles étaient plus ou moins pures. Une des plus intéressantes de ces chapelles encore debout est celle qui, sur un cône élevé, entre Tubingue et Rottenbourg, rappelle par sa légende, le combat que l'archange eut avec le diable pour une âme que le malin esprit lui disputait, comme dans l'antiquité hébraïque, ils combattirent dans le désert pour le corps de Moïse (2). La tradition s'accorde en cette occasion, avec le mythe, symbolisé dans la pierre au XIII^e^ siècle, sur le tympan du portail de Notre-Dame de la Couture au Mans, où, au bas de la figure du Christ, assis sur son trône,

(1) Plutarque, *De Facie in Orbe Lunae*, v. 945.
(2) S. Jude, *Epist.*, v. 9.

les deux mains élevées et préparé à condamner et à absoudre, est placé l'archange Saint-Michel, tenant la balance, à l'un des plateaux de laquelle le diable s'accroche en vain, pour faire pencher les âmes de son côté. A droite sont les élus qui viennent d'être jugés, à gauche les reprouvés que le désespoir atteint.

Strasbourg possédait aussi une chapelle mortuaire, dédiée à Saint-Michel, du côté nord de la cathédrale que longeait autrefois un cimetière. L'archange veillait aussi là sur les âmes, comme il y veillait dans cette autre chapelle, placée près de l'ancien couvent des Augustins, laquelle après avoir existé un millier d'années, fut enfin démolie en 1764. Elle avait été placée sur le lieu même où, à une époque reculée, s'élevait le gibet. — Le symbolisme chrétien rattachait à ces murs une idée de consolation, et l'on racontait (car une pieuse légende se trouve toujours aux lieux où le peuple vient prier) qu'à l'époque où Saint-Arbogaste tenait les rênes de l'évêché de Strasbourg, une pauvre veuve était venue implorer ses prières en faveur de son fils, qu'on avait exécuté quoique innocent, et qu'on avait enterré sous la potence. Saint-Arbogaste, pour la consoler, avait, lui aussi, voulu que son corps fût, après sa mort, déposé à côté de lui, puisque Jésus-Christ lui-même avait, hors de Jérusalem, trouvé la mort sur le champ des supplices. Sa volonté avait été accomplie; et sur sa tombe s'était élevée, en 668, cette chapelle qui depuis avait fait donner au monticule (1) où elle était posée, le nom de Michelsbühl (2).

Dans d'autres localités, à défaut de chapelles, c'est sur la croix même des cimetières que Saint-Michel est représenté comme l'ange de la mort. Un des plus curieux de ces monuments est la belle croix de Saint-Germain-la-Rivière,

(1) Le *Henkersbühl*.

(2) Voy. Specklin, *Collectanea*, Manusc. de la Bibliot. de Strasbourg.

Lith. E. Simon à Strasb[illegible]

SAINT-MICHEL PESANT LES AMES.

D'après une gravure sur bois de la Vie des Saints [illegible]

[illegible] 1513

dans le département de la Gironde, pays où ce genre d'ornementations est très-répandu, et où l'on en rencontre un grand nombre qui datent principalement de la période du gothique fleuri et même de la renaissance.

Plus d'une congrégation se mit aussi sous l'invocation du saint archange, et eut pour point de réunion une chapelle qui portait son nom. Nous citerons, entre autres, la confrérie des Escrimeurs de Saint-Michel à Gand, et la congrégation qui, dans les Vosges, s'était mise sous le patronage des évêques de Metz et de Strasbourg et comptait dans ses rangs une grande partie de la noblesse d'Alsace.

La première fait remonter son origine vers le milieu du onzième siècle, quoique, comme l'ont prouvé MM. Félix Devigne et Edmond De Busscher (1), son acte constitutif ne date que de 1611. Dans le rétable de l'autel où l'archange est honoré, se voit un précieux tableau de *Nicolas Liemaecker,* dit *Roose,* représentant les anges rebelles, terrassés par le céleste chevalier. C'est une des compositions les plus remarquables du maître.

La congrégation alsacienne se réunissait, pendant son existence, sur le versant des Vosges, dans la chapelle si pittoresquement située au-dessus de Saint-Jean-des-Choux, près de Saverne.

Chaque année, au jour consacré au saint patron, tous les membres agrégés se rendaient dans la chapelle, et, après les prières à Dieu et à l'archange, terminaient par de grandes fêtes leur union fraternelle. Du point culminant où le petit édifice est posé, se découvre à vos regards le plus immense paysage. Toute la plaine de l'Alsace, tout le cours du Rhin, et au-delà de ce fleuve, toute l'étendue du pays jusqu'à la Foret-Noire, dont la vaste chaîne se déploie en entier devant vous, se montrent sous vos pieds.

(1) *Album du cortége historique des comtes de Flandre.*

A l'extrémité de la montagne est un grand rond, taillé dans le roc, et où l'antiquité payenne, à l'époque qui précéda le vol de l'aigle romaine dans ces contrées, avait sans doute établi les mystères de son culte. Au-dessous se voit une grotte de quinze mètres de profondeur, qu'habitait, au moyen-âge, un cénobite dont on montre encore la couche creusée dans la pierre. Le peuple fait de ce lieu le séjour des sorcières, qui de là envoyaient sur les campagnes la grêle et les maladies, et que Saint-Michel tient maintenant bannies dans la ténébreuse caverne.

Cette croyance au pouvoir de l'archange sur les démons est répandue chez toutes les nations chrétiennes. On la trouve consignée dans les légendes de tous les pays, jusqu'aux climats les plus septentrionaux. Plus d'une tradition de Russie, de Pologne et de Lithuanie, contrées où la vénération pour Saint-Michel est si grande, rappelle cette puissance surnaturelle.

C'est ce pouvoir que l'Église veut elle-même représenter dans toutes ces figures où, comme guerrier céleste, Saint-Michel combat et enchaîne le dragon. C'est le même *dragon roux* ou génie du mal, le diable en un mot, que l'auteur de l'Apocalypse (1) fait vaincre par l'archange et ses compagnons, victoire qui est représentée chez les Égyptiens par Orus et ses satellites, enchaînant Typhon qui, lui aussi, se distingue par ses *cheveux roux* et par ses pieds et ses mains monstrueuses (2). C'est cette victoire de l'archange qui, chez les mithologues chrétiens, lui a toujours fait donner le nom de *Vainqueur*, comme Hercule, chez les Grecs, le portait dans l'antiquité. Dans une église de Palerme, où les noms de sept grands anges sont écrits avec les épithètes qui les caractérisent, et où Raphaël, l'ange du Soleil, y a le

(1) XII, 7.
(2) Plutarque, *De Isid.*, p. 359-362.

titre de *Médecin*, que portait Esculape ou le dieu Soleil aux formes de serpent, c'est sous le nom de *Vainqueur* que Michel apparaît. C'est vers le XV^e^ siècle surtout qu'à la robe flottante qui recouvre le corps du saint, dans les images ou bas-reliefs d'une époque antérieure, succédèrent la cotte de maille et le casque. C'était sous ce dernier costume qu'il figurait comme symbole militaire de même que Saint-Georges, auquel dans toutes les cérémonies de la chevalerie, à la réception et à la dégradation d'un chevalier, il était associé. C'était Saint-Michel qui surmontait l'étendard impérial, avant que son dragon restât seul au-dessus de l'aigle qui remplaça alors le céleste chevalier. C'était du moins de cette dernière manière qu'était orné le *Gundfanon* que l'empereur Oton IV conduisait contre Philippe-Auguste, à la bataille de Bouvines, en 1214. On jurait par Saint-Georges et par Saint-Michel; on les invoquait avant de combattre, on les remerciait après la victoire; on dormait sous leur tutelle dans les tentes guerrières; on n'était digne chevalier qu'autant qu'on leur ressemblait.

Aussi les amulettes à l'image de Saint-Michel eurent-elles une renommée non moins grande que celle du chevalier cappadocien (1). On les portait comme un préservatif dans le danger; le peuple s'en munissait pour écarter le malin esprit. L'élégant médaillon de l'ordre fondé par Louis XI n'était lui-même qu'une représentation de l'amulette, comme le collier à coquilles d'or enlacées l'une à l'autre, qui le soutenait, représentait le collier des pèlerins.

C'était en effet sous la protection de Saint-Michel que les pélerinages se faisaient. On voyait autrefois au-dessus d'Ulm, sur le Michelsberg, une église fondée en 1183 par Mitigon, comte d'Albeck, et par son épouse Bertha, adossée

(1) Voy. ma *Notice sur les légendes de Saint-Georges* (*Messager des Sciences hist. de Belgique*, année 1849, p. 314.).

à un couvent d'Augustins, où les fondateurs avaient voulu que la misère des pauvres fût soulagée, et qu'*en tout temps les pèlerins et les frères séculiers trouvassent un asile sûr et des rafraichissements*. Les murs de l'église furent démolis en 1538 et ceux de la tour en 1654.

On ne s'élève point au-dessus de soi, sans le secours de Dieu et des bons génies, a dit Pythagore; il faut les prier, il faut les invoquer, surtout son génie tutélaire. C'est ce qu'on faisait partout pour Saint-Michel dans les provinces, dans les villes, dans les congrégations, dans les familles qui s'étaient placées sous la tutelle de l'archange. Le Christianisme, on le voit, suivait sous une autre forme symbolique, au moyen-âge, comme il le suit encore aujourd'hui, le dogme que le philosophe grec prêchait, dans l'antiquité payenne, à ses concitoyens.

M^en^ De Ring.

Laurent Ramey.

Ces terribles routiers brabançons, qu'au moyen-âge on rencontrait dans toutes les armées et dans toutes les batailles, eurent au XVII^e^ siècle de dignes successeurs dans leurs frères des provinces wallonnes. Nous avons mis en regard les témoignages contemporains qui les concernent, et il y a entre eux et entre leurs chefs une analogie si frappante que l'on pourrait fort bien attribuer à Ernest de Mansfeld la plupart des actions et des entreprises de Guillaume de Loo, le fidèle compagnon du non moins aventureux roi Étienne de Boulogne. C'est en effet la même âme solidement trempée, la même soif des dangers et la même persévérance dans l'infortune.

Ces deux noms représentent deux caractères d'élite. Laurent Ramey n'est, lui, à tout prendre, qu'une apparition vulgaire, mais il vient à un moment si décisif dans l'histoire de l'Allemagne que sa personnalité en reçoit un relief et un éclat qu'elle n'eut, sans cela, jamais pu ambitionner, et puis, il est le premier d'entre les aventuriers sortis de Belgique que s'en vont porter la terreur du nom wallon jusqu'aux extrémités de l'Empire.

Rodolphe régnait alors.

L'esprit étroit de ce prince ne devinait pas l'orage qui s'amoncelait au-dessus de sa tête et devait précipiter ses états et entraîner le reste de l'Europe dans un abîme de misères; s'il lui arrivait, par hasard, de quitter ses fourneaux d'alchimiste, ce n'était pas pour recevoir ses conseillers

ou ses ministres, mais pour descendre dans ses écuries et gourmander ses valets.

Claude et Héliogabale renaissaient en lui.

Seulement, par une de ces chances heureuses dont les annales de la maison de Hapsbourg offrent plus d'un exemple, son frère Mathias que les leçons de notre Auger Busbecq avaient préparé à recueillir l'héritage d'un trône, et que, pendant trois années, le spectacle de la lutte gigantesque des Pays-Bas contre l'Espagne avait complété et mûri, s'inquiétait sérieusement de l'avenir. Il avait su faire partager ses craintes à Albert, le plus jeune d'entre les fils de l'empereur Maximilien II. C'était là un associé d'autant mieux préparé à devenir un complice, que la souveraineté de la Belgique le préservait de toute ambition personnelle. Sous de pareils auspices Mathias aurait dû patienter; mais, poussé à bout par le dénuement dans lequel il vivait à Linz où, disait-il, il avait l'air d'un voyageur à l'hôtellerie, il se décida à brusquer les choses plutôt que d'attendre une occasion qui ne devait pas tarder à se présenter (1).

Les camps se dessinèrent aussitôt. Nous en connaissons un; l'autre, celui de l'empereur Rodolphe, ne recruta que les membres les moins influents de la maison d'Autriche et de la chambre électorale. Il s'en suivit que, déclaré atteint d'aliénation mentale par la majorité de l'assemblée de Linz, le pauvre souverain dût se résigner à laisser son frère Mathias lui arracher le gouvernement des états héréditaires. Quelques mois plus tard, il se vit en outre obligé de déposer la couronne de Hongrie, et, seulement alors, il songea à tirer une éclatante vengeance des affronts qu'on lui faisait ainsi subir coup sur coup. L'archiduc Léopold, évêque de Passau et de Strasbourg, se trouva être la cognée dont il voulut saisir le manche, et nous allons voir si l'instrument

(1) F. Hurter, *Kaiser Ferdinand und....*, V, 59.

se fit trop lourd pour la main, ou si la main se trouva être trop faible pour l'instrument.

Prince de l'Église avant tout, Léopold est poussé par un pouvoir supérieur à sa volonté à allumer une guerre civile, une lutte fratricide, dont les premières escarmouches ne consistent qu'en concessions faites de part et d'autre aux protestants. Singulier spectacle ! c'est avec les mots de tolérance et de liberté religieuse sur les lèvres, que Rodolphe court après les couronnes qu'il a perdues, et que Mathias cherche à raffermir sur sa tête celles qu'il a dérobées à son frère. On en était là de ce jeu, si dangereux qu'à Rome on considéra les lettres-patentes expédiées à Vienne et à Prague comme lettres d'abdication et qu'on se rapprocha des princes du Tyrol, qui faisaient très-politiquement montre d'une orthodoxie inébranlable et recevaient à bras ouverts les Jésuites, lorsque Jean Guillaume, dernier duc de Juliers, Clèves et Berg, vint à mourir. En d'autres temps il eut été bien simple et bien facile de mettre les collatéraux d'accord, mais alors il y avait tant d'intérêts divers, tant d'ambitions jalouses à concilier, que cet événement, prévu de longue main, frappa tout le monde de stupeur.

Le rideau était tombé sur la comédie; c'était le drame qui allait commencer. Les conseillers du défunt duc ne purent d'abord suffire à la réception des commissaires et des courriers que les nombreux prétendants leur adressaient; puis, peu à peu, les gros éloignèrent les petits et demeurèrent seuls en présence.

Deux d'entre eux, l'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg, qui prévoyaient un long procès que les irrésolutions bien connues de l'Empereur ne pouvaient qu'allonger encore, se firent reconnaître, chacun de son côté, par les principales villes des pays en litige.

Quant au duc Chrétien de Saxe, il invoqua la foi des traités et il s'adressa, au nom des deux branches de sa

maison, à la chambre aulique, devant laquelle se débattaient d'ordinaire les questions d'ordre féodal (1). La voie légale, la voie de la probité et de l'honneur, est celle que dans les domaines de la diplomatie on évite avec le plus de soin, et, en cette occasion comme en bien d'autres depuis, les princes saxons qui avaient le bon droit pour eux, n'obtinrent rien. Nous nous trompons : Rodolphe, qui n'était pas fâché de montrer à l'Europe que si son frère Mathias ceignait le diadème, c'était toujours lui qui tenait le sceptre, leur promit l'investiture de la succession de Juliers; mais en même temps il faisait aussi la même promesse à son partisan le plus dévoué, à l'archiduc Léopold. On eut beau chercher à dissimuler cette fourberie, ce fut peine perdue.

L'Allemagne entière avait les yeux fixés sur les provinces disputées, et quand elle y vit arriver l'évêque de Passau et de Strasbourg en qualité de commissaire impérial, elle n'eut plus rien à apprendre sur le sens de sa mission.

Les membres de la ligue catholique montrèrent leur allégresse assez publiquement pour conseiller aux princes formant l'union protestante de se préparer à la lutte et de se chercher de nouveaux alliés. La France se présenta et elle avoua franchement la haine jalouse qu'elle avait dans le cœur. Jusqu'alors on avait repoussé ses offres; maintenant que l'évêque de Passau et de Strasbourg était maître de Juliers, on leur trouva un aspect friand, une éloquence irrésistible, et dans une alliance conclue le 11 février 1610, la couronne de France tendit la main au protestantisme allemand.

Qu'on prenne ce document diplomatique, qu'on le discute, qu'on l'examine avec soin, et l'on finira par y trouver en germe toute l'histoire du XVII^e^ siècle, avec son cortége

(1) Lettre adressée le 2 novembre 1609, par les princes saxons, aux gens des États et du conseil des pays de Juliers, Clèves et Berg. Elle a été imprimée.

de grands hommes et de grandes choses. En outre, pour nous, ce traité, c'est la foi abjurée qui se réveille dans le cœur d'un grand roi, et c'est le seul d'entre ses actes politiques qui puisse lui faire pressentir le couteau mis dans la main d'un assassin et l'assassin posté sur son chemin.

Henri IV mort, tout change de face il est vrai, mais telle est la puissance du souffle de son génie, qu'il lui survit et que deux princes de l'Église, dans les mains desquels tombent les destinées de la France, sont forcés d'en suivre l'impulsion. Richelieu et Mazarin sont en effet moins grands par eux-mêmes que par la politique qu'ils adoptent en entier, de peur que le moindre des matériaux soustrait à la base de l'édifice ne vienne à le faire croûler sur leurs têtes.

C'est déguisé en laquais que l'archiduc Léopold a traversé Cologne et qu'il est arrivé à Juliers, où le maréchal héréditaire Jean, baron de Reuschenberg, se déclare aussitôt pour l'empereur Rodolphe et fait afficher une proclamation. C'est quelque chose, mais l'archiduc n'a pas de troupes à opposer à celui des prétendants qui se serait avisé de prendre sa mission en mauvaise part, et il écrit aux souverains belges pour leur exposer la situation (1).

(1) Comme notre version contrarie celle du *Mercure français*, qui est suivie par la plupart des historiens, nous croyons bien faire en transcrivant ici une lettre de Léopold d'Autriche à l'archiduc Albert :

« Durchl. fürst freundtlicher geliebter Herr Vetter, durch diss in eil ge» schriebenes handbrieffle thuen Euer Liebden zu wissen, welcher gestalt ich » die von der Kay. Maj. min auffgebene Commission weghen der Gulschen » Landen, wiewoll ungern angenommen und zu schleuniger beforderung » aller sachen auff der Post incognito bis Coelln, folgendts in diese Statt und » Festung durch sonderliche gebrauchts mittel ankommen, ich nuch die sachen » und gemuether dermassen beschaffen funden, dass die hohe Notturft erfor» dere Euer Liebden und Ich entweder in der Person zusammen zu kommen » oder durch vertraute *de presenti statu et remediis necessariis* in geheimb » und unverzüglich zu communiceren..... Gülich, den XXIV^ten July 1609. » — Archives du Royaume, à Bruxelles Papiers de la Secrétairerie allemande, cartulaire Bruneau-Bodenius.

C'est à la suite de cette lettre que Philippe de Mérode, qui avait été envoyé par les archiducs à Duisbourg où les États s'étaient réunis, vint à Juliers.

Ceux-ci, qui ont leurs raisons pour ne rien oser, se bornent à réclamer la neutralité des États-Généraux, et l'archiduc Léopold, frappant de porte en porte, est repoussé partout, parce que le pouvoir défaillant de l'Empereur, son maître, ne rencontre aucune sympathie. Il finit par s'adresser à Ernest de Bavière, prince-évêque de Liége.

Le moment ne pouvait être mieux choisi pour une pareille démarche.

Non seulement des bandes de déserteurs belges ou hollandais parcouraient le pays dans tous les sens, mais bon nombre de Liégeois, que la trêve récemment conclue entre l'Espagne et les Provinces-Unies avait ramenés dans leurs foyers, donnaient des preuves non équivoques de l'impatience avec laquelle ils supportaient la monotonie de la vie de famille.

On pouvait donc, tout en se débarrassant d'hôtes fort incommodes, rendre service à un parent engagé dans un mauvais pas, et c'est ce que le prince-évêque se décida à faire.

L'exécution ne se fit pas attendre; elle fut confiée à Laurent Ramey, bailli d'Amercœur, que nous regardons comme le type le plus accompli de ces hommes de guerre qui mettaient la jouissance des scènes de carnage et d'épouvante bien au-dessus de tout le bruit que pouvait faire les trompettes de la Renommée.

Né vers 1560, c'est-à-dire au moment où, en Belgique, les idées révolutionnaires germaient dans toutes les têtes et le cri de liberté atteignait jusqu'à ceux qui combattaient pour le despotisme, Ramey n'avait pu échapper à une généreuse contagion, et il s'était senti irrésistiblement porté au métier des armes. Dire ici quelles furent ses premières campagnes et comment il parvint au grade de capitaine, grade important au point de vue de l'organisation et de la hiérarchie militaire à cette époque, serait chose presque im-

possible. En temps de révolution, on le sait, les hommes d'état et les hommes de guerre ne se soucient que médiocrement de mettre leurs antécédents au grand jour, et, lorsqu'ils passent d'un parti à un autre, ils voudraient pouvoir changer de visage comme il leur arrive de changer de nom.

Ce n'est pas là une accusation gratuitement formulée contre l'officier liégeois; il suffirait, croyons-nous, de voir au premier appel les déserteurs des bandes d'ordonnance et les anciens soldats du pays de Liége et des quartiers d'Outre-Meuse se présenter dans ses bureaux d'enrôlement, pour comprendre que cet empressement se basait sur la réputation du chef de tout permettre à ses subordonnés, pourvu qu'il fût certain d'un entier dévouement à sa personne. Il faut dire toutefois, qu'après avoir servi avec distinction en Hongrie sous Charles de Mansfeld et vu le fameux siége d'Ostende (1), Ramey était revenu à Liége pour y jouir de toute la confiance d'Ernest de Bavière, dont les bonnes grâces devaient, en dépit de l'étrangeté de ses allures, le suivre partout. Comme bailli d'Amercœur il avait eu maintes difficultés avec ses collégues et même un bon procès sur les bras. Dès le mois de décembre 1606, le Conseil privé lui avait recommandé d'avoir l'œil sur les étrangers qui avaient récemment élu domicile dans les terres de son ressort et de bien s'assurer s'il n'y avait point parmi eux des parricides, des assassins, des faussaires ou d'autres mauvaises gens (2); mais Ramey, plus soldat que fonctionnaire, ne trouvait jamais à redire à ceux qui parvenaient à lui prou-

(1) Bouille, *Histoire de la ville et du pays de Liége*, III, 119-20.

Mr L. Polain, archiviste de la province de Liége, vient encore de grossir la dette de notre gratitude en nous communiquant une copie des lettres-patentes de noblesse accordées à Ramey par l'empereur Rodolphe, le 18 août 1606. Ce précieux document ne peut malheureusement plus trouver place ici, nous dirons seulement qu'il confirme les faits que nous avons avancés sur la foi des historiens liégeois.

(2) Arch. prov. de Liége, Protocole du Conseil privé, vol. 94.

ver qu'ils avaient gaillardement porté le baudrier et la salade. Une tolérance si peu justifiée eut les suites qu'on devait en attendre. Les étrangers respectèrent les personnes et les propriétés dans toute l'étendue du bailliage d'Amercœur, mais ils ravagèrent sans pitié les seigneuries voisines.

La terre de Soumagne fut leur victime de prédilection. Elle appartenait à la puissante famille des de Cordes, qui mit tout en œuvre pour livrer les coupables à la justice du prince. Une enquête fut ordonnée par acte du Conseil privé, portant la date du 29 juin 1607, et elle se trouva être favorable au bailli d'Amercœur, en amenant les commissaires délégués aux conclusions suivantes : « Comme les pillards » dont les habitants de Soumagne ont eu à se plaindre, ap» partiennent pour la plupart aux troupes archiducales gar» nisonnées à Montzen, il serait bon, pour éviter le retour » de tout désordre, de se faire donner par les chefs de ces » forces étrangères des garanties de leur respect et de leur » soumission aux lois du pays » (1).

Cependant, un an plus tard, et malgré toutes les précautions prises, les vols à main armée reprirent leur ancien caractère de fréquence et d'audace. On se ligua contre Ramey, on l'accusa de complicité avec les nouveaux déserteurs qui venaient de Diest ou du Limbourg, parce que, dans les lieux de sa charge, les désordres étaient plus rares que dans le reste du pays. C'étaient là des armes bien faibles pour entamer un procès, mais la passion ne consulte rien; et les hostilités judiciaires, conduites au nom de la commune de Soumagne par Warnier Ryckman, absorbèrent longtemps l'attention du Prince-évêque, de son conseil privé et du public.

Le 16 octobre 1609, la cour souveraine de Liége se prononça en faveur du bailli d'Amercœur, et trois mois plus

(1) Arch. prov. de Liége, Protocole du Conseil privé, vol. 94.

tard la chambre impériale de Spire vint confirmer ce jugement (1).

Ramey n'avait pas attendu ce résultat pour accepter, avec l'agrément d'Ernest de Bavière, l'emploi de colonel-général et de gentilhomme de la chambre de l'archiduc Léopold, ainsi que le titre de conseiller de guerre impérial (2). Il se fit remplacer dans sa charge par un bailli portatif et ne s'occupa plus, ainsi que le voulaient les pressantes recommandations de l'empereur Rodolphe, que de l'armement et de l'équipement de ces mêmes aventuriers qui lui avaient causé tant de tribulations et d'ennuis.

Tout cela se fit en secret; et bien que la patente d'enrôlement donnée à Juliers le 20 janvier 1610 et enregistrée à Liége quelques jours plus tard, ne portât que mille chevaux, on sait par les plaintes des habitants que plusieurs régiments d'infanterie, levés en Belgique, furent également dirigés sur Passau et sur Juliers, où ils n'arrivèrent qu'après avoir ravagé le pays qu'ils eurent à traverser (3).

Seulement, quand l'argent destiné aux engagements vint à lui manquer, Ramey s'en alla rejoindre l'archiduc Léopold. Il le trouva dans un grand abattement et désespérant, dès le début, du succès de son entreprise, parce que les révoltes et les mutineries se succédaient dans son évêché de Strasbourg, de telle sorte qu'il ne pouvait espérer d'en pouvoir de si tôt retirer ses troupes (4). Le commissaire des souverains belges, Philippe de Mérode, baron de Frentz et vicomte d'Ypres, fut consulté sur ce qui restait à faire. Il déclara qu'il serait possible que le colonel Ramey fût plus heureux que lui en sollicitant des secours de la cour de

(1) Arch. prov. de Liége, Protocole du Conseil privé, volume 95.

(2) Arch. du Royaume, Pap. de la Secrét. allem., cart. 160. Lettre de Philippe de Mérode à l'archiduc Albert, du 12 novembre 1609.

(3) Kurz, *Beit. z. Gesch. v. Oesterreich*, IV, 65, seq.

(4) P. Laguille, *Histoire de Strasbourg*, I, II, 377.

Bruxelles et qu'il était prêt à le recommander chaudement au chevalier Pratz, secrétaire ordinaire des consaulx d'état. Cette proposition fut agréée et, muni de ses lettres de crédit, Ramey revint en Belgique (1). La cour était encore à Mariemont, bien que l'on fût à la fin du mois de novembre; il s'y rendit, et, dès sa première audience, il mit la question des aides et secours sur un nouveau terrain.

Nous trouvons dans les correspondances de l'époque un éloge unanime des talents diplomatiques que le bailli d'Amercœur déploya à cette occasion. Il fit retirer l'ordre de rappel qu'on allait adresser au capitaine Caïmo, qui commandait à Prague la garde wallonne. Ce corps de sept cent dix hommes (2) semblait avoir pour mission de rendre l'Empereur invisible et il promettait d'être, à un moment voulu, d'un grand secours au parti politique dont il viendrait à seconder les intérêts.

Le résident belge à Prague, Guillaume Bodenius, n'avait pas envisagé la nécessité du licenciement sous ce point de vue; il s'était borné à raconter dans les rapports qu'il avait

(1) Nous croyons bien faire en transcrivant ici en entier la lettre que Philippe de Mérode adresse au chevalier Pratz. Elle est un témoignage non suspect de la réputation dont le bailli d'Amercœur jouissait :

« Monsieur. Me remestant au contenu de mes dernières, je ne vous diray ce coup pour la haste davantaige, seullement vous priray de voulloir donner au collonel de la Ramée allant trouver notre prince toutte bonne adresse. Il est de mes amis et personnaige quy mérite la faveur que luy démonstrerez, je la tiendray faiste à moy. Au reste j'espère qu'il vous aura pleu prendre la payne de procéder vers S. A. lettres pour Messeigneurs des finances, affin que je pourrays recevoir quelques catre cent Philippes à bon compte des dépens et frays que je fais. Ma femme a entreprins ceste sollicitation, je m'asseure que l'assisterez et que j'en verrai l'effet. Sur ce vous baysant les mayns, je demore toujours, Monsieur, vostre très asseuré perpétuel serviteur.

» Ph. de Mérode.

» Juliers, ce 13 novembre 1609. »

(2) Arch. du Royaume, Pap. de la Secrét. allem., cart. Bruneau-Bodenius : Lettre à Jean-Jacques Fleckhammer, secrétaire des Archiducs à Bruxelles, du 12 juillet 1608.

adressés à Bruxelles, l'indiscipline de ces soldats et les excès qu'ils ne cessaient de commettre, et, par conséquent, il ne devait pas être difficile à Ramey de prouver qu'un ordre de rappel mettait l'Empereur à la merci des factions et faisait courir le risque d'augmenter le désordre qui déjà régnait dans les états héréditaires.

Quand il déclara en outre qu'il prenait l'engagement de se maintenir dans les pays de Juliers, de Clèves et de Berg avec la moitié des subsides en argent que le secrétaire Fleckhammer avait promis, au nom des princes souverains, à l'archiduc son maître, il se crut tout aussi sûr de la victoire. Ce fut la mauvaise foi d'Albert d'Autriche qui le fit échouer. Voici d'ailleurs de quelle façon le fils de Maximilien II excusa sa conduite. « Le colonel Ramey, » écrit-il à son résident à Juliers, « n'a pas manqué de raisonne- » ments pour nous prouver qu'au moyen de douze mille » ducats il ferait face à tout, et c'est avec regret que nous » avons été forcés, par la pénurie de notre trésor et l'em- » barras de nos propres affaires, de lui refuser cette » somme (1). »

Battu sur un point Ramey se tourna d'un autre côté. Il se rendit à Paris, où il avait de bonnes intelligences. Il y fut présenté au roi Henri IV, dont les desseins ambitieux étaient trop bien arrêtés pour subir la moindre variation, mais qui, du moins, faisait toujours un accueil affable aux hommes de guerre de quelque réputation.

« Sire, lui dit-il un jour, si l'archiduc manque d'argent » pour payer ses soldats et se trouve enfermé dans Juliers, » votre protégé, le palatin de Neubourg, est pour le même » motif dans une situation bien plus fâcheuse encore. Il » doit sept mille thalers à son aubergiste, qui en a fait son » prisonnier; Votre Majesté voit donc qu'en poussant à une

(1) Archives du Royaume, Pap. de la Secrét. allem., cart. 160 : Lettre de l'archiduc Albert à Philippe de Mérode, du 25 décembre 1609.

» bonne paix, elle rendrait service aux uns comme aux » autres. »

Le roi aimait à rire, et il profita de l'avis qu'on lui donnait pour faire passer de l'argent au palatin; mais, chaque fois qu'il était question de le faire intervenir en faveur de l'archiduc Léopold, il opposait la hardiesse de l'Empereur, qui méritait une punition. Il ne voulut pas davantage reprendre la succession de Juliers à titre de fief, se fondant sur ce que les souverains belges, pour lesquels une semblable proposition eut été de beaucoup plus avantageuse, n'avaient pas voulu y prêter l'oreille (1).

Deux gentilhommes, qui s'étaient liés avec le bailli d'Amercœur pendant son séjour à la cour de France, se laissèrent persuader par lui à aller guerroyer en Allemagne. C'étaient MM. de Fontaine et du Gatinois; le premier reçut charge de mille hommes de pied, sous cinq enseignes différentes, et le second devint lieutenant-colonel des Wallons de Berlo (2).

En traversant la Lorraine, Ramey et ses compagnons y virent les racoleurs du baron de Créanges, grand-doyen de Strasbourg, mener rudement leur besogne : on avait donc trouvé de l'argent.

Ce miracle était dû à Hénault, le secrétaire de l'évêque de Passau, qui avait su, en faisant sonner très-haut le danger que courait au pays de Juliers la religion catholique de succomber dans la lutte, obtenir des sommes assez rondes des électeurs de Cologne, de Mayence et de Trèves.

Ramey devait en avoir sa part, et il s'empressa de gagner Passau, où le comte de Trautmansdorff, l'un des conseillers de guerre impériaux, mettait une lenteur trop grande,

(1) Collection particulière. Lettre du capitaine Willemaker au Lantgrave Maurice de Hesse.

(2) Arch. du Royaume : Lettre de Philippe de Mérode à Albert, du 28 avril 1610.

pour ne pas être calculée, à rassembler neuf mille lansquenets et douze cents chevaux (1).

On allait enfin agir : mais, pendant que leur chef était loin, les Wallons restés au pays de Juliers s'enfuyaient par troupes; ils traversaient le Rhin ou bien ils reprenaient le chemin de la Meuse. Or, comme l'archiduc Léopold qui ne savait que dire, ne répondit jamais que d'une manière évasive aux députations des villes et des bourgs qui avaient été pillés par les déserteurs, il dût voir ceux-là même qui s'étaient soumis à la volonté de l'Empereur, l'abandonner pour aller grossir le nombre de ses ennemis.

Dès lors on préluda sérieusement au siége de Juliers en attaquant les convois qui se dirigeaient vers cette place et en dispersant des détachements isolés de troupes impériales sous le prétexte de mettre fin aux brigandages.

Nous avons dit que les Hollandais avaient pris le parti de la neutralité; ils ne purent néanmoins résister à la tentation de surprendre les Wallons qui s'étaient, en pêcheurs repentants, réunis à Mechelen dans l'intention évidente de marcher au secours de Léopold d'Autriche; ils les attaquèrent avec des forces supérieures, commandées par le prince d'Anhalt et les mirent en plein déroute (2).

En héritant de la gloire militaire des Brabançons, les Wallons étaient, malgré tous leurs défauts comme soldats, devenus aussi indispensables aux empereurs d'Allemagne et aux rois d'Espagne, que les Brabançons l'avaient été aux rois rivaux d'Angleterre et de France. C'est donc une des grandes préoccupations de Rodolphe que de retenir ces turbulents étrangers dans le devoir. Il envoie à cet effet soixante mille florins à Ramey, qui a placé à Passau la montre des

(1) Arch. du Royaume, Pap. de la Secrét. allem. Lettre de Ph. de Mérode à l'Archiduc Albert, du 28 avril 1610.

(2) Khevenhüller, *Annal. Ferd.*, VII, 288. — *Hist. de la maison d'Autr.*, II, 206.

débris de l'armée écrasée dans les duchés du Bas-Rhin (1).

Cette concentration de troupes est bientôt l'unique objet de la crainte des uns et de l'espoir des autres. Les mieux avisés flottent entre deux suppositions également admissibles : une croisade contre le protestantisme, ou un coup de main contre le roi Mathias (2).

Le feld-maréchal Adolphe d'Altheim, le comte Adam de Trautmansdorff et Laurent Ramey commandaient cette nouvelle armée : les deux premiers au nom de l'Empereur, le dernier au nom de l'évêque de Passau.

L'opinion publique n'avait fait jusqu'alors que preuve de curiosité, elle devint menaçante lorsque le bruit se répandit que l'Empereur, de plus en plus mécontent de son frère Mathias, songeait sérieusement à le déposséder et que déjà il avait destiné la couronne de Bohème à son cousin Léopold. Cette nouvelle parut tellement impossible ou tellement grave à d'Altheim et à Trautmansdorff, que, laissant leurs troupes sous le commandement de Ramey, ils se rendirent à Prague pour savoir au juste ce qu'il fallait en croire et agir en conséquence de ce qu'ils auraient appris (3).

C'était là une imprudence impardonnable, car leurs gens n'étaient pas soldés et pouvaient, d'un moment à l'autre, réclamer leurs arrérages et faire cause commune avec les Wallons, que les soixante mille florins de l'Empereur n'avaient pu ni calmer ni assouvir.

En effet, les correspondances auxquelles nous avons eu recours, disent que les Allemands et les Espagnols, les Wallons et les Hongrois n'eurent bientôt plus qu'un chef,

(1) Arch. du Royaume, *l. c.*, Lettre de Bodenius à Fleckhammer, du 24 juillet 1610.

(2) Khevenhüller, *l. c.*, VII, 281.

(3) Le même, *l. c.*, VII, 343. — Kurz, *Beitraege*, etc., IV, 125.

Ramey, et ne portèrent plus qu'un nom, celui de Passaviens, que l'histoire adopta.

C'était sur eux qu'à Prague et à Vienne on faisait pivoter toutes les négociations; d'un côté le baron de Starhemberg, envoyé par Mathias à l'Empereur, ne rédigeait pas un mémoire, ne prononçait pas un discours et n'écrivait pas une lettre sans les appeler pillards ou brigands; de l'autre, le duc de Brunswic, soutenu par l'archiduc Léopold et l'archevêque de Mayence, tournait en ridicule les milices rurales que Mathias appelait sous les armes, vantait le courage des mercenaires étrangers et se servait même de l'effroi qu'ils inspiraient, pour les recommander aux électeurs de l'Empire comme les meilleurs garants de l'ordre et de la sécurité générale.

Ce fut lui qui l'emporta dans le débat; mais, loin de répondre au but pacifique auquel il les avait destinés, ses protégés témoignèrent hautement et sérieusement de leur désir d'aller prendre leurs cantonnements d'hiver en Bohème (1).

On avait déchaîné les Wallons de Ramey; on en avait fait avec un plein succès un instrument diplomatique, un moyen d'intimidation, et, maintenant que la victoire était remportée, on voulait les renvoyer comme des laquais, en marchandant leurs services et en leur faisant de la morale. Pas plus qu'eux, leur chef ne consentit à supporter un pareil traitement. Ramey avait su jusqu'alors endormir leurs ressentiments par le travail, en faisant élever, sans nécessité absolue, force redoutes et retranchements autour de son camp de Passau (2).

Ces fortifications achevées, il aurait fallu trouver autre

(1) Arch. du Royaume, Pap. de la Secrét. allem., cart. Brunean-Bodenius. Lettres de Bodenius à J. J. Fleckhammer, des 24 juillet, 16 août et 27 septembre 1610.

(2) Kurz, *Beitraege*, etc., IV, 240.

chose, si, le 15 novembre, le duc de Brunswic n'était pas venu offrir la diversion demandée. Il arrivait de Prague avec les pleins pouvoirs de l'Empereur pour opérer le licenciement des troupes passaviennes. Ramey, qui savait que du succès de sa mission dépendait la réconciliation des frères ennemis, l'amitié politique de Rodolphe et de Mathias, s'empressa de le mettre en présence de ses officiers. Ce fut bientôt un curieux spectacle.

Le duc leur parla des nombreuses confiscations qui avaient été opérées pendant le printemps dernier, au détriment des marchands qui se rendaient à la foire de Linz, des seigneuries qui avaient été ravagées, et il voulut leur prouver que l'Empereur leur faisait encore une grâce très-grande en leur accordant, en dépit de leurs méfaits, trois cent mille florins en espèces, à la condition qu'ils renverraient leurs gens et se déclareraient contents et satisfaits (1)

Oser proposer un pareil marché à des créanciers qui avaient la conscience de leur force et dont les prétentions montaient au double de la somme offerte, était une faute grossière ou bien une combinaison des plus machiavéliques. Quoiqu'il en soit, elle coûta la liberté au duc de Brunswic et créa de nouveaux et graves embarras. L'Empereur prétendit n'avoir pas l'argent nécessaire pour racheter son

(1) Arch. du Royaume : Lettre de Guillaume Bodenius à Thierry Piesport, du 27 novembre 1610.

. . . . . .

» Diesseits anderst nichts den dass es mit dem passavischen Volk noch ziem-» lich unrichtig ist, denn obwohl der Herzog von Braunschweig unlaengst » von hinnen (Prag) nach Passau geraist umb mit demselbigen Volk auf ein » leidliches als etwa auf 2 oder 300/m Gl. ein Accords zu treffen, so hat er » aber befunden das diess Volk ueber 600/m Gl. pretendirt und solch in » baarem Geldbegeren haett. »

Une lettre que Menold Hildebrandes écrit de Vienne, deux jours plus tard, à Thierry Piesport complète ces détails.

ambassadeur, et l'évêque de Passau, qui conservait le privilége des attitudes et des démarches équivoques, prit la poste et courut jusqu'à Dresde, pour offrir ses Passaviens à l'Électeur de Saxe.

Il eut beau prétendre qu'avec de tels hommes les princes saxons ne pouvaient manquer de conquérir promptement le duché de Juliers, que lui, il n'avait pas été assez heureux de pouvoir conserver, l'Électeur ne se laissa pas toucher; il se renferma dans cette déclaration, que n'ayant pas encore, à son regret, reçu l'investiture des duchés du Bas-Rhin, il ne pouvait légalement rien entreprendre.

La force des choses vint alors au secours de la diplomatie aux abois, en amenant un dénouement préférable à une situation trop tendue; le duc de Brunswic fut dédaigneusement relâché, et presqu'aussitôt la principauté de Passau, qui ne pouvait nourrir toute une armée plus longtemps, fut abandonnée par elle. Ramey avait au-delà de dix mille hommes autour de lui. Il fait savoir, avant de se mettre en marche, à l'archiduc Léopold, qu'il ne veut rien changer à leurs premiers projets et qu'il s'efforcera de faire en sorte que tout vienne à tourner au plus grand bien de l'Empire. C'était dire qu'il allait s'emparer de la Bohème pour le compte de son maître.

Comme une lave brûlante, les Passaviens pénètrent en Autriche, et leurs excès répondent à la haine qu'on leur porte. C'est alors, à ce qu'on prétend, que Ramey reçut le nom de *général Rammauf* ou *Prend tout,* que les paysans lui donnèrent, parce que sur toute la courbe que son armée décrivit dans l'archiduché avant d'arriver aux frontières de la Bohème, elle entassa sur ses chariots les dépouilles de bon nombre de villes, de villages, de châteaux et de monastères (1).

(1) F. Kurz, *Versuch einer Gesch. des Bauernkrieges,* Lpz. 1805, p. 56.

« Ils ont fait pis que n'auraient fait les Turcs, » dit le comte de Khevenhüller (1), « en pillant l'abbaye de Lam-» bach, en se faisant donner une rançon de vingt mille » florins par le baron de Polheim qui les avait hébergés, » puis en voulant pénétrer en Styrie pour piller encore et » pour réclamer de l'archiduc Ferdinand les arrérages que » l'Empereur et l'évêque de Passau leur devaient! »

Le froid était cet hiver-là des plus rigoureux; les défilés de la Styrie se trouvaient aussi bien défendus par les neiges que par les hommes, de telle sorte qu'on abandonna l'entreprise, si toutefois on y avait sérieusement songé, pour se rejeter sur la Bohème. Le pont de Linz cependant avait été dans l'intervalle emporté par les grandes eaux, et Ramey, qui tenait à ne pas perdre du temps, traita avec le magistrat de cette ville, qui lui procura, en échange de la promesse d'épargner le pays, tous les moyens et tous les matériaux nécessaires pour jeter un pont sur le Danube (2).

Il traversa ce fleuve le 17 janvier, avec neuf mille hommes de pied, deux mille chevaux et deux cent soixante chariots lourdement chargés.

Huit jours plus tard, il arrivait sous les murs de Budweiss, l'une des plus importantes forteresses de la Bohème, contre laquelle, dépourvu d'artillerie de siége comme il l'était, il ne pouvait rien entreprendre de sérieux. On lui envoya demander quelles étaient ses intentions. Ramey répondit qu'il lui fallait un sauf-conduit pour deux de ses capitaines qui devaient se rendre auprès de l'Empereur, et il ajouta qu'il était décidé, en cas de refus, de livrer aux flammes les villages du ressort de la ville. Que pouvaient faire les échevins de Budweiss, si ce n'était de se soumettre

(1) *Ann. Ferd.*, VII, 344.

(2) Arch. du Royaume, Pap. de la Secrét. allem. Lettres de Menold Hildebrandes à Thierry Piesport, des 12 et 19 janvier 1611.

à ses prétentions? Aussi promirent-ils de délivrer, dès le lendemain, les papiers exigés aux deux officiers envoyés à Prague en mission. A l'heure convenue, quelques hommes en armes se présentèrent à l'une des portes de la ville; on leur livra passage sans défiance aucune, à cause de leur petit nombre; mais à peine se trouvèrent-ils au-delà des poternes, qu'ils sautèrent en bas de leurs chevaux, pénétrèrent dans le corps-de-garde et massacrèrent tous ceux qui songèrent à leur opposer quelque résistance. Un détachement des leurs, qui avait su avec autant d'adresse que de bonheur dissimuler sa présence aux abords de la place, fut aussitôt introduit en ville par la porte dont on venait de se rendre maître. Budweiss était dès-lors au pouvoir des Passaviens. On y trouva de grands approvisionnements et trente pièces de rempart en bon état.

Cette surprise ne rappelle-t-elle pas par ses détails celle d'Amiens, conduite par Porto-Carrero, et ne prouve-t-elle pas, très-heureusement pour nous, qu'en fait de ruses et de cruautés, les Belges n'ont jamais été que les élèves et les imitateurs des Espagnols? Pour partager notre avis sur ce dernier point, on n'a qu'une chose à faire, qu'à prendre notre histoire en main et comparer le siècle dernier aux deux siècles précédents, c'est-à-dire le siècle autrichien aux deux siècles espagnols, et l'on verra que, dès que nos pères cessent d'être en contact avec les hommes du Midi aux passions vives et orageuses, ils reviennent peu à peu aux mœurs paisibles commandées par leur nature.

Ramey avait voulu Budweiss, parce que nulle part ses deux cent soixante voitures, nulle part le butin ramassé sur les grands chemins, ne pouvait être mis plus convenablement en sûreté. Il s'entend de soi-même que, ne sachant pas dans l'enivrement du succès maîtriser leurs instincts, les restaurateurs de l'Empire et les défenseurs de la foi catholique mirent la ville au pillage.

Le temps pressait, il fallait dévancer si c'était possible, sous les murs de Prague, la nouvelle de ce triomphe facile ou craindre une résistance désespérée de la part des bourgeois de cette capitale; aussi Ramey ne laissa-t-il que quelques compagnies de fantassins derrière lui et prit le chemin de Beraun.

Arrivé à cette dernière étape avant le terme de son expédition, il vit venir à lui l'archiduc Léopold, qui le félicita de l'air le plus satisfait du monde : « Vous m'avez admirablement compris, » lui dit-il. Ce mot a toute la valeur d'une révélation.

Nous savons maintenant que la marche vers la Styrie n'avait d'autre but que de retenir l'archiduc Ferdinand dans ses montagnes, et que les déprédations commises dans la Haute-Autriche devaient mettre au grand jour la faiblesse du roi Mathias, au cri d'alarme duquel les états provinciaux ne pouvaient manquer de répondre, comme ils l'avaient déjà fait, qu'ils ne pouvaient armer, parce que les paysans ne consentiraient jamais à quitter leur champs et leurs chaumières tant que les Passaviens ne seraient pas licenciés. On en conviendra, la ruse imaginée par l'évêque de Passau, approuvée par l'Empereur et conduite par le bailli d'Amercœur, était subtile et bien préparée, d'abord parce que l'instrument, les troupes passaviennes, ne devaient pas rencontrer d'obstacles sérieux ou décourageants au début de leur œuvre, ensuite parce que, en tournant le dos à la Bohème, on endormait le soupçon ou la crainte chez l'ennemi que l'on voulait surprendre.

L'archiduc Léopold apprit à son généralissime dans cette première et si cordiale entrevue, qu'il s'était fait la cheville ouvrière de tout ce qui était arrivé à Prague depuis trois mois, qu'il avait su rassurer le roi Mathias, consoler l'électeur de Saxe de la non-réussite de la séquestration du pays de Juliers, et faire garder l'Empereur à vue par la garde

wallonne, pour l'empêcher de se jeter à travers de ses projets et compromettre la réussité de la conspiration. Pendant que le prince de l'Église et l'aventurier causaient ainsi et se reposaient à quelques lieues seulement de la capitale de la Bohème, le trouble y était si grand qu'au lieu de courir au plus pressé et de songer à organiser la défense, on avait commencé par transporter au château les joyaux de la couronne, le numéraire des caisses publiques et le plus précieux des archives. C'était peu flatteur pour le chef des Passaviens; mais au moins cette précaution, en prenant la place de soins plus importants, servait grandement son entreprise. Pour la forme l'Empereur montre aux députés des États qui se présentèrent devant lui une colère aussi grande que leur émoi, et il leur promit d'envoyer un héraut d'armes aux gens de l'évêque de Passau pour les sommer de se retirer immédiatement sur Krummau, où ils auraient à attendre les effets de son bon vouloir.

Le messager fut expédié. Il demanda, en arrivant à Beraun, à parler à l'archiduc Léopold; mais celui-ci, qui ne trouvait pas que ses affaires fussent assez avancées pour pouvoir jeter le masque, resta invisible, et obligea ainsi le héraut d'armes de rendre compte de sa mission au général commandant. Ramey sut se tenir à la hauteur de son rôle; il déclara que de faux rapports devaient avoir abusé l'Empereur, qui n'avait pas de plus fidèles sujets et des vassaux plus dévoués qui lui et les hommes qu'il commandait, et que maintenant, pour dissiper tout espèce de doute à cet égard, il était résolu d'entrer à Prague dès le lendemain et de faire en sorte qu'aucune plainte ne put être élevée contre ses soldats (1).

Ce que l'honneur des Passaviens exigeait si impérieusement fut exécuté de point en point, et, le 12 février 1611,

(1) Khevenhüller's *Ann. Ferd.*, VII, 545.

l'archiduc vint prendre position sur la Montagne Blanche, tandis que Ramey pénétrait dans la partie de la cité, appelée *Kleinseite* (petite ville), et commençait à escarmoucher dans les rues. Il avait déjà perdu près de six cents hommes devant le feu des croisées et des barricades qui était dirigé avec un ensemble et une ténacité à rendre jaloux les petits révolutionnaires de notre siècle, lorsque l'Empereur fit ordonner à son de trompe « de suspendre de part et d'autre les arquebusades. » Tant était grand encore en ce temps-là le prestige qui accompagnait toutes les manifestations de la souveraineté, que le bruit de la mousqueterie cessa complétement, et que presqu'aussitôt la scène changea d'aspect. On ne s'était battu qu'en pleine rue au grand désavantage des assaillants; ils prirent leur revanche et commencèrent à tuer et à piller dans les maisons.

Ramey jugea que le moment était arrivé de montrer ce qu'il avait d'autorité sur ses Wallons et ses autres soudards; il mit fin aux désordres et fit parcourir le quartier dans tous les sens par des patrouilles.

Un riche marchand, nommé Henckl, eut l'honneur de l'avoir pour hôte, honneur tellement coûteux, dit Khevenhüller, que le pauvre homme, à force d'aller au-devant de tous les désirs du généralissime et de l'archiduc Léopold qui était venu le rejoindre, s'endetta et finit par une banqueroute.

N'est-il pas étrange de voir deux hommes qui ont entrepris de conquérir un royaume avec de faibles moyens, mener joyeuse vie lorsque chaque jour nouveau les éloigne du succès et fait naître des difficultés nouvelles? Il faut croire que tous ceux qui avaient vécu au milieu de la tourmente politique sur laquelle s'était fermé le XVI^e^ siècle, y avaient puisé une philosophie qui ne se laissait que faiblement toucher par le choc des événements, quels qu'ils fussent.

On buvait et on chantait dans les faubourgs de Prague,

et les Wallons de la garde impériale fraternisaient avec leurs compatriotes. Pendant ce temps les députés bohémiens ont rassemblé autour d'eux une milice nombreuse; ils ne supplient plus; ils se croient assez forts pour imposer des conditions. Ramey veut sauver la dignité impériale d'un naufrage imminent et conseille la rigueur; on lui résiste; enfin, las de se voir le complice d'un système de lâches complaisances et de temporisations, il s'empare de l'occasion que fait naître une rixe sans importance entre ses soldats et quelques bourgeois de Prague, pour planter quatorze pièces de fort calibre sur les murs du Hratchin et faire pleuvoir ses boulets sur les innocents comme sur les coupables. L'artillerie des Bohémiens ne tarde pas à lui répondre, et l'on se fait de part et d'autre assez de mal.

Cependant cette preuve de vigueur n'a pas été inutile, car les États renoncent à leur fière attitude et demandent à parlementer. L'on convient d'une trêve de trois jours, et ce délai est aussitôt mis à profit par les Passaviens, qui acheminent avec le plus grand secret le butin qu'ils ont fait vers Velbern, où ils le laissent sous la garde de quelques-uns des leurs. Ces circonstances sont révélées par l'espionnage ou par la trahison au colonel baron de Fels. Cet officier est Bohémien de naissance, il possède toute la confiance de l'Empereur, et il sait adroitement s'en servir dans l'intérêt de ses compatriotes; c'est lui que, le lendemain du jour où Ramey a fait conduire des bagages à Velbern, Rodolphe charge de porter aux membres des États l'expression de sa volonté souveraine. Le colonel profite de l'occasion pour apprendre au comte de Thurn qui commande la milice nationale, la destination provisoirement donnée par les Passaviens à leurs chariots et l'engager à les enlever; mais, à peine rentré au Hratchin où il est venu rendre compte de sa mission, il déserte avec vingt-cinq hallebardiers, de peur que le général liégeois, en apprenant que ses

bagages ont été pillés, ne fasse tomber sur lui toute sa colère (1).

Les défections et les trahisons sont dès ce moment à l'ordre du jour; elles ont pour conséquence de jeter les négociations dans une fausse voie. L'Empereur auquel toute violence répugnait, et qui avait laissé échapper la victoire certaine que les Passaviens lui avaient offerte pour éviter l'effusion du sang et peut-être la ruine de Prague, sa bien-aimée, menaça tout à coup les États bohémiens de la suspension des priviléges qui leur accordaient le libre exercice du culte protestant. C'était plus qu'il n'en fallait; de soumis et respectueux qu'ils étaient encore, les États devinrent intraitables; ils avaient promis d'accorder aux Passaviens deux mois de solde, soit deux cent mille florins, si leurs chefs voulaient prendre l'engagement de sortir immédiatement du royaume; mais ils reviennent sur cette décision, qui aurait pu tout arranger, parce qu'ils apprennent que Mathias a quitté Vienne à la tête d'une armée de dix-huit mille hommes et qu'il est en marche vers leurs frontières.

Menoldus Hildebrandes, l'un de ces nombreux agents que les souverains belges entretenaient en Allemagne, donne de Vienne ces nouvelles, et il ajoute : « Ici le cardinal Khesel ne suit pas l'exemple de ce qui se fait en Bohème, où tout s'arrange avec de l'argent (2). » Il ne croyait sans doute pas si bien dire.

La trésorerie impériale avait, comme nous l'avons vu, dirigé les événements en se déclarent à flot ou en se disant à sec.

Les coffres étaient toujours vides quand il était question d'empêcher les soldats de Ramey d'épouvanter les popula-

(1) Khevenhüller's *Ann. Ferd.*, VII, 348.

(2) Archiv. du Royaume, Pap. de la Secrét. allem. Lettre à Thierry Piesport, du 3 mars 1611.

tions et de commettre des excès dont on espérait un effet politique salutaire; mais voilà qu'au moment où Rodolphe et Mathias vont décidément en venir à se disputer la possession de la Bohème les armes à la main, on reconnait que ce dernier est décidément le plus fort. On court à la trésorerie, on en retire trois cent mille florins et on les porte à Ramey, car l'archiduc Léopold désire que tout se traite directement avec son général.

Celui-ci promet de se conformer aux ordres de l'Empereur, il fait murer les portes de la petite ville qui donnent sur les ponts de la Moldau, afin de différer la poursuite, et il s'éloigne enfin de Prague avec toute son armée, dans la nuit du 10 au 11 mars 1611. Sa retraite est si précipitée que les blessés ou les malades sont abandonnés à la vengeance des bourgeois et des campagnards; il ne s'arrête que quelques heures à Beraun pour accorder à sa cavalerie un repos nécessaire, et presque sans piller en chemin il atteint Budweiss (1). L'approche de l'armée de Mathias n'a pas encore été signalée, et Ramey profite du répit qui lui est accordé en faisant fondre les cloches des églises et des couvents, afin d'augmenter le nombre de ses canons, et en prenant toutes les mesures de nature à lui permettre de soutenir sérieusement un siége.

Le roi de Hongrie ne se soucie pas cependant de perdre un temps précieux devant les murs de Budweiss; il a mieux à faire, il va s'expliquer avec son frère Rodolphe et tromper les États avec son fameux : « Vous retrouverez en moi Maximilien tout entier. »

Quelques semaines se passent dans la honte pour Rodolphe et dans le triomphe pour Mathias. Enfin on tombe d'accord sur un point. Ramey, de Salz et d'Altheim sont reconnus et désignés comme les instigateurs des troubles

(1) Kurz, *Versuch einer Geschichte*, etc., p. 57.

passés, et ils doivent, petits coupables, payer pour les grands (1).

Ce rigoureux placard est bientôt connu à Budweiss; quelques officiers y voient une invitation à s'emparer de leurs chefs et à s'acheter, en les livrant, le pardon de leurs fautes.

Ramey flaire une conspiration; il n'en laisse rien paraître, et prétextant de bonnes nouvelles qu'il vient de recevoir de la cour, il invite les conjurés qui étaient au nombre de douze, et gentilshommes pour la plupart, à un splendide banquet préparé dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville.

La chère était bonne, les vins délicieux, et quand le vieux compagnon d'armes de Mansfeld eut compris à l'incohérence des discours de tous que l'ivresse surmontait toute défiance, il fit un signe.

Les douze officiers suspectés par lui furent successivement appelés hors de la salle par les laquais et à quelques minutes d'intervalle les uns des autres. Dans une galerie voisine, le bourreau et ses aides les attendaient; un épais tapis était étendu sur les dalles de mabre, et chaque fois qu'une tête tombait, on roulait le cadavre dans le tapis et on l'emportait. De cette manière aucun des nouveau-venus ne pouvait se douter du sort de ceux qui l'avaient précédés.

Un seul des conjurés, dont l'ivresse n'était pas aussi complète que celle de ses camarades, tira l'épée pour vendre au moins chèrement sa vie : on l'assassina.

Le lendemain matin, des commissaires impériaux qui venaient trouver Ramey, virent les têtes des conjurés plantées sur des piques au-devant du perron de l'hôtel-de-ville. « Ils ont voulu s'ôter la plume jaune de dessus l'oreille, et voilà comment je les ai punis, » leur dit simplement le rude

(1) Archiv. du Royaume : Lettres de Guill. Bodenius à Thierry Piesport, du 4 juin 1611.

guerrier, en faisant allusion au signe de ralliement qui avait été adopté par les partisans de Rodolphe. Le même jour, la crainte d'avoir à se repentir de sa justice sommaire, le poussa à écrire au colonel Adam de Trautmansdorff, que les officiers qu'il avait fait exécuter avaient eu, outre leur trahison préméditée, à se reprocher d'avoir à Prague excité le soldat au meurtre et au pillage. Trautmansdorff portait à Ramey une affection sincère, il n'est pas fâché d'avoir une circonstance atténuante, quelque faible qu'elle soit, à faire valoir en sa faveur. Il laisse son régiment cantonné aux environs du château de Wettingau, où résidait le comte de Rosenberg, et il se rend à Prague en toute hâte. Il y arrive le 8 juin; il va de l'Empereur au roi Mathias et cherche à mettre les courtisans de son parti. Tout le monde lui fait bon visage; mais il a le regret de devoir, au bout de quelques jours, rejoindre son corps sans avoir pu réussir à faire accepter les événements de Budweiss sous un jour favorable (1). Ramey l'a bien prévu; il sait combien ses ennemis sont nombreux et puissants, il ne veut pas se soumettre à une enquête, et, bien avant que Trautmansdorff ait pu lui faire connaître le résultat de ses démarches, il a abandonné de nuit Budweiss en y laissant toute son artillerie. L'archiduc Léopold l'avait à plusieurs reprises appelé à Krummau, et c'est là qu'il se rend. Dans ses tentatives de réconciliation l'archiduc n'avait guère été plus heureux que lui, mais il faut aussi avouer que son audace avait été grande. Il avait tout bonnement déclaré qu'on devait l'indemniser du tort que lui avait causé la révolte pour ainsi dire simultanée de ses troupes de Juliers, de Passau et de Strasbourg, qu'il trouvait la seigneurie de Krummau fort à sa convenance et qu'il s'attendait à ce que l'Empereur voulût bien la lui céder « *à titre de récompense.* »

(1) Arch. du Royaume : Lettre de Bodénius à Th. Piesport, du 11 juin 1611.

Le résident Bodénius, aux lettres duquel nous empruntons ces détails, souligne ces derniers mots, qui sont en effet d'une outrecuidance rare; car l'archiduc n'ignorait pas que personne à la cour n'était dupe de sa conduite ambiguë, et que d'ailleurs un gentilhomme de sa chambre, nommé François Denagl, avait été arrêté et trouvé porteur de lettres et d'autres papiers de nature compromettante. L'impunité donne bien de l'audace, et si la haute naissance et le caractère religieux de l'archiduc le mettaient à l'abri de toute crainte personnelle, il ne pouvait pas en être de même de Ramey, qui était justiciable des tribunaux en sa double qualité de Liégeois et de seigneur immatriculé du Saint-Empire romain. Aussi ne doit-on pas s'étonner de son désir et de son empressement à quitter le théâtre de ses exploits. Il se rendit à Passau où, dès qu'il eut reçu de Prague les passeports nécessaires, il s'occupa activement du licenciement de ses troupes. Il demanda son congé, mais l'Empereur qui était tombé dans une mélancolie profonde, à laquelle la mort devait bientôt mettre en terme, ne lui répondit pas; il eut alors recours à l'archiduc. Celui-ci ne voulut à aucun prix se passer de ses services. Il le nomma gouverneur de Benfelden en Alsace (1).

Il y a des historiens qui ont donné à ces faits une signification singulière. Ils ont cru, pour justifier des têtes couronnées de toute injustice et de toute cruauté à l'endroit du bailli d'Amercœur, qu'il fallait grandir ses méfaits et en augmenter le nombre. Cela leur était facile avec un peu de bonne volonté; mais heureusement qu'en cherchant dans les dépôts d'archives, ces confessionnaux de l'histoire dont en Belgique on connaît si bien tout le prix, on finit presque toujours par rencontrer la vérité.

(1)«.... Hat er (Bischof Leopoldus) den Rami zu einem Gubernator in Benfelt gesetzt allda er ein stattlichen Bauw angefangen. »Extrait d'une chronique de Strasbourg, encore inédite, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Lefebvre, libraire à Paris.

Mathias n'avait pas oublié qu'en 1610, les Passaviens avaient battu ses troupes, traversé ses domaines en pillant, dépouillé les marchands de Linz, rançonné les seigneurs de son parti, et qu'en outre Ramey n'avait tenu aucun compte de ses réclamations et de ses doléances. Il voulut se venger. Maintenant que les électeurs de l'Empire l'avait désigné comme successeur de son frère Rodolphe, la chose se trouvait remise à sa discrétion, mais il ne voulait pas d'une vengeance vulgaire, il la désira ingénieuse et raffinée.

Pour cela il se rapprocha de l'archiduc Léopold qui, n'ayant pas obtenu la seigneurie de Krummau qu'il convoitait, s'occupait à favoriser les factions et à entretenir en Bohème une sourde fermentation (1). Il le flatta, il l'éblouit par des offres brillantes, et, dans les premiers jours du mois d'avril 1612, il l'amena à se faire le juge et le bourreau du plus fidèle de ses partisans et du compagnon de ses plaisirs.

Ramey était à Benfelden en Alsace, occupé à relever les fortifications de cette petite ville, lorsqu'une troupe nombreuse de cavaliers vint, au milieu de la nuit, se saisir de sa personne. La capture faite, on alluma de nombreuses torches et l'on reprit en triomphe le chemin du château de Barr, qui n'en était guère éloigné. Là des juges, sans doute improvisés, reçurent le prisonnier; ils lui apprirent que son procès avait été secrètement instruit et qu'il allait subir la peine de mort qui avait été prononcée contre lui. Le prêtre l'emportait sur le soldat, et, une fois de plus, la loyauté fut la victime de l'hypocrisie et du mensonge.

On ignore le crime du général Ramey, dit une chronique strasbourgeoise contemporaine de ces événements, et que nous avons déjà eu l'occasion de citer; nous attachons à cette déclaration une valeur d'autant plus grande qu'elle

(1) Lettres de Bodénius, du 21 avril au 19 mai 1612. Arch. du Royaume.

prouve que les griefs, qui devaient passer pour des crimes aux yeux de la postérité, n'avaient pas à beaucoup près le même poids, ni la même valeur, à cette époque.

Crescentius, qui vivait à la fin du XVII^e^ siècle, dit que Ramey avait mérité son sort, parce que, dès son arrivée en Alsace, il avait conspiré contre l'archiduc Léopold et avait voulu livrer au margrave de Bade les places fortes du pays; mais il est seul à avouer ce fait, et nous doutons grandement que le gouverneur de Benfelden se soit jamais trouvé dans le cas de pouvoir mener à fin une pareille trahison (1).

Le comte de Khevenhüller, dont le témoignage est rendu suspect par ses relations suivies avec l'évêque de Passau et de Strasbourg, prétend à son tour que notre compatriote devait payer de sa tête les cruautés inutiles qu'il avait exercées à Budweiss, comme si, au point de vue des lois militaires et des mœurs de son époque, il n'était pas resté dans les bornes de la légalité en repoussant la trahison par la glaive.

Le prologue de la guerre de trente ans était joué. Ramey en avait été le principal acteur, et les victimes de ses soldats, les paysans d'Autriche et de Bohème, devinrent ses vengeurs. En défendant leurs propriétés, en étant toujours sur le qui-vive et sous les armes, ils avaient appris, sans s'en douter peut-être, le métier des armes. Quand l'Empereur Mathias se crut assez fort pour pouvoir mépriser leurs coutumes et leurs priviléges, ils se levèrent contre lui, et l'Empereur trembla devant eux; quand plus tard, en 1618, ils répondirent au cri d'alarme poussé à Prague, ils se trouvèrent tout étonnés de savoir si bien manier la pique et l'épée. Ils oubliaient que les Passaviens leur avaient servi de maîtres.

Kreuznach, 15 juillet 1853.

Ch. Rahlenbeek.

(1) Khevenhüller's *Contrefeit*, II, 404.

QUESTIONNAIRE

HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

Deuxième réponse au N° 35 (1).

Messieurs les Directeurs,

Chacun doit applaudir à l'innovation que vous avez introduite dans votre intéressant recueil, en provoquant des réponses à des questions par vous soumises à la solution de vos lecteurs, et l'on ressent une véritable satisfaction en voyant que les écrivains les plus estimables ne dédaignent pas de vous accorder leur concours : c'est ainsi qu'un littérateur, dont les écrits obtiennent journellement des éloges très-mérités, a bien voulu, dans la dernière livraison, p. 261, fournir une réponse à votre 55e question, concernant la signification de l'expression *vrylaet*.

Mais plus est grande l'autorité de l'écrivain dont émanent ces solutions, plus il convient de provoquer de sa part des explications sur les doutes qu'elles peuvent présenter; l'on évitera ainsi de voir accréditer trop facilement une opinion qui pourrait être sujette à controverse, surtout lorsqu'il s'agit d'un point de fait, déjà rentré dans le domaine de l'histoire.

C'est à ce titre que je me permets de témoigner ici qu'il me reste un doute profond sur la signification donnée à l'expression *vrylaet :* et, sans vouloir examiner si, comme

(1) V. pag. 261 ci-dessus.

l'auteur de cette solution semble l'admettre, les femmes, sous nos coutumes, étaient reçues à exercer certains fonctions purement judiciaires, je me bornerai à lui soumettre les dispositions textuelles des coutumes, qui paroissent déterminer le véritable sens attaché, dans les Flandres, à l'expression qui nous occupe, et qui prescrivaient les conditions nécessaires pour obtenir, soit de droit soit de fait, la qualité de *vrylaet*.

Ces dispositions sont celles de la coutume du Franc de Bruges et portent :

Art. 24. « Alle de gene die gheboren worden ter Lande » van den Vrye ende appendanssche van dien, bedyden » door gheborte *vrylaten* ofte *appendantlaten*,.... soo oock » doen alle de gonne die van vrylaten ofte appendantlaten » zyn gheprocreert, al waer't dat zy elders gheboren waren, » oock in andere Provincien ende Ryeken. »

Art. 25. « Alle andere die *vrylaten* ofte vrylatersen willen » wesen, syn gehouden te komen ter Camer van den Lande » van den Vryen, ende aldaer te verclaeren waer, en in » wat Ambacht, sy *vrylaten* wesen willen, naer dat sy ge- » tooght sullen hebben acte van veroremdinge van haer- » lieder voorgaende *laetschap* ofte *poorterye*... sonder dat » iemant anders opsittende ten vryen, ofte in t' appendant- » sche, door syn residentie *bedyden* sal *vrylaet* ofte *appen-* » *dantlaet;* maer sal dien niet tegenstaende blyven vremde » ende gedyde, ende haerlieder persoonen ende goedinghen » ten selven Lande ende appendantsche wesen arresteerlyck » voor rauwe ende onbewettighde schulden; min noch meer » dan andere gedyde ende vremde aldaer niet residerende. »

Art. 15. « De *vrylaten* ende *appendantlaten* en syn niet » betreckelyck in 't Geestelyck Hof... »

Le Grand traduit les termes *vrylaten* et *appendantlaten* par l'expression : *francs sujets manants et annexés;* et, dans ses notes sur cette traduction, il dit : « *sujets et manants :*

» ce sont des termes pris *promiscuè* pour ceux qui sont » couchants et levants en la seigneurie de quelqu'un et y » fesant leurs résidences, c'est ainsi que l'art. 38 du tit. 25 » de la Coutume de Cambray les employe aussi bien que » d'autres coutumes : c'est aussi pour cela que je les ai » employés pour signifier le terme *laten* dont le texte se » sert *pour dénommer ceux qui sont soumis à la juridic-* » *tion du Franc.* »

Ainsi, *d'après Le Grand,* nos coutumes employaient le terme *laten* pour désigner ceux qui sont dépendants d'une seigneurie quelconque et l'expression *vrylaten* pour dénommer *ceux qui sont soumis à la juridiction du Franc.*

Je suis loin de croire que l'auteur de la solution n° 35, ne parviendra pas à concilier son opinion avec les autorités que je lui oppose, mais ma lettre aura toujours eu pour résultat de provoquer des explications ultérieures sur une question qui pourrait encore offrir certaine utilité.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Gand, le 20 août 1855.

Ph. Van de Velde.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Reconstruction du campanille du Beffroi et pose de la première pierre de l'église de Ste-Anne, a Gand. — Parmi les solennités qui ont eu lieu à Gand pendant le séjour du Roi et de la famille royale, les 31 août et 1er septembre 1853, il en est deux que nous ne pouvons oublier de mentionner dans notre recueil, parce qu'elles se rapportent, l'une, à un monument historique considéré depuis six siècles comme le *palladium* des libertés communales de la Flandre, l'autre, à une église qui sera certainement comptée au nombre des édifices religieux les plus remarquables de la Belgique.

Notre tâche devant se borner à la reproduction de ces inscriptions commémoratives, nous nous abstiendrons d'entrer dans les détails que tous les journaux ont donnés sur ces imposantes cérémonies.

La pierre scellée dans le soubassement du Beffroi, porte cette inscription flamande :

IN DEN JARE MCLXXXIII
IS DIT BEELFROOT ONTWORPEN
TEN GEDENKTEEKEN DER INSTELLINGEN
VAN DE RECHTEN EN VRYHEDEN
DER GEMEENTE VAN GENT.
OP 1 SEPT. MDCCCLIII,
TEN BYWEZEN VAN LEOPOLD I,
KONING DER BELGEN,
EN DER KONINKLYKE FAMILIE,
BEGIN MEN
DE YZEREN KAP TE STELLEN.
BURGEMEESTER ZYNDE :
GRAEF C. DE KERCHOVE DE DENTERGHEM.
SCHEPENEN :
ED. VAN POTTELSBERGHE DE LA POTTERIE,
NAP. DE PAUW, BELAST MET DE WERKEN,
AUG. VAN LOKEREN, JAC. DU BOIS.
STADSSECRETARIS : KAR. WAELBROECK.
STADSBOUWMEESTER : LOD. ROELANDT.
1e OPZICHTER : J. VAN HOECKE.
ONDERNEMER : G. DE BEER.

La pose de la première pierre de l'église paroissiale de Ste-Anne a eu lieu le 1er septembre 1853, avec toute la pompe que le culte catholique est habitué de donner à ses solennités religieuses.

Sur une plaque de cuivre, renfermée dans une boite de plomb, est gravée l'inscription suivante :

DAER
DE PAROCHIALE KERK VAN S. ANNA
BINNEN GENT
DOOR 'T STEEDS AENGROEIEND GETAL DER PAROCHIANEN
TE KLEIN WAS GEWORDEN,
ZYN ER
DOOR DE KERKFABRIEK POOGINGEN AENGEWEND
OM EENE RUIMER KERK
OP DE ARTEVELDEPLAETS DIER STAD
TE DOEN OPRICHTEN.

WAERTOE
MILDDADIG DE HAND GELEEND HEBBEN
HET STAETSBESTUER,
DE PROVINTIE VAN OOSTVLAENDEREN,
HET GENTSCHE MAGISTRAET,
BENEVENS VERSCHEIDENE BYZONDEREN.

TER TYDE
ALS KONING DER BELGEN WAS
LEOPOLD I:
MINISTER VAN JUSTICIE :
KAREL FAIDER;
GOUVERNEUR DER PROVINTIE :
EDUARD DE JAEGHER;
VOORZITTER DES PROVINCIALEN RAEDS :
JAN-BAPTIST GROVERMAN;
PROVINCIALE GREFFIER :
LOD. J. E. MONTIGNY.

EN
BINNEN DER STAD GENT
BURGEMEESTER :
GRALF CONST. DE KERCHOVE DE DENTERGHEM;
SCHEPENEN :
EDUARD VAN POTTELSBERGHE DE LA POTTERIE,
NAPOLEON DE PAUW, BELAST MET DE WERKEN,
AUGUST VAN LOKEREN, JACOB DU BOIS;
STADSECRETARIS : KAREL WAELBROECK.

OP DEN 1 SEPTEMBER DES JARES MDCCCLIII
HEEFT
Z. H. GRAEF LODEWYK-JOSEPH DELEBECQUE,
BISSCHOP VAN GENT,
IN BYWEZEN DES KAPITTELS DER HOOFDKERK VAN S. BAEFS,
DER PASTORS
EN DER OVERIGE STADSGEESTELYKHEID,
DEN EERSTEN STEEN EN DE GRONDVESTEN
DER NIEUWE SINTE-ANNAKERK
INGEWYD.

EN
DAER Z. M. DE KONING,
MET DER GANSCHE KONINKLYKE FAMILIE,
ZICH TE GENT BEVOND,
UIT HOOFDE
DER FEESTEN DOOR DE STAD GEGEVEN
TER GELEGENHEID DES HUWELYKS
VAN DEN ERFPRINS Z. K. H. DEN HERTOG VAN BRABANT
MET
H. KEIZ. EN KON. H. MARIA-HENDRICA-ANNA VAN OOSTENRYK.

HEEFT
Z. M. DE KONING,
DEN EERSTEN STEEN
DERZELDE NIEUWE KERK GELEID,
IN TEGENWOORDIGHEID
VAN Z. K. H. DEN GEMELDEN ERFPRINS
EN ZYNER DOORLUCHTIGE GEMALINNE,
Z. K. H. PHILIPS, GRAEF VAN VLAENDEREN,
EN
H. K. H. DE PRINCES CAROLINA,

ALSMEDE
DER BURGER- EN KRYGSOVERHEDEN.

TE DIER TYDE
WAS PASTOR DER SINTE-ANNAKERK
DE EERW. HEER VICTOR HULIN.
BY DE KERKFABRIEK
WAS VOORZITTER DES RAEDS : JAN BLOMMAERT,
SECRETARIS : VICTOR GAILLARD;
VOORZITTER DES BUREELS : JAN KERVYN DE VOLKAERSBEKE,
SECRETARIS : JAN LANTHEERE,

SCHATBEWAERDER : JAN VAN BEERLERE,
LEDEN : PIETER VANDERSTRAETEN, JAN-BAPT. BRIEVEN,
LODEWYK VAN WYCK, FRANS HEBBELINCK.

TOT HET SAMENSTELLEN EN BOUWEN DER KERK
WAS BENOEMD EN AENGESTELD
STADSBOUWMEESTER LODEWYK ROELANDT.

EN
OPDAT AL HET HIER GEBEURDE
TOT DEN NAGESLACHTE MOGE OVERGAEN,
HEEFT DE KERKFABRIEK
DIT IN DEZER KOPEREN PLAET DOEN SNYDEN.

GOD LOONE
ALLEN DIE VOOR ZYNE KERK ZORGEN!

Eques auratus. — M. De Ring, de Strasbourg, à qui nous devons depuis longtemps d'intéressantes communications historiques et littéraires, a bien voulu nous adresser quelques remarques à propos d'un passage, inséré dans notre article sur *Wenemaer*, dans le *Messager des Sciences* de cette année, p. 88. — Nous ne contestons pas que les observations qui vont suivre, soient fondées. Toutefois nous connaissons assez l'ignorance de certains artistes du XVIII^e^ siècle en matière d'histoire, pour continuer à supposer que le sculpteur a voulu exprimer par le mot *eques auratus*, la dignité de chevalier de la Toison d'or : nous le croyons d'autant plus, que nos historiens belges appartenant à l'époque de la Renaissance des lettres et qui ont écrit en latin, ne s'expriment guères autrement quand ils ont à parler de ces chevaliers.

Voici la lettre de M. De Ring :

« Permettez-moi une petite critique.

» Dans le *Messager des Sciences* de cette année, 1^re^ livraison, page 88, vous dites, en parlant de l'épitaphe de Wenemaer, que le sculpteur donna à tort à ce chevalier le titre d'*auratus* (chevalier de la Toison d'or), etc....

» Je ne pense pas que le mot *auratus* exprime la dignité que vous lui attribuez. On trouve ce titre d'*auratus* donné à des chevaliers qui n'étaient point du tout chevaliers de la Toison d'or, et je vous citerai à ce sujet un passage du D^r^ Kreidemann, de 1646, extrait de son *Tractatus von dess Teutschen Adels*, etc., Quæstio quarta.

. . . . . .

« Ist Reichs-kündig, und also *per multa secula* gerühig und offentlich » hergebracht, dass der Schwäbische freye Reichs-Adel, über aller Churfür-

» sten und Ständen, niemanden *pro superiore* und für seinen Landsfürsten » und Herren, sondern einig die Röm. Kaiserl. Majestät für sein weltlich » haupt und hohe Obrigkeit kennet und *recognoseiret* : wie sie dann benumbt » würden; das Reichs, der Kaiserlichem Kron, und einer Röm. Kaisers edle » Knecht, *Vasallen* und Leib-Garde : und vor alten zeit : Edeling, Freyling, » *Caesaris et Imperii ministeriales, feudatarii, valvasores, vasalli, milites Cae-* » *sareani, scutati, scutiferi, galeati, armigeri,* Equites aurati, *fideles, heroes,* » *generosi, gentiles, strenui, validi, ingenui, notabiles, noscibiles,* Wappeling, » Wappene, Knappen, Degen, Edel-Degen.

(Vid. D. Lerch, *De ord. Eq.*, 1, *Grund Satz,* fol. 4.)

» Vous voyez que l'auteur, en citant toutes les dénominations sous les- quelles figure la noblesse immédiate de l'Empire, en Souabe, lui donne entre autres aussi le titre d'*Equites aurati,* sans cependant qu'il soit ici question de chevaliers de la Toison d'or.

» D'ailleurs, Nicolas Burgundius (L. 1, *Hist. Bav.*) dit aussi :

« *Insignia dignitatis (equitum) erant auratus ensis, aurata calcaria, cum palalumento. Inde dicti aurati equites, quos Galli, Itali, Hispani, eodem prope modum verbo, a Caballis Cavaleros appellant.* »

» Lectius, en citant ce passage (*De Nobilitate et Feudo-Nobili,* sectio tertia, § V), ajoute :

« *Equites hi quos Burgundius, nomine recens orto, auratos nuncupat, olim interdum Quirites* (V. *omnino D. Schilt, ad. rubr. jur. feud. Alemann,* § 17) *in vett. Chartis passim milites dicebantur.* »

» Antonius Mathæus, *De Nobilitate, etc., Ultrajectina,* donne à-peu-près la même explication, L. IV, C. XIII, année 1686.

» Le plus ancien exemple qui me soit connu de ce titre est du XIVe siècle. — C'est ce qui confirme les doutes qu'ont soulevés vos explications, et je ne crois pas qu'il y ait anachronisme dans l'épithète d'*auratus* qui, avec le mot *eques,* signifie : chevalier ayant droit aux éperons d'or, pour le distinguer de l'*eques,* écuyer, qui n'avait droit qu'aux éperons d'acier.

» Si j'ai tort, je fais amende honorable, et je vous demande pardon. »

Les fils de Roland De Lattre. — En fouillant, pour quelques recherches d'intérêt local, dans les archives de la ville de Strasbourg du XVIIe siècle, nous avons trouvé dans les protocoles des séances du Sénat et des Vingt-et-un, quelques faits relatifs à deux des fils du célèbre compositeur belge, Roland De Lassé. Nous en publions un extrait, persuadé de l'intérêt que ces notes auront pour un grand nombre de nos lecteurs.

Il paraît que les fils de l'illustre *maestro* avaient envoyé à la plupart des

cours et des sénats des villes libres, le grand ouvrage musical qui devait contenir les principales œuvres de leur père, mais dont dix-sept cahiers infolio seulement parurent en 1604, neuf ans après la mort de l'auteur. Ils en avaient, entre autres, fait parvenir un exemplaire aux membres du sénat de Strasbourg, accompagné d'une lettre que nous n'avons pu retrouver, mais dont il est fait mention dans le protocole de la séance du sénat du 6 juillet 1607.

Voici l'extrait de ce protocole, ainsi que celui des séances suivantes, où cette affaire fut réglée :

F. 165a. — « Il est fait part d'une nouvelle lettre de Ferdinand et d'Or-» lando De Lasso, lesquels, en conformité de l'usage de cette époque, deman-» dent un présent pour les motets et autres œuvres de feu leur père, envoyés » par eux au magistrat de Strasbourg : *Wegen irer meinen Herren übersehick-» ter Motetten und Operis ires Vatters Orlandi seelig gesang.* Afin de stimuler » la générosité du magistrat, ils exposent que d'autres États de l'Empire se » sont montrés fort généreux envers eux. Ils ajoutent que, durant les dernières » années, ils ont fait des constructions fort dispendieuses, et terminent en » exprimant l'espoir que Messeigneurs de Strasbourg voudront également » leur être gracieux, afin qu'ils voient et ressentent que Messeigneurs sont » les patrons et protecteurs de l'art musical, et qu'ils ont daigné agréer leur » envoi : *Dass sin spüren mögen meine Herren seyen Patroni musices*, etc. »

La demande des frères De Lasso fut renvoyée aux Scolarques, par les Vingt-et-un.

1611, 18 septembre, séance des mêmes magistrats (Protocole f. 285a). — « Judith, née Schlägel de Briel, veuve de Ferdinand De Lasso (*Judich Lassie » geboren Schläglin Von Briel, Fernandi de Lasso Wittwe*), écrit et rappelle » comment feu son mari avait fait exécuter le grand ouvrage musical d'Or-» lando De Lasso, son beau-père (à elle Judith) : « *Wie ier hauswürth ires » schwers seelig Orlandi de Lasso magnum opus musieum werfertigen Lassen,* » » et en avait offert un exemplaire au magistrat de Strasbourg. Aucune réponse » n'y ayant été faite, ni à feu son mari, ni à elle, la veuve De Lasso prie Mes-» seigneurs de se ressouvenir de cet envoi, et de lui faire parvenir une décision » favorable. »

Renvoi aux Scolarques, pour examiner et proposer quelle récompense pourrait être donnée.

1616, 24 juin (Protocole f. 186a). — « Les Scolarques réfèrent que la » veuve de Ferdinand De Lasso a de nouveau écrit à Messeigneurs, pour » obtenir une récompense à raison du grand ouvrage musical (*Das magni » operis musici*) que feu son mari avait envoyé au magistrat. Les Scolar-

» ques estiment la valeur de l'ouvrage à 14 florins, et proposent de donner » 12 *Reichstalers* en présent à la veuve, proposition qui fut acceptée. »

1617, 12 février. — « Judith, veuve de Ferdinand De Lasso, rappelle de » nouveau au magistrat le *Magnum opus musicum*, envoyé par feu son mari » au magistrat, et l'espoir qu'elle avait eu d'obtenir une réponse. Étant » restée sans avis, elle se recommande de nouveau au bon souvenir du » magistrat. »

Arrêté qu'il serait écrit à la veuve De Lasso que, dès l'année dernière, une récompense de 12 *Reichsthalers* avait été votée pour elle, et que cette somme serait remise à la personne que cette dame avait chargée de présenter sa lettre au magistrat.

M. De Ring.

Histoire de Flandre de M. Kervyn. — M. Kervyn de Lettenhove, dont l'*Histoire de Flandre* (6 vol. in-8°) a été jugée digne du grand prix quinquennal décerné par le gouvernement en 1850, vient de publier le premier volume de la seconde édition de cet important ouvrage, édition en partie abrégée et où l'auteur, faisant profit des diverses observations qui lui ont été adressées par la critique, a écourté tout ce qui regarde les origines de la Flandre, afin de mettre la lecture de son livre plus à la portée des personnes peu familiarisées avec ces difficiles études. D'autre part, au lieu de conduire son histoire jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, M. Kervyn n'ira pas au-delà du règne de Charles-Quint, donnant ainsi à son œuvre des limites à la fois plus restreintes et plus rationnelles. L'ouvrage n'aura que 4 volumes petit in-8°, de 400 à 500 pages chacun, et ne coûtera que 10 francs. Le plan de l'*Histoire de Flandre* et la pensée qui a guidé l'auteur dans la réhabilitation du vieux peuple flamand, n'ont pas été modifiés; c'est toujours l'éloquent et patriotique écrivain d'il y a trois ans, mais plus sobre de citations et de digressions historiques, qui toutes savantes qu'elles étaient, détournaient quelquefois l'attention du lecteur du sujet principal. Disposée comme elle l'est aujourd'hui, cette histoire pénétrera plus facilement dans les masses et leur apprendra à être fier du passé glorieux d'un peuple fort et indépendant, qui est encore aujourd'hui la pierre angulaire de notre nationalité.

CROIX ORIENTALE.

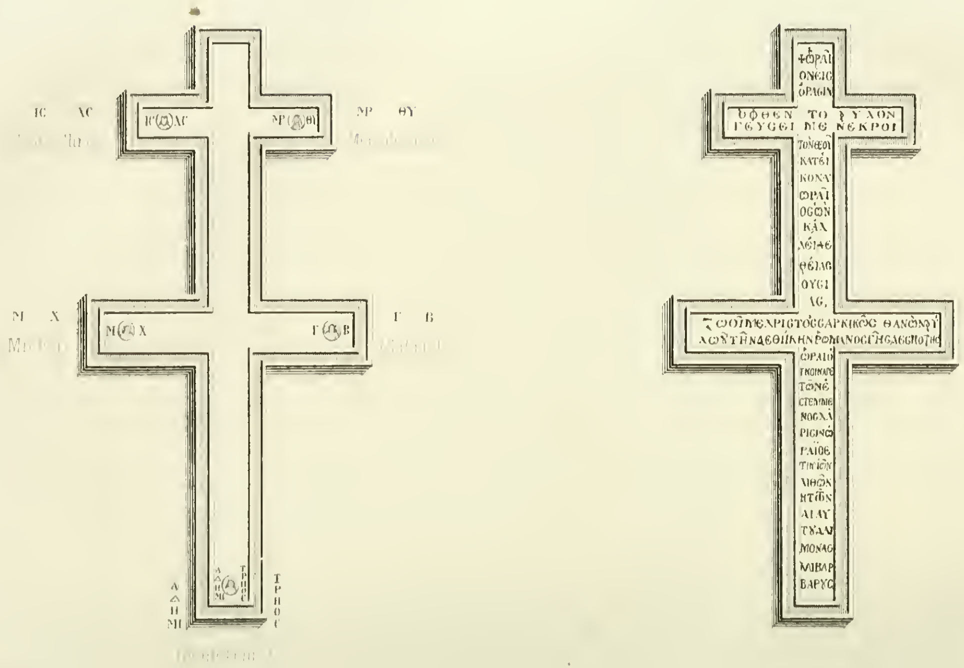

De la Croix byzantine

DE L'EMPEREUR GREC ROMANOS,

DONNÉE PAR L'EMPEREUR PHILIPPE DE SOUABE

A L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE MAESTRICHT.

1204.

La croix byzantine que nous offrons ici, et qui est dessinée de ses deux faces, provenait du trésor de l'empereur grec Romanos, qui, comme le dit l'inscription grecque de ce reliquaire véritablement byzantin, avait fait enchâsser d'or et orner de pierres précieuses la vénérable relique du vrai bois qu'il contenait. Une église des Pays-Bas, Notre-Dame à Maestricht, a possédé ce trésor depuis le commencement du XIII^e^ siècle jusqu'à la fin du XVIII^e^; elle le tenait de la libéralité de l'empereur d'Allemagne Philippe de Souabe, qui l'avait reçu lui-même de Constantinople. A part sa grande réputation, due à son caractère religieux, qui attirait les fidèles et une foule de pèlerins à l'église qui en était dépositaire, cette croix orientale offrait un haut intérêt sous le rapport de l'orfévrerie byzantine du moyen âge et des souvenirs historiques qui y étaient attachés. Ce fut en 1204 que le prince allemand envoya à Maestricht la croix de Romanos, qui faisait partie de son trésor.

Ce reliquaire ou croix double, comme le montre notre dessin, était une vraie croix grecque, en or, ornée d'images de saints et de pierres précieuses; elle contenait de très-grands morceaux de la croix de Notre-Seigneur. Ses deux

faces sont reproduites sur notre planche d'après un ancien dessin, qu'un catalogue du trésor de l'église Notre-Dame nous en a laissé pour tout souvenir. Sa face antérieure, la première à gauche sur notre dessin, est ornée de bustes de saints, assurément en émail, — quoique le catalogue n'en dise rien. L'autre dessin représente le côté opposé de la croix, portant une inscription grecque en caractères anciens, qui constate sa haute antiquité et son origine byzantine. Nous décrirons successivement les deux côtés du reliquaire, en commençant par sa face antérieure.

D'après le père Janningus, dans son *Traité de la Croix*, on ne représentait pas le Christ sur la croix aux premiers siècles de la foi. Il dit que les croix de cette époque sont nues, parce que les Juifs étaient scandalisés de l'image d'un crucifié. On les ornait de pierres précieuses, pour en ôter le caractère avilissant; on les décorait d'une ou de plusieurs couronnes, pour symboliser la victoire du Christ. Cette coutume de ne pas représenter le Christ sur la croix paraît avoir duré jusqu'à la fin du VII^e^ siècle, lorsque le concile de Constantinople, de 680, statua qu'on peindrait désormais le Christ sous la forme humaine. Les Pères de l'Église décrétèrent cette innovation, non pas en désapprouvant l'usage antérieur — qui consistait à représenter le Christ par un agneau — mais afin de substituer la réalité à l'ombre, la perfection à la figure, et le canon 82 de ce Concile porte : *Christi Dei nostri humana forma characterem etiam in imaginibus deinceps pro veteri agno erigi ac depingi jubemus* (1).

(1) Il est à présumer qu'à l'époque où le concile décréta la représentation du Christ sous la forme humaine, l'usage en était déjà presque établi parmi les chrétiens, et que les Pères du Concile ne firent que le sanctionner par leur autorité. En effet, on a des exemples de figures du Christ crucifié avant le VII^e^ siècle, mais l'usage n'en était pas généralement admis. Un siècle et demi après ce concile, on trouve le Christ représenté sur la croix entre sa

Pour le reliquaire de Maestricht, il ne peut être question d'une figure de Christ crucifié, car la relique ou les morceaux de la vraie croix enchâssés en sont l'objet principal, et leur grande dimension devait surtout engager à ne pas les cacher. On a donc suivi pour son ornementation l'usage le plus ancien, en prenant pour modèle la croix du martyr saint Procope, aux extrémités de laquelle sont représentées les images des archanges Michel et Gabriel et celle de notre Sauveur.

La croix byzantine de Maestricht était, d'après ce qu'il a été dit au commencement de cette notice, une croix orientale à double traverse, encastrée d'une bordure en or, qui, comme l'indique notre dessin, contournait toute la croix dont la surface est unie. La petite traverse, à la tête de la croix, est ornée de deux médaillons, dont le premier, à gauche, renferme le portrait de Jésus-Christ, avec le monogramme, $\overline{\text{IC}}$. $\overline{\text{XC}}$., et le second, à droite, celui de la Mère de Dieu, nommée en toutes lettres Μητηρ Θεου, ce qui distingue cette image des autres, distinction qu'il faut attribuer à la dévotion particulière que les Grecs avaient pour la Sainte Vierge, la patronne de Constantinople et de l'em-

mère et saint Jean. Voici le canon du concile de Constantinople dont il est question :

CANON LXXXII.

In nonnullis venerabilium imaginum picturis, agnus qui digito praecursoris monstratur, depingitur, qui ad gratiae figuram assumptus est, verum nobis agnum per legem Christum Deum nostrum praemonstrans. Antiquas ergo figuras et umbras, ut veritatis signa et characteres ecclesiae traditas, complectentes, gratiam et veritatem praeponimus, eam ut legis implementum suscipientes. Ut ergo quod perfectum est vel colorum expressionibus omnium oculis subjiciatur, ejus qui tollit peccata mundi, Christi Dei nostri, humana forma characterem etiam in imaginibus deinceps pro veteri agno erigi ac depingi jubemus : ut per ipsum Dei verbi humiliationis celsitudinem mente comprehendentes, ad memoriam quoque ejus in carne conversationes, ejusque passionis et salutaris mortis deducamur, ejusque quae ex eo facta est mundo redemptionis.

pire, et dont l'image était peinte sur l'étendard de l'armée (1). La seconde traverse porte, à gauche, l'image de l'archange Michel, dont le nom est désigné par les deux lettres M. X, et pour pendant, celui de l'archange Gabriel, indiqué par les lettres Γ. Β. Au pied de la croix est la figure de saint Démétrius, le plus célèbre martyr de Thessalonique et de toute la Grèce, avec le nom du saint, A. (pour ἅγιος, saint) Δημητρης, également exprimé en toutes lettres à cause de sa grande célébrité parmi les Grecs. Des petits crochets, fixés sur la bordure en or, garantissent la relique et la préservent contre les accidents d'une chute ou le fréquent frottement. Un baume couvrait le reliquaire tout entier, et était tellement épais, au dire du P. Gretser, que malgré que la croix eût été présentée pendant plusieurs siècles aux osculations des fidèles, ce baume en fut à peine entamé, sauf en quelques endroits, où il laissa voir la relique à nu.

Le revers de la croix (voir le dessin) porte une inscription grecque, tracée en caractères anciens et plus grands que ceux qui désignent les saints de la face antérieure que nous venons de décrire. Ce côté du reliquaire est en outre orné de plusieurs pierres précieuses disposées aux extrémités de ses branches (2). Ce sont des diamants et d'autres pierres fines de différentes couleurs; c'est l'ornementation de la croix dont l'empereur Romanos la décora, comme le dit l'ancienne inscription grecque qui la couvre presque entièrement et que nous ferons suivre ici, en exprimant le regret de ne pas pouvoir la rendre avec ses caractères originaux :

(1) Les empereurs grecs, et surtout l'empereur Isaac (1204), avaient une grande dévotion pour la Sainte Vierge; ce dernier portait constamment l'image de la Mère de Dieu avec lui.

(2) Les pierres précieuses dont il s'agit ne sont pas représentées sur le dessin de la croix du catalogue et sur la gravure que le P. Gretser a publiée; elles ne sont qu'indiquées. Les crochets qui garantissent la relique, sont au nombre de quinze.

Ωραιον εις ορασιν οφθεν το ξυλον,
Γευσει με νεκροι τον Θεου κατ' εικονα
Ωραιος ων καλλει δε Θειας ουσιας,
Ζωοι με Χριζος, σαρκικως θανων ξυλω.
Ου την δε θηκην Ρωμανος γης δεσποτης,
Ωραιο-τητιν αρετων εζεμμενος,
Χαριτιν ωραιτε τιμιων λιθων
Ηττων δι αυτου δαιμονας και βαρβαρους.

Le sens mystique de ces vers ïambiques trimétriques est une concordance établie entre l'arbre du Paradis et la croix sur laquelle mourut Jésus-Christ. C'est le premier homme qui parle dans ces vers, en disant que le doux fruit de l'arbre de la vie le tua, mais qu'il fut sauvé par la croix, cet autre arbre sur lequel mourut le Christ. Les quatre derniers vers indiquent l'auteur du reliquaire, l'empereur grec Romanos (il y a eu deux empereurs de ce nom à Constantinople, au X^e^ siècle), qui l'orna de pierres précieuses et qui s'en servit contre ses ennemis.

L'ancien catalogue déjà cité donne deux traductions libres en vers de cette inscription, dont une en français et l'autre en flamand. Celle-ci, à cause de son antiquité, nous a paru assez intéressante pour que nous la reproduisions ici littéralement :

Dat holt schinende schoen inden gesicht, ende smaeck lustelijck
Heeft gedoet den mensche gemaekt nae Gode geleijck.
Maer Christus schoen, ende suver, uyt synen gottlijck wesen
Der gestorven is aen dat holt des cruces heeft mich ghenesen;
Romanos eyn Heer der werelt gheciert mit doechden menichvoldich,
Heeft gheciert dat holt des cruces mit golt, en ghesteynte costelijck,
Daerom durch dat holt des Heyligen Cruys verwan openbaer
Sijn vyant, en duvelen, dat leert ons hy, die grecxse schrijft claer.

Le prince byzantin ou, comme le disent les vers grecs, le seigneur de la terre, Romanos (l'auteur du reliquaire), est un des deux empereurs grecs de ce nom qui régnèrent au X^e^ siècle. Ce fut ou le premier, qui commença son règne en 919, ou le second, qui régna en 961. C'est entre ces deux époques qu'on peut rapporter l'origine du reliquaire.

La croix-reliquaire est donc un ouvrage byzantin fait à Constantinople, et date, d'après son inscription, du dixième siècle. Elle fut envoyée, en 1204, à l'église de Notre-Dame par l'empereur Philippe II, qui la tenait de l'empereur grec Alexis, d'après notre interprétation de la lettre de donation, que nous reproduirons plus loin; c'est la même année que Philippe II (1) donna la ville de Maestricht et l'église Saint-Servais en fief à Henri I, duc de Brabant, et qu'il se fit couronner, pour la seconde fois, à Aix-la-Chapelle, par l'archevêque de Cologne. Quant à la manière dont cette relique parvint dans le trésor du prince allemand, nous croyons qu'il l'avait obtenue de la libéralité de l'empereur Alexis, son beau-frère, avant le sac de la capitale de l'empereur grec, lequel eut lieu en 1204, et qu'elle ne lui parvint pas de ce sac par entremise de l'abbé Martin, comme le pense le P. Gretser. En effet, le commencement de la lettre de donation le prouve, en nommant les deux princes à la fois; car quand on ajoute entre les mots *Philippus* et *Constantinopolitanus* la conjonction *et* : tous les deux, de cette manière, saluent l'église de Maestricht, au diocèse de Liége. D'après l'histoire de l'Empire grec, l'empereur Philippe de Souabe avait beaucoup contribué à replacer sur le trône de Byzance le jeune Alexis, dont il avait épousé la sœur, Irène, fille d'Isaac. Pour reconnaître le grand service que

(1) En 1207, Philippe donna sa fille Marie en mariage au duc de Brabant, Henri I.

(2) Le P. Gretser, qui a publié une gravure au trait de la croix et sa description d'après un dessin qu'on lui envoya, dans le temps, de Maestricht, cite un auteur protestant, Gruter, qui avait mis au jour avant lui l'inscription du reliquaire dans son ouvrage : *Inscriptionum Romanarum corpus absolutissimum*. Il critique les observations dont Gruter accompagne l'inscription et réfute plusieurs erreurs qu'il a commises en interprétant ces vers grecs, ainsi que les images de la croix. La réfutation du savant écrivain est concluante et nous dispense d'énumérer les méprises dans lesquelles l'auteur protestant est tombé.

venaient de lui rendre, à la prière de Philippe, les croisés vénitiens, français, flamands et autres, l'empereur grec avait dû faire fondre les statues d'argent et autres ornements des églises de Constantinople, au grand désespoir des Grecs. La richesse de la capitale byzantine, à cette époque, est connue. Elle possédait surtout les reliques les plus rares et les plus précieuses, que les empereurs grecs vantaient beaucoup dans leurs relations avec les Latins et dont ceux-ci convoitaient la possession. En retraçant l'histoire du sac de Constantinople, le moine Gunther, témoin de cette catastrophe, dit que plusieurs prêtres latins emportèrent les reliques des saints pendant que les soldats croisés pillaient les palais, les maisons et même les églises. Il cite particulièrement son propre abbé, Martin Litz, de Paris (au diocèse de Bâle), comme le plus heureux à s'approprier le plus grand nombre de reliques et les plus précieuses, dont il gratifia ensuite son église, en Suisse. Mais avant de retourner à son abbaye, dit-il, Martin fit d'abord le voyage de la Syrie, d'où les chrétiens l'avaient député vers les croisés à Constantinople; et, ne quittant pas son trésor, il retourna l'année suivante (1205) dans sa patrie, et en offrit plusieurs pièces très-rares à Philippe, pour obtenir la protection de ce prince pour son église; ce qui eut lieu l'année après le don de la relique à l'église de Maestricht, d'après la date de la lettre d'envoi.

Si le texte de cette lettre de donation de la croix, qui va suivre, est assez énigmatique, à cause des lacunes regrettables qu'y ont laissées les différents copistes qui l'ont transcrite d'après l'original (qui malheureusement n'existe plus), on ne peut cependant pas supposer que les mots *Constantinopolitanus Graecorum Imperator* se rapportent à Philippe, qui n'a pas pu se donner ce titre, l'histoire ne citant aucun prince latin de ce nom ayant occupé, à cette époque, le trône de l'empire grec, dont le premier empe-

reur latin a été Baudouin, comte de Flandre, élu en 1204. L'empereur byzantin qu'ils désignent ici, est, selon nous, une seconde personne et par conséquent l'empereur grec de cette époque, Alexis, qui, comme nous l'avons dit plus haut, a très-bien pu faire présent de la précieuse relique de la sainte croix à son beau-frère, avant le sac de sa capitale, où il perdit la vie. Cette supposition n'infirme en rien le témoignage du moine Gunther, qui dit que Philippe reçut de l'abbé Martin Litz une grande partie des reliques que celui-ci avait emportées de Byzance, présent que cet abbé ne fit à Philippe qu'en 1205, ou une année après la date de la lettre et de l'envoi de la croix à Maestricht.

Au reste, comme ce document est la seule preuve qui désigne le donateur, on doit ne pas trop légèrement retrancher une partie si considérable de son texte, auquel on peut, il nous semble, donner l'interprétation que nous essayons d'en faire. Cependant nous offrons ici la lettre sans changement, telle qu'elle se trouve dans l'ancien catalogue.

Nos Philippus, Constantinopolitanus Graecorum imperator, ex relatione sanctissimae Ecclesiae nostrae, Trajectique superioris Leodiensis diocesis. Ubi ex relatu quem plurimorum fide dignorum percepimus fore reliquias quam plurimas, pietate moti, et magis devotione inflammati ad augmentandum devotionem fidelium, transmisimus nostras reliquias, nostrique nobilissimi Thesauri partem sanctae crucis Redemptoris nostri, balsamo unctam, ad principalem ecclesiam in honorem B^tae Mariae Virginis, ut cunctus populus in eâdem ecclesiâ devotius accessum habeat, et nostrum apud Deum meritum magis augmentetur, et merita fidelium diffusius amplientur. Sub anno nostri Salvatoris 1204. *Anno nostro quarto.*

PHILIPPUS *secundus imperator.*

La croix reliquaire était en or pur d'Arabie et estimée à la valeur de 1000 florins de Liége. Elle posait sur un pied

en vermeil, artistement travaillé et décoré des statuettes de sainte Hélène et de Constantin. Lors de la suppression des ordres religieux, sous la République française, à la fin du siècle précédent, la croix disparut du trésor de l'église. Les chanoines avaient sauvé cette pièce précieuse des mains de leurs spoliateurs en 1798; ils la confièrent à un de leurs confrères avec un autre reliquaire grec, contenant une petite croix, dite de Constantin. Ce prêtre s'expatria afin de se soustraire à la prestation du serment au gouvernement français, et confia ce trésor à des personnes de sa famille. Il mourut en exil quelque temps après, et quand la paix fut rendue à l'Église, des membres du chapitre, députés pour reprendre ce trésor, n'en trouvèrent plus que le pied et l'étui, qui était en cuir. On nous assure cependant que ce reliquaire ne fut pas perdu et qu'on l'offrit, plus tard, à S. S. Grégoire XVI, en privant ainsi l'église et la ville d'un pieux monument dont elles étaient les légitimes possesseurs.

Notre description de la croix est faite d'après le dessin de ce monument qui se trouve dans un ancien manuscrit de Notre-Dame, et ce dessin a également servi pour notre planche. Il existe de plus une imitation en vermeil de ce reliquaire, qu'on exécuta en 1490, par ordre du chapitre de Saint-Servais, sur le modèle de celui de N.-D. Cette imitation de la croix byzantine, faite au XV^e^ siècle, se trouve encore à l'église Saint-Servais; elle est une preuve de la renommée dont jouissait le présent de Philippe de Souabe, renommée qui attira une si grande affluence de fidèles et de pieux pèlerins à l'église Notre-Dame, que le collége de Saint-Servais en fut jaloux, quoique pour le reste, comme d'autres publications que nous avons faites le prouvent, le trésor de cette église n'eût rien à envier à celui de N.-D. (1).

(1) Cette croix en vermeil fut exécutée par un orfévre de Maestricht, nommé

Les auteurs qui ont parlé de la croix orientale sont : Gruter, *Inscriptionum Romanarum corpus absolutissimum ingenio et cura Jani Gruteri,* le Jésuite Jacques Gretser, *Opera omnia,* t. III, *De Sancta cruce;* Miræus, *Fasti Belgici et Burgundici;* Arnoldus Rayssius, *Hierogazophylacium Belgicum,* et le *Trésor de l'art ancien en Belgique,* publié en 1846. Gretserus mentionne encore une planche, où étaient représentées les principales reliques de l'église Notre-Dame.

Après avoir jeté quelque jour sur l'intéressant reliquaire, vrai monument que possédait anciennement l'église de Maestricht, et dont nous regrettons qu'elle soit privée, nous mentionnerons, en même temps, quelques autres croix reliquaires qui ont été publiées dans les *Acta Sanctorum* et dans des ouvrages archéologiques de nos jours.

Nous citerons comme une des plus belles et des plus riches de ce genre la croix de l'empereur Henri (1024), qui existait à Bamberg, et que Jean-Pierre Ludewieg a publiée dans son histoire de l'évêché de Bamberg. Henschenius, qui dit l'avoir vue à Bamberg, dans l'église abbatiale, au mont Saint-Michel, en reproduit une grande gravure dans la Vie de sainte Cunegonde, *Acta Sanctorum,* au 14 juillet. C'est le *Morgengabe,* cadeau de noces, dont l'empereur Henri gratifia son épouse le lendemain de leur mariage. Ce reliquaire est d'une grande richesse, mais la croix qui contient le bois est simple à quatre branches, et Sollerius, auteur de la Vie de saint Henri (*Acta Sanctorum*), pense que c'est une croix grecque du X^e^ siècle.

Une des plus grandes croix connues est celle de saint Mathias, à Trèves. Elle est double et mesure une aune en

Ulricus, qui, d'après le catalogue des reliques de l'église Saint-Servais, demeurait vis-à-vis du couvent des P. Dominicains, donc dans la rue du Grand-Staat.

hauteur; ses croisillons ont une demi-aune en longueur.

Celle que possédait l'ancienne abbaye de Rolduc, près d'Aix-la-Chapelle, et qui provenait du prieuré de dames nobles de Hooydonck (1), se trouve maintenant au village de Waubach, aux environs de Rolduc.

La Belgique est riche en reliquaires de la croix. Celui que possède le Musée d'antiquités de l'État, à Bruxelles, est un des plus remarquables. C'est un triptyque en vermeil qui a été publié dans le *Trésor de l'art ancien en Belgique,* planches XVI et XVII.

L'église de Tongres possède un triptyque dont le panneau central est orné de la croix. Ce reliquaire en cuivre est couvert d'un grand nombre de figures, gravées et émaillées; il est fort intéressant et très-ancien; il a été publié dans le 8e volume du mois d'octobre des *Acta Sanctorum,* à la page 56, et par la *Société scientifique et littéraire de Limbourg,* à Tongres. Il date très-probablement du XIIe siècle et a beaucoup de rapport, quant à sa décoration symbolique, avec celui du Musée de l'État, que nous venons de citer. Les portraits des évêques de Tongres qui décorent sa bordure sont mitrés, et ces mitres sont petites et peu élevées, comme elles l'étaient aux XIIe et XIIIe siècles.

L'église du couvent des sœurs de Notre-Dame, à Namur, possède la belle croix double, qui provient de l'abbaye d'Oignies (2). Elle est ciselée, émaillée et couverte d'ornements en filigrane et de pierres fines. M. Didron aîné l'a publiée dans les *Annales archéologiques,* et le *Trésor de l'art ancien en Belgique* l'a reproduit, planche XV.

(1) Le prieuré de Hooydonck, dans le Brabant septentrionnal, ayant été supprimé au XVIIe siècle par la République batave, ce reliquaire échut en partage à une religieuse de cette maison, nommée Van Eyck, qui en fit présent à l'abbaye de Rolduc.

(2) Jacques de Vitri, docteur de l'Université de Pavie, embrassa la vie monastique des chanoines réguliers d'Oignies. Créé cardinal, évêque de Saint-Jean d'Acre, il donna des reliques de la Sainte Croix à ce monastère.

Nous ferons encore mention de la croix double de Mons, dessinée par M. Pinchart, et du reliquaire d'or de l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert, à Liége, publié par M. le comte Xavier Van den Steen, dans sa monographie de cette ancienne église chapitrale. Une figure de Christ émaillée repose sur la croix centrale de ce dernier reliquaire, qui contient un morceau du vrai bois. La planche le reproduit de grandeur naturelle.

Nous terminerons cette histoire de la croix byzantine de Maestricht, en joignant nos vœux à ceux qu'exprima jadis le clergé de l'église Notre-Dame, en 1817, de voir retourner un jour ce précieux monument à l'église qui le posséda pendant six siècles. Nous voudrions retrouver de nouveau cette croix byzantine parmi les autres reliquaires, également grecs, que possède encore le trésor de la même église, et qui sont des plus intéressants.

Alexandre Schaepkens.

Une Amende honorable

EN 1546.

Nos anciens arrêts scabinaux offrent le plus haut intérêt pour l'histoire générale du pays. C'est dans ces actes qu'il est permis d'étudier la vie publique et privée de la nation, dans le passé. On y trouve le peuple sous toutes ses faces; on y observe ses qualités et ses défauts, sa force et sa faiblesse. Cette étude, aride au premier abord, est loin d'être sans agrément. On n'y fait point un pas sans être frappé de glorieux exemples d'abnégation, d'intégrité et de rectitude. On y trouve, non sans un légitime orgueil, la conviction que la nation belge a nourri, à toutes les époques de son existence, un amour brûlant de la justice et de la liberté.

Nous allons entretenir nos lecteurs d'un de ces arrêts qui fut rendu à Louvain en 1546 (1). C'est une pièce pleine d'importance pour l'histoire de l'ancien droit du pays. Elle nous prouve combien nos magistrats d'alors tenaient aux franchises de leur cité et combien ils veillaient à leur conservation.

François Aerts, mayeur de Héverlé, près de Louvain (2),

(1) L'original se trouve aux archives de la ville, grande armoire aux fardes, nº 66. Le pensionnaire A. Cuypers a transcrit la pièce dans son *Inventaris alphabeticq vande bescheeden titulen, munimenten ende processtucken, bevonden ende berustende ten stadshuyse van Loven*, 1694-98, t. I, fos 215-19, verbo Arresten. Sa copie laisse beaucoup à desirer sous le rapport de l'orthographe. Nous publions ci-après le texte primitif.

(2) Voyez sur *Héverlé*, J.-B. Gramaye, *Antiquitates Brabantiæ*, Brux. 1610,

était un mauvais drôle qui s'amusait à emprisonner les gens de sa commune, pour le seul plaisir de faire parade de sa puissance. Pour satisfaire ses méchants désirs, il outrepassait plus d'une fois les limites de son village et venait chasser sur le territoire de Louvain. Un jour il voyait une femme qui entrait en ville par la *Groefpoorte*, la porte actuelle de Tervuren. Il la suivit, l'arrêta et la conduisit, à l'aide de ses serviteurs, à la prison de Héverlé. Il la garda jusqu'au lendemain. C'était une infraction aux priviléges de la commune; car personne ne pouvait opérer une arrestation en ville que le mayeur. Mais la femme ne dressa pas plainte et l'affaire resta là.

Le 13 janvier 1546, un savetier, du nom de Gérard Oogue, entra en ville par la porte actuelle de Namur (1), et se dirigea par les remparts vers les écluses de la ville, dans l'intention de rentrer chez soi. Il était *poorter* ou citoyen de la commune. C'était un pauvre diable, mais un honnête homme. Il se donnait toutes les peines possibles pour pouvoir gagner la vie pour lui, sa femme et ses enfants. Il allait dans ce but de village en village, de hameau en hameau, présentant partout l'office de sa misérable profession. Le mayeur de Héverlé, l'ayant vu entrer par la porte, s'élança sur ses pas et l'arrêta, à l'aide de son fils, François Aerts. Il le poussa, le tira et le couvrit d'une pluie d'injures. Le fougueux magistrat traita le pauvre savetier de voleur, de traître et de fripon, et le menaça de le faire pendre. Ooghe

in-4°; id. Lov. 1707, in-f°; Justi Lipsii, *Lovanium*, Antw., 1605, in-4°; De le Ville, *Heverlea Celestina*, Lov., 1661, in-8°.

Le père De le Ville avait, bien longtemps avant la publication de l'ouvrage cité, rédigé, en français, une *Description du cloître des Célestins d'Heverlé-lez-Louvain, suivie d'une petite histoire des hommes illustres de l'ordre des Célestins*, 1648. Le libraire A. De Bruyn, à Malines, en a eu une copie du XVII^e^ siècle. C'était un volume in-f°, de 46 feuillets.

Voy. *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire*, t. II, p. 370.

(1) Cette porte s'appelait alors de *Hoefpoorte*.

avait beau invoquer les priviléges de sa commune natale, il avait beau demander à être conduit à l'une des prisons de Louvain; le mayeur ne l'écouta point. Il tira un couteau et le menaça de le tuer s'il n'allait pas suivre sur le champ. Le malheureux se rendit enfin aux instances du fonctionnaire. Aerts le conduisit au *Fierbras* de Héverlé et le garda pendant toute la nuit.

Aerts devait être un de ces hommes que leurs fonctions remplissent d'orgueil. Il était mayeur de Héverlé, c'est-à-dire d'une commune que l'empereur Charles-Quint venait d'ériger en baronnie en faveur de Ph. de Croy, et cette considération l'enivrait de vanité et lui faisait tourner la tête. Il croyait que tout lui était permis. Mais il faisait son compte sans le magistrat de Louvain.

Il ne s'agissait dans l'affaire en question que d'un pauvre savetier; mais ce savetier était citoyen comme tout autre. Il devait être protégé par les mêmes franchises que le plus riche habitant de la cité. Le magistrat le comprit, et sut faire son devoir. Il y trouva même une occasion pour donner au pays un exemple édifiant d'équité.

Pierre Moens et Henri Meys, syndics de l'administration communale, instruits de l'affaire, dressèrent aussitôt plainte au conseil. Le conseil lança immédiatement une ordonnance d'arrestation contre le mayeur de Héverlé. Il le fit comparaître à sa séance du 19 janvier suivant. Le conseil était composé, pour cette séance, de : Jean Vanden Tymple, chevalier, et Nicolas Vander Heyden, bourgmestres; maître Jean Vander Lynden, Corneille Van Gavre et Mr Hector Boxhoren, échevins; Jean Olivier, Antoine Vander Lynden, Jean Roelofs, Gaspard, Vander Heyden, Jean Schoorbroot, Jean De Witte, Nicolas De Longueville, Jean Calaber, Jean Peetermans, Jean De Seckere et François Olivier, conseillers, ainsi que Jean Lievens, greffier.

Les syndics exposèrent au conseil, comme quoi il n'était

permis qu'au mayeur de la commune d'arrêter ou de faire arrêter un citoyen. Ils démontrèrent ensuite que François Aerts avait arrêté Gérard Ooghe sur le territoire de Louvain et qu'il l'avait conduit avec violence hors la ville, pour l'emprisonner dans son village. Les syndics finirent leur acte d'accusation pour faire la proposition de condamner le prévenu à faire amende honorable de la manière suivante : 1° à se rendre tête nue, avec une torche allumée de quatre livres à la main, et accompagné des sergents de la ville, sur le lieu où il avait fait l'arrestation d'Ooghe; 2° à se rendre de là, au milieu desdits sergents, à l'hôtel-de-ville, devant le conseil, à ce convoqué en séance publique, afin d'y demander pardon; 3° à porter ensuite la torche devant l'église S^t^-Pierre pour l'y offrir à l'autel du S^t^-Sacrement; 4° à payer six verges de murs de la ville, ou à donner 40 florins du Rhin pour chaque verge, au profit de l'empereur et de la commune, et 5° le bannir, sous peine de perdre la main droite, hors la ville et franchise de Louvain.

Cette terrible conclusion fit trembler le mayeur de Héverlé. Il se leva et demanda la parole. Il déclara qu'il avait effectivement arrêté Ooghe, mais sans vouloir faire par là infraction aux priviléges de la ville de Louvain; qu'il l'avait conduit à la prison de Héverlé, mais pas d'une façon aussi rude que les syndics l'avaient expliqué. Aerts invoqua ensuite la clémence des juges et promit formellement de se soumettre à leur sentence.

Le conseil, ayant de nouveau entendu les syndics, qui déclarèrent abandonner toute poursuite en ce qui concernait l'arrestation de la femme emprisonnée par le prévenu, le condamna : 1° à demander publiquement pardon à Dieu, à la justice et à la ville de Louvain; 2° à déclarer que le délit commis lui faisait la plus grande peine, que s'il n'était pas commis, il ne le commettrait plus pour tous les trésors du monde; 3° à payer 200 florins *Carolus,* moitié à l'em-

percur, moitié à la ville, et 4° à faire placer à la salle d'audience du tribunal de la commune une plaque de cuivre, contenant un résumé de la condamnation.

Le mayeur se soumit à cet arrêt. Il demanda humblement pardon, paya la somme mentionnée tout à l'heure (1), et fit placer à l'hôtel-de-ville, à l'endroit le plus apparent de la salle du conseil, une plaque de cuivre, portant l'inscription suivante :

Opte xxvi dach der maent januarij An° xv°
ende xlvi nae styl vā Brabāt es meester Franchois
arts Meyer vā Heuere bij Borgemeestere Schepen
en raedē deser stadt voir sijne vmetelijke misdact te
wetē wāt hij teghē der K. M. jurisdictie ende deser
Stadt pvilegie onse inghesetē poorter gheerde oo
-ghe binē der stadt ghevāghe heeft en fortelighe wt
ghelevdt en opt fierebras te heuer eenē nacht gehou-
wen ghewesē en met Terminiatie vgiftenisse te moete bid-
dē : Ēn voir pfitelijke emende te ghevē der K. M. ende deser
stadt elcke hōdert k. guldē eens. Ēn te betaelen dit me-
taelen tafereel ter eewigher Memorie ghestelt (2).

Cette plaque existe encore; elle est fort soigneusement exécutée. L'inscription, en caractères gothiques, est in-

(1) Les comptes de la ville de 1546 renferment l'annotation de la somme qui a été payée à la commune. La voici :

« *Ontfangen van* Mr François Aerts, *voor de kuer, daer hy toe gecondempneert es, van dat hy eenen poerter van Loevene vander eerven van Loevene heeft genomen ende den selven int gevanckenisse gestocken te Heverle, als verder blyckende by den boeck vander stadt,* C l. »

Comptes de 1546, fol. 14.

(2) Notre ami, M. l'avocat Ch. Piot, a déjà publié cette curieuse inscription dans son importante *Histoire de Louvain,* 1839, p. 252. Nous la donnons ici avec plus d'exactitude.

crustée en cire noire. La plaque se trouve actuellement dans le corridor de l'hôtel-de-ville, en face de la porte de la salle du conseil. Elle y attire les regards de tous ceux qui visitent notre palais communal; elle y témoigne en faveur de l'intégrité de notre magistrature, sous le règne de Charles-Quint.

DOCUMENT.

Inder saken gecomen voir Borgermeesteren, Schepenen ende Raede der stadt van Loevene, tusschen den meyere ende kuermeesteren der stadt van Loevene, als aenleggeren ter eenre, ende meesteren Franchois Aerts, meyere van Heverle, gevangene ende verweerdere ter andere zyden. Aldaer Peeter Moens, als lieutenant des meyers voirschreven, ende Henrick Meys, als kuermeestere, opten xij^en dagh der maent van januario lestleden compareerende, doende huere aensprake verbalycken, de welcke zy seyden als dat zy zouden stellen by gescrifte, die zy dienachtervolgende ten selven daeghe overgaven; inhoudende, in effecte ende substantie, als dat, om te comen totter conclusien, int ynde van dien genomen, zy seyden, dat, in desen cas, ierst was te premitterene hoe dat gheenen officier noch nyemande anders geoirlooft en was yemanden bynnen deser stadt oft vryheyt tapprehenderen ende in eenighen gevanckenissen te stellen, sonder wille oft consente van den meyere van Loevene, alhier gecommiteert wesende van wegen der Keyserlycke Majesteyt, den welcken met zyne dienaeren alleene competeerde alle apprehensien ende executien bynnen deser stadt ende vryheyt vallende, ende gheenen anderen officieren van eenighen vasallen oft smalen heeren, sonder daer aen grootelyck te misdoene tegen onsen genadigen Heere ende deser zynder stadt recht. Ende by alsoe eenich officier van buyten alhyer yemandt apprehendeerde, besundere eenen geboren ende innewoenenden-poirtere, ende den selven buyten deser stadt ende vryheyt vuerde, ende in gevanckenisse stelde, verbuerde veel meer oft by eenen anderen gheen poirtere wesende tselve dade; hen daervan refererene totten rechte ende den heeren. Dien gepremitteert zynde, seggende te wesen waerachtich ende stelden deselve aenleggeren in feyte, hoe dat een genaempt Geerdt Ooghe, poertere deser stadt, wesende een schoenlappere, de welcke gewoonlyck was op de dorpen alomme zyn broot te wynnen, voer hem, zynder huysvrouwen ende kinderen, met zynen ambachte, op den derthienavont lestleden, comende van buyten inder stadt voirscreven, door de Hoefpoorte, gaende zynen weeh ende ganck, gaende

omtrent der *Spuyden* (1), bynnen den mueren deser stadt, om nae huys te gaene, dat de voergenoempde verwerdere, met Franchen, zynen sone, den voirschreven Geerden Ooghe was aengecomen, ende hem rouwelycken aenveerdt, seggende in effecte dese woerden : « Ghy dieff, ghy verrader, ghy moet met ons gaen ende u gevanghen geven; ghy sulter om hanghen. » Slaende ende stootende denselven, treckende daerenboven vuyt een bloot messe, maniere maeckende om denselven Geerden te doersteken, soe verre hy met hen nyet gegaen en hadde; ende hadden alsoe den voirscreven Geerden, al slaende ende stootende, met hen fortsselinghen geleydt buyten deser stadt ende heerlyckheyt van Heverle, tot inden slote ende gevanckenisse aldaer, daermen de misdadighe gewoonlyck is te setten; nyettegenstaende hy, Geerdt, begeerde geleydt te wordden in een vanden vyff Vroenten deser stadt, ende der stadt recht was aenroepende, ende hadde den selven aldaer gevangen gehouden soe langhe alst hem gelieft hadde, alsoe hy verweerdere, oick voir den voirscreven meyere ende borgemeesteren ende elders bekindt hadde, d'welck hem verweerdere noch nyemanden anders geoirloft en was te doene, sonder grootelyck daeraene te misdoene als voer. Seggende voerts als dat hy, verweerdere, daerenboven, nu onlancx, van gelycken gedaen hebbende, met zynen dienaers, bynnen der *Groefpoorten* deser stadt, geapprehendeert hadde een vrouwe persoen ende deselve vuyter stadt getoghen ende geleydt gevangen tot inden Horen, op de jurisdictie van Heverle, ende aldaer bewaert tot des anderdaichs daernaer, waer aene deselve nyet alleene en hadde gedelinqueert teghen die hoocheyt ons Heeren des Keysers, maer oick tegen die privilegien der poirteren deser stadt, presenterende d'aenleggeren thoen, daert behoeffde, concluderende daeromme, de selven aenleggeren, dat de verweerdere, met terminatie oft vonnisse diffinityff. geduempt soude wordden yerst voer amende honnorable, te gaene op de plaetsse daer hy den voirscreven poirtere gevangen hadde gehadt, metten dienaers deser stadt, ende van daer, tusschen deselve te comene bloots hooffs, met een berrende tortsse van vier ponden was, in zyn handen, tot alhier opder stadthuys, inde raidtcamere, ter presentien van mynen heere de meyere, borgemeesteren, schepenen ende raede, met opene doren, ende aldaer te biddene Gode almachtich, der justicien ende den voirscreven heeren, verghiffenisse, segghende : tselve hem hertelycken leet te wesenne, ende indien hys nyet gedaen en hadde, dat hy tselve om gheen goet ter werelt doen en soude; ende daernae deselve tortsse te dragene, als voere, voer de kercken van Ste-Peeters, om deselve tortsse voerts geoffert te worddene voert heylich Sacrament aldaer. Ende,

(1) *Spuyden*, *Spuijen*. Les écluses de la ville.

voer profytelycke beternisse, dat deselve geduempt soude wordden in sesse roeden muers deser stadt, oft voer elck roede te moeten betaelen viertich rinsguldens, tot proffyte van onsen genadegen Heere ende deser stadt, ende tot dyen gebannen teeuwigen daegen buyten deser stadt ende vryheyt voirscreven, op zyn rechte handt, oft andersints, gelyck de heeren voirscreven, nae exigentie vande voirscreven cas ende delectie souden bevinden te behoorene; waertegen de verweerdere voirscreven opten XIX^en^ january daernaevolgende, in persoone compererende, seyde, ter goeder trouwen ambulerende, nyet te connen ontkinnen hy en hadde den voirscreven Geerden Ooghe bynnen deser stadt aengetast, ende voerts vuytter stadt geleyt int gevanckenisse tot Heverle, maer nyet met sulcker fortssen ende manieren gelyck d'aenleggeren waeren articulerende, ende tselve oick nyet gedaen te hebben tot derisie oft affneminghe vander jurisdictien ende hoocheyt ons genadighen Heere, noch van dezer stadt ende innegesetene derselver; ende d'welck hy oick nymmermeer geerne doen en soude. Biddende van tgene des hy daeraen mochte misdaen hebben, oidtmoedelyck om gratie ende genade, hem submitterende daeraff int tgene des den raedt daerop soude mogen termineren, ende 't surplus van der aenspraken voirscreven, aengaende der apprehensien vander vrouwen geheelyck ontkynnende, seggende raedt noch daet daer toe gegeven te hebbene; waertegen de lientenant voirscreven seyde 't voirscreven verclaren ende bekin, voer soo vele hem was, dienende 't accepteren, versieckende voerts recht ende vuytsprake vanden heeren voirscreven, insgelycx te vreden wesende met tgene des deselve ter beternisien van dien souden ordinneren. Ende naer dien den raidt voirscreven, daerop wel ende int lange rypelyck geledt hadde, es by den selven raede getermineert ende vuytgesproken, voir recht ende vonnisse, dat de verweerdere ter beternisse van dien , dat hy den voirscreven poirtere dezer stadt, Geerden Ooghe, alhier opten derthienavont lestgeleden, bynnen der selve stadt gevangen genomen ende vuyt der stadt fortsselinghen geleyt heeft, schuldigh sal wesen te compareren voir den voirscreven raede, ende aldaer ter presentien van den aenleggeren Gode almachtigh der justitien ende der stadt van Loevene vergheffenisse van zynen misdade te bidden, seggende dat hem 't selve hertelycke leet es, ende in dien hys gedaen en hadde, dat hy tselve, om geen goet ter werelt, doen en soude. Ende voir proffytelycke beternisse, dat de selve schuldich sal wesen te betaelene de somme van twee hondert Carolusguldens eens, d'eene hellicht tot proffyte ons genudighs Heeren 's Keysers ende d'ander hellicht tot proffyte van dese stadt; ende voerts, dat alhier opder stadthuys, inde vierschare, ter plaetsen daert den raede sal gelieven, ten coste vanden verweerdere, sal worden geslagen ende

gemaeckt een metalen plate, inhoudende intitulatie van den vonnisse ende amende voirscreven, den selven verweerdere daerinne ende inde costen hierinne geresen, tot behoirlycke taxatien, condampnerende. Ende germerekt de selve verweerdere zyn voirscreven misdaet, sonder figuere van processe bekint heeft ende oidtmoedelyck gebeden om gratie, hem van voirderen heyssche byden aenleggeren te hemwerts gedaen, absolverende om redenen. Aldus getermineert by den voirscreven raede, opten xxvj^{en} dagh der maendt van januario, anno XV^{c} sessenviertigh, styl van Brabant, daer by ende over waere : heere Jan Vanden Tymple, riddere, ende Nicolas Vander Heyden, borgemeesteren; meester Jan Vander Lynden, Cornelis Van Grave, ende meester Hector Boxhoeren, schepenen; Jan Oliviers, Antonys Vander Lynden, Jan Roclofs, Jaspar Vander Heyden, Jan Schoorbroot, Jan De Witte, Nicolaes van Longeville, Jan Calaber, Jan Peetermans, Jan De Sekere, ende Vranex Oliviers, raeden.

My dairby zynde,
J. Lievens.

Sur le revers de la pièce se trouve :

Tvonnisse tusschen den Meyere ende Kuermeesters van Lovene ende M^{r} Fransicen Aerts, meyere van Heverle.

Vonnisse vanden 26 *january* 1546, *waerby den Meyer van Heverle schandelyex is gecondemneert over het vanghen van eenen borgher alhier, en den selven in gevanghenisse te hebben gestelt binnen Heverle.*

Louvain, 6 septembre 1853.

Edward Van Even.

De quelques Savants belges

QUI ENSEIGNÈRENT OU S'ÉTABLIRENT A L'ÉTRANGER,

ET SURTOUT EN FRANCE.

Il y aurait, pour la gloire de notre patrie, un ouvrage curieux à faire, ouvrage qui pourrait porter pour titre : *De la part que prirent les Belges aux progrès de l'esprit humain;* ce livre qui étonnerait l'Europe, montrerait combien grande fut la renommée de nos pères, combien profonde fut leur science et leur activité. Et, en effet, il n'est pas une branche des connaissances humaines à laquelle la Belgique resta étrangère. Sans compter que la première elle donna au monde le spectacle d'un peuple vraiment libre, dans la plus large acception du mot, sans compter qu'elle éleva le commerce et l'industrie à un degré de prospérité que jamais peuple n'avait atteint avant elle, et que la Flandre fut un jour digne d'être appelée l'entrepôt du monde, et Bruges la Tyr du Nord; sans compter que la première elle fit de l'agriculture une véritable science que ses enfants allèrent généreusement enseigner à l'étranger; elle fonda encore une école de peinture qui ne fut pas même surpassée par l'école italienne, et bien avant Colomb, ses hardis navigateurs avaient donné à l'Europe les îles Açores et tracé ainsi le chemin à l'illustre Génois (1).

(1) « Il paraît certain que des Brugeois et non des Espagnols découvrirent

GUILLAUME A^NE J^H DE LE BECQUE.

Mais la Muse de l'histoire se montre bien souvent ingrate et légère, et bien des noms que le temps lui avait confiés pour les transmettre à la postérité la plus reculée, sont abandonnés par elle le long de la route. De temps à autre un de ces noms reparaît, et on se demande alors à quoi sert la gloire puisque tant de renommée ne l'a pu sauver de l'oubli des siècles.

En glanant dans les annales de notre patrie, nous avons rencontré quelques-uns de ces noms, et nous avons été étonné du grand nombre de Flamands qui enseignèrent à ces illustres universités de Paris et de Douai, que les souverains de l'époque et les princes de l'Église consultaient si souvent sur les questions les plus épineuses et les plus difficiles. La liste que nous en donnons aujourd'hui est loin d'être complète; bien plus, nous ne sommes pour ainsi dire pas sorti de la province de la Flandre occidentale. Plus tard nous compléterons ces quelques notes, heureux si elles peuvent un jour être de quelque utilité à celui qui se croira assez de talent pour oser entreprendre d'écrire l'histoire artistique et littéraire de notre pays.

Personne n'ignore que dans les temps de la barbarie féodale, nos cloîtres et nos abbayes étaient devenus les asiles où s'étaient réfugiés les arts et les sciences. Les miniaturistes, ces humbles précurseurs de la glorieuse école des Van Eyck, sortirent des abbayes de l'Eeckhout, de St-Pierre et de Gembloux. Au fond des monastères, les lettres latines et grecques purent en toute sécurité défier les coups des peuples barbares, qui renversaient tout dans leur marche victorieuse. Mais ce fut surtout la Théologie qui fut en honneur chez nous : parmi nos savants docteurs

les Açores, en 1499, suivant les uns, en 1460, suivant les autres. Une de ces îles, aujourd'hui Tercère, fut appelée d'abord *Flandria*, après que Behain y eut abordé. » De Stassart.

qui portèrent le nom de la patrie flamande haut et fier sous des cieux étrangers, nous citerons les noms suivants :

Alain de Lille (1), surnommé *le docteur universel,* et qui, s'il faut en croire Henri Goethals (2), eut la direction des écoles de Paris : *Parisiis ecclesiasticæ scholæ præfuit.*

Le commencement du XIII^e^ siècle nous montre parmi les professeurs de l'université de Paris, un moine de l'abbaye des Dunes, Jean Wardes. Il est désigné comme le premier Cistercien qui ait enseigné la théologie dans la capitale de la France.

Un autre moine de l'abbaye des Dunes, Franciscus Cæsar (De Keysere), né à Dixmude et mort en 1294, enseigna également la théologie à la même université. Outre divers écrits sur le *Magister sententiarum,* on a de lui une *Vie de S^t^-Bernard,* imprimée à Paris en 1483, et un *Traité des vœux monastiques.* Ces deux derniers ouvrages sont écrits en latin.

Charles Phernandus, né à Bruges (3) vers le milieu du XV^e^ siècle, devint, malgré la cécité dont il fut frappé dès son enfance, un des plus grands érudits de son époque. Il était profondément versé dans l'éloquence, dans la philosophie, dans la théologie et dans la musique. Charles VIII lui donna une chaire de belles-lettres à l'université de Paris, et d'après Miræus et Possevin, il y enseigna également la théologie. Vers 1490, il prit l'habit de Bénédictin et mou-

(1) La ville de Lille a cessé d'être belge, mais elle l'était à cette époque, et Alain, qui joue un rôle si brillant dans l'histoire des idées philosophiques et littéraires, doit trouver sa place ici.

(2) Henri Goethals, de Gand, reçut lui-même de la Sorbonne le surnom de *docteur solennel,* et excella dans les sciences philosophiques, à un tel point qu'il mérita le titre glorieux de précurseur de Descartes.

(3) La *Biographie universelle* dit Burgos, mais c'est une erreur, comme le prouve le titre suivant d'un ouvrage de notre auteur, ouvrage dont la bibliothèque nationale de Paris possède un exemplaire : *Epistolæ Caroli Phernandi Brugensis. Paris. In ædibus Ascensianis,* in-4°. Sans date.

rut six ans plus tard, dans le monastère de Chézal-Benoît, près de Bourges.

Josse Clichtove, de Nieuport, fut promu en 1506, par la Sorbonne, au grade de docteur en théologie. Il se distingua à Paris et à Chartres par son talent oratoire.

Jacques Van de Velde (Veldius), né à Bruges vers le milieu du XIV^e^ siècle, donna depuis 1578 jusques 1585, année de sa mort, un cours de théologie dans l'abbaye de S^t^-Bertin, à S^t^-Omer.

Nous avons déjà vu deux simples moines de l'abbaye des Dunes occuper les chaires les plus importantes de la première université du monde; en voici un troisième qui sut également se faire dans l'enseignement un nom tout aussi illustre.

Charles De Visch naquit à Bulscamp, près de Furnes, et fit ses études à l'université de Douai. En 1629, il fut envoyé à l'abbaye d'Eberbach, dans le diocèse de Mayence, pour y enseigner la théologie. Il mourut le 11 avril 1666, et fut enterré dans le caveau des abbés des Dunes.

Un autre moine des Dunes est Adrien Mueleman, qui fut contemporain de Charles De Visch. Après avoir obtenu à l'université de Douai le grade de licencié en théologie, il alla enseigner la théologie à l'abbaye d'Altenberg, dans le duché de Berg.

Lorsque le Père De Visch fut chargé, en 1629, d'aller donner un cours de théologie morale à l'abbaye d'Eberbach, Mueleman lui fut adjoint en qualité de lecteur.

Envoyé en 1649 en Hollande, afin d'applanir les difficultés qui s'étaient élevées entre le prince d'Orange et son abbaye, à cause de quelques biens que celle-ci possédait dans la commune de Hulst, il mourut à La Haye le 7 mars de la même année.

Il existe de lui deux manuscrits, intitulés : *Tractatus moralis de justitiâ et jure,* et *Tractatus de censuris eccle-*

siasticis, qui renferment les cours qu'il avait donnés en Allemagne.

Si maintenant des théologiens nous passons aux jurisconsultes, nous verrons que ces derniers étaient également tenus en très-haute estime dans les pays étrangers.

Le premier que nous rencontrerons, est Jacques Roevardus (Rœward), qui naquit à Lisseweghe, petit village près de Bruges, en 1554. Après avoir fait ses études philosophiques à l'université de Louvain, il se rendit, pour continuer l'étude du droit, à la célèbre école d'Orléans, où en moins de deux ans il obtint le grade de docteur.

De retour dans sa patrie, il remplit plusieurs fois les fonctions d'échevin de la ville de Bruges, jusqu'à ce que sa réputation s'étant répandue en France, l'université de Douai lui offrit la chaire royale de droit. Rœward accepta ce poste, mais il puisa dans un travail trop opiniâtre une phthysie pulmonaire, qui le força de quitter sa chaire au bout de dix-huit mois. Il retourna à Bruges, où il mourut le 1er juin 1668.

Rœward était intimement lié avec tous les hommes célèbres de son temps et surtout avec Viglius et Juste-Lipse, qui l'a surnommé le *Papinien de la Belgique* (1).

François Goethals, né à Bruges en 1559, fut promu au grade de docteur en droit canon et romain en 1570. L'université de Louvain lui offrit la chaire de droit romain, mais il refusa cette offre pour aller enseigner le droit canon à l'université de Douai. Il y mourut en 1616.

André Maes, docteur de Louvain, devint conseiller du duc de Clèves. Il était philosophe, jurisconsulte et savant

(1) Parmi les ouvrages les plus estimés de Rœward, nous citerons : *Variorum, sive de juris ambiguitatibus, libri quinque,* publié en 1564; et *Conjectanearum libri tres.* Francfort, 1612. « On pourrait, dit Paquot, donner à ces traités le titre d'*Amœnitates juris.* Les antiquaires les liront avec autant et plus de fruit et d'agrément que les jurisconsultes. »

orientaliste. Quand le saint Office de Rome publia, avec la sanction de Paul IV, son index, qui excita une désapprobation générale en France, en Italie et même en Espagne, pays où les savants refusèrent d'y obéir, Maes écrivit la lettre suivante à son ami Cassandre, littérateur aussi élégant qu'historien érudit :

« Que ton nom figure dans cet index envieux, par les intrigues de quelques malveillants, je m'en afflige parce que tu en es affecté; quoique, pour les gens qui ne s'arrêtent pas à la surface, ce ne soit pas une honte pour toi, ni pour tes écrits. Car qui ne sait avec quelle légèreté, avec quelles passions cet index a été baclé? Qui ignore l'importune impudence des Jésuites, et leur talent d'accaparer tous les travaux de l'Église. Pour moi je suis persuadé que ce sont eux seuls qui t'ont joué ce tour. Mais, mon cher Cassandre, ce n'est pas un bien grand malheur que de partager la flétrissure d'Erasme, la gloire et l'ornement de notre âge. Car ces Aristarques ou, pour mieux, dire ces Aristippes, ont mis dans la première classe les noms d'Erasme et de Cassandre, et dans la seconde ceux de Georges et de Desiderius. J'en ai parlé avec notre ami Reck, qui t'est dévoué; il m'affirme que Wickel regrette d'avoir échappé à la censure, depuis qu'il a vu condamner Erasme. Et qui ne sait, mon cher Cassandre, si tu ne dois pas en remercier la divine Providence, qui a voulu que tes ouvrages fussent recherchés plus avidement par ceux dont tu attaques les nouveautés téméraires. » 1565.

Cette lettre montre dans André Maes un homme ayant une grande liberté d'opinions, jointe à une forte dose de tolérance. Elle explique peut-être aussi la mauvaise opinion qu'on avait de lui à Rome. Il mourut en 1573.

Enfin, nous citerons encore, parmi les jurisconsultes, François Maulde (Modius), né à Oudenbourg en 1545. Il fit ses études à Douai et y eut pour professeurs, André Van

Hoye, un autre Flamand dont nous parlerons bientôt, Jean Venduillius et Boëtius Epo. Après avoir enseigné le droit à Douai et à Louvain, il se retira en Allemagne, et mourut chanoine d'Aire, en 1597 (1).

Une science qui dès les temps les plus reculés avait été en grand honneur en Belgique, c'est la médecine; aussi l'étranger invoqua-t-il maintes fois, et jamais en vain, le vaste savoir de nos habiles praticiens.

Nicolas Mulier (Mulierius), né à Bruges en 1564, pratiqua l'art de guérir à Harlingen et à Leeuwaerden, et fut nommé professeur de médecine et de mathématiques à l'université de Groeningue. Il mourut dans cette dernière ville en 1630.

Paul Freherus, dans son *Theatrum virorum eruditorum*, parle de notre médecin avec grand éloge. Il avait aussi en astronomie des connaissances très-vastes, et son écrit intitulé : *Institutionum astronomicarum libri duo* (2), renferme sur l'art nautique toutes les notions connues à cette époque.

Victor Ghiselin, né à Zandvoorde, près d'Ostende, le 23 mars 1543, étudia les sciences médicales à Paris, à Louvain et à Dole, où il prit le bonnet de docteur en 1571. Juste Lipse assista à sa promotion et fit à ce sujet un discours à la louange du jeune docteur. Peu de temps après, il fut élevé à la dignité de médecin de Bergues-St-Winoc, et mourut dans cette dernière ville en 1591.

« Je fus au commencement de ce siècle, dit M. le baron de Stassart, témoin des succès qu'avait obtenus à Paris le Liégeois Nysten, qui mourut au même âge que Bichat,

(1) Outre un grand nombre d'ouvrages de littérature, Modius a laissé deux traités de droit très-estimés. Ce sont : *Rerum criminalium praxis*, 2 vol. in-fol. Francfort, 1587; et *Notæ in corpus juris et Pandectæ triumphales*. Francfort, 1586. V. aussi *Sérapium*, 1853.

(2) Cet ouvrage fut publié à Amsterdam en 1616.

dont il avait complété, par ses savantes recherches, les notions physiologiques sur la vie et sur la mort. »

Si de la jurisprudence, de la théologie et de la médecine, nous passons maintenant à la musique, nous verrons que notre patrie occupa dans cet art une place qui ne fut ni moins belle, ni moins éclatante.

Dans les premiers temps de notre histoire, nous avons eu nos bardes; au moyen-âge, nos ménestrels et nos troubadours. Parmi ces derniers, nous remarquons Adenez, qui fut attaché à la cour du duc Henri III, et Gillebert de Courtrai, qui fut le trouvère du même prince (1).

Un Belge, Guillaume Dufay, fut pendant cinquante ans (de 1380 à 1432), ténor de la chapelle pontificale.

Nous ne citerons que pour mémoire l'illustre Roland de Lassos; — Ockeghem, inventeur du *canon*, et chef des musiciens de la chapelle de Charles-le-Téméraire; — Joannes Tinctoris, de Nivelles, qui fut maître de chapelle de Ferdinand d'Arragon, et qui fonda la première école de Naples, avec deux autres Belges, Bernard Hycart et Guillaume Garnier; — Josquin Desprès, qui jeta les fondements de la belle école romaine.

Jean Fernande, frère de celui que nous avons vu enseigner la théologie à l'université de Paris, naquit à Bruges vers le milieu du XV^e^ siècle, et fit de brillantes études littéraires. Mais entraîné vers la musique par un goût irrésistible, il ne tarda pas à faire dans cette science des progrès marquants, et devint, vers 1494, maître de chapelle du roi Charles VIII.

(1) Les chansons de Gillebert étaient écrites en langue romane. M. Arthur Dinaux, qui en a publié quelques-unes dans ses *Trouvères de Flandre et d'Artois*, dit de lui : « Il y a six siècles que tous ces vers furent pensés et écrits, depuis lors bien des choses ont été perfectionnées, mais nous ne sachions pas qu'en Flandre, on fasse aujourd'hui des chansons plus gaies, plus légères et plus naïves que celles du trouvère de Courtrai. »

Adrien Willaert, né à Bruges au commencement du XVI^e^ siècle, abandonna jeune encore, sa ville natale, et se rendit en Italie, pour y continuer ses études. Il quitta bientôt la ville éternelle, pour remplir les fonctions de maître de chapelle à la cour de Louis II, roi de Hongrie et de Bohème. Après la mort de ce prince, arrivée en 1526 à la bataille de Mohacz, notre compositeur se rendit à Venise, où le gouvernement de la sénérissime république lui confia la place de maître de chapelle de l'église S^t^-Marc. Il y mourut vers la fin du mois de septembre 1563.

Un autre Belge, Cyprien Van Roor, devint, après Willaert, maître de chapelle de S^t^-Marc.

Jacques De Kerle, d'Ypres, devint à Vienne, maître de chapelle de Rodolphe II.

« La capitale de la France, vers la fin du XVIII^e^ siècle, applaudit aux accords imposants de Gossec, et vit régner sur la scène de l'opéra-comique, l'Orphée liégeois, ce Grétry si dramatique, ce Grétry qui connaissait si bien les cordes de l'âme et qui possédait à un si haut degré l'art du dialogue, que je n'ai cru pouvoir mieux exprimer à cet égard ma pensée, qu'en l'appelant *le Molière de la musique*. Il nous explique, dans des mémoires écrits avec tout le charme d'une attachante bonhomie, les causes de ses éclatants succès (1). »

Dans la musique, la Belgique se montre de nos jours encore digne de son glorieux passé, et la France a accordé une ample moisson de gloire aux œuvres de nos compatriotes Grisar, Ambroise Thomas et Limnander.

Dans le domaine de la philosophie, nous nous contenterons de citer un seul nom.

Chrétien De Wulf (Lupus), dont Foppens dit : *Vir nulli secundus seu merita doctrinæ spectes, seu virtutis et gratiæ,* naquit à Ypres le 23 juillet 1612. Après avoir terminé ses

(1) De Stassart.

études à l'université de Louvain, il alla enseigner la philosophie à Cologne et plus tard à Douai.

La liste est plus longue dans la philologie, les belles-lettres et les mathématiques, et nous avons surtout remarqué les noms suivants :

Pierre De Bur (Burrus), né à Bruges en 1430, enseigna, après avoir été nommé chanoine d'Amiens, la poésie latine et les belles-lettres à Paris, avec le plus grand succès, sous le règne de Charles VIII. Il mourut à Amiens en 1507.

Pierre Van der Brugghe, surnommé *l'Aveugle,* enseigna à Paris, vers 1510, les belles-lettres avec beaucoup d'éclat.

Chrétien Masseeuw, né à Warneton le 13 mai 1469, dirigea, après avoir professé les humanités à Gand, les études des belles-lettres à Cambrai, où il avait été appelé par l'archevêque Jacques de Croy. Il mourut le 25 septembre 1546.

Jean Otho, né à Bruges dans la prèmière moitié du XVI^e^ siècle, remplaça à Duisbourg, au pays de Clèves, son compatriote Georges Cassander, dans l'enseignement des belles-lettres.

Pierre Pantin succéda à Alvarez Gomez dans la chaire de langue grecque de l'université de Tolède. Plus tard, il devint archevêque de cette dernière ville. Il était né à Thielt en 1556.

Un autre Belge, Jean Vasœus, enseigna, vers 1558, les belles-lettres à l'université de Salamanque. Il était né à Bruges vers la fin du XV^e^ siècle, et mourut en 1562.

François Nansius, né à Isenberghe, près de Furnes, vers 1525, occupa, après avoir été bourgmestre du Franc de Bruges, une chaire de langues anciennes, d'abord à Leyde et ensuite à Dordrecht. Il mourut dans cette dernière ville en 1595.

André D'Hoyere, né à Bruges vers le milieu du XVI^e^ siècle, enseigna la langue grecque et plus tard l'histoire et les humanités à l'université de Douai.

Nicolas Suys (Susius), Jésuite, également né à Bruges, professa longtemps la poësie et la rhétorique à la même université. Il mourut en 1619.

Le grand mathématicien Grégoire de St-Vincent, dont le nom est suffisamment connu, enseigna quelque temps les mathématiques à l'université de Prague.

Enfin, le Jésuite Gérard Van den Berghe (Montanus), de Menin, professa les belles-lettres en Espagne pendant plusieurs années. Il mourut à Villegarcia le 19 septembre 1632.

Parmi les sculpteurs et les graveurs, nous pouvons citer :

Le brugeois Paul Cyfflé, que le roi de Pologne, Stanislas Leczinski, nomma directeur de la fabrique royale de porcelaine de Lunéville. Il exécuta pour la ville de Nancy une statue de Louis XV, qui lui valut les éloges de tous les connaisseurs.

Warin, de Liége, directeur du cabinet des médailles de Louis XIV, reproduisit sur métal les actions mémorables du règne de ce prince. Un autre Liégeois, Duvivier, exécuta les médailles du règne de Louis XV.

Scheermackers et Rysbrack, tous les deux d'Anvers, construisirent une grande partie des monuments funéraires de l'abbaye de Westminster; et Tassart, un autre Anversois, exécuta pour Fréderic le Grand, les statues des généraux de ce souverain.

Dans l'architecture, nos pères s'acquirent également une gloire tout-à-fait supérieure. Voici quelques noms qui ont de justes titres à la reconnaissance de la France et de l'Angleterre.

C'est d'abord Passchen, d'Anvers, qui construisit la bourse de Londres, détruite par l'incendie de 1666; ensuite, Rennequin Sualem, de Liége, qui exécuta la machine de Marly, une des merveilles du règne de Louis XIV, et le Flamand Lintlaer, qui imagina en 1606 le mécanisme de la Samaritaine pour pourvoir de l'eau nécessaire les bassins

du Louvre et des Tuileries; et enfin François Romain, qui devint architecte des bâtiments royaux de France, et à qui Paris doit un de ses plus beaux ponts, le Pont Royal, construit vers la fin du XVII^e^ siècle.

C'est également à deux Flamands, Haus de Bruges et Kerkhove, que la fameuse tapisserie des Gobelins est redevable de la haute renommée dont elle jouit en Europe.

On n'ignore pas non plus que la première imprimerie parisienne fut montée par un Brabançon, Josse Badius, d'Assche, et que Guillaume Caxton, le premier auteur de l'établissement de la typographie en Angleterre, vint s'initier à la découverte de Laurent Coster dans les ateliers de Colard Mansion, de Bruges.

Nous terminerons cet article en disant quelques mots de quelques-uns de nos peintres.

Philippe de Champagne, naquit à Bruxelles le 26 mai 1602. Il apprit les premières notions de son art chez le Bruxellois Jean de Bouillon. Il étudia ensuite sous le paysagiste Fouquières, que Louis XIII avait chargé de peindre les vues de toutes les villes de France, entre les fenêtres de la grande galerie du Louvre. Après Fouquières, il fréquenta pendant quelque temps les ateliers du peintre Lorrain Lallemand.

Établi définitivement à Paris, il travailla avec Poussin et sous la conduite de Duchesne, aux travaux que Marie de Médicis faisait exécuter au Luxembourg, et il y peignit avec Lebrun les appartements de la même princesse.

Lors de la création de l'Académie royale de peinture et de sculpture, il fut nommé un des premiers, professeur à cet établissement et élu un des recteurs, à cause de la grande considération dont il jouissait à la cour et parmi les artistes de son époque.

Il montra dans cette dernière charge un désintéressement bien noble : il partagea ses émoluments avec ceux qui en

avaient besoin, et ne voulut les recevoir que pour en faire du bien à d'autres. Il a laissé à cette compagnie un tableau de sa main, et représentant S^t^-Philippe, son patron, tableau qui se trouve actuellement au Louvre.

Sa fille aînée devint religieuse à Port Royal; la plus jeune y était morte pensionnaire. Il avait mis ses deux enfants dans cet établissement par le conseil de M. de Péréfixe, évêque de Rhodez, depuis archevêque de Paris.

Champagne étant de mœurs austères et d'un caractère ferme et droit, s'était livré complétement aux Jansénistes et à la famille Arnauld, et c'est ce qui justifie peut-être le titre de *peintre janséniste,* que tous les historiens lui ont donné.

Champagne mourut à Paris le 12 août 1674, et fut enterré dans l'église S^t^-Servais, sa paroisse.

Pierre De Witte, plus connu sous le nom de *Candido,* né à Bruges vers 1541, travailla, avec Vasari, à la décoration de cette fameuse coupole de Santa Maria del Fiore, sous laquelle Michel Ange voulut être enterré.

Plus tard, il alla se fixer à la cour de Maximilien de Bavière et enrichit Munich d'une foule de monuments remarquables.

Un autre artiste brugeois, Dominique Nollet, devint également au commencement du XVIII^e^ siècle, premier peintre de Maximilien, duc de Bavière.

Jean-François Legillon, né à Bruges en 1739, mais issu d'une noble famille originaire de France, se fit un nom remarquable dans les arts et devint, en 1788, peintre du roi Louis XVI.

Son compatriote et ami, François Suvée, que la terreur jeta dans les prisons de Paris avec André Chenier et Boucher, et qui ne dût qu'au IX thermidor de ne pas porter sa tête sur l'échafaud, avait été, en 1792, nommé directeur de l'école française de Rome, mais les orages de la révolution l'empêchèrent de se rendre à son poste.

Un autre Brugeois encore, François Kinson, fut nommé premier peintre de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, et fut créé chevalier de la Légion d'honneur par le roi Louis XVIII. Il mourut dans sa ville natale, le 18 octobre 1839.

Enfin, ce fut à un Belge, Van der Meulen, que Louis XIV confia le soin de perpétuer le souvenir de ses nombreuses victoires.

Cette courte notice, que nous terminons ici, est, nous le répétons, loin d'être complète. Nous n'avons parcouru pour ainsi dire qu'une seule des provinces de notre belle patrie; plus tard nous essayerons de faire le même travail pour les autres, et nous croirons nos efforts amplement récompensés si nous parvenons à attirer l'attention de nos concitoyens sur une foule de noms glorieux, qui aujourd'hui restent pour ainsi dire dans l'obscurité et dans l'oubli.

Cet article était déjà imprimé quand nous nous sommes aperçu, que dans la liste des théologiens remarquables de notre pays, nous avions omis le nom d'un savant qui fut presque notre contemporain. Nous voulons parler de Guillaume-Antoine-Joseph De le Becque, né à Warneton le 6 juillet 1757. Il fut président du séminaire de Douai et plus tard il enseigna la théologie à Bruges, où il mourut le 1er décembre 1805. Nous avons mis son portrait en tête de cet article, afin de donner à nos lecteurs une idée du costume que les professeurs de l'université de Douai portaient à cette époque. Ce costume se composait d'une robe de drap violet, d'un camail de même couleur, dit *culotte d'Aristote,* d'une barrette violette, avec houppe de soie verte; toutes les parties de cet accoutrement étaient bordées de soie orange; une agrafe d'argent servait à fermer le camail.

Julien Buse.

Inscription romaine.

LETTRE

AUX RÉDACTEURS DU MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES.

Messieurs,

Plus un nom a d'autorité, moins il est permis de laisser une erreur prendre sous ses auspices la place d'une vérité.

Cette réflexion m'est inspirée par la lecture du compte-rendu de la séance du Comité historique, près du ministère de l'Instruction publique à Paris, du 17 novembre 1851.

M. Mérimée, y est-il dit, page 4, annonce « qu'un mé-» moire de M. Jung, bibliothécaire de Strasbourg, qui a » été renvoyé à son examen, lui a paru fort intéressant, et » concerne d'abord une inscription trouvée sur un autel » romain et qui porte le nom d'un peuple (*Canabenses*), » absolument inconnu. »

Et plus loin, page 32, on trouve ladite inscription gravée sur l'autel, avec l'interprétation de M. Jung, qui la restitue ainsi :

In honorem Domus Divinae. Genio vici Canabarum et vicanorum Canabensium..... Martius Optatus, qui columnam et statuam dono dedit.

J'ai moi-même eu occasion de communiquer cette inscription, lors de la découverte qui en fut faite en 1851, à mon honorable ami, M. le professeur Egger à Paris. Ce

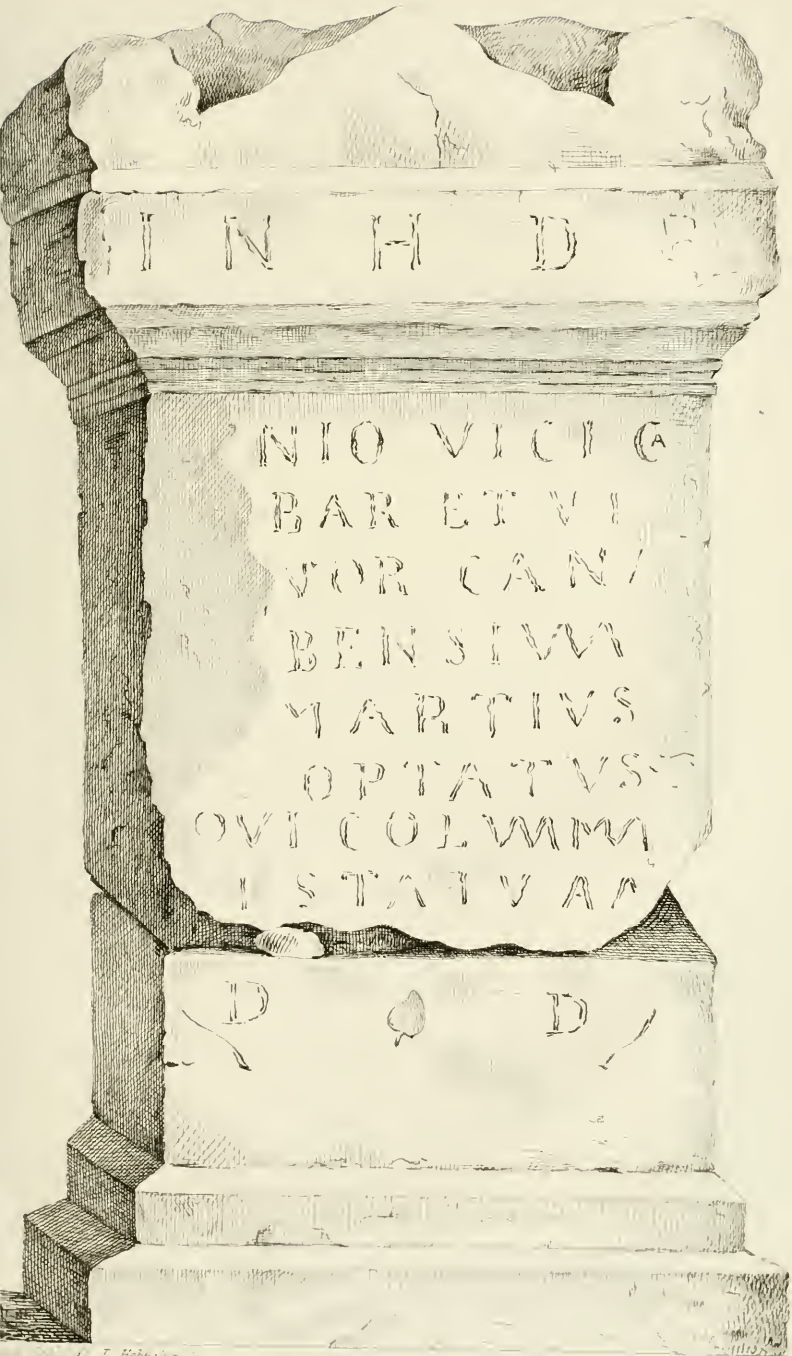
I N H D
NIO VICI
BAR ET VI
VOR CAN
BENSIVA
MARTIVS
OPTATVS
OVI COLVMM
STATVAS
D D

savant la fit imprimer, la même année, dans la troisième livraison de la *Revue archéologique*. Je lui fis parvenir un dessin exact de l'autel, le même que je reproduis ici (1), et en même temps je lui fis part d'une autre inscription, dédiée à Minerve, qui venait d'être trouvée à Strasbourg et que je commentai, à mon tour, dans mon grand Mémoire sur les Établissements romains du Rhin et du Danube, tom. II, pag. 88 et suiv. (2).

Je ne m'occupai point, dans ce dernier ouvrage, de l'autel déterré à Kœnigshofen, parce que ce Mémoire n'est pas essentiellement archéologique, et que je n'y ai inséré des inscriptions qu'autant qu'elles pouvaient servir de preuves aux diverses circonstances historiques que j'y signalai.

Je me contentai donc de dire que « la forteresse d'Ar-» gentorat embrassait, dans l'antiquité, la partie de Stras-» bourg qui est le plus à l'est, baignée au sud par l'Ill, et » à l'orient par le bras de cette rivière, connu sous le nom » de Canal du Faux-rempart; elle se trouvait défendue au » nord et à l'ouest par des murailles et de profonds fossés, » au-delà desquels se développait la voie romaine qui liait » la cité au camp de Kœnigshofen, qu'occupait la huitième » légion. Des fouilles, récemment faites dans ce dernier » lieu, » ajoutai-je, « ont mis à nu plusieurs autels, des » tombeaux, des poteries, des statuettes, des monnaies des » diverses époques romaines. »

En citant ces autels, j'avais principalement en vue celui qui fait le sujet de cette dissertation, et qui est dédié au génie du quartier des cantines et de ses habitants.

Lorsque, dans une lettre confidentielle, j'envoyai à M. Egger l'inscription qui recouvre cette pierre, je m'ab-

(1) Voy. la planche.

(2) 2 vol. in-8°. — Paris, Leleux, éditeur de la *Revue archéologique*, rue des Poitevins, 11. — Treuttel et Würtz, rue de Lille, 19.

stins de tout commentaire à son égard, parce que je n'avais pas alors la conviction que cette dernière n'eût pas été employée à des constructions postérieures, et que j'ignorais par conséquent si elle n'avait point été transportée à Kœnigshofen d'un autre endroit.

M. Egger, en publiant l'inscription, d'après ces données, crut devoir rapporter textuellement les termes de ma lettre, et ajouta qu'en effet une autre inscription d'*Alba Julia*, en Dacie, était aussi dédiée *genio Canabensium;* il crut devoir en conclure que le monument de Kœnigshofen était lui-même originaire de la Dacie.

Cette dernière assertion de mon savant ami me paraît hasardée.

D'après l'étude que, depuis cette époque, j'ai faite des localités d'où toutes ces antiquités ont été retirées, je me suis en effet convaincu que la pierre, qui est d'un grès des Vosges, n'a pas dû y avoir été transportée d'un autre endroit, déjà taillée, pour être employée à de nouvelles bâtisses, mais qu'elle a dû servir d'autel à un petit *sacellum*, dont les ruines se sont trouvées enfouies sous le sol, là même où elle a été découverte à un mètre et demi de profondeur. C'était, comme l'a fait observer M. Jung, une *ara turaria*, c'est-à-dire un autel où l'on brûlait de l'encens, et sur lequel, par conséquent, ne se répandait point le sang de victimes. La colonne et la statue n'ont point été retrouvées.

L'inscription, selon moi, doit se lire ainsi :

In honorem domus divinae, Genio vici Canabarum et vicanorum Canabensium, Martius Optatus, qui columnam et statuam (posuit, aram) dedicavit.

C'est-à-dire : En l'honneur de la maison impériale, Martius Optatus, qui posa cette colonne et cette statue, a dédié cet autel au génie du quartier des Cantines et de ses habitants.

L'ellipse que j'indique, entre les deux parenthèses, se rencontre sur trop d'inscriptions romaines pour qu'il soit nécessaire de m'y arrêter.

Quant au *vicus*, que mentionne l'inscription, on sait que, par ce nom, il ne faut pas toujours comprendre un village, mais souvent aussi un des quartiers d'une localité, *dimensis vicorum ordinibus, et latis viarum spatiis*, a dit Tacite.

Or, du temps du géographe Ptolémée, et par conséquent sous Trajan, le celtique Argentorat servait de garnison à la huitième légion, du surnom d'Auguste. Mais, comme à cette époque déjà, le grand nombre de places fortes et de camps du Necker et de l'Abnoba, enclavés par cet empereur dans le gouvernement de la Germanie supérieure, étaient occupés par des troupes de cette légion, ses moindres forces devaient être sur la rive gauche du Rhin, et il ne devait guère y avoir que son dépôt qui résidât à Argentorat. Par conséquent, quoiqu'elle eût son siége ici, des troupes d'autres légions ou de cohortes devaient souvent être placées dans ses quartiers; et c'est ce qui rend compte de la découverte qu'on fait de temps à autre de tombeaux de vétérans ou de soldats qui ont appartenu à des légions ou à des cohortes dont aucun historien n'a jamais signalé la présence dans ces murailles. C'est ainsi qu'est venu se montrer à nous celui du vétéran de la deuxième légion, dont M. Jung a signalé la découverte tout près du lieu où fut trouvé l'autel qui nous occupe, terrain où tout annonce un établissement militaire considérable, c'est-à-dire, un campement de troupes à poste fixe, que protégeait le fort placé sur l'Ill, et devant lequel devait s'étendre la cité civile qui, suivant le témoignage d'Ammien Marcellin, était, de son temps, un des municipes les plus florissants de la Germanie supérieure.

Nous savons qu'autour de ces camps venait ordinairement s'agglomérer une population, que le petit commerce

qu'elle pouvait faire avec la garnison y attirait. J'ai eu occasion, dans mon Mémoire sur les Établissements romains du Rhin et du Danube, de signaler bon nombre de lieux sur ces deux fleuves qui n'ont point eu d'autre origine. Il dût en être de même autour du camp, posé sur l'emplacement de Kœnigshofen, où, comme notre inscription nous le prouve, s'établirent plusieurs cantines à l'usage de la garnison, dont le nombre augmentant avec le temps, finit par faire donner au quartier de l'établissement militaire où elles se trouvaient, le nom de *Vicus Canabarum*.

Les *Canabenses* du lieu n'étaient donc point un peuple, ainsi que M. Mérimée l'a avancé. C'était simplement la population, les habitants du quartier des cantines, les *Vicani Canabenses,* comprenant eux-mêmes les *Canabenses* proprement dits, c'est-à-dire les cabaretiers, propriétaires de ces cantines où les soldats allaient, comme cela se fait encore aujourd'hui dans les villes de garnison, oublier la sévérité de la discipline des camps.

Déjà du temps d'Auguste, existait à Lyon un *curator corporis negotiatorum vinariorum, in canabis consistentium.*

Le mot *canaba* exprime donc une cantine ou un cabaret où l'on vend du vin.

Suétone, dans sa vie de Néron, chapitre XXVII, appelle ces *canabae* DIVERSORIAE TABERNAE. Ce sont donc des tavernes, des auberges.

Dans l'origine, en Italie, sur les bords de la mer, on élevait quelques pieux, couverts d'un toit de roseaux, que le pampre ombrageait. C'était sous ces huttes où la brise de mer se faisait sentir, que le voyageur s'arrêtait pour se reposer et se désaltérer. Le toit de roseaux donna son nom à ces rustiques abris (1). Par la suite, on en éleva de su-

(1) Du mot *Cana*, roseau. — Visconti pense que le mot *Canaba* qui répond à celui de *Calyba*, vient du grec καλύβη, hutte, berceau, et que les Latins changèrent l'*l* en *n*, comme de γρυλλίζω, ils ont fait *grunnio*, etc. — Je renvoie à l'auteur, *Oper. var.*, t. II, p. 83, édit. de Milan.

perbes pour les empereurs, lorsqu'ils parcouraient les côtes de la Méditerranée et de l'Adriatique. On y trouvait tout ce que le luxe et la mollesse avait pu inventer de plus raffiné. Ces huttes temporaires firent place plus tard à des constructions plus solides. On y établit des caves, des celliers; on en fit de vraies cantines, noms que les Italiens ont conservé, et que, dans la Gaule, on a changé en celui de cabarets. De l'Italie leur usage se répandit dans les provinces, et il n'est pas étonnant qu'ainsi qu'à Lyon, qu'ainsi qu'à *Alba Julia,* où leur existence nous est attestée par des inscriptions, nous en trouvions près du camp qui dominait la cité civile d'Argentorat. Il est même probable que c'est du nom qu'on donna, dès l'origine, par métonymie à ces établissements, du mot *cana* ou *canaba,* que s'est conservé sur le Rhin le mot *kanne,* canette, qui exprime le vase, *cantharus,* dans lequel se mettait le liquide qu'on servait dans ces établissements, et qui est resté générique dans tous les pays où les Romains ont vécu (1).

On voit, par cette explication bien simple, combien il importe de ne point regarder les *Canabenses* comme un peuple, et combien il était important de relever cette inadvertance de M. Mérimée, qui eut pu donner lieu à d'autant plus d'erreur que le nom de l'illustre écrivain est plus distingué. Cette explication servira aussi à écarter l'objection de M. Jung, qui s'étonne qu'aucun historien n'ait parlé de la localité qui porta le nom de *Canabae,* pas même Ammien Marcellin, en donnant la description du champ de bataille sur lequel Julien défit les Allemanes. C'est que le *Vicus Canabarum* n'était lui-même qu'un quartier de l'établissement militaire romain, relié à la cité civile et à la forteresse par la route dont le nom d'*Heidenstrass,* con-

(1) Ainsi que le mot *Römer* qui, dans beaucoup de ces pays, de même qu'en Flandre, se dit encore pour verre à vin.

servé à l'une des rues du moderne Strasbourg, près de la porte nationale, indique assez la direction.

Quant à l'inscription d'*Alba Julia* ou Weissenbourg, au pied de la citadelle de Karlsbourg, en Transylvanie, son interprétation devient facile aussi, dès qu'on ne s'attache plus à voir un peuple dans les *Canabenses* dont elle fait mention.

Cette inscription que Gruter et Orelli ont citée (1), est ainsi conçue :

FORTVNAE
AVG. SAC. ET. GEN
IO. CANABENSIVM
L. SILIVS. MAXIMVS
VET. LEG. I. AD
P. F. MAGISTRAS
PRIMVS. IN. CAN
D. D
ET. SILIA. JANVARIA
ET. SILIVS. FIRMINVS.

Fortunae augustae sacrum et genio Canabensium Lucius Silius Maximus, veteranus legionis primae adjutricis, piae, fidelis, magistratus primus in canabis, dedicavit, et Silia Januaria et Silius Firminus.

Elle porte donc que Lucius Maximus qui, conjointement avec Silia Januaria et Silius Firminus, éleva une chapelle à la Fortune auguste et au Génie des Cabaretiers, avait, indépendamment de son titre de vétéran, celui de premier magistrat dans les cantines. Il devait être à-peu-près à *Alba Julia* ce qu'était à Lyon le *curator corporis negotiatorum vinariorum in Canabis consistentium,* dont nous avons ci-dessus signalé l'existence.

(1) Gruter, *Corp. inscript.*, p. 73, n° 5. — Orelli, n° 5798.

J'espère, Messieurs les Rédacteurs, que quoique cette critique que j'ai l'honneur de vous adresser, regarde deux monuments étrangers à la Belgique, l'intérêt qu'elle pourra avoir pour ceux de vos lecteurs qui s'occupent de questions épigraphiques, vous engagera à la publier dans votre savant recueil, où elle sera d'autant mieux placée, que de nouvelles fouilles viennent chaque jour mettre à découvert en Belgique d'anciens monuments romains, et que peut-être il pourra s'en rencontrer qui auront quelque analogie avec les deux qui font le sujet de cette dissertation.

Veuillez, je vous prie, Messieurs les Rédacteurs, agréer l'expression de mes sentiments affectueux.

Strasbourg, le 1er octobre 1853.

Men De Ring.

Notice historique

SUR

LA COMMUNE DE HOLLAIN EN TOURNÉSIS,

AUTREFOIS PROPRIÉTÉ DE L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE DE GAND.

I.

« Si un homme, observateur à la fois patient et infatigable, voulait se donner la peine de parcourir toutes les parties inexplorées de la Belgique, non pas les grandes villes, mais les villages, les hameaux, les moindres champs qui portent un nom, que de renseignements précieux il recueillerait pour l'histoire ! Les traditions populaires seules, les récits merveilleux et les vieilles chansons, les pratiques religieuses restées d'un autre siècle, certains usages domestiques, certaines locutions locales fourniraient à un esprit investigateur une ample et riche moisson qu'il serait impossible de chercher dans les livres (1). » La conscience de l'érudit s'étend aux moindres détails, dit le savant Dacier, et il n'y a pas plus en histoire qu'en physique de faits véritablement indifférents ni de vérités sans conséquence (2). Ce sont ces considérations qui nous ont engagé à présenter ces quelques détails sur le modeste village de Hollain en Tournésis. Nous aurons du reste l'occasion de traiter plusieurs questions d'un intérêt plus général.

(1) *Sur les Antiquités de la Flandre occidentale*, par M. le baron Jules de Saint-Genois. Bulletins de l'Académie royale de Belgique, t. V, p. 529. 1858.

(2) *Éloge de Dom Brial.* Hist. de l'Académie des Inscriptions, t. X, p. 190.

Le village de Hollain, que le voisinage de la pierre Brunehault semble avoir préservé d'un oubli complet, est situé sur la rive gauche de l'Escaut, à sept kilomètres de Tournai, et à dix kilomètres environ de Saint-Amand-les-Eaux. Il s'étend aussi sur la rive droite; mais de ce côté ce n'est aujourd'hui qu'une vaste prairie, couverte, pendant une grande partie de l'année, par les eaux, et se terminant à la forêt du prince de Ligne, appelée le bois de Glançon ou Glanchon, célèbre dans l'histoire de la Flandre et du Hainaut pour avoir servi de retraite à Bertrand de Raims, le faux Baudouin de Constantinople. Toutefois cette rive droite du fleuve n'a pas toujours été veuve d'habitations. Il s'y trouvait un château nommé *Château de la Tour,* dont les ruines se voyaient encore il y a soixante-dix ans (1). Une partie de la prairie porte encore aujourd'hui le nom de *la Tour*. Un inventaire des biens possédés à Hollain par l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, porte : *Item ultrà Scaldam juxta domum Domine de Darnedo iiij ⅁ bon.* (2), ce qui autorise à penser que les seigneurs de ce nom habitaient le château de la Tour.

La rive gauche est donc la seule habitée aujourd'hui; et, de ce côté, la vallée de l'Escaut est fort bien caractérisée, au moins vers le sud. Un cours d'eau assez fourni, vulgairement nommé le *rieu* (*rivus*) *du moulin* ou *le rieu des prés,* traverse le village de l'ouest à l'est, et va se réunir à l'Escaut à quelque distance de l'église, en faisant avec le fleuve un angle droit dans lequel se trouve enclavée l'ancienne maison du bailli. Ce ruisseau sert à faire tourner un moulin appartenant autrefois à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand. Ce moulin rapportait annuellement sept muids (*mo-*

(1) Nous devons ces renseignements à l'obligeante amitié de Mr P. Delval-Lesur, instituteur à Hollain.

(2) Archives de l'État à Gand, cart. 10, Saint-Pierre, fol. 104, et Register nº 48, fol. 199.

dios) de blé, mesure de Tournai (1). Quant au vivier (*vivarium*), il paraît que le maïeur de Hollain y avait le droit de pêche, car nous le voyons renoncer à ce droit en faveur de l'abbé, qui lui accorde en retour une certaine mesure d'orge (2).

Nous venons de parler de l'ancien château de la Tour, situé sur la rive droite de l'Escaut. Hollain possède encore aujourd'hui un château situé à l'extrémité nord du village, vers Bruyelles. Il porte le nom de *Château de l'Annoi* (forme ancienne pour de l'*aunoi* ou de l'*aunaie*, en latin *alnetum*) (3). Une partie de la prairie située sur la rive gauche de l'Escaut porte encore le nom de l'*annoi*. Il y avait encore dans la grande *couture* (4) l'*annoi Delemotte*. Une remarque qui n'a peut-être pas encore été faite, dit M. le docteur Le Glay, c'est que la terminaison *oi*, dans un nom de lieu, indique assez constamment que ce lieu a tiré son nom d'un groupe d'arbres ou d'une plante quelconque. Ainsi : *Quesnoi, Fresnoi, Tilloi, Saussoi, Aulnoi, Cauroi*, etc., qui se nomment en latin *Quercetum, Fraxinetum, Tiliacetum, Salicetum, Alnetum, Coryletum*, rappellent des plantations de chênes, de frênes, de tilleuls, de saules, d'aulnes, de coudriers, etc. (5). Plusieurs de ces désinences se retrouvent dans les dénominations locales de Hollain. Ainsi nous avons dans la grande prairie les *hautquennois* et les *basquennois*,

(1) Le muid, le *modus* ou le *modius* des Romains, s'appliquait à tout ce qui peut se mesurer, comme notre mot mesure. Il était de différente grandeur selon les différents pays. Voyez à ce sujet une notice intitulée : *Mesures anciennes en usage dans le département du Nord*, par M. Guilmot, bibliothécaire à Douai.

(2) Archives de l'abbaye de St-Pierre. Invent. nº 6, p. 374.

(3) Au XIVe siècle, le mot *aune* s'écrivait *anne* ou encore *alle*, ce qui rappelle le flamand *elle*.

(4) *Cultura, cultus ager*, étendue de terrain cultivé. C'est le flamand *kouter*.

(5) *Programme des principales recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du département du Nord*. Dans les Archives hist. et littér. du nord de la France et du midi de la Belgique, t. II, 1re série, 1832.

plantations qui allaient sans doute rejoindre autrefois le bois de Glançon. Il existe encore un autre endroit, appelé *pâture à saules,* probablement le même qui est nommé au moyen-âge *saueloen.* La terminaison *oi,* que ceux de Hollain prononcent ici d'une façon toute particulière, s'est perdue dans ce mot (1).

Pour en revenir à notre château de l'Annoi, il se trouve près du bois de l'Annoi, qui lui aura probablement donné son nom. Ce château, au commencement du XIV^e^ siècle, appartenait au comte de Saint-Pol (2). Ce seigneur, s'étant trouvé un moment plus riche de noblesse que d'argent, avait emprunté à la ville de Tournai une somme de 4000 livres parisis. Le comte de Saint-Pol passa de vie à trépas avant d'avoir remboursé cette somme. La comtesse de Saint-Pol et son fils, par acte en date du 31 octobre 1317, reconnurent ce prêt de 4000 livres, et s'obligèrent à rembourser cette somme, pour sûreté de laquelle ils assignèrent le château et la châtellenie de Hollain (3). Le château de l'Annoi appartient aujourd'hui à M. le comte Albéric Du Chastel de la Hovarderie, bourgmestre de Hollain.

Un mot sur l'étymologie du nom de Hollain. Nous nous sommes souvent demandé d'où venait cette terminaison *ain,* qui se retrouve dans une quantité de noms du Tournésis,

(1) Quant aux noms d'hommes dérivés de ces mots, ils sont innombrables. On connaît les comtes de Lannoy. Nous ferons seulement observer qu'il existe encore aujourd'hui des Delaunoi.

(2) Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, mort en 1317, avait épousé Marie, fille du duc Jean de Brabant et de Béatrice, comtesse de Richemont, dont le père était le roi Edouard d'Angleterre. Ferreoli Locri, *Chronicon Belgicum,* ad ann. 1317.

(3) *Éphémérides Tournaisiennes,* recueillies et publiées par Frédéric Hennebert, p. 97. Le seigneur de Hollain avait pour armes : *burelé de X à la bande de gueules.* Son cri de guerre était *Hollain.* Voyez les *Armes du comte de Haynnault et de plusieurs seigneurs du pays,* dans les Archives du nord de la France, 2^e^ série, t. IV.

et nous pourrions ajouter, des départements du nord de la France. Ainsi dans les soixante-quinze terres à clocher dont se composait l'ancien bailliage de Tournai, Tournésis, Mortagne et Saint-Amand, on n'en compte pas moins de treize en *ain*. Ce sont : Marquain, Blandain, Honnevain, Lamain, Camphain, Hertain, Wonnehain, Wez-Velvain, Lesdain, Hollain, Jollain-Merlin, Anvaing, Espain-Blélıaries. D'autres ont pour désinence *in* : Chin, Helchin, Néchin, Esplechin. A ces noms, nous pourrions ajouter encore : Kain, Warchain, Allain, Gaurain, et vers Ath, Thieulain, Houtaing. Ce qui nous donne une liste de vingt-trois noms de localités situées dans un rayon assez restreint. D'après nos anciens chroniqueurs, Jacques de Guise entre autres, beaucoup de noms de ce pays viendraient du latin. Ainsi Antoing viendrait d'un certain *Antonius,* l'un des lieutenants de César au siége de Tournai; un autre, *Ruma,* aurait donné son nom au village de Rumes; *Marcus* à Marquain. Templeuve viendrait de *Templum Jovis;* Stambruges, de *Statio Bruti;* Baudour (autrefois Gaudour), de *Gaudium Deorum* (1); Jollain, de *Jolianus,* aussi général romain; et bien d'autres encore. Il se présente ici plus d'une difficulté. Sans insister sur l'invraisemblance de la plupart de ces étymologies, nous ne nous attacherons qu'à la terminaison *ain* ou *in*.

Au moyen-âge, la plupart de ces noms sont terminés en *g*. Les uns sont latinisés en *inium,* les autres en *ennium* (*Holinium*, *Camphinium, Lesdennium*). D'autres s'écrivent en *ein* (*Merlein*). En présence de cette diversité d'orthographe, qu'il faut mettre un peu sur le compte des siècles, nous croyons que *ain* pourrait bien être le *hem, heim* ou *haim*

(1) Après la prise de Nervie, César offrit des sacrifices aux dieux dans un lieu *unde usque in hodiernum diem locus iste ab eventu rei lingua romana Baudour, id est gaudium Deorum, ab incolis nuncupatur.* J. De Guise, t. IV, p. 376 de l'éd. de M. de Fortia.

des Allemands, qui a la signification de séjour, demeure, village. M. Grandgagnage n'hésite pas à faire venir Houtaing, près de Nivelles, de *Hout-heim* (1). Ce *hem* ou *heim* n'est autre que le *hove* ou le *zeele* des Flamands (*Kerkhove, Ellezelles,* etc.), et que le *inn, ing* des Saxons, que nous prononçons *ignies* (*Guignies, Taintignies, Ramegnies, Herquegnies, Hacquegnies,* etc., etc.) (2). Le signe de l'aspiration s'est même conservé dans plusieurs de ces noms qui se terminent en *hain* (3). Que cette aspiration ait disparu chez les autres, cela s'explique sans peine, la *langue* des habitants du Tournésis ne connaissant pas l'aspiration. Pour ce qui est de Hollain en particulier, il existe en Artois un hameau du même nom, commune de Fresnicourt. Or, ce hameau, autrefois noble et puissant village, s'appelait au moyen-âge *Hollehain* (4).

Si l'on admet l'hypothèse (car ce n'est qu'à ce titre que nous la présentons) que la terminaison *ain* vient de l'allemand *heim,* il faudra chercher l'étymologie de la première partie du mot, ou dans un nom propre, ou dans la nature de la localité. Chercher cette étymologie dans un nom propre en l'absence de tout document historique, c'est s'exposer à tomber dans les conjectures les plus hasardées. Reste donc le second cas.

A une époque qu'il est impossible de déterminer, cette

(1) *Études sur quelques noms de lieux en Belgique,* dans les Annales de la Société d'Archéologie de Namur, t. III, p. 95. 1853.

(2) Ce n'est aussi que le *court,* celtique selon les uns, roman selon les autres, et que le *villa* de la basse latinité (*Mourcourt, Roucourt,* etc.).

(3) On sait que le mot *Dolhain,* par exemple, se prononce fortement aspiré.

(4) Ce village possédait un château fondé par Hugues d'Hollehain au milieu du XIIIe siècle, et ses descendants l'habitèrent et l'embellirent jusqu'au XVIIe siècle, époque où il passa dans la famille des princes de Berghes, qui le possèdent encore. *Promenades archéologiques sur la chaussée Brunehault,* par M. Terninck, p. 29.

localité a dû être en grande partie couverte de bois (1). Ainsi la *couture* qui sépare le bois de l'Annoi des bosquets en partie défrichés le long du *rieu* porte le nom de *couture* du *bocque* ou *bosque,* au moyen-âge *Boscaille, Buscalia,* où l'on reconnaît facilement le mot *bosch,* qui nous a donné le français *bosquet.* La *couture des Sartiaux,* qui confine à celle du *Bocque,* paraît aussi conquise sur les bois (2). Le plateau au milieu duquel s'élève la pierre Brunehault, a dû également, sans qu'il soit pour ainsi dire permis d'en douter, être jadis occupé par une forêt; car on sait que c'était le plus ordinairement dans les bois que les Celtes adoraient leurs divinités. Aussi, si nous ne savions tout ce qu'il y a de danger à chercher l'étymologie du nom d'une localité dans une langue qui n'y est pas en usage, nous présenterions volontiers le mot *hout* ou *holt* (lieu boisé), comme étymologie de Hollain. Nous nous croyons obligé de déclarer que nous n'avons pas une foi bien solide en cette étymologie. Toutefois nous nous permettrons de faire remarquer que cette étymologie, si elle n'est pas dans la nature de la langue, est certainement dans la nature des lieux. Ce ne serait pas du reste le seul nom de la même contrée qui eût son origine dans les langues du Nord. N'a-t-on pas voulu dériver Tournai (*Turnacum*), de *Dur-in-aek, porte sur l'eau* (3)? N'avons-nous pas aussi la *drève de Meer,* aux portes de cette ville? Bruyelles ne viendrait-il pas de *brug,* pont ou de *Bruilium,* marais (4)?

(1) Le village de Hollain est certainement un des plus anciens du Tournésis. On le voit déjà mentionné à l'an 707 dans les *Annales abbatiæ Sti Petri Blandiniensis,* éditées par M. l'abbé Van de Putte, en 1842.

(2) Il y a dans la province de Namur plus de vingt villages dans les noms desquels entre la syllabe *sart.* Schayes, *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine,* t. II, p. 145.

(3) Chotin, *Histoire de Tournai,* t. I, p. 20.

(4) Comme mots du patois de Hollain, nous citerons seulement : *cannette,* vase d'un litre, flamand *kan; cron,* tortu, flamand *krom; espitier,* arroser en

Le nom de Hollain a subi de grandes variations dans son orthographe. Au moyen-âge on le trouve souvent écrit *Hollaing,* comme la plupart des noms de son espèce. On trouve également *Hollaind* ou *Holain*. Souvent cependant il est écrit *Hollain* comme encore de nos jours. Pour ce qui est du nom latinisé, les archives de l'abbaye de S^{t}-Pierre de Gand ne donnent jamais que *Holinium*.

Ce village a dû être un lieu considérable autrefois, dit l'abbé de Nélis (1). Dégagé, comme nous le sommes, de tout esprit de clocher, nous répondrons au savant évêque d'Anvers : *Amica patria, sed magis amica veritas*. Que ce nom soit latinisé dans les chartes, cela ne prouve rien, aussi longtemps que ces mêmes chartes ne seront pas venues nous donner la preuve de cette importance passée. Il y a bien d'autres localités dont le nom a été latinisé, mais qui n'en sont pas moins restées toujours de misérables villages. Une autre objection plus sérieuse, c'est une tradition constante qui veut que Hollain ait été autrefois une ville. La même tradition existe pour le village de Castres en Brabant (2). On trouve en effet dans les chartes le nom de *ville* donné à Hollain : *Comme de très-anchien temps en la ville de Hollaing..... Bailliet as Eschevins et habitans de la ville de Hollaing..... Fait en le maison monseigneur dessus dit, en le ville de Hollaing,* etc., etc. (3). Tout cela se lit dans des actes de la fin du XIV^{e} siècle. Mais, déjà antérieurement, même à partir du XII^{e} siècle, le nom de

jetant un corps pesant dans l'eau, flamand *spuiten; gate*, chèvre, flamand *geit; losse*, badaud, flamand *los; mande*, panier, flamand *mand; warder*, garder, allemand *warten; weaufe*, gaufre, flamand *wafel*, etc., etc.

(1) *Réflexions sur un ancien monument du Tournésis*, appelé vulgairement PIERRE BRUNEHAULT. Ane. Mém. de l'Acad. roy. de Belg , t. I.

(2) GALESLOOT. *Nouvelles conjectures sur la position du camp de Cicéron*. Mém. cour. de l'Acad. roy. de Belg., t. XXI, 1846.

(3) Archives de l'abbaye de S^{t}-Pierre à Gand, reposant aux archives de l'État à Gand, cartulaire 9, *passim*.

ville emportant avec soi l'idée d'un grand établissement qui jouissait d'une commune et de différents priviléges, chaque endroit se l'attribua, et il ne fut pas de chétif village qui n'en prit le titre, ou de petit gentilhomme qui ne le donna à son hameau. Au commencement du XVI^e^ siècle, cette sotte vanité, devenue ridicule, alla se cacher dans les dénombrements de fiefs, et les seules grandes réunions d'habitations fermées par une cloture commune osèrent se qualifier du nom de ville (1). Le mot de *ville,* dans le sens où nous le voyons appliqué à de simples villages, n'est au reste que la traduction littérale du latin *villa,* pris ordinairement pour un assemblage de maisons. Ce mot s'est perpétué jusqu'à nos jours dans certaines dénominations locales, particulières à Hollain. Ainsi, nous avons encore les *prés sous-le-ville,* qui s'étendent au bas du village, le long de la rive gauche de l'Escaut, vis-à-vis de l'endroit où le canal d'Antoing opère sa jonction avec le fleuve. En outre, une fontaine nommée *Fontaine de le ville,* située dans une propriété particulière, et que M. le comte A. Du Chastel, se basant sur d'anciens titres qui en font une propriété communale, vient de faire restaurer. Tout cela, à notre avis, ne prouve qu'une chose : c'est que la commune de Hollain a porté le nom de *villa;* mais cela ne démontre aucunement que Hollain ait jamais eu le rang de ville dans le sens actuel de ce mot.

Puisque nous en sommes aux dénominations locales, mentionnons-en quelques-unes encore qui ont une valeur caractéristique. Près de la *Fontaine,* se trouve d'un côté le *Fordebou,* hameau dont le nom rappelle celui de *faubourg* (2); et de l'autre côté, le *Tombeau,* aujourd'hui en-

(1) Voyez le mémoire si curieux de M. Guilmot, intitulé : *Mémoire sur les anciennes habitations rurales du département du Nord,* dans les Archives du Nord de la France, t. II, p. 101, 1^re^ série.

(2) *Faubourg* se prononce à Hollain *forbou* ou *fourbou.* Le petit peuple des environs de Lille et en Picardie prononce encore de même.

core terrain communal, et qui a pu servir de cimetière avant la fondation de l'église actuelle. Peut-être même ce terrain montueux renferme-t-il quelque *tumulus* ignoré d'où lui est venu son nom. Une ruelle longeant le cimetière actuel et conduisant à l'Escaut porte le nom de *ruelle de l'âtre* ou de l'*attre,* littéralement *ruelle du cimetière.* Le mot *attre,* en effet, ne signifie pas seulement foyer, cheminée, mais encore cimetière. Ainsi dans une charte de Gui de Dampierre, datée de 1289, on lit ces mots : *Li atres et li moutiers de Avlenghem;* ce qui ne peut s'entendre que du cimetière et de l'église d'Avlenghem ou Avelghem (1). Aux portes de Valenciennes, à proximité du confluent de la Rhonelle et de l'Escaut, se trouvait un cimetière appelé l'*Attre-Gertrude,* où l'on enterrait tous les voyageurs, pèlerins, étrangers ou sans domicile, qui mouraient à Valenciennes (2).

A l'extrémité supérieure de la ruelle de l'*Attre* se trouve la place, qui porte le nom de *Croix.* Ce nom lui vient de la présence d'une ancienne croix en pierre qu'ombrageaient deux énormes tilleuls. La croix a disparu; mais le nom est resté, ainsi que ces arbres d'un autre siècle. Ces tilleuls et cette croix ne seraient-ils pas un souvenir de l'époque où la bonne nouvelle de l'Évangile fut apportée à nos pères?

Plusieurs chemins tirent leur nom de la pierre Brunehault. Ainsi nous avons le chemin du *Brunpiere,* qui venant d'Espain, passe près de la pierre Brunehault et se dirige vers Tournai en faisant la séparation de Hollain et de Jollain. Puis le chemin *Brunehault,* qui, partant de la pierre, aboutit à la grande chaussée de Tournai à S^{t}-Amand. A propos de ce chemin, nous devons faire observer qu'il ne peut être aucunement confondu avec la chaussée Brune-

(1) Diericx, *Charterboekje*, p. 65.

(2) On peut lire, dans les Archives du Nord (t. I, p. 394, 1re série), l'horrible légende de l'origine de l'*Attre-Gertrude,* par M^{r} A. Dinaux.

hault, qui passait à 30 ou 40 pas de la pierre du même nom, mais dans une direction presque perpendiculaire à celle du chemin Brunehault.

Cette voie romaine, l'une de celles qui partaient de la pierre milliaire de Bavai, traversait d'abord Houdain, à 2 kilomètres de Bavai; puis Bellignies, où Jacques de Guise place un temple de Bel. De là par Marchipont, qui appartient aujourd'hui partie à la France (commune de Rombies), partie à la Belgique, elle allait passer l'Escaut à Escaupont, à 2 kilomètres environ en amont de Condé (1). Au commencement du XVII^e^ siècle, selon Vinchant, on y trouvait encore sous les eaux des restes d'anciennes constructions (2). Puis faisant la séparation du bois de l'abbaye de S^t^-Amand et de celui de Mortagne, elle passait à Château-l'abbaye, que Miræus appelle *Castellum,* monastère autrefois célèbre de l'ordre des Prémontrés (3). Là elle traversait la Scarpe, à quelque distance du lieu où cette rivière se jette dans l'Escaut. Puis elle passait par Maulde et par Hollain, à

(1) Miræus, *Chronicon Belgicum, ad annum* 615.

(2) *Histoire du Hainaut*, t. 1, p. 271, éd. des bibliophiles de Mons.

(3) Château-l'abbaye, Château-Dieu ou château de Mortagne, est, selon Gazet, un monastère fort ancien construit, dit-il, dans un lieu appelé Mal-Maison ou Molle-Maison, près de Mortagne, par Louis le Bègue, roi des Francs, vers l'an 870 ou 880, en faveur des chanoines réguliers chargés de prier perpétuellement pour les chrétiens massacrés en ce lieu par le fer des Normands. Vers 1135 (1155 suivant M^r^ A. Dinaux), le monastère fut restauré ou plutôt réédifié pour l'ordre de Prémontré par Evrard Radoulx, seigneur de Mortagne et châtelain de Tournai, près de son château, d'où lui est venu le nom de Château-l'abbaye. Evrard y fut inhumé avec cette épitaphe : « Evrard Radoulx, prince de Mortagne, châtelain de Tournay, vray édifier de cette église, est icy enseveli en l'an 1180. »

L'abbaye est fille de Vicogne, qui lui a donné son premier abbé Raoul, d'abord prieur de Vicogne.

Le dernier abbé de Château-l'abbaye, Antoine Delvigne, mourut à Tournai en 1842. Les archives complètes de ce monastère furent acquises en 1845 par M. Bénézech de S^t^-Honoré, maire de Vieux-Condé, qui les céda à sa mort en 1850, au dépôt départemental des archives du Nord. *Cameracum Christianum,* par M. Le Glay, et *Arch. du Nord de la France*, 3^e^ série, t. 1.

proximité de la pierre Brunehault; et de là elle se dirigeait par la croix Morlighem sur Tournai, où elle allait aboutir en traversant l'emplacement actuel de la citadelle et longeant la rue d'Espinoi. On a trouvé en effet, il y a une quinzaine d'années, dans la direction de cette rue et de celle des Filles-Dieu, des restes de cette chaussée (1). De Tournai, il se formait un nouvel alignement tournant sur Vervick.

Miræus dit en parlant de cette chaussée : *Transitoque illic* (à Château-l'abbaye) *Scarpo flumine per vicum Holain rectà Turnacum ducit.* S'il entend par là que la chaussée est directe depuis le passage de la Scarpe jusqu'à Tournai, nous croyons qu'il se trompe. Car dans ce cas, la chaussée aurait encore rencontré l'Escaut, qui fait à son entrée en Belgique un coude assez prononcé. A notre avis, la voie romaine, un peu après avoir passé la Scarpe, déviait légèrement de la ligne droite pour se rendre ensuite directement à Tournai en traversant Hollain vers l'ouest. Elle aurait donc ainsi traversé le *Tombeau.* Or on sait que les *tumuli* se trouvent généralement sur les lieux élevés ou le long des voies romaines. N'est-il pas permis de supposer, comme nous le faisions tout à l'heure, que le hameau du *Tombeau* ait tiré son nom de quelque ancien *tumulus?* Quoi qu'il en soit, il est certain que ce hameau était autrefois bien plus peuplé. Ainsi sur une carte du village de Hollain dressée en 1636, on y voit encore plusieurs habitations qui ont totalement disparu aujourd'hui (2).

Nous venons de dire que la chaussée ne nous paraissait pas avoir été en ligne directe de Tournai au passage de la

(1) Chotin, *Histoire de Tournai*, t. I, p. 56.

(2) Cette carte repose en original et en copie aux archives de l'État à Gand; elle est intitulée : *Carte et Description du village de Hollain aveeq la vraye situation des chemins et terres et prez et rivier.* L'original est en parchemin, et porte les armes de l'abbé de St-Pierre. La copie est du XVIIIe siècle.

Nous nous proposons de publier cette carte dans un second article.

Scarpe. En effet, le tracé de nos grandes chaussées romaines, selon M. l'ingénieur Van der Rit, n'est pas la droite géométrique; on remarque au contraire que fréquemment, pour éviter des difficultés résultant de la constitution ou de la configuration du sol, on a rompu partiellement la base d'alignement et que, l'obstacle vaincu avec plus ou moins de bonheur, on l'a reprise d'une manière fort approximative (1).

Quant au système de nivellement des ingénieurs romains, il consistait à exhausser les montagnes et à maintenir le niveau des parties basses à la hauteur des plaines, souvent même à la hauteur ordinaire des eaux des ruisseaux qui coupent les vallons. Ils admettaient donc l'exhaussement des plateaux, et rejetaient le remblai, comme moyen d'amélioration dans les prés et les lieux marécageux (2). Partant de ce principe, pour déterminer le parcours de la chaussée à Hollain, il ne faudrait pas le chercher sur le plateau de la pierre Brunehault, d'où la culture en a fait disparaître les vestiges depuis longtemps, mais bien dans les parties basses, vers le *rieu du moulin*. On a découvert il y a quelques années, en défrichant un bosquet dans les environs de la *Fontaine*, des restes de constructions. Ces débris présentaient d'assez fortes pierres grossièrement travaillées. Or depuis plus de deux siècles, il n'existe plus là d'habitations. Sans vouloir nous prononcer formellement à cet égard, nous inclinons à penser qu'une partie de la rue de la *Fontaine* pourrait bien occuper aujourd'hui l'emplacement de la chaussée romaine.

Ces voies portaient le nom de celui qui les avait con-

(1) Rapport de M. Roulez sur le *Mémoire archéologique sur les anciennes voies romaines de la Belgique*, par M. Van der Rit, ingénieur. Bulletins de l'Académie royale de Belgique, t. XVI, 2e partie. 1849.

(2) Voy. le rapport ci-dessus.

struites, comme en Italie la voie *Appienne*, la voie *Flaminienne;* quelquefois les noms des lieux où elles aboutissaient (1); celle qui nous occupe s'appelait *via Tornacensis*, au moins pour la partie comprise entre Bavai et Tournai.

Quant à la dénomination de *chaussées Brunehault* (2), nous n'en parlerons que pour nous rallier à l'opinion de M. Roulez. D'après cette opinion, le nom vient réellement de la reine Brunehault. On aurait appelé ces chaussées chaussées de Brunehault, comme dans l'ancienne Asie on appelait ouvrages de Sémiramis tous les travaux gigantesques dont on ignorait les auteurs (3). L'origine du nom de pierre Brunehault doit être aussi la même. Dans une courte notice sur cette pierre, nous avons émis une opinion analogue, sans toutefois connaître alors celle du savant archéologue.

Les voies romaines de la Belgique étaient du genre de celles appelées *viae stratae*, différentes des *viae silice stratae*, en ce que ces dernières, comme la *via Appia* et la *via Flaminia* à Rome, étaient pavées de grandes pierres irrégulières, mais assemblées avec une grande précision; les premières, au contraire, se composaient d'une ou de plusieurs couches de gravier, auxquelles est superposé un pavement formé de cailloux ou de pierres de toute dimension, appelé *summa crusta*. Ces routes n'ont pas plus de six ou sept mètres de largeur (4).

Les pierres qui ont servi à la chaussée à Hollain provenaient, selon toute probabilité, des riches et inépuisables carrières qui gisent sous le territoire des communes de Bruyelles, Crève-Cœur, Antoing, Calonne, Chercq,

(1) Adam. *Antiquités romaines*, t. II, p. 505.

(2) Voir le rapport précité, dans les Bulletins de l'Académie.

(3) C'est aussi une opinion semblable qu'émet Bergier dans son grand ouvrage; mais il ne donne aucun détail sur la chaussée qui nous occupe.

(4) Schayes. *Histoire de l'Architecture en Belgique*, t. I, p. 24.

Vaulx, etc. Il n'est guère possible en effet d'admettre que l'existence de ces carrières ait été ignorée, même dans ces temps reculés, attendu qu'en plusieurs endroits la pierre se présente à la surface du sol. Le territoire de ces villages est encore aujourd'hui parsemé d'anciennes carrières qui ont dû être exploitées, il y a bien longtemps déjà, et qui ont fourni les matériaux de la cathédrale de Tournai, du beffroi de Gand, etc. (1). Un acte de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, donné en 1271, et réglant les droits de winage sur l'Escaut, accorde certaines immunités pour les pierres de Bruyelles au passage du *trou* d'Antoing (2).

On comprend que des travaux d'une si grande importance aient dû exciter l'admiration des âges postérieurs. Aussi faut-il s'attendre à trouver dans les chroniqueurs la trace de cette admiration. Voici ce que dit Vinchant (3) : « C'est pourquoi Bouillus, ne se pouvant assez esmerveiller sur un tel besoigne, dit qu'à l'entreprise d'icelle, ou la terre auroit desgorgé des caillioux, ou que la terre en avoit pleu, ou que par artifice et industrie plus qu'humaine, lesdites pierres auroient été ramassées pour eslever et paver lesdites chaussées. C'est pourquoi qu'aucuns disent, combien que fabuleusement, qu'elles auroient esté basties par les diables, et encore en une nuict, ne considérant pas qu'elles ont peu estre dressées en peu de temps par des milliers, tant de soldats romains et gaulois que paysans,

(1) Voyez à ce sujet un curieux passage de Cousin. *Histoire de Tournai*, t. III, p. 164.

(2) *Ephémérides Tournaisiennes*, p. 81.

Chest chou ke li sires d'Antoing doit prendre à son wienage à Antoing :....

De le navée de pierre de caufour : dis et wit deniers.

De le navée de pierre decha le bosket dou Breule : douze deniers.

De le navée de chauch : dis et wit deniers.....

De le pierre de roke de Breule : li borgois dou Breuele, nen doivent nient, se chou est pour leur usage, et se il ont venduc, il doivent tout ke descure est dit. Warnkoenig. *Hist. de la Flandre*, t. II, p. 475.

(3) *Histoire du Hainaut*, t. I, p. 184.

qui ont apporté tous ensemble leur travail et esprit à l'érection d'icelles. Je m'estonne cependant, aussi bien que Bouillus, pour le recouvrement de tant de cailloux de fusil desquels elles ont esté basties. »

Le long de ces routes étaient placées de distance en distance des étapes ou relais de poste (*mansiones, mutationes*), composées d'écuries, de remises et de bâtiments pour héberger les voyageurs, qui, sous l'empire romain, comme encore de nos jours en Turquie, ne pouvaient voyager en poste sans une autorisation spéciale. Plusieurs de ces stations devinrent des villages (*vici*) (1).

Les distances étaient indiquées sur les voies militaires de la Belgique par des colonnes milliaires placées à 1,500 pas, formant la lieue gauloise, l'une de l'autre. En prenant pour le mille romain l'évaluation donnée par Saigey, c'est-à-dire 1472,5 mètres, nous trouvons pour la lieue gauloise 2,209 mètres, ou d'après une autre évaluation 2,218 mètres (2).

Les *mansiones* différaient des *mutationes* en ce que celles-ci étaient situées à une distance plus rapprochée et servaient de relais seulement. Les *mansiones* étaient espacées à une journée de marche et formaient ordinairement une bourgade (3). Ce qu'on appelait *mansio,* dit Pitiscus (4), ce n'était pas une maison isolée, mais un vrai village, et on lui donnait ce nom parce que les courriers publics y séjournaient et y passaient la nuit; et il ne faut pas les chercher dans les villes, mais dans les endroits non fortifiés, dans les villages.

(1) Schayes. *Hist. de l'Archit.*, t. I, *loc. cit.*

(2) Rapport de M. Roulez. Bull. de l'Acad. royale de Belgique, t. XVI, 2e partie, p. 505.

(3) Galesloot. *Nouv. conject.*, etc. Mém. cour. de l'Acad. roy. de Belg., t. XXI, 1846.

(4) *Lexicon Antiquit. rom.*, verbo *mansio.*

Une de ces grandes stations était au passage de l'Escaut, à Escaupont, localité qui a dû jouir autrefois d'une certaine importance, puisque Miræus l'appelle *obscurum hodie vicum*. Il est assez probable qu'un autre relai se trouvait à Château-l'abbaye au pont sur la Scarpe, et une dernière station à Hollain, situé au milieu de la distance qui sépare Tournai de Château-l'abbaye. Cette station aurait pu se trouver près du pont sur le *rieu,* aux environs de la *Fontaine*. Or, nous l'avons vu déjà, plusieurs de ces stations devinrent des villages. Des habitations seraient donc venues se grouper autour de la *mutatio,* et donner naissance au village de Hollain. D'ailleurs la distance en ligne directe entre la *Fontaine* et Tournai est d'à-peu-près 7 kilomètres. La *mutatio* se serait donc trouvée à la troisième pierre à partir de la ville.

Maintenant, quand a dû commencer ce hameau? Question insoluble assurément. Si l'hypothèse d'une station à Hollain était admise, on pourrait raisonnablement supposer, comme nous venons de le faire observer, que ce fut là le noyau du village; mais cela ne nous apprendrait rien sur la date elle-même. Du reste, on a déjà tant de peine à déterminer l'origine des grandes cités actuelles, comment vouloir connaître où commencent les plus modestes hameaux?

II.

Quittons maintenant le domaine nébuleux des hypothèses, et passons aux documents historiques. Nous avons déjà dit que le village de Hollain appartenait à l'abbaye de S[t]-Pierre à Gand. Ce monastère, fondé entre les années 630 et 636 (1), par S[t]-Amand, sur l'emplacement, dit-on,

(1) Voyez à ce sujet la notice de M[r] Edm. De Busscher sur l'abbaye de S[t]-Pierre. L'auteur, croyons-nous, prépare une nouvelle édition, beaucoup plus remarquable, de son travail.

d'un temple de Mercure, fut d'abord placé sous l'invocation de S^{t}-Pierre et de S^{t}-Paul. Charles-Martel, soupçonnant les moines de partialité pour son concurrent à la mairie, chassa du monastère l'abbé Célestin et les religieux. L'abbé alla mourir au monastère de Renaix (1). Le couvent fut rétabli par Charlemagne et eut pour abbé le célèbre Eginhard. Charles-Martel avait distribué les biens du monastère entre ses vassaux *absque reverentia Dei*. Il paraît que l'abbaye, lors de sa reconstitution sous Charlemagne, ne rentra pas immédiatement en possession de tous ses biens. En effet, nous voyons en 957 (2) le comte de Flandre, Arnould le Vieux, à la prière de Transmaire, évêque de Tournai et de Noyon, qui était en grande faveur auprès du comte, restituer ou donner à l'abbaye différents domaines (3). Il paraît du reste que ce comte, qui prenait le titre d'Arnould le Grand, par la miséricorde de Dieu marquis des Flandres, ne s'était pas fait scrupule précédemment de dépouiller le monastère de ses biens (4). Quoi qu'il en soit, Arnould fit rebâtir l'abbaye, et c'est alors qu'elle fut constituée en abbaye bénédictine. Les abbés de S^{t}-Pierre possédaient d'innombrables domaines et jouissaient d'une grande influence. En 1760, lors de l'élévation de Gudwald Seiger à la mitre abbatiale, ils avaient droit, dans les occasions importantes, de prendre les titres suivants : *Abbé de S^{t}-Pierre-lez-Gand, Primat de Flandre, Prince de Camphin, Comte de Harnes, Toparque de Zwynaerde, Saffelaere, S^{t}-Denis sur la Lys et Assenede, conseiller d'état de S. M. Impériale, Royale*

(1) Poutrain, *Histoire de la ville et cité de Tournai*. La Haye (Tournai), 1750, t. I, p. 135.

(2) *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Tournai*, par I. Le Maistre d'Anstaing, t. II, p. 29.

(3) Miræus. In donat. *varia prædia restituit vel donat monasterio Blandiniensi, hortatu Transmari Noviomensis episcopi.*

(4) Moke, *Histoire de la Belgique*, 5^{e} période, chap. I.

et Apostolique (1). Les moines furent dispersés à la révolution française (2).

La première donation de biens situés à Hollain, faite à l'abbaye de S^t^-Pierre de Gand, remonte au commencement du VIII^e^ siècle, ainsi que le prouvent les annales du monastère, éditées en 1842 par M. l'abbé Van de Putte. Nous transcrivons ici les passages relatifs à cette donation, nous réservant de faire ensuite nos observations.

On y lit page 2 :

« 707. Engelwara tradidit sancto Petro in Blandinio » Holinium, et Afsnis, et Applonis et Merhas et 12 maris» cos. »

Et plus loin, page 76 :

« Regnante gloriosissimo rege Childeberto dedit Ingel» wara filia Affonis domino sacrata sancto Petro in Blan» dinio monasterio, in pago Gandensi, portionem suam » super fluvium Scaldum in villà noncupante Holinio et » Meras et in pago Gandense Afsnis (*Afsné*) et Applon (*Ap*» *pels*) in pago Bracbatensi, mariscos XII, Dudece in pago » Rodaninse. Hæc omnia tradidit atque firmavit ad mensas » fratrum tam terras quam ædificia, cum mancipiis, silvis, » campis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, » adjunctis adjacentiis, apenditiis, farinariis, mansionibus, » peculias utriusque sexus omnia et ex omnibus, re inex» quisita, atque omnia sicut carta docet. »

Et enfin, page 83 :

« Anno incarnati verbi 707, Engelwara filia Affonis do» mino sacrata, dedit ad monasterium Blandinium S. Petro » portionem suam in villa noncupante Holinium in pago » Tornacensi et Merhas, in pago Gandensi Afsnis, mariscos

(1) Notice de M^r^ Edmond De Busscher, p. 32.

(2) Voyez P. C. Van der Meersch, *De l'ancienne abbaye de S^t^-Pierre à Gand et des actes administratifs qui ont précédé sa démolition* (*Messager des Sciences historiques*, 1846).

» duodecim in pago Rodanensi, id est Rodenburck, cum » terris, domibus, ædificiis, mancipiis, silvis, campis, pra- » tis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, adjunctis ad- » jacentiis, appenditiis, farinariis, mansionilibus, peculias » utriusque sexus, omnia et in omnibus inexquisita et » quicquid ejusdem videbatur tam de proprio quam de com- » parato, vel de quolibet adtractu totum ad integrum con- » gregationi servorum et ancillarum Domini tradidit, ubi » ipsa abatissa esse dinoscitur. Actum Blandinio monasterio » anno VIII° regni domini Childerici gloriosissimi regis. » Engelwara quæ hanc traditionem fecit ipsa subscripsit ; » Solio subscripsit.

« Signum Gothemari, S. Godardi, S. Godeberti, S. En- » gelmari, S. Madalberti, S. Grimfridi, S. Richardi, S. Ro- » donii, S. Engelweri, S. Immonis, S. Hildeberti. »

Comme on le voit, ce dernier passage donne Childéric au lieu de Childebert, et nous apprend en outre que cette donation eut lieu la huitième année du règne de ce prince. Or, comme l'observe le savant éditeur des Annales, il n'y avait pas alors de Childéric sur le trône. D'un autre côté, Childebert, que donne le second passage, régna de 695 à 715. La huitième année de son règne coïncide donc avec l'année 703 ou 704. La donation aurait donc eu lieu l'an 703 ou 704 de Jésus-Christ.

On voit pas ces différents passages que la donatrice Engelware ou Ingelware était fille d'un certain Affon, et avait embrassé la vie religieuse. La donation comprenait, outre plusieurs autres domaines, une partie du village de Hollain sur l'Escaut, *portionem suam super fluvium Scaldum in villa noncupante Holinio in pago Tornacensi ;* ce qui ne peut se rapporter qu'à Hollain. *Merhas* ou *Meras,* est très-probablement aujourd'hui *Meer,* qu'on écrit à tort *Maire,* et qui forme l'un des faubourgs de Tournai au nord. Ce faubourg, situé près de l'Escaut à sa sortie de la ville, est occupé

sur une certaine étendue par des prairies souvent inondées, qui justifient le nom de *Meer*. L'allée d'arbres qui y conduit porte encore un nom flamand : *la drève (dreef) de Meer*.

Afsnis in pago Gandense est, sans contredit aucun, Afsné à peu de distance de Gand, sur la Lys (1).

Applon ou *Applonis in pago Bracbatensi* est Appels, près de Termonde.

Quant à *Dudece in pago Rodaninse*, il serait assez difficile de le déterminer, si le troisième passage cité ne nous disait en termes explicites : *in pago Rodanensi, id est Rodenburck* (2). Nous croyons, avec M. Van de Putte, que le *pagus Rodaninsis* est le pays de Rodenbourg, plus tard Ardenbourg. C'est ce qu'on peut du reste inférer aussi d'un passage des archives de l'abbaye de S^{t}-Pierre relatif à la même donation : *Ingelwara dedit Hollaing et Meras et Afsne, et Applon et in pago Bracbactensi mariscos duodecim, et Dudece in Rodenburgh* (3). *Dudece* pourrait bien être Dudzeele, entre Damme et Blankenbergh. C'est du reste l'opinion de M. Warnkœnig et de son savant traducteur (4).

Une chose qui frappe dans cette donation, c'est que tous les endroits y indiqués sont situés sur des rivières, et le dernier près de la mer. C'étaient donc probablement des *Moeres* ou marais. Pour ce qui est de Hollain, une bonne partie du village, la partie basse, est occupée par des marais ou des prairies. Le hameau voisin porte même encore le nom de *Marais*.

(1) Voyez *Églises d'Afsné et de Westrem* (*S^{t}-Denis*), par M^{r} A. V. L. *Messager des Sciences historiques*, 1847.

(2) M. Warnkœnig avait d'abord cru trouver le *Pagus Rodanensis* dans le pays de Rode. Depuis l'édition des Annales, la question est tranchée en faveur d'Ardenbourg.

(3) Archives de l'abbaye de S^{t}-Pierre. Invent., n° 6, p. 380.

(4) *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 28.

A quoi donc était affectée cette donation?

Les finances de l'abbaye de S^t^-Pierre, selon Diericx (1), étaient divisées en trois branches principales. La première concernait le domaine; la seconde, l'aumônerie; et la troisième, la pitance (*pitantia*). On renseignait dans les comptes de la pitance tout ce qui se rapportait à l'éducation, à l'alimentation et à l'entretien des moines. Cette donation d'Engelware était affectée *ad mensas fratrum,* c'est-à-dire à la pitance. Du reste, nous voyons qu'elle cédait ses biens en pleine et entière propriété, tant terres que bâtiments, avec serfs, bois, champs, prés, pâtures, eaux, cours d'eau, y compris toutes les attenances et dépendances, fournils, maisons, bestiaux, et tout ce qui pouvait appartenir à ces domaines.

La première version, comme on a pu le remarquer, donne simplement *Holinium*. Les deux autres disent : *portionem suam in villa noncupante Holinium*. D'où l'on peut conclure que cette donation d'Engelware ne comprenait qu'une partie du village actuel. Aussi ne voyons-nous pas de contradiction dans le fait d'une seconde donation à la même abbaye de biens situés à Hollain. Cette nouvelle donation est du 21 janvier 979 (980 n. st.). Elle portait probablement sur d'autres biens que les premiers. Dans tous les cas, on pourrait expliquer la chose autrement. Les biens donnés par Engelware ayant dû être saisis, comme tous les autres, par Charles Martel en 716, ont pu devenir la propriété de quelque seigneur, et ne faire retour à l'abbaye que vers la fin du règne d'Arnould le Vieux; le temps considérable qui sépare ces deux donations aurait fait oublier celle d'Engelware, et Godefroid le Captif en aurait été considéré comme le premier donateur. Ceci expliquerait pourquoi le 1^er^ cartulaire de l'abbaye de S^t^-Pierre, fol. 72,

(1) *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 341.

porte pour titre : *Prima donatio dominii de Hollain.*

Nous avons donné pour date à ce diplôme l'année 979 (vieux style). C'est la date donnée par Miræus dans son *Chronicon Belgicum* (1) et dans ses *Opera diplomatica*. Toutefois les documents varient à ce sujet. Le cartulaire n° 4 des archives de l'abbaye (2) porte exactement la date donnée par Miræus : *Actum publicè in Cœnobio Blandinio XII Kalendas Februarii, Indictione VII, anno XXVI* (979 en marge) *regni incliti regis Lotharii, et regiminis abbatis Womari XXVII.* Or Lothaire II, fils de Louis d'Outremer, succéda à son père en 954, et comme *anno XXVI* signifie que Lothaire régnait depuis 25 ans passés, nous arrivons à la date 979.

Une traduction romane, peu exacte du reste, de ce même diplôme, porte pour date : *Ce fu fait en labie Blandinium XII kalendes de feurier, Indictio VII et lan XXVII du Roy Lothaire et dant Womers labe.* Cette date ne diffère de la précédente qu'en ce qu'elle donne la XXVII^e^ année du règne de Lothaire, au lieu de la XXVI^e^. C'est peut-être une inadvertance du traducteur, qui aura cru lire XXVII des deux côtés. Sans nous arrêter plus longtemps sur ces arides détails, nous ajouterons en faveur de la date 979, que cette donation fut confirmée par le roi Lothaire à Compiègne en 979, et par l'empereur Othon II à Spire en 980 (3).

Voici du reste le diplôme tel que le donne le cartulaire n° 4 des archives de l'abbaye de S^t^-Pierre, fol. 92. Celui que donne Miræus est fautif et incomplet :

« Donatio villæ de Hollaing facta Monasterio sancti Petri

(1) *Ad annum* 979.

(2) Fol. 92.

(3) *Traditiones omnes confirmaverunt Lotharius rex anno* 979 *apud Compendium, similiter et Otto imperator apud Noviomagum anno* 980. Arch. de l'abb. de S^t^-Pierre. Invent., n° 6, p. 589.

» per Godefridum, *Comitem Flandriæ* (*sic*), et Dominam » Magtildam ejus uxorem (1).

» Cum plurima salutis remedia constent, largâ deificae » pietatis miseratione provisa omnibus sanctæ *Martris* (*sic*) » Ecclesiæ filiis, in hac convalle plorationis, spem supernæ » beatitudinis suspirantibus, id felix et omni laudis præ- » conio dignum inter divina probatur negotia commercium, » quod valet quisque fidelium perituris temporalium rerum » facultatibus æternas cœlestis regni conquirere divitias. » Auctor si quidem cœli et terræ Jesus Christus, ad hujus » sanctæ negociationis studium, fideles in sacro exhortans » Evangelio, sic salutari cunctis intonat voce : Thesaurisate » vobis thesauros in cœlo.

(1) Voici la traduction romane de cette charte. Elle est transcrite dans le premier cartulaire de l'abbaye de St-Pierre, fol. 72, et repose aux archives de l'État à Gand. Nous croyons cette pièce inédite :

« Prima Donatio Dominii de Hollain.

» En non le père et le filz et le saint esprit. Amen.

» Jo Godefroys par la grace Dieu cuens et me femme Mehaus, pensant et traitant d'auoir le permanable Loyer, et couoitant densuir auleune porcion de le bone crite Auoec Ciauls ki len terriens patrimonies as celestes tresors ont enuoye et bien nous chamble profitable chose que nous des biens que li souurains distributeres nos a prestes, aussi bien a nous que a ciaulx qui apres nous uenront aucune remede de salu procuromes. pour cho a labie qu'on apele Blandinium, qui au commencement fu construite dou saint pere et dou bon uesques saint amant e qui fut sacree en lonneur des benois apostles saint pierre et saint pol, et apres cel tamps fu edifie si con puet ueir a loeil del uaillant arnoul et fundee en le que le claus abbes Uuoumers auoec grand compaignie de moines regulers fu abbes et paistres de ceste abbeie deuant dite pour le remede de nos aimies et de nos enfans Donons nous a Dieu et a saint piere le clachonier dou regne celeste perpetuelment toutes nos choses, et cest assauoir le seignorie de Hollaing con apele en latin fiscum et en romans borse royal, qui siet au teroier tornisien auoec leglize en lonneur saint martin, et a toutes les choses qui y apartienent, si come le eglize de Ramelgiis auoec le terre qui y atient, qui est i.mes Spethemul mes peland de Lesdaing et nouc uile et quautres on peut penser qui apartiegne a le seignorie qu'on apele Bourse Royal si come des pastures entor gisans et preis et bois et les cours des iaues. Toutes ches choses dore en auant en possession Jo Godefrois et Mehaus ma femme en droiture et en poeste de cest lui donnons nos et transseusons et a ces serians du reguliers qui sont

» Hæc ego Godefridus gratiâ Dei comes, et uxor mea » Magtildis, solicitâ mente pertractantes, æternique flagran- » tes amore præmii, cupientesque aliquantulam beatitudinis » portionem consequi cum illis, qui terrena sui patrimonia » ad cœlestes transtulerint thesauros, hoc nobis salubre » visum est, ut ex bonis à summo omnium rerum distri- » butore clementer concessis, tam nobis quam prædecesso- » ribus nostris aliquod salutis remedium procuraremus.

» Ideoque ad Monasterium, vocabulo Blandinium, in pri- » mordiis ab apostolico patre sanctissimo pontifice Amando » constructum, atque in honore principis Apostolorum bea- » tissimi Petri et Doctoris Gentium Pauli consecratum; » processu vero temporis, ab Arnulpho, excellentiori à fun-

en habit de moine et en tele abeie seruent deu, uolons nous ces choses estre donnees et confremees, quils sans nulle contradiction les aient et tiegnent en possession en leurs propres necessaires, quilz puissent estre plus franes en faisant les commandemens qui sont donc se lonc le Riule saint Benoit, quilz prient a Dieu por nous et pour ciaulx qui apres nous uenront plus deuotement. Saueuns de nous oyrs qui apres nous uenront ou pour oirs dit seront ou auleune estraigne persone par male uolente folement ueullie estre encontre ses presumptueus ardemens ne uaille ne ne tiegne ne uiegne a porfit, mais pour liniure et le torcheniere repeticion pait a le seignourie quon appele bourse Royal C. lib. dor. CCCC. dargent. parmitout tou chou quil requiert nauiegne ne ne tiegne. Ains uolons que li testamens de ceste donison soit et permaigne fers et estables a tous jours. Ce fu fait en labie Blandinium xii kalendes de feurier, Indictio vii et lan xxvij du roi Lothaire et dant Unomers labe.

» Li saiaulx Godefroit le conte et Mchaut se femme qui fissent ceste donison et fisent confremer. S. Arnol le Glorieus marchis, signum Herumam le conte le fils Godefroid le conte, signum Dant Uuomers labe, signum Uuingies, signum Liethar, signum Uuitbert, signum Englebert lauoc, signum Uuion le prouost.

» Originalis littera ex qua supra scriptam litteram donationis scripsi non erat sigillata. »

On voit que cet acte n'est que la copie de la traduction faite probablement au XIIIe ou au XIVe siècle. Cette traduction ne portait pas de sceaux, par la raison bien simple qu'elle n'était pas la lettre originale, comme le copiste a tort de le dire. En effet, l'introduction du français dans les actes publics ne date, comme on sait, que du commencement du XIIIe siècle. Voyez à ce sujet la *Notice sur l'époque de l'introduction de la langue française dans les actes publics au moyen-âge*, par Mr B. Dumortier.

» damentis exstructum ædificio, ut intuendum patet oculis;
» in quo Dominus abbas Womarus non modico regula-
» rium collegium Monachorum industrius pastor præesse
» videtur.

» Ad hoc ergo Monasterium, pro remedio animæ nostræ,
» filiorumque nostrorum, donamus Deo ac sancto Petro,
» cœlestis regni clavigero, res nostras perpetuo, hoc est
» fiscum regium Holinium dictum, situm in pago Torna-
» censi, cum ecclesiâ in honore sancti Martini et omnibus
» ad se pertinentibus, *Ramelgien Ecclesiam, cum terrâ ad*
» *se pertinente* (1), quod est mansum unum, et Spetemul,
» Idelandi mansum, quod est Lesdennium, novaque villa,
» et quitquid pars fisci spectare (2) videtur in circumjacen-
» tibus pascuis, pratis, silvis, aquarum decursibus.

» Hæc igitur omnia a presenti in futurum jugi ævo pos-
» sidenda, ego Godefridus et uxor mea Magtildis, in jus et
» potestatem ipsius loci, tradimus atque transscribimus, et
» ipsis Dei famulis, regularis vitæ studiis, sub monacali
» habitu, in eodem cœnobio Christo famulantibus, donata
» atque firmata esse volumus; quatenus hæc absque ullius
» refragatoris inquietudine, vel contradictione habeant, te-
» neant, possideant, propriis necessitatibus et stipendiis,
» quo liberiores in exsequendis valeant esse mandatis, *se-*
» *cundum sancti patris Benedicti regulam sibi traditis* (3),
» atque pro nobis et nostris prædecessoribus devotiùs Do-
» mini misericordiam implorent. Si quis verò de omnibus
» successoribus nostris, heredibus aut proheredibus, per-
» versus contradictor, seu extranea quælibet persona, huic
» traditionis nostræ largitioni, intuitu divinæ pietatis pactæ
» et firmatæ, iniquis refragationibus contra ire voluerit,

(1) Ces mots sont en interligne dans le texte.
(2) *Alias* spectare.
(3) Les mots soulignés sont omis par Miræus.

» atque hanc ausu necessario temerare præsumpserit, præ-
» sumptuosa illius audacia nullum obtineat effectum; immò
» pro injusta repetitione distringente, fisco auri libros cen-
» tum, et argenti CCCC coactus exsolvat; prætereà quod
» repetit non evindicet; sed præsens donationis nostræ tes-
» tamentum, nostrâ fideliumque roboratum à stipulatione,
» stabile et inconvulsum perenni ævo maneat.

» Actum publicè in cœnobio Blandinio XII kalendas Fe-
» bruarii, indictione VII, anno XXVI regni incliti regis
» Lotharii, et regiminis domini abbatis Womari XXVII.

» Signum Godefridi comitis, et conjugis ejus Magtildis,
» qui hanc traditionem fecerunt et firmari petierunt.

» S. Arnulphi, gloriosi marchisi junioris.

» S. Hermanni comitis, filii Godefridi comitis.

» S. domini Womari abbatis.

» S. Wiggeri.

» S. Liteberti.

» S. Wicberti.

» S. Ingelberti advocati.

» S. Widonis præpositi.

» Ego quoque Rodulphus monachus vidi et cartam con-
» scripsi. »

Ce donateur Godefroid, que le titre nomme à tort *comitem Flandriæ,* est Godefroid surnommé plus tard le Captif. Il était comte de Verdun, en Lotharingie, et seigneur d'Eenham (près d'Audenarde), ville autrefois considérable, commerçante et fortifiée. D'après une chronique manuscrite, possédée autrefois par Juste-Lipse, Eenham aurait même été un temps capitale du duché de Lothier (1). Godefroid le Captif possédait de grands biens dans le Tournésis. Toutes les localités mentionnées dans ce diplôme sont

(1) Le *Brachatensis ager* répond-il à l'ancien pays d'Alost? par M. le chanoine De Smet. Bullet. de l'Acad. roy. de Belg., t. V, p. 706. 1838.

voisines l'une de l'autre, et toutes étaient des dépendances de Hollain.

Godefroid le Captif donne ainsi à perpétuité à Dieu et à S^t^-Pierre, et cela pour le salut de son âme et de celles de ses fils, le fisc royal appelé Hollain, situé en Tournésis, avec l'église en l'honneur de S^t^-Martin, et toutes les choses y appartenant, c'est-à-dire l'église de Ramelgies avec la terre qui en dépend et qui forme un *manse,* en outre Spetemul, manse d'Idelande, qui est Lesdain, et Neuveville, et tout ce qui peut appartenir au fisc dans les pâtures, prés, bois, cours d'eau avoisinants.

Hollain était donc un *fiscus regius.* D'après M. Guérard, voici ce qu'il faut entendre par *fiscus :* « Les domaines de nos rois, dit-il, étaient partagés pour leur administration et leur exploitation en *fiscs,* qui se composaient d'un nombre plus ou moins considérable de villages et dans la plupart desquels étaient situés des palais ou des maisons royales (1). »

Le traducteur dont nous avons parlé est assez embarrassé pour rendre les mots *fiscum regium.* Il s'y prend par le moyen le moins compromettant, par une périphrase : *le seignorie de Hollaing con apele en latin fiscum, et en romans borse royal;* et plus bas : *le seignorie qu'on apele bourse royal.* Le nom de *fiscus regius* se rapportait à l'origine de cette seigneurie. On sait qu'on appelait encore fises ou bénéfices des domaines que les rois détachaient du domaine public pour en gratifier leurs *leudes* ou *fidèles,* à titre révocable, viager ou héréditaire, en les obligeant à des devoirs particuliers ou à de certaines charges. Dans la suite, les bénéfices, sous le nom de *fiefs,* furent affranchis des charges publiques (2). Il est facile de voir par les me-

(1) *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule.* Paris, 1832.
(2) Des Michels, *Précis de l'histoire du moyen-âge,* éd. de Brux., p. 42.

sures préventives employées par le comte de Verdun contre ceux qui viendraient réclamer ce domaine par droit d'héritage, que Godefroid le Captif le possédait à titre héréditaire (1).

Puisque tous les endroits mentionnés dans ce diplôme dépendaient de la seigneurie de Hollain, il n'est pas hors de propos de chercher à les déterminer. *Ramelgien Ecclesiam* est très-probablement l'église de Rumegies (France), près de Hovarderie. En effet les paysans prononcent encore aujourd'hui *Raimegies*. A cette église appartenant un *manse,* manoir avec une douzaine de bonniers de terre. Du moins, c'est ainsi que, d'après le glossaire de Du Cange, il faut le plus souvent interpréter le mot *mansus* ou *mansum*. Cependant ce nombre de bonniers ne paraît pas avoir été invariable.

Spetemul, qu'on écrit encore Spethemul, Spetenvil ou Sponteviel, est un de ces manoirs situé à *Lesdennium,* Lesdain, village limitrophe de Hollain; on voit que cette métairie était occupée par un certain Idelande, ou Peland suivant un autre cartulaire.

Quant à *Nova Villa,* c'est, croyons-nous, la ferme de Neuville au village de Wez, également près de Hollain.

(1) Après cela, il serait assez singulier que ces domaines fussent aujourd'hui la possession de descendants du comte de Verdun. Sans vouloir rien affirmer, nous ferons ici une observation curieuse. Godefroid le Captif, suivant Wastelain (*Description de la Gaule Belgique,* p. 443), était comte de Valenciennes, et transmit ses droits à son fils Herman. En 1040, lors de l'incorporation du comté de Valenciennes à celui de Mons, la châtellenie de Valenciennes resta à ceux qui la possédaient, et qui descendaient des puinés des anciens comtes (De Reiffenberg, *Histoire du Hainaut*, t. I, p. 140). Or la famille de Du Chastel de la Hovarderie passait pour être issue des anciens châtelains de Valenciennes (id., ibid., t. II, p. 38). Ils seraient donc de la famille de Godefroid le Captif. Les Du Chastel tirent leur nom de la terre de Hovarderie, près de Rumegies. Le comte Albéric est bourgmestre de la commune de Hollain; le comte Louis, de celle de Lesdain; et le comte Henri habite le château de Wez. L'histoire présente quelquefois de singuliers rapprochements.

Cette magnifique ferme, après une durée de tant de siècles, a cessé de nos jours d'être exploitée, et est devenue une réunion de petites habitations particulières.

Hollain possédait donc une église avant l'an 979, et cette église, comme encore aujourd'hui, était sous l'invocation de saint Martin. De plus la petite église (*Ecclesiola,* comme nous allons le voir) de Rumegies en était une sorte d'annexe ou de succursale. Une paroisse à cette époque comprenait plusieurs *villae*. La paroisse de Hollain comprenait Rumegies, Lesdain et Wez. Comme le village de Rumegies se trouvait beaucoup plus éloigné de l'église de S[t]-Martin, on y avait établi une petite église dépendante de l'église paroissiale.

Voici comment le savant docteur Le Glay explique l'origine des paroisses (1) :

Les chapitres ou abbayes qui possédaient, loin de leur siége principal, quelques domaines, avaient soin d'y placer un prévôt ou prieur ecclésiastique, qui régissait les biens et pourvoyait aux besoins spirituels des colons attachés à ce domaine. Ce furent là les premières paroisses. L'origine de quelques-unes d'entre elles remonte au commencement du VIII[e] siècle.

Témoins des bons effets de ces institutions nouvelles, les propriétaires laïcs voulurent en faire jouir leurs propres seigneuries. Ils demandèrent et obtinrent l'autorisation de bâtir des églises, en y affectant une dotation perpétuelle. Cette dotation se composait :

1° De terres vagues et vaines, situées non loin de l'église;

2° De la dime sur toutes les terres productives du territoire.

Sous Charlemagne, les paroisses qui jusqu'alors n'avaient point de circonscription positive, et par conséquent n'étaient

(1) *Cameracum Christianum* Introd. histor., p. xv.

pas véritablement constituées, furent restreintes dans le territoire dont elles percevaient les dîmes. De cette manière plusieurs *villae* se trouvaient presque toujours assujetties à une même paroisse. Plus tard, au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, l'accroissement de la population et des ressources permit d'augmenter le nombre des paroisses en divisant celles qui se composaient de plusieurs *villae*. C'est probablement vers cette époque que les *villae* de Rumegies, de Wez et de Lesdain furent détachées de la paroisse de Hollain pour former des paroisses particulières.

Dans une charte de Baudouin, évêque de Tournai et de Noyon, où il est question des deux églises de Hollain et de Rumegies, il est fait mention d'*ecclesia* et d'*altare*. L'église, *ecclesia*, se composait du seigneur et du desservant. L'*altare* comprenait l'administration spirituelle. Par suite de la donation de Godefroid le Captif, le seigneur devenait ici l'abbé de S^t^-Pierre, tandis que l'autel continuait à rester aux mains de l'évêque de Tournai. Nous avions besoin d'établir cette distinction pour faire comprendre la charte de Baudouin dont nous venons de parler (1). Par cette charte,

(1) Ce Baudouin, l'un des évêques les plus distingués qui aient occupé le siége de Tournai, fut élevé à l'épiscopat vers 1040. Il fit en 1067 la dédicace de S^t^-Bavon à Gand. Il abandonna aussi à l'église de Tournai plusieurs autels situés en Flandre. Il tenta le premier de rétablir son évêché particulier, et se rendit à Rome dans ce but. Il mourut en 1068. Le Maistre d'Anstaing, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Tournai.*

Voici la charte dont il est question :

« Carta Balduini Episcopi de altaribus in Holinio ac villa de Ramelgis prope Tornacum.

» In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti Amen. Balduinus sancte nouiomensis uel tornacensis ecclesie de gratia Dei Antistes Uniuersis sancte matris ecclesie filiis tam presentibus quam et futuris salutem. Uniuersaliter sancte caritati uestre notum esse uolumus qualiter Uuichardus Abbas de monasterio uel cenobio sancti Petri apostolorum principis quod situm est in monte Blandinio in territorio Gandensi nostram adiens presentiam a nobis expetierit uel redemerit altare de uilla Sancti Petri Holinium dicta, cum altariolo ecclesiole de uilla Ramelgis, quod est appendicium uel membrum

datée de Tournai le 28 mars 1047, l'évêque fait connaître à tous les fidèles présents et à venir que Wichard, abbé de S^t^-Pierre de Blandin-lez-Gand, s'est présenté devant lui, proposant de racheter l'autel de la *villa* de S^t^-Pierre appelée Hollain, avec le petit autel de la chapelle (*altariole ecclesiole*) de Rumegies, qui est une dépendance ou succursale du susdit autel, à cette condition toutefois qu'un certain clerc Lisbrand et son neveu Godefroid jouiraient leur vie durant de l'autel de la chapelle de Rumegies, et qu'ils paieraient chaque année au 1^er^ juin, fête de la Nativité de S^t^-Pierre et de S^t^-Paul, six deniers de redevance. Mais, après leur mort, l'autel lui-même, dans toute son intégrité, devait revenir aux moines de l'abbaye de S^t^-Pierre. De cette manière, l'abbé de S^t^-Pierre réunissait en lui les deux qualités de seigneur et de chef spirituel; et cette réunion devait avoir un heureux résultat en prévenant les conflits. En effet, la dîme paroissiale appartenait à l'église, c'est-à-dire au seigneur et au desservant. Bientôt l'autel en fut séparé, et le seigneur s'appropria la principale part des dîmes

memorati altaris. Eo tamen rationis tenore, ut quidam clericus Lisbrandus et nepos ejus Godfridus ad uitam altare de ecclesiola Ramelgis teneant, et omni anno die natalis apostolorum petri et pauli qui ueneratur in kalendis junii vi denarios pro censu soluant. Post mortem uero eorum fratres memorati cenobii altare ipsum cum omni integritate sua recipiunt. Actum publice Tornaco, Anno Dominicæ incarnationis millesimo xlvii, Indictione xv, v kalendarum aprilis, regnante rege Francorum Henrico. Ego Balduinus et si Indignus episcopus hoc perfeci et testamento seruari precepi. Signum Uuichardi abbatis qui interfuit et firmari expetiit. Signum Folferti abbatis. Signum Uuallierii archydyaconi. Signum Hebardi decani. Signum Heiberti decani. Signum Gislani decani. Signum Reyneri decani. Signum Memardi decani. Signum Theodorici decani. Uuulfriæ decani, Rasteille decani. Uuidonis canonici, Rodberti canonici, Uuiberti canonici, Adalardi canonici. Signum preiecti prepositi. Signum Gerici. Signum Arnulphi filii Theodorici. Signum Petri Notgeri. Signum Rodulfi Balduini. Signum Berengeri Rodberti. Item Rodberti Gudmanni Azzelmi Riquardi Gerardi.

» Ego quoque Uuichardus et si indignus abba vidi et notavi. »

(Archives de l'abbaye de S^t^-Pierre. Cartul. n° 1, folio 105).

et des oblations, pour n'en laisser qu'une faible portion (si même il ne prenait pas tout) au desservant de l'autel. En conséquence, les conciles insistèrent pour la restitution des dîmes ainsi usurpées, mais les moines ou les chanoines profitèrent seuls de ces restitutions (1).

L'église actuelle de Hollain est une lourde construction moderne en pierres du pays, soutenue par six énormes piliers qui la partagent en trois nefs. Sa forme est celle d'un rectangle au bout duquel se détache le chœur, dont le peu de profondeur ne fait pas un brillant effet. Du reste, elle ne renferme rien qui mérite d'être cité. La grosse tour carrée, peu élevée d'ailleurs, est surmontée d'une flèche qui lui ôte quelque peu de sa lourdeur, sans lui donner de l'élégance. Plusieurs parties, notamment le portail, réclamaient une réparation urgente. Elles sont aujourd'hui en voie de restauration.

F. F. J. Lecouvet.

(1) Warnkoenig, *Hist. de la Flandre*, t. II, p. 407.

GEDEON
HIC ROS
IS

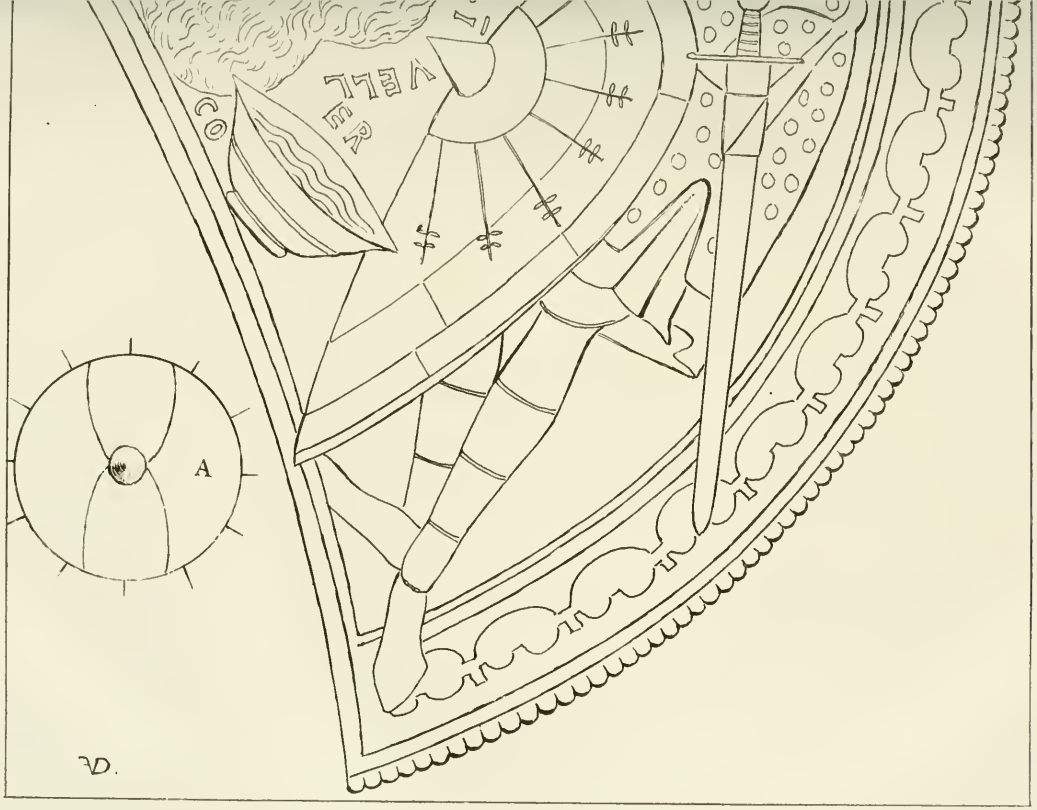

PARTIE D'UN UMBO DE BOUCLIER.
(Grandeur naturelle).

Umbo de Bouclier (1).

GRAVURE AU BURIN DU XI^e^ AU XII^e^ SIÈCLE.

Il y a quelque temps, dans une excursion artistique que nous fîmes dans le Nord de la France, nous visitâmes, à Douai, la belle collection de M. Minard, numismate savant et zélé, possédant un médaillier des plus curieux pour le Nord et le Pas-de-Calais. Dans cette belle collection, nous remarquâmes une partie d'un *umbo* de bouclier en cuivre rouge, gravé profondément au burin et destiné sans doute à être émaillé, puisqu'on y remarque en différents endroits des fragments d'émail. Son propriétaire a eu l'obligeance de nous permettre d'en prendre le dessin, reproduit par la planche ci-jointe.

C'est une pièce aussi curieuse pour la gravure des siècles passés que pour le sujet qu'elle représente; elle nous donne le costume complet des chevaliers du XII^e^ siècle, ainsi que la forme des boucliers-pavois sur lesquels ces *umbo* étaient placés.

Le sujet représente une partie de l'histoire de *Gédéon*, fils de Joas, de la tribu de Manassès, et cinquième juge d'Israël vers l'an 1245 avant J. C. et qui fut choisi par l'ange du Seigneur pour être le libérateur du peuple d'Israël. Gédéon, dont l'humilité était extrême et qui prenait d'abord cet ange pour un homme, eut besoin de voir des

(1) L'*umbo* est la partie la plus saillante d'un bouclier; il se termine le plus souvent par une pointe très-aiguë.

miracles pour croire la vérité de cette mission. Ayant fait cuire un chevreau, il l'offrit avec du pain sans levain à l'ange. — L'ange lui dit d'en mettre la chair et le pain sans levain dans une corbeille et le jus dans un pot, de l'apporter sous un chêne et de verser ce jus sur la chair et le mettre sur une pierre. L'ange toucha la pierre avec une baguette; aussitôt il sortit de cette pierre une flamme qui consuma la chair et le pain sans levain.

Gédéon, pour ajouter foi à ce que l'ange lui avait ordonné, lui demanda d'autres miracles; il étendit sur le soir la toison du chevreau sur l'herbe, demanda à l'ange que le lendemain cette toison seule fût mouillée de la rosée, ce qui arriva : il demanda que le surlendemain le contraire arrivât; l'herbe était mouillée et la toison seule ne l'était pas.

Gédéon commença sa mission par abattre pendant la nuit l'autel de Baal. Il fit sonner ensuite de la trompette, et vit en peu de temps autour de lui une armée de trente-deux mille hommes; par ordre de l'ange, il réduisit cette armée à trois cents hommes, et il les arma chacun d'un vase de terre dans lequel se trouvait un flambeau, d'une corne de bélier ou d'une trompette: Gédéon s'avança silencieusement pendant la nuit avec ses trois cents hommes, à qui il avait donné l'ordre, lorsqu'ils seraient arrivés sous les murs de Jéricho, de casser tous ensemble leurs vases et de sonner en même temps de leurs trompettes. L'ordre ayant été fidèlement exécuté à propos, les ennemis crurent avoir une armée considérable à combattre; dans leur épouvante, ils tournèrent leurs armes les uns contre les autres; ceux qui échappèrent à cette boucherie, furent mis en pièces par les vainqueurs. Gédéon les poursuivit, tua de sa propre main Zébée et Salmana, et délivra la terre des Israëlites de ces hommes féroces.

Dans leur allégresse, les Israëlites voulurent donner la

couronne à Gédéon et le proclamèrent roi, offrant même la succession au trône à sa postérité; mais il refusa : « Non, dit-il, je ne règnerai pas sur vous, ni moi ni mes descendants; ce sera le Seigneur seul qui sera votre roi. » Il continua à gouverner comme juge, avec beaucoup de sagesse et d'équité, et mourut dans un âge avancé, laissant soixante-et-dix enfants de plusieurs femmes, outre Abimelech qu'il eut d'une concubine, et qui tua tous les autres.

Notre héros est représenté armé de pied en cap, le casque en tête, un capuchon de mailles, et la tête entourée d'un nimbe comme un saint. Il est vêtu de la cotte d'armes à rondaches, les jambes entourées de plusieurs courroies, l'épée au côté, tenant en main la lance garnie d'un pennon; s'appuyant sur son bouclier à rayons fleuronnés, il est dans l'attitude de celui qui va recevoir les instructions du ciel. A côté de lui sont placés un vase et une toison : des rayons partant d'un ciel étoilé, descendent sur lui et sur les objets environnants; une main qui le bénit, sort des nuages. Les mots d'une légende sont éparpillés çà et là, et une bordure fleuronnée circonscrit le tout.

Cette gravure nous fait connaître la riche décoration que recevaient parfois les armes défensives au moyen-âge. Le costume et la forme de ce bouclier nous indiquent la date à laquelle nous pouvons reporter cette curieuse antiquité; le bouclier est celui que l'on rencontre déjà dès la fin du X^e^ siècle, et dont l'usage devint général du XI^e^ au XII^e^ siècle : c'est cette dernière date que nous assignons à cette gravure. La légende : *Gedeon hic. Ros si illat ī veller co...* dont la forme des caractères indique le moyen-âge, nous confirme dans cette opinion.

Considéré sous le rapport artistique, c'est une pièce des plus curieuses pour l'histoire de la gravure des siècles reculés : elle pourra jeter autant de lumière sur l'art que possédèrent nos pères, que les plaques de cuivre gravées

recouvrant les tombeaux du moyen-âge, sur lesquelles des savants de la Belgique (1) et de l'Angleterre, et particulièrement Albert Way (2), font en ce moment tant de recherches; c'est M. Way qui a fait, par rapport à la gravure, les premières investigations sur les dalles en cuivre découvertes en Angleterre et en Belgique.

Nous ferons remarquer que l'*Umbo* que nous publions aujourd'hui, appartient à une époque de beaucoup antérieure à celle attribuée aux inscriptions en cuivre, retrouvées jusqu'à ce jour.

Nous avons reconstruit sur notre planche la forme que l'*Umbo* a dû avoir, étant placé sur le bouclier. Le compartiment que nous publions, est marqué de la lettre A. Les autres compartiments, qui n'ont pas été retrouvés, complétaient probablement l'histoire de Gédéon.

Félix De Vigne.

(1) Heyman, *Notice sur une dalle tumulaire de cuivre du XV^e siècle.* Bruges, 1852. — Jules de Saint-Genois, *Messager des Sciences historiques*, 1853, page 64.

(2) Albert Way. *Notice of foreing sepulchral Brasses, especially of a remarkable example at Ghent.*

Le même. *Engraved sepulchral slabs*, etc.

Notice

SUR LES ÉCOLES DE NAMUR.

1483-1767.

Lorsqu'en 1849, nous nous occupions, M. Stallaert et moi, du mémoire sur l'instruction publique, qui a paru l'année suivante, mon honorable ami, M. le docteur Gorissen, eut l'obligeance de me communiquer quelques manuscrits relatifs aux écoles de Namur. Nous n'en avons cité qu'un seul (p. 99), les autres concernant une époque postérieure à celle que nous devions traiter.

J'ai depuis compulsé de nouveau ces documents, dans lesquels M. Gorissen a bien voulu m'autoriser à puiser les renseignements qui m'ont servi à faire la notice que je publie aujourd'hui, et qui retrace, d'une manière succinte, l'état des écoles namuroises jusqu'en 1767.

Comme on a pu le voir dans la pièce insérée dans notre mémoire, trois chanoines de la cathédrale de S^t^-Aubin se succédèrent, de 1483 à 1527, dans les fonctions d'écolâtre de cette église; ce furent : M^e^ Eustache Mahiart, Roland Delhaye et M^e^ Jean de Terne, qui firent successivement en 1483, 1507 et 1527, le relief *de main à bouche* de cette dignité, à laquelle il n'était alors attaché aucun bénéfice.

De Terne eut pour successeur Jacqmart de Guistelle, qui trouva ces fonctions pourvues de quelques revenus, puisqu'il est dit dans son acte de relief, que les biens de l'éco-

lâtrie *gisent à Sorinnes* (1) *et sur plusieurs maisons en la rue S^t^-Albin et autre part* (2).

Les écoles de Namur furent ensuite dirigées par Jean Durant, qui mourut en 1569.

Le chapitre de S^t^-Aubin n'informa pas le souverain de la vacature de l'écolâtrie, mais y nomma lui-même successivement trois titulaires : Jean Désirant, en juin 1569; d'Archnus, le 27 juin 1570, et Jean Dave, U. J. D., le 25 juin 1574. Ce ne fut que deux ans plus tard que les chanoines provoquèrent auprès de l'autorité royale la nomination d'un écolâtre; le 10 janvier 1576, ils présentèrent à Philippe II trois candidats : M^e^ Dave, qui remplissait déjà les fonctions auxquelles il fallait pourvoir; M^e^ Grégoire Brahier, et Benoit Vouroux, tous trois membres du chapitre.

Philippe II ne tint aucun compte de cette désignation de candidats, en ce sens qu'il n'en fit aucune mention dans les lettres-patentes qu'il délivra la même année à J. Dave (désigné comme successeur de Jean Durant), mais qu'il eut soin, au contraire, de rappeler de la manière la plus expresse qu'il avait la pleine et entière disposition de l'écolâtrie et que l'écolâtre ne relevait que de lui (3).

(1) Près de Dinant sur Meuse.

(2) En 1752, ces revenus ne consistaient plus qu'en une rente foncière de 15 muids d'épeautre, mise à charge des Dames Blanches de Huy, suivant lettres-patentes de Philippe II, du 25 juillet 1597, et en une rente de 1 flor. 5 s. 14 d., constituée le 8 janvier 1719, par la famille de Wespin, qui, paraît-il, ne l'avait jamais payée.

(3) Voici les principaux passages de ces lettres :

« Philippus Dei gratia..... notum vobis facimus quod nos scolastriam praedictae ecclesiae per obitum quondam Mgri Johannis Durant ejusdem ultimi possessoris jam diu liberam et vacantem ac ad nostram collationem, provisionem et omnimodam aliam dispositionem, ratione juris nostri patronatus, pleno jure spectantem et pertinentem dilecto nobis.... damus et conferimus de eadem scolastria uno cum omnibus juribus et pertinentiis universis providimus et providemus ipsum tenore praesentium investiens.... quo circa vos requirimus.... in corporalem. Realem et actualem possessionem dictae scolastriae juriumque et ptinentiarum ejus ponatis et inducatis.... eum-

Dave, installé par le chapitre le 10 juillet 1576, résigna ses fonctions six ans après, par suite de sa nomination d'archidiacre : il fut depuis troisième évêque de Namur.

Jacques Caslot, vicaire de S^t^-Loup à Namur, fut promu à l'écolâtrie le 28 janvier 1582, probablement de la même manière que Dave en 1574 : il ne reçut ses lettres-patentes que dix mois après, le 2 décembre. Son successeur, Jean de Marbais, ne fut écolâtre que quelques mois en 1631; il fut élevé, la même année, au décanat de S^t^-Aubin et mourut en 1635. Ce fut encore un vicaire de S^t^-Loup, Jacques de Horion, qui remplaça de Marbais; ses lettres-patentes portent la date du 27 décembre 1631. Cet écolâtre mourut le 29 août 1637 et eut pour successeur Pontien Minet.

Il paraît qu'à cette époque le chapitre de S^t^-Aubin était parvenu à soustraire à la juridiction de l'écolâtre, l'école cathédrale, spécialement destinée à l'instruction des enfans appelés à remplir quelques fonctions dans l'Église. Ce furent sans doute les objections faites par Minet au sujet de cet empiètement qui donnèrent lieu à la convention conclue entre lui et le chapitre, le 22 juin 1644. Par cet acte, le chapitre se réservait le droit de nommer, de punir et de renvoyer le maître de l'école cathédrale, ainsi que de redresser les abus graves; l'écolâtre s'obligeait à présenter un candidat, en cas de vacature de l'emploi de maître, à avertir celui-ci et ses élèves pour les petites fautes, à signaler les autres au chapitre, et à visiter l'école deux fois par an, en se conformant aux réglements du chapitre; il renonçait en outre, pour autant que l'écolâtre ne serait pas chanoine, au droit de

que in scolastriam dictae ecclesiae recipiatis et admittatis, stallum in choro et locum in capitulo eum plenitudine juris scolastici, illi assignatis.... nec non eidem de fructibus, redditibus, juribus, proventibus et obventionibus ejusdem scolastriae respondeatis, aut per alios quorum interest.... plenarie et integre respondere faciatis, adhibitis solemnitatibus in similibus adhiberi solitis et consuetis, namque nobis ita placet.... etc.... »

voter en chapitre, d'avoir une place réservée au chœur, etc. Le chapitre et l'écolâtre se réservaient néanmoins leurs droits respectifs et stipulaient finalement que les revenus de l'écolâtrie, depuis la mort de Horion jusqu'à l'installation de Miret, seraient employés aux travaux nécessaires à l'école et à la cathédrale (1).

(1) La convention de 1644 était conçue comme suit :

« Difficultate inter capitulum et D. Pontianum Minet, scolasticum hujus Ecclesiae, quoad representationem annalem Ludi Magistri scolae dictae Ecclesiae, et fructus cessos dictae scolastriae a die obitus Dñi Jacobi Horion, dum viveret, etiam scolastici dictae Ecclesiae usque ad diem possessionis ejusdem scolastriae captae per dictum Dñum Minet, convenerunt in modum sequentem.

» Dominus scolasticus praesentabit Capitulo novum Ludi magistrum vacante Ludi magistri officio.

» Eumdemque quotannis representabit praedicto Capitulo die capitulari solito sub conditionibus sequentibus.

» Primo, quod erit Capituli presentatum admittere, vel non admittere, pro ut et presentatum continuare vel non continuare juxta causarum occurrentiam.

» Secundo, quod semel admissum et continuari potentem tenebitur dictus scolasticus si ab eo adhuc requisitus fuerit representare nisi indignus esset qui continuaretur, quo casu dictus scolasticus capitulo suas rationes exponet : quibus auditis capitulum resolvet prout sibi justum visum fuerit. Quod si scolasticus continuari petentem representare neglexerit, ipse pro illa vice poterit se ipsum capitulo representare.

» Tertio, quod semel admissum non poterit scolasticus ulla parte anni vel ulla ex causa etiamsi notorii ludi magistri excessus dimissionem exigerent, dimittere vel punire, sed capitulum Scolasticus ex officio scolam visitabit idque vel minimum bis in anno, servatis capituli regulis et ordinationibus.

» Inter visitandum et ubi querelas aliquas audierit, scolasticus poterit Ludi magistrum et discipulos minorum excessuum et defectuum monere, majores vero, si qui irrepserint, ad capitulum, ut illos emendare et corrigere possit, deferre tenebitur.

» Licebit interim, ut huc usque usitatum est, Dño decano seorsim, et deputatis capituli praetactam scolam, quoties libuerit, visitare et quosecunq. defectus, quomodocunq. innotuerint corrigere.

» Praedictus scolasticus, si simul sit canonicus, et non alias, in omnibus iis quae sunt ut supra capituli habebit vocem ut alius canonicus etiam in prima admissione Ludi magistri.

» Et ut ex praemissis dictus scolasticus nullum sibi novum jus acquirere pretenderet quod sibi ante non competierat, sive ad hoc ut scholastria habea-

Cette convention, qui détruisait le principe de l'écolâtrie, était un acte défectueux et complétement illégal : défectueux, parce que Minet avait eu l'adresse de ne jamais y apposer sa signature, et qu'ainsi il ne liait de droit ni lui ni ses successeurs; néanmoins la bonne foi de ceux-ci, qui n'était qu'une coupable faiblesse, l'avait toujours reconnu et avait ainsi donné au chapitre une arme contre eux; cette convention était en outre illégale, parce qu'elle aliénait des droits à l'insu de celui à qui ils appartenaient; aussi s'était-on bien gardé de la soumettre à l'approbation du souverain.

Le chapitre, satisfait, laissa à l'écolâtre son autorité mutilée; Minet mourut le 22 octobre 1645.

L'écolâtrie de S[t]-Aubain passa ensuite aux chanoines P. Du Pont († 16 mars 1650) (1), Guillaume Rulius († 22 octobre 1665), Lavigne († 1695), Jean-Charles André († 29 juillet 1711) et Ignace-Augustin de Lamblet, fils d'un greffier du conseil de Namur, nommé en 1711, par Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière; en l'installant le 18 août de la même année, les chanoines, sous prétexte que le titulaire ne faisait point partie de leur corps, ne lui accordèrent qu'*à titre de faveur spéciale* le *stallum in choro* que le souverain réservait à la dignité d'écolâtre (2).

tur dignitas, vel speciale stallum in choro habeat, vel quippiam aliud sibi competere colligat, ita etiam juribus, quae antea scholastriae competere poterant, praejudiciare non intendit.

» Quod ad fructus scholastriae cessos a die mortis Dñi Horion dum viveret scholastici, usque ad captam illius possessionem per dictum Dnum Pontianum Minet, capitulum et dictus Minet, ad evitandas contentiones, unanimi consensu permiserunt illos applicari partim ad restaurationem scolae, partim ad concamerationum accinctarum ecclesiae cathedralis, idque absque ullo juris capituli, vel futuri scholastici ad fructus cessuros, vacante in posterum scholastria praejudicio.

» Inferius erat signatum : Dupont, 1644. »

(1) Ce fut sous cet écolâtre que le chapitre accorda de son autorité privée, le 19 février 1648, au maître de l'école cathédrale une vicairie de 7 1/4 muids de tiercis, fondée en 1211, par Philippe II de Namur.

(2) Voyez les lettres-patentes rapportées pag. 454.

Jean-François Vaus, qui succéda à Lamblet, mourut le 6 janvier 1739, et fut remplacé la même année par Hubert Coulon, nommé par l'empereur Charles VI; il ne releva le fief de l'écolâtrie que le 15 juillet 1741. Coulon quitta ses fonctions cinq ans après, pour aller remplir la place de chanoine écolâtre à Harlebeke, en Flandre.

L'Impératrice-Reine désigna, le 1er avril 1746, Jean-Joseph-Antoine Ransonnet, chanoine de St-Aubain, pour succéder à Coulon; il fit le relief du fief de l'écolâtrie le 4 mars 1749.

La condescendance des prédécesseurs de Ransonnet à l'égard du chapitre imposait une tâche difficile à celui qui voulait remplir toutes les fonctions d'écolâtre; mais Ransonnet n'était pas homme à se contenter de ce qu'on voulut bien lui accorder. Énergique, constant dans ses efforts, dévoué aux intérêts que la couronne lui avait confiés, il n'eût qu'un but, celui de rétablir l'écolâtrie dans son premier état, et il y parvint en grande partie.

Lors de son installation, le 14 avril 1746, il commença par protester contre le serment que le chapitre avait rédigé en suite de la convention de 1644; néanmoins, afin de prendre les chanoines dans leurs propres filets, il réclama pendant trois ans l'exécution de cette convention, et il la remplit lui-même en tant qu'elle n'était pas contraire aux droits de l'écolâtrie; il visitait régulièrement l'école cathédrale et la surveillait avec une sollicitude toute paternelle; il demanda au chapitre à plusieurs reprises et notamment en juillet 1748 et janvier 1749, la répression des abus qu'il y avait découverts : comme il l'avait prévu, il n'obtint rien. Il ne fut pas plus heureux dans les efforts qu'il fit pour rétablir la discipline dans les autres écoles de la ville, dont le Magistrat s'était emparé.

Ces établissements étaient dans un désordre déplorable. Les maîtres et les maîtresses, ne sachant à qui obéir, agis-

saient à leur guise, ou s'adressaient au complaisant magistrat, qui, dans le but de se rendre populaire, accordait presque toujours ce qu'on lui demandait : il alla jusqu'à permettre, au risque de pervertir la jeunesse, d'instruire les enfants de différents sexes dans un même local. L'écolâtre dut même cesser ses visites dans les écoles, à cause des injures et des avanies dont on l'accablait.

Ransonnet voulut enfin obtenir bonne justice de sa position; il crut avec raison que le serment, qu'il avait prêté entre les mains du bailli de Namur, l'obligeait à signaler au gouvernement les désordres qui s'étaient glissés dans les écoles : c'est ce qu'il fit par sa requête du 19 mai 1750, adressée au ministre plénipotentiaire, marquis de Botta-Adorno et renvoyée, le 25, à M. de Stassart, conseiller procureur général, avec qui Ransonnet était lié d'amitié et qui lui demanda un mémoire des griefs de l'écolâtrie contre le chapitre.

Les droits de Ransonnet étaient incontestables; les prouver n'était cependant pas chose facile, l'écolâtrie ne possédant plus alors aucun titre ni aucun papier (1). Il n'en mit pas moins résolument la main à l'œuvre et s'adressa au chapitre, afin de pouvoir consulter les registres capitulaires. Ce ne fut que de très-mauvaise grâce et après bien des contestations, qu'il obtint l'autorisation de prendre, à différents intervalles, connaissance d'une partie de ces registres; on lui imposa même l'obligation de se faire accompagner, à ses frais, d'un chanoine et du secrétaire du chapitre. Ran-

(1) Il paraît que les chanoines s'en étaient prudemment emparés : il résulte du moins des actes capitulaires (27 mars 1640, f° 226) que : « Mes- » sieurs (du chapitre) ont député le sieur Scarmur pour retirer des mains de » l'héritier de feu le chanoine Horion, vivant escolastre, les titres, registres » et doeumens concernant les biens de la dite escolatrie. » Horion était le prédécesseur immédiat de Minet, qui avait conclu, avec le chapitre, la convention du 22 juin 1644.

sonnet ne se rébuta pas et parvint à recueillir les renseignements nécessaires pour la rédaction du mémoire qu'il remit à M. de Stassart en 1750.

Nous allons puiser dans cette pièce quelques détails qui feront connaître le véritable état des choses.

Le chapitre voulait l'exécution de la convention de 1644; Ransonnet soutint d'abord que cet acte avait suspendu l'exercice des droits du souverain, et que cependant ceux-ci ne pouvaient se prescrire, d'après la coutume écrite de Namur; qu'au surplus le chapitre lui-même n'exécutait pas la convention, puisque la maîtrise de l'école cathédrale était conférée tantôt par le chapitre lui-même et tantôt par le chanoine tournaire, après que l'écolâtre avait fait subir au candidat un simulacre d'examen. Ransonnet avait aussi éprouvé par lui-même que les chanoines n'étaient guère disposés à corriger les abus apportés à leur connaissance, et qu'ainsi la convention était illusoire sous ce rapport, attendu que l'écolâtre ne pouvait prendre aucune mesure en pareil cas. Il avait aussi reconnu que les visites faites dans l'école cathédrale par les chanoines, ne pouvaient que détruire le résultat de celles qu'il y faisait lui-même, d'autant plus que sous ce rapport, pas plus que sous tout autre, la direction de cet établissement n'était régie par aucun réglement émané du chapitre.

Ransonnet prouva de plus qu'il avait voix dans le chapitre, aussi bien que le doyen et le prévôt, dont la dignité marchait de pair avec celle de l'écolâtre; que les prévôts de cette époque, entr'autres le comte de Spontin et son prédécesseur, le comte de Glymes, avaient joui de cette prérogative; que, quant aux revenus de l'écolâtrie, depuis la mort de Horion jusqu'à l'installation de Minet, ils auraient dû revenir en totalité à ce dernier : qu'en effet, les statuts du clergé secondaire de Liége que l'on avait conservés à St-Aubain, portaient :

« Cap. 8 de juribus et oneribus canonici mortui (fol. 44, » art. 5) : Moriente praeposito, decano, scholastico, cantore, » custode, aut aliquo, beneficiato alicujus ecclesiae, fruc- » tus..... usque ad diem obitus cedent haeredibus defuncti, » a die autem obitus successori in dignitate, officio vel be- » neficio, et si defunctus ultra ratam temporis perceperit, » haeredes teneantur restituere successori. »

L'écolâtre ajouta que c'était en vertu même de la convention, qu'il réclamait l'exercice plein et entier des prérogatives de sa dignité, attendu qu'elle stipulait que les prétentions des parties contractantes étaient laissées intactes (1).

Ransonnet s'était également plaint des empiétements du magistrat de la ville, autre adversaire, plus puissant peut-être que le chapitre, mais, à coup sûr, beaucoup plus maladroit. Le magistrat invoquait l'art. 18 des édits politiques

(1) Voici un extrait de l'avis, émis le 10 août 1731, sur les réclamations de Ransonnet par le conseiller procureur général, M. de Stassart :

« Il importe que la dignité d'écolâtre existe telle qu'elle était autrefois; » qu'obligé, comme ses prédécesseurs, au relief et au serment, et jouissant » des revenus de la fondation, il ne soit pas sans fonctions à l'égard des » choses pour lesquelles il a été principalement institué, savoir : l'instruc- » tion de la jeunesse, la correction des mœurs, la surveillance et institution » des maîtres; qu'il est convenable à la pureté des mœurs et à la religion » que l'écolâtre soit chargé seul de la surveillance des écoles, et que cette » besogne ne soit point partagée, parce qu'il pourrait arriver que ce que l'un » ferait serait détruit par l'autre, soit par affectation, haine ou jalousie, » outre que quand il n'y a qu'une seule personne préposée à cette régie, il y » donne tous ses soins, s'attache à connaître les sujets, ne se repose sur » personne, au lieu que quand on est à deux ou à plusieurs pour la même » chose, on se fie mutuellement à l'exactitude de l'un et de l'autre, et que » très-souvent il arrive qu'aucun d'eux ne s'acquitte de l'obligation qui lui » appartient. Enfin, puisque la semence de la religion, la pureté des mœurs » et l'éducation de la jeunesse exigent qu'une seule et même personne soit à » la tête de la direction des écoles, il est juste que Sa Majesté, en confirmant » les droits de l'écolâtrie, prévienne par un réglement toutes les contesta- » tions et les obstacles que le chapitre, le magistrat et autres entrepren- » draient de former encore à la suite, s'ils n'étaient arrêtés par un décret qui » remît toutes choses dans ses bornes. »

du 6 octobre 1687, pour admettre lui-même les maîtres et les maîtresses d'école et laisser à l'écolâtre le soin d'examiner les candidats sur leurs mœurs et sur leurs capacités. Dans un second mémoire, adressé à M. de Stassart et reproduit en partie dans un autre présenté au conseil de Namur le 25 juillet 1753, l'écolâtre détruisit facilement le faible argument du magistrat, qui n'était appuyé que d'insinuations malveillantes et de bruits injurieux, répandus parmi les maîtres et dans le public (1).

L'écolâtre soutint d'abord que le magistrat n'avait jamais admis aucun maître ni aucune maîtresse; qu'il n'avait pas eu le droit de réglementer des écoles par des édits politiques, attendu qu'il résultait de la requête même adressée par lui à l'Empereur, qu'il avait demandé l'autorisation de promulguer des édits de cette espèce, uniquement pour les choses auxquelles le prince n'avait jamais pourvu, et que ce n'était pas le cas ici. Ransonnet invoqua un autre arrêt du grand conseil de S. M. rapporté par *Du Laury*, décidant que les édits politiques ne pouvaient porter atteinte aux droits d'un tiers.

Dans un mémoire supplémentaire à celui fait contre le magistrat, Ransonnet réclama aussi la surveillance scholastique de l'école dominicale, qu'une demoiselle de Ruplemont avait instituée au XVII^e^ siècle, dans la rue de la Piconette, et dont la fondatrice avait donné la direction spirituelle aux RR. PP. Jésuites (2) et la direction temporelle au magistrat.

(1) Le billet suivant, envoyé avec beaucoup d'ostentation par le sergent de la ville, en est un échantillon :

« Les maîtres et les maîtresses d'école de cette ville donneront congé à » leurs écoliers, le jour et le lendemain de l'arrivée de S. A. R., afin qu'ils » puissent participer à la joye que tout le peuple ressentira de la présence de » sa dite A. R., *leur interdisant de donner pareil congé en aucun temps, sous » le billet, ou aux ordres verbales du sieur Écolâtre de la cathédrale.* Fait au » Magistrat à Namur, le 17 août 1750. »

(2) M^r^ F. Hachez a publié sur l'école de Ruplemont une intéressante brochure; Bruxelles, 1851.

L'écolâtre s'était déjà adressé, le 17 juin 1750, à l'évêque de Namur, pour qu'il engageât les Ursulines à laisser visiter leur école d'externes; sa demande n'ayant pas été accueillie (1), il signala ce nouveau grief au conseiller procureur général, le mois d'août suivant, en s'appuyant tant sur l'absence de privilége en faveur de ces religieuses, que sur le droit et l'usage des écolâtres de Louvain, Bruxelles, Malines, Anvers, etc., qui inspectaient ces sortes d'établissements, et en outre sur ce que l'écolâtre Lamblet en avait agi de même à Namur.

Ransonnet avait ainsi à combattre le magistrat, le chapitre et l'évêque, ou plutôt son secrétaire, M. A. Hannot (2), qui, épousant la querelle du chapitre, se servait du nom de l'évêque pour susciter des désagréments à l'écolâtre. D'un côté, les soins et les tracasseries que lui occasionna cet état de choses, le firent tomber dangereusement malade en 1752, et de l'autre côté, les voyages et les recherches qu'il dut faire dans le pays et à l'étranger, pour soutenir les droits qu'il avait à défendre, le forcèrent à vendre son patrimoine. Enfin, après trois ans d'attente, les efforts de Ransonnet furent couronnés de succès; un arrêt du ministre plénipo-

(1) On avait margé sur sa requête : « Informatione habitâ, cognovimus huc usque a nullo scholastico (et Lamblet?) scholas Ursulinarum fuisse unquam visitatas, si tamen orator jus eas visitandi se habere existimet, integer relinquitur, ut illud exerceat agendo cum dictis monialibus prout juris, has similiter integras reliquentes pro sua defensione. »

(2) Ce secrétaire eut même la hardiesse de profiter de l'absence de l'évêque pour permettre à un prêtre, nommé Dubois, d'enseigner le latin. Ransonnet s'en étant plaint, le secrétaire lui fit renvoyer sa réclamation avec l'apostille suivante : « Dolendum quod tam inquietum sit cor hominis. Id in hac representatione dumtaxat verum, praesentavit nobis pbr Dubois, vicarius ecclesiae parochialis S. Nicolai hujus civitatis, uti asseritur supplicationem suam; hanc ad avisamentum oratoris simpliciter remisimus, nihil, quod est pura benignitate declaramus, aliud fuit ex nostra parte nec dictum, nec factum; et tantum abest, ut sive juri, sive edictis principum quoad scholastici beneficium attentemus, ut temerario insinuatur, quin e contra eundem scholasticum, donec regulariter se continuet, simus ad opus tuituri. »

tentiaire, comte de Cobenzl, du 18 septembre 1755 (1), confirma l'écolâtre de Namur dans le libre exercice de ses fonctions, dans la direction entière des écoles, avec la seule restriction — que Wenceslas et Jeanne avaient depuis longtemps introduite dans le système des écoles de Bruxelles, par leur charte du 15 avril 1381, — qu'aucun maître ni qu'aucune maîtresse ne pourraient plus être démissionnés que de l'avis de l'autorité civile, représentée ici par le conseiller

(1) En voici la teneur :

« Son Excellence aiant eu rapport du contenu de cette représentation et de l'avis que ceux du conseil de Namur y ont rendu prenant en considération les raisons exposées, a déclaré, comme elle déclare par cette, que le suppliant en sa qualité d'écolâtre de Namur, doit jouir seul du droit et de la prérogative d'établir et commettre les maîtres et maîtresses d'école dans la ville de Namur. Ordonne en conséquence Sa dite Excellence à ceux et celles qui voudront tenir école dans la dite ville, de s'adresser au suppliant, qui, après les avoir examinés sur leur vie et mœurs, sur leur religion, et sur les autres qualités propres à inspirer aux enfants les vrais principes de la sainte religion catholique, apostolique et romaine, pourra donner la commission requise à ceux et celles qu'il jugera être les plus capables et les plus qualifiés. Déclare en outre Son Excellence, que le maître ou maîtresse d'école étant une fois établi et commis, soit depuis quelque temps par d'autres, soit pour l'avenir par le suppliant, ou ses successeurs dans la dite écolatrie, ne pourront être dépossédés ou destitués, que par le jugement concursif du conseiller procureur général du conseil de Namur moderne, et ses successeurs, que Son Excellence a authorisé, comme elle l'authorise à cet effet, et d'un échevin à nommer au même effet par ceux du magistrat de la ville de Namur. Ordonne au surplus Son Excellence au suppliant, de visiter souvent les ecoles, de veiller sur la conduite des maîtres et maîtresses, de même que sur celle des enfants, de redresser les abus s'il s'en trouve, et enfin, de faire tout ce qu'il convient, pour y introduire et faire observer le bon ordre; déclare finalement Sa dite Excellence, que les maîtres et maîtresses d'écoles devront tous les ans, le jour de St-Grégoire, pape, se trouver avec leurs enfants dans l'église à désigner par le suppliant, pour y assister à la messe qu'il devra y célébrer; et les dits maîtres et maîtresses seront obligés de payer au suppliant la même rétribution, qu'ils étaient accoutumés de donner aux prêtres particuliers qu'ils employaient pour célébrer ce jour-là le saint sacrifice de la Messe.... et sera copie de ce décret envoyé à ceux du conseil de Namur pour leur information et au conseiller procureur général du dit conseil, ainsi qu'à ceux du magistrat de la ville de Namur afin qu'ils aient à s'y conformer.

» Fait à Bruxelles, le 18 septembre 1755. »

procureur général et un échevin nommé par le magistrat.

Ransonnet prouva bientôt que toutes les peines qu'il s'était données pour rétablir l'écolâtrie dans ses droits, n'avaient pas caché, comme ses adversaires avaient voulu le faire entendre, un but de vanité personnelle, mais que ses efforts avaient uniquement tendu à lui obtenir les moyens de mettre les écoles de Namur sur un bon pied. Autant Ransonnet avait été constant, pendant six ans, à défendre les prérogatives de ses fonctions, autant il avait été ferme, je dirais presque, intraitable, à l'égard des autorités qui avaient voulu empiéter sur ces mêmes prérogatives, autant il montra, pendant les quatorze années qu'il fut encore écolâtre, de zèle à procurer à la jeunesse de Namur une instruction aussi bonne qu'on pouvait le désirer alors, à ramener l'union et la concorde parmi les maîtres et les maîtresses d'école par des assemblées, réunies à certaines époques, et par l'établissement d'une bourse ou caisse de secours, à rétablir la subordination et l'application parmi les élèves, qui, jusques-là, n'avaient guère mieux obéi à leurs maîtres que ceux-ci à l'écolâtre.

Dès le 24 octobre 1755, Ransonnet fit une visite générale des écoles, au nombre de vingt-six, y compris celles de la cathédrale, du faubourg Sainte-Croix, hors de la porte de Bruxelles, et de l'Hermitage, hors de la porte de Fer; elles étaient fréquentées par environ 670 enfants.

Cette visite fit découvrir quelques maîtres qui instruisaient sans y être autorisés, ou qui se faisaient remplacer sans en avoir averti l'écolâtre, et d'autres qui recevaient des garçons et des filles dans un même local. Ransonnet renouvela les lettres-patentes de tous les maîtres et maîtresses à qui il reconnut des capacités suffisantes; il leur enjoignit de remplir leurs fonctions par eux-mêmes et de ne n'employer des substituts qu'en cas de maladie et avec la permission de l'écolâtre. Les mœurs attirèrent surtout l'atten-

tion de Ransonnet, aussi tint-il strictement la main à l'observation du décrêt du synode tenu à Namur le 8 juin 1626, portant (p. 182) : « Quia graves abusus noscuntur » oriri ex eo quod pueri et puellae simul in eodem loco » et sub eodem magistro degunt et docentur, monemus » scholasticum ecclesiae nostrae cathedralis et decanos ac » pastores ruri digentes, quatenus id impediant et serio » praecipiant ut viri tantum pueros et mulieres puellas in » suis scholis admittant, etc. (1). »

Le zèle de Ransonnet ne désarma pas ses adversaires : la direction des écoles, toujours et partout si vivement disputée, mit encore plus d'une fois son énergie à l'épreuve. Malgré l'édit de 1755, l'école cathédrale et l'école dominicale ne voulurent pas plus qu'auparavant reconnaître la juridiction de l'écolâtre, et en 1754, le magistrat essuya de faire modifier cette disposition légale, mais il paraît qu'il échoua complétement.

En mai 1755, Ransonnet sollicita de Charles de Lorraine un décret pour régler l'application et assurer l'exécution de l'édit de 1755, décret qui aurait principalement eu pour objet :

1° D'interdire aux instituteurs de changer de domicile, sans l'autorisation de l'écolâtre.

2° De faire recevoir dès l'âge de quatre ans — et non de sept, comme cela se faisait — les enfants pauvres à l'école dominicale; de n'y plus admettre des enfants de familles aisées, et de défendre aux maîtres des faubourgs d'instruire dans leurs écoles des enfants de la ville; le tout sous peine de 3 florins d'amende.

3° De défendre l'admission des filles chez les maîtres et des garçons chez les maîtresses.

(1) Un décret du conseil de Namur, du 19 août 1769, condamna à 6 fl. d'amende les maîtres, maîtresses, parents ou tuteurs, qui contreviendraient à cette décision du synode de Namur.

4° D'infliger une amende de 5 fl. à ceux qui enseigneraient sans permission, et une amende de 10 fl., outre la destitution, aux maîtres et maîtresses qui fermeraient leurs écoles pendant un mois, et aux maîtresses qui continueraient à enseigner après s'être mariées.

5° De réserver l'école cathédrale pour les enfants de chœur.

L'écolâtre avait encore compté sur l'appui de M. de Stassart; mais celui-ci donna un avis défavorable, ensuite duquel le prince signa en juillet 1755 un décret qui n'était pas du tout favorable à Ransonnet. Ce dernier consulta les protecteurs qu'il avait à la cour et obtint par leur entremise que M. de Crompipen retint le décret à la secrétairerie d'État, de sorte que personne, pas même M. de Stassart, n'en eût connaissance : l'édit de 1755 resta donc la disposition organique.

L'enseignement donné dans les écoles de Namur comprenait la religion, quelque peu d'arithmétique, le français et le latin : voici un exemple du savoir-faire des jeunes Namurois dans cette dernière langue; c'est un chronodistique, présenté à Ransonnet le jour de sa fête, en 1755 :

« Reverendum admodum ac amplissimum Dominum » Joannem Josephum Antonium Ransonnet dignum atque » colendum sibi scholasticum, etc., etc. Brouwerii scholae » auditores sic alloquuntur :

» DIgne Josephe, VIget per te stUDIosa JUVentUs;
» esto soL nostrae DUXqUe paterqUe sChoLae. »

Les classes duraient le matin de 8 à 11 heures et l'après-midi de 1 à 4. Les élèves avaient congé les jeudis après-midi, et leurs vacances commençaient le 8 septembre et finissaient le 16. Les soins hygiéniques que réclame la santé des élèves, n'étaient pas oubliés; les locaux étaient nettoyés deux fois par jour.

Les maîtres et maîtresses ne pouvaient exiger par mois

plus d'un escalin pour enseigner à lire; de deux escalins, pour enseigner à lire et à écrire, et de deux et demi escalins annuellement pour le chauffage.

Notre écolâtre continua à remplir ses modestes fonctions avec un dévouement qui lui concilia l'estime de tous ceux qui l'entouraient et malgré son opposition aux vues du chapitre, Ransonnet — déjà protonotaire apostolique — fut nommé greffier du clergé séculier secondaire du comté de Namur. La mort vint mettre fin aux travaux de ce vénérable prêtre le 15 novembre 1767 : sa dernière pensée avait été pour ses chères écoles, auxquelles il avait consacré la plus belle partie de son existence.

Ransonnet légua à son successeur, Jean-Henri Grimonster, nommé le 11 décembre 1767, le soin de terminer *une bonne fois amicalement,* comme il le dit dans son testament, avec le chapitre, qui avait toujours prétendu diriger l'école cathédrale et celui de faire décréter le réglement qu'il avait dressé pour les écoles, ou tel autre qui serait jugé plus propre à faire fleurir ces établissements : nous ignorons si les intentions du testateur ont été remplies.

Ph. Van der Haeghen.

LA DERNIÈRE LETTRE DE CHARLES-QUINT

AUX ÉTATS DE FLANDRE.

Après avoir rempli la terre du bruit de ses exploits pendant l'espace de quarante ans, Charles-Quint, fatigué de gloire et accablé d'infirmités, quitta le rang suprême en présence des délégués des diverses provinces réunis extraordinairement à Bruxelles le 25 octobre 1555. Il remit à son fils, le prince Philippe, déjà affublé du titre illusoire de roi d'Angleterre, les deux plus beaux joyaux de sa couronne, l'Espagne et les Pays-Bas. Dès ce jour les belges passèrent sous le joug espagnol et commencèrent une lutte héroïque pour le maintien de leurs vieilles libertés.

Dans cette imposante et solennelle séance d'abdication, Philibert de Bruxelles, membre des Conseils privé et d'état, exposa les motifs pour lesquels l'Empereur avait résolu de céder l'autorité royale à son fils. Cette harangue où le vieux monarque recommandait vivement à ses sujets de rester inébranlablement attachés à la foi catholique, contenait aussi ce passage : « Et vous mercye Sadicte Majesté Impé» riale très-affectueusement des grandz debvoirz que vous » avez tous rendu pour l'assister à la charge qu'il en a eue, » tant de conseil que de voz biens, *par furnissement de* » *grandes et notables aydes,* lesquelles, comme vous avez » pu entendre, se sont employées et converties, oultre ce » qu'il y a mis largement du sien et de ses aultres royaul» mes et pays, pour le bien et prouffit d'iceulx; et lui griefve » infiniement que, après tant de fraix soubstenuz, il ne vous

» ayt pu, avant que de partir, mectre hors de guerre : » mais vous savez les diligences faictes pour le procurer » par ce que, en la dernière assemblée, la royne vous a fait » déclarer de ce qu'estoit passé en la dernière négociation » pour la paix, et les termes que y ont tenus les François. » Bien espère Elle que Dieu, qui est juste juge, donnera » quelque jour le moyen pour les pouvoirs renger à la rai- » son, et que ledict S^r Roy, monseigneur nostre prince, y » rendra tout debvoir possible et pour vous protéger et » deffendre, *pour ce que, comme l'on doibt espérer de vous,* » *vous le veuillez ayder, et faire comme jusques à oires ce* » *que convient à vostre propre deffence,* et pour éviter les » inconvéniens et dommaiges que, qui ne repare, se reçoi- » vent de la guerre; *et vous en requiert sadicte Majesté très-* » *affectueusement et de vous vouloir esvertuer pour l'assister* » *en voz propres nécessitéz, et luy donner le moyen de hon-* » *norablement soubstenir ceste charge, et de pouvoir réparer* » *contre les inconvéniens si grandz esquelx,* à faulte de ce, » vous porrez tomber innévitablement, *lesquelx, avecq vostre* » *assistance,* se peulvent éviter, et vous y aydera de son » coustel de tout ce que aulcunément sera possible sans y » rien espargner (1). »

Ce passage n'a d'autre but que de préparer les Belges à accorder au nouveau souverain les subsides dont il aura besoin pour les défendre et les protéger, contre toute agression étrangère et notamment contre la France. Cette nécessité de maintenir une armée forte et permanente sur le pied de guerre occasionna des dépenses telles que le trésor se trouva bientôt obéré et dans l'impossibilité de pouvoir suffire aux besoins les plus pressants. Les troupes n'étant

(1) La harangue de Philibert de Bruxelles a été publiée par M. Gachard, avec plusieurs pièces importantes concernant l'abdication de Charles-Quint, dans le 1^er volume des *Analectes Belgiques.*

point payées, se mutinèrent, et pour se dédommager, elles se livrèrent au pillage et à tous les excès que l'on doit attendre d'une soldatesque qui s'est affranchie des lois de la discipline.

En présence de la guerre qui pouvait surgir d'un moment à l'autre, il devenait urgent de remédier au mal dans le plus bref délai. La situation réclamait de nouveaux sacrifices de la part des États, et Charles-Quint, qui savait par expérience combien ces demandes d'argent déplaisaient au peuple, ne voulut pas laisser débuter son fils par un acte qui devait le rendre impopulaire au moment où il venait de lui poser la couronne sur la tête. Ce fut sans doute pour ce motif que huit jours après son abdication, il écrivit aux Etats de Flandre pour les prier de voter un subside de quatre cent mille écus, destiné au paiement de gens de guerre. Cette lettre, extraite des archives communales de Gand et que nous croyons une des dernières que l'Empereur ait écrites après son abdication, est datée de Bruxelles; la voici :

De par Lempereur.

« Chiers et bien amez, Oultre ce que nouz vouz fismes proposer en la penultiesme assemblée dez Estatz, combien il emportoit que vouz voulissiez ayder de la somme de IIII^c M escuz pour subvenir aucunement à la nécessité tant urgente de la paye des gens de guerre, vous aurez entendu ce que avons fait remonstrer par la Royne madame nostre bonne seur à voz Députez, ayans esté présens à la cession quavons fait de ces pays de par deça à nostre filz le Roy Dangleterre, etc. Et comme la susd. nécessité presse de plus en plus et qua faulte de pouvoir fournir à la soulde non seullement lon ne peult tyrer le service desd. gens de guerre que seroit requiz pour la deffence du pays et endommaiger les ennemys; mais, que encoires pour vivre ilz vyennent à faire (à nostre très grand regret) foulles et dommaiges aux subjectz de pardeça, Nous navonz peu délaisser de par ceste vous faire instance et vous requerir, comme nous faisons, très affectueusement que vous vous veulliez esvertuer pour accorder plainement et promptement la demande que nouz vous avons fait *pour estre*

icelle la dernière, et que se doibt comme vous entendez assez, employer pour vostre propre deffence et bien des pays. *Et ayans démonstré jusques à oires si bonne volunté à laccord des aydes dont vous avez esté requiz,* et saichantz comme vous faictes en quoy icelles sont esté employées par les estatz que de temps à aultre vouz en sont esté communiquéz.

» Nous voulons espérer que vous ne deffauldrez de tost correspondre à lespoir que nous avons que de brief et sans aucun délay voz Députez vyendront avec responce dentier accord, dont nous vous requérons encoires très affectueusement. A tant chiers et bien améz, nostre Sr vous ait en sa garde. De Bruxelles le IIIe jour de novembre 1555 (1). »

CHARLES.

D'HANE.

A noz chierz et bien améz, les Estatz et quatre membres de Flandres.

Rta den VIen novembris 1555.

Les États *qui s'étaient toujours montrés de si bonne volonté,* selon l'expression de l'Empereur lui-même, pouvaient-ils refuser au monarque prêt à se séparer d'eux pour jamais, *la dernière demande* qu'il leur adressait?

D'ailleurs, le danger était imminent. La trève de cinq ans conclue à Cambrai avec Henri II, par l'entremise de la reine Marie d'Angleterre, pouvait se rompre au moindre prétexte. Les États accordèrent les fonds, et peu de temps après, l'arriéré de solde fut payé à l'armée; celle-ci rentra dans le devoir et se prépara aux triomphes qui devaient la couvrir de gloire sous la conduite de l'illustre comte d'Egmont, dans les plaines de St-Quentin et de Gravelines.

PH. K. DE V.

(1) La date du jour est de la main de l'Empereur.

Encore François Romain.

Celui qui écrit la biographie d'un homme illustre n'est jamais sûr d'avoir tout dit sur son compte, d'avoir examiné tous les titres qui constituent sa gloire, tous les actes qui ont servi à établir sa renommée. Cette observation est surtout vraie pour des célébrités dont la vie a été nomade et qui ont laissé dans différents pays des traces de leur passage. Nous n'en voulons pour preuve que la vie de Frère Romain, un des plus habiles architectes belges du XVII^e^ siècle.

Dans un article extrêmement intéressant, intitulé : *Notes pour une future biographie de Frère Romain, architecte* (1), le R. P. Moulaert a réuni des renseignements peu connus sur le Dominicain gantois et dont l'ensemble semblait devoir contenir une biographie complète de Romain.

Peu de temps après (2), un autre savant instruit, M. De Chènedollé, chercha à compléter ces détails par une notice, intitulée : *Le Pont de Meuse à Maestricht ou quelques additions aux notes pour une future biographie de Frère Romain, architecte.* L'auteur s'efforce d'y prouver la part active que Romain prit à la reconstruction du pont de Maestricht et y redresse quelques erreurs échappées involontairement à M. Moulaert.

Depuis cette époque s'est présenté un nouveau biographe de l'architecte gantois, M. Franquinet, avocat et archiviste

(1) *Messager des Sciences historiques,* année 1850, p. 260, avec portrait.
(2) Ibid., année 1851, p. 252.

de la ville de Maestricht, qui s'est livré à de nouvelles recherches dans un travail consciencieux, intitulé : *Francis Romain, bouwmeester uit de XVII^e eeuw,* et inséré dans les *Bouwkundige Bijdragen, uitgegeven door de Maatschappij tot bevordering der Bouwkunst.* Amsterdam, 1855, VIII, pag. 1-19.

Cette notice, ornée d'un portrait lithographié de Romain, exécuté à une époque où le Dominicain gantois avait quelques vingts ans de moins, renferme des renseignements nouveaux et rectifie plusieurs points du mémoire du R. P. Moulaert.

Voici un extrait de la lettre que M. Franquinet a bien voulu nous écrire, en nous adressant un exemplaire de son travail.

Messieurs,

« Je prends la liberté de vous envoyer un exemplaire de la notice biographique de François Romain, insérée dans la 1re livraison du 8e volume des *Bouwkundige Bijdragen,* publiées à Amsterdam, par la *Maatschappij tot bevordering der bouwkunst.* Le portrait qui l'accompagne est fait d'après le tableau conservé à l'Athenée royal de Maestricht. Le *Messager des Sciences historiques* a consacré plusieurs articles à Fr. Romain et au pont de la Meuse, restauré par cet architecte; mais tous pèchent par quelques inexactitudes. C'est ainsi que Fr. Moulaert, dans ses *Notes,* publiées en 1850, lui fait construire tout le pont; tandis que M. Schaepkens dans un article sur le pont, imprimé en 1852 ou 1853, lui fait restaurer deux arches. J'ai tâché dans ma notice, tout en faisant usage de quelques renseignements fournis par l'article du Fr. Moulaert, de relever toutes les erreurs, et, au moyen des archives de Maestricht, de composer une biographie aussi complète que possible de l'illustre architecte gantois. Son véritable nom de famille est *Roman;* car c'est ainsi qu'il a signé dans le contrat intervenu entre le magistrat et lui au sujet de la reconstruction du pont. Cependant son long séjour en France où l'on s'obstinait à le nommer *Romain,* par traduction de son nom latinisé *Romanus,* fut cause que lui-même signa à la fin *Romain.* Une lettre que j'ai trouvée de lui, datée de Paris le 21 septembre 1729, donc cinq ans avant sa mort, est signée *Francis Romain.* Cette lettre originale, écrite en flamand, est adressée au frère Antoninus Quodtbagh, de l'ordre de St-Dominique, au

couvent de Maestricht. Roman s'y plaint de ce qu'il commence à perdre la vue de son œil droit, et engage le frère Quodtbagh à se rendre à Paris pour chercher le plan des stalles du chœur que Roman fit ériger dans l'église du couvent à Maestricht, ainsi que l'argent pour en défrayer la construction... »

Voici maintenant la lettre dont parle M. Franquinet et qui est signée *Francis Romain,* bien qu'il soit constaté que son vrai nom était *Roman.*

Paris le 21 Sept' 1729

Seer beminden broeder in Christo

Naer hertelicke groetenisse hebbe UE' aengenamen ontfanghen het is my bly datghe te vorren comt van voor my in u ghebeden op den heilighen dagh van st. franciscus; ick hope van gelicke te doen voor de helle ghemeente het is my bly te hooren dat ghe wel te vriden syt van het wercq datter ghemaect is in de kerke en onder de rifter; vorder 'ken hebbe de kennesse niet vergeten van alle de goetheid diege my betont hebt UE. en broeder andreas hope met de gracie Godts noch eens de reis te doen int erste van toecomende jaer soo ick niet qualicker te passe en ben als ick teghenwordich sinde.

Binnen vif of ses wecken sal UE. laeten wetten als ick sal betaelt sin of ick sal connen die reis doen mits dat ick beginne te verliesen het ghesicht van min refte oige; wan ick qualicker ben sal den prior bidden om aen u' orlof te geven of aen broeder andreas allier te comen om aen te geven een goede somme om het haut te copen om het ghestoelte in den coir te maecken hebbe alhier de teckeninge vertich. Broeder thomae is wel te pas, voecht sin groetenisse met minne aen den erwirdiegen patre prior en aen de helle ghemente die ben

UE' odtmoedigen

broeder Francis Romain

Adresse : *au tres vertueus*
frère
frère antoninus
quodtbagh de lordre de
st. dominicq o couvent
de mastric
a mastric.

On voit par cette lettre et par sa suscription que, si Frère Romain était un habile architecte, il était très-illettré en flamand et en français.

Pour donner un exemple de l'altération que subissent quelquefois les noms les plus honorables, nous ajouterons ce qui suit :

En 1850, étant à Paris, je demandai à un Parisien, assez instruit, — avec qui je me trouvai devant le Pont Royal, — quel était l'architecte de ce hardi travail?

« Monsieur, me répondit-il fort gravement, ce pont fut » exécuté par un célèbre architecte, religieux d'état et Italien » de naissance, qui est communément connu sous le nom » de Frère Romain, parce qu'il était natif de Rome. » Je consultai le lendemain mon *Guide* et y lus à-peu-près le même renseignement. *Risum teneatis!* (1)

J. D. S. G.

(1) V. ma lettre à ce sujet dans le journal littéraire : *de Eendragt*, 1850, n° 10, p. 39.

Recherches historiques du Comte L. de Laborde

SUR

LES ÉMAUX, BIJOUX ET OBJETS DIVERS DU MUSÉE DU LOUVRE, A PARIS.

—

Le *Messager des Sciences historiques* a toujours cru que rédigé et publié dans un pays où les arts ont autrefois atteint un haut degré de splendeur, il était tenu de reproduire ou d'analyser avec soin les travaux les plus importants qui s'y rapportent. A ce titre nos lecteurs ne s'étonneront pas de nous voir les entretenir de nouveau des vastes et consciencieuses recherches de M. le comte de Laborde. Déjà nous leur avons fait connaître les volumes si riches en notes précieuses que l'auteur a consacrés à l'époque des ducs de Bourgogne. Aujourd'hui ce sont des investigations non moins intéressantes sur le développement et le progrès des arts au moyen-âge que nous signalerons à leur attention.

Dans son travail intitulé : *Notice des émaux, bijoux et objets divers, exposés dans les galeries du Louvre, Histoire, descriptions, documents et glossaire* (Paris, 1853), M. de Laborde exhume un grand nombre de noms de joailliers autrefois célèbres et esquisse ainsi l'histoire de l'orfévrerie, sans oublier l'influence que l'Italie exerça en Flandre sur les origines de cette branche de l'art par les marchands lombards que nous trouvons déjà en 1127 à la foire d'Ypres. La seconde partie renferme l'inventaire de Louis de France, duc d'Anjou, et un glossaire de 400 pages.

Si le catalogue des émaux du Louvre est principalement consacré aux habiles orfèvres de Limoges, l'inventaire du duc d'Anjou, dressé vers 1366, nous ramène encore plus vers le midi. Le duc d'Anjou avait été gouverneur du Languedoc, et plusieurs objets précieux *de la façon de Montpellier*, rappellent son séjour dans cette province. Le duc d'Anjou protégeait les arts autant que son frère Philippe le Hardi; mais je crains bien que, malgré les efforts de M. de Laborde pour le réhabiliter, il ne faille chercher dans ses richesses la preuve des accusations qui ne cessèrent de le poursuivre. Christine de Pisan dit elle-même du duc d'Anjou : « Convoiteux estoit d'amasser trésors pour désir de conquerre. » Les autorités les plus graves nous le montrent enlevant le trésor de Charles V, pour le faire servir à ses projets d'invasion en Italie, et ce furent les tailles dont il prescrivit la levée en 1381, qui excitèrent l'insurrection des Parisiens. Son confident, Hugues Aubriot, qu'il avait créé prévôt des marchands, était haï des bourgeois à cause de ses exactions et de ses violences; mais il avait fait élever dans la capitale du royaume des monuments remarquables, tels que le Pont S^t^-Michel et le Petit-Châtelet. Il est probable qu'il faut chercher dans ses qualités et dans ses vices les inspirations du duc d'Anjou, qui joignait à une insatiable cupidité un noble amour des arts.

L'inventaire même que publie M. de Laborde, ne condamne-t-il pas le duc d'Anjou? Antérieur à la mort de Charles V, il ne doit rien aux larcins dont le sire de Savoisy ne put défendre le trésor de l'hôtel de Melun; mais je ne sais si la date de 1366, que lui assigne M. de Laborde, peut lui servir d'excuse. Dix années s'étaient écoulées depuis la bataille de Poitiers, six seulement depuis la paix de Bretigny. La France appauvrie n'avait pu payer la rançon du roi Jean : et l'on se demande pourquoi le duc d'Anjou ne crut pas devoir y contribuer, en sacrifiant à la liberté de

son père ses aiguières et ses hanaps d'or et d'argent, comme Philippe le Hardi le fit depuis pour racheter son fils après la croisade de Nicopoli. L'art gagna quelque chose à l'égoïsme du duc d'Anjou : il profita même de la détresse de la France, grâce aux relations plus étroites qui se formèrent avec l'Italie par le mariage du duc d'Orléans et de Valentine Visconti, mariage qui ne fut conclu qu'afin de se procurer à Milan l'argent dont on manquait à Paris.

Le duc d'Anjou avait, il est vrai, combattu avec courage à Poitiers où il n'avait ni fui devant les Anglais, comme le duc de Normandie, ni rendu son épée, comme le duc de Bourgogne. « Ès princes de France, n'avoit nul qui fust de telle chevalerie plein, ne de tel hardement, » dit l'auteur de la chronique de Duguesclin. Remis plus tard comme otage à Edouard III, il eût pu imiter l'exemple du duc de Bourbon, qui pendant sept ans attendit sa délivrance, en se contentant d'écrire sur sa ceinture, un seul mot : Espérance ! Mais il aima mieux s'échapper déloyalement d'Angleterre, en violant son serment et obligea son père à y retourner pour rester fidèle au sien. Telle est du moins la version historique la plus accréditée, mais le continuateur de Guillaume de Nangis semble peu disposé à l'admettre. Froissart qui se trouvait alors en Angleterre, dit aussi que le roi Jean « se tenoit à Londres liement et amoureusement. » Si l'on pouvait croire Brantôme, il y serait revenu pour revoir la comtesse de Salisbury. La belle Alix de Salisbury avait quarante-sept ans. C'est à-peu-près l'âge que les historiens, moins complaisants que les poëtes, donnent à Diane de Poitiers au moment où elle brillait sans rivale à Anet et à Fontainebleau; à Bérénice, lorsque Titus voulut quitter pour elle l'empire du monde; à Hélène, quand les vieillards de Troie la jugeaient digne d'être le prix de la lutte de l'Europe et de l'Asie.

Me voilà bien loin du duc d'Anjou. Je voulais seulement rappeler, pour le flétrir, un épisode trop connu de la vie de ce prince, à qui un simple podestat de Sardaigne, le juge d'Arborée, écrivait quelques années plus tard : « Comme » celui qui a menti une fois est toujours présumé mentir, » nous ne voulons plus rien avoir à faire avec le duc d'An» jou. » Un triste dénoûment était réservé à une ambition si haute et à un orgueil si fastueux. Lorsque Louis d'Anjou traversa les Alpes avec une armée nombreuse en 1382, le duc de Milan crut ne pouvoir l'apaiser qu'en lui offrant ses bijoux les plus précieux. Deux ans plus tard, il expirait dans un pauvre château de la Pouille, abandonné et ruiné, n'ayant, dit le religieux de S^t^-Denis, qu'un mauvais morceau de toile teinte pour couvrir sa cotte de mailles.

Tout en faisant dans cet inventaire la part à quelques exactions fort vraisemblables, je ne voudrais pas toutefois la grossir outre mesure. Ne faudrait-il pas attribuer un grand nombre de ces joyaux à l'héritage de Charles de Blois, père de la duchesse d'Anjou, mort en 1364 à la bataille d'Auray? On sait combien la maison de Blois aimait les arts et ce serait une page intéressante à ajouter à l'histoire de ce qu'elle fit pour les encourager au XIV^e^ et au XV^e^ siècle.

J'arrive au Glossaire et je ne puis mieux le faire connaître qu'en citant quelques lignes qui le précèdent : « Il m'a semblé, » dit M. de Laborde, « qu'il ne serait pas impossible de composer un dictionnaire des arts. Ce dictionnaire pratique deviendrait dans les limites de sa spécialité, le glossaire de la langue, le répertoire de la science et le guide des artistes, glossaire, répertoire et guide fondés sur la citation complète des textes, sur la reproduction exacte des monuments, enfin sur la pratique des arts et l'étude de l'archéologie. » On comprend immédiatement l'importance d'un pareil travail. Les textes sont traduits aux yeux par

les monuments, tandis que l'ordre chronologique introduit dans la citation des textes offre dans chaque branche spéciale de l'art le tableau concis et succinct des modifications qu'elle a subies, des perfectionnements qu'elle a reçus.

Le glossaire limité par l'auteur aux matières traitées dans le premier volume, n'est qu'un fragment, mais c'est un fragment digne de compléter le célèbre travail de Ducange, et nous ne doutons point que tôt ou tard élargi et étendu par de patientes recherches et de savantes investigations, il ne devienne une véritable encyclopédie de l'art au moyen-âge.

Je me proposais de choisir comme exemple l'article *esmail*, ce qui m'eût permis de revenir au premier volume. Mais, tout bien considéré, je m'arrête au mot *diamant*, puisque M. de Laborde y a discuté une découverte que la Flandre revendique, celle de la taille du diamant, assez communément attribuée à Louis de Berquen.

On sait que Robert de Berquen, orfèvre parisien, qui publia en 1661 un traité des pierres précieuses, intitulé : *les Merveilles des Indes*, raconta le premier que l'art de tailler le diamant était dû à un de ses ancêtres, qui s'était plu, bien que noble, à multiplier des essais et des recherches qui avaient obtenu un plein succès. C'était en 1476. Charles le Hardi aimait beaucoup les pierres précieuses et il venait de perdre à la bataille de Granson ses plus riches joyaux, notamment trois diamants, encore fameux longtemps après dans toute l'Europe. Ce fut peut-être pour les remplacer que Louis de Berquen tailla pour lui trois autres diamants, avec une si merveilleuse habileté que le duc lui accorda une récompense de trois mille ducats; l'un de ces diamants fut donné au pape Sixte IV, et le second au roi Louis XI; le duc de Bourgogne garda pour lui le troisième, qui était le plus beau. Tout ceci a bien l'air d'une fable, si l'on borne la taille du diamant à ce qu'on lit dans le traité : *de Proprietatibus rerum*, et même dans Pline : *Adamas adamante*

perforari potest; mais, comme l'observe fort bien M. le comte de Laborde, le secret de la taille du diamant réside moins dans la découverte des propriétés du diamant à se tailler lui-même, que dans l'invention de la combinaison mathématique qui, à l'aide de la poussière de diamant, donne à la pierre taillée tout son éclat. Or, c'est de cette invention que Robert de Berquen fait honneur à son aïeul. Faut-il accepter ce récit comme une tradition de famille? Faut-il le rejeter complétement? La question est assez obscure. On retrouve à Ypres, sinon à Bruges, une famille noble du nom de Berquen, qui a siégé dans l'échevinage. En 1476, Sixte IV occupait le trône pontifical et Charles le Hardi venait de conclure avec Louis XI un traité de réconciliation, qui devait lui être fatal; serait-ce à cette occasion qu'il aurait offert au roi de France ce diamant « en forme de cœur, tenu de deux mains, pour symbole de foy? » — Robert de Berquen ajoute que Charles le Hardi portait le troisième de ces diamants si beaux, si étincelants, lorsqu'il fut tué à la bataille de Nancy, et il est digne de remarque qu'on lit dans la relation de cette journée, qu'un page du duc reconnut le cadavre de son maître à demi englouti dans la glace de l'étang de S^{t}-Jean, à l'éclat du diamant qu'il avait au doigt.

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'en 1465 il y avait des *diamantslypers* à Bruges, mais on manque de données sur le procédé qu'ils employaient. M. de Laborde renvoie à ce sujet aux notes de M. Scourion, auxquelles j'ai recouru moi-même plus d'une fois et qui mériteraient d'être consultées fréquemment. Mais si ces notes résument assez exactement les sources que M. Scourion a compulsées, combien n'en reste-t-il point aux archives de Bruges qui attendent qu'une main zélée et habile les retire de la poussière? Que de trésors ne trouverait-on pas pour l'histoire de la civilisation et des arts dans les documents qui se rapportent

soit aux foires si renommées de la Flandre, soit aux relations commerciales de l'Italie avec Bruges et de Bruges avec les villes de la Hanse? Quand verra-t-on quelque érudit, soutenu par la protection éclairée du gouvernement, aborder cette tâche, éminemment patriotique? Ne serait-ce pas ici qu'il conviendrait de répéter avec Cicéron, cité par Montaigne : « *Tanta vis admonitionis inest in locis et id quidem in hac urbe infinitum* (1). »

Il n'y a guère dans le glossaire de M. Laborde, de mot qui ne puisse donner lieu à quelque commentaire intéressant pour l'histoire des usages et des mœurs au moyen-âge. La critique a peu de chose à y voir, et c'est à peine si elle se croit le droit de présenter en passant une ou deux observations, ne fût-ce que pour constater cet examen sérieux et attentif qui est son premier devoir. N'est-il pas hors de doute que l'institution des roses d'or est bien antérieure à Urbain V? Godefroi de Paris accuse Enguerrand de Marigny d'avoir soumis à des opérations de magie la rose d'or que lui avait donnée Clément V. Pierre de Blois parle de la rose d'or bénie le dimanche de *Lætare* et Alexandre III l'envoya à Louis VII.

D'un autre côté, M. le comte de Laborde qui a publié des travaux si importants sur les origines de l'imprimerie, ne se laisse-t-il pas entraîner par le souvenir même de ces travaux, à rattacher à l'art typographique, des mentions

(1) Les archives de Bruges, qui ne sont encore ni cataloguées ni classées, sont placées au-dessus d'un corps-de-garde, qui les menace sans cesse d'incendie. Il faut espérer que tôt ou tard on comprendra mieux combien leur conservation et leur mise en lumière importent à l'honneur de Bruges. Le bâtiment qui les renferme mériterait d'ailleurs par son élégante architecture qu'on donnât aux salles du rez-de-chaussée une autre destination. Consacrées en partie à un musée d'antiquités et en partie aux archives de la ville qui seraient jointes à celles de la province, elles mettraient en communication la belle salle de l'hôtel-de-ville et celle du Palais de Justice où l'on admire la cheminée de Charles-Quint.

plus que douteuses? Le mot *molle* signifie-t-il plus que *moule* dans l'acception vulgaire et moderne de ce terme? S'agit-il bien de lettres moulées dans le texte emprunté au Livre des Métiers de 1260? Les lormiers qui y figurent étaient les armuriers du moyen-âge. « Lorimarii, dit Jean de Garlande, diliguntur a nobilibus militibus propter calcaria argentata et aurea et propter pectoralia resonantia. » Le mot *molle*, appliqué à la reproduction des manuscrits, appartient, si je ne me trompe, à l'époque de Philippe le Bon. Il désigne cette écriture grande et régulière des scribes employés par les David Aubert et les Jean Miélot, qui servit plus tard de modèle pour la fonte des caractères de l'imprimerie. Le mot *molle* était ancien : il changea de signification en passant à une découverte admirable. On avait écrit en *molle:* on imprima en *molle*. Toute la difficulté consiste à savoir quand la transition eut lieu, et je crains qu'on ne soit porté aujourd'hui à la faire remonter trop haut. M. Gachet, dans une communication faite en 1859 à l'Académie de Belgique, avait cité un texte d'Adrien de But, d'après lequel l'usage des livres imprimés aurait déjà été fort répandu en Flandre en 1458. J'ai eu sous les yeux le manuscrit d'Adrien de But, et j'ai pu m'assurer que le passage cité par M. Gachet se rapporte à l'année 1471.

J'ai insisté assez longuement sur l'importance de ce glossaire pour les arts. L'histoire a aussi beaucoup à y glaner, et je ne citerai pour preuve que le mot *reliques historiques* où l'on trouve cités et décrits :

Une hache ouvrée, nommée la hache du roy Clovys, premier roy christian.

Une grosse couppe d'or, toute plaine, qui fu au roy Dagoubert, à tout son couvescle.

La coupe d'or qui fu Charlemagne laquelle a les saphirs à jour.

Une dague emmanchée de licorne, la poignée de cristalin, nommée la dague saint Charlemaigne.

La croix de Godeffroy de Billon, en laquelle il a un crucefix vieil par manière d'esmail et d'autre part un ymage de Dieu et pend à une chainette d'or.

Une espée, la poignée de fouet blanc, le pommeau en façon d'un cueur, nommée l'espée de Philippe le Bel.

Une espée garnie de fouet blanc, la poignée sans esmail, nommée l'espée du roy Jehan.

L'escharpe monseigneur (Charles V) *que il ot quant il vint à Paris après la mort du prevost des marchands et de ses compagnons de Paris traistres.*

Une bible en françois en deux volumes, que le roy Charles (Charles V) *portoit avec luy.*

Une espée d'armes, la poignée garnie de fouet blanc et au pommeau une Nostre Dame d'un costé et ung souleil de l'autre, nommée l'espée du roy Charles VII, appelée la bien amée.

Une espée d'armes, le fourreau de veloux noir, que le roy Charles huitiesme avoit en sa main à la journée de Fornauve.

Mais c'étaient surtout les objets qui avaient appartenu à saint Louis, que l'on conservait avec un grand soin. Je passe les coupes et les hanaps pour reproduire quelques citations qui nous offrent un précieux commentaire des récits du sire de Joinville.

Un ruby qui fu saint Loys et toujours a esté gardé successivement par les rois de France.

Un ancien psaultier de grosse lettre, et y est escript que c'est le psaultier monseigneur saint Loys, ouquel il aprit en son enfance.

Une croix niellée de fleurs de lys, et est la croix que monseigneur saint Loys portoit sur luy.

Une très petite couppette d'or, en façon d'un voirre, qui fu monseigneur saint Loys, ouquel il mesuroit la portion de l'eaue qu'il buvoit en son vin.

Une petite boiste longuette d'ivoire où sont les escourgées de fer de monseigneur saint Loys, dont il se batoit.

Le coustel à pointe qui fu monseigneur sait Loys de France, qu'il avoit pendu à ses plates quand il fut pris à la Massoys.

Un coustel de quoy saint Loys combattit quand il fut pris en terre sainte, deffendant la foy chrestienne à l'encontre des infidèles.

La chemise de saint Loys dont il fault une manche, et une pièce de mantel, et une cédule de parchemin, par manière de rolle, escripte de la main de monseigneur saint Loys, des enseignements qu'il envoya à sa fille.

Ailleurs je trouve :

Une espée de guerre qui fut à messire Bertrand de Claiquin.

Une hache, à trois poinctes de dyamant, nommée la hache de messire Bertrand de Clasquin.

Le harnoys de la Pucelle, garniz de garde braz, d'une paire de mytons et d'un abillement de teste, où il y a ung gorgeret de maille, le bort doré, le dedans garny de satin cramoisy, doublé de mesme.

Une brigandine de Tallebot, couverte de veloux noir tout usé, et sa sallade noire couverte d'un houlx de broderie, fait sur veloux noir tout usé.

Rien n'est plus admirable que les créations des arts, mais il faut qu'en dehors de la perfection de la forme, elles rappellent une destination élevée et que l'on en puisse dire ce que La Bruyère disait des lettres : « L'on n'écrit que pour être entendu, mais il faut en écrivant ne faire entendre que de belles choses. » Associées à des fantaisies passagères, à des caprices irréfléchis, elles partagent le sort de la vanité qui les a fait naître (sauf quelques rares exceptions, lorsque l'œuvre vit elle-même par le génie de l'artiste); et il leur manque trop souvent ce charme si puissant et si intime

qui fait du souvenir d'un grand homme une baguette de fée qui change tout en or ou en diamant. Ces grandes *espées de parement* dont *le pommeau, le morgant et la bouterolle de la gaine* sont couvertes *de veloux azuré, semé de fleurs-de-lis d'or de bordure,* valent-elles la hache de fer avec laquelle le roi frank brisa le vase de Reims et marqua les fondements de la première église de Paris, ou le glaive du puissant empereur dont le nom moderne presque latin traduit si mal celui de Karl le Grand? La plus belle croix ornée d'émaux et de camaieux ne perd-elle pas son prix à côté de cette croix de Godefroi de Bouillon, « *en laquelle il a un crucifix vieil,* » et qui de nous ne donnerait la plus riche ceinture de perles pour le psautier du saint roi, pour cette arme revenue de la Massoure, cette cédule de parchemin, et ces *escourgées* de fer, qui rappellent son courage, sa sagesse et sa piété, ou même pour ce vêtement « *dont il fault une manche?* »

Kervyn de Lettenhove.

QUESTIONNAIRE

HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

Réponses.

N° 14. — G. De Feu.

A défaut de réponse complète à la question relative aux trois chroniqueurs d'Ypres, je puis vous transmettre quelques indications sur l'un d'eux, G. De Feu.

J'ai sous les yeux la copie assez moderne, d'une chronique d'Ypres qui va jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, et dont voici le titre :

« *Waerachtige Beschryving van eenige particuliere zaken die te annoteren zyn by den stede van Yper, en vergaedert uit diversche schryvers, registers en bewysen, met het gonne gehoort is geweest en gezien is, door G. De Feu, beghinnende ten jaere 478 en eyndende in 't jaer 1705.* »

La première page de la copie reproduit une introduction signée : *G. De Feu, in Yper den 27 april 1785* — Je ne sais si cette date de 1785 n'est point le résultat d'une erreur du copiste; car De Feu eut dû être bien vieux en 1785 pour faire, d'après ce qu'il avait vu lui-même, le récit de faits antérieurs à 1705. Voici du reste les premières lignes de l'introduction : *Ik hebbe by my zelve gheresolveert by een te stellen deze dagelixsche annotatie die ik met groot aerbeydt en zorge des ligchaems en geest uit zoo veele autheurs, registers, preuven en bewisen hebbe getrocken, dat het my genootzaekt heeft jegens mynen danck dezelve niet te citeren...*

Cette chronique semble d'ailleurs être d'assez mince valeur historique, et, pour autant que j'en ai pu juger par un rapide examen des deux manuscrits, elle présente une grande analogie avec la chronique d'Ypres du dépôt des manuscrits de Gand, n° 656, sans qu'on y trouve cependant les mêmes récits romanesques, intercalés dans cette dernière. Z.

Troisième réponse au N° 35 (1). — *A Monsieur Ph. Van de Velde.*

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la lettre que vous avez insérée dans ce recueil, par laquelle vous réfutez avec la plus exquise courtoisie, la réponse que j'ai donnée à l'expression *Vrylaet*.

Tout en admettant comme irrécusable l'autorité des coutumes du Franc de Bruges, je crois cependant utile de vous rappeler que ma réponse est basée sur la définition de ce mot donnée par Meyer dans son *Woordenschat*. Permettez-moi de citer de nouveau le texte de cet auteur. « Laet — » dit-il — beteekent ook een voetrechter, een boetenrechter » die eenige kleene vonnissen wyst. Hiervan word ook zoo- » danig een vierschaer Laetbank genoemd. »

Ainsi, d'après Meyer, les *Laten* étaient des juges ou magistrats qui prononçaient certains jugements du ressort de la basse justice, et il ajoute, que de là dérive la dénomination : *Laetbank*, comme étant synonyme de *vierschaer* ou tribunal.

Il y a donc contradiction évidente entre l'étymologie fournie par Meyer et les sources respectables que vous avez consultées pour appuyer votre opinion. Meyer aurait-il mal

(1) Voir page 363.

interprété le sens du mot Laet? Cette hypothèse me semble peu admissible, attendu que cet écrivain compte à juste titre parmi les savants linguistes de son époque.

Pour résoudre la question, peut-être faudrait-il la poser autrement et demander si la définition du mot Laet, donnée par Meyer dans son *Woordenschat*, est vraie ou fausse. Si elle est vraie, il reste à examiner si je l'ai bien comprise et si j'ai donné aux termes qu'elle renferme, leur sens véritable.

Quoiqu'il en soit, je me félicite d'avoir provoqué par ma réponse au mot *Vrylaet*, une discussion qui n'est pas sans utilité pour la science et qui prouve une fois de plus combien le *Questionnaire* du *Messager* est un moyen facile d'établir des relations non moins agréables qu'instructives entre les écrivains.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments très-distingués.

Gand, le 22 novembre 1855.

Ph. Kervyn de Volkaersbeke.

N° 40. — *Signes conventionnels.*

Sous ce numéro on demande l'explication des signes particuliers par lesquels l'administration des postes indique le prix des ports de lettres. Que l'auteur de la question mette ses lunettes, et il verra que ces signes particuliers sont simplement des chiffres arabes indiquant le nombre de décimes à payer.

A.

Questions nouvelles.

N° 42.

Il existait à Gand vers la fin du XIII[e] siècle trois *Weleboden*. Chaque fois que le comte de Flandre venait loger à Gand, chacun des *Weleboden* avait droit à une ration d'avoine et à quatre deniers par jour. Connaît-on les fonctions de ces *Weleboden?*

V. G.

N° 43.

Maurice de Nassau eut de sa maîtresse, nommée la Demoiselle de Malines (*Jonkvrouw van Mechelen*), cinq enfants naturels, et faillit un jour qu'il se rendait chez elle à Ryswyck en 1622, être victime d'un complot ourdi contre lui. — On désire savoir quand la Demoiselle de Malines naquit, sa position dans le monde, l'influence qu'elle exerça sur l'illustre Stadhouder?

(Navorscher, III, 229).

N° 44.

Une des éditions de Van Meteren, *Nederlandsche Oorlogen,* in-fol. et in-4°, a été imprimée, dit le titre, à *Danswyck in Schottlandt.* Où cette ville est-elle située, ou bien est-ce le nom supposé d'une ville que l'imprimeur n'a pas voulu faire connaître?

(Navorscher, III, 159).

N° 45.

On demande la description exacte en termes héraldiques et, si c'est possible, en hollandais, des armoiries de la famille Rubens, d'où est sorti le célèbre peintre anversois?

(Navorscher, III, 287).

N° 46.

Dans un dépôt privé se trouvent à La Haye d'intéressants papiers concernant un nommé Antoine Heymans, ancien échevin de Gand, qui s'échappa de la prison de cette ville en 1584; parmi ces papiers, sont conservées des lettres de noblesse, données par l'empereur Maximilien à cette famille, ainsi que les clefs à l'aide desquelles il put s'évader. Ses armoiries étaient d'or à trois merlettes et au chevron de sable, chargé de trois étoiles d'or. Existe-t-il en Flandre ou en Belgique des descendants ou des collatéraux de cet Antoine Heymans?

GEL.

N° 47. — *Famille Duncombe.*

Edward, Edmond, John et William Duncombe. — Quant à Edouard Duncomb, négociant de Londres, né entre 1540 et 1550, on sait qu'il épousa une femme hollandaise; mais on ignore son nom, ainsi que le lieu et l'époque où leur mariage fut contracté. — Son frère Edmond épousa en 1570, la belle-sœur de William Davison, l'infortuné secrétaire d'État, qu'Elisabeth sacrifia dans l'affaire de la réhabilitation de Marie, reine d'Ecosse. Davison fut député en 1576 par Elisabeth dans les Pays-Bas, et nommé en 1577 envoyé plénipotentiaire de cette reine à Anvers. — On a des motifs pour supposer qu'Edouard Duncombe accompagna Davison, et que de cette façon il trouva l'occasion de s'allier à une famille hollandaise. Qui pourrait nous dire avec qui Edouard Duncombe fut marié et nous faire connaître par des pièces authentiques où et quand cette alliance fut contractée?

On désire également obtenir les renseignements sur la famille de la femme d'Edouard Duncombe, ainsi que sur la vie de ce dernier ou de ses descendants. Un *Jean Duncombe* mourut, avant l'an 1654, dans les Pays-Bas, et

certain *William Duncombe* est cité comme ayant été enterré, antérieurement à l'année 1630, dans la grande église de Stode (?) en Allemagne. Sait-on quelque chose sur le compte de ces deux personnages?

(Inséré sur la demande du *Navorscher,* III, p. 132).

N° 48.

On sait que bon nombre de Belges refugiés en Hollande après la prise d'Anvers en 1584, prirent part aux entreprises lointaines de leurs nouveaux compatriotes dans les Indes; nous citerons entre autres Pierre Van den Broek, d'Anvers. Parmi ces aventureux navigateurs est cité *François Pelsaert,* aussi d'Anvers. Quel est le rôle que ce personnage joua au XVI^e^ siècle; a-t-il laissé une relation de son voyage?

INDAGAX.

N° 49.

P. D'Oultreman, le vieux chroniqueur de Valenciennes, a laissé une biographie de *Pierre l'Hermite.* Cette vie a été imprimée à Valenciennes en 1632, in-8°. En connaît-on des exemplaires?

INDAGAX.

N° 50. — *Le vrai nom de Corn. Scepperus.*

Sanderus, Paquot et d'autres auteurs nous disent que le nom de l'illustre ambassadeur de Charles-Quint et de l'empereur Ferdinand en Turquie, était *Duplicius,* et que le nom de *Scepperus* n'était qu'un sobriquet donné par les matelots à son grand-père Jean, vice-amiral de Flandre; de *Scepper* ou de *Schipper* ne serait ainsi que la dénomination flamande de : *le Navigateur.* M. le chanoine De Smet, dans la notice qu'il a consacrée à Corneille Scepperus dans les

Bulletins de l'Académie, X, 2e partie, 68, ne parvient pas à expliquer le nom de *Duplicius*. Mais *Duplicius* ou *Duplex* ne serait-ce peut-être pas la traduction latine du nom flamand *de Dobbele*, fort commun chez nous encore aujourd'hui? Dans ce cas le vice-amiral devrait être désigné sous le nom de *Jean de Dobbele*, dit le *Navigateur* (de Scipper)?

INDAGAX.

Questions non-résolues.

Messager des Sciences, 1852 : N° 10, p. 78; N° 12, ibid.; N° 14, p. 79 (pour D'AUBIGNY); N° 15, p. 80; N° 16, ibid.; N° 18, p. 255 (*littérateurs*, lisez : *tisserands*); N° 19, ibid.; N°s 20 et 22, p. 256; N°s 23 et 24, p. 365; N° 27, p. 364; N° 29, p. 509; N°s 31, 32 et 33, p. 510.

Messager des Sciences, 1853 : N° 36, p. 126; N°s 37, 38 et 39, p. 127; N° 41, p. 263.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Colonies agricoles de Flamands dans la Thuringe. — Les jardins des environs d'Erfurt sont renommés dans toute l'Allemagne par la beauté et la variété des légumes qu'on y cultive. Cette belle culture est due en partie à un savant système d'irrigation qui remonte bien au-delà du moyen-âge et que la tradition locale attribue à des colons néerlandais; plusieurs documents historiques viennent appuyer cette tradition.

M. Michelsen, professeur à l'université de Iena, dans une dissertation qu'il vient de publier à l'occasion du congrès des antiquaires de la Thuringe de cette année (1), a cherché à démontrer que les colonies dont il est question ici, se rattachent aux grandes émigrations des Flamands et des Hollandais durant la première moitié du XII^e^ siècle. On sait en effet, qu'à la suite des terribles marées de 1129 et 1135, les eaux de la mer envahirent les côtes de la Flandre, de la Zélande et de la Hollande. Nos malheureux compatriotes, chassés de leurs demeures, émigrèrent vers les différents pays de l'Allemagne, où on les reçut à bras ouverts; ils transportèrent dans leur nouvelle patrie, avec leurs connaissances industrielles et agricoles, les germes des libertés communales qui se développèrent plus tard dans ces contrées.

Nos anciens historiens nous apprennent peu de chose relativement à ces émigrations; mais les travaux des *Eelking*, des *Hoche*, des *Wersebe* et d'autres savants allemands, très-connus aujourd'hui en Belgique, permettent d'en apprécier toute l'importance. Is. H.

Motets de Cyprien de Rore. — Parmi les manuscrits de la *Hof und Staatsbibliothek* de Munich se trouve une magnifique copie des motets du compositeur belge Cyprien de Rore; cet ouvrage a été exécuté pour le duc Albert de Bavière, le protecteur du célèbre Orlando di Lasso. Les peintures dont le texte est illustré, sont dues au pinceau d'un peintre bavarois, nommé Hans Mülich.

(1) Voir *Der Mainzer-Hof, zu Erfurt, ein ausgaube des Mittelalters*, von A. L. J. Michelsen. Iena, 1855; in-4°, 46 pages.

En tête de ce manuscrit, écrit sur parchemin, se trouvent les portraits du duc Albert de Bavière et de son épouse, Anne d'Autriche; à la fin de l'ouvrage on voit les portraits du compositeur et du peintre.

Le Belge Samuel Von Quickeberg a écrit un volume spécial pour expliquer les peintures qui ornent ce manuscrit. Is. H.

Captivité de l'abbé de Saint-Bertin, a Bruges et a Gand. — Il existe sous ce titre aux archives du Pas-de-Calais, un document intéressant communiqué par M. de Fons Melicocq, au rédacteur du *Bulletin du Comité historique des monuments écrits de l'histoire de France* et publié dans le onzième volume de ce recueil (Paris, 1850), pag. 210-224 et 226-233.

Voici l'entête de cette pièce, qui peut intéresser plus d'un de nos lecteurs :

« Compte que je frère George de Brabant, religieux et quretier de S^t^ Ber-» tin, faiz et rends par devant mon très honoré et redoubté seigneur et » maistre, Monsr l'abbé de saint Bertin, chancellier de la Toison d'or, de toute » l'entremise que j'ai eu, tant en recepte comme en mises, à cause de la pri-» son et délivrance depuis le XIIIe jour de février an IIIIxx à septembre (1487) » qu'il fut prins et constitué prisonnier en son hostel à Bruges, et détenu tant » en sa dite maison comme es prisons de la dite ville, depuis le dit jour jus-» ques au XXIIIe du dit mois qu'il fut mené d'illec à Gand, tout prisonnier » avec Mons. de Champvans et de Sorre, chancellier, Messire Philippe conte » de Nassau, Messire Martin de Polhain; Mons. de Maingoval, grant maistre » d'ostel, messire Philippe Loette, aussy maistre d'ostel, et Renyer de May, » tous serviteurs du roy des Romains. Ouquel lieu de Gand il fut detenu en » prison fermée, depuis ledit XXIIIIe de février jusqu'au XXIIIIe d'avril » an IIIIxx et IX, que lors il fut mis hors des prisons dud. Gand et ramené » aud. lieu de Bruges, où il fut encore detenu prisonnier en l'ostel de Jehan » Canelle, tant qu'il eust furny à la grande excessive finance à laquelle il » estoit mis, qui fut le second jour de mai aud. an IIIIxx et IX, auquel jour » il arriva en la ville de Lille et fut remis en sa liberté et franchise. »

Is. H.

Éloge de Marguerite d'Autriche. — Il existe à la bibliothèque de Münich un manuscrit désigné de la façon suivante : Cim. 49, Clm. 23568, sec. XVII (1688); il a pour titre : *Elogium metricum Margaritæ Maximiliani Cæsaris filiæ, pro Carolo V Belgarum Gubernatricis.*

Ce manuscrit, orné de belles miniatures, que l'on peut ranger parmi les *préciosités* de la riche bibliothèque du roi de Bavière, contient les portraits de Maximilien I, empereur d'Allemagne, de Marie de Bourgogne, de Philippe le Bel, roi d'Espagne, de Jeanne d'Aragon, de Marguerite d'Autriche, de Charles-Quint, de Charles II, roi d'Espagne. Is. H.

Sept Psaumes de la Pénitence, notés par Orlando di Lasso. — Dans l'article que M. Mcn De Ring a consacré à Orlando di Lasso ou Roland de Lassé, comme il l'appelle (*Messager des Sciences historiques*, année 1850, p. 161), il dit que lors de la pose de la statue élevée au compositeur belge, par le roi Louis de Bavière, on plaça dans une caisse de plomb sous le piédestal « un » fac-simile du magnifique manuscrit sur parchemin des Sept Psaumes de la » Pénitence, que la bibliothèque de Münich conserve. » Ayant eu l'avantage de voir ce manuscrit, je crois devoir en dire un mot aux lecteurs du *Messager*, persuadé qu'ils liront avec intérêt tout ce qui se rattache à la vie et aux travaux de nos compatriotes à l'étranger.

Cette magnifique copie des VII Psaumes de la Pénitence, mise en musique par le compositeur belge Orlando di Lasso, maître de chapelle d'Albert V, duc de Bavière, forme un MS. sur vélin, en 4 volumes, dont 2 in-folio et 2 en format plus petit (Cim. 51, *Cod. music.*).

Les volumes in-folio sont illustrés de peintures à l'aquarelle, qui entourent le texte, auxquelles elles font allusion; au haut et au bas des pages, il y a quelques grands sujets en l'honneur de celui qui commanda cet ouvrage et de ceux qui l'exécutèrent.

Ainsi dans le 1er vol., à la page 2, on voit le duc Albert de Bavière en costume de chevalier de la Toison d'or.

A la page 3, se trouvent les armoiries des abbayes, couvents, comtés, villes et bourgs de la Bavière.

A la page 4, on voit le duc Albert présidant le Conseil d'état; dans le corps d'architecture qui l'entoure, on a figuré les portraits des princes ses prédécesseurs, etc., etc.

A la fin de volume, on voit les portraits du compositeur Orlando di Lasso, et du peintre, auteur de ces peintures, Hans Mülich, de Münich (1565-1570).

Dans le 2e volume, aux pages 3 et 4, ordinairement exposées à la curiosité des visiteurs, on voit le duc Albert avec sa famille et ses plus proches parents, entouré de ses courtisans et de ses conseillers.

A la page 5, se trouvent les armoiries de la noblesse bavaroise.

A la page 185-186, le duc Albert est représenté assistant au service divin dans la chapelle de son palais, avec son chapelain, ses musiciens et ses courtisans.

A la page 187, on voit l'exécution d'un morceau de musique à plein orchestre.

A la page 188, figurent de nouveau les portraits du compositeur belge et du peintre bavarois.

Les deux volumes, d'un format plus petit, contiennent des explications

latines des illustrations et peintures du volume dont nous venons de parler; ces explications ont pour auteur un compatriote de Orlando di Lasso, nommé Samuel Van Quickeberg, dont le portrait se voit à la fin de ces petits volumes, de même que ceux de deux écrivains de l'ouvrage, du relieur Gaspard Retter et de l'orfèvre hongrois Georg Seghkein, qui employa 15 livres d'argent pour exécuter les armatures et les fermoirs de ces 4 volumes.

Is. H.

Finsonius et Jean Daret, peintres belges établis en France. — Parmi les peintres belges établis en France, il en est deux sur la biographie desquels on a peu de données; c'est d'abord Finson ou Finsonius, qui a laissé plusieurs tableaux à Aix, en Provence, où il a formé un élève nommé Mimault, dont les tableaux ornent les églises de S^t^-Jean *extra muros* et de S^te^-Madelaine à Aix. Un savant français, M^r^ Ch. Lenormant, assure que le grand tableau de S^t^-Trophime, d'Arles, est du Belge Finson, qui eut le malheur de se noyer dans le Rhône.

Un autre peintre belge, né à Bruxelles, nommé Jean Daret, a laissé des tableaux estimables à la ville d'Aix; il peignait à la manière du Guerchin. (V. *Bulletin archéologique*, II^e^ vol., page 576).

Il ne serait pas sans interêt de rechercher pourquoi ces deux peintres belges s'étaient établis à Aix. Peirese parle avantageusement de Finsonius et fait son éloge dans plusieurs de ses lettres à Rubens, qui lui-même partageait l'estime du savant français pour notre compatriote.

Is. H.

Plan topographique de Gand par Henricus Hondius. — Il existe au cabinet des estampes, cartes et plans topographiques de la Bibliothèque royale de France, un volume in-folio, qui porte au dos : 1881, *Belgique. II. Flandre Or.*, 2 *ar. Gand. V. C.* Ce volume contient un grand nombre de plans topographiques de la capitale des Flandres et de ses environs; la plupart sont extraits de différents ouvrages d'histoire ou de géographie, publiés en Belgique, en France et en Allemagne; deux de ces plans sont faits à la main et paraissent originaux, mais ils offrent peu d'intérêt.

La pièce la plus considérable par ses dimensions et la plus curieuse à cause de sa rareté, est le grand plan topographique de la ville de Gand, publié au XVII^e^ siècle (1630?), par Henricus Hondius. Ce plan se compose de sept feuilles distinctes, qui ont chacune environ 51 centimètres de haut sur 41 de large; si toutes les planches étaient jointes ensemble, on aurait une superficie de 5 pieds de large sur 5 pieds de hauteur; son échelle est de 130 verges de 40 pieds, dont 1400 valent un mille de Flandre. — A la

partie supérieure de ce plan, il y a une vue de la ville, qui présente la silhouette de ses nombreux clochers; à la partie inférieure, se lit l'inscription suivante, en grands caractères, formant bordure : *Gandavum urbs antiqua, potens, totiusque Europæ amplissima ac amœnissima.*

Une dédicace en langue latine, inscrite sur un cartouche, porte : *Magnificis, amplissimis prudentissimisque viris D. D. Senatoribus ac Magistratui inclytæ Reipublicæ gandavensis D. D. dedicat.* Henricus Hondius.

Sur un autre cartouche, on lit en langue flamande : *Aenwysinghe der vornaemste plaetsen, kercken, kloosters der stad Gend,* etc. On trouve à la suite l'énumération, avec renvoi au plan, des édifices religieux et civils de cette ville, remarquable dans les siècles passés comme dans le temps présent, par ses nombreux monuments publics.

Le plan de la ville de Gand, publié par Henricus Hondius, comparable par ses dimensions au plan de la ville de Bruges, édité par Marc Geerards, lui est bien inférieur sous le double rapport du mérite de la gravure et de l'exactitude avec laquelle les édifices y sont rendus; il nous semble qu'on peut le mettre sur la même ligne que les planches du grand ouvrage de Sanderus, la *Flandria illustrata.* — Plusieurs feuilles de texte en langue latine, accompagnent ce plan; il nous a paru qu'elles contiennent la description de Gand par Sanderus : toutefois n'ayant pas confronté les deux textes, ce n'est là qu'une supposition de notre part.

A la suite de ces plans de la ville de Gand, on trouve plusieurs vues de ses environs et entre autres une gravure qui représente le *Cœnobium canonicorum regularium ord. S. Augustini,* à Melle, dont une partie est occupée aujourd'hui par le pensionnat. Il y a de plus un plan stratégique, fait à la main, sur lequel on lit : *Affaire passée à Melle, à une lieue de Gand, gagnée par les Français commandés par M. Duchaila, lieutenant-général.*

Ce plan qui a 19 centimètres de large et 14 de haut, est relatif à la fameuse rencontre des Anglais et des Français à Melle, près du couvent des P. P. Augustins, en 1745.

Is. H.

Siger de Brabant, professeur a l'Université de Paris. — La biographie de Siger de Brabant, que les commentateurs du Dante avaient désespéré d'éclaircir, a été rétablie avec une rare solidité par les recherches de M. Le Clerc, président de la commission de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris (Voir tome XXI de l'*Histoire littéraire de la France*).

On trouve dans ce traité anonyme : *De recuperatione terræ sanctæ* (Op. Bongars, II, p. 316-361), écrit vers 1306, l'éloge d'un excellent docteur en philosophie, nommé Siger de Brabant (*Præcellentissimus doctor philosophiæ*

magister Sigirius de Brabantia), que l'auteur avait entendu dans sa jeunesse; ailleurs il recommande les *Questions naturelles,* extraites des écrits du frère Thomas, de Siger et de quelques autres docteurs, à l'étude des jeunes gens. D'un autre côté et avant l'an 1300, on voit un legs de plusieurs parties des œuvres de S[t]-Thomas, fait aux pauvres maîtres en théologie de la maison de Sorbonne, par Siger, alors doyen de l'église collégiale de Courtrai. Enfin, les historiens de l'ordre de S[t]-Dominique connaissent un Siger de Brabant, cité pour crime d'hérésie, en 1278, au tribunal du Dominicain Siger du Val et acquitté.

La dénomination de Brabant, comme l'observe M. Ozanam, auquel nous empruntons cette notice, s'étendait alors beaucoup plus loin qu'aujourd'hui : Courtrai pouvait y être compris, sans trop manquer à l'exactitude géographique, bien rare d'ailleurs chez les écrivains du moyen-âge.

M. Le Cler a retrouvé, parmi les manuscrits de l'ancien fonds de Sorbonne, de nombreux fragments des *Quæstiones naturales,* de plusieurs traités de dialectique, etc., sous le nom de Siger.

Après les écrits de Siger, il ne restait plus qu'à recueillir sa légende : M. Le Cler la découvre dans plusieurs commentaires manuscrits de la Divine Comédie; l'un d'eux s'exprime ainsi : « Le poëte dit que S[t]-Thomas lui fit » voir encore l'âme de Siger de Brabant, qui était infidèle et docteur à Paris. » Or, il lui arriva cette aventure, qu'un de ses écoliers étant mort, il lui » apparut la nuit en vision, et lui montra comment il souffrait de grandes » peines. Entre autres peines, il lui fit tenir la main ouverte et y laissa tom- » ber une goutte de sa sueur, et cette goutte lui fit sentir une douleur si » cuisante, que Siger s'éveilla; et par cette raison il abandonna l'étude, se » fit baptiser, devint le saint ami de Dieu, et s'efforça désormais de ramener » les opinions des philosophes à la sainte foi catholique (1). »

On sait que l'auteur de la Divine Comédie (dans les écrits duquel on retrouve les traces d'un itinéraire qui, passant par Arles, Paris, Bruges (2) et Londres, a pu se terminer à Oxford), séjourna à Paris; là, dans la rue du Fouarre et sur le chaume où s'asseyait la foule des étudiants, il assista aux leçons du professeur Siger, qu'il a sauvé de l'oubli jusqu'à ce que M. Le Clerc vint de nos jours réveiller sa mémoire.

(1) Voir *Dante et la Philosophie catholique au XIII[e] siècle,* par M. A. F. Ozanam. Louvain, 1847; in-8°, pag. 45 et 261.

(2) Il est plus d'une fois question de la Flandre et des Flamands dans le célèbre poëme du Dante; la description des digues de nos Poldres semble faite par un homme qui les connait *de visu.* Voir *Inf.* XV, 4.

Voici le passage du Dante relatif à l'illustre docteur, que la Belgique peut revendiquer comme un de ses enfants :

Essa è la luce eterna di Sigieri
Che, leggendo nel vico degli strami
Sillogizzò invidiosi veri. (Paradiso, X, 46).

Is. II.

La nouvelle oeuvre de H. Conscience, traduite en français, par Monsieur J. Stecher. — Voici le titre de cette publication, qui est certes une de celles où M. Conscience s'est révélé le plus completement : La Guerre des Paysans (1798), *tableau historique du XVIII^e siècle, par* Henri Conscience, *traduit du flamand par* J. Stecher, *professeur-agrégé à l'Université de Liége. Liége,* 1855, 2 *vol.* — Cette nouvelle production du célèbre romancier flamand, a obtenu un succès immense et légitime. Pouvait-il en être autrement? Comment ne pas accueillir avec une faveur toute particulière un livre qui retrace sous les couleurs les plus brillantes, les plus vraies et les plus variées, ces scènes terribles et tumultueuses que la révolution française de 1793 a semées avec une horrible profusion par toute l'Europe? Époque funeste où la France avide de gloire et de conquêtes porta la désolation chez tous les peuples, sous le prétexte de faire luire à leurs yeux l'éclatante lumière de la liberté.

La guerre des paysans qui surgit en Belgique en 1798, à la suite de l'invasion française, est le sujet que Conscience a choisi. Sujet fécond et glorieux, où l'énergie héroïque de nos pères est sans bornes. Malgré les revers qui furent le prix de tant de nobles et généreux efforts pour soustraire le pays au joug de l'étranger, on se sent fier d'appartenir à ces Flamands intrépides qui se souvinrent au XVIII^e siècle de la gloire et des vertus de leurs aïeux et qui surent mourir comme eux pour sauver la patrie. Citons le paragraphe final de cet intéressant roman historique; il résume en quelque sorte tout le sujet. « Depuis cette époque, on a souvent parlé des *brigands* comme d'un ramas de lâches fanatiques. Ah! s'ils avaient triomphé et que la patrie eût pu trouver sa liberté dans ces combats, certes on vanterait leur courage héroïque et l'on s'en ferait un glorieux titre de fierté nationale. Aujourd'hui, les historiens du pays ne disent pas un mot de ces pauvres *brigands*, qui ont osé verser leur sang par torrents pour l'honneur de la commune indépendance, alors que les villes ne savaient que courber lâchement la tête sous la tyrannie étrangère. Aujourd'hui encore, pas un de nos patriotes qui ont survécu à ces désastres, n'ose avouer qu'il a pris part à cette héroïque insurrection. Serait-ce donc seulement le succès d'une cause qui la peut rendre juste et sacrée aux yeux des hommes? Faut-il donc que la vertu, quand elle

succombe, rougisse devant le mal qui triomphe? — Dieu, là-haut, sait ce qui en est. Il jugera chacun de nous, non suivant le résultat de ses actions, mais suivant l'intention qui l'animait quand il a agi! »

Ce livre a trouvé un digne interprète dans M. Stecher, qui a su donner à sa traduction cette teinte naïve et gracieuse que l'on remarque dans tous les écrits de Conscience. Il s'est surtout attaché, comme il le dit lui-même, à faire valoir autant que la traduction s'y pouvait prêter, l'exquise délicatesse du texte original.

M. Stecher y a joint une préface, dans laquelle il jette un rapide coup-d'œil sur le mouvement de la littérature flamande, pour terminer par une appréciation générale des écrits du romancier anversois.

Cette préface de quelques pages seulement n'est pas la partie la moins intéressante de l'ouvrage. K.

Comité flamand de France. — Pendant trop longtemps on a dit et on a laissé dire : « Les Flamands n'ont pas de littérature. » Cette assertion est aujourd'hui mise au néant; les faits lui ont donné un démenti complet. Les Flamands de Belgique, en tirant des archives et des bibliothèques où la modestie les avait placés et où l'insouciance les avait relegués, une foule d'ouvrages historiques et littéraires, œuvres du génie ou des labeurs de leurs ancêtres, ont prouvé qu'il a existé une littérature flamande qui a son originalité et qui renferme des beautés appréciables pour tous. Les travaux des Flamands modernes démontrent que cette littérature se maintient à une hauteur digne de la nation qu'elle représente. Arrière donc cet oubli ou ce dédain immérité!

Il importe que les Flamands de France reprennent la même thèse et fassent voir que leurs frères ne sont pas restés en dehors de ce mouvement. Ils ont droit à demander place pour des ouvrages et pour des noms dignes de figurer parmi les plus distingués. De Swaen, de Dunkerque; De Springer, de Bailleul; Steven, de Cassel; Ricour, de Godewaersvelde; Cuvelier, de Bergues; Van Reichem, d'Hazebrouck, et beaucoup d'autres ont laissé des œuvres qui non seulement ne doivent pas rester dans l'oubli, mais qui sont de nature à rehausser la gloire littéraire de la Flandre.

Il s'agit de rechercher, de recueillir, d'étudier, de mettre en relief tout ce qui est relatif à notre histoire et à la littérature flamande.

Pour provoquer ces résultats, pour atteindre ce but où l'honneur du pays, aussi bien que l'esprit patriotique est intéressé, une association qui a pris le nom de *Comité Flamand de France* s'est fondée à Dunkerque. Elle se compose de personnes qui ont conservé l'amour de leur langue maternelle; elle fait un appel à tous ceux qui ont encore un peu de cet amour dans le cœur.

Archéologie. — Découverte d'antiquités romaines a Tournai. — L'architecte du théâtre de Tournai, M. Bourla a donné dernièrement des détails sur les fouilles qui ont été faites pour asseoir les fondations de la salle de spectacle de cette ville. A 1m,35 de profondeur, on a trouvé une sépulture romaine, composée d'un coffre fait en tuiles de terre rouge, d'un très-grand modèle. Cette tombe est d'une longueur de 0m,42 sur 0m,38 de largeur et 0m,36 de hauteur; les tuiles, à rebords saillants, sont très-épaisses. Sur le coffre, il y a à la fois des tuiles et des dalles de pierre bleue. On défonça la partie supérieure de l'un des cotés; on trouva une urne de terre noire à galbe évasé de 0m,20 de diamètre; l'urne et son couvercle étaient brisés; mais on découvrit dans le vase des ossements brûlés, réduits en cendre. On trouva aussi autour de l'urne principale quatre petites urnes lacrymales en terre rouge, d'une jolie forme, avec des anses et des goulots évasés. Dans un autre vase en terre noire, on découvrit des ossements brûlés.

M. Bourla a recueilli tous les débris de cette fouille, si intéressante pour l'histoire et l'archéologie.

Depuis cette époque de nouvelles recherches ont amené d'autres résultats. Treize sépultures romaines ont été découvertes; les deux dernières se composent d'un coffre en tuiles romaines ou en dalles de pierre, avec de nombreux accessoires, tels que vases, urnes, fragments de fer très-oxidés, qu'on suppose des fers de lances ou des poignées d'armes.

Seize médailles ont été trouvées. C'est d'abord un grand bronze d'Antonin dont la tête, de profil, est ceinte d'une couronne de lauriers. Au revers est une figure en pied, drapée, le bras appuyé sur une lance. De chaque côté, les initiales S. C.; autour les lettres R. POT. COST. La deuxième médaille est une tête d'empereur, au bas le chiffre XXI; autour le mot HEQITTHSANE. La troisième est une figure de femme; la quatrième est une figure de Constantin; la cinquième, la sixième, la septième, la huitième et la neuvième sont autant de médailles de Constantin, mais d'époques différentes, avec des signes différents.

La dixième est une face illisible; au revers, la louve allaitant Romulus et Remus. La onzième porte une tête d'Aurélien, de profil, avec cheveux bouclés. Cinq autres médailles sont encore des Constantins ou bien sont illisibles. La seizième représente, comme la dixième, la louve allaitant Romulus et Remus; la louve se distingue parfaitement et regarde les enfants attachés à ses mamelles.

On a trouvé aussi un grand nombre d'autres monnaies modernes, représentant pour la plupart des rois d'Espagne.

Antiquités découvertes a Tronchiennes. — On vient de trouver à Tronchiennes, dans la partie de cette commune appelée les *Assels*, des restes d'un de ces pavements en mosaïque que M. Schayes dit remonter au XII^e^ et même quelquefois au XI^e^ siècle. Nous lisons, en effet, dans son *Histoire de l'Architecture en Belgique*, t. II, pp. 49 et 50 : « .... Dès le XI^e^ ou XII^e^ siècle on fit » des pavés en pièces de rapport avec de petites pierres triangulaires, carrées » ou oblongues, couvertes d'un émail métallique noir, vert ou jaune, d'un » reflet très-brillant. On pava aussi les appartements des grands hôtels, » *les salles des abbayes*, etc., soit de *petits carreaux en terre, émaillés, de* » *deux ou trois pouces de diamètre*, soit de carreaux de la forme et de la » grandeur de nos carreaux actuels, les uns émaillés et couverts d'orne- » ments variés et d'inscriptions, les autres conservant la couleur naturelle de » la brique. »

Au mois d'octobre dernier, des ouvriers qui travaillaient à l'endiguement des *Assels*, trouvèrent, en élargissant un fossé séparé de la Lys par un chemin d'environ six mètres de largeur, de nombreux restes d'un pavement formé de ces carreaux émaillés de trois pouces de diamètre, que décrit M. Schayes, et d'autres pièces triangulaires, oblongues ou carrées, formant des subdivisions des premières. Ces pièces reposaient, avec la couche de mortier qui y était adhérente, sur un lit de tourbe d'environ un pied d'épaisseur; elles étaient couvertes d'environ trois pieds de terre, et se trouvaient *couchées* la plupart *à plat*, à quelques pouces au-dessous de l'étiage des eaux d'été de la Lys.

Sont-ce là des restes d'une ancienne construction, occupant encore leur position primitive; ou bien des débris transportés de quelque construction du voisinage, et qui ont servi à combler un bas-fonds? Il est difficile de le décider. Leur situation relativement aux eaux, et l'absence de fondements et de tous autres vestiges de constructions anciennes à l'endroit où ces carreaux ont été déterrés, semblent combattre la première hypothèse; d'autre part, la position horizontale et non inclinée du pavement permet difficilement d'admettre la seconde. Ces débris pourraient provenir de l'abbaye de Tronchiennes, dont il est parlé dans J. J. De Smet, *Corpus Chronic. Fland.*, I, 592-593, et dans Schayes, *Hist. de l'Arch.*, II, p. 156.

M. Solvyns-Martens, de Gand, à qui appartient la prairie (1) où ces antiquités ont été trouvées, se propose d'y faire des fouilles ultérieures qui pourraient amener des découvertes plus importantes.

X.

(1) Plan cadastral de la commune de Tronchiennes, section B, n° 500.

Nécrologie : V. H. J. Delecourt. — Le 16 novembre 1853 est décédé à Bruxelles, à peine âgé de 47 ans, M. Victor Delecourt, président du tribunal de 1re instance de cette ville, magistrat intègre, savant jurisconsulte et l'un des plus judicieux linguistes de notre pays. Il a succombé à une cruelle maladie de langueur qui le minait depuis longtemps. Une affluence immense, composée d'avocats, d'hommes de lettres, de magistrats, de représentants, d'amis de tous rangs, assista à l'inhumation de ses dépouilles mortelles, qui eut lieu à Ixelles le 19 novembre suivant. Jamais larmes plus sincères et plus abondantes ne furent versées sur une tombe entr'ouverte.

Victor Delecourt était né à Mons en 1806; il avait fait, quoique Wallon, de la langue et de la littérature flamande son étude de prédilection. Il publia sous le nom de *Van den Hove* (traduction flamande du nom de *Delecourt*) plusieurs écrits remarquables, parmi lesquels nous citerons son excellent travail historique, littéraire et linguistique, intitulé : *De la langue flamande, son passé et son avenir* (Bruxelles et Leipzig, 1844, in-8°). Ce livre, écrit avec toute la verve persuasive d'un homme qui est convaincu, eut un retentissement mérité dans le monde savant. La *Revue nationale* (Bruxelles, 1844, t. XII) lui consacra un long article critique : « Étendant ses vues au-delà de l'horizon » des maîtres d'école, Mr Hubert Van den Hove, dit l'auteur de ce compte-» rendu, apporte dans le débat de la science et des considérations toutes » nouvelles qui en relèvent singulièrement le caractère. » — Cet écrit est un des plus solides et des mieux raisonnés qui aient paru en Belgique en faveur de la renaissance de la langue flamande. Pendant les dernières années de sa jeune, mais laborieuse carrière, M. Delecourt se voua tout entier à la cause qu'il avait embrassée avec tant de chaleur. Vice-président de la section flamande de l'ancienne *Société des Gens de Lettres belges* et du *Cercle artistique et littéraire* de Bruxelles, membre de la Commission permanente du Congrès littéraire néerlandais et de presque toutes les sociétés qui ont pour objet la culture de la langue flamande, il fut aussi un de ceux qui travaillèrent le plus activement à régénérer le théâtre flamand à Bruxelles. La plupart de ses articles traitant de l'histoire, de l'orthographe et des formes grammaticales de la langue, ont paru dans les recueils périodiques suivants : *de Broederhand*, *de Noordstar*, *het Taelverbond* et *de Eendragt*. Il avait fait une étude profonde des anciennes formes du langage tudesque, et lui-même, dans ses écrits, cherchait à les faire revivre ça et là, moins par système que pour montrer les richesses oubliées de l'idiome maternel. Associé de cœur et d'esprit à ce qu'on est convenu d'appeler le *mouvement flamand*, il cherchait à le diriger dans le but d'unir plus intimement les deux races qui séparent ethnographiquement la Belgique. Il croyait avec les gens sensés, que loin de

servir de pomme de discorde, la culture de la langue flamande ne pouvait que resserrer plus intimement les liens de fraternité entre Flamands et Wallons. Sa mort prématurée laissera un vide irréparable dans les rangs de ceux qui consacrent aujourd'hui leurs efforts à faire triompher cette idée toute nationale. Estimé et honoré de chacun, Victor Delecourt a emporté dans la tombe les regrets de la magistrature, des savants, des hommes de lettres, de tous ceux enfin qui le connaissaient.

J. D. S. G.

ERREURS ET RECTIFICATIONS.

ANNÉE 1853.

Cuivres ciselés du tombeau de Wenemaer et de sa femme, par J. de Saint-Genois, pag. 64.

Une erreur s'est glissée dans le texte de l'épitaphe de Wenemaer, à la ligne 27, p. 73; au lieu du mot *Castellane*, il faut lire *Casseliane;* car il s'agit à cet endroit non de *châtelain*, mais de *Cassel*, nom sous lequel est connu, dans l'histoire, Robert, compétiteur de Louis de Crécy au comté de Flandre.

Ibid., p. 79.

Nous avons dit que Robert, comte de Flandre, mourut à Ypres le 29 septembre 1322 et *non le* 19. Une confusion de noms nous a fait supposer qu'il y avait erreur dans la date de cette mort. C'est bien effectivement le 19 que Robert de Béthune quitta ce bas-monde.

Ibid., p. 87.

A la suite des comptes de l'expédition des Gantois à Deynze, il faut ajouter les détails suivants, tirés des comptes de la ville de Gand, sur les anniversaires qui étaient célébrés à Gand pour les hommes de guerre morts dans cette expédition :

« Item ghaven sy den Fremineuren te Ghent van ij capellenien van aven » jare elkes daghes ij messen te seyghene over der ghene sielen die doot ble- » ven voor *Deinse* ende up den wech, xxx lb. parasise, en dese missen begin- » nen in te gane elkes jaers in Alreheligheu daghe.

» Rekeninge 1334, 's vridags naer Onser Vrouwen dag in alve oeste.

» 1338. Item den Fremineuren van ere capelerien van eene jare die sy » songhen over der ghene siele die bleven up den wech voer *Deinse* 15 lb., » van ghelicke de Jacopinen; mede capelrien beghinnende te Alreheligen » daghe. »

Sur les archives de la ville de Gand que Charles V aurait fait détruire, par Pr. Van Duyse, p. 158.

Par erreur il est échappé à l'auteur de cet article de dire que le baron de Reiffenberg, lorsqu'il prétend accuser les Gantois d'avoir offert au roi de France de passer sous son obéissance, aurait pu s'appuyer sur Du Bellay, P. Heuterus et Sanderus, tous trois cités par Robertson, dans son excellente *Histoire de Charles V* (Bruxelles, 1829, 153-177). Au reste, l'opinion émise par l'antagoniste de cette accusation n'en subsiste pas moins dans toute sa force.

Quelques notes sur les légendes de Saint-Michel, par M. De Ring, p. 303.

Plusieurs de nos abonnés nous ayant adressé des observations critiques sur quelques assertions du dernier article de M. De Ring, relatives aux dogmes du Christianisme, la Rédaction qui s'est toujours abstenue de traiter de telles matières dans un sens qui put blesser les convictions religieuses de nos compatriotes, s'empresse de faire connaître qu'elle laisse à l'auteur toute la responsabilité des idées qu'il a émises dans ce travail, et qu'elle n'entend nullement adopter ces idées comme siennes, voulant ainsi éviter dans ce recueil une polémique dogmatique qui n'entre point dans ses vues.

Sur la question relative au mot Vrylaet, p. 365.

Nous avons fait imprimer un carton pour la page 365, afin de remplacer par le mot *laten,* le mot *latin*, ligne 10, qui rendait le texte inexplicable.

Errata.

Page 82, ligne 27, *le* 5, lisez : *le* 15.
» 85, » 33, 1725, lisez : 1525.
» 276, » 16, *Bruges*, lisez : *Tournai.*
» 304, » 10, *cosmogéniques*, lisez : *cosmogoniques.*
» » » 12, *Bounedesch*, lisez : *Boundehèsch.*
» 307, » 7, *Pomponius, Méla*, ajoutez : *Lucain.*
» 319, » 32, *de Kiffhaeuser*, lisez : *du Kiffhaeuser.*
» 320, » 19, *rapportée.* lisez : *apportée.*
» 321, » 8, *olympique*, lisez : *olympienne.*
» 364, » 21, *veroremdinge*, lisez : *vervremdinge.*
» 370, » 3, *benumbt*, lisez : *benannt.*
» » » 4, *das Reichs*, lisez : *des Reichs.*
» » » 27, *confirme*, lisez : *me confirme.*
» 371, » 25, *Judich Lassie*, lisez : *Judith Lassin.*
» » » 28, *ier*, lisez : *ir.*
» » » 29, *Lassen*, lisez : *Lassin.*
» » » 38, *das*, lisez : *des.*

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1853.

Notices et Dissertations.

Funérailles d'un grand seigneur d'autrefois. Par J. D. S. G 1
Notice sur André Vander Meulen, poëte flamand du XVe siècle. Par Edm. Vander Straeten 9
Notice sur les voyages faits en Belgique par des étrangers, à différentes époques. — III. Voyage de sir Thomas Overbury, dans les Pays-Bas espagnols, vers 1609. Par Is. Heye 21
Sur la restauration de l'église N.-D. de Tongres. Par J. Petit-de Rosen. 30
Des Moeres et de leur desséchement. 41
Coup d'œil sur l'histoire de l'art monumental en Belgique. Par F. Stappaerts 50
Cuivres ciselés du tombeau de Guillaume Wenemaer et de sa femme, à Gand. Par Jules de Saint-Genois 64
Version en vers flamands d'une légende du moyen-âge, représentée dans deux tableaux de Thierry Stuerbout (1468). Par Edward Van Even . 90
De la Gravure en Belgique. — Réponse de M. Van Kerckhoven . . . 95
Un mot à propos de l'ouvrage intitulé : Biographie de Thierry Martens, d'Alost, premier imprimeur de la Belgique, suivie de la bibliographie de ses éditions, par F.-A. Van Iseghem. Par P.-C. Van der Meersch. 100
Histoire de la ville et du comté d'Alost, de Mr F.-J. De Smet. Par Van Duyse 117
La crypte de la Vierge, dans l'abbaye de St-Bavon, à Gand. Par A. V. L. 133
Expédition de Gui de Dampierre à Tunis, en 1270. Par V. Gaillard. . 141
Sur les registres des Archives de la ville de Gand que Charles V aurait fait détruire. Par Van Duyse 158
Industriels célèbres. — Liévin Bauwens. Par P. 164

Mémoire justificatif du Magistrat de Renaix. Par Henry Raepsaet. . . 186
La pierre Brunehault. Par F. F. J. Lecouvet 217
Une reliure ancienne, représentant une vue de la ville de Gand. Par Jules de Saint-Genois 238
Inauguration du monument élevé à Juste-Lipse à Isque (Brabant) . . 246
Notice sur les confréries de Saint-Georges. Par Ed. Van Cauwenberghe. 269
Le Christ descendu de la Croix. Par Arnaud Schaepkens 300
Quelques notes sur les légendes de Saint-Michel. Par Men De Ring. . 503
Laurent Ramey. Par Ch. Rahlenbeck 333
De la croix byzantine de l'empereur grec Romanos, donnée par l'empereur Philippe de Souabe à l'église de Notre-Dame de Maestricht. 1204. Par Alexandre Schaepkens. 373
Une amende honorable en 1546. Par Edward Van Even. 385
De quelques savants belges qui enseignèrent ou s'établirent à l'étranger, et surtout en France. Par Julien Buse 394
Inscription romaine. — Lettre aux rédacteurs du *Messager des Sciences historiques*. Par Men De Ring 408
Notice historique sur la commune de Hollain en Tournésis, autrefois propriété de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand. Par F. F. J. Lecouvet. 416
Umbo de Bouclier. Gravure au burin du XIe au XIIe siècle. Par Félix De Vigne 449
Notice sur les écoles de Namur. 1483-1767. Par Ph. Van der Haeghen. 453
La dernière lettre de Charles-Quint aux États de Flandre. Par Ph. K. de V. 469
Encore François Romain. Par J. D. S. G. 473
Recherches historiques du comte L. de Laborde sur les émaux, bijoux et objets divers du Musée du Louvre, à Paris. Par Kervyn de Lettenhove 477

Questionnaire.

Rectification. 123
Réponses aux questions proposées les années précédentes . . . . *Ib.*
Questions nouvelles 126
Réponses. 261
Questions nouvelles 263
Réponse 363
Réponse 488
Questions nouvelles 491

Chronique des Sciences et des Arts.

Arnoud Vander Leene, chirurgien de la ville de Gand au XIVe siècle. . 129
Speelen van Sinnen de 1539 . . . . . *Ib.*
Le tombeau de Michelle de France 130
Épitaphes de la province d'Anvers 131
J. de Longueval, maître d'hôtel de Charles V. . . . . *Ib.*
Épitaphes des Néerlandais enterrés à Rome 132
Société d'encouragement des Beaux-Arts, à Gand. 264
Pierre sépulcrale de Jean de Haveskercke, à Wynghene. 265
Congrès scientifique d'Arras . . . . . *Ib.*
Concours de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Beaux-Arts de Belgique, classe des lettres 268
Reconstruction du campanille du Beffroi et pose de la première pierre de l'église de Ste-Anne, à Gand 366
Eques auratus 369
Les fils de Roland De Lattre. 370
Histoire de Flandre de M. Kervyn de Lettenhove. 372
Colonies agricoles de Flamands dans la Thuringe 493
Motets de Cyprien de Rore . . . . . *Ib.*
Captivité de l'abbé de Saint-Bertin, à Bruges et à Gand 496
Éloge de Marguerite d'Autriche . . . . . *Ib.*
Les Sept Psaumes de la Pénitence, notés par Orlando di Lasso . . . 497
Finsonius et Jean Daret, peintres belges établis en France. 498
Plan topographique de Gand par Henricus Hondius. . . . . *Ib.*
Siger de Brabant, professeur à l'Université de Paris 499
La Guerre des Paysans (1798), tableau historique du XVIIIe siècle, par Henri Conscience, traduit du flamand par J. Stecher 501
Comité flamand de France 502
Archéologie. — Découverte d'antiquités romaines à Tournai 503
» Antiquités découvertes à Tronchiennes. 504
Nécrologie : V. H. Delecourt 505

Gravures et Lithographies.

1. Figure de Guillaume Wenemaer 70
2. Idem de sa femme. 73
3. Crypte de l'abbaye de St-Bavon, à Gand 135
4. Plan idem 134
5. Portrait de Liévin Bauwens. 164
6. Pierre Brunehault. 217
7. Fac-simile d'une reliure ancienne. 238
8. Le Christ descendu de la Croix 300
9. » mis au tombeau 302
10. Saint-Michel terrassant le diable 305
11. » pesant les âmes 328
12. Croix byzantine 373
13. Portrait de G. A. J. De le Becque. 394
14. Inscription romaine 408
15. Umbo de Bouclier. 449

GETTY CENTER LINRARY